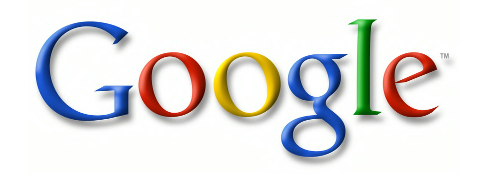
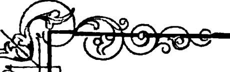

Google





HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION DES PAYS-BAS

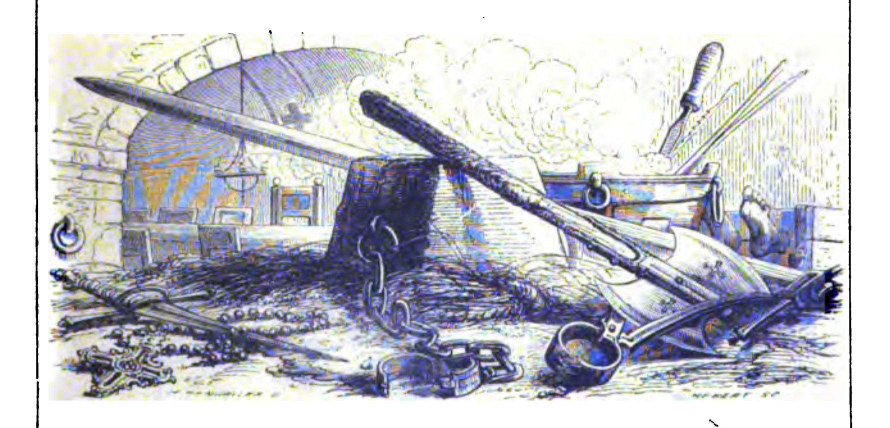
SOUS

PHILIPPE II

PAR

THÉODORE JUSTE

TOME PREMIER



BRUXELLES
ALEX. JAMAR, ÉDITEUR
10, RUE DES MINIMES

PARIS
C. BORRANI, ÉDITEUR
RUE DES SAINTS PÈRES, 9

1860



LES PAYS-BAS SOUS PHILIPPE II

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DU XVIe SIÈCLE

BRUXELLES. — TYP. DE Ve J. VAN BUGGENHOUDT
Rue de Schaerbeek, 12



PHILIPPE II.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION DES PAYS-BAS

SOUS

PHILIPPE II

PAR

THÉODORE JUSTE

TOME PREMIER



BRUXELLES

ALEX. JAMAR, ÉDITEUR

10, RUE DES MINIMES

PARIS

C. BORRANI, ÉDITEUR

RUE DES SAINTS PÈRES, 9

1860

« *Opus aggredior opimum casibus, atrox prœliis, discors seditionibus, ipsa etiam pace sævum...* »

TACITE, *Hist.*, I.

Je commence mon ouvrage à l'abdication de Charles-Quint. Cet événement extraordinaire ouvre une perspective nouvelle. L'Espagne, après la paix de Câteau-Cambrésis, est à l'apogée de sa puissance; les Pays-Bas éclipsent toutes les nations voisines par l'éclat de leur prospérité. Pour quelque temps, Philippe II est réellement le maître de l'Europe. Il la domine jusqu'au moment où sa suprématie intolérante et cruelle finit par lasser la patience

des peuples belges et détermine leur soulèvement. La monarchie espagnole, trop orgueilleuse pour transiger, lorsqu'il en était temps encore, avec une grande et légitime révolution, essaye de la dompter. Elle ne fait que préparer le triomphe de ses adversaires en même temps que sa propre décadence. Pleine d'énergie sous Philippe II, elle s'affaiblit graduellement et n'est plus que l'ombre d'elle-même sous les derniers souverains de la maison d'Autriche.

La lutte mémorable soutenue par les Pays-Bas contre l'Espagne embrasse une période de quatre-vingts ans, depuis le commencement de la révolution en 1566 jusqu'à la reconnaissance solennelle de la fédération batave en 1648. Il y a dans ce grand drame deux époques distinctes. La première comprend l'origine, les vicissitudes et enfin le succès de la résistance opposée courageusement par les Belges et les Hollandais à la domination redoutable de Philippe II. La seconde est caractérisée par la fondation de la république des Provinces-Unies, qui coïncide fatalement avec le retour des Pays-Bas méridionaux sous le joug qu'ils avaient d'abord secoué.

Chacune de ces deux époques peut devenir l'objet d'un travail spécial et complet.

Réservant pour d'autres temps l'histoire de la fédération batave, je me propose aujourd'hui de tracer le tableau des Pays-Bas, depuis l'avénement de Philippe II jusqu'au soulèvement déterminé en 1572 par les victorieuses entreprises des Gueux de mer. Cette période renferme l'administration si agitée de Marguerite de Parme et les années les plus lugubres de l'exécrable tyrannie du duc d'Albe. Elle a reçu des anciens annalistes la dénomination très-exacte d'époque des Troubles. Alors commence, sous l'empire des idées suscitées par la Réforme, et se développe, avec la puissance que donne la haine légitime de l'oppression, une des plus célèbres révolutions des temps modernes. Cette première période a pour terme naturel un événement que l'on peut appeler décisif, parce qu'il modifie soudainement la face des choses dans les Pays-Bas opprimés.

L'affranchissement des Belges avait été tenté dès 1568 par Guillaume de Nassau, tandis que son frère attaquait les Espagnols en Frise. Mais cette première

expédition avait échoué, et la cause nationale paraissait perdue. Le prince d'Orange, déconcerté par l'abattement général, n'attendait plus que de Dieu, disait-il lui-même, le moyen d'accomplir ses projets. De son côté, le duc d'Albe, qui avait versé impunément le sang des plus nobles et des plus illustres, croyait n'avoir plus rien à craindre. L'occupation de la Brielle par les gueux de mer, le 1er avril 1572, fut un réveil foudroyant. Moins de trois mois après ce hardi coup de main, on comptait plus de soixante et dix villes déjà perdues pour l'Espagne, et les autres se montraient prêtes à seconder le mouvement libérateur dont le signal était parti des côtes de la Hollande et de la Zélande. Louis de Nassau s'empare de Mons; le prince d'Orange pénètre jusqu'à Louvain. L'énergie de la résistance s'élève dès lors au niveau de la puissance formidable de Philippe II. La révolution change d'aspect et de caractère : elle se transforme en guerre nationale pour la liberté de conscience et pour l'indépendance du pays.

C'est le commencement d'une autre ère, d'une lutte plus terrible encore et plus sanglante, pendant

laquelle surgira, des débris qui couvrent le sol, la vigoureuse république qui doit un jour terrasser l'Espagne.

Mais la première époque de la révolution belge du XVIe siècle est tout aussi digne de l'attention de la postérité. Quel spectacle! Les événements ont un caractère imposant, qui atteste, au plus haut point, la gravité des sentiments et l'importance extrême des intérêts et des doctrines aux prises dans cette lutte solennelle. Les personnages historiques, qui apparaissent successivement sous nos yeux, ont une physionomie à part et où l'on n'aperçoit rien de vulgaire. Princes, capitaines, ministres, chefs de la révolution, presque tous se signalent par des qualités extraordinaires et montrent une rare persévérance dans l'accomplissement de leurs desseins. On frémit sans doute devant les cruautés des capitaines qui tiennent l'épée de l'Espagne et devant les conseils inexorables de la plupart des politiques groupés autour de Philippe II, mais il est difficile de ne pas reconnaître la sincérité de leurs convictions et de ne pas voir l'esprit même du temps dans la rigueur de leurs principes. De l'autre côté, il faut

admirer la profondeur des vues unie à des convictions également inébranlables, l'intelligence plus haute des droits de la conscience humaine, l'attachement aux libertés de la patrie, un noble et rare dévouement qui se manifeste par la grandeur des sacrifices.

Une époque, si riche en incidents dramatiques, devait nécessairement devenir pour la littérature et les arts une source de mâles et inépuisables inspirations. Les historiens aussi ont rivalisé d'ardeur, de talent, de génie, pour retracer des événements dont l'intérêt et l'importance, sous le rapport des effets généraux, ne furent égalés ou surpassés que deux fois peut-être, en Angleterre sous Charles Ier, en France sous Louis XVI. La Hollande, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, la France produisirent, dès le XVIe siècle, des annalistes nombreux, et dont quelques-uns se signalèrent par une remarquable intelligence des faits. On admirera toujours le style de Strada, la profondeur de Grotius, l'esprit souple et lumineux de Bentivoglio, l'art de Hooft, si apprécié par Henri IV, la patience extraordinaire de P. Bor et d'Em. de Meteren.

Parmi les historiens plus récents, le premier rang appartient incontestablement à Schiller, dont l'ouvrage sur l'insurrection des Pays-Bas est, à certains égards, un chef-d'œuvre. Mais tout en louant les qualités supérieures de ce tableau, il est bien permis de rappeler les regrets que Schiller lui-même exprimait en laissant son ouvrage inachevé. « Je me « suis donné des peines inutiles, disait-il, pour ac- « quérir la *Correspondance du cardinal de Gran-* « *velle*, qui sans doute aurait répandu beaucoup de « jour sur les événements de son siècle. » Il ajoutait : « Je regrette de plus en plus, à mesure que j'en « reconnais mieux les avantages, qu'il n'ait pas été « en mon pouvoir d'étudier cette intéressante his- « toire dans les sources mêmes, et dans les docu- « ments contemporains. »

C'est de nos jours seulement que ces documents contemporains ont été tirés de la poussière des archives. Grâce au zèle intelligent de nombreux investigateurs, parmi lesquels il convient de distinguer M. Gachard et M. Groen van Prinsterer pour l'importance de leurs publications ; grâce au concours éclairé de divers gouvernements qui se sont fait un

devoir de seconder ces utiles travaux, l'histoire possède aujourd'hui, non-seulement la correspondance du cardinal de Granvelle, mais en outre celle de Philippe II et de ses lieutenants, celle de la duchesse de Parme et de son fils Alexandre Farnèse, celle du duc d'Albe et de ses successeurs dans les Pays-Bas, de même que les innombrables documents émanés du prince d'Orange et de ses coopérateurs les plus éminents. Partout la lumière s'est faite. Les archives royales de Simancas ont livré les secrets de la politique espagnole, en même temps que les archives de la maison d'Orange-Nassau révélaient les projets les plus mystérieux des adversaires de Philippe II.

La possession directe de ces précieux matériaux permet enfin de juger, sur la foi des attestations contemporaines, les personnages qui participèrent aux grands événements dont les Pays-Bas devinrent le théâtre durant la seconde moitié du XVIe siècle [1].

[1] La première partie de cette histoire contient aussi les grandes batailles de Saint-Quentin et de Gravelines, qui signalèrent la

---

Ce livre est le fruit de plusieurs années d'études. Je n'ai épargné aucun effort pour le rendre digne du sujet. Mes récits, mes jugements, mes appréciations sont le résultat de convictions puisées aux sources mêmes. Je n'ai eu d'autre mobile que la vérité: elle domine les préventions et les calculs des partis, quels qu'ils soient.

Toutefois, l'impartialité ne doit pas être confondue avec l'indifférence. Je veux être équitable, mais je ne pourrai demeurer impassible.

guerre que l'Espagne dut soutenir en 1557-1558 contre le roi Henri II et le pape Paul IV. Les dépêches officielles fournissent, sur le caractère et la politique de ce pontife, des notions curieuses sans doute, mais encore incomplètes à certains égards. On ignore, par exemple, si, dans sa mission près de Henri II, le cardinal Caraffa ne dépassa point les instructions de son oncle. Jusqu'à présent, l'histoire a fait peser la responsabilité de cette agression déloyale sur la mémoire de Paul IV, et il faudrait de nouveaux documents pour pouvoir détruire une allégation qui est généralement admise.

Tout en admirant la grandeur véritable de l'Espagne au XVIe siècle, faut-il donc que je loue aussi le génie fatal de Philippe II et que j'excuse même les actes du duc d'Albe? Pour moi, je sens l'influence et j'admets la légitimité des passions patriotiques sous lesquelles la domination espagnole finit par succomber dans les Provinces-Unies. Oui, le parti national eut raison de se former, pour raffermir les priviléges du pays et veiller sur son indépendance intérieure. Les motifs les plus puissants, les plus justes, déterminèrent une lutte difficile, longue et glorieuse. Or, tous les amis d'une sage et généreuse liberté peuvent avouer hautement la cause que les insurgés des Pays-Bas défendirent avec tant de vaillance contre les armées et les flottes de l'Espagne.

Vouloir, au contraire, justifier la tyrannie, qui se manifesta peu à peu dans le cours du règne de Philippe II, ce serait laisser supposer que les meilleurs moyens de gouvernement et de persuasion sont la violence, les gibets, les bûchers!

Le système désastreux de Philippe II a cependant

trouvé des apologistes. Au lieu de nous associer à leurs doctrines, proclamons, avec les premiers promoteurs de la révolution des Pays-Bas, que, combattre la tyrannie espagnole, ce n'était point provoquer l'anarchie; que, s'élever contre l'inquisition et protester contre les bûchers, ce n'était point travailler au renversement de la religion catholique; enfin que, réclamer la tolérance et exiger le respect des antiques priviléges de la nation, ce n'était point faire acte de mauvais chrétien, ni de mauvais citoyen. Loin de là : c'était vouloir prévenir une lutte séculaire, préserver le catholicisme, et conserver, avec la paix intérieure, la prospérité et l'union des provinces, alors les plus florissantes de l'Europe. Grand et mémorable enseignement !

Bruxelles, 25 mars 1855.

LES PAYS-BAS

SOUS

PHILIPPE II.

LIVRE PREMIER.

Grandeur de Charles-Quint. — But de ses entreprises. — Revers qui signalent les dernières années de son règne. — Caractère de Charles-Quint; sa prédilection pour les Pays-Bas. — Projets d'abdication. — Résolution qu'il forme de se retirer au monastère hiéronymite de Yuste, dans l'Estrémadure. — Motifs véritables de cette détermination. — Charles-Quint se dépouille de la grande maîtrise de l'ordre de la Toison d'or. — Abdication solennelle de la souveraineté des dix-sept provinces des Pays-Bas. — Marie de Hongrie renonce au gouvernement. — Philippe II jure de maintenir les priviléges de ces provinces. — Le duc de Savoie nommé gouverneur général. — Jalousie dans le conseil d'État contre l'évêque d'Arras. — Renonciation de Charles-Quint aux royaumes d'Espagne. — Chapitre de l'ordre de la Toison d'or, célébré dans la cathédrale d'Anvers. - Trève de Vaucelles.—Voyage de l'amiral Coligny à Bruxelles, pour recevoir les serments de Charles-Quint et de Philippe II. — Visite à Charles-Quint dans son habitation du Parc. — Embarras financiers du nouveau souverain des Pays-Bas. — Réunion des états généraux. — Dissentiments dans la famille impériale. — Départ de Charles-Quint

pour la Zélande. — Il notifie sa renonciation au titre impérial. — Sa traversée de la Zélande en Espagne. — Incidents de son voyage jusqu'en Estrémadure.

La grandeur de Charles-Quint avait complétement changé le système politique de l'Europe. Héritier tout à la fois des maisons de Bourgogne, de Castille, d'Aragon et de Habsbourg, il s'éleva graduellement à un degré de puissance que n'avait atteint aucun autre prince, depuis Charlemagne. Il n'avait que sept ans lorsque la mort de Philippe le Beau, son père, le rendit souverain des Pays-Bas; émancipé à quinze ans, bientôt après il allait prendre possession des royaumes d'Espagne, agrandis de tout l'hémisphère découvert par Christophe Colomb, en même temps qu'il faisait reconnaître son autorité dans les royaumes de Naples et de Sicile ; enfin, il n'avait que dix-neuf ans lorsque, après la mort de Maximilien d'Autriche, son aïeul, il fut élu empereur d'Allemagne et considéré dès lors comme le chef temporel de la chrétienté.

Charles-Quint était digne, par son génie autant que par sa puissance, d'occuper le premier rang. Son règne, un des plus longs de l'histoire, fut rempli d'actions éclatantes et de projets plus vastes encore. Ce prince, incomparable pour l'activité de l'esprit, voulut s'imposer la mission de contenir et d'abaisser la France, de comprimer la Réforme ou du moins de la circonscrire dans des limites infranchissables, et de réunir dans sa main toutes les forces de l'Europe, pour abattre la puissance des Turcs, alors à son apogée.

Mais ces desseins étaient trop grands, sans doute, trop difficiles, même pour Charles-Quint. La fortune le trahit, et ses forces l'abandonnèrent à l'époque la plus décisive de sa carrière. Écou-

tant cet avertissement de la Providence, il aima mieux, en descendant volontairement du trône, laisser son œuvre imparfaite que de compromettre le résultat acquis de trente années de labeur.

Charles-Quint, dont la jeunesse s'était écoulée au milieu de prospérités non interrompues, venait d'éprouver, à son tour, l'inconstance de la fortune. Vainqueur à Pavie, il avait échoué devant Metz, et lui, qui avait tenu François Ier captif, avait dû reculer devant Henri II! Lui, qui croyait avoir étouffé le protestantisme par la victoire de Muhlberg, venait de fuir dans les montagnes de la Carinthie, pour ne pas tomber au pouvoir de Maurice de Saxe, et la convention de Passau, si favorable aux États protestants, avait été le résultat de cette humiliation. Quelque graves cependant que fussent les revers qui avaient succédé à tant d'entreprises heureuses, ils n'avaient pu encore ébranler le trône de Charles-Quint. Son orgueil était abaissé, son esprit de domination réprimé, mais le conquérant de Tunis apparaissait toujours comme le plus puissant monarque de l'Europe, et, aux yeux de ses peuples, comme un maître qui savait à la fois se faire aimer et se faire craindre.

Ce fut la gloire de Charles-Quint d'avoir su approprier son génie au gouvernement multiple dont il était chargé; de s'être comme identifié avec les nations si différentes réunies sous son sceptre; d'avoir su gagner les Belges, ses compatriotes, ainsi que les Allemands, en leur montrant une affectueuse familiarité; les Espagnols, qu'il aimait peu d'ailleurs, par la gravité de son maintien et de ses paroles; enfin les Italiens, en rivalisant avec eux par l'esprit et la discrétion. C'est ainsi qu'il parvint à exercer une sorte de prestige au Nord comme au Midi, car partout son souvenir resta grand et populaire.

De tous les États possédés par Charles-Quint, les Pays-Bas avaient toujours été pour lui l'objet de la plus vive sollicitude et d'une prédilection incontestable. Les seigneurs de ses domaines

patrimoniaux étaient seuls dans son intimité, et, pour le service de sa personne, il ne se fiait qu'à eux ; ses compatriotes avaient un accès toujours libre auprès de lui, tandis qu'il refusait cette faveur aux Espagnols[1]. Les Belges se trouvaient donc intimement associés à la grandeur du prince qui, né au milieu d'eux, était devenu l'héritier des maisons de Bourgogne et d'Autriche, de Castille et d'Aragon. Ce sont des Belges qui forment son escorte triomphale lorsqu'il se rend à Aix-la-Chapelle pour y recevoir la couronne de Charlemagne. Un Croy gouverne la Castille; un Lannoy est vice-roi de Naples. Dans les conseils de l'empereur, à sa cour, à la tête de ses armées et de ses missions, les Belges et les Bourguignons tiennent constamment la première place. Les de Praet, les la Chaulx, les Noircarmes, surtout les deux Granvelle, président aux négociations les plus importantes et jouissent seuls de la confiance entière du souverain de tant de peuples. Les vaillantes bandes d'ordonnance des Pays-Bas suivent Charles-Quint des côtes de l'Afrique sur les bords de l'Elbe et du Danube. Les trophées de Pavie et de Tunis décorent l'antique palais de Bruxelles. Les Nassau, les Buren, les d'Egmont, les Beaurain, les Hooghstraeten, les d'Arschot, les Barbançon, et tant d'autres capitaines illustres versent leur sang en Italie, en France, en Allemagne, devant les remparts de Tunis et sur la plage d'Alger, pour assurer la prépondérance et la grandeur de leur maître.

En descendant du trône, Charles-Quint ne céda aucunement à la crainte de commotions populaires qui auraient pu le renverser violemment et compromettre l'héritage de son fils. La réforme des priviléges communaux dans les Pays-Bas, la répression violente des hérésies, la lutte soutenue contre les princes protestants;

[1] *Relation* de Gasparo Contarini sur Charles-Quint (1525). — « La Flandre, dit Marino Giustiano, est celle de toutes ses provinces à laquelle l'Empereur tient le plus. » (*Relation* de 1535.)

c'étaient là, sans doute, des causes sérieuses de mécontentement, et néanmoins elles affaiblirent à peine le respect des peuples pour le souverain qui gouvernait les Pays-Bas depuis 1515, les Espagnes depuis 1517 et l'Empire depuis 1520. Il est certain que le renoncement de Charles fut spontané et volontaire.

Cet événement excita une surprise universelle, parce qu'il était sans précédent, à moins de rappeler l'exemple unique donné par Dioclétien qui, de fils d'esclave, était devenu empereur romain. Après vingt ans d'un règne marqué par des succès continuels, Dioclétien exécuta tout à coup, en l'an 305, le projet de descendre du trône. Il avait à peu près le même âge que Charles-Quint [1], et, comme lui, il ressentait les infirmités d'une vieillesse prématurée [2].

Les anciens historiens diffèrent d'avis sur le motif véritable de la grande résolution accomplie par Charles-Quint en 1555. Les uns attribuent sa détermination aux attaques de goutte dont il souffrait depuis sa jeunesse et qui, depuis quatre ans surtout, ne lui laissaient presque plus de relâche ; les autres, au chagrin qu'il avait ressenti d'avoir dû fuir en 1552 devant Maurice de Saxe ; puis d'avoir échoué avec une armée de soixante mille hommes contre Metz, défendue par François de Guise. Ceux-ci ajoutent que l'empereur n'était pas moins attristé de l'opposition qu'avait rencontrée dans sa propre famille son projet favori de transmettre l'Empire à son fils unique et de perpétuer ainsi l'immensité de son pouvoir ; ceux-là attribuent la résolution de

[1] Dioclétien avait alors cinquante-neuf ans, et Charles-Quint en avait cinquante-cinq, étant né à Gand le 15 février 1500. Issu du mariage de Philippe, surnommé *le Beau*, avec l'infante doña Juana, il était, du côté paternel, petit-fils de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne, et, du côté maternel, petit-fils de Ferdinand, roi d'Aragon, et d'Isabelle la Catholique, reine de Castille.

[2] GIBBON, *Histoire de la décadence de l'empire romain*, chap. XIII.

Charles-Quint à la méchanceté et à l'ingratitude de ce même fils. Il y en a enfin qui considèrent les sentiments religieux, dont Charles-Quint était animé, comme le mobile réel de son action.

Constatons d'abord qu'à l'époque où ce prince accomplit son dessein, il ne se trouvait plus dans une situation à désespérer de la fortune. En effet, s'il avait dû lever le siége de Metz, il s'était dédommagé de cet échec en reprenant Thérouanne et Hesdin; d'un autre côté, ses troupes étaient entrées à Sienne et avaient expulsé les Français de presque toute la Toscane [1]. Il pouvait donc conserver sa fière devise, et rien ne l'obligeait à remplacer *plus ultrà* par *plus citrà* [2].

Les infirmités, dont Charles-Quint souffrait, avaient été hâtées par sa vie active, ses guerres, ses voyages, ses quarante expéditions, sa longue et constante application aux affaires. Investi à quinze ans du gouvernement des Pays-Bas, il voulut aussitôt prendre connaissance de toutes les dépêches; souvent même il passait une partie de la nuit à les lire, et le lendemain il en faisait lui-même le rapport dans son conseil, où tout se décidait en sa présence [3]. Sa responsabilité, ses travaux, ses peines, augmentèrent naturellement à mesure que sa puissance s'agrandissait. Roi des Espagnes et empereur d'Allemagne, il eut toute l'Europe à diriger ou à surveiller; François Ier, Luther et Soliman II à combattre; les découvertes de Colomb, les conquêtes de Fernand Cortez et de Pizarre à garder, à consolider, à étendre! Charles-Quint n'avait que vingt-deux ans lorsqu'un de ses ministres disait de lui : « J'ai connu beaucoup de princes en divers âges, mais je

[1] STRADA, *de Bello belgico*, lib. 1.

[2] On sait que l'emblème adopté par Charles-Quint consistait en deux colonnes allégoriques de celles d'Hercule, avec le mot *ultrà* ou *plus oultre*, qui signifiait qu'il les avait dépassées, en portant au delà de Cadix ses armes conquérantes en Afrique.

[3] *Mémoires* de Martin du Bellay (édition de 1753), t. Ier, p. 59.

n'en ai connu aucun qui mît plus de peine à entendre ses affaires, et qui disposât du sien plus absolument que lui. Il est son trésorier des finances et son trésorier des guerres ; les offices, les évêchés et les commanderies, il les donne, comme Dieu le lui inspire, sans s'arrêter à la prière de qui que ce soit [1]. » Il est cependant avéré que, malgré sa laborieuse application, Charles-Quint parut longtemps se défier de son propre jugement. Il montra d'abord une déférence presque absolue pour les avis du seigneur de Chièvres, qui avait été comme son tuteur, puis il laissa aussi s'affermir l'influence du grand chancelier Mercurino de Gattinara. Mais, après la mort de ce dernier, en 1530, Charles-Quint montra soudainement toute la force de son intelligence, mûrie par le travail; supprimant les fonctions de grand chancelier qui donnaient trop d'autorité, il les partagea entre plusieurs ministres, et, quelle que fût la nature des affaires, plus rien ne s'expédia dès lors sans que le souverain en eût pris connaissance et déclaré sa volonté [2]. Telle fut la tâche immense qu'il accomplit pendant le quart de siècle que son règne se prolongea encore; mais sa constitution, assez délicate, ne tarda point à souffrir de ces labeurs presque ininterrompus.

Charles-Quint avait trente-six ans lorsque ses cheveux commencèrent à blanchir; à quarante ans, ses forces étaient à moitié brisées, et les attaques de goutte l'obligèrent dès lors à voyager le plus souvent en litière [3]. En 1551, la goutte lui remontait parfois jusque dans la tête et menaçait de le tuer subitement. En 1552,

[1] *Documents historiques*, t. II. (Archives de l'État.)

[2] *Relation* de Niccolò Tiepolo sur Charles-Quint (1532), dans les *Monuments de la diplomatie vénitienne*, par Gachard, p. 72.

[3] En 1547, lorsque Charles-Quint vainquit à Muhlberg les princes luthériens ligués contre lui, il souffrait déjà cruellement. « Il se dit de ce brave Empereur que le jour même de la bataille, il estoit si mal mené de ses gouttes qu'il portoit une de ses jambes appuyée dans un linceul ou une

Charles-Quint, arrivé malade de Thionville à son camp devant Metz, voulut animer ses troupes : il monta un cheval turc ; mais il ne put soutenir cet exercice plus d'un quart-d'heure [1]. Au commencement de 1554, tandis que la goutte retenait Charles-Quint au lit et l'empêchait de s'occuper des affaires publiques, Henri II, exagérant à dessein les maux de son ennemi, chargeait ses ambassadeurs à Constantinople de faire connaître que l'empereur avait perdu une de ses mains, deux doigts de l'autre et qu'une de ses jambes s'était rétrécie ; que ses facultés intellectuelles même avaient baissé à tel point qu'il ne s'occupait plus que bien peu des affaires, et que, pour se distraire, il s'amusait à monter et à démonter des horloges [2].

Tout en faisant la part de l'exagération, les relations contemporaines fournissent la preuve manifeste que, sans être positivement incapable de prolonger son règne, l'empereur se trouvait désormais impropre à faire l'office de général et même à présider assidûment aux délibérations de ses conseils. On eût dit que Charles-Quint s'était graduellement affaissé sous le poids de ses couronnes ; que, dans l'immense tâche qu'il avait ambitionnée, ses forces avaient trahi son génie ; que ses travaux devaient rester inachevés, parce que c'était une entreprise impossible, même pour l'émule de Charlemagne, de devenir l'arbitre et le

nappe attachée à l'arçon de la selle de son cheval, qui estoit un genet d'Espagne très-beau. » BRANTÔME, *Capitaines estrangers*, I.

[1] RANKE, *Histoire de la monarchie espagnole*, chap. Ier ; B. SALIGNAC, *Bref discours du siége de Metz*. — Du reste, d'autres témoignages attestent qu'une amélioration, momentanée, il est vrai, se manifesta dans la santé de l'empereur et lui permit de surveiller plus activement les opérations de ce siége mémorable.

[2] Extrait des lettres d'Allemagne du 20 janvier 1554 envoyées de France au sr d'Aramon, ambassadeur près du Grand Seigneur, dans RIBIER, *Lettres et mémoires d'Estat*, etc. (Paris, 1666, 2 vol. in-fol.), t. II, p. 485.

maître de l'Europe, en abattant ou en neutralisant simultanément la puissance ascendante des Français, la puissance plus grande encore des Turcs, enfin la puissance non moins redoutable des réformateurs religieux, parce que celle-ci était à la fois morale et matérielle.

Cependant Charles-Quint, tout en fléchissant lui-même dans cette lutte gigantesque, aurait voulu transmettre ses projets et son ambition à son fils unique [1] en lui assurant non-seulement ses couronnes héréditaires, mais encore le sceptre des empereurs, simple ornement pour un prince nécessiteux, mais levier puissant entre les mains du possesseur des Pays-Bas, des Espagnes, des Indes, de Naples et du Milanais. Tout avait été mis en œuvre pour obtenir de l'archiduc Ferdinand, déjà roi des Romains, sa renonciation aux droits éventuels que ce titre lui assurait ainsi qu'à ses descendants. Marie d'Autriche, reine douairière de Hongrie et gouvernante-générale des Pays-Bas [2], avait servi d'intermédiaire entre ses deux frères, l'empereur et le roi des Romains, pour amener une transaction qui pût les satisfaire l'un et l'autre. Il fut enfin résolu, au mois de mars 1551, que, après la mort de Charles-Quint, Ferdinand monterait le premier sur le trône impérial; que Philippe lui succéderait, et que, après lui, l'empire reviendrait à son cousin et beau-frère Maximilien, roi de Bohême [3]. Mais les électeurs ne consentirent point à ratifier cette espèce de pacte de famille et, par leur refus, renversèrent le projet qui était

[1] Philippe, né à Valladolid, le 21 mai 1527, du mariage de Charles-Quint avec Isabelle, sœur de Jean III, roi de Portugal, mariage celébré à Séville au mois de mars 1526.

[2] Elle était veuve depuis 1526 de Louis II, roi de Hongrie, tué à la bataille de Mohacz. En 1531, l'Empereur l'avait appelée au poste de gouvernante générale des Pays-Bas en remplacement de sa tante, l'illustre Marguerite d'Auriche, morte l'année précédente.

[3] Il avait épousé, en 1548, la princesse Marie, fille de Charles-Quint.

le plus cher à Charles-Quint. Il accusa son frère d'avoir cherché, dans l'intérêt de ses propres enfants, un appui parmi les électeurs protestants et lui témoigna depuis lors une certaine défiance. Si l'arrangement que proposait Marie de Hongrie avait été ratifié par le corps germanique, l'intention de l'empereur était d'investir immédiatement son fils de la souveraineté des Pays-Bas pour le rapprocher des Allemands.

Après l'insuccès de cette tentative, Charles-Quint chercha dans une autre combinaison le moyen de satisfaire l'ambition de son héritier et d'accroître encore l'influence de la maison d'Autriche. A peine Marie Tudor eut-elle succédé à Édouard VI sur le trône d'Angleterre, que l'empereur lui fit offrir la main de son fils [1]. Cette proposition ne pouvait manquer d'être favorablement accueillie. Sans parler de la gloire flatteuse d'épouser l'héritier du plus grand monarque de l'Europe, Marie y trouvait encore l'avantage, dit Robertson, de s'unir plus étroitement à la famille d'une mère qu'elle avait toujours tendrement aimée [2], et de s'assurer un puissant secours pour seconder son projet favori de rétablir la religion catholique en Angleterre. Le mariage ayant été célébré en 1554, Charles, pour rehausser l'importance de son fils aux yeux des Anglais, lui céda la souveraineté du royaume de Naples et du duché de Milan. D'après les historiens les moins suspects de partialité à l'égard de Philippe, celui-ci se serait montré peu satisfait de la condescendance paternelle et, par ses plaintes incessantes, jointes à son caractère impérieux, aurait mis l'empereur malade dans la triste alternative ou de se brouiller avec lui ou d'achever le sacrifice qu'il avait commencé. Strada lui-même a

[1] Philippe était veuf depuis 1545, de sa cousine, doña Maria de Portugal, fille de Jean III. De ce mariage était issu Don Carlos.

[2] Elle était fille de Catherine d'Aragon, tante de Charles-Quint, que Henri VIII répudia pour épouser Anne de Boleyn.

recueilli cette accusation contre la mémoire de Philippe II. Il rapporte que ce prince, se voyant tous les jours déchiré par les libelles diffamatoires des Anglais, qui ne l'appelaient pas le roi, mais le mari de la reine, ne cessait de se plaindre à son père de sa condition et de sa fortune, pour l'obliger par ce moyen d'exécuter plus tôt le dessein de se dépouiller des Pays-Bas. L'historien compare Philippe à ces enfants qui, ayant des pères encore jeunes et vieillissant dans l'attente de leur succession, leur sont désagréables et importuns aussi longtemps qu'ils vivent [1]. On ajoute que la conduite tenue par Philippe, à Naples et à Milan, où il s'était hâté de révoquer tous les ministres de son père, avait levé les dernières hésitations de Charles-Quint [2]. Il est très-vrai que la conduite privée de Philippe II fut, en général, au niveau de sa politique artificieuse et implacable; mais il faut se garder néanmoins d'accueillir légèrement des accusations dont des documents authentiques démontreraient la fausseté. Or, la conduite de Philippe, après son mariage avec Marie Tudor et sa prise de possession de Naples et de Milan, ne fut point et ne put être la cause déterminante de la retraite de Charles-Quint au monastère de Yuste, car le dessein de l'empereur était positivement arrêté avant le mariage de son fils. On possède à cet égard le témoignage formel d'un contemporain qui, de plus, était religieux de l'ordre de Saint-Jérôme à Yuste. Le frère hiéronymite constate que Charles-Quint, après avoir conclu le mariage du prince d'Espagne avec la reine d'Angleterre, médita le projet de lui céder tous ses États, et de se retirer dans ce monastère. Il envoya, dit-il, au général de l'ordre des hiéronymites, Fray Juan de Ortega, le plan des appartements qu'il voulait s'y faire construire, et

[1] *De Bello belgico*, lib. 1.

[2] *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle*, par dom Prosper Lévesque, I.

ordonna en même temps à son fils de prendre, avant son départ pour l'Angleterre, inspection des lieux, afin de choisir l'endroit le plus propre à cet effet : l'un et l'autre s'y rendirent le jour de la Fête-Dieu 1554, accompagnés de l'ingénieur Louis de Vega, et ordonnèrent que tout s'exécutât conformément aux ordres de l'empereur. Philippe passa deux jours dans les environs du monastère, assista aux messes et aux exercices religieux, puis il partit et s'embarqua pour l'Angleterre [1]. Ayant jeté l'ancre devant Southampton le 20 juillet, il débarqua le lendemain, et ses noces avec Marie Tudor furent célébrées le 25, tandis que Charles-Quint, s'étant fait transporter en litière au milieu de son armée, commandait les troupes chargées de défendre le pays de Namur contre Henri II.

Quel que fût son désir de vaincre les Français, Charles-Quint était plus impatient encore de renoncer à la puissance souveraine. Il ne cessait de presser son fils pour qu'il hâtât son arrivée dans les Pays-Bas : mais les exigences des Anglais, la jalousie de Marie Tudor, ainsi que la pénurie d'argent, obligèrent l'infant à différer son départ de mois en mois [2].

C'était surtout depuis 1551 que la résolution du grand empereur avait pris un caractère irrévocable. Il est prouvé, par les lettres du Brugeois Guillaume van Male, gentilhomme de la chambre de Charles-Quint, qu'alors ce prince, accablé par la maladie, manifestait un extrême dégoût du monde. Van Male écrivait d'Inspruck, le 11 novembre 1551, que l'empereur malade puisait de grandes consolations dans la lecture des livres saints

[1] *La retraite de Charles-Quint. Analyse d'un manuscrit espagnol contemporain*, par un religieux de l'ordre de Saint-Jérôme, à Yuste. Cet intéressant travail de M. Bakhuizen van den Brink a été inséré dans le *Recueil des bulletins de la commission royale d'histoire*, nouvelle série, t. Ier. *Voy.* p. 71.

[2] *L'Abdication de Charles-Quint*, par M. Gachard, extrait du t. XXI des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, p. 6-10.

ou des psaumes de David. Lorsqu'il se trouvait à Ingolstadt, en présence de l'armée des protestants, on l'avait vu, à minuit, dans sa tente, agenouillé, les mains jointes, devant un crucifix [1].

Charles-Quint s'était constamment signalé par sa ferveur religieuse. Tous les jours il entendait une messe particulière pour l'âme de l'impératrice Isabelle, morte en 1539 ; après avoir donné ensuite quelques audiences, il retournait à la chapelle assister à une messe publique. Il disait beaucoup d'oraisons, ayant coutume de tenir un crucifix entre les mains, se confessait et communiait quatre fois par an et obligeait ses serviteurs à observer les pratiques de la religion [2]. La mort de l'impératrice, qui possédait toute son affection, avait fait une profonde impression sur son esprit et contribué à augmenter ses sentiments de piété. Charles-Quint, en proie à la plus vive douleur, manifesta, pour la première fois, sa résolution d'abdiquer la souveraine puissance, dans un entretien confidentiel avec le grand écuyer de l'impératrice défunte, le célèbre Francisco de Borja, marquis de Lombay et duc de Gandia, qui, lui-même, semblait anéanti devant le cercueil d'Isabelle de Portugal. Ce dessein de se retirer du monde, que Charles-Quint venait de révéler, il en avait conçu la première pensée du vivant même de l'impératrice, après la glorieuse expédition de Tunis, en 1535 [3]. Dix ans après, il fut vivement frappé de la détermination prise par Francisco de Borja qui, ayant perdu également sa femme, renonça à la vice-royauté de Catalogne pour entrer dans la milice religieuse que venait de créer Ignace de Loyola. Reprenant alors le dessein qu'il avait annoncé en 1539, et dont le marquis de Lombay l'avait détourné,

[1] *Relation* de Federigo Badouaro sur Charles-Quint (1557).

[2] *Relations* des ambassadeurs vénitiens Bernardo Navagero, Marino Cavalli et Badouaro.

[3] MIGNET, *Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste* (Paris, 1854), p. 6.

l'empereur le communiqua itérativement au nouveau jésuite, mais en lui recommandant encore le secret. Il fut confirmé dans ses projets de retraite par André Vésale, son médecin, qui, avec une franchise extrême, ne fit aucune difficulté de lui dire qu'il ne pourrait vivre longtemps [1]. Sa mère, Jeanne de Castille, enfermée depuis près de cinquante ans à cause de l'égarement de son esprit, mourut sur ces entrefaites, le 13 avril 1555, et cet événement parut fortifier les pressentiments de l'empereur, ainsi que le penchant qu'il nourrissait pour la solitude. Lorsque l'infant Philippe fut enfin arrivé à Bruxelles, le 8 septembre, Charles-Quint s'empressa d'arrêter, d'accord avec son fils, les dernières dispositions qui allaient rendre celui-ci le souverain le plus puissant de l'Europe.

On peut croire, avec Strada, que ce ne fut point une raison légère et indigne d'une grande âme, mais bien une raison pieuse, qui fit prendre à Charles-Quint la résolution de passer dans la retraite les jours qui le séparaient encore de sa fin. Mais quels que fussent les sentiments religieux de Charles, à quelque excès qu'il portât la dévotion dans ses jours d'affaissement et de mélancolie, il est certain toutefois qu'il ne poussa point l'abnégation jusqu'à vouloir échanger la pourpre des Césars pour le froc des moines hiéronymites. Ce qu'il désirait, c'était de rejeter le fardeau qu'il supportait depuis quarante ans et, dégagé de cette immense responsabilité, de se rendre sur la montagne solitaire de Yuste pour s'y recueillir avant le repos éternel.

La lassitude après tant de travaux, la satiété après tant de gloire, la maladie qui paralysait l'activité de son intelligence, peut-être aussi l'espoir de paraître plus grand aux yeux de la postérité : tels furent donc les motifs qui, joints à des raisons

[1] STRADA, *De Bello belgico*, I, et BRANTÔME, *Capitaines estrangers* (édition de Leyde de 1699), t. Ier, p. 38.

plus intimes, engagèrent Charles-Quint à précipiter le dénoûment de son règne.

Le 26 septembre 1555, il ordonna de Bruxelles que les états des dix-sept provinces des Pays-Bas, dont il avait accompli la réunion, se fissent représenter dans cette ville par des députés le 14 octobre. A cette occasion, les gouverneurs, chanceliers ou présidents des conseils de justice de chaque province notifièrent aux états la résolution prise par l'empereur de se retirer en Espagne, après avoir cédé, en présence des principaux seigneurs du pays et des députés des provinces, la souveraineté des Pays-Bas à son fils unique, déjà roi de Naples et duc de Milan par une première cession, et d'Angleterre par son mariage avec la fille de Henri VIII. Les commissaires de l'empereur devaient alléguer que leur souverain était forcé de prendre cette grave détermination à cause des infirmités qui l'empêchaient de voyager, et de supporter plus longtemps le poids de tant de couronnes. Ils devaient ajouter que ces mêmes infirmités ne permettaient point à l'empereur de se rendre successivement dans toutes les provinces pour y renoncer aux titres qu'il tenait de ses aïeux. Les assemblées provinciales étaient donc invitées à envoyer à Bruxelles des délégués, munis des pouvoirs nécessaires pour accepter la renonciation de Charles-Quint, comme souverain des Pays-Bas, et légaliser l'avénement de son fils.

Bientôt arrivèrent dans l'ancienne résidence des ducs de Brabant, qui était aussi la résidence favorite de leur glorieux descendant, bientôt arrivèrent à Bruxelles les députés des trois ordres, représentant le clergé, la haute noblesse et les villes. La cérémonie de l'abdication fut cependant différée, parce qu'on voulait attendre les délégués des provinces les plus éloignées [1].

[1] On constata, toutefois, l'absence des députés de l'Over-Yssel, de Drenthe et de Lingen, domaines situés à l'extrémité des provinces septentrionales.

Il avait fallu combattre aussi les scrupules constitutionnels soulevés par l'invitation du gouvernement. Les habitants de Louvain prétendaient qu'ils n'étaient tenus d'aller nulle part pour recevoir et inaugurer un duc de Brabant; que, suivant leurs antiques priviléges, c'était au duc à venir le premier en la ville de Louvain pour y prêter serment au peuple. Les états de Hainaut firent la même objection; ils auraient voulu que, suivant l'usage, Philippe vînt recevoir la dignité de comte dans le comté même. Mais Charles-Quint, qui voulait accomplir son sacrifice avec pompe, ne se laissa pas émouvoir par ces susceptibilités provinciales.

C'était l'antique château de Caudenberg à Bruxelles que l'empereur avait désigné pour être le théâtre de l'action la plus héroïque de sa glorieuse vie. Un donjon existait dès le XIe siècle sur la montagne qui domine la capitale actuelle de la Belgique. Ce donjon, reconstruit en 1300 par Jean II, duc de Brabant, et agrandi par ses successeurs, devint la résidence habituelle des souverains et des gouverneurs généraux des Pays-Bas[1]. Derrière le palais s'étendait jusqu'à la seconde muraille de la ville, du côté de la porte de Louvain, un parc très-vaste, où les grands seigneurs de la cour prenaient le divertissement de la chasse; et, à l'extrémité de ce parc, qui n'était qu'un prolongement de la sauvage forêt de Soigne, on trouvait une maison assez modeste achetée par la reine Marie en 1551[2]. Devant le palais s'étendait une grande place encadrée dans les *bailles de la cour:* on appelait ainsi une balustrade de pierres bleues, découpées en meneaux flamboyants: elle était interrompue de distance en

[1] Un incendie détruisit cet édifice dans la nuit du 3 au 4 février 1731. On trouve une excellente vue de l'ancien palais dans le supplément aux *Trophées du duché de Brabant*, par BUTKENS.

[2] Cette maison occupait une partie de l'emplacement sur lequel a été bâti le Palais de la Nation.

distance par des colonnes surmontées de statues d'anciens ducs de Brabant en bronze doré et de piédestaux qui supportaient des aigles et des lions également de bronze. Du côté de la cour, un perron à doubles rampes terminé par un portique, au-dessus duquel était placée une statue de Charles-Quint, conduisait dans une grande salle qui servait aux solennités officielles et qui aboutissait à la chapelle. Celle-ci, qui passait pour un chef-d'œuvre d'architecture, avait été commencée par les ordres de Charles-Quint en 1525, en exécution d'une clause du testament de Philippe le Beau, son père, mais consacrée seulement en 1553[1].

L'ordre de la Toison d'or, institué par Philippe le Bon, était comme le symbole de la puissance et de la splendeur de la maison de Bourgogne. La transmission au prince d'Espagne de la dignité de chef de la Toison d'or fut le prélude de l'abdication de Charles-Quint.

Le 20 octobre, les chevaliers qui se trouvaient à Bruxelles, ayant été mandés par l'empereur, apprirent de sa bouche l'intention qu'il avait de se démettre de la souveraineté des Pays-Bas et de celle de l'Ordre en faveur de son fils. Le lendemain, l'empereur tint au palais un conseil de l'Ordre, où furent présents le roi Philippe, le duc de Savoie, les comtes de Boussu, de Lalaing, d'Egmont, d'Arenberg, le marquis de la Vère, les seigneurs de Brederode, de Bugnicourt, de Molembais, et Pierre de Werchin, sénéchal de Hainaut. Charles, après avoir rappelé aux chevaliers assemblés la communication qu'il leur avait faite la veille, exposa que, se trouvant, en sa qualité de seigneur des pays de par deçà et de duc de Bourgogne, chef et souverain de l'Ordre, son intention était de se dépouiller pareillement de cette dignité en faveur de

[1] *Histoire de l'architecture en Belgique*, par Schayes, t. IV, p. 70 et suiv. Selon cet écrivain, la grande salle du palais de Caudenberg « était un bâtiment fort élevé, long de 150 pieds et large de 60. »

son fils, et il requit les chevaliers de le reconnaître pour chef dès que la cession des mêmes pays aurait été effectuée. Philippe sortit de la salle, et la proposition de l'empereur fut mise aux voix. Tous les votes ayant été affirmatifs, Philippe rentra, et reçut les compliments des chevaliers, ses confrères. L'empereur annonça ensuite au conseil la résolution qu'il avait prise de renvoyer au roi très-chrétien les insignes de l'ordre de Saint-Michel, qu'il ne voulait plus porter, disait-il, à cause de l'inimitié que le roi François I[er] lui avait montrée jusqu'à sa mort, et qui continuait sous le roi actuel, Henri II; il alléguait en second lieu, qu'on admettait dans cet ordre des personnes indignes d'y être reçues, tels que des hérétiques, des traîtres et d'autres infâmes; enfin, étant déterminé, ajouta-t-il, à se retirer en Espagne, il ne voulait pas continuer à se soumettre aux obligations imposées par les statuts. Les chevaliers approuvèrent également ce dessein de l'empereur. Le chancelier de l'ordre de la Toison d'or proposa ensuite la tenue d'un chapitre, qui lui paraissait d'autant plus nécessaire qu'il y avait près de dix ans qu'on n'en avait plus célébré, et que, dans l'intervalle, dix-neuf chevaliers étaient morts. En approuvant cette proposition, l'empereur dit qu'il serait convenable de célébrer le chapitre prochain en Gueldre, afin de faire voir aux peuples de cette province, nouvellement conquise, la magnificence de l'Ordre; mais, eu égard aux circonstances, il exprima l'avis, auquel se rangèrent tous les chevaliers, qu'on le convoquât dans la cathédrale d'Anvers [1].

Le vendredi, 25 octobre, vers trois heures de l'après-midi, les députés composant les états généraux des Pays-Bas se rendirent

[1] *Histoire de l'ordre de la Toison d'or, depuis son institution jusqu'à la cessation des chapitres généraux*, tirée des archives même de cet ordre, par le baron DE REIFFENBERG (Bruxelles, 1830, 1 vol. in-4o), p. 441-442. *Voy.* aussi GACHARD, *l'Abdication de Charles-Quint*, p. 19-22.

dans la grande salle du palais, qui était ornée de la tapisserie de la Toison d'or, représentant l'histoire de Gédéon. Ils prirent place sur des bancs disposés en amphithéâtre, en face d'une estrade, sur laquelle on avait placé le dosseret aux armes de Bourgogne, avec trois fauteuils : celui du milieu pour l'empereur, celui de droite pour le roi Philippe et celui de gauche pour la reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas. Du côté droit, un banc tapissé avait été également préparé pour les chevaliers de la Toison d'or, et du côté gauche, un banc semblable pour les autres personnages éminents ; un peu plus bas, mais toujours sur l'estrade, étaient des banquettes pour les membres de trois conseils auxiliaires du gouvernement des Pays-Bas, le conseil d'État, le conseil privé et le conseil des finances. Malgré les archers et les hallebardiers de la garde placés aux portes, la foule avait fait irruption dans la salle et comblait l'espace qui n'était pas réservé pour les personnages invités. Plus de mille personnes étaient présentes dans cette vaste salle qui allait devenir le théâtre d'un des plus grands événements de l'histoire.

Quand les députés des provinces eurent pris place, selon le rang auquel ils avaient droit, l'empereur, qui attendait dans la chambre du conseil privé, entra enfin dans la salle, appuyé de la main gauche sur un bâton et la droite posée sur l'épaule de Guillaume de Nassau, prince d'Orange. Quoiqu'il n'eût pas encore atteint l'âge de cinquante-six ans, Charles était courbé par la maladie, et toute sa personne révélait les signes d'une vieillesse anticipée. Autrefois il n'avait pas eu d'égal dans les exercices du corps ; maintenant il devait, pour assurer ses pas, réclamer l'appui de ses serviteurs. Cependant on admirait toujours dans son aspect ce mélange de gravité et de douceur, cet air méditatif et ce calme profond, qui caractérisaient le chef de tant d'États. Charles-Quint était d'une taille médiocre, mais son front élevé, ses yeux bleus et pleins d'expression, son nez aquilin et légèrement arqué

dénotaient la fermeté de son caractère et la vigueur de son intelligence. Il était reconnaissable entre mille aux dimensions extraordinaires de la mâchoire inférieure; elle était si large et si longue qu'il ne pouvait joindre facilement les dents lorsqu'il parlait, ce qui rendait peu intelligible le commencement et surtout la fin de ses discours. Cette singulière conformation de la partie inférieure du visage était, au surplus, le signe distinctif de la maison d'Autriche.

L'empereur était suivi de son fils, le roi Philippe, de sa sœur Marie, reine douairière de Hongrie et gouvernante générale des Pays-Bas, de son neveu Philibert Emmanuel, duc de Savoie, et des autres chevaliers de la Toison d'or, tous revêtus de leur grand collier, des gouverneurs des provinces, des membres des trois conseils suprêmes, des gentilshommes de la cour, et des ambassadeurs des souverains, ses alliés [1].

A l'aspect de leur souverain, du maître des deux mondes, naguère triomphant au faîte de la puissance et maintenant accablé par une maladie cruelle, les députés s'étaient respectueusement levés et inclinés. Charles monta lentement les degrés de l'estrade et s'assit sous le *dais de Bourgogne,* entouré de sa famille et des grands personnages de l'État.

Chacun ayant pris place, le premier huissier du conseil d'État appela successivement les députés des provinces et leur demanda s'ils étaient munis des pouvoirs nécessaires. Lorsqu'ils eurent répondu affirmativement à cette question, Charles ordonna à

[1] *Analectes belgiques,* p. 78; Pontus Heuterus, *Rerum belgicarum libri quindecim* (Anvers, 1598, in-4°), p. 668. — Il n'est constaté dans aucun document contemporain que la sœur aînée de Charles-Quint, Éléonore d'Autriche, veuve de François Ier, ni que l'archiduc Ferdinand, second fils du roi des Romains, bien qu'il fût arrivé à Bruxelles quelques jours auparavant, aient assisté à l'abdication. On ne pourrait pas non plus affirmer la présence de la nièce de l'Empereur, Christine, duchesse douairière de Lorraine, fille d'Isabelle d'Autriche et de Christiern II, roi de Danemark.

Philibert de Bruxelles, membre du conseil d'État, d'exposer à l'assemblée les raisons qui le contraignaient d'abdiquer. Philibert, s'adressant aux députés, leur fit savoir que l'âge, les travaux et surtout les maladies obligeaient leur souverain de descendre du trône pour se retirer en Espagne dont le climat convenait mieux à sa santé. Une chose, poursuivit-il, consolait l'empereur dans la dure détermination qu'il avait dû prendre de renoncer aux Pays-Bas. C'était de les remettre entre les mains d'un prince non-seulement très-capable de les gouverner, mais en outre bien résolu à s'employer avec un cordial amour en faveur de ces provinces. Ce n'était qu'à cette condition qu'il se dessaisissait des Pays-Bas, dégageait ses sujets de leur serment et les requérait affectueusement d'accepter Philippe pour leur seigneur. L'empereur s'affligeait de n'avoir pu, avant sa renonciation, mettre le pays hors de guerre; mais il espérait que son fils saurait le protéger, le défendre et lui procurer la paix. Pour donner aux députés une dernière preuve de sa sollicitude, il leur recommandait principalement le service de Dieu, le soutien de sa sainte religion, sous l'obéissance due à l'Église, et l'observation inviolable des édits qu'il avait publiés à cette fin. C'était un point qu'il recommanderait aussi très-expressément au roi, son fils, afin qu'il y donnât un soin particulier. Il exhortait encore les députés à honorer et révérer la justice, appui le plus solide de la république, et à vivre tous en bonne intelligence, car les provinces, bien que distinctes et séparées, constituaient un corps dont les membres devaient mutuellement s'assister s'ils voulaient triompher de leurs ennemis. Il exhortait, enfin, les Belges à reporter sur Philippe l'amour qu'ils avaient eu pour lui. Tels étaient les points principaux traités dans la harangue du conseiller Philibert[1].

[1] Nous avons analysé fidèlement le discours original inséré dans le *Analectes*, p. 81-87.

Cependant Charles-Quint avait résolu de s'adresser directement à ses compatriotes. Il allait raconter l'histoire de son règne avec une modestie qui rehaussa encore la solennité et la majesté de ses paroles. Ce grand prince, qui depuis si longtemps était l'arbitre du monde, s'aidant d'un mémorial qu'il tenait à la main, rappela d'abord que quarante ans s'étaient écoulés, le 5 janvier précédent, depuis que, dans cette même salle et à cette même heure, il fut émancipé à l'âge de quinze ans par son aïeul paternel, l'empereur Maximilien, et mis en possession de ses droits sur les provinces belges. Son aïeul maternel, Ferdinand le Catholique, étant mort l'année suivante, il dut recueillir un héritage que l'état de santé de sa mère ne permettait pas à celle-ci de gouverner elle-même. Il lui fallut, à dix-sept ans, traverser l'Océan pour aller prendre possession des royaumes d'Espagne. L'empereur Maximilien étant mort bientôt après, il osa briguer, à dix-neuf ans, la couronne impériale, non point par envie de dominer sur un plus grand nombre de pays, mais pour veiller plus efficacement au salut de l'Allemagne, de ses autres royaumes, et surtout des provinces belges; dans l'espoir aussi de maintenir la paix et la concorde parmi les nations chrétiennes et de consacrer leurs forces réunies à la défense de la catholicité contre les Turcs. Les hérésies de Martin Luther, d'une part, et les rivalités des puissances, de l'autre, ne lui permirent point de réaliser complétement ses desseins. Toutefois, avec l'aide de Dieu, il sut résister à ses ennemis et ne rien négliger pour remplir la tâche qui lui était dévolue. Il énuméra ses voyages et ses expéditions. Il avait passé neuf fois dans la Haute-Allemagne, six fois en Espagne, sept fois en Italie, dix fois dans les Pays-Bas, quatre fois en France, deux fois en Angleterre, deux fois en Afrique; ce qui faisait, en tout, quarante voyages ou expéditions, sans y comprendre des courses moins importantes pour visiter des îles ou des provinces obéissantes. C'est ainsi qu'il traversa huit fois la Méditerranée et

trois fois l'Océan hispanique. Désirant ne point rappeler la malheureuse insurrection des Gantois, il ne fit qu'une allusion à son passage par la France en 1539. Mais il s'appesantit sur la sagesse et l'habileté de la reine Marie, à qui il avait confié le gouvernement des Pays-Bas à cause de ses nombreuses absences. Il exprima ensuite le regret de ne pouvoir, à son départ, laisser au pays une paix stable, et il saisit cette occasion pour assurer les états que si, sous son règne, ils avaient eu à supporter fréquemment la guerre, ç'avait été contre sa volonté; que, chaque fois, il s'était vu forcé par ses ennemis de prendre les armes pour sa défense. Il y avait longtemps, ajouta-t-il, que le déplorable état de sa santé l'avertissait de son insuffisance; mais il avait ajourné l'exécution de son projet à cause de l'incapacité de la reine, sa mère, du jeune âge du roi, son fils, et de l'extrême confusion des affaires auxquelles il lui paraissait convenable de remédier lui-même. Il déclara, enfin, que, comme il se voyait actuellement tout à fait inutile; que Dieu avait retiré de ce monde la reine, sa mère, et que son fils, ayant atteint l'âge d'homme, pouvait, mieux que lui, remplir envers ses peuples les obligations attachées à la souveraineté, il n'avait plus voulu différer la renonciation pour laquelle les états étaient réunis. Il leur demanda d'être fidèles à son fils, de rester unis, de soutenir la justice et de se défendre contre les sectes qui infestaient les pays voisins. Jetant un dernier regard sur sa longue carrière, il termina par ces mots, prononcés d'une voix émue et quelquefois interrompus par les sanglots des assistants : « Je confesse que j'ai dû tomber dans bien « des fautes, soit par inexpérience dans ma jeunesse, soit par « orgueil dans mon âge mûr, ou par toute autre faiblesse inhé« rente à la nature humaine. Mais je vous certifie que jamais, « sciemment et volontairement, je n'ai fait injure, tort ou vio« lence à aucun de mes sujets; que jamais non plus je n'ai « autorisé chez les autres semblables méfaits. Si cependant cela

« était arrivé, je proteste que c'est à mon insu : je le regrette « vivement, et j'en demande pardon... [1]. »

L'émotion croissante de Charles-Quint ne lui permit point de poursuivre ; il s'interrompit et fondit en larmes [2].

Jacques Maes, pensionnaire d'Anvers, jurisconsulte, alors célèbre, répondit à Charles-Quint, au nom des états généraux. Son discours était remarquable par sa prolixité et par les flatteries immodérées qu'il adressait au prince d'Espagne [3]. Les états, dit-il en substance, avaient appris avec un regret inexprimable la détermination de leur souverain ; ils eussent désiré de continuer à vivre sous son gouvernement ; et ni la difficulté des circonstances, ni les calamités de la présente guerre, ni d'autres adversités quelconques n'étaient capables d'altérer leur amour et leur dévouement pour lui. Ils eussent fait d'instantes et humbles prières, afin d'obtenir qu'il revînt sur la résolution qu'il avait prise, s'ils n'avaient su qu'elle était dictée par des motifs impérieux. Les états se soumettaient donc à sa volonté. Ils étaient prêts, suivant les pouvoirs qu'ils tenaient de leurs commettants, à accepter la cession qu'il faisait des Pays-Bas, à recevoir et inaugurer le prince son fils. L'orateur exagéra sans doute les senti-

[1] *Voy.* dans les *Analectes belgiques*, p. 87-91, les *Notes recueillies par un bon personnage estant en l'assemblée.* M. Gachard suppose qu'elles ont été rédigées par l'évêque d'Arras. Le discours que Pontus Heuterus met dans la bouche de l'Empereur s'accorde, pour le fond, avec ces notes.

[2] *Voy.* la dépêche contemporaine de sir John Mason, ministre résident d'Angleterre à la cour de Bruxelles et témoin de l'abdication. Conservé au State-Paper-Office, ce document précieux a été analysé et reproduit, quant à ses parties essentielles, par John William Burgon dans l'ouvrage intitulé : *The life and times of sir Thomas Gresham*, t. I, p. 173-176.

[3] Pontus Heuterus s'exprime en ces termes (fol. 676) : « Exinde Jacobus « Masius, Antwerpensium Syndicus, jussu nomineque Ordinum, longa « prolixaque oratione (ut vir erat natura disertus) respondit, cujus exem- « plum hic non necessarium existimavi. »

ments de la plupart des députés, lorsqu'il représenta Philippe II, déjà très-peu agréable aux Flamands, comme la *digne effigie* de Charles-Quint, lorsqu'il exprima l'assurance que ce prince serait le digne imitateur des divines et héroïques vertus de son père ; lorsque surtout il déclara que les états le trouvaient « si mer- « veilleusement doué de Dieu et de la nature, que, s'ils avaient « la liberté du choix, ce serait encore sur lui qu'ils jetteraient « les yeux, puisqu'ils ne pourraient trouver au monde un prince « si parfait et si accompli. » Jacques Maes termina cet emphatique discours en demandant à l'empereur la continuation de sa bienveillance pour les Pays-Bas et en faisant des vœux pour l'heureux succès du voyage qu'il allait entreprendre. Les états verraient néanmoins avec plaisir, ajoutait-il, qu'il remît ce voyage à une saison plus propice, afin de ne pas s'exposer aux dangers de la traversée pendant l'hiver [1].

Les états généraux ayant donné leur assentiment à la proposition qui leur était soumise de la part de Charles-Quint, celui-ci se leva pour investir le prince d'Espagne de la souveraineté des Pays-Bas. Philippe se jeta aux genoux de son père et voulut lui baiser la main. Mais Charles le serra dans ses bras et lui dit en espagnol : « Mon cher fils, je vous donne, cède et transporte tous « mes pays de par deçà, comme je les possède, avec toutes les « amendes, profits et émoluments qui en dépendent. Je vous re- « commande la religion catholique et la justice. » Philippe répondit dans la même langue : « Sire, vous m'imposez une très-grande « charge. Néanmoins, j'ai toujours été obéissant à Votre Majesté, « et je me soumettrai encore à sa volonté, en acceptant les pays « qu'elle me cède. Je supplie Votre Majesté de vouloir les se- « courir et de les avoir en bonne recommandation. » Dans ce moment solennel, telle était l'émotion de l'empereur qu'il se

[1] *Analectes belgiques*, p. 91-97.

tourna vers les états et leur dit : « Messeigneurs, vous ne devez « être émerveillés si, vieux et débile de tous mes membres, tel « que je suis, et aussi pour l'amitié, je verse quelques larmes [1]. »

Un secrétaire donna ensuite lecture des lettres patentes de cession de la souveraineté des dix-sept provinces des Pays-Bas et de la Franche-Comté de Bourgogne : ces lettres portaient la date du 25 octobre et relataient la remontrance faite aux états généraux, ainsi que le consentement donné par eux [2].

Le nouveau souverain, qui était retourné à sa place, s'adressant, pour la première fois, aux états, leur dit, sans se lever de son siége : « Messieurs, bien que j'entende raisonnablement *le* « *langage françois*, je ne l'ai pas encore assez prompt pour pou- « voir vous parler en cette langue. Vous entendrez ce que l'évêque « d'Arras vous dira de ma part [3]. »

L'évêque d'Arras était le fils de l'ancien et principal ministre de Charles-Quint ; lui-même avait déjà été employé par l'empereur dans les plus grandes affaires, et il était destiné à devenir, sous le nom de cardinal de Granvelle, un des instruments les plus célèbres du nouveau règne. Il commença par déclarer que Philippe n'acceptait la souveraineté des Pays-Bas que sur le commandement formel de son père. Le roi, ajoutait son interprète, prend l'engagement d'employer tout ce qu'il a de force et de puissance à la bonne administration et à la défense de ces provinces, et il espère que, de leur côté, les Belges le serviront loyalement. Il demeurera parmi eux aussi longtemps que les besoins du pays l'exigeront, et il y reviendra aussi souvent que sa présence sera jugée nécessaire. « Le roi, continua Granvelle, veillera avec une « attention spéciale au maintien de la religion catholique, vous

[1] Gachard, l'*Abdication*, etc., p. 37-39.
[2] *Analectes belgiques*, p. 102 et suiv.
[3] Gachard, l'*Abdication*, p. 40.

« gouvernera en toute équité, vous défendra selon la justice, vous « conservera vos immunités, vos vieilles lois, vos priviléges, vos « coutumes, afin que vous soyez unis et capables de résister à « l'ennemi qui ne cesse de porter envie à votre prospérité. Enfin « il se montrera constamment bon prince à votre égard, comme « vous, suivant l'assurance que vous en avez donnée à l'empereur, « vous vous montrerez bons sujets [1]. »

Après Granvelle, la reine Marie, avec l'autorisation de l'empereur, prit à son tour la parole [2]. Cette princesse éminente annonça aux états généraux qu'elle se démettait du gouvernement des Pays-Bas après avoir exercé ces difficiles fonctions pendant vingt-cinq ans ; que l'empereur et le roi, accueillant enfin ses sollicitations réitérées, lui avaient accordé le repos nécessaire à son âge ; et qu'elle avait résolu de partir pour l'Espagne avec son frère. Les états devaient être convaincus, disait la reine, qu'elle avait employé dans l'administration du pays tout le zèle, le dévouement et le savoir qui étaient en elle. Aussi suppliait-elle l'empereur, le roi et les députés d'avoir pour agréables les services qu'elle leur avait rendus en qualité de gouvernante. Elle remerciait ensuite les députés du loyal concours qu'ils lui avaient prêté, et les assurait que, partout où elle serait, ils trouveraient toujours en elle la même affection pour leur patrie, qui était aussi la sienne [3]. Pendant le discours de sa sœur, l'empereur avait témoigné son approbation par ses gestes et l'expression de son visage. Lorsque la reine eut fini de parler, Charles-Quint se tourna vers elle et la remercia, avec tendresse, des longs et fidèles services qu'elle lui avait rendus [4].

Toutefois l'empereur avait été très-vivement affecté de la déter-

[1] *Analectes*, p. 97-99. *Voy.* aussi PONTUS HEUTERUS, fol. 677.

[2] *Analectes*, p 99-102.

[3] Elle était née à Bruxelles le 13 septembre 1505.

[4] GACHARD, l'*Abdication*, etc., p. 14.

mination prise par la reine douairière de Hongrie, dont l'intelligence virile, l'énergie et l'habileté lui avaient été d'un si grand secours depuis qu'il lui avait confié le gouvernement des Pays-Bas en 1531. Aussi la reine jugea-t-elle nécessaire de motiver sa résolution. C'est ce qu'elle avait fait, deux mois auparavant, par un mémoire justificatif adressé à son frère. Elle lui rappelait qu'elle n'avait d'abord accepté le gouvernement des Pays-Bas que pour peu de temps, et qu'elle n'avait cessé de demander un successeur parce qu'elle se sentait alors débile de corps (à cause d'un continuel tremblement de cœur) et trop faible aussi d'entendement pour continuer une telle charge. Voulant montrer que sa résolution était inébranlable, elle avait fait en présence de son frère le vœu à Dieu de ne pas conserver des fonctions trop pénibles pour une femme; et l'exécution de ce vœu n'avait été qu'ajournée, lorsque l'empereur lui eut commandé de conserver le gouvernement pendant la guerre contre le duc de Clèves. La reine rappelait ensuite qu'ayant renouvelé ses instances à Augsbourg, en 1550, l'empereur lui avait promis formellement d'accueillir sa demande lorsque son fils serait revenu dans les Pays-Bas. Elle réclamait maintenant l'exécution de cette promesse; elle suppliait son frère, prince si juste et si catholique, de considérer la faute qu'elle commettrait envers Dieu si elle différait encore d'exécuter le vœu qu'elle avait fait. N'eût-elle pas même fait ce vœu, elle ne serait pas moins obligée envers Dieu de renoncer à sa charge, puisqu'elle connaissait son insuffisance. L'empereur lui montrait d'ailleurs l'exemple qu'elle devait suivre, puisque, malgré ses éminentes qualités, il voulait lui-même renoncer à ses couronnes. « Comment donc moi, disait-elle, serai-je assez téméraire pour me croire capable de diriger même un petit État, d'autant plus que, comme femme, je suis impropre aux principaux actes du gouvernement? J'ai trop d'expérience pour ne pas reconnaître qu'il est impossible à une femme d'exercer

ces fonctions dans la paix et encore moins dans la guerre. Le gouvernement des Pays-Bas est le plus difficile; car il faut entretenir des relations continuelles avec tous les ordres de l'État pour gagner les bonnes grâces tant de la noblesse que des communes, ce pays n'étant ni une monarchie absolue, ni une oligarchie, ni une véritable république. Or, ce sont des devoirs pénibles pour une femme, principalement si elle est veuve, car la femme, quelle que soit sa qualité, n'est jamais crainte ni respectée comme l'homme. Bien que je porte une grande affection au roi, votre fils, il serait également dur pour une personne comme moi, après avoir servi Votre Majesté jusqu'au bout, de recommencer mon apprentissage. Une femme de cinquante ans doit, après en avoir servi plus de vingt-quatre, se contenter pour le reste de sa vie d'un Dieu et d'un maître. » La reine signalait ensuite les mœurs de la nouvelle génération, avec laquelle elle ne voudrait ni ne pourrait s'accommoder; l'affaiblissement du respect envers Dieu et envers le prince; le petit nombre d'hommes dévoués, enfin cette anarchie qui se manifestait, non-seulement dans les Pays-Bas, mais presque partout. Cet état de choses l'affligeait et l'irritait au point, disait-elle, qu'elle ne voulait pas même vivre, comme personne privée, avec de telles gens; elle déclarait, en outre, que le soin des affaires lui était maintenant si antipathique qu'elle aimerait mieux gagner sa vie que de continuer ses fonctions. Elle finissait en demandant à l'empereur l'autorisation de se retirer en Espagne, comme personne privée, avec la reine douairière de France, sa sœur [1]. Malgré ses précautions oratoires, Marie de Hongrie laissait clairement entendre, dans cette lettre, que si elle avait sacrifié son repos pour servir son frère, elle n'était nullement disposée à recommencer cette vie laborieuse sous un prince dont elle connaissait le caractère despotique.

[1] *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV, p. 469 et suiv.

nouveau souverain, semble le plus en faveur ; Charles avait vanté à son fils l'habileté de ce ministre et Philippe avait reconnu en lui ce penchant pour les idées monarchiques qu'il associait dans sa pensée à la prédominance du catholicisme. Ce fut aussi, après s'être concerté avec son père, que Philippe admit dans le conseil d'État des Pays-Bas le comte d'Egmont, le prince d'Orange, le marquis de Berghes, le comte de Boussu, le seigneur de Glayon et Simon Renard, ancien lieutenant général au bailliage d'Amont en Bourgogne, puis ambassadeur en Angleterre où il avait négocié le mariage du prince d'Espagne avec Marie Tudor. Mais le jour même où le conseil d'État est installé, la jalousie des nobles contre l'évêque d'Arras commence à se révéler. Le 18 novembre, tous les conseillers, tant nouveaux qu'anciens, à l'exception du prince d'Orange, retourné à l'armée, prêtèrent serment. A cette occasion, quelques signes de mécontentement se manifestèrent parmi les nouveaux élus ; on ne les avait admis au conseil, disaient-ils, que pour la forme et afin de faire retomber sur eux les ressentiments du peuple, bien qu'ils ne dussent prendre part qu'aux affaires générales ; or, ils soutenaient que rien ne devait se traiter dans le conseil sans eux et qu'aucune résolution ne devait être prise relativement aux Pays-Bas, par le roi ou son lieutenant, que d'après leur avis [1].

Charles-Quint, cependant, allait achever le sacrifice de sa puissance. Le 16 janvier 1556, dans la même salle où il avait renoncé à la souveraineté des Pays-Bas, il se dépouilla en faveur de son fils des royaumes, des provinces et des îles qui lui appartenaient encore tant dans l'ancien que dans le nouveau monde : les royaumes de Castille, d'Aragon, de Léon, de Grenade, de Sardaigne et de Sicile, en Europe ; en Afrique, les îles Canaries, Tunis

[1] Lettre de l'évêque d'Arras à Marie de Hongrie, du 18 novembre 1555. *Documents historiques*, t. X (Archives du royaume).

et Oran; en Amérique, le Mexique, le Pérou, la Nouvelle-Grenade, le Chili et les autres dépendances de la couronne de Castille. Il ne se réserva qu'un revenu de deux cent mille ducats, sur l'Espagne, pour son entretien et celui de ses serviteurs. Cette seconde abdication s'accomplit en présence des reines Éléonore et Marie, du duc de Savoie, du duc de Médina-Celi, du marquis de Las Navas, de don Luis de Zuñiga, grand commandeur d'Alcantara, de Luis Quijada, majordome de l'empereur et colonel de l'infanterie espagnole, du comte de Feria et d'autres grands d'Espagne. Ils souscrivirent les actes de cession que le nouveau roi reçut à genoux [1]. En l'absence de Philippe II, la régence d'Espagne demeura à la seconde fille de Charles-Quint, doña Juana, veuve du prince royal de Portugal et mère du célèbre roi Sébastien.

Le 18 janvier, le nouveau souverain des Pays-Bas, grand-maître de l'ordre de la Toison d'or, arriva en la ville d'Anvers, pour y présider le chapitre général, qui avait été décidé la veille de l'abdication de Charles-Quint. Le 21 au matin, les chevaliers s'étant rassemblés, on commença par donner lecture des ordonnances émanées de Philippe le Bon pour les officiers de l'Ordre, ainsi que le recueil des cérémonies. Le même jour, après-midi, commencèrent les premières vêpres; le lendemain, la messe fut célébrée, conformément aux statuts, et, après l'offrande, le chancelier de l'Ordre prêcha, selon la coutume. Le 23, à la messe des trépassés, le greffier, en vertu des fonctions de sa charge, fit aussi un discours ayant pour objet l'éloge funèbre des chefs et souverains et des autres chevaliers décédés. Le 25, on procéda capitulairement, et avec les formalités ordinaires, à l'information des vie et mœurs des chevaliers, tant présents qu'absents, ainsi que des officiers. Parmi les chevaliers présents à l'assemblée, le

[1] Mignet, *Charles-Quint*, etc., p. 107–109.

marquis de la Vère, le comte d'Egmont, le seigneur de Bugnicourt, le comte de Boussu et le seigneur de Brederode, furent repris pour quelques excès dans les mœurs. On passa ensuite à l'examen de la conduite du chef et souverain. Les chevaliers, pleins de courtoisie envers leur nouveau grand maître, trouvèrent que ce prince réunissait plusieurs bonnes qualités, et particulièrement qu'il était clément, affable, magnanime, humble, libéral et grand justicier; mais, comme on faisait remarquer que l'empereur, son père, n'avait pas maintenu, comme il convenait, l'honneur et la dignité de l'Ordre, attendu qu'il avait souvent été donné atteinte aux priviléges qui y étaient attachés, l'assemblée supplia don Philippe de se montrer plus attentif que son père n'avait été à ce que l'Ordre ne reçût, de ce côté-là, *aulcun échec*. Le chapitre remplit ensuite les places vacantes dans l'Ordre. Parmi les nouveaux élus on remarquait : don Carlos, prince d'Espagne; Ferdinand, archiduc d'Autriche; Guillaume de Nassau, prince d'Orange; Philippe de Croy, duc d'Arschot; Charles, baron de Berlaymont; Philippe de Montmorency, comte de Hornes; Jean de Montmorency, seigneur de Courrières; Charles de Brimeu, comte de Meghem; Jean, marquis de Berghes, et Philippe de Stavele, baron de Chaumont et seigneur de Glayon [1].

Charles-Quint qui, dans ses adieux à ses compatriotes, avait exprimé le regret qu'il éprouvait de ne pas laisser leur pays en paix, s'efforça de rendre le repos au monde avant de se reposer lui-même. Déjà l'Allemagne protestante avait été satisfaite par la paix de religion conclue à Augsbourg, le 26 septembre 1555, sous les auspices du roi des Romains. Celui-ci l'avait acceptée, sans attendre le consentement de l'empereur, pressé qu'il était par la crainte d'un conflit avec les États de l'Empire et par le danger

[1] *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, p. 445-448.

d'une nouvelle guerre avec les Turcs [1]. La paix avec la France se négocia par l'intervention de la reine d'Angleterre ; elle envoya successivement à Bruxelles et à Paris le cardinal Pole, et les démarches de ce ministre furent couronnées de succès. Charles-Quint et Henri II envoyèrent des plénipotentiaires à l'abbaye de Vaucelles, près de Cambrai. L'empereur et son fils y étaient représentés par le comte Charles de Lalaing, Simon Renard, Charles Tisnacq et Philibert de Bruxelles ; Henri II par Gaspar de Coligny, amiral de France, et par Sébastien de l'Aubespine. Les médiateurs anglais étaient l'évêque de Winchester et le comte d'Arundel. Après des discussions irritantes, qui se prolongèrent pendant plus d'un mois, les négociateurs renoncèrent à l'espoir de concilier définitivement les intérêts des deux parties ; mais voulant toutefois mettre un terme aux hostilités, ils proposèrent une longue suspension d'armes, pendant laquelle chacun garderait ce dont il était en possession. Henri II pouvait ainsi conserver, avec les États du duc de Savoie, les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun. La trève proposée fut conclue pour cinq ans, le 5 février 1556. Philippe II ne consentit à subir les conditions humiliantes résultant pour lui de cette convention que par déférence pour son père. Du reste, il ne pardonna jamais au principal négociateur, Simon Renard, l'échec que la maison d'Autriche éprouva en cette circonstance. Le comte de Lalaing fut désigné pour se rendre à Blois, et l'amiral de Coligny pour venir à Bruxelles, tous deux à l'effet d'être présents, chacun de son côté, à la ratification du traité ainsi qu'au serment, par lequel, d'une part, le roi de France, et, de l'autre, l'empereur et son fils, s'engageraient à en observer les conditions.

[1] Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, p. 683. Du reste, dans une lettre datée de Bruxelles le 19 septembre 1555, Charles-Quint déclarait à son frère, à propos de la diète réunie à Augsbourg, *qu'il ne voulait plus se mêler des querelles religieuses*. *Id.*, *ib.*, p. 682.

Le 25 mars, l'amiral Coligny arriva à Bruxelles avec un brillant cortége de seigneurs de qualité et de gentilshommes, parmi lesquels on distinguait l'évêque de Limoges, Sébastien de l'Aubespine, ambassadeur désigné près de l'empereur et du nouveau souverain des Pays-Bas. Le lendemain, Coligny se rendit au château où Philippe II, mécontent de la trève, reçut les envoyés du roi de France dans la grande salle qu'il avait fait tendre d'une tapisserie représentant la bataille de Pavie, la prise de François Ier, son embarquement pour l'Espagne et sa captivité à Madrid. Coligny et les seigneurs qui l'accompagnaient purent à peine contenir l'indignation qu'ils ressentaient devant cette bravade indigne de la générosité royale. Cependant, le 27, la messe fut célébrée, dans la chapelle du palais, par l'évêque d'Arras ; le roi y assistait de son oratoire, ayant vis-à-vis de lui l'amiral avec l'ambassadeur de France et les principaux seigneurs qui l'avaient accompagné. Après la messe, le roi s'approcha de l'autel et, posant la main sur le livre des saints Évangiles, tenu par l'évêque d'Arras, il jura et promit l'observation du traité, en présence de plus de deux mille spectateurs qui se trouvaient dans la chapelle et dans la grande salle voisine demeurée ouverte. Coligny se rendit, le dimanche de Pâques-fleuries, auprès de l'empereur, dans sa petite maison du Parc, pour recevoir de lui le même serment. Depuis le pied de l'escalier jusqu'au bout de l'antichambre, il traversa, avec sa suite, une double haie de seigneurs, les plus jeunes n'ayant pas moins de trente-cinq ans, et les plus âgés ne dépassant pas l'âge de quarante-cinq, tous vêtus de noir, avec une contenance grave, et se tenant la tête nue jusqu'à ce que les Français fussent passés. L'empereur attendait l'amiral en sa chambre, assis à cause de sa goutte, et ayant devant lui une table couverte d'un tapis noir. C'était aussi la couleur des tentures de la chambre et de l'antichambre. Il portait « une petite robe citadine coupée jusqu'aux genoux, de

« serge de Florence, les bras passés au dedans, un pourpoint « de treillis d'Allemagne noir, avec un bonnet de Mantoue, un « petit cordon de soie, sa chemise à simple rabat. »

L'amiral lui ayant adressé ses félicitations sur la conclusion de la trêve et exprimé les vœux du roi, son maître, de vivre en paix et amitié avec tous les princes ses voisins, Charles-Quint lui répondit par quelques paroles courtoises et gracieuses. Il essaya ensuite d'ouvrir la lettre que lui avait remise l'amiral; comme ses doigts malades lui refusaient ce service, Granvelle, qui se tenait derrière son fauteuil, s'avança pour l'aider; mais l'empereur n'y consentit point. « Comment, M. d'Arras, lui dit-il, me voulez-vous ravir le devoir auquel je suis tenu envers le roi, monsieur mon bon frère? J'espère qu'un autre que moi ne le fera pas. » Il parvint enfin à briser le fil qui tenait la lettre fermée et se retournant vers l'amiral, il ajouta avec un sourire : « Que direz-vous de moi, M. l'amiral? Ne suis-je pas un brave cavalier pour courir et rompre une lance, moi qui ne puis qu'à bien grand'peine ouvrir une lettre? » Il la donna alors à l'évêque d'Arras, lui disant : « Lisez-la. » Après avoir ouï cette lecture, l'empereur, prenant un ton plus familier, s'enquit de la santé du roi Henri II, qu'il avait vu vingt-huit années auparavant, lorsque ce prince, alors enfant, fut conduit à Madrid comme garant de la parole donnée par François Ier, son père. L'amiral répondit que le roi se portait bien. « Ah! que j'en suis aise, s'écria l'empereur, pensez-vous combien le cœur m'en rit, et non sans cause : car je tiens à beaucoup d'honneur d'être sorti du côté maternel (c'est-à-dire par Marie de Bourgogne), de ce fleuron qui porte et soutient la plus célèbre couronne du monde; mais on m'a dit, toutefois, qu'il commence déjà à grisonner, et il n'est rien si jeune que lui; il n'y a, par manière de dire, que trois jours qu'il était en Espagne, jeune prince, enfant sans poil de barbe. » — « Sire, repartit Coligny, à la vérité, le roi a deux ou trois

poils blancs, comme bien d'autres plus jeunes que lui. » — « Oh! ne vous étonnez pas de cela, répliqua l'empereur, c'est moins que rien; en vous demandant l'état d'autrui, je veux vous rendre compte du mien. J'étais quasi du même âge, lorsque je revins de mon voyage de la Goulette à Naples. Vous connaissez la gentillesse de la ville, la beauté et la bonne grâce des dames qui y sont; je suis homme, je voulus aussi mériter leurs faveurs. Le lendemain de mon arrivée, je fis appeler mon barbier, pour m'arranger la tête, me friser et me parfumer. On me présenta un miroir, et je découvris quelques cheveux blancs comme en a aujourd'hui le roi, monsieur mon bon frère. Qu'est-ceci? m'écriai-je. Otez-moi ces poils, dis-je au barbier, et n'en laissez aucun : ce qu'il fit. Savez-vous ce qu'il m'advint? Quelque temps après, m'étant revu au miroir, je trouvai que pour un poil blanc que j'avais fait ôter, il m'en était revenu trois, et si j'avais voulu faire ôter ces derniers, je serais devenu en moins de rien blanc comme un cygne. » Après quelques autres propos, l'amiral ayant pris congé, Charles-Quint fit ouvrir les fenêtres de sa chambre d'où l'on avait la vue du Parc et se montra à toute l'ambassade française afin qu'il fût bien reconnu; car, peu de jours auparavant, on avait fait courir le bruit qu'il était à toute extrémité [1].

Quoique Charles-Quint eût éprouvé un grand contentement en faisant conclure la trève de Vaucelles, il est certain néanmoins que le règne de Philippe II, comme souverain des Pays-Bas, ne commençait pas sous des auspices favorables. Trois causes principales devaient déterminer le mémorable soulèvement de ces provinces : le fanatisme religieux, le despotisme politique et les embarras financiers du gouvernement. Ces embarras provenaient des

[1] *Voyage de monsieur l'Admiral vers l'Empereur et le roy Philippe pour la ratification de la trève*, dans Ribier, t. II, p. 633-637.

sacrifices énormes qu'il avait fallu imposer au pays pour soutenir les longues guerres de Charles-Quint contre la France. La situation financière dut inspirer des craintes sérieuses dès l'année 1556. En effet, le domaine du souverain était chargé de 3,900,000 florins de dettes, dont il devait supporter les intérêts; les provinces aussi étaient fort obérées : la Flandre, le Brabant et la Hollande devaient près de 10,000,000 de florins et les autres provinces à proportion ; on évaluait à plus de 2,200,000 florins l'arriéré de la solde des gens de guerre; l'entretien des bandes d'ordonnance, conservées pendant la trève, exigeait annuellement 330,000 florins, celui des garnisons 720,000, celui des fortifications 200,000, et les divers services administratifs 320 à 330,000 florins. Or, les subsides ordinaires votés par les états étaient loin de suffire à l'acquit de tant de charges et l'on ne pouvait pas compter sur des sacrifices extraordinaires, le peuple commençant enfin à se plaindre hautement de supporter le principal fardeau d'une guerre causée par des différends qui étaient étrangers aux Pays-Bas [1]. Le caractère de Philippe II le portait vers l'isolement; nul souverain n'a été plus ennemi des assemblées délibérantes, et cette répugnance était encore entretenue par Granvelle. Toutefois, à cause de la situation critique où il se trouvait, Philippe fut obligé de surmonter sa répugnance et de convoquer les états généraux peu de temps après son avénement; les chevaliers de la Toison d'or et les membres du conseil d'État lui avaient d'ailleurs représenté que de sa résolution dépendrait le salut ou l'entière ruine du pays.

[1] GACHARD, *Des anciennes Assemblées nationales de la Belgique*, II. — Déjà, en 1546, l'ambassadeur vénitien Bernardo Navagero constatait que, dans les années précédentes, on avait mis tant d'impôts sur les espèces de consommation que ces provinces pouvaient être considérées comme le pays le plus cher du monde.

Les états généraux s'étaient donc réunis à Bruxelles, en présence de Philippe II, le 12 mars 1556, et la plupart des grands seigneurs belges assistaient à cette réunion. Indépendamment du duc de Savoie, on remarquait, dans l'assemblée, le prince d'Orange, le comte d'Egmont, le comte d'Arenberg et le comte de Meghem. Le conseiller Philibert de Bruxelles fut de nouveau l'organe du gouvernement. Il annonça que les négociations entamées avec la France n'avaient pu amener la conclusion de la paix, mais qu'une trève marchande avait été décidée à Vaucelles pour cinq ans; que, bien qu'il semblât à plusieurs qu'il eût mieux valu continuer la guerre pour recouvrer les pays usurpés sur le souverain, celui-ci, de l'avis des chevaliers de l'Ordre et des seigneurs de son conseil, avait cru devoir, dans l'intérêt du service de Dieu, dans celui de tous ses royaumes, et particulièrement des Pays-Bas, condescendre à ladite trève, parce qu'il espérait qu'elle serait un acheminement à une paix solide. On devait souhaiter que, avec la suspension d'armes, cessassent les grandes charges qui pesaient sur le pays; mais on ne devait pas s'endormir dans une sécurité trompeuse. Comme les gens de guerre réclamaient leurs arrérages, il fallait prévenir les *foules* et *mangeries* qu'ils exerceraient sur le pauvre peuple; il fallait aussi pourvoir à l'entretien des troupes que l'on conserverait pendant la trève, aux dépenses de construction de nouvelles forteresses (Charlemont et Philippeville), à la réparation des anciennes, et à leur approvisionnement; il fallait enfin rembourser les sommes qui avaient été levées à rente et subvenir aux charges ordinaires de l'administration. Pour faire face à toutes ces dépenses, trois millions de florins étaient nécessaires. Comme cette somme paraîtrait exorbitante si on la levait par voie de répartition, on avait recherché, pour se la procurer, un moyen extraordinaire et qui pût être pratiqué dans tout le pays. Aucun n'avait paru plus juste et plus raisonnable que la levée du 100ᵉ denier de la valeur des biens immeu-

bles, et du 50[e] denier de la valeur des biens meubles à payer en trois termes. Quoique ce moyen fût inusité aux Pays-Bas, le roi (concluait l'orateur) avait l'espoir que les états, lui témoignant la même affection qu'ils avaient montrée à ses prédécesseurs, l'adopteraient pour cette seule fois, sans préjudice pour l'avenir, et à défaut d'autres expédients convenables [1].

Malgré cette assurance, la première proposition faite par le roi aux états généraux fut fatale à sa popularité; dans toutes les provinces, elle rencontra une vive opposition [2]. Naguère on avait vu Charles-Quint et la reine Marie faire des démarches personnelles auprès des membres les plus influents des états pour obtenir leur appui; le caractère hautain et réservé de Philippe ne le disposait point à suivre cet exemple. Il aurait voulu partir immédiatement pour l'Espagne et laisser à sa tante le soin de négocier avec les assemblées provinciales. Mais la reine Marie, qui s'était retirée dans son domaine de Turnhout, refusa de revenir à Bruxelles; elle donna cependant de sages conseils à son neveu : il devait terminer l'affaire de l'aide avant de partir, s'il ne voulait exposer ses États à un grand danger et se voir obligé de revenir dans les Pays-Bas en débarquant en Espagne; il n'y avait, au surplus, qu'un moyen de réussir : c'était de suivre lui-même cette négociation, de se faire solliciteur et de prendre l'affaire non-seulement à cœur, mais extrêmement à cœur. La reine expliquait ensuite pourquoi son intervention serait plutôt nuisible que profitable : elle prétendait être odieuse aux états parce qu'elle avait été l'instrument qui les

[1] *Documents historiques*, t. X (Archives du royaume). GACHARD, *Des anciennes Assemblées nationales*, II.

[2] On lit dans une lettre de Granvelle à la reine Marie, du 28 mai 1556, que les états de Flandre aimèrent mieux offrir 800,000 florins payables par le moyen de deux deniers que de venir aux expédients qui leur avaient été proposés. *Documents historiques*, t. X.

avait poussés à faire tant de sacrifices pour soutenir les guerres passées [1].

L'union était loin de régner parmi les membres de la famille impériale qui se trouvaient dans les Pays-Bas. Philippe II, impatient de retourner en Espagne, aurait voulu que sa tante conservât le gouvernement; l'empereur disait aussi que *ce serait un grand bien;* mais la reine Marie se montrait inébranlable. D'un autre côté, Philippe, toujours dans l'intention de s'éloigner de la Belgique, suppliait son père de différer son départ, qui avait été fixé d'abord au mois de juin, et de s'occuper, en attendant, des affaires d'Italie. Cédant aux sollicitations de son fils, l'empereur résolut effectivement de différer son voyage jusqu'au mois d'août et d'attendre son gendre, l'archiduc Maximilien, roi de Bohême, ainsi que la reine, sa fille, pour leur faire ses adieux [2]. Quand Marie de Hongrie connut cette résolution, elle accusa ouvertement son neveu d'égoïsme. L'honneur du roi, disait-elle, ne peut rien gagner à laisser son père malade au milieu du tracas des affaires, tandis qu'il se retirerait en Espagne [3].

Philippe cependant ne donna point suite à son dessein, et l'arrivée du roi et de la reine de Bohême [4] vint faire diversion aux dissentiments de la famille impériale. Charles-Quint, avant de se détacher complétement du monde, désirait vivement de revoir son gendre et sa fille; mais Ferdinand, tout en faisant les plus grandes protestations d'amitié à son frère, avait jusque-là retardé leur départ sous divers prétextes, notamment faute de l'argent nécessaire pour ce voyage [5]; ils venaient enfin, et leur

[1] Lettres du 11 et du 21 mai 1556. *Documents historiques*, t. X.

[2] Lettre de Granvelle à la reine Marie du 28 mai. *Ibid.*

[3] La reine Marie à Granvelle, 29 mai. *Ibid.*

[4] Ils arrivèrent à Bruxelles, le 11 juillet, suivant le journal de Vandenesse.

[5] *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, pp. 697 et 700.

présence était le gage de la réconciliation des deux branches de la maison d'Autriche. Les Belges aussi accueillirent avec allégresse la fille de Charles-Quint et ce jeune prince, dont l'esprit tolérant et les manières affables contrastaient avec la raideur et l'inflexibilité de Philippe. Pendant plusieurs jours, il y eut à Bruxelles des joutes, des combats à pied et des banquets à l'hôtel de ville et au palais ducal.

Avant même d'avoir abdiqué la souveraineté des Pays-Bas, Charles annonçait son intention bien arrêtée de renoncer également à l'administration de l'Empire et de ne pas même conserver le titre impérial. Les instances de Ferdinand, qui voulait d'abord s'assurer des suffrages des principaux États germaniques, purent seuls engager son frère à ne pas divulguer son dessein en même temps qu'il déposait ses autres couronnes. Telles étaient les idées exprimées dans une lettre que Charles-Quint dicta le 19 octobre 1555. Le 8 août de l'année suivante, quelque temps avant de quitter Bruxelles, il mande à son frère que l'un des grands désirs qu'il a en ce monde, c'est de se dépouiller de tout, non-seulement de l'administration de l'Empire, mais aussi du titre impérial et de transférer librement cette dignité au roi des Romains. Celui-ci ayant objecté que cette renonciation ne pouvait s'effectuer sans le consentement des électeurs, Charles l'engageait à les convoquer, soit en diète, soit autrement, au lieu et à l'époque qu'il jugerait le plus convenable. « A cette assemblée, ajoutait-il, je me propose d'envoyer mes ambassadeurs solennels, dont les pouvoirs seront délivrés avant mon départ. Ils auront pour instruction de persuader aux électeurs de trouver bon que je remette le titre impérial et l'administration de l'Empire librement et purement sans rien retenir. Je vous prie de ne rien négliger, de votre côté, pour les y engager ; s'ils acceptent cette proposition, toutes les difficultés qu'ils pourraient faire, en ce qui vous concerne, cesseront ; je demeurerai déchargé,

suivant mon désir, et vous serez assuré de la dignité impériale [1]. »

Le 13 août, Charles-Quint arriva à Gand, accompagné de ses deux sœurs, de tous les grands des Pays-Bas, des ambassadeurs et d'un grand nombre d'officiers et de magistrats. Deux jours après, il notifia à la chambre impériale de Spire qu'il renonçait à la couronne germanique en faveur de Ferdinand, roi des Romains.

Le 26 août, il fit ses adieux aux ambassadeurs des princes étrangers. Il se dirigea ensuite vers la Zélande, où il devait s'embarquer; il était accompagné de son fils, de ses sœurs, les reines douairières de France et de Hongrie, et d'une suite nombreuse de gentilshommes flamands. Il signa à Wester-Souburg, près de Flessingue, une lettre dans laquelle il invitait les électeurs de l'Empire à reconnaître Ferdinand pour son successeur; il chargea Guillaume de Nassau, prince d'Orange, de porter cette lettre à la diète et de remettre en même temps la couronne et le sceptre impérial à Ferdinand. Guillaume de Nassau, qui vénérait l'empereur, dans la chambre duquel il avait été pour ainsi dire élevé, reçut cette commission avec tristesse; il répondit, en présence de Philippe II, qu'il eût désiré une tout autre fortune que d'ôter la couronne de dessus la tête de son maître. Charles prit ensuite congé de son cortége, en donnant à chacun des témoignages d'estime et d'affection; et, après avoir béni et embrassé pour la dernière fois son fils, qui s'était prosterné à

[1] *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, pp. 688 et 708. Ces dernières lettres de Charles-Quint détruisent l'assertion de Robertson concernant les dernières intentions de ce prince. Il n'est donc pas vrai que Charles eût renouvelé ses tentatives auprès de son frère pour le faire consentir à laisser la dignité impériale à Philippe et que, dans l'espoir de réaliser ce projet, il garda la couronne de l'Empire quelques mois encore après avoir renoncé aux Pays-Bas et à l'Espagne.

ses genoux, il s'embarqua avec ses sœurs et les officiers qu'il s'était réservés.

Des sept cent soixante-deux personnes de tous rangs et de toutes fonctions qui composaient la maison impériale, Charles-Quint avait désigné, pour le suivre dans son voyage, cent cinquante officiers ou serviteurs, parmi lesquels on distinguait trois seigneurs belges : Jean de Croy, comte du Rœulx, le Sr de la Chaulx, sommelier de corps, et Floris de Montmorency, qui portait alors le titre de seigneur de Hubermont. L'empereur s'embarqua sur le vaisseau principal, nommé l'*Espiritu santo* ou *la Bertendona*, du nom de son capitaine ; les reines de France et de Hongrie montèrent sur un vaisseau flamand. La flotte réunie à Souburg mit à la voile le 13 septembre ; mais les vents contraires la retinrent encore jusqu'au 17, à quelques lieues de Flessingue. Elle franchit enfin les bancs de sable de la Zélande, s'engagea dans le canal de la Manche et cingla ensuite vers la côte de Biscaye. Le 28, la *Bertendona* jetait l'ancre dans la rade de Laredo ; les reines, sœurs de Charles-Quint, débarquèrent le lendemain [1].

Dès le 27 juillet, Philippe II avait écrit à la régente d'Espagne d'envoyer dans le port de Laredo l'alcade de cour Durango, avec l'argent nécessaire à l'achat de tous les approvisionnements et à la réunion de tous les moyens de transport que réclamaient la venue de leur père et son voyage. Il renouvela ses instructions le 28 août et le 8 septembre ; mais elles furent paralysées par la lenteur espagnole.

Deux personnages seulement se trouvaient à Laredo pour recevoir l'empereur : don Pedro Manrique, évêque de Salamanque, et Durango, alcade de cour ; encore ce dernier n'avait-il

[1] William Stirling, *The cloister life of the Emperor Charles the fifth* (3e édition), p. 23 ; Mignet, *Charles-Quint*, etc., p. 140.

point l'argent nécessaire aux besoins du service impérial et à la solde de la flotte. La traversée avait été fatigante : la moitié de la suite de Charles-Quint était malade, et sept ou huit des serviteurs subalternes avaient même été emportés par la fièvre. L'empereur lui-même était souffrant : aussi se montra-t-il fort courroucé et exhala-t-il son humeur chagrine par des paroles piquantes. Mais, facile à dérider, il se rasséréna lorsque la régente d'Espagne, prévenue du débarquement, se fut hâtée d'envoyer, avec l'argent nécessaire pour la flotte, des provisions de toute espèce. Il fut également réconforté en voyant accourir devers lui le plus aimé de ses chambellans, le colonel Luis Quijada, qui l'avait précédé en Espagne. Averti de l'arrivée de l'empereur, le fidèle majordome avait fait en trois jours, dit-on, cinquante-six lieues à cheval pour rejoindre son maître. Quijada arriva à Laredo le 5 octobre, et, le lendemain, Charles se mit en route pour Valladolid, résidence de la régente d'Espagne. De Laredo à Valladolid, on comptait cinquante-quatre lieues ; l'empereur mit douze jours à les parcourir, voyageant tantôt dans une litière roulante, tantôt dans une chaise à porteurs. Il était précédé de l'alcade Durango, qui commandait une escouade de cinq alguazils, armés de leur bâton de justice. Ce singulier cortége scandalisait fort les Flamands de la suite et faisait dire à Quijada que les alguazils avaient plutôt l'air d'escorter un prisonnier qu'un empereur. Les reines de France et de Hongrie, également en litière, suivaient leur frère à une journée de distance. Bientôt, cependant, la route se couvrit de curieux de toutes les classes ; les corrégidors des villes venaient lire de pompeuses adresses, tandis que les seigneurs sortaient de leurs châteaux pour baiser les mains de leur ancien souverain. Charles entra à Burgos dans la soirée du 13 octobre, au bruit des cloches qui sonnaient à grandes volées. Le surlendemain, il continua sa route, escorté par un détachement de cavalerie,

sous les ordres de don Francisco de Beaumont. A Cabezon, dernière étape avant Valladolid, il trouva don Carlos, son petit-fils, qu'il ne connaissait pas encore. Ce prince, alors âgé de douze ans, était issu du premier mariage de Philippe avec doña Maria, infante de Portugal. Charles-Quint le fit souper avec lui, le retint longtemps pour l'étudier et se montra peu satisfait de l'éducation, des manières et des penchants extraordinaires de l'adolescent qui, par l'abdication de son aïeul, était devenu l'héritier présomptif de la monarchie espagnole. « Je le trouve présomptueux, dit-il à sa sœur Éléonore : sa contenance et son humeur ne me plaisent pas, et je ne sais ce qu'il pourra devenir avec le temps [1]. »

Triste et préoccupé, il arriva enfin à Valladolid, alors capitale de la monarchie espagnole, et fut reçu très-simplement dans le palais par la princesse régente, qui se conformait à ses instructions; mais il exprima le désir que les plus grands honneurs fussent rendus aux reines, ses sœurs, attendues pour le lendemain. Charles-Quint passa quatorze jours à Valladolid, s'occupant des affaires d'État, mais ayant aussi des conférences fréquentes avec le prieur de Yuste et le général de l'ordre des hiéronymites. Le 4 novembre, après avoir dîné en public, il se sépara de la régente d'Espagne, sa fille, du prince, son petit-fils, des reines, ses sœurs, et sortit de Valladolid sans permettre à aucun des grands, des prélats, des gentilshommes, des conseillers et des officiers de cour, de dépasser la porte del Campo. Il ne prit qu'une petite escorte de cavaliers et quarante hallebardiers qui, sous les ordres de leur lieutenant, devaient le suivre jusqu'au village de Jarandilla, dans la vallée dominée par le monastère de Yuste. Après sept petites journées de marche, il alla coucher, le 11, à Tornavacas, près du Rio Xerte, dans la Sierra de

[1] Mignet, *Charles-Quint*, etc., p. 157.

Gredos, qui le séparait de la *Vera de Plasencia*, terme du voyage. Quelque rude que fût le passage, il aima mieux, pour abréger la route, franchir les montagnes que les tourner. Les habitants de la vallée se relayèrent pour aplanir les obstacles et porter sa litière. Lorsqu'il parvint au sommet de la brèche d'où se découvrait la *Vera de Plasencia*, il la contempla pendant quelque temps, puis, tournant ses yeux du côté du nord, vers le pays qu'il venait de traverser, il dit : « Je ne franchirai plus d'autre passage que celui de la mort. » Descendant alors à Jarandilla, il s'établit dans le château, mis à sa disposition par le comte d'Oropeza, jusqu'à ce que l'habitation qu'il avait fait construire au monastère de Yuste fût prête à le recevoir[1].

Charles-Quint venait de réaliser son désir le plus vif et le plus constant ; il s'était détaché du monde ; il avait gagné cette solitude que, depuis plus de vingt ans, il entrevoyait comme le terme et la récompense de ses travaux. Mais, quel que fût son détachement des choses humaines, il n'avait point l'intention de perdre la vigueur de son esprit dans l'oisiveté, ni d'appliquer sa vaste expérience aux intrigues et aux détails secondaires d'un couvent. Jusqu'à la fin de sa vie, il suivit attentivement la succession des événements, donnant à Philippe II des conseils virils, s'intéressant à sa réputation et l'encourageant à maintenir invariablement la grandeur de sa dynastie.

[1] STIRLING, *The cloister life*, etc., p. 46 ; MIGNET, *Charles-Quint*, etc., chap. III, *passim*.



LIVRE DEUXIÈME.

Famine dans les Pays-Bas. — Mortalité excessive. — Conseil tenu par Philippe II pour remédier à cette profonde détresse. — Paul IV ranime la vieille querelle des maisons de France et d'Autriche ; ses prétentions ; son aversion pour l'empereur et les Espagnols. — Mesures prises par Charles-Quint dans le but de paralyser les projets du pape. — Henri II s'allie avec Paul IV. — Après de longues hésitations, Philippe II fait envahir le territoire pontifical par le duc d'Albe. — Le duc de Guise envoyé au secours du pape. — Rupture de la trève de Vaucelles. — Agression des Français dans l'Artois. — Philippe II passe en Angleterre pour réclamer l'assistance de Marie Tudor. — Réunion des états généraux à Valenciennes. — Les Espagnols prennent l'offensive. — Bataille de Saint-Quentin. — Prise de la ville. — Philippe II ne tire pas parti de sa victoire. — Nouvelles réunions des états généraux des Pays-Bas. — Paix humiliante conclue avec Paul IV. — Retour du duc de Guise. — Prise de Calais et de Guines par les Français. — Aide *novennale* votée par les états généraux. — Premières démarches pour la paix. — Campagne de 1558. — Prise de Thionville et d'Arlon — Invasion de la Flandre maritime. — Bataille de Gravelines. — Réunion des états généraux à Arras. — Négociations pour la paix ; conférences à l'abbaye de Cercamp.

Après le départ de Charles-Quint, la situation des Pays-Bas s'était encore assombrie. Les murmures du peuple éclataient avec force contre l'oppression et les outrages des gens de guerre

qui, pour n'avoir pas été payés, se montraient sans frein. Les habitants des frontières, ayant surtout à souffrir de la licence de la soldatesque, disaient ouvertement qu'ils n'auraient pas un sort pire s'ils appartenaient à l'ennemi. Encore si les Pays-Bas n'avaient eu à supporter que ce seul fléau ; mais déjà une sécheresse prolongée avait frappé la terre de stérilité lorsque la rigueur inaccoutumée de l'hiver vint porter au comble les souffrances et la désolation de la classe populaire. De tous côtés, les malheureux, torturés par la faim, accouraient à Bruxelles afin d'avoir leur part des aumônes distribuées par le roi et les grands; mais ces aumônes étaient un faible soulagement apporté à une situation presque désespérée. En effet, les historiens contemporains rapportent qu'en une année (juillet 1556 à juillet 1557) plus de dix-neuf mille pauvres, hommes, femmes et enfants, succombèrent dans la résidence du souverain. Au cimetière du Sablon, on creusait sans cesse, ajoutent-ils, de grandes fosses qui recevaient jusqu'à vingt-cinq cadavres à la fois [1].

Le découragement gagnait même les conseillers du prince. Au mois de décembre 1556, Philippe II avait réuni autour de lui le duc de Savoie, le prince d'Orange, le comte d'Egmont, le comte de Lalaing, le seigneur de Berlaymont, le seigneur de Glayon, l'évêque d'Arras, Viglius, président du conseil privé, et les Espagnols Ruy Gomez, don Bernardino de Mendoça et don Juan Manrique. Ces personnages exposèrent au roi que le peuple paraissait fort dégoûté, et que l'obéissance s'affaiblissait de jour en jour. Le duc de Savoie, gouverneur du pays, manifestait même la crainte de ne pouvoir contenir les mouvements populaires; il

[1] *La grande chronique ancienne et moderne de Hollande, Zélande, West-Frise*, etc., par Jean François le Petit (Dordrecht, 1601, 2 vol. in-fol), t. II, p. 6. — *Voir* aussi *Histoire de Bruxelles*, par Henne et Wauters, t. I, p. 386.

signalait les discours suspects qui se tenaient dans la Gueldre et dans les autres provinces récemment acquises. Enfin le duc et le conseil d'État supplièrent le roi de secourir les Pays-Bas des deniers de ses autres royaumes, seul moyen, suivant eux, de prévenir une perturbation qu'ils considéraient comme imminente. Ils demandaient même d'être remplacés dans leurs charges, si le roi refusait de prendre cette mesure [1].

Mais, déjà, il fallait faire face à des nécessités plus graves encore. On était à la veille d'une nouvelle guerre, et c'était le gardien naturel de la paix, c'était le pape lui-même qui ranimait la vieille querelle des maisons de France et d'Autriche. Ce nouveau Jules II sortait de la famille napolitaine des Caraffa, qui avait toujours favorisé les prétentions des Français en Italie.

Paul IV, monté sur la chaire de saint Pierre pendant l'année même où Charles-Quint descendait du trône, était presque octogénaire; mais ses yeux enfoncés dans leur orbite conservaient tout le feu de la jeunesse, et sa démarche n'avait rien perdu de sa vivacité. L'ambassadeur vénitien, accrédité auprès du nouveau pontife, signalait sa complexion véhémente et emportée, la vivacité extrême de ses mouvements, et sa vigueur de corps bien au-dessus de son âge. « Il a une gravité incroyable, ajoutait-il, et une telle grandeur dans toutes ses actions, qu'il semble vraiment né pour commander. Aussi prétend-il que le pontificat est fait pour mettre les empereurs et les rois sous ses pieds [2]. » Deux passions dirigeaient sa politique : une haine sans bornes contre les luthériens et un ressentiment implacable contre les Espagnols, qu'il regardait comme les oppresseurs de l'Italie. Il les appelait « hérétiques, schismatiques maudits de Dieu, semence

[1] *Documents historiques*, t. X. (Archives du royaume.)

[2] *Relation* de Bernardo Navagero (1558).

de Juifs et de Maures, lie du monde [1]. » La vanité blessée du pontife avait autant de part que le patriotisme à cette haine violente. Charles-Quint, le considérant comme un ennemi, l'avait exclu du conseil formé pour l'administration du royaume de Naples, lui avait refusé l'investiture de l'archevêché de cette ville et avait travaillé contre lui dans le conclave.

Paul conféra les plus hautes dignités ecclésiastiques et civiles à ses neveux parce qu'ils encourageaient, en la partageant, son aversion pour l'empereur et les Espagnols. Le plus jeune, Charles Caraffa, chevalier de Malte, adonné à tous les vices militaires, fut élevé au cardinalat; les deux autres reçurent les dépouilles des Colonna, proscrits à cause de leur dévouement à Charles-Quint : l'aîné fut nommé duc de Palliano, le second marquis de Montebello et gouverneur de Rome. Ces neveux employèrent divers artifices pour rallumer la guerre en Italie, espérant en tirer parti dans l'intérêt de leur maison; ils feignirent d'avoir découvert que l'empereur gageait un grand nombre de satellites pour empoisonner ou assassiner toute leur famille [2]. Charles-Quint s'était plaint amèrement aux cardinaux impérialistes qu'on eût élevé sur la chaire de saint Pierre le plus acharné de ses ennemis; mais il était incapable d'avoir recours au poignard ou au poison pour se débarrasser d'un adversaire. Cette calomnie, toutefois, alluma la colère de Paul IV : il fit arrêter les partisans de l'empereur, sans excepter les cardinaux; conclut une alliance formelle avec la France, conçut le projet de faire régner deux princes français en Italie, l'un comme roi de Naples, l'autre comme duc de Milan; offrit la Sicile comme appât aux Vénitiens, et, pour

[1] *Relation* de Bernardo Navagero (1558). — *Voir* aussi RANKE, *Histoire de la Papauté*, liv. III.

[2] *Histoire du règne de Philippe II*, par WATSON, traduit de l'anglais par MIRABEAU et DURIVAL (Amsterdam, 1778), t. I, liv. II.

achever de bouleverser l'ordre établi par Charles-Quint, voulut expulser les Médicis de Florence et y rétablir la république. Quoique le traité d'alliance offensive et défensive, conclu le 11 décembre 1555 avec Henri II, assurât de grands avantages aux Caraffa, Paul IV croyait n'être guidé que par l'amour désintéressé de sa patrie. Mais Charles-Quint, dont les troupes avaient autrefois saccagé Rome et tenu Clément VII en captivité, n'était point disposé à se courber devant le chef de la famille Caraffa. Il enjoignit au duc d'Albe, capitaine-général du Milanais et vice-roi de Naples, d'aller rétablir les Colonna dans leurs possessions sur le territoire pontifical, si le pape ne consentait pas lui-même à leur restituer ce qu'il leur avait ravi. En même temps Garcilaso de la Vega dut se rendre à Rome pour faire des représentations respectueuses à Paul IV, avant qu'on eût recours à la force. « Si les « furies de Sa Sainteté ne cessent point, écrivait Charles-Quint « lui-même, le 4 octobre 1555, et si elles sont poussées plus avant, « nous serons déchargés envers Dieu et envers le monde des « inconvénients et des dommages qui pourront s'ensuivre [1]. »

La trêve, conclue à Vaucelles, suspendit les hostilités qui étaient sur le point d'éclater entre les Espagnols et le pape, en obligeant Paul IV d'ajourner ses projets. Du reste, lorsque le projet d'alliance avec le pape avait été proposé dans le conseil de Henri II, il avait été vigoureusement combattu par le connétable Anne de Montmorency et par le cardinal de Tournon; mais le duc de Guise et son frère, le cardinal de Lorraine, en flattant l'ambition du roi, l'avaient emporté sur le connétable, leur rival. Les uns représentaient l'issue malheureuse de la plupart des expéditions tentées en Italie par les rois français, tandis que les autres engageaient Henri II à saisir cette occasion pour recouvrer les domaines que la couronne d'Espagne s'était appropriés au

[1] MIGNET, *Charles-Quint*, etc., pp. 91-92.

delà des Alpes. Le cardinal de Lorraine ayant été envoyé à Rome pour préparer l'exécution du traité conclu avec le pape, ce fut, pendant son absence, que le connétable, reprenant tout son ascendant sur l'esprit de Henri II, l'engagea à ratifier la suspension d'armes proposée par les Espagnols. Lorsque Paul IV se vit brusquement abandonné par le roi de France, il n'affecta pas un grand dépit contre lui; il feignit, au contraire, de se réjouir qu'on eût mis fin aux calamités de la guerre. Le cardinal de Rebiba reçut l'ordre de se rendre à la cour de Bruxelles, et le cardinal Caraffa auprès du roi de France, tous deux avec la mission apparente d'offrir la médiation du pape pour établir entre les princes une paix solide, sur les bases de la trève; mais le véritable but du cardinal Caraffa était de renouer l'alliance que Henri II avait contractée avec Paul et d'en faire exécuter les conditions. Il fit agir en sa faveur non-seulement la reine Catherine de Médicis, mais encore l'influence plus puissante de la maîtresse du roi, Diane de Poitiers. Admis à une audience privée, il présenta au roi une épée bénite, lui reprocha vivement son manque de foi envers le pontife, lui signala la détresse et l'inexpérience de Philippe II, et releva Henri du serment qu'il avait fait d'observer la trève de Vaucelles. Pour rassurer entièrement le roi, qui faisait remarquer l'âge si avancé du pontife, Caraffa promit que, à la première promotion, il serait fait choix d'un tel nombre de cardinaux, partisans de la France et contraires à l'Espagne, que le monarque serait assuré de la disposition absolue de la papauté dans le cas où Paul IV viendrait à mourir. Le légat reçut alors la promesse de la coopération de la France et d'un corps auxiliaire de deux mille hommes, que suivrait une armée. Un courrier fut immédiatement envoyé au cardinal Rebiba qui, pour se conformer à ses instructions, s'avançait à petites journées vers Bruxelles; il lui était enjoint de retourner sur ses pas.

Non-seulement Henri II avait été dégagé par le légat du pape de l'obligation de tenir son serment, mais il avait reçu, en outre, l'autorisation d'enfreindre le droit des gens, de commencer les hostilités sans avoir déclaré la guerre; on était convenu, en effet, de surprendre, s'il était possible, le roi d'Espagne, tandis que, sur la foi de la trève de Vaucelles, il serait encore sans défense. Triste spectacle! Paul IV recommandait la trahison, prêchait la guerre, dans un moment où la papauté aurait dû employer toute son influence et toute la force morale du catholicisme à compléter la réforme pacifique de l'Église, pour arrêter les progrès croissants des novateurs!

Mais il n'était pas facile de tromper la vieille expérience de Charles-Quint; il eut bientôt pénétré le vrai motif de l'ambassade du cardinal Caraffa [1]. Paul IV, en donnant un trop libre cours à sa haine contre l'empereur et contre les Espagnols, divulguait d'ailleurs ses projets. En plein consistoire, il venait de proclamer que Charles-Quint n'avait pas le pouvoir de résigner l'Empire, que tout ce qu'il avait fait était nul, non-seulement parce qu'il *avait perdu l'esprit*, mais aussi parce que la dignité impériale ne pouvait être conférée sans l'assentiment du pape [2].

[1] Charles-Quint exprimait noblement l'indignation qu'il ressentait de la conduite du pontife dans une lettre qu'il écrivait à Ferdinand, de Souburg, le 12 septembre 1556, au moment de faire voile pour l'Espagne. « Vous « aurez ja entendu, disait-il, les troubles que suscite le pape en Italie. « Dieu doint que lon y puisse resister de sorte, que lon luy puisse tost faire « recongnoistre la raison, pour éviter le scandale et dommage que la chres- « tienneté et la religion reçoit par l'opinion de ce différend, et des termes « dont ledit pape use... » LANZ, *Correspondenz*, etc., t. III, p. 711.

[2] Dans un mémoire envoyé de Rome, le 20 décembre 1555, au connétable de Montmorency, le cardinal du Bellay rendait compte en ces termes du discours prononcé par le pape en consistoire : « Puis après Sa Sainteté « dit que l'on avoit envoyé près le prince d'Orange un mandat au nom de « Charles, naguère empereur, pour résigner l'empire; qu'il estoit aisé à

Il ne s'était pas borné à ces outrages et à ces prétentions dignes de Grégoire VII. Il avait proscrit les amis de l'Espagne, accueilli les réfugiés napolitains, fait mettre aux arrêts Garcilaso de la Vega, envoyé de Charles-Quint, expulsé de Rome don Juan Manrique de Lara, ambassadeur ordinaire de Philippe II, emprisonné et maltraité Juan Antonio de Tassis, grand-maître des postes. Réveillant ensuite d'autres prétentions, auxquelles Clément VII avait formellement renoncé, il avait intenté dans le consistoire un procès contre Philippe II, annonçant l'intention, comme seigneur lige, de le priver du royaume de Naples, parce que ce prince n'avait pas acquitté le tribut annuel de 700 ducats, que les anciens souverains du royaume payaient au saint-siége. Il poussa, enfin, l'animosité jusqu'à suspendre le service divin en Espagne.

Toutefois, Philippe II ne permit point au duc d'Albe d'agir avec la vigueur qui lui était naturelle ; redoutant de combattre le pape, il lui avait recommandé de tenter toutes les voies d'accommodement avant d'avoir recours aux armes. Le duc envoya à Rome Pirro de Loffredo avec des lettres datées du 21 août 1556 : l'une

« entendre que ledit Charles n'avoit point parlé ; et, quand bien il auroit « parlé, que tout ce qu'il auroit fait estoit de nulle valeur, attendu qu'il est « notoire à chacun qu'il est *impos mentis*... » Il exposait ensuite les autres raisons de cette nullité : « La-dessus remémora la translation de l'empire « de Grèce faite par les papes, et le privilége d'en faire élection donné par « lesdits papes à la Germanie : lequel privilége bien entendu, et y mettant « en considération beaucoup de choses qui s'y pourroient mettre, il ne se « trouveroit point qu'il fust en la puissance d'un empereur de résigner l'em- « pire, ny aux électeurs d'accepter la résignation, et, suivant icelle, faire « nouvelle élection, *inconsulto summo pontifice*. A quoy ne serviroit rien de « dire que Ferdinand estoit déjà un précédent César, et *designatus impera- « tor et rex Romanorum* : car toutes telles allégations sont invalides et « nulles, et ne peut personne digne d'avoir nom de chrestien dire ny sou- « tenir qu'elles soient ni bonnes ni valables. » Ribier, t. II, pp 623 et 624.

était adressée au collége des cardinaux et l'autre à Paul IV. Énumérant les différentes injures que son maître avait reçues et renouvelant ses premières offres de paix et d'amitié, le duc concluait toutefois en protestant que, si elles étaient encore rejetées, le souverain pontife serait responsable de toutes les calamités qui s'ensuivraient. L'irascible pontife fit mettre Loffredo en prison et l'aurait puni de mort si le collége des cardinaux ne s'y fût opposé ; il ordonna à Aldobrandini, son procureur fiscal, de finir le procès qu'il avait intenté contre Philippe II et rendit enfin une sentence qui privait le roi d'Espagne de la souveraineté du royaume de Naples. Philippe II, répugnant toujours à tirer l'épée contre le pape, soumit ses scrupules aux principaux théologiens de ses États. La plupart déclarèrent que, quoiqu'il fût indispensable de supplier Sa Sainteté de faire justice, la loi naturelle permettait au roi, si ses supplications étaient rejetées, de conserver son territoire et de défendre son droit par la force des armes. Alors Philippe ordonna enfin au duc d'Albe d'ouvrir la campagne. Au mois de septembre, celui-ci, ayant commencé ses opérations, réduisit, en quelques semaines, plusieurs villes du territoire pontifical et sembla menacer la capitale même de la chrétienté. Il aurait pu s'emparer de Rome sans beaucoup de difficulté, mais il fut arrêté par ses propres scrupules ou par les exhortations du cardinal de Saint-Jacques, son oncle, qui lui rappelait la mauvaise fin de tous ceux qui avaient pris part à l'entreprise du connétable de Bourbon. Cette irrésolution convenait peu à ses troupes ; aussi disaient-elles ironiquement que leur général leur faisait faire une campagne contre une fumée, contre un brouillard qui les incommodait fort et qu'on ne pouvait ni saisir, ni dompter. Tandis que des catholiques craintifs attaquaient le pape, ses plus vaillants défenseurs étaient des protestants allemands, qui riaient de la messe, persiflaient les images saintes, transgressaient les jeûnes et commettaient cent

autres sacriléges[1]. Obéissant aux ordres formels de Philippe II, le duc d'Albe conclut enfin une trève de cinquante jours, sous la médiation des Vénitiens. Cette suspension d'armes allait favoriser la marche du duc de Guise qui s'avançait vers le Piémont avec douze mille fantassins, français et suisses, et un corps de cavalerie. Cette armée, qu'appuyèrent les vieilles troupes commandées en Piémont par le maréchal de Brissac, était assez nombreuse pour essayer une attaque contre Milan, où la domination espagnole pouvait être sûrement atteinte : c'était l'intention du duc de Guise, mais il avait ordre de suivre la direction que les Caraffa lui indiqueraient, et ceux-ci lui ordonnèrent de marcher sur Naples. A l'approche des Français, le duc d'Albe s'était replié vers ce royaume et, par sa tactique habile, il réussit à le sauver, tandis que le duc de Guise, de son côté, préservait Rome.

Cependant Henri II avait exécuté trop fidèlement les clauses du traité déloyal qu'il avait conclu avec le pape. Au mois de janvier, l'amiral de Coligny, sortant à l'improviste de son gouvernement de Picardie, entra, sans déclaration de guerre préalable, dans l'Artois, échoua dans une tentative contre Douai et se rabattit sur la ville de Lens qui fut mise à sac. Pour garantir ses frontières, Philippe II assembla rapidement, dans le voisinage de Charlemont, une armée dont il confia le commandement au duc de Savoie, et, comme il s'attendait à une lutte décisive, il ne se contenta point des troupes que pouvaient lui fournir les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Espagne, il passa en Angleterre, afin d'obtenir l'appui efficace de Marie Tudor. Laissant sa maison à Bruxelles et n'emmenant avec lui que quelques nobles espagnols, il était parti le 8 mars, et il arriva à Westminster le 24[2].

[1] RANKE, *Histoire de la papauté*, liv. III.

[2] *Journal des voyages de Philippe II*, par VANDENESSE. Manuscrit de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne, n° 11581.

Depuis les grandes luttes du xve siècle, une rivalité implacable continuait d'exister entre la France et l'Angleterre ; combattre la France était la passion des Anglais : mais, à cette époque, malgré leur vieille animosité contre la France, ils n'étaient pas disposés à favoriser la prépondérance espagnole, personnifiée dans le mari de leur reine. Le cardinal Pole et plusieurs autres conseillers invoquèrent les articles même du contrat de mariage de Marie et de Philippe II, où l'on avait spécifié que ce prince n'engagerait la nation anglaise dans aucune guerre sans son consentement ; ils représentèrent ensuite la pénurie du Trésor [1] et insinuèrent que les démarches du roi tendaient à réduire l'Angleterre sous la dépendance de l'Espagne. Mais Philippe II ayant déclaré formellement que si on ne lui accordait pas ce qu'il demandait, il quitterait l'Angleterre pour n'y retourner jamais, Marie redouta de perdre un époux qu'elle aimait avec passion, malgré l'indifférence qu'il lui témoignait. On découvrit des conjurés, qui avaient dessein de surprendre le château de Scarborough, et lorsqu'ils eurent avoué qu'ils avaient été encouragés dans ce projet par Henri II, la reine saisit ce prétexte pour faire déclarer solennellement, à son de trompettes, la guerre au roi de France, tant par mer que par terre. Elle reprochait particulièrement à Henri II ses tentatives contre les Pays-Bas que la couronne d'Angleterre était tenue de défendre. Du reste, elle ne s'adressa point au parlement peur soutenir ses préparatifs militaires : elle obligea la cité de Londres de lui donner 60,000 livres sterling, sous prétexte de la bienvenue de son époux ; elle équipa une flotte, mais, ne pouvant l'approvisionner de vivres, elle s'empara de tous les blés qu'elle trouva dans les provinces de Suffolk et de Norfolk, sans en payer le

[1] Les revenus de l'Angleterre excédaient à peine alors 300,000 livres sterling ; ils ne suffisaient point aux charges de l'État.

prix aux propriétaires. Elle usa aussi de son pouvoir pour faire enrôler de force des soldats, et elle parvint ainsi à mettre sur pied une armée de dix mille hommes, qu'elle envoya dans les Pays-Bas sous le commandement du comte de Pembroke [1].

Philippe II lui-même fut de retour à Bruxelles le 9 juillet. Après la jonction des Anglais, son armée s'élevait à plus de soixante mille hommes, pour la plupart Wallons, Flamands, Hollandais et Allemands; les Espagnols et les Italiens en composaient la plus petite partie. Le duc de Savoie avait le commandement en chef, car le fils de Charles-Quint n'était ni habitué au métier des armes ni disposé à l'apprendre; le S[r] de Bugnicourt commandait en second. Les deux ducs de Brunswick, Éric et Ernest, ainsi que les comtes de Schwartzbourg, de Mansfeld, d'Oversteyn et de Waldeck, commandaient les *Reytres pistolliers,* nommés aussi *noirs harnois,* parce qu'ils portaient, avec la cuirasse et la bourguignotte, une couple de pistolles. Les comtes de Hornes et d'Arenberg commandaient les *bandes d'ordonnance* des Pays-Bas, s'élevant à deux mille chevaux; le comte d'Egmont était colonel général des chevau-légers. La cavalerie formait en tout douze mille hommes; l'infanterie approchait de cinquante mille. Le S[r] de Glayon, grand-maître de l'artillerie, avait soixante pièces de batterie, dix de campagne et quatre gros mortiers. Les plus nobles gentilhommes des Pays-Bas, parmi lesquels on distinguait le prince d'Orange, servaient dans cette armée, soit comme capitaines des bandes d'ordonnance, soit comme gardiens de la personne royale [2]. Le 18 juil-

[1] Hume, *Histoire d'Angleterre,* chap. XXVIII. — *Histoire des Pays-Bas,* par Emmanuel de Meteren (la Haye, 1618, 1 vol. in-fol.), p. 17.

[2] On trouve dans un document des archives du royaume (*Documents historiques,* t. XI), la liste des principaux seigneurs des Pays-Bas qui prirent part à la guerre, avec l'indication de leur emploi. Voici d'abord comment se divisaient les *bandes d'ordonnance :* le prince d'Orange, le duc

let, Philippe II se rendit à Valenciennes pour se rapprocher de son armée, et au moment même où les hostilités s'engageaient, il réunissait auprès de lui les états généraux.

Reconnaissant l'importance des avis que lui avait donnés le conseil d'État à la fin de l'année 1556, Philippe II avait pourvu à presque tous les préparatifs de la campagne au moyen des ressources qu'il avait tirées d'Espagne et d'ailleurs ; il avait aussi fait arriver une flotte chargée de grains pour obvier à la disette qui régnait dans le pays. En rendant compte de ces mesures aux états généraux, réunis à Valenciennes le 3 août, le roi déclara qu'il ne leur demandait pour le moment aucun subside ; mais, comme il s'agissait de leur propre défense et que les secours que lui fournissaient ses autres royaumes ne pourraient toujours continuer, il les requérait d'avoir égard à ces sacrifices et d'aviser maintenant aux moyens de se *conserver à l'avenir* et de ne pas être pris au dépourvu à la moindre agression. Il désirait, enfin, que les états nommassent des députés pour communiquer sur cette matière avec ceux qu'il désignerait lui-même[1].

L'armée de Henri II, placée sous les ordres du connétable de Montmorency, était loin d'égaler en nombre celle du puissant roi d'Espagne ; mais elle contenait la fleur de la noblesse de France.

Le duc de Savoie, prenant l'offensive, feignit d'abord de vou-

d'Arschot, le comte d'Egmont, le comte d'Arenberg, le comte du Rœulx et le comte de Mansfeld avaient, chacun *sous sa charge*, cinquante *lances*, les comtes de Boussu, de Hooghstraeten, de Meghem et de Hornes, ainsi que le baron de Berlaymont, en avaient quarante ; enfin, les seigneurs de Montigny et de Bréderode en avaient trente. Le comte d'Egmont avait, en outre, charge de onze cents chevau-légers. Quant aux *régiments de piétons*, le comte de Meghem avait dix enseignes, le comte de Mansfeld en avait six, le seigneur de Carondelet douze, le seigneur de Treslon six, et le seigneur de Noircarmes dix.

[1] GACHARD, *Anciennes assemblées nationales de la Belgique*, § *II*.

loir pénétrer dans ce royaume par la Champagne ; mais lorsqu'il eut attiré l'armée ennemie sur cette frontière, il tourna tout à coup à droite, s'avança rapidement vers la Picardie, et, le 2 août, vint investir Saint-Quentin, capitale du Vermandois. Cette ville bien peuplée et riche, renommée pour ses manufactures de toiles, était située sur une hauteur avec la rivière de Somme d'un côté, et de l'autre, une vallée presque toute escarpée ; comme position militaire, elle était d'une grande importance, parce qu'il n'y avait que très-peu de places fortifiées entre elle et Paris. Mais les ouvrages étaient en mauvais état ; et la garnison, dont une partie avait été envoyée en Champagne, n'était plus assez forte pour soutenir un siége. L'officier, qui commandait à Saint-Quentin, fit connaître sa position désespérée à l'amiral de Coligny, gouverneur de Picardie ; et celui-ci, d'après l'ordre du connétable, résolut de se jeter lui-même dans la ville. En vain, ses capitaines voulurent-ils le détourner de cette entreprise téméraire : « Il m'est ordonné d'entrer dans Saint-Quentin, leur répondit-il ; j'aimerais mieux avoir tout perdu que de désobéir [1]. » Ce fut dans la nuit du 3 août que Coligny se fraya hardiment un passage à travers les assiégeants ; il était parti de Ham avec deux bandes de gens de pied et une troupe de chevau-légers ; deux cent cinquante hommes seulement réussirent à entrer avec lui. Il prit aussitôt des mesures énergiques ; fit donner des armes à tous ceux qui pouvaient travailler, hommes et femmes : ils restaurèrent les remparts et élevèrent de nouveaux retranchements. L'armée du connétable était demeurée à la Fère, située à quatre lieues de Saint-Quentin. Coligny fit connaître au connétable qu'il était urgent de lui envoyer des secours, et il lui indiquait en

[1] *Discours* de GASPAR DE COLLIGNY, où sont sommairement contenues les choses qui se sont passées durant le siége de Saint-Quentin. Fait à l'Écluse, le 28 décembre 1557. (*Panthéon littéraire,* publié par Buchon.)

même temps les endroits par lesquels il serait plus facile de les introduire. Montmorency confia à Dandelot, frère de l'amiral, un corps d'élite de deux mille hommes de pied ; mais Dandelot ne fut pas aussi heureux que Coligny : tombé au milieu du quartier du colonel Navarette, il fut si vigoureusement accueilli qu'il eut beaucoup de peine à se sauver, après que la plus grande partie de sa troupe eut été taillée en pièces. Le lendemain, le duc de Savoie fit canonner le faubourg de l'Isle ; évacué par les Français, il fut immédiatement occupé par les Hispano-Belges, qui se hâtèrent de fortifier ce poste important. Le connétable se disposait alors à marcher lui-même au secours de son neveu. Le 9 août, il avait mandé à tous ses colonels et capitaines de se tenir prêts. Le 10, jour de Saint-Laurent, l'armée française s'avança de la Fère vers Saint-Quentin ; elle se composait de vingt-huit mille combattants : trois mille cavaliers, tous princes, comtes, barons, grands seigneurs et gentilshommes ; vingt enseignes d'Allemands, dix-neuf de Gascons, les meilleurs fantassins du royaume, quatorze des vieilles bandes françaises, sept pièces de batterie et six de campagne[1]. Du haut d'une des tours de la ville, Coligny avait suivi avec anxiété les progrès des assiégeants : il était investi de tous côtés, un seul excepté, où s'étendait une espèce de lac, trop profond en quelques endroits pour être traversé à pied, et trop peu dans d'autres pour porter des bateaux. Il eut l'espoir de faire introduire des secours par ces marais. Il concerta avec le connétable le temps et les moyens d'exécuter ce projet, fit creuser dans une partie du lac, et forma une espèce de canal en état de porter quelques petits bateaux. Ce chemin fut indiqué à Dandelot pour entrer dans la ville avec un corps

[1] *Voir*, sur les forces militaires de la France, la relation de Giovanni Michiel, dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens*, publiées par M. N. Tommaseo (Paris, 1838, 2 vol. in-4°), t. I. p. 397.

de troupes d'élite, tandis que le connétable lui-même, à la tête du gros de l'armée, attaquerait le camp des Hispano-Belges par un autre côté. Dandelot exécuta sa nouvelle commission avec une aveugle bravoure; il ne put cependant faire pénétrer dans la ville que cinq cents hommes. Le connétable, obligé pour assurer l'exécution de cette entreprise, d'avancer tout près du camp des assiégeants, se trouva dans l'impossibilité de se retirer avec sûreté. Toutefois, dans le conseil de guerre réuni par le duc de Savoie, plusieurs officiers furent d'avis de ne pas risquer une bataille; mais le comte d'Egmont soutint avec chaleur qu'il était possible d'entamer les Français dans leur retraite. Ce dernier avis prévalut Lorsque les Français commencèrent à défiler vers la Fère, toute la cavalerie fut détachée sous les ordres du comte d'Egmont pour tomber sur leur arrière-garde, et le duc de Savoie suivait avec l'infanterie pour soutenir l'attaque. En voyant d'Egmont s'avancer avec huit divisions de cavalerie, les troupes de l'arrière-garde pressèrent si vivement celles qui les précédaient, que bientôt leur marche eut l'air d'une déroute. D'Egmont l'acheva en chargeant les gens d'armes avec une impétuosité irrésistible. L'infanterie continuait encore sa retraite en assez bon ordre lorsque d'Egmont, ayant dirigé quelques pièces de canon sur le centre, y porta aussi la confusion. De nouvelles charges de cavalerie rompirent les rangs et rendirent la déroute universelle. Après avoir essayé vainement de rétablir le combat et de rallier ses troupes, le connétable, décidé à ne pas survivre à sa défaite, se jeta au milieu des vainqueurs et reçut une blessure dangereuse; épuisé par la perte de son sang, il allait périr, lorsque le baron de Batenbourg, l'ayant reconnu, le sauva de la fureur du soldat. A quatre heures de l'après-midi, l'armée française était détruite : trois mille combattants, dont six cents seigneurs et gentilshommes, restèrent sur le champ de bataille; trois cents autres gentilshommes et quatre mille soldats

furent faits prisonniers. Parmi les morts, on remarquait Jean de Bourbon, duc d'Enghien, frère du prince de Condé, le vicomte de Turenne, gendre du connétable, et le duc d'Estouteville. Les prisonniers les plus signalés furent le connétable, blessé à la hanche, le duc de Montpensier, blessé à la tête, le duc de Longueville, Ludovic de Gonzague, frère du duc de Mantoue, le maréchal de Saint-André, ainsi que le Rhingrave Jean Philippe, général des lansquenets allemands. Les Français abandonnèrent aux vainqueurs toute leur artillerie, cinquante-deux drapeaux, dix-neuf étendards et vingt guidons. Les Hispano-Belges perdirent deux cents hommes, parmi lesquels quatre seigneurs de marque ; on pleurait surtout Louis de Bréderode, baron de Haurencourt, qui, s'étant jeté un des premiers dans la mêlée et ayant levé imprudemment la visière de son casque, reçut dans l'œil un coup de pique qui le tua raide. Les comtes d'Egmont et de Mansfeld, quoique ce dernier eût reçu une pistolade au genou, poursuivirent les fuyards jusqu'aux portes de la Fère [1].

Philippe II, qui était à Cambrai depuis le 6, reçut, le 11, les premières nouvelles de cette grande victoire. Le 12, il partit de Cambrai, bannières déployées, et vint coucher à Beaurevoir, village tout détruit, où il apprit de nouveaux détails sur le nombre de prisonniers français. Le 13, il arriva dans un autre village, à une lieue et demie de Saint-Quentin, et y trouva le duc de Savoie et ses principaux officiers. Le 14 seulement, il parut au camp [2]. Il avait accueilli le duc de Savoie et le comte d'Egmont de la manière la plus gracieuse : lui, si réservé, si froid, si peu accessible aux émotions, s'était également laissé gagner

[1] La bataille eut lieu entre les villages d'Essegni et de Rizeroles. On en trouve les détails dans les *Commentaires* de FRANÇOIS DE RABUTIN, liv. IX, et dans les vastes ouvrages d'Emmanuel de Meteren et de le Petit.

[2] *Journal* de VANDENESSE.

par l'ivresse de la victoire. Le duc de Savoie, voulant se mettre à genoux pour lui baiser les mains, Philippe le prit dans ses bras en lui disant : « C'est plutôt à moi à baiser vos mains, qui ont remporté une victoire si glorieuse, et qui nous coûte si peu de sang. » Il se montra également courtois à l'égard des prisonniers. Il fit donner aux Allemands un écu par tête, afin qu'ils retournassent dans leur pays ; il renvoya pareillement les menus soldats français, sous condition seulement qu'ils ne porteraient pas les armes contre lui pendant une demi-année. Il excepta toutefois les Gascons, qui furent répartis dans les prisons des Pays-Bas, pour être échangés ensuite contre tous les vassaux du roi, détenus à la chaîne sur les galères de France. Les princes et les seigneurs furent également envoyés, sous bonne garde, dans différentes villes [1].

La nouvelle de la défaite de Saint-Quentin avait plongé la France dans la consternation ; c'était, disait-on, la plus grande plaie que le royaume eût reçue depuis plus de deux cents ans. On craignait que le vainqueur ne poursuivît ses succès et ne se rendît maître de Paris. Charles-Quint, après une telle victoire, eût certainement paru sous les murailles de la capitale de la France ; mais Philippe II n'avait pas cette hardiesse. Malgré l'avis de quelques-uns de ses généraux, qui lui conseillaient de conduire son armée victorieuse au cœur du royaume ennemi, Philippe voulut qu'on poursuivît le siége de Saint-Quentin, disant qu'il serait dangereux de laisser, sur ses derrières, une si forte place. On espérait que les assiégés ne pourraient tenir longtemps; les généraux espagnols ne doutaient même pas qu'on ne fût maître de la ville en peu de jours, et ils regardaient ce délai comme une perte de temps de peu de conséquence. Mais Coligny, par son héroïque persévérance, devait encore les rete-

[1] *Mémoire* de M. DE LA CHASTRE, dans le *Panthéon littéraire*.

nir dix-sept jours, et ces dix-sept jours sauvèrent peut-être la France.

Dès le lendemain de l'arrivée du roi au camp, le siége fut poussé avec une nouvelle vigueur. Coligny, de son côté, s'était mis en relation avec le duc de Nevers, qui avait pris le commandement des débris de l'armée française à la Fère, et une nouvelle tentative de secours avait été concertée entre eux. Le 22 août, le duc de Nevers lui envoya trois cents arquebusiers, soutenus par de la cavalerie; celle-ci, parvenue à une lieue du camp, refusa de marcher plus avant; les arquebusiers tentèrent l'aventure à la faveur de la nuit, mais ils furent découverts par les gardes et si rudement chargés, qu'une centaine seulement, passant la rivière à la nage, après avoir jeté leurs armes, réussirent à entrer dans la ville. Trois brèches ayant été faites, le roi commanda un assaut général pour le 26. Mais cette attaque dut être différée, la troisième brèche n'ayant pas encore été jugée praticable. Enfin, le 27, à deux heures de l'après-midi, les trompettes et les tambours donnèrent le signal. Au bout d'une demi-heure, on força la première brèche, que l'amiral défendait en personne : tous les soldats qui l'entouraient ayant pris la fuite, Coligny demeura, lui quatrième, entouré d'ennemis de tous côtés : il dut se rendre, et son frère, Dandelot, partagea sa mauvaise fortune [1]. Le duc de Savoie était lui-même dans les fossés, pour encourager les assaillants : Philippe aussi se montrait, armé de toutes pièces, et ce fut la seule fois de sa vie qu'on le vit chargé d'une armure : il regardait l'attaque dirigée par le colonel Nava-

[1] Coligny fut enfermé dans le fort de l'Écluse, où il rédigea la relation du siége qu'il avait soutenu, et d'où il ne sortit qu'après avoir payé une rançon de 50,000 écus. — Quant à Dandelot, « dans la nuit même qu'il fut pris, dit M. de la Chastre, il se sauva, et passa au travers le marais, dans l'eau jusqu'à la gorge, où il se pensa noyer, et vint trouver le roi. »

rette et par le comte de Meghem, qui reçut une arquebusade à la jambe. La troisième brèche, défendue avec le plus de vaillance, ne fut gagnée qu'après des efforts longs et meurtriers : Carondelet et le comte d'Arundel y furent tués; Julian Romero, blessé. La ville ayant été enfin emportée, Philippe permit à ses troupes le pillage, en récompense de leurs fatigues : mais il donna les ordres les plus sévères pour que l'on respectât les femmes, les églises, les monastères et les reliques.

Quoique la prise de Saint-Quentin empirât la situation de la France, Henri II avait su profiter du répit que l'héroïsme de Coligny lui avait procuré. Le cardinal de Lorraine, qui se trouvait auprès de lui au château de Compiègne, reçut la direction des affaires; et des mesures énergiques furent immédiatement prises pour arracher la France à l'Espagne victorieuse. Des galères sortirent du port de Marseille pour aller chercher, en Italie, le duc de Guise et l'élite de son armée; un courrier fut envoyé au maréchal de Brissac, pour lui enjoindre de renvoyer la plus grande partie des vieilles troupes qui servaient en Piémont; l'ambassadeur du roi dans les cantons reçut l'ordre de faire acheminer vers la France six mille Suisses; un autre courrier se rendit en Allemagne, pour presser les nouvelles levées que l'on faisait dans ce pays; un député fut envoyé au sultan, pour solliciter le secours de la flotte ottomane; un autre dut se rendre en Écosse, pour exciter les clans à tenter une invasion dans le nord de l'Angleterre. La ville de Paris accorda 300,000 francs, pour soudoyer trois mille hommes de pied pendant trois mois; les provinces suivirent l'exemple donné par la capitale. Plusieurs gentilshommes s'engagèrent même à défendre, à leurs propres dépens, les places qui se trouvaient le plus exposées aux insultes de l'ennemi.

« Cet ennemi pouvait et devait, dit un contemporain, passer droit à Paris ; mais Dieu ne lui fit pas la grâce de prendre si bon

conseil, voulant, comme sa bonté l'a toujours démontré, conserver la France et s'opposer à sa ruine [1]. »

En effet, soit que Philippe II n'ignorât point les mesures prises par le roi de France pour lui résister, soit qu'il manquât d'audace, soit enfin qu'il fût déjà fatigué de la guerre, il se contenta d'entreprises peu importantes. Le comte d'Arenberg fut envoyé avec trois régiments de fantassins et 1,200 chevaux pour assiéger le Câtelet, et, le 6 septembre, le baron de Solignac, commandant de cette place, craignant de ne pouvoir soutenir l'assaut, ouvrit ses portes sans avoir combattu. Le 11, le château de Ham se rendit au roi Philippe lui-même. Les Hispano-Belges se rendirent encore maîtres des places voisines, qui pouvaient nuire à Ham et à Saint-Quentin, surprirent dans Noyon quelques compagnies écossaises et s'emparèrent de Chauni, où fut établie une forte garnison pour faire la levée du vin et en fournir les villes conquises. Après la soumission de ces places, quelques reitres poussèrent jusque dans les environs de Paris et effrayèrent tellement les habitants que les plus riches, suivant les expressions d'un contemporain, « troussaient déjà bagage et se sauvaient, qui à Orléans, qui à Rouen, comme s'ils eussent eu les Bourguignons sur les épaules. » Cependant Paris n'était pas sans défense; lors de l'apparition des reitres, le roi fit faire une revue générale des bourgeois : il s'y trouva 46,000 hommes armés, de tous les métiers, sans compter les écoliers dont le nombre s'élevait à cinq mille environ.

L'hiver étant venu, Philippe II licencia la plus grande partie de son armée, renvoya les troupes anglaises, qui d'ailleurs ne s'entendaient pas avec les Espagnols, et se retira à Bruxelles.

La situation financière des Pays-Bas occupa de nouveau l'at-

[1] *Mémoire* de M. DE LA CHASTRE. — *Voir* aussi ROBERTSON, *Histoire de Charles-Quint*, liv. XII.

tention du souverain. Pour se conformer aux désirs qu'il avait exprimés à Valenciennes, les députés des provinces s'étaient réunis à Bruxelles dans les premiers jours de septembre. Le roi désigna, pour le représenter auprès d'eux, le comte de Lalaing et les membres du conseil d'État. Cette assemblée fut en quelque sorte stérile, la plupart des députés n'ayant d'autre charge que d'entendre les ouvertures qui seraient faites au nom du souverain, tandis que le comte de Lalaing et ses collègues voulaient, au contraire, que les états proposassent eux-mêmes les moyens qu'il fallait employer. Comme on ne put se mettre d'accord, le comte prorogea l'assemblée le 14 septembre. A la reprise des travaux, au mois de novembre, les députés arrêtèrent et présentèrent au duc de Savoie un cahier de remontrances, contenant cinquante-deux articles dont il n'est pas inutile d'indiquer les principaux.

Les états demandaient que la confédération perpétuelle faite avec le saint-empire en 1548 fût entretenue par celui-ci comme elle l'avait été du côté des Pays-Bas, et qu'une pareille confédération fût proposée au royaume d'Angleterre. Pour résister aux invasions des Français, ils proposaient, en temps de guerre, l'entretien de huit mille chevaux et de trente mille hommes de pied soldés. L'emploi de troupes étrangères ayant été de tout temps la ruine des royaumes et les habitants des Pays-Bas ayant toujours passé pour gens belliqueux, disaient les états, ils émettaient le vœu que deux mille cavaliers et pour le moins les deux tiers des fantassins fussent pris parmi les regnicoles; ils étaient aussi d'avis qu'il fût équipé vingt navires de guerre pendant sept mois. Pour subvenir au payement des gens de guerre, les états proposaient d'accorder un subside annuel de 800,000 livres d'Artois pendant huit ans, pourvu que le roi renonçât aux aides précédemment votées. Les états insistaient pour que la garde des forts et des villes frontières fût confiée aux chevaliers de l'ordre de la

Toison d'or ou à d'autres bons personnages des Pays-Bas; que le roi tâchât d'engager les pays de Gueldre, de Zutphen, de Frise, d'Over-Yssel, de Groningue, de Luxembourg, de Limbourg, de Fauquemont et de Daelhem, exempts des aides votées par les états-généraux, à contribuer dans celle qui avait pour objet l'entretien des gens de guerre; que les royaumes d'Espagne, de Sicile, de Naples, le duché de Milan et les autres domaines du roi y contribuassent de même selon leurs facultés, parce que, dans le passé, ils avaient été en grande partie la source de la guerre.

Les états généraux ayant été de nouveau convoqués à Bruxelles, le 9 janvier 1558, le roi leur fit remettre sa réponse au cahier que le duc de Savoie avait reçu d'eux. Il ne trouvait pas suffisants les moyens de finances proposés par les états, parce qu'il voulait des forces plus considérables pour poursuivre les succès de la campagne précédente et attaquer l'ennemi dans ses propres foyers; il demandait 1,600,000 florins. Après plusieurs jours de délibération, les états généraux conclurent d'offrir au roi l'entretien, pendant une demi-année, de six mille chevaux et de douze mille piétons des Pays-Bas, ainsi que de deux mille chevaux et de six mille piétons à son choix; en outre, l'armement de vingt navires de guerre. En temps de paix, ils consentaient à entretenir deux mille chevaux et les cadres nécessaires pour en réunir six mille autres. Ils renouvelaient, afin de subvenir à ces dépenses, l'offre d'un subside annuel de 800,000 livres d'Artois pendant neuf ans. Ils insistaient sur la suppression des aides existantes, en remplacement desquelles ils étaient disposés à payer 1,200,000 florins en une fois. Le roi fit connaître aux états généraux, le 21 janvier, qu'il était satisfait de ce résultat de leurs délibérations. Mais comme les offres des états étaient encore subordonnées à la ratification de leurs provinces respectives, il les requit d'en rendre compte sans retard à leurs commettants et de les presser de

prendre une résolution conforme à l'avis unanime des députés du pays [1].

Quand le duc de Guise eut reçu l'ordre de son souverain qui le rappelait en France, Paul IV fit les plus fortes représentations contre une mesure qui le laissait à la merci des Espagnols et des Colonna; mais le duc, qui ne pardonnait pas d'ailleurs aux Caraffa d'avoir été mal secondé par eux, répondit qu'aucune force humaine ne pourrait le retenir en Italie. Le duc d'Albe s'avança de nouveau jusque sous les murs de Rome, mais sans montrer plus de hardiesse que la première fois. Cependant les habitants épouvantés obligèrent le pape de se prêter à la paix que, de son côté, Philippe II désirait avec la plus vive ardeur. Elle fut conclue, le 14 septembre 1557, dans le même esprit qui avait présidé à cette guerre, c'est-à-dire que le roi d'Espagne, vainqueur du pape, paraissait être le vaincu. Toutes les villes de l'État ecclésiastique furent rendues, à l'exception de Palliano, pour laquelle on promit une indemnité aux Caraffa. En outre, le duc d'Albe fut obligé de venir en personne devant le trône pontifical et de prier à genoux l'impérieux Paul IV d'absoudre le roi et l'empereur des censures qu'ils avaient encourues en lui faisant la guerre. Cet acte de profonde humiliation enfla encore le cœur du pape. Il déclarait hautement qu'il appartenait aux souverains pontifes d'abaisser l'orgueil des princes quand ils méconnaissaient l'étendue de l'obéissance qu'ils doivent au chef visible de l'Église. Il ajoutait « que personne n'était exempt de sa juridiction, fût-il empereur ou roi, et qu'il pouvait priver empereurs et rois de leurs empires et royaumes, sans avoir à en rendre compte qu'à Dieu [2]. »

Le cardinal Caraffa s'était rendu à Bruxelles, au mois de dé-

[1] *Documents historiques*, t. X. (Archives du royaume.)

[2] MIGNET, *Charles-Quint*, etc., pp. 303-305.

cembre, dans le but de régler, avec Philippe II, l'indemnité promise en dédommagement de Palliano; il fut honorablement accueilli et logé dans l'hôtel des comtes de Hooghstraeten qui joignait la cour. Le roi ordonna même de construire une galerie de communication afin que le cardinal n'eût pas la peine de monter sur sa mule. C'était, du reste, un homme aux goûts mondains, aimant les tournois, les danses, les mascarades, et les dames; perdant en un soir 20,000 écus en jouant avec le comte d'Egmont [1]. Il ne réussit point dans sa mission; mais cet insuccès ne fut que le prétexte de sa disgrâce. Éclairé par le parti rigide sur la vie scandaleuse de ses neveux, Paul IV sacrifia son affection aux devoirs que lui imposait le pontificat [2].

Le duc de Guise étant arrivé en France, Henri II l'associa immédiatement à l'autorité souveraine en le nommant lieutenant général des armées dans toute l'étendue de la monarchie française, en dedans et en dehors du royaume. L'arrivée de ce capitaine, dont la popularité dominait dès lors le trône et dont la renommée militaire paraissait un gage de salut [3], avait causé une joie universelle et relevé la nation française de l'abattement où l'avait jetée le désastre de Saint-Quentin. Le duc de Guise voulut justifier les espérances que ses concitoyens fondaient sur son activité, sa vigilance et son génie. Tandis que les troupes de Philippe II se tenaient dans leurs quartiers d'hiver, il résolut de tirer parti de leur sécurité. Deux armées furent réunies avec la plus grande célérité et dans le plus profond silence: l'une, sous le comman-

[1] *Grande Chronique de Hollande*, etc, t. II, p. 11.

[2] Sous le pontificat de Pie IV, le cardinal Caraffa et son frère, accusés des crimes les plus horribles, furent condamnés à mort et exécutés. — *Voir* Ranke, *Histoire de la Papauté*, liv. III.

[3] *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé (Paris, 1849), t. Ier, p. 238. — François, deuxième duc de Guise, était né à Bar, le 17 févrie 1519.

dement du duc de Nevers, simula une attaque contre le duché de Luxembourg ; l'autre, conduite par Guise lui-même, parut se proposer de vouloir assurer la défense d'Amiens, d'Ardres et de Boulogne. Pendant que les Espagnols et les Wallons couraient vers le Luxembourg, le duc de Nevers renvoya ses troupes au duc de Guise qui fit rapidement avancer son armée vers Calais. C'était la seule place que les Anglais eussent conservée en France des vastes domaines conquis autrefois par Édouard III ; elle passait pour imprenable, et jamais les rois de France, même pendant les guerres civiles entre les maisons d'York et de Lancastre, n'avaient pensé à l'assiéger. Calais étant entouré de marais impraticables durant l'hiver, excepté du côté d'une digue gardée par les deux forts de Nieullay et de Risbank, les Anglais, par économie, en retiraient à la fin de l'automne une grande partie de la garnison et l'y renvoyaient au printemps, seule saison où ils la croyaient nécessaire. Le duc de Guise résolut de profiter de cette sécurité en attaquant la place à l'improviste. Lord Wenworth, gouverneur de Calais, n'avait sous ses ordres que six cents hommes environ, pour la plupart vétérans [1]. Lorsqu'il connut l'approche des Français, il conjura les ministres anglais d'envoyer sans retard des secours, leur représentant qu'il n'avait pas le quart des troupes nécessaires pour défendre les fortifications de Calais, et qu'avec la garnison qu'il commandait, il ne pouvait empêcher l'ennemi de s'en rendre bientôt maître. Mais le conseil privé rejeta ces remontrances avec mépris, comme si elles eussent été dictées par la timidité ; quelques-uns même des membres du conseil se vantèrent qu'ils défendraient Calais avec leurs baguettes blanches contre un ennemi qui oserait l'attaquer pendant l'hiver. En vain Philippe II avait-il lui-même averti la reine d'Angleterre du danger qui menaçait cette place, en lui offrant de renforcer,

[1] HUME, chap. XXVIII.

pendant l'hiver, la garnison par un détachement de ses propres troupes : les conseillers de Marie Tudor, par orgueil national, rejetèrent son offre, et laissèrent Calais avec une garnison tout à fait insuffisante [1]. Cette incurie encouragea le duc de Guise. Le 1er janvier 1558, il força le pont de Nieullay et vint camper sur les dunes qui bordent la mer ; en même temps un grand nombre de vaisseaux français, envoyés des côtes de Normandie et de Boulogne, paraissaient dans le canal. Dès le surlendemain, les deux forts de Nieullay et de Risbank furent enlevés. Après avoir abattu les fortifications de la porte de la rivière, Guise tourna son artillerie contre le château, où elle fit une large brèche ; le fossé ayant été ensuite desséché en partie, les Français montèrent à l'assaut, le 6, et s'emparèrent de la citadelle dont les défenseurs furent passés au fil de l'épée Lord Wenworth, désespéré, tâcha de reprendre cette position la nuit suivante ; mais ayant perdu deux cents hommes dans cette courageuse tentative, sa garnison se trouva si affaiblie qu'il se vit obligé de capituler [2]. Il fut stipulé, le 8, que les habitants auraient la vie sauve et qu'ils pourraient librement se retirer en Flandre ou en Angleterre. Lord Wenworth et cinquante officiers restèrent prisonniers ; le reste de la garnison eut la faculté de se retirer également en Angleterre, mais sans pouvoir arracher un clou de la ville, et en abandonnant aux vainqueurs ses drapeaux et toute son artillerie.

Pour expulser entièrement les Anglais du territoire français, le duc de Guise résolut ensuite de reprendre la forte place de Guines (à deux lieues de Calais), dont était gouverneur lord Grey : celui-ci avait sous ses ordres quatorze cents soldats, tant Anglais que Wallons et Espagnols. L'artillerie française battit la place de trois côtés, et lorsque les brèches parurent praticables,

[1] Robertson, liv. XII.

[2] *Voir* Hume, chap. XXVIII, et le Mémoire de M. de la Chastre.

les troupes du duc de Guise donnèrent trois assauts à la fois, âpres, chauds et furieux ; mais elles furent repoussées avec grande perte. Le duc envoya du renfort, lui-même s'exposa au danger ; et les Anglais abandonnèrent enfin la ville pour se retirer dans un fort très-élevé, qu'on nommait la *Cuve.* Le lendemain (21 janvier) ils capitulèrent. Après la prise de Guines, les Anglais abandonnèrent immédiatement le château de Hames, seul poste qui leur restât des glorieuses conquêtes d'Édouard III [1].

Cependant les armées se rassemblaient de nouveau et les habitants des Pays-Bas se montraient disposés à faire les plus grands sacrifices pour continuer avec vigueur la guerre contre la France. Les députés des provinces ayant été réunis le 14 avril, le roi leur fit représenter que l'ennemi s'apprêtait à envahir leur territoire, et qu'il ne fallait point qu'un refus partiel de concours entraînât la perte du pays. Il demandait que les provinces, qui avaient exigé un consentement général, se désistassent de cette prétention et que la répartition des 800,000 livres, votées au mois de janvier, fût soumise à des commissaires du gouvernement, qui auraient le pouvoir de l'établir définitivement, après avoir entendu les états. Cette proposition fut accueillie, et, le 3 mai, les députés de Brabant, de Flandre, d'Artois, du Hainaut, de Valenciennes, de Lille, de Douai et d'Orchies, de Hollande, de Zélande, de Namur, d'Utrecht, du Tournaisis, de Tournai et de Malines, donnèrent leur consentement définitif à l'aide qui fut appelée *novennale.* Il fut toutefois stipulé que les états auraient la recette et l'administration des deniers qu'ils accordaient ; qu'ils seraient présents, par eux-mêmes ou leurs délégués, aux revues des gens de guerre, et qu'ils se chargeraient de faire les payements à ceux-ci. Le roi réunit les états en sa présence et leur fit dire « qu'il était très-aise d'entendre

[1] *Grande Chronique de Hollande*, etc., t. II, p. 13.

« que cette longue négociation était menée à la fin tant désirée ;
« qu'il les remerciait cordialement de la bonne affection qu'ils
« avaient montrée à son service ainsi qu'au bien et à la défense
« du pays [1]. »

Une tentative, peu sincère, à la vérité, avait été faite par les Guises pour préparer les voies à un accommodement avec l'Espagne. Christine, duchesse douairière de Lorraine, retirée dans les Pays-Bas depuis la conquête des trois évêchés par Henri II, témoignait le plus vif désir de revoir son fils qui avait été soustrait à sa tutelle pour être élevé à la cour de France. Ce désir ayant été communiqué au cardinal de Lorraine, celui-ci promit d'y satisfaire ; mais il y mit en quelque sorte pour condition que la duchesse se ferait accompagner par des ministres du roi d'Espagne. Cette proposition ayant été acceptée, et le lieu de l'entrevue fixé à Marcoing, village à une lieue de Cambrai, la duchesse de Lorraine s'y rendit, le 16 mai, avec l'évêque d'Arras, le comte d'Egmont, le secrétaire Baves, et d'autres seigneurs. Le jeune fils de Christine était accompagné du comte de Vaudemont, du cardinal de Lorraine, du duc d'Aumale et du secrétaire d'état l'Aubespine [2]. De longues conférences s'établirent à Marcoing entre Granvelle et le cardinal de Lorraine ; mais elles n'eurent point de résultat propre à faciliter une négociation plus régulière. Loin que Granvelle crût à la sincérité du cardinal de Lorraine, il se convainquit que son désir de paix n'avait d'autre but que de tromper les Espagnols ; qu'il ne fallait donc pas se laisser abuser, mais hâter plutôt la levée des gens de guerre, afin d'éviter toute surprise ; continuer résolûment la lutte était, selon lui, le seul moyen de parvenir à la paix. Il n'y avait pas d'espoir, ajoutait-il, que les Français fissent rien volontaire-

[1] *Des anciennes Assemblées nationales de la Belgique*, § II.

[2] *Histoire des ducs de Guise*, t. I, pp. 457 et suiv.

ment ou qu'ils se résignassent à des conditions raisonnables s'ils ne voyaient leurs adversaires les armes au poing [1].

Les Français avaient fait les plus grands préparatifs pour la campagne de 1558, et leurs propres forces s'étaient accrues de nombreuses levées tirées de l'Allemagne [2]. Le premier théâtre des hostilités fut le Luxembourg. Au commencement du mois de mai, Vieilleville, gouverneur de Metz, vint camper devant Thionville, avec les vieilles bandes qui tenaient garnison dans les places voisines; bientôt après, le duc de Guise, ne voulant pas se laisser ravir une nouvelle occasion de gloire, accourut lui-même avec des renforts, qui élevèrent l'armée assiégeante à douze mille fantassins, dont les trois quarts étaient allemands, quatre mille reitres ou cavaliers proprement dits, quatre cents hommes d'armes et deux cents chevau-légers.

Thionville était une place réputée imprenable, comme Calais; elle était située sur la Moselle, au milieu d'une plaine couverte de marais, défendue par cinq bastions, à quelques lieues de Metz, qu'elle tenait pour ainsi dire sujette. Le 5 juin, trente-cinq grosses pièces d'artillerie commencèrent à jouer contre la place. La garnison, commandée par Jean de Caderebbe, gentilhomme du Brabant, était brave, mais trop faible, car elle ne s'élevait guère qu'à trois mille hommes, et la vigilance des Français empêchait l'entrée d'aucun secours. Le comte de Mansfeld, gouverneur de Luxembourg, et le comte de Hornes essayèrent inutilement de la mettre en défaut; ils furent repoussés [3]. En vain

[1] *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 168.

[2] Les reitres étaient en si grande quantité, selon Giovanni Michiel, que non-seulement la nation, mais la vie du roi lui-même et celle de ses enfants étaient entre leurs mains. *Recueil* de M. N. Tommaseo, t. I, p. 397.

[3] « Durant la première nuit du siége, le comte de Hornes chercha à pénétrer dans l'intérieur avec trois enseignes des vieilles bandes espagnoles, mais trouva tous les abords si bien gardés qu'il fut contraint de se retirer, après

aussi les assiégés firent-ils diverses sorties et parvinrent-ils à enclouer les canons français ; ils ne purent décourager le duc de Guise. Les ennemis parvinrent enfin à se loger dans la tour aux Puces, qui formait un des postes les plus favorables des assiégés ; mais ce succès fut payé cher. Les Français sapaient une plate-forme proche de cette tour, lorsque le maréchal Strozzi fut mortellement atteint d'une grande mousquetade, au moment où il causait, dans la tranchée, avec le duc de Guise, qui lui tenait la main sur l'épaule [1]. L'artillerie n'avait cessé de foudroyer la ville pendant trois jours et trois nuits, et les assiégés, après avoir soutenu les plus furieux assauts, se voyaient réduits à six cents hommes, la plupart malades et blessés, lorsque, le 22 juin, ils consentirent à capituler ; ils obtinrent la faculté de se retirer à Luxembourg, *armes et bagues sauves*. Le duc de Savoie et le comte d'Egmont, qui accouraient, du pays de Namur, avec une armée, rebroussèrent chemin en apprenant la capitulation de Thionville. Les Français allèrent ensuite reconnaître Luxembourg, où s'étaient retirés les comtes de Mansfeld et de Hornes. Ils se dirigèrent enfin vers Arlon, qu'ils prirent d'assaut, le 2 juillet, démantelèrent et brûlèrent [2].

diverses tentatives et après la perte d'une partie de son monde. Au bout de deux jours, Mansfeld, gouverneur de la province, essaya aussi d'introduire des renforts considérables qui éprouvèrent un échec encore plus complet. » *Histoire des ducs de Guise*, t. I, p. 476.

[1] *Voir* les *Mémoires* de VIEILLEVILLE, et BRANTÔME, *Capitaines étrangers*, t. II.

[2] Les assiégés avaient mis eux-mêmes le feu à la ville avant de se sauver par une des poternes. « Ce qu'étant aperçu des François, à la foule entrèrent là dedans, et essayèrent en toutes sortes d'éteindre ce feu pour seulement recouvrer les meubles et butins qui brûloient; toutefois il y étoit déjà si embrasé qu'il n'y eut ordre (possibilité) d'en sauver la meilleure partie. Trois ou quatre jours après, quand la plus grande partie du feu fut amortie, l'on fit saper et démolir les fondements des murailles et forti-

Tandis que le duc de Guise dévastait le Luxembourg, le maréchal Paul de Thermes, nommé gouverneur de Calais, pénétrait dans la West-Flandre, avec une armée de dix mille hommes de pied et de quinze cents chevaux. Ces bandes mirent toute cette riche province à feu et à sang. La ville de Bergues-Saint-Winoc fut complétement ruinée; à peine resta-t-il une seule maison debout; l'abbaye même fut livrée aux flammes. Dunkerque, prise d'assaut, le 6 juillet, fut également livrée à la rage du soldat. D'autres villes et bourgs éprouvèrent le même sort [1]. Cependant le comte d'Egmont, gouverneur de la Flandre, avait résolu de chasser ces bandes dévastatrices; avec les garnisons qu'il avait rassemblées promptement, son armée était supérieure à celle des Français : il était accompagné de Ponce de Lalaing, Sr de Bugnicourt, gouverneur de l'Artois; de Guillaume de Croy, marquis de Renty, chef de quinze cents cavaliers; de Jean de Croy, comte du Rœulx, qui commandait également un escadron, et par d'autres vaillants officiers. En apprenant l'approche du comte d'Egmont, le maréchal de Thermes s'était éloigné promptement de Gravelines, dont il avait commencé le siége, pour retourner vers Dunkerque, avec le dessein de rentrer à Calais sans risquer une bataille. Mais le comte eut bientôt joint une armée dont la marche était ralentie par l'immense butin qu'elle traînait à sa suite. Le 12 juillet, il s'engagea un vif combat de cavalerie, dans lequel, en chargeant avec les siens, d'Egmont

fications et fut ainsi démantelée et ruinée, en la meilleure part, afin d'ôter après toutes occasions à l'ennemi de s'y pouvoir reloger et fortifier de ce lieu. » *Commentaires* de F. de Rabutin, liv. XI.

[1] *Voir*, sur ces dévastations, une lettre adressée au roi Philippe II par Floris de Montmorency, qui avait été envoyé à Bruges pour la défense de cette partie de la Flandre, *Analectes belgiques*, p. 111. Floris de Montmorency avait pris congé de Charles-Quint le 3 février 1557 et était revenu dans les Pays-Bas.

effleura la mort, car son cheval eut la tête emportée d'un coup de serpentine. Toute la nuit se passa en escarmouches. Le 13, dès deux heures du matin, les Espagnols et les Wallons se mirent en bataille, décidés à engager une action générale. Le maréchal de Thermes aurait voulu continuer sa retraite; mais le flux de la mer, en remplissant le canal de l'Aa, y mit obstacle. Alors il rangea son armée en plaine, dans une position très-favorable, qui forçait les Hispano-Belges à l'attaquer de front, et leur ôtait l'avantage du nombre; il appuya sa droite à la mer, couvrit sa gauche au midi par ses chariots et son bagage, et s'adossa à l'embouchure de l'Aa. L'artillerie française fit d'abord un grand ravage dans les rangs des Belges qui, exaspérés par cette canonnade, s'élancèrent avec furie sur l'ennemi; on combattit troupe contre troupe, homme contre homme. Peut-être la victoire eût-elle été moins longtemps indécise, si les auxiliaires allemands avaient montré autant de bravoure que les Belges[1]. Un événement inattendu fixa enfin le sort de la journée. Douze vaisseaux anglais, attirés près de la côte par le bruit du canon, entrèrent dans l'Aa, prirent les Français en flanc avec leur artillerie, et répandirent parmi eux le désordre. Le comte d'Egmont, redoublant alors d'ardeur et d'efforts, rompit les rangs des Français.

L'action, qui avait duré quatre heures, coûta quatre cents hommes aux Hispano-Belges; la perte des Français, qu'il serait impossible de déterminer exactement, fut, en toute hypothèse, bien plus considérable. Le bulletin officiel de la bataille de Gravelines indique le nombre et la qualité des prisonniers, à savoir : le Sr de Thermes, capitaine-général de l'armée française; le Sr de Hannebaut, gouverneur de Normandie; le Sr de Villebon, gou-

[1] Dans le bulletin de la bataille, envoyé à Philippe II, il est dit « que les Allemands de côté et d'autre s'épargnèrent assez, attendant l'issue de la fête. »

verneur de Thérouanne et prévôt de Paris, avec tout le reste de la noblesse, huit enseignes de guidons d'ordonnance, quatre de chevau-légers, trente-six enseignes de gens de pied, dont treize allemandes et les autres françaises. Beaucoup de fuyards furent massacrés, tant par les Anglais, qui les poussaient dans la mer, que par les paysans, qui voulaient venger sur eux les dévastations et les pillages dont ils avaient été victimes. Les femmes, sortant en troupes des villages et des bourgades de Flandre, armées de bâtons et de perches, se jetaient sur les soldats qui erraient dans le pays et les tuaient; elles en déchirèrent même quelques-uns avec des aiguilles et avec leurs ongles! Les Hispano-Belges rentrèrent dans Dunkerque, le 15 juillet, et passèrent au fil de l'épée tous les Français qui s'y trouvaient [1].

La victoire de Gravelines, sans avoir les conséquences de celle de Saint-Quentin, rompait l'entreprise tentée par le duc de Guise sur le Luxembourg en nécessitant son retour sur les marches de la Champagne et de la Picardie.

Philippe II venait alors de réunir les états généraux des Pays-Bas dans la ville d'Arras pour leur faire connaître les sacrifices que l'on attendait encore de leur patriotisme. L'assemblée s'ouvrit le 19 août en présence du roi. Le ministre, qui porta la parole en son nom, dit que le prince aurait bien voulu ne pas *travailler* sitôt les députés; mais que la situation des affaires était telle qu'il devait leur en donner connaissance avant de se joindre à son armée. L'orateur du gouvernement recommandait aux états de payer exactement, à l'issue de la campagne, les gens de guerre qui étaient à leur charge; de son côté, le roi

[1] Voir les *Analectes belgiques* (p. 106–115); LE PETIT (liv. IX); STRADA, lib. 1. — Pour récompenser le comte d'Egmont, Philippe, par un acte daté de Mons (8 août 1558), lui abandonna « tel droit et action qu'il a et pourroit prétendre sur la personne du S[r] Hannebaut, prisonnier. »

ferait tout ce qui lui serait possible, quoique, indépendamment de l'aide accordée par les états, il lui fallût déjà donner près de 600,000 florins par mois. Du reste, les moyens accordés par les états pour la garde du pays pendant l'hiver avaient été trouvés insuffisants ; de plus, le roi avait à sa charge les dettes laissées par l'empereur, son père, dettes qui n'avaient fait que s'accroître, malgré tout ce que Philippe avait tiré de ses autres royaumes [1]. Le roi devait donc réclamer itérativement l'assistance des états. Il indiquait de nouveau la levée du centième et du cinquantième denier proposée en 1556 et repoussée alors par l'assemblée nationale. Il demandait, en outre, la continuation pendant quatre ans de la taxe précédemment accordée sur le vin et dont le taux serait doublé ; enfin, le roi désirait aussi obtenir, en outre, le monopole de la vente du sel, ou bien un impôt sur cette denrée. Quelques provinces accordèrent totalement ou partiellement ces demandes ; mais il fallait un accord unanime pour autoriser la levée du centième et du cinquantième denier ainsi que de l'impôt sur le sel. Or, malgré tous les efforts du gouvernement, cette unanimité lui manqua. Il n'obtint, en résumé, de la plupart des provinces, qu'un subside en argent [2].

Après la défaite du maréchal de Thermes, les troupes victorieuses du comte d'Egmont, réunies à celles du duc de Savoie, formèrent un corps à peu près égal à celui que commandait le duc de Guise. Chaque armée comptait quarante mille hommes. Elles étaient campées en face l'une de l'autre sur les frontières de la Picardie : Philippe II et le duc de Savoie près de Dourlens ;

[1] Depuis qu'il avait reçu la souveraineté de l'Espagne (16 janvier 1556), Philippe, dit-on aux états, avait fait venir de ce pays plus de douze millions de florins, auxquels il fallait ajouter trois autres millions, pour les frais du change et de l'escorte de l'argent monnayé et non monnayé.

[2] GACHARD, *Anciennes assemblées nationales*, etc. — *Collection de documents historiques*, t. X (Archives du royaume).

Henri II et le duc de Guise, de l'autre côté, avec la ville d'Amiens à dos. Ils se tenaient maintenant sur la défensive, les deux rois n'ayant pas plus de penchant l'un que l'autre à risquer une nouvelle bataille. Les journées malheureuses de Saint-Quentin et de Gravelines avaient refroidi l'ardeur belliqueuse de Henri II. De son côté, Philippe n'avait aucun goût pour des opérations de guerre, qu'il ne pouvait diriger lui-même et il était en outre très-impatient de retourner en Espagne. Du reste, il eût été difficile de faire durer longtemps encore un état de choses qui imposait aux peuples, de part et d'autre, des sacrifices immenses, et de prolonger une lutte qui renaissait sans cesse depuis trente ans et qui devait finir par épuiser les nations les plus opulentes.

Il faut ajouter que les rois d'Espagne et de France s'alarmaient tous deux des progrès menaçants de l'hérésie et voulaient tourner contre cet ennemi commun la puissance dont ils disposaient.

L'intervention de la duchesse de Valentinois, dont l'amour-propre avait été froissé par le cardinal de Lorraine, détermina la disgrâce des Guises intéressés à prolonger la guerre qui avait fondé leur prépondérance, et prépara le triomphe du parti du connétable. Ce revirement fut assuré par le mariage de son fils d'Anville avec Antoinette de la Marck, petite-fille de Diane de Poitiers, qui maîtrisait encore, à soixante ans, les affections de Henri II.

Conclure la paix avec l'Espagne semblait aux rivaux des Guises le seul moyen efficace de neutraliser l'influence de ces personnages trop puissants et de mettre obstacle à leurs ambitieux desseins. Le connétable de Montmorency, ayant obtenu des Espagnols sa liberté temporaire sur parole, s'était employé avec ardeur à jeter les bases d'une réconciliation ; mais ses efforts n'avaient pas été couronnés de succès. Le maréchal de Saint-André, fait également prisonnier à la bataille de Saint-Quentin et relâché aussi sur parole, servit ensuite d'intermédiaire entre les deux

puissances. Henri II lui fit remettre des pouvoirs qui comprenaient le connétable avec lequel il alla se concerter à Audenarde. Il se rendit ensuite à l'abbaye de Marchienne pour satisfaire à une invitation du prince d'Orange, qu'il informa des dispositions favorables du roi de France et de l'utilité qu'il y aurait à reprendre des conférences. Sur le rapport de Guillaume de Nassau, Philippe II envoya l'évêque d'Arras et Ruy Gomez à Lille pour s'y aboucher avec le connétable et le maréchal. Les ministres espagnols proposèrent de restituer à la France les places qui lui avaient été enlevées dans le Vermandois, tandis que, de son côté, Henri II restituerait toutes les conquêtes effectuées par la France depuis le traité de Crespy, rendrait au duc de Savoie ses domaines et à la reine d'Angleterre la ville de Calais. Informé que le connétable et le maréchal refusaient péremptoirement de négocier sur ces bases, sous prétexte qu'ils n'avaient pas d'instructions, Philippe II ordonna de faire reconduire l'un à Gand et l'autre à Breda, s'ils persistaient absolument dans leur refus. Cette mesure, toutefois, n'était pas destinée à rompre soudainement les négociations commencées, mais plutôt à engager les plénipotentiaires français à faire des ouvertures ultérieures [1]. Les plénipotentiaires français, redoutant la rupture immédiate des conférences, s'efforcèrent de calmer les ministres du roi d'Espagne, en déclarant que, bien qu'ils fussent obligés de se renfermer dans les limites de leurs instructions, ils avaient lieu de croire et ils espéraient que ce n'était pas le dernier mot de leur maître [2]. Cependant le cardinal de Lorraine employa tout ce qui

[1] Lettre de Philippe II à ses plénipotentiaires, du camp d'Athis, 11 septembre 1558, dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 172. — Lettre du maréchal de Saint-André, datée de Lille, le même jour. *Ib.*, p. 178.

[2] Les plénipotentiaires espagnols à Philippe II, 12 septembre 1558, *ib.*, p. 186 et suiv.

lui restait encore d'influence pour empêcher que ce dernier mot ne fût prononcé. Mais Henri II, par une lettre du 15 septembre datée de son camp d'Amiens, fit savoir que s'il plaisait au roi d'Espagne d'avoir pour agréable que la négociation se poursuivît en un lieu neutre sur la frontière, il adjoindrait au connétable et au maréchal d'autres personnages complétement instruits de ses intentions sur les derniers incidents [1].

Le connétable, averti que ses desseins étaient traversés par les Guises, redoubla d'efforts pour accélérer la négociation et la faire aboutir. Mais, quelque pressantes que fussent ses tentatives, il devait pourtant ménager l'amour-propre du roi et ne pas froisser l'honneur de la France. Il fallait considérer, ainsi que l'exprimait un conseiller de Philippe II [2], que la restitution des places occupées devait être difficile, parce que les Français avaient employé vingt-quatre ans à ces conquêtes, dépensé cinquante millions d'écus, engagé tout le domaine, et qu'ils ne pouvaient, sans y être en quelque sorte contraints, rendre tout d'un coup ce qu'ils avaient acquis avec une si grande persévérance.

L'entremise de Christine, duchesse douairière de Lorraine et de Milan, vint enfin donner une nouvelle face aux négociations. D'après les suggestions de Philippe II, elle avait écrit au cardinal de Lorraine pour lui offrir ses bons offices dans le cas où il conviendrait au roi de France d'envoyer sur la frontière des agents autorisés à entrer en conférence avec ceux du roi d'Espagne. Malgré la répugnance qu'éprouvait déjà Henri II à se servir encore des Guises, il fut obligé d'employer de nouveau l'intervention du cardinal de Lorraine [3]. Ce dernier fut désigné, conjointement

[1] Les plénipotentiaires espagnols à Philippe II, 12 décembre 1558; dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, pp. 186 et suiv.

[2] Ce conseiller était Simon Renard. — *Voir* son avis dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 226.

[3] *Histoire des ducs de Guise*, t. I, p. 499 et 500.

avec le connétable de Montmorency, le maréchal de Saint-André, Morvillers, évêque d'Orléans, et l'Aubespine, secrétaire d'État, pour se rendre à l'abbaye de Cercamp, dans le comté de Saint-Pol, à l'effet d'y négocier la paix avec les plénipotentiaires du roi d'Espagne. Ceux-ci étaient le duc d'Albe, revenu d'Italie, le prince d'Orange, Ruy Gomez, comte de Melito, Granvelle, évêque d'Arras, et le président Viglius. La reine d'Angleterre et le duc de Savoie eurent également des représentants à ce congrès, auquel la duchesse douairière de Lorraine et son fils devaient assister en qualité de médiateurs. Dès la première conférence, qui eut lieu le 15 octobre, on tomba d'accord sur la nécessité de suspendre les hostilités, de licencier une partie des armées et d'éloigner les deux camps l'un de l'autre. La suspension d'armes, proclamée le 17, fut ensuite prorogée et renouvelée différentes fois jusqu'à la fin des négociations. Selon les arrangements également arrêtés de commun accord, l'armée espagnole s'établit en Artois, et celle de France prit ses quartiers d'hiver dans les places de Picardie et de Champagne

LIVRE TROISIÈME.

Philippe II supplie son père de conserver la couronne de l'Empire; refus de Charles-Quint. — Diète de Francfort : la couronne impériale y est décernée à Ferdinand. — Paul IV refuse de reconnaître cette élection. — Détails sur la retraite de Charles-Quint au monastère de Yuste. — Attention avec laquelle il suit les événements d'Italie et de Flandre. — Tentative faite auprès de Marie de Hongrie pour qu'elle reprenne le gouvernement des Pays-Bas. — Indignation que Charles-Quint ressent en apprenant que les doctrines luthériennes ont pénétré en Espagne; ses exhortations à la régente; regret qu'il exprime de n'avoir pas fait tuer Luther. — Il fait célébrer ses propres funérailles. — Mort de Charles-Quint et de ses deux sœurs Éléonore, reine douairière de France, et Marie de Hongrie, ancienne régente des Pays-Bas. — Descendance de Charles-Quint. — Marguerite de Parme. — Don Juan d'Autriche. — Mort de Marie Tudor. — Obsèques de la reine d'Angleterre et de l'empereur, célébrées dans l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles. — Négociations pour la paix. — Philippe II recherche la main d'Élisabeth, qui a succédé à Marie Tudor sur le trône d'Angleterre. — Refus d'Elisabeth. — Reprise des conférences à Câteau-Cambrésis. — Traité de pacification du 3 avril 1559. — Philippe II épouse Élisabeth de France, fille de Henri II, et le duc de Savoie la princesse Marguerite, sœur de ce monarque. — Mort de Henri II.

Malgré ses instances pour résigner la dignité impériale, dont il était encore revêtu, Charles-Quint vit s'écouler dix-huit mois avant que ses désirs pussent être entièrement réalisés. Philippe II, qui s'était montré contraire à cette résignation, s'efforça de dif-



CHARLES-QUINT.

férer l'accomplissement de la mission que Charles, à son départ des Pays-Bas, avait confiée au prince d'Orange. Au milieu des embarras et des périls que lui suscitaient les guerres d'Italie et de Flandre, il avait même envoyé en Espagne son favori, Ruy Gomez de Sylva, pour supplier l'empereur de lui venir en aide, en sortant du monastère de Yuste et en conservant la couronne de l'Empire. Mais le refus de Charles-Quint fut inébranlable : il promit seulement le secours de ses conseils et de son influence. D'un autre côté, le roi des Romains, éprouvant beaucoup de peine à réunir les électeurs, n'avait point mis obstacle à l'ajournement désiré par le roi d'Espagne. Toutes les difficultés furent enfin aplanies. Les électeurs se réunirent à Francfort, le 20 février 1558, acceptèrent, le 28, la renonciation de Charles-Quint, qui leur avait été apportée par le prince d'Orange, et, le 12 mars, élurent, à l'unanimité, comme chef du saint-empire, Ferdinand d'Autriche, roi des Romains [1]. Quoique Ferdinand eût déjà signé une capitulation, lorsqu'il avait été revêtu de cette dignité, en 1531, les électeurs lui en présentèrent une nouvelle, qui confirmait la paix de religion [2]. De son côté, Guillaume de Nassau, comme représentant de Philippe II, était chargé de maintenir le nouvel empereur dans des sentiments hostiles envers la France et favorables à l'Espagne. Le 8 mars, il mandait de Francfort qu'ayant communiqué l'intention du roi d'Espagne de se liguer avec plusieurs princes de l'Empire, Ferdinand I[er] avait répondu qu'il faciliterait la formation de cette ligue et qu'il mettrait tout l'empêchement possible aux attaques des Français [3].

[1] MIGNET, *Charles-Quint*, etc , p. 257 et 347. *Voir* aussi une lettre de Philippe II à l'évêque d'Arras, écrite de Londres, le 12 avril 1557, dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* t. V, p. 61.

[2] *Voir* COXE, *Histoire de la maison d'Autriche,* t. II.

[3] *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* publiées par GROEN VAN PRINSTERER, t. I (2e édition), p. 30.

Paul IV seul, conservant toute son ancienne aversion pour la maison d'Autriche, ainsi que ses fières prétentions sur le pouvoir impérial, refusa de reconnaître l'élection de Ferdinand Ier [1]. Cette politique malhabile devait être surtout préjudiciable aux catholiques, car elle forçait le nouveau chef de l'Empire à ménager davantage ses alliés protestants [2]. Le couronnnement, fait en personne par le pape, avait toujours été considéré comme nécessaire pour conférer le titre d'empereur et pour autoriser la nomination d'un roi des Romains. Du consentement de Jules II, Maximilien avait pris le titre d'empereur élu; mais il n'avait retiré aucun fruit de ce titre honorifique : l'absence de couronnement par le pape fut même un obstacle invoqué par les électeurs pour ne pas donner le titre de roi des Romains au petit-fils de ce prince. Charles-Quint lui-même avait respecté un usage en quelque sorte traditionnel, et ce ne fut qu'après son couronnement à Bologne qu'il fit conférer la dignité de roi des Romains à son frère. Élu empereur par des protestants comme par des catholiques, Ferdinand voulut néanmoins conserver aussi cet antique usage. Il fit partir pour Rome son chancelier Guzman, pour notifier son avénement à l'Empire et annoncer à Paul IV

[1] L'évêque d'Angoulême, alors ambassadeur de France à Rome, rendant compte, le 2 juin 1558, au roi Henri II, de ses entretiens avec Paul IV, s'exprimait en ces termes : « Sa Sainteté me dit que Ferdinand vivoit catho- « liquement; combien qu'à l'exemple de Hely, il dissimuloit les fautes de « son fils le roy de Bohême, lequel avoit franchi le saut, et s'estoit déclaré « fauteur des hérétiques... . » Le pape continuait, du reste, à injurier Charles-Quint : « Il me dit, poursuivait l'évêque, que, quant à l'empereur, « il avoit esté personne cupide, cruelle et ingrate, et en compta plusieurs « faits à cette fin : mais qu'il est aujourd'huy comme un homme mort, « estant retiré hors du commerce des hommes, et ainsi qu'il entend, agité « de même maladie que sa mère. » Ribier, t. II, p. 746 et 747.

[2] Ranke, *Histoire de la papauté*, liv. III.

qu'il lui enverrait bientôt un ambassadeur extraordinaire chargé de traiter de son couronnement. Mais l'impérieux pontife déclara nulle l'élection de Francfort, parce qu'elle s'était faite avec le concours d'électeurs protestants, et refusa d'admettre en sa présence l'envoyé de Ferdinand Ier. Il paraît même certain que Paul IV poussa l'animosité jusqu'à offrir la couronne impériale à Henri II, en s'appuyant sur ce que, lors de l'élection de Charles-Quint, Léon X avait favorisé le parti de son compétiteur [1]. Cependant le chef de l'Empire, après avoir reçu la réponse du pontife, donna à son ambassadeur l'ordre de quitter Rome sous trois jours, si le pape persistait à lui refuser audience. Alors celui-ci consentit à recevoir l'envoyé de Ferdinand, dans une entrevue particulière, promettant, d'autre part, de s'expliquer par le ministère d'un légat. L'attitude du chef de la catholicité avait également porté ombrage à Philippe II, qui chargea son ambassadeur à Rome de conjurer le pape de se désister de prétentions inopportunes, parce qu'elles pourraient fournir aux ennemis du saint-siége un nouveau motif pour attaquer la juridiction papale, comme incompatible avec les droits des princes et destructive de toute autorité civile [2]. Mais Paul IV resta inexorable, et, pendant son pontificat, Ferdinand ne fut point reconnu empereur par la cour de Rome.

Tandis que Paul IV disputait le trône impérial à Ferdinand d'Autriche, Charles-Quint, son prédécesseur et son frère, finissait paisiblement ses jours au monastère de Yuste. Ce fut le 3 février 1557 que l'empereur s'installa définitivement dans l'habitation dont il avait lui-même fourni le plan. Adossé à l'église du monastère et présentant sa façade au jardin, ce mo-

[1] *Histoire des ducs de Guise*, t. I. p. 507.

[2] COXE, *Histoire de la maison d'Autriche*, t. II; ROBERTSON, *Histoire de Charles-Quint*, liv. XII.

deste palais se composait de deux étages qui contenaient chacun quatre chambres de vingt pieds de long sur vingt-cinq de large; un corridor traversait la longueur de l'étage et se terminait au couchant comme au levant par un large porche ou galerie couverte. La façade du bâtiment, vers le midi, était flanquée de deux tourelles entre lesquelles un jet d'eau alimentait un bassin destiné à conserver les truites dont Charles affectionnait la chair délicate. L'aile droite était bordée par son jardin particulier, richement garni d'arbres et de fleurs choisis par lui, et arrosé également par un jet d'eau. A l'aile gauche s'étendait une cour spacieuse où l'on admirait une fontaine construite d'un seul bloc, ainsi qu'un cadran solaire, chef-d'œuvre du célèbre mécanicien Juanelo Torriano. Par derrière, l'église du monastère, élevée de vingt pieds au-dessus de l'habitation impériale, l'abritait contre le vent du nord. Charles avait choisi pour lui deux chambres de l'étage supérieur, dont les fenêtres s'ouvraient sur le jardin et laissaient pénétrer les parfums des citronniers et des orangers. Par ces croisées, le regard parcourait toute la pente des coteaux environnants, où les champs, plantés de mûriers, de figuiers, d'amandiers et d'orangers, semblaient continuer le jardin du monastère. Dans la chambre du nord-ouest, où était dressé le lit impérial, on avait pratiqué une porte vitrée qui permettait à Charles d'assister aux offices sans se déranger, car de son fauteuil il pouvait voir le maître-autel sur lequel il avait fait placer un tableau où le Titien avait représenté un chœur de saints et d'anges présentant à la Trinité l'empereur et l'impératrice. De son cabinet de travail, situé à l'extrémité opposée, Charles pouvait, par un sentier incliné, se transporter directement au jardin sans passer par l'escalier intérieur. Quoique l'habitation impériale ne fût qu'en bois et n'eût qu'une apparence chétive, l'intérieur offrait toutes les commodités et tous les agréments qui pouvaient en embellir le séjour. Les rideaux du

lit étaient d'une étoffe noire, pour rappeler le veuvage de l'empereur, mais ailleurs on avait utilisé les riches tapisseries qu'il avait apportées de Flandre ; les fauteuils et les chaises étaient en bois de noyer recouverts de velours ; les aiguières, les candélabres, les coupes et toute la vaisselle de table étaient d'argent ; enfin, partout, la vue rencontrait d'admirables tableaux, les portraits des princes et princesses de la maison d'Autriche, des madones et des Christs imités de Raphaël, d'autres sujets sacrés traités par le Titien et entre lesquels ressortait une magnifique toile placée dans le cabinet même de l'empereur et représentant saint Jérôme priant dans sa caverne [1].

Après l'élection de Ferdinand, Charles-Quint ordonna de ne plus mettre le titre d'*empereur* en tête des dépêches qu'il dictait, et de faire graver de nouveaux sceaux, sans couronne, sans aigle, sans toison, ni autre emblème. Il appela son confesseur, et lui recommanda qu'on omît désormais, dans les prières ainsi que dans la messe, son nom, et qu'on y substituât celui de son frère Ferdinand ; puis il ajouta : « Quant à moi, le nom de « Charles me suffit, parce que je ne suis plus rien. »

En s'installant dans son habitation de Yuste, Charles-Quint avait, du reste, renvoyé une partie de sa maison, mais non sa maison tout entière. Il avait conservé pour son service cinquante personnes, Espagnols, Flamands et Bourguignons ; l'aide boulanger seul était Allemand. Les officiers subalternes, qui n'avaient pu trouver place dans l'enclos du monastère, étaient installés au hameau voisin de Quacos. Les premiers gentilshommes ne quittaient point leur maître. Après don Luis Mendez Quijada, major-

[1] *La retraite de Charles-Quint,* par M. Bakhuisen van den Brink. — Stirling, *the Cloister life,* etc., chap. V, *passim.* — Mignet, *Charles-Quint,* chap. IV, *passim.* — A. Pichot, *Charles-Quint, chronique de sa vie intérieure,* etc. (Paris, 1854, 1 vol. in-8°), 2e partie, § V.

dome de Charles-Quint, deux Brugeois avaient la première place dans sa confiance; c'étaient Guillaume Van Male, son secrétaire littéraire, et Henri Mathys, son médecin. Chaque matin, le mécanicien Juanelo Torriano, pour lequel Charles avait aussi une prédilection marquée, entrait le premier dans la chambre impériale. A l'horloger succédait le confesseur, frère Juan Regla, pour dire et diriger les prières. Venaient ensuite les chirurgiens et le médecin. A dix heures, le dîner se servait pour tous les officiers qui devaient assister à la table de l'empereur. Le gentilhomme qui était de service le présidait. Le dîner fini, ces officiers suivaient leur maître à la messe, soit qu'il y assistât dans le chœur de l'église, soit qu'il se tînt dans la tribune vitrée de sa chambre. Rentré de la messe, lui-même dînait et s'amusait, en dînant, à entendre les discussions du docteur Mathys et de Guillaume Van Male. Leur entretien roulait tantôt sur des matières historiques, tantôt sur l'art de la guerre. D'autres fois, pendant son dîner, Charles exigeait que son confesseur lui lût un chapitre de saint Bernard, ou de quelque autre bon auteur, jusqu'à ce que le sommeil vînt le surprendre, ou qu'il se levât de table, pour aller assister soit au sermon, soit à la lecture de l'Écriture sainte qui se faisait devant tous les religieux du monastère. Charles se confessait et communiait tous les grands jours de fête. Une bulle du pape le dispensait, d'ailleurs, de communier à jeun, à cause de ses indispositions et de ses infirmités.

Tels étaient les exercices spirituels de Charles-Quint au monastère de Yuste. Pendant sa retraite, il ne se soumit nullement à l'austérité monastique. Il ne dîna qu'une fois avec les moines, dans la salle commune, et, quoiqu'on lui eût dressé une table particulière et que les cuisiniers du couvent se fussent surpassés pour faire honneur à cet hôte illustre, Charles, médiocrement satisfait du repas cénobitique, ne renouvela plus sa visite au réfectoire. En réalité, il vivait dans la retraite de Yuste non

en moine, encore moins en empereur, sans doute, mais comme un gentilhomme valétudinaire qui aime ses aises et donne un libre cours à ses caprices. La relation contemporaine du moine espagnol contredit aussi l'opinion de ceux qui, dès lors, propageaient le bruit que Charles voulait s'affilier à l'ordre de Saint-Jérôme et prononcer les vœux exigés par cet ordre. Jamais Charles-Quint ne revêtit la robe monacale et jamais, non plus, il n'eut l'intention sérieuse de se faire religieux. Ce qui avait pu donner lieu à ce bruit, c'était une agréable plaisanterie de l'empereur, demandant, après un an de séjour à Yuste, terme ordinaire des noviciats, que l'on célébrât son admission dans le monastère par des réjouissances, comme s'il s'était agi d'un novice ordinaire[1].

Mais quoique Charles-Quint fût venu chercher le repos dans un cloître de l'Estrémadure, il ne pouvait détacher sa pensée de cette scène tumultueuse où il avait occupé pendant si longtemps l'attention de ses contemporains; du fond du monastère de Yuste, son génie continuait à planer sur le monde Pour se conformer à ses ordres, la princesse doña Juana, régente d'Espagne, lui envoyait régulièrement un bulletin contenant le résumé des nouvelles qu'elle recevait des Pays-Bas, d'Espagne ou d'Italie[2]. Charles

[1] « *No quiero ser frayle*, je ne veux pas être moine. » Voilà ce que Charles-Quint ne cessait de répéter. Du reste, il ne quitta jamais son costume séculier, soit qu'il fût vêtu du simple pourpoint noir, avec lequel le Titien l'a représenté, soit que la maladie l'obligeât à conserver une longue robe en velours ou en soie, fourrée de plumes de l'Inde et garnie d'hermine.

[2] GACHARD, *Séjour de Charles-Quint au monastère de Yuste*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles*, t. XII. Cette notice est une analyse de Sandoval, des documents conservés à la bibliothèque nationale de Madrid et des pièces recueillies sur la retraite de Charles-Quint, par le chanoine Tómas Gonzalez, que Ferdinand VII avait chargé de remettre en ordre les archives de Simancas. Le manuscrit de don Tómas Gonzalez,

attendait ces dépêches avec impatience et ne se lassait point d'en écouter la lecture. Ce fut surtout, lorsque la guerre eut éclaté en Italie et en Flandre, qu'il se préoccupa plus que jamais des intérêts et de la grandeur du roi son fils, critiquant les lenteurs et les tergiversations de son gouvernement, blâmant ses scrupules dans sa conduite avec Paul IV, ainsi que la timidité de ses plans dans la guerre de Flandre, et cherchant à lui inspirer des résolutions promptes, énergiques et décisives. La nouvelle de la grande victoire remportée sur les Français à Saint-Quentin lui avait d'abord causé un contentement extrême; mais il n'avait pu dissimuler son dépit et son chagrin en apprenant ensuite que le roi, son fils, n'avait point assisté à la bataille, bien que Philippe II, redoutant le jugement de son père, eût cherché à excuser son absence. Les événements qui suivirent la victoire de Saint-Quentin, les irrésolutions du roi, l'inaction de l'armée victorieuse, le retour du duc de Guise, la prise de Calais et de Guines augmentèrent son déplaisir. Puis, lorsqu'il apprit à quelles conditions humiliantes la paix avait été conclue avec le pape, la sérénité habituelle de son esprit se troubla et fit place à la colère [1].

D'autres soins occupèrent encore Charles-Quint. Contrarié de voir sans emploi l'énergie et l'expérience dont était douée Marie de Hongrie, son ancienne *lieutenante* dans les Pays-Bas, il conçut le projet de l'associer au gouvernement de l'Espagne. Mais ce dessein, inspiré par les embarras et les périls du moment, rencontra l'opposition insurmontable de la princesse doña Juana,

acquis par le gouvernement français, a été successivement consulté par MM. Mignet, Stirling et Pichot.

[1] *Voir* le recueil des lettres tirées des archives royales de Simancas et publiées par M. Gachard sous le titre de : *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste* (Bruxelles, 1854-1855, 2 vol. in-8°), t. I, p. 169, 218 et 255.

qui ne voulait point partager l'autorité dont elle était revêtue. Philippe II, de son côté, avait résolu de faire près de sa tante les démarches les plus pressantes pour qu'elle consentît à reprendre le gouvernement des Pays-Bas dont le duc de Savoie n'avait pu surmonter les difficultés. Fray Bartolomé de Carranza, nommé récemment archevêque de Tolède, et Garcilaso de la Vega furent chargés d'appuyer les sollicitations du roi auprès de l'empereur et de l'ancienne régente. Charles-Quint fit un appel à l'affection dont la reine lui avait donné tant de preuves et à son dévouement pour la grandeur de la Maison dont elle était issue. « C'est le plus notable service, disait-il, qu'elle puisse rendre à Dieu, comme le plus grand bien qu'elle puisse faire à tous et à notre Maison, en particulier [1]. » Marie de Hongrie donna enfin son consentement, mais en le subordonnant à des conditions qui en atténuaient beaucoup la portée. Elle déclara formellement que jamais elle ne reprendrait le gouvernement, mais elle promit de se rendre pour un temps limité dans les Pays-Bas, où elle s'efforcerait de servir le roi par ses conseils ; il fallait, au surplus, que la régente d'Espagne lui fournît l'argent nécessaire pour soutenir la guerre en Flandre pendant l'année courante et celle qui suivrait. Cette détermination de la reine Marie ne pouvait satisfaire tout à fait Charles-Quint ; mais peut-être nourrissait-il l'espoir qu'arrivée dans les Pays-Bas, l'ancienne gouvernante consentirait à en prendre l'entière direction [2].

C'est bien à tort que des écrivains protestants ont avancé que Charles-Quint eut, dans sa solitude, quelque penchant pour la doctrine réformée, et qu'il laissa même échapper des marques de

[1] Lettre de Charles-Quint, du 27 août 1558, à doña Juana, régente d'Espagne, dans GACHARD, *oper. cit.*, t. Ier, p. XLIV.

[2] MIGNET, *Charles-Quint*, etc., p. 423. — On trouvera l'exposé complet de ces négociations dans notre *Vie de Marie de Hongrie*, chap. V.

cette révolution singulière dans sa façon de penser. Il résulte, au contraire, des démarches officielles de Charles-Quint que son animosité contre le luthéranisme s'était accrue et que, dans sa retraite au monastère de Yuste, il s'inspira plus d'une fois du fanatisme des moines espagnols. Loin d'afficher des sentiments de tolérance, et surtout de montrer un certain penchant pour la doctrine réformée, il regrettait de n'avoir pas fait tuer Luther à Worms. Un jour, il s'entretenait avec Fray Martin de Angulo, prieur de Yuste, et avec d'autres religieux, sur la punition que méritaient le docteur Cazalla et tous les hérétiques arrêtés, par l'ordre de l'inquisition, au mois d'avril précédent : — « Rien, « disait l'empereur, ne pourrait nous faire sortir de ce monas- « tère, sinon l'affaire de ces hérétiques; mais, pour une vermine « de cette espèce, il n'en sera pas besoin. J'ai écrit au président « du conseil de Castille et aux inquisiteurs, afin qu'ils mettent « toute la chaleur et apportent toute la diligence possibles dans « l'instruction de leurs procès. Il faut qu'on fasse brûler quel- « ques-uns d'entre eux, tout en tâchant qu'ils meurent chrétiens, « parce qu'aucun ne serait jamais un chrétien véritable et qu'ils « sont tous des dogmatiseurs : on commettrait une faute, si on « ne les condamnait pas au feu, comme j'en commis une en ne « faisant pas tuer Luther. Je m'en abstins, il est vrai, pour ne « pas violer le sauf-conduit et la parole que je lui avais donnés, « pensant que je remédierais à l'hérésie par d'autres moyens. « En cela, je me trompai, parce que je n'étais pas obligé de gar- « der ma parole, l'hérétique étant criminel envers un autre sei- « gneur plus grand, qui était Dieu; je devais donc, sans égard « pour la parole donnée, venger l'injure faite à Dieu. J'aurais « par là empêché probablement le progrès de l'hérésie [1]. » Il

[1] Cette conversation, tenue en présence des principaux religieux du couvent de Yuste et du prieur fray Martin de Angulo, a été retracée par celui-ci

ne cessait de demander vengeance contre les personnes arrêtées à Zamora, à Valladolid et à Séville, comme suspectes de luthéranisme. « L'affaire de ces luthériens, écrivait-il à la régente des « Espagnes, me donne un souci et une peine inexprimables, « voyant que, pendant mon absence et celle du roi, ces pays « avaient été si tranquilles et que, à présent que j'y suis venu « chercher le repos, une semblable licence s'y est introduite. Si je « n'avais pas confiance dans les mesures que vous prendrez avec « votre conseil, je ne sais si je ne sortirais pas de Yuste pour y « remédier moi-même. Il faut qu'un châtiment exemplaire soit « fait de ces luthériens. Je ne serais pas d'avis que, selon le « droit commun, on pardonnât, la première fois, à ceux qui « reconnaîtraient leur faute et demanderaient grâce, car plus « tard ils pourraient recommencer ; mais je voudrais qu'on pro« cédât contre eux, comme contre des séditieux et des pertur« bateurs de la chose publique, qui n'ont droit à aucune miséri« corde [1]. »

Cette lettre, qui respire une intolérance barbare, fut dictée par l'empereur quatre mois avant sa mort et devint comme le signal des terribles exécutions qui signalèrent le règne de Philippe II [2].

dans la relation dont s'est servi Sandoval pour composer la *Vida de l'emperador Carlos Quinto en Yuste.*

[1] Lettre à la princesse doña Juana, du 25 mai 1558, dans Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint,* etc., t. Ier, p. 297.

[2] Doña Juana ne suivit que trop bien les conseils de son père. Le 21 mai 1559, cette princesse assista, à Valladolid, avec don Carlos, son neveu, à un *auto-da-fé* où quatorze personnes périrent dans le feu, comme suspectes de luthéranisme. Le docteur Augustin Cazalla, prêtre et chanoine de Salamanque, ancien aumônier et prédicateur de l'empereur, ayant consenti à se confesser, obtint la faveur d'être étranglé avant que son corps fût livré aux flammes. Son frère, François Cazalla, curé de Hormigos, n'ayant donné aucun signe de repentir, n'obtint pas cette faveur et fut brûlé vif. Doña Béatrix de Vibero Cazalla, s'étant confessée, fut étranglée

Quelque temps avant d'être atteint de la maladie dont il mourut, Charles-Quint avait aussi manifesté l'intention d'assister vivant à ses propres funérailles.

Il commença par faire célébrer les obsèques de ses parents et de l'impératrice, sa femme; se sentant mieux portant, il voulut présider lui-même à ces cérémonies funèbres et se plaça à côté de l'autel pour participer aux prières. Ces hommages pieux achevés, il exprima à son confesseur la volonté de faire célébrer ses propres obsèques et d'y assister également. Bien que le religieux, profondément ému, eût cherché à le détourner de ce dessein, Charles y persista et ordonna qu'il serait exécuté dès le lendemain. Le 30 août, tout était prêt; un catafalque, environné de nombreuses torches, avait été élevé dans l'église du monastère, et Charles vint assister à ses obsèques, accompagné de tous ses gentilshommes vêtus de deuil. Après le service, qui ne se termina que vers la soirée, l'empereur fatigué se fit asseoir dans la cour de son habitation. Tourné vers l'occident et les yeux fixés sur le cadran solaire, il resta absorbé dans ses pensées. Il ordonna ensuite qu'on lui apportât le portrait de l'impératrice. Il le contempla pendant quelque temps; puis il se fit apporter une peinture représentant le Christ au jardin des Oliviers, et

et livrée ensuite aux flammes. On alla même déterrer, dans l'église du couvent de Saint-Benoît le Royal, à Valladolid, le cadavre de doña Éléonore de Vibero, mère des victimes précédentes, accusée par l'inquisition d'être morte dans l'hérésie, et ses os et sa statue furent aussi livrés aux flammes! La mémoire de doña Éléonore de Vibero, épouse de Pierre Cazalla, chef de la comptabilité des finances du roi, fut en outre condamnée à l'infamie jusque dans sa postérité, et sa maison (qui avait servi, prétendait-on, de temple aux luthériens de Valladolid) rasée avec défense de la reconstruire! *Voir*, sur ces événements tragiques, l'*Histoire de l'inquisition d'Espagne*, par Llorente, ancien secrétaire du Saint Office. — Conf. *Historia de los protestantes españoles*, por Adolfo de Castro (Cadiz, 1851, in-8°).

enfin, après l'avoir longuement examinée, il demanda un troisième tableau, celui du Jugement dernier. Tout à coup un frisson le prit; il se tourna vers le docteur Mathys, son médecin, et lui dit : « Je me sens indisposé, docteur. » A ces mots, ses gentilshommes accoururent et le portèrent au lit, qu'il ne quitta plus depuis.

Pendant les vingt jours que dura la maladie, Charles se signala par sa patience, sa résignation et sa piété. La veille de sa mort, on lui annonça l'arrivée de l'archevêque de Tolède. Il ordonna de l'introduire, s'informa de la santé de son fils, le roi Philippe II, mais ajouta aussitôt qu'il n'était pas disposé à parler d'affaires. Vers le soir, l'archevêque revint une seconde fois; mais il dut se tenir dans l'antichambre, l'empereur, prévenu contre lui par les insinuations de l'inquisiteur-général Valdès, ayant refusé de l'admettre, malgré les instances de Quijada et du confesseur. Le bruit s'étant répandu que l'empereur était à l'extrémité, l'archevêque, sans en avoir demandé la permission cette fois, entra avec les autres gentilshommes dans la chambre et s'étant approché du lit, il lut et expliqua au moribond le psaume *De profundis*. Tombant ensuite à genoux et montrant le crucifix, il prononça les paroles suivantes, qui furent dénoncées à l'inquisition : « Voilà Celui qui répond pour tous; il n'y a plus de péché, tout est pardonné! » Plus prudent ou mieux inspiré, le prédicateur fray Juan de Villalba chercha ensuite des consolations dans l'assistance particulière des saints. A minuit, l'empereur se trouvait à l'agonie; il demanda aux religieux de réciter les prières et les litanies pour les agonisants, se fit donner le crucifix qui avait servi à l'impératrice, sa femme, le porta à sa bouche et le serra deux fois sur sa poitrine. Enfin, le docteur Mathys, qui se tenait au pied du lit, prononça l'arrêt de Charles-Quint, et tous ceux qui l'assistaient, gentilshommes, religieux, serviteurs, éprouvèrent le saisissement de la douleur et de l'angoisse. A deux heures et

demie du matin, le mourant fit un dernier effort et expira en balbutiant le nom du Sauveur [1].

Éléonore d'Autriche, reine douairière de Portugal et de France, avait précédé son frère dans la tombe : elle était morte, le 18 février précédent, au village de Talaveruela. L'autre sœur de l'empereur, l'illustre Marie d'Autriche, reine douairière de Hongrie et de Bohême, ancienne gouvernante générale des Pays-Bas, ne survécut que quelques semaines à son frère : elle succomba, le 18 octobre, à Cigalès, tandis qu'une flotte l'attendait à Laredo pour la reconduire dans les provinces qu'elle avait si glorieusement dirigées pendant un quart de siècle.

Charles-Quint avait laissé trois enfants de son mariage avec Isabelle de Portugal : Philippe II, roi d'Espagne; Marie, qui

[1] Ces détails sont empruntés, pour la plupart, à la relation contemporaine du moine hiéronymite, analysée par M. Bakhuizen. *Voir* aussi les lettres de Quijada, de Gaztelú, etc., insérées dans le recueil de M. Gachard, et dont M. Mignet s'est principalement servi dans son beau récit de la mort de Charles-Quint. Bartolomé de Carranza, quoique revêtu de la haute dignité d'archevêque de Tolède, devint bientôt après victime de la jalousie du grand inquisiteur Valdès, qui le fit dénoncer comme suspect de favoriser les opinions de Luther, et le tint ensuite enfermé, pendant huit années, dans les prisons du Saint Office, à Valladolid. L'archevêque serait vraisemblablement resté prisonnier toute sa vie, si une circonstance imprévue n'avait fait découvrir au roi les intrigues de Valdès. Carranza fut appelé à Rome, à la demande de Pie V, subit une nouvelle détention au château St-Ange, et n'obtint qu'en 1576, de Grégoire XIII, une sentence d'absolution. Le procès intenté à l'archevêque de Tolède fut une des preuves les plus frappantes de l'omnipotence que s'arrogeait l'inquisition. Qui pouvait se croire assez puissant ou assez orthodoxe pour échapper à ce tribunal effrayant, devant lequel les trois premiers généraux de la Compagnie de Jésus n'avaient pas même trouvé grâce, à une époque où les jésuites, comme dit Llorente, ne s'annonçaient que par des vertus? Saint Ignace de Loyola fut mis en prison, et ses deux successeurs, Laynez et saint François de Borja, furent persécutés comme « fanatiques illuminés. »

avait épousé son cousin, l'archiduc Maximilien d'Autriche, roi de Bohême, et doña Juana, veuve de l'infant de Portugal. Il laissait, en outre, deux enfants naturels : Marguerite d'Autriche, épouse d'Octave Farnèse, duc de Parme, et l'adolescent réservé à une si brillante célébrité sous le nom de don Juan.

Marguerite avait vu le jour cinq ans avant le mariage de Charles-Quint avec Isabelle de Portugal. En 1521, l'empereur, étant venu à Audenarde pour se rapprocher de son armée, descendit au *château de Bourgogne* où logeait le gouverneur de la ville, Antoine de Lalaing, comte de Hooghstraeten. Il remarqua, parmi les suivantes de la comtesse, une demoiselle d'une grande beauté, Jeanne Van der Gheenst. Elle appartenait à une famille plébéienne; son frère, Baudouin, et une de ses sœurs, nommée Agnès, vivaient du travail de leurs mains, car ils exerçaient la profession d'ouvriers en tapisserie.

Des amours de Charles-Quint avec la suivante de la comtesse de Hooghstraeten naquit une fille, à laquelle on donna le nom de Marguerite [1]. L'empereur reconnut son enfant; mais, par une singulière contradiction, alors qu'il élevait Marguerite jusqu'à lui, il laissait retomber dans l'indigence la femme qu'il avait aimée. Jeanne Van der Gheenst se vit réduite à épouser le bailli du village de Heuverhuys, et elle eut de lui un fils qui devint licencié ès lois. Gouvernante des Pays-Bas, Marguerite ne voulut ou n'osa jamais rien faire spontanément en faveur de son

[1] *Voir* une notice de M. Serrure, dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, t. IV. L'auteur de cette notice réfute l'histoire romanesque propagée par Strada et Leti; et il démontre l'origine plébéienne de la mère de Marguerite de Parme, en s'appuyant sur un acte de notoriété, délivré le 29 octobre 1561, par l'autorité municipale d'Audenarde. Cet acte était probablement destiné à servir de pièce à l'appui d'une supplique que l'oncle et la tante (Baudouin et Agnès) de la gouvernante des Pays-Bas lui adressaient pour obtenir d'elle quelque secours.

frère utérin. En 1564, Granvelle demanda au roi, pour ce frère, qui se trouvait dans une extrême nécessité, une pension de quatre à six cents florins : la duchesse, disait-il, n'a jamais rien osé faire pour lui, de crainte d'être accusée d'avoir employé son pouvoir au profit des siens [1]. Il semble qu'il n'obtint rien de la munificence royale, puisqu'on le voit réduit à exercer, après son père, la charge de bailli de Heuverhuys.

Après avoir été reconnue par Charles-Quint, la fille de Jeanne Van der Gheenst fut enlevée à sa mère et confiée successivement à Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie, et à Marie de Hongrie, pendant que l'une et l'autre gouvernaient les Pays-Bas. La jeune princesse prit pour modèle cette vaillante sœur de Charles-Quint à laquelle le peuple, admirant son habileté dans l'équitation et sa passion virile pour la chasse, avait donné le surnom de *Chasseresse;* Marguerite s'endurcit aussi dans cet exercice, et elle n'avait pas encore atteint l'âge de dix ans qu'elle suivait sa tante dans les forêts [2]. Charles-Quint voulut bientôt se servir d'elle pour affermir sa domination en Italie. Par la paix de Barcelone de 1529, il avait été stipulé qu'il y aurait paix et alliance perpétuelles entre le pape Clément VII et l'empereur ; que Marguerite, fille naturelle de Charles-Quint, épouserait Alexandre de Médicis, que l'on supposait fils naturel de Laurent de Médicis, mais à qui d'autres attribuaient une origine encore plus illustre [3] ; qu'en considération de ce mariage et pour le repos de l'Italie, l'empereur mettrait Alexandre en possession de l'autorité dont la maison de Médicis avait joui à Florence

[1] *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, publiée d'après les originaux conservés dans les Archives royales de Simancas, par M. Gachard (Bruxelles, 1848, in-4°), t. Ier, pp. 297 et 325.

[2] Strada, lib. I.

[3] On tenait pour certain, dit un contemporain, qu'Alexandre de Médicis était fils du pape Clément. *Mém. de Benvenuto Cellini,* chap. V.

avant son exil. Ce mariage fut célébré à Naples, après l'expédition de Tunis, et pendant les fêtes du carnaval auxquelles l'empereur lui-même voulut prendre part en se faisant armer à l'africaine et en participant aux exercices chevaleresques de la noblesse. Ces fêtes n'annonçaient qu'une catastrophe. Bientôt une nouvelle conjuration se trama à Florence pour renverser la domination des Médicis. Le chef du complot vivait dans le palais même du duc : c'était son parent, Lorrenzino de Médicis, qui, pour mieux cacher ses projets, affectait la démence de Brutus. Benvenuto Cellini gravait alors la médaille du duc Alexandre, et Lorrenzino lui en avait promis le revers. Il tint sa promesse. Pendant la nuit du 5 au 6 janvier 1537, le duc fut poignardé dans son lit par des assassins que Lorrenzino avait introduits dans sa chambre, au lieu d'une fille dont Alexandre était amoureux et qu'il avait chargé son parent de lui amener. Mais loin de rétablir la république, ce meurtre hâta l'avénement de Cosme de Médicis.

Le nouveau duc supplia l'empereur de lui donner en mariage la veuve de son prédécesseur. Charles-Quint, ne doutant point de la fidélité de Cosme, aima mieux faire servir Marguerite à une alliance avec la maison Farnèse, dont le chef, Paul III, occupait le trône pontifical depuis le 13 octobre 1534. Ils arrêtèrent, dans l'entrevue de Nice, le mariage de Marguerite avec Octave Farnèse, second duc de Parme et de Plaisance [1]. Mais cette union ne fut pas plus agréable à Marguerite que la première : enfant, elle avait épousé un homme ; femme, elle épousait un enfant, car Octave n'avait que treize ans. Les deux époux furent séparés; le duc de Parme suivit Charles-Quint dans l'ex-

[1] Pierre Louis Farnèse, son père, assassiné par les chefs de la noblesse de Plaisance, en 1547, était fils naturel du pape Paul III. *Voir* les *Commentaires* de Fr. DE RABUTIN, liv. Ier.

pédition d'Alger et servit deux ans dans les armées impériales.

Cependant l'absence avait éveillé l'amour de Marguerite; elle revit son époux avec joie et de leur union naquit le prince Alexandre qui devait immortaliser un jour le nom de Farnèse. Plus âgée qu'Octave, Marguerite voulait le dominer. Elle avait les goûts virils; elle était si forte et si vigoureuse, dit Strada, que lorsqu'on chassait le cerf, elle lassait autant de chevaux que les plus robustes chasseurs; elle avait même un peu de barbe au menton et sur la lèvre supérieure. Dans les querelles qui s'élevaient entre les Farnèse et l'empereur, elle prenait toujours le parti de celui-ci ; sa vénération pour son père était si grande qu'elle répétait souvent que plutôt que de lui déplaire par une demande indiscrète, elle aimerait mieux couper la tête à son propre enfant [1]. D'autre part, la ferveur de sa dévotion devait lui concilier les sympathies de Philippe II. Elle avait eu pour directeur spirituel Ignace de Loyola, à qui elle se confessait plus souvent qu'on n'avait coutume de le faire en ce temps; elle pratiquait aussi tous les autres exercices de piété : chaque année, le jeudi saint, elle lavait elle-même les pieds à douze filles pauvres et les servait ensuite à table [2].

Le plus profond mystère avait enveloppé la naissance de don Juan. Il avait vu le jour à Ratisbonne le 24 ou le 25 février 1547. Sa mère était Barbe Blumberg, peut-être d'origine néerlandaise. Elle fut amenée à Charles-Quint pour chanter devant lui et l'arracher à la mélancolie qui le consumait depuis la mort de l'impératrice; ce fut d'elle qu'il eut don Juan [3]. Mais l'enfant fut presque immédiatement enlevé à sa mère et confié par l'empereur à son valet de chambre, Adrien de Bues, qui, pour mieux cacher

[1] Ranke, *Hist. de la papauté*, liv. III.

[2] *Hist. d'Alexandre Farnèse* (Amsterdam, 1692), p. 15.

[3] Strada, lib. 1.

son origine, le remit ensuite à un joueur de *viole*. Quels motifs engagèrent Charles-Quint à tenir si secrète l'existence de cet enfant? Par pudeur, sans doute, il ne voulait point qu'elle fût révélée de son vivant. Ce ne fut que dans son testament qu'il avoua l'origine de don Juan et qu'il le recommanda à son successeur [1].

[1] Les papiers relatifs à don Juan étaient renfermés dans une enveloppe sur laquelle on lisait la recommandation suivante, écrite de la main de l'empereur : « Personne ne doit ouvrir le présent écrit, si ce n'est le prince « mon fils, ou, à défaut de lui, mon petit-fils don Carlos, et, à défaut de ce « dernier, celui ou celle qui se trouvera désigné pour me succéder en « vertu de mon testament, à l'époque où l'ouverture en sera faite. » L'écrit mystérieux contenait ce qui suit : « En outre de ce qui est porté dans mon « testament, je dis et déclare qu'étant en Allemagne, depuis la mort de « l'impératrice mon épouse, j'ai eu, d'une femme non mariée, un fils na- « turel appelé *Jérôme*; que, pour certains motifs particuliers, mon inten- « tion a été de tout temps, comme elle est encore (si la chose est possible « sans trop d'inconvénients), que ce fils prenne spontanément et de son « plein gré l'habit dans quelque ordre de moines réformés, vers lequel on « l'acheminerait, mais sans exercer contre lui ni violence ni coaction quel- « conque. Cependant, si mes vues ne pouvaient être accomplies, et que le « prince préférât vivre dans le siècle, je veux et j'ordonne qu'on lui assi- « gne, par voie ordinaire, de 20 à 30,000 ducats de revenu annuel dans le « royaume de Naples, ainsi que des terres et vassaux qui lui obéissent. Je « remets le tout à la discrétion du prince mon fils, et, à son défaut, à celle « de l'infant don Carlos, mon petit-fils, ou de tout autre qui, aux termes de « mon testament et lors de son ouverture, se trouvera être mon héritier. « Si, à cette époque, ledit *Jérôme* n'est pas encore entré dans l'état que je « désire lui voir embrasser, il jouira dudit revenu et des terres qui lui sont « assignées pendant tout le cours de sa vie, et, après lui, ses héritiers et « successeurs légitimes issus de son corps. Quel que soit, du reste, le genre « de vie pour lequel se décide ledit *Jérôme*, je recommande expressément « au prince mon fils, à mon petit-fils, ou à tout autre mon héritier, au « moment de l'ouverture de mon testament, de l'honorer et faire honorer, « de lui garder le respect qui lui est dû, et d'accomplir et exécuter tout ce « qui est prescrit dans la présente cédule, signée de mon nom et de ma

Le confident intime du dernier amour de Charles-Quint fut Luis Quijada, son majordome. Ce loyal serviteur, sans jamais divulguer l'origine de l'enfant, le confia à sa femme, doña Magdalena de Ulloa, qui lui donna des soins maternels. On peut croire d'ailleurs que Quijada, après avoir établi sa famille à Quacos, fit en sorte que, avant de mourir, l'empereur accueillît et bénît le jeune *Geronimó*. Toujours est-il avéré que, pendant les obsèques de Charles-Quint, don Juan se tint constamment à côté de Quijada, dans l'église de Yuste, étonnant les autres assistants par une attitude qui dénotait son affliction et le respect qu'il professait pour la mémoire de l'empereur [1]. Du reste, Philippe II, exécutant la volonté formelle de son père, reconnut le fils illégitime de Barbe Blumberg et l'appela à sa cour en 1560 ; mais, alors même que don Juan venait de donner, sur les côtes d'Afrique et à Lépante, un nouveau lustre aux armes de l'Espagne, son frère, toujours plein de défiance, ne voulut point qu'on lui accordât le titre d'*Altesse,* alléguant que celui d'*Excellence* était mieux en rapport avec sa position [2].

« main, close et scellée de mon petit sceau secret, la considérant comme « clause expresse de mon testament. Fait à Bruxelles, le 6 janvier 1554. » *Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* t. IV, pp. 496 et suiv.

[1] *Relation* du religieux de l'ordre de Saint-Jérôme, chap. XLIII.

[2] Barbe Blumberg épousa ensuite un Anglais, Jérôme-Pyrame Kegell, qui remplissait l'office de commissaire des vivres aux Pays-Bas. Elle perdit son mari au mois de juin 1569, et, huit jours après, le plus jeune des deux enfants provenus de ce mariage se noya dans une citerne. Du reste, elle restait pauvre avec beaucoup de dettes. Comme on n'ignorait point dans le public qu'elle était mère de don Juan, le duc d'Albe, alors gouverneur général des Pays-Bas, l'envoya visiter et lui donna le conseil de ne point disposer de sa personne sans l'en avertir premièrement. Il se hâta, d'ailleurs, de demander les ordres du roi. Celui-ci répondit (26 septembre 1569) que le duc ne devait permettre en aucune manière que la mère de don Juan vînt en Espagne, et il désira avoir son avis sur ce qu'il

Ce fut dans la ville d'Arras que Philippe II reçut, le 26 octobre, la nouvelle de la mort de son père. Profitant de la trêve

conviendrait de faire pour elle. Aux informations déjà transmises au roi, le duc ajouta (17 novembre) qu'il ne manquait pas d'hommes qui voudraient épouser la mère de don Juan d'Autriche, et il ignorait si elle-même n'avait pas la volonté de se remarier, parce qu'il lui semblait qu'elle était encore assez jeune pour cela ; mais il lui avait fait dire de nouveau qu'elle ne devait pas y songer. Par une lettre du 30 juin 1570, le roi chargea le duc d'Albe de faire en sorte que la mère de don Juan d'Autriche s'établit dans quelque endroit des Pays-Bas, sans se remarier, et de lui fournir les moyens de vivre comme il convenait à sa qualité. Le 9 août, le duc d'Albe informa le roi qu'il avait fait traiter avec la mère de don Juan pour l'engager à se retirer dans quelque lieu des Pays-Bas selon l'ordre qu'il avait reçu ; qu'elle avait fait d'abord des difficultés, trouvant étrange qu'on lui imposât une telle condition, mais, enfin, qu'elle avait consenti à se fixer à Gand. Le duc avait eu l'intention de l'envoyer à Mons ; mais, comme elle ne savait ni le français, ni aucune autre langue que la sienne, elle avait préféré Gand. Cet arrangement ne satisfit pas Philippe II : il trouva que la mère de don Juan aurait à Gand plus de liberté qu'il ne fallait ; aussi préférait-il qu'elle se retirât dans un couvent. — Certes, objecta le duc d'Albe (9 octobre 1570), si l'on pouvait engager la mère de don Juan d'Autriche à se retirer dans un monastère, ce serait ce qui conviendrait le mieux : mais il a déjà eu tant de peine à lui persuader de se fixer à Gand, que, si on lui proposait aujourd'hui de s'enfermer dans un monastère, il tient pour certain qu'elle s'y refuserait et révoquerait même son engagement antérieur. — Le 2 février 1571, le roi informe le duc d'Albe qu'il a dit à don Juan la manière dont sa mère vit à Gand : don Juan n'en est pas satisfait ; il lui semble que sa mère y a plus de liberté qu'il ne convient. Aussi désire-t-il qu'elle vienne en Espagne ; et il a résolu, avec l'approbation du roi, d'envoyer aux Pays-Bas un de ses gentilshommes qui aura charge de l'y amener. Cette résolution doit demeurer secrète jusqu'à l'arrivée dudit gentilhomme. Dans l'intervalle cependant, le duc pourrait, par quelque personne de confiance, faire insinuer à la mère de don Juan qu'il conviendrait que, ayant un fils tel que le sien, elle allât résider où il est. Le duc se conforma à ces intentions ; la mère de don Juan répondit qu'elle se réjouirait de voir son fils, mais qu'elle n'aimait pas à aller en

conclue avec la France, il revint dans le Brabant et alla s'enfermer, le 10 novembre, dans l'abbaye de Groenendael, paisible retraite, au milieu de la forêt de Soigne, où Charles-Quint était venu plus d'une fois oublier les soucis de la puissance.

La mort, cependant, ne s'était pas encore lassée de décimer la famille du roi : la reine d'Angleterre, sa femme, lui fut enlevée le 17 novembre.

Les funérailles de Marie Tudor, comme duchesse de Brabant, furent célébrées dans l'église collégiale de Sainte-Gudule, à Bruxelles, le 15 et le 16 décembre; celles de l'empereur Charles-Quint, le 29 et le 30 du même mois, avec une pompe digne de celui qui avait commandé à tant de peuples. Le roi, le duc de Savoie, les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, les seigneurs espagnols et belges qui formaient la cour du souverain, les ambassadeurs des puissances alliées, tous en deuil, assistaient aux obsèques. L'église était décorée des armoiries de tous les royaumes et seigneuries que Charles-Quint avait possédés, et, autour

Espagne ; qu'elle savait très-bien la manière dont on enfermait là-bas les femmes, et que, la mît-on en pièces, on ne la contraindrait pas à s'y rendre. Le duc d'Albe se plaignait des embarras qu'elle occasionnait; selon lui elle avait une terrible tête et pouvait, en conséquence, se remarier. Lui donner de l'argent, ajoutait-il, c'est le jeter à la rivière, parce que, en deux jours, elle l'a dissipé en festins. En résumé, il fit proposer de la conduire en Espagne, par surprise, en disant qu'on la conduisait à Anvers, où on la ferait entrer dans une barque qui la transporterait en Zélande. Philippe II envoya sa décision le 14 novembre 1571. Puisque, disait-il en substance, il n'y a pas moyen d'obtenir de la mère de don Juan qu'elle se retire dans un monastère des Pays-Bas, le duc tâchera, par persuasion ou autrement, de l'emmener sur la flotte, qui la transportera en Espagne. Si toutefois on pouvait être certain qu'elle ne se remariât pas, et qu'elle vécut convenablement, on pourrait la laisser aux Pays-Bas. — Ces détails sont empruntés à un certain nombre de documents disséminés dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 96 et suiv., *passim*.

d'un vaste mausolée, des épitaphes rappelaient les principaux événements de ce règne mémorable. L'oraison funèbre fut prononcée par François Richardot, suffragant de l'évêque d'Arras [1]. Du reste, on solennisa, dans tout le monde catholique, la mémoire de Charles-Quint. Soixante-quatre mille messes furent, dit-on, célébrées pour lui, et on lui éleva vingt-quatre mille mausolées, qui coûtèrent plus de six millions de ducats d'or [2].

Cependant des désirs pacifiques prédominaient alors dans les États dont la rivalité, sous le dernier règne, avait si longtemps troublé le monde ; de toutes parts, les vœux les plus ardents s'élevaient pour l'heureuse issue des négociations entamées dans le but d'amener une réconciliation durable entre l'Espagne et la France.

Les conférences entre les plénipotentiaires espagnols et français, réunis à l'abbaye de Cercamp, avaient traîné en longueur par suite des prétentions exagérées qui avaient été mises d'abord en avant de part et d'autre, selon l'usage presque constamment suivi dans les négociations diplomatiques. Et cependant les deux princes, qui étaient principalement intéressés dans la négociation, désiraient également la paix. Philippe cédait à l'impatience de retourner en Espagne, surtout depuis la mort de son père, et

[1] Brantôme, *Capitaines estrangers*, t. I, p. 47. On y trouve une relation détaillée des obsèques de Charles-Quint à Bruxelles.

[2] Paul IV fit aussi célébrer un service pour l'âme de Charles-Quint ; puis, en présence des cardinaux et des ambassadeurs, il prononça un discours tendant à démontrer « que ledit empereur Charles estoit décédé « empereur, ayant en cette qualité reconnu tous les Papes qui ont esté de« puis son élection et coronation, et semblablement esté reconnu d'eux ; et « que, *sans leur licence et permission*, il ne pouvoit renoncer ny déposer « cette dignité, de laquelle *nul autre que luy n'est apparu encore vala« blement pourvu.* » L'évêque d'Angoulême au roi Henri II, 12 décembre 1558, dans Ribier, t. II, p. 775.

Henri à celle de délivrer le connétable de Montmorency, prisonnier des Espagnols, et de s'affranchir du joug que les Guises prétendaient lui imposer. Toutefois, les conférences de Cercamp n'avaient, au bout d'un mois, produit encore d'autres résultats favorables à la paix qu'une prolongation de la trêve, lorsqu'elles furent tout à coup suspendues à la nouvelle de la mort de Marie Tudor [1].

Philippe II fit bientôt une démarche qui dénotait toute la profondeur de sa politique et de son ambition. Pour conserver sur l'Angleterre l'influence que lui avait donnée son mariage avec la fille de Catherine d'Aragon, il offrit à la nouvelle souveraine, fille d'Anne de Boleyn et conséquemment entachée d'illégitimité aux yeux de l'Europe catholique, il offrit également sa main à la reine Élisabeth après avoir d'abord cherché à la gagner par les protestations les plus affectueuses [2].

Les catholiques, et à leur tête les Guises, considéraient Marie

[1] *Voir* les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* t. V, p. 229 et suiv. — Dans une lettre confidentielle adressée au confesseur du roi Philippe II et datée de Cercamp le 2 novembre, Granvelle s'exprimait en ces termes : « ..... J'ignore si Dieu le permet en punition de nos péchés, ou pour quel- « que autre motif, mais toujours est-il que les Français ne prennent pas « jusqu'ici le chemin de conclure le traité qui nous occupe. Une chose a dû « nous faire tort auprès d'eux, c'est qu'ils connaissent nos vœux pour la « paix ; aussi paraissent-ils décidés à nous la vendre cher... Peut-être aussi « comptent-ils beaucoup sur le vif désir que nous avons de retourner en « Espagne : car ils sont gens à tirer parti de tout..... » *Ibid.*, p. 354 et suiv.

[2] *Voir* la lettre de Philippe II, datée de Bruxelles le 24 décembre 1558, et insérée dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* t. V. p. 405. — Il résulte d'une dépêche adressée de Venise, le 9 janvier 1559, par le cardinal de Tournon au roi Henri II, que l'on était persuadé à Rome que l'intention de Philippe II était d'épouser Élisabeth et que le pape, sondé sur ce sujet par l'évêque d'Angoulême, paraissait disposé à accorder la dispense nécessaire. Ribier, t. II, p. 777.

Stuart, reine d'Écosse et épouse du dauphin de France, comme la vraie héritière de Marie Tudor [1]. Cependant Henri II s'était empressé aussi d'adresser à la reine Élisabeth les protestations les plus vives d'estime et d'attachement. Il la conjura de se dégager d'une alliance qui avait été si funeste à l'Angleterre et de conclure avec lui une paix particulière, sans y mêler ses intérêts avec ceux de l'Espagne, dont elle devait absolument se séparer. Élisabeth paraissait incliner vers ce parti lorsqu'un acte impolitique de Henri II vint l'obliger à rester unie, momentanément du moins, avec l'Espagne. Elle avait conçu le plus profond ressentiment en apprenant que Henri II, d'après les suggestions des Guises, avait permis à sa belle-fille, la reine d'Écosse, de prendre le titre et les armes de reine d'Angleterre. Aussitôt elle enjoignit aux représentants de l'Angleterre à Cercamp d'agir en tout de concert avec les plénipotentiaires d'Espagne, et de ne se porter à aucune démarche sans en avoir auparavant conféré avec eux. Mais, d'autre part, elle déclina la proposition de mariage que Philippe lui avait faite et, quoique alliée politiquement avec le roi catholique, persista dans la résolution de détacher de nouveau l'Angleterre de la communion romaine [2]. Cependant Henri II s'était assuré une sorte de compensation en profitant des embarras de l'empereur, pour obtenir de la diète réunie à Augsbourg, en échange de promesses d'amitié, la conservation assurée des trois évêchés (Metz, Toul et Verdun), dont la France s'était emparée dans la campagne de 1552. Philippe II, dont l'attention

[1] Marie Stuart, nièce des Guises par sa mère Marguerite de Lorrain (femme de Jacques V, roi d'Écosse), avait épousé, le 24 avril 1558, François, dauphin de France. Elle était descendante directe de Henri VII par la fille aînée de ce monarque, Marguerite Tudor, mariée à Jacques IV, roi d'Écosse.

[2] *Histoire des ducs de Guise*, t. I, p. 501 et suiv. ; ROBERTSON, liv. XII[e], et MIGNET, *Histoire de Marie Stuart*, chap. II.

était principalement fixée sur l'Angleterre et le Piémont, déclara, au sujet des réclamations de l'Empire, que cela ne le regardait point [1].

Tel était l'état des choses lorsque, sur la proposition de Christine de Lorraine, le siége des conférences pour la paix fut transféré, au mois de février 1559, de l'abbaye de Cercamp dans la ville de Câteau-Cambrésis [2].

Elles furent reprises, le 6 de ce mois, et, dès la première séance, le connétable de Montmorency mit en avant un projet de mariage entre le roi d'Espagne et la fille aînée de Henri II, Élisabeth de France qu'il s'était agi, à Cercamp, de fiancer au fils de Philippe, don Carlos. On revint aussi au projet d'unir le duc de Savoie et Marguerite de France, sœur de Henri II [3]. Le principal représentant d'Élisabeth, Thomas Howard d'Effingham, ayant eu vent du projet suggéré par le connétable, flatta les premières espérances de Philippe II en laissant entendre aux plénipotentiaires espagnols qu'il ne manquait qu'un mari à sa

[1] Ranke, *Histoire de France*, principalement pendant le XVIe et le XVIIe siècle (traduction de J.-J. Porchat), Paris, 1854, 2 vol. in-8°, t. I, p. 139.

[2] On avait abandonné l'abbaye de Cercamp parce que c'était un lieu incommode, et on ne pouvait se réunir à Cambrai, dont il avait d'abord été question, parce que cette ville renfermait trop de gens de guerre. Du reste, il résultait d'un rapport officiel fait sur les lieux, à Câteau-Cambrésis, que ceux-ci étaient aussi en assez mauvais état. Après de longues discussions entre les maréchaux des logis, la distribution suivante fut adoptée : le logis de la duchesse de Lorraine serait à Monsoulas ; les plénipotentiaires espagnols habiteraient Beauregard et Monplaisir ; ceux de France seraient placés à Monsecours et à la Belle-Image, et les ministres d'Angleterre se logeraient au palais de l'évêque. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 426.

[3] La princesse Élisabeth, née à Fontainebleau le 2 avril 1545, n'avait donc pas encore, à cette époque, atteint sa quinzième année. La princesse Marguerite était née en 1523.

maîtresse, belle, jeune et grande princesse. Le roi d'Espagne connaissait mieux sans doute les sentiments réels d'Élisabeth, car son ardeur à soutenir les réclamations des Anglais au sujet de Calais, se refroidit peu à peu d'une manière sensible. Il est vrai qu'une appréciation plus saine de sa position l'obligeait à vouloir décidément la paix, faute de ressources suffisantes pour continuer la guerre [1]. Mais tout en désirant vivement que les Anglais se relâchassent de leurs prétentions, Philippe et les plénipotentiaires espagnols se faisaient scrupule de les abandonner. Ils agirent de telle sorte que les concessions exigées par la France relativement à la possession de Calais furent enfin accordées par les Anglais eux-mêmes. Du moment où la reine Élisabeth déclinait les propositions matrimoniales de Philippe II et se montrait

[1] Une lettre confidentielle adressée par le roi à Granvelle, le 12 février, ne laisse aucun doute à cet égard. Il lui mandait : « ..... Je dois vous dire « qu'il m'est de toute impossibilité de soutenir la guerre ; j'ai déjà dépensé « 1,200,000 ducats que j'ai tirés d'Espagne, il y a deux ou trois mois, par « le moyen des banquiers, et j'ai besoin d'un autre million d'ici au mois « de mars prochain..... La situation est tellement grave que je dois en « venir à un arrangement..... Que l'on ne rompe, en aucune manière, les « négociations entamées .... » Le duc de Savoie n'était pas moins explicite : « ..... Quant à la jonction de nos forces, ce parti ne pourrait que produire d'heureux effets, soit en amenant les Français à faire ce qu'ils doivent, soit dans le cas où la paix ne serait pas conclue, en nous donnant « plus de facilité pour tenter quelque opération. Malheureusement il existe « un contre-temps que V. S. connaît très-bien, c'est que nous n'avons « pas un seul réal à notre disposition, et qu'on doit aux troupes allemandes, indépendamment de l'à-compte qui vient de leur être payé sur « les arrérages, plus d'un million d'écus ; ce qui me fait craindre que, « si l'on ne se hâte de conclure la paix, elles ne se révoltent et ne se jettent sur nos terres. Veuillez donc bien réfléchir à ce que vous faites ; « car, à défaut d'un traité de paix, je vois le roi placé dans le plus grand « embarras où jamais souverain se soit trouvé..... » *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 453 et 459.

fermement résolue à détacher de nouveau l'Angleterre de la communion romaine, il ne lui restait plus qu'à s'efforcer de ménager l'amour-propre de son peuple. Cette satisfaction lui fut accordée par les plénipotentiaires français : selon la teneur du traité particulier signé le 2 avril entre la France et l'Angleterre, Henri II parut ne devoir garder Calais que provisoirement pour une période de huit années. Mais la possession de cette ville, désormais assurée à la France, fut contre-balancée par des sacrifices considérables, car les plénipotentiaires espagnols, inaccessibles aux séductions de leurs adversaires et inébranlables devant la menace d'une rupture, maintinrent avec fermeté que la France devait renoncer à toutes ses autres conquêtes. La mise en pratique de ce principe fondamental tendait à rétablir la prépondérance de l'Espagne, considérablement affaiblie, dans les dernières années, par les succès des armes françaises [1].

Le traité de pacification conclu à Câteau-Cambrésis, le 3 avril, stipulait que les rois d'Espagne et de France, maintenant réconciliés, travailleraient de concert à l'extinction de l'hérésie en provoquant la réunion d'un concile général ; que toutes les conquêtes faites en deçà des Alpes, par l'une ou l'autre des puissances, seraient réciproquement abandonnées ; que le duc de Savoie recouvrerait ses États sous la réserve de quelques villes qui resteraient entre les mains de Henri II, jusqu'à ce que ses prétentions du chef de Louise de Savoie, sa grand'mère, eussent été jugées et décidées en justice réglée ; enfin, que les autres domaines ou villes occupés par les Français en Italie seraient restitués immédiatement à leurs légitimes possesseurs. En résumé, les Français

[1] On trouve des détails intéressants sur les derniers incidents des conférences de Câteau-Cambrésis dans une lettre adressée, le 3 avril, par l'évêque d'Arras au comte de Feria, ambassadeur espagnol à Londres. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 585.

abandonnèrent cent quatre-vingt-dix-huit places fortes ou châteaux, tant dans les Pays-Bas qu'en Italie, en échange des trois petites villes de Saint-Quentin, de Ham et du Catelet, ainsi que du territoire précédemment occupé par la ville de Thérouanne [1].

Le double mariage, également stipulé dans le traité, s'accomplit sous les plus sinistres auspices. Le duc d'Albe avait été désigné pour épouser par procuration la princesse Élisabeth de France. Accompagné du prince d'Orange et du comte d'Egmont, il se rendit à Paris, et la cérémonie eut lieu à l'église de Notre-Dame; mais les fêtes provoquées par cet événement ne dissimulaient point l'irritation profonde des protestants, que des mesures violentes venaient d'atteindre, non plus que les vagues appréhensions d'un malheur prochain. Il ne tarda point à se réaliser. Henri II, mortellement blessé en joûtant contre Lorges de Montgommery, capitaine de la garde écossaise, expira le 10 juillet, après avoir fait célébrer devant son lit de mort le mariage de Philibert Emmanuel de Savoie et de Marguerite de France. François II monta sur le trône, et, sous ce prince adolescent, les Guises reprirent le pouvoir et l'exercèrent sans partage.

[1] On conçoit la douleur du duc de Guise en présence d'un traité qui sapait directement l'influence de sa famille en même temps qu'il détruisait le fruit de ses plus glorieux travaux. « Sire, dit-il au roi, quelques jours avant la conclusion définitive, lorsque vous ne feriez que perdre durant trente ans, si ne scauriez-vous perdre ce que vous voulez donner à ce seul coup. Mettez-moi dans la pire place de celles que vous voulez rendre, je la conserverai plus facilement sur la brèche que je ne ferois jamais durant une paix si désavantageuse qu'est celle que vous voulez faire. Vous avez, Sire, d'autres serviteurs qui en feront autant que moi, et de çà et de là les monts. » Mais Henri II était par-dessus tout impatient de rappeler le connétable de Montmorency à la tête des affaires et d'en éloigner les Guises. *Histoire des ducs de Guise*, t. I, p. 511.



LIVRE QUATRIÈME.

Philippe II ; son éducation ; son premier voyage dans les Pays-Bas, en 1549. — Causes de son impopularité. — Portrait de Philippe II, en 1559. — Prédilection excessive qu'il témoigne pour les Espagnols. — Organisation politique des Pays-Bas. — Prétendants au gouvernement général de ces provinces. — Le comte d'Egmont. — Le prince d'Orange. — Origine et développements de la maison d'Orange-Nassau, particulièrement dans les Pays-Bas. — Portrait de Guillaume le Taciturne, en 1559. — La candidature du comte d'Egmont et du prince d'Orange repoussée par la cour. — Ils indiquent Christine de Lorraine, qui désirait vivement le gouvernement des Pays-Bas. — Philippe II écarte la duchesse de Lorraine ainsi que les archiducs, fils de l'empereur Ferdinand, et nomme gouvernante générale sa sœur naturelle Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme. — Progrès des nouvelles doctrines — Philippe ordonne à Granvelle de s'entendre avec son confesseur et de lui proposer des mesures efficaces pour extirper l'hérésie. — Répugnance de Philippe II et de Granvelle pour les assemblées délibérantes. — Les embarras financiers obligent cependant le roi à convoquer les états généraux à Bruxelles, le 30 juin 1559. — Mesures proposées pour remédier à la situation financière. — Les états généraux appelés à Gand, où s'était rendu Philippe II. — Vingt-troisième et dernier chapitre de l'ordre de la Toison d'or, célébré dans l'église de Saint-Bavon. — Le comte de Hooghstraeten et le baron de Montigny sont admis dans l'ordre, malgré Philippe II. — Les états généraux se réunissent, le 7 août, en présence du roi ; discours de Granvelle ; installation de la duchesse de Parme. — Froideur des états. — Réclamation contre l'immixtion d'étrangers dans le gouvernement et le séjour prolongé des troupes espagnoles. — Promesses de Philippe II. — Instructions secrètes remises à la duchesse de Parme pour la diriger dans le gouvernement général du pays. — Composition du conseil d'État. — La *Consulte*. — Philippe II pourvoit au gouvernement des provinces

et du commandement des bandes d'ordonnance. — Négociations avec le saint-siége pour augmenter le nombre des évêchés dans les Pays-Bas. — Paul IV acquiesce à la demande du roi catholique. — Instructions rigoureuses données à la duchesse de Parme, aux gouverneurs des provinces, au grand conseil de Malines, etc, pour la répression des hérésies. — Départ de Philippe II; son retour en Espagne. — Auto-da-fé qu'il préside à Valladolid et serment qu'il prête de soutenir l'Inquisition.

L'éducation de Philippe II avait été exclusivement espagnole. Il n'avait que six ans lorsque l'empereur, son père, le confia à don Juan Martinez Siliceo, théologien renommé qui devint plus tard cardinal et archevêque de Tolède ; il n'avait pas atteint sa quinzième année que déjà Charles-Quint le plaçait à la tête du gouvernement de l'Espagne, en lui adjoignant des conseillers expérimentés pour le guider. Ce ne fut, enfin, qu'en 1548, lorsque l'infant eut atteint sa vingt et unième année, que l'empereur se décida à le présenter aux autres peuples sur lesquels il était également destiné à régner un jour [1].

L'archiduc Maximilien d'Autriche, déjà fiancé à la princesse Marie, sa cousine germaine, se rendit en Espagne pour achever son mariage et gouverner le royaume pendant l'absence de l'infant. Celui-ci, escorté par cinquante galères qui étaient placées

[1] Ainsi que Charles-Quint le fit déclarer aux états généraux des Pays-Bas, il avait mandé le prince héréditaire « affin qu'il fut cogneu par deçà, et « que, voyant les pays et cognoissant l'importance d'iceulx, il en eust à « l'advenir plus particulier soing, et que, estant informé des grandes char- « ges qu'ils portoient pour se soustenir soubz l'obéissance de leur prince, « il les respectast tant plus, et que, veans lesdictz pays l'affection que mon- « dit seigneur le prince leur portoit, ils lui correspondissent par deu amour « et reverence. » GACHARD, *Des anciennes assemblées nationales de la Belgique*, § II.

sous le commandement du célèbre André Doria, se rendit à Gênes ; puis il traversa triomphalement les possessions italiennes de l'Espagne et remonta par le Tyrol en Allemagne. L'empereur avait envoyé au-devant de lui le duc d'Arschot avec les bandes d'ordonnance des Pays-Bas pour l'escorter jusqu'à Bruxelles.

A son entrée dans les Pays-Bas, les populations saluèrent d'abord avec allégresse, avec confiance, l'héritier de Charles-Quint. Le 1er avril 1549, il se dirigea du château de Tervueren vers Bruxelles, précédé par son étendard et ayant à ses côtés le cardinal de Trente et le prince de Piémont ; derrière lui chevauchait une foule de seigneurs espagnols et flamands en tête desquels on remarquait le duc d'Albe et l'évêque d'Arras. Toute l'élite de la bourgeoisie se joignit au cortége, qui s'avança vers le château de Caudenberg, à travers les arcs de triomphe dressés dans les rues. Les reines douairières de Hongrie et de France reçurent leur neveu à l'entrée du palais et le conduisirent dans la grande salle où l'empereur l'attendait. Le lendemain, les états de Brabant offrirent au prince royal un don gratuit de 100,000 florins philippus, et le magistrat de la ville lui fit présent d'une coupe sur laquelle était gravée une inscription qui faisait allusion à la bataille de Muhlberg [1].

L'ambition de Charles-Quint était d'assurer au prince, son fils, la tranquille possession des immenses États qui avaient été successivement placés sous sa domination. Comme les institutions des Pays-Bas auraient pu lui offrir, sous ce rapport, quelques obstacles, il se hâta de les faire disparaître. Les assemblées provinciales furent saisies de deux propositions. Par la première, qui était tout à fait nouvelle, l'empereur invitait les états à recevoir dès lors son fils comme leur futur souverain et à lui prêter

[1] *Histoire des Pays-Bas*, par Emmanuel de Meteren, fol. 12, et *Histoire de Bruxelles*, par Henne et Wauters, t. Ier, pp. 367 et suiv.

serment, en même temps qu'ils recevraient le sien ; par la seconde, l'empereur demandait leur acquiescement à une pragmatique établissant que, « en matière de succession souveraine « aux Pays-Bas, représentation aurait lieu aussi bien en ligne « directe qu'en ligne collatérale, et qu'il serait dérogé à cet effet « aux coutumes particulières des provinces qui pourraient y « être contraires. » Par cette nouvelle constitution, qui devait avoir un caractère incommutable, Charles-Quint voulait prévenir que les dix-sept provinces des Pays-Bas, dont la réunion avait coûté tant d'efforts, ne fussent de nouveau démembrées ou que des discussions ne s'élevassent entre ses descendants [1]. Les états s'empressèrent d'accueillir une proposition qui consacrait l'union nationale et qui était conséquemment favorable à la grandeur du pays; mais la reconnaissance anticipée du prince héréditaire rencontra plus de difficulté, soit que cette innovation parût moins heureuse, soit plutôt que l'enthousiasme excité par l'arrivée de l'infant se fût déjà refroidi. Les Belges, habitués à jouir de la faveur et de la familiarité de Charles-Quint, étaient blessés de la prédilection trop peu déguisée que son fils manifestait pour les Espagnols.

Le 5 juillet, cependant, Philippe fut inauguré à Louvain comme le chef futur du duché de Brabant; il revint ensuite à Bruxelles et, placé à la *bretèque* de l'hôtel de ville, prêta, d'après une traduction espagnole, le serment traditionnel de respecter les privilèges. On remarqua que, lors de son retour au palais, le duc d'Albe le précédait, portant l'épée nue [2].

[1] GACHARD, *oper. cit.*, § II. La pragmatique sanction de Charles-Quint porte la date du 4 novembre 1549.

[2] A la limite de la commune, au lieu dit les *deux Tilleuls* (où se trouve aujourd'hui le cimetière de Ste-Gudule), Philippe avait déjà juré, sur un autel couvert de reliques, de maintenir dans leurs privilèges, droits, statuts et possessions le chapitre de Ste-Gudule et les autres églises de Bruxel-

L'empereur lui-même voulut accompagner son fils dans la plupart des provinces méridionales pour la solennité de son inauguration, comme seigneur futur du pays. Partout les villes principales firent à Charles-Quint et à son fils des réceptions pompeuses ; mais la magnificence déployée par les *nations* d'Anvers éclipsa tout ce qui s'était vu jusqu'alors. La goutte ayant forcé l'empereur d'interrompre son voyage, la reine Marie, gouvernante générale, le remplaça près du prince d'Espagne et visita avec lui la Hollande, la Zélande et la Gueldre.

Après avoir assuré à son fils l'héritage des dix-sept provinces des Pays-Bas, Charles-Quint voulut également obtenir pour lui l'expectative de la dignité impériale. Il se rendit à cet effet en Allemagne, au mois de juillet 1550, mais il eut le chagrin de ne pouvoir triompher de l'antipathie que les électeurs conçurent pour le prince espagnol [1]. En résumé, le résultat de son premier voyage avait été moins que favorable au fils de Charles-Quint. Partout, dit un ambassadeur vénitien, il fit l'effet d'être sévère et intraitable, de sorte qu'il fut peu agréable aux Italiens, qu'il déplut tout à fait aux Flamands, et se rendit odieux aux Allemands. Témoins de cette impopularité, le cardinal de Trente, la reine Marie de Hongrie et l'empereur, avec plus de force encore, et à diverses reprises, avertirent don Philippe que cette sévérité n'était point convenable chez un prince destiné à régner sur plusieurs nations de mœurs et d'esprit divers [2]. Charles-Quint, deux ans

les et de son territoire. Cet ancien usage fut alors observé pour la dernière fois ; les successeurs de Philippe II prêtèrent ce serment dans l'église même de Ste-Gudule. *Histoire de Bruxelles*, t. Ier, pp. 372-373.

[1] *Voir* notre *Vie de Marie de Hongrie*, chap. IV.

[2] Selon Marillac, alors ambassadeur de France à Bruxelles, la précaution prise par Charles-Quint de faire reconnaître d'avance son fils, comme le futur souverain des Pays-Bas, était suffisamment motivée. « Ledit Sr prince

avant son abdication, l'engagea encore, avec les plus vives instances, à se donner la peine nécessaire pour gagner les habitants des Pays-Bas que sa première visite n'avait pas entièrement satisfaits.

Philippe II avait trente-deux ans en 1559. Tout, dans son air à la fois altier et timide, dans ses gestes très-sobres, dans sa taciturnité habituelle, trahissait la paresse du corps et les hésitations d'un esprit qui manquait d'assurance et surtout d'initiative. Il n'y avait rien d'ouvert, de franc, de sympathique, dans l'attitude froide et compassée du nouveau souverain. Sa réserve excessive et constante cachait cette dissimulation qui, en se perfectionnant, devint comme un point d'appui pour son esprit irrésolu et comme un glaive à deux tranchants avec lequel il frappait ses ennemis avoués en même temps qu'il renversait soudainement les ministres et les courtisans qui, souvent à leur insu, avaient éveillé les soupçons d'un maître ombrageux. Depuis son second voyage dans les Pays-Bas, il avait tâché, pour se conformer au désir de son père, d'adoucir la sévérité de ses manières et de cacher sa froideur par un visage plus souriant, mais ses efforts ne réussissaient pas toujours. Dans les audiences, qu'il donnait habituellement deux fois par jour, Philippe se montrait attentif à ce qu'on lui disait ; mais rarement regardait-il son interlocuteur en face : qu'il écoutât ou qu'il parlât, et ses réponses étaient

« est, dit-il, si affectionné à sa nation d'Espagne, qu'il ne peust gouster « ceux de ce pays : de quoy tout ce peuple est sy indigné, que si le père, « sans y donner ordre, venoit à décéder, il y auroit apparence qu'ils se « soustrairoient de son obéissance et demanderoient volontiers pour sei- « gneur l'archiduc d'Autriche, fils du roi des Romains ; d'autant que tout ce « peuple hayt si fort les Espagnols, qu'ils ne peuvent, en aucune manière « que ce soit, gouster leurs façons, tant s'en faut qu'ils se rangeassent « à leur gouvernement... » Lettre à Henri II, roi de France, datée de Bruxelles, 20 juin 1549, dans RIBIER, t. II, p. 219.

ordinairement brèves et évasives, il tenait les yeux fixés à terre ou bien dirigés à droite ou à gauche. En sortant de ces entrevues on se rappelait l'accueil si différent de Charles-Quint. Ce grand empereur ne se bornait point à écouter avec bienveillance tous ceux, les pauvres comme les riches, qui voulaient lui exposer leurs griefs ou réclamer sa protection ; il ne se contentait même pas de permettre à chacun de parler en toute liberté, sans qu'il eût à craindre le moindre signe de déplaisir ; il répondait si précisément et avec tant de gravité, de prudence et de douceur à ce qu'on lui exposait que chacun, en le quittant, devait, dit un contemporain, être tout à fait content de lui, car ses raisons ayant été bien écoutées, il pouvait espérer tôt ou tard une décision telle qu'on la devait attendre d'un prince si juste et si bon.

Charles, en appelant son fils près de lui en 1548, avait voulu l'initier lui-même aux grandes affaires de l'État. Chaque jour il l'avait fait venir, pendant deux ou trois heures, dans sa chambre, soit pour assister avec lui au conseil, soit pour l'instruire tête à tête. Le prince profita incontestablement de ces enseignements, et ils eurent aussi pour effet d'augmenter encore ses goûts laborieux. Il s'était, dit-on, toujours plu à l'étude et avait surtout témoigné une grande prédilection pour celle de l'histoire ; il parlait avec correction la langue espagnole, comprenait parfaitement le latin, savait aussi l'italien, mais, par suite de son éducation exclusive, était bien moins familiarisé avec les idiomes en usage dans les Pays-Bas ; aussi, quand il devait s'exprimer en français, langue officielle de ces provinces, avait-il besoin d'un interprète.

Après l'abdication de son père, Philippe montra une ardeur extrême et une ténacité remarquable dans son application aux affaires publiques. Il voulut tout connaître, ne perdit pas une heure, et, tout le long du jour, étudia les dépêches et les rapports qui lui étaient soumis. Déjà, il aimait mieux correspondre avec ses ministres que de conférer avec eux et de leur donner des

instructions de vive voix. Il présidait ses conseils le moins possible, dans la persuasion que son autorité serait plus respectée si elle se manifestait avec une sorte de mystère.

Loin de continuer les traditions de l'ancienne maison de Bourgogne, Philippe II n'avait aucun goût pour les joûtes, les tournois, ni pour les autres exercices de la chevalerie. Il n'y participait que par respect humain, et il fallut, en 1549, les instances de ses parents et l'exemple de la vaillante noblesse des Pays-Bas pour l'arracher à ses paisibles habitudes. On le vit alors figurer dans les tournois qui eurent lieu aux châteaux de Bruxelles et de Mariemont; mais sa gaucherie et son inhabileté faillirent lui devenir funestes. Dans le dernier tournoi célébré à Bruxelles, le 24 février 1550, il fut renversé par don Louis Zuñiga de Requesens, grand commandeur d'Alcantara, et son cheval le traîna défaillant dans l'arène. Il avait montré un peu plus de vivacité dans la dernière guerre; mais, en cela, il avait forcé sa nature qui était plus portée pour la tranquillité que pour le mouvement. Connaissant son infériorité dans l'action, il rompit avec les nobles habitudes de Maximilien d'Autriche, de Ferdinand le Catholique et de Charles-Quint; bientôt même il devait rendre la royauté presque invisible derrière les murs de l'Escurial. C'est de là que, pendant trente années, il combattit, par ses lieutenants, les ennemis de l'Espagne, en même temps qu'il opprimait les plus florissantes provinces de la monarchie.

Les passe-temps domestiques de Philippe II étaient tout à fait placides. Il trouvait plaisir à rester dans son appartement et à y deviser de choses indifférentes avec quatre ou six favoris. Il se dépouillait alors de sa gravité, entendait volontiers des facéties, disait lui-même des bons mots et se livrait souvent avec abandon à une gaieté sans bornes; mais, hors de ces réunions intimes, à ses repas même, et alors qu'il admettait les bouffons de la cour en sa présence, il demeurait calme, grave et froid. On le

disait, cependant, très-passionné pour les femmes ; et, à cette première époque de sa longue carrière, très-porté à sortir déguisé la nuit, même dans le temps des affaires graves.

Mais ces distractions ne détournaient point le prince de ses devoirs religieux. Il les remplissait avec une assiduité et une ferveur également remarquables. Tous les jours il entendait la messe, et, le sermon, à chaque fête solennelle. Il se montrait aussi plein de déférence pour son confesseur, accueillant favorablement tout ce que celui-ci lui suggérait. Les courtisans espagnols, autant d'ailleurs pour se conformer aux usages de leur patrie que pour mériter les bonnes grâces de leur roi, se signalaient à l'envi par leur dévotion; ils répondaient au prêtre à l'autel et accompagnaient le viatique lorsqu'ils le rencontraient. Lors du premier voyage de Philippe à Bruxelles, en 1549, on avait même vu, le jour du jeudi saint, une centaine de gentilshommes espagnols et italiens sortir processionnellement de l'église des Dominicains et parcourir une partie de la ville en se flagellant jusqu'au sang. Il est vrai que, le dimanche des Rameaux, le prince d'Espagne avait voulu acccompagner lui-même la procession des chevaliers de Jérusalem, qui conduisaient un âne en commémoration d'une des plus grandes scènes de l'Évangile. Mais, si grande que fût la dévotion du roi, elle était en harmonie avec les traditions catholiques de l'Espagne.

On avait prédit que lorsqu'il succéderait à son père, Philippe II n'emploierait plus que des ministres de cette nation, bien qu'il fût appelé à régner sur des peuples divers. Cette prédiction se réalisa, car la préférence du nouveau roi pour ses compatriotes n'avait fait qu'augmenter. Autant Charles-Quint témoignait de confiance aux Flamands, autant Philippe II montrait de prédilection pour les Espagnols. La réaction était complète. Aux yeux de Philippe II, nul peuple n'égalait les Espagnols; il vivait au milieu de ceux qui formaient les neuf dixièmes de sa cour, les

écoutait et se laissait diriger par eux, car, tandis que l'empereur se guidait en toutes choses d'après sa propre opinion, Philippe, à cette époque du moins, suivait encore celle des autres [1].

Le conseil suprême de toute la monarchie, qui se réunissait une fois par semaine sous la présidence du roi, ne renfermait aucun personnage des Pays-Bas. Les Nassau, les Lannoy, les Buren, les Croy, les Beaurain, qui tenaient la première place aux côtés de Charles-Quint, étaient remplacés par don Ruy Gomez, chambellan-mayor, le comte de Feria, capitaine des hallebardiers espagnols, don Bernardino de Mendoça, don Antonio de Tolède et don Juan Manrique. L'évêque d'Arras, en qualité de Franc-Comtois, formait une exception ; mais il eût été difficile de se passer d'un homme, élevé en quelque sorte dans la chancellerie de Charles-Quint, au courant de toutes les questions et doué d'une aptitude spéciale pour les résoudre.

Toutefois ce conseil ne pouvait intervenir d'une manière directe dans l'administration intérieure des Pays-Bas qui, en vertu de leurs priviléges, conservaient une organisation politique entièrement distincte de celle de la Péninsule.

Cette organisation était un mélange de monarchie, d'aristocratie et de démocratie ; mais ces éléments étaient si bien juxtàposés qu'aucun ne prédominait réellement au détriment des deux autres. L'autorité du prince se trouvait limitée par les priviléges des provinces et des communes ; d'autre part, le pouvoir souverain était assez grand pour servir de contre-poids à l'aristocratie, dont l'influence se manifestait et dans les conseils auxiliaires du gouvernement et dans les assemblées pro-

[1] Les principaux éléments de ce portrait ont été puisés dans les relations contemporaines des ambassadeurs vénitiens Marino Cavalli, Federico Badouaro et Michele Suriano, ainsi que dans les précieuses lettres de Sébastien de l'Aubespine.

vinciales ; enfin, quoique les prérogatives des villes fussent encore très-considérables, la puissance communale ne semblait plus autant à craindre depuis que Charles-Quint l'avait entamée par le rude châtiment infligé aux Gantois et par d'autres réformes également restrictives

Institué définitivement lorsque Philippe le Beau fut appelé en Espagne, et régularisé ensuite par Charles-Quint, qui lui donna plus de force et de cohésion, le gouvernement général des Pays-Bas reposait sur trois conseils auxiliaires : le conseil d'État, le conseil privé et le conseil des finances. Le premier, composé d'un nombre indéterminé de conseillers nommés par le prince, avait la préséance et une sorte d'autorité sur les autres corps ; il embrassait, dans ses attributions, tout ce qui, directement ou indirectement, intéressait le gouvernement et la sûreté du pays. Le conseil privé, composé de dix ou douze membres ayant le grade de docteurs et de licenciés, présidait aux affaires de justice et de police, surveillait les cours ou conseils de justice, préparait, enfin, les lois, les ordonnances, les statuts et les édits. Le troisième conseil avait le maniement des deniers publics et l'administration de tous les biens du roi dans les Pays-Bas.

L'autorité du prince s'exerçait dans les provinces par l'intermédiaire des gouverneurs, agents directs mais non absolus du pouvoir central. En effet, dans toutes les provinces, les trois ordres composaient des états qui s'assemblaient annuellement. Ces états délibéraient et statuaient sur les demandes de subsides qui leur étaient adressées de la part du souverain ; ils veillaient, en outre, avec une jalousie extrême, sur les priviléges dont ils étaient les gardiens naturels. Dans les circonstances extraordinaires, mais qui devaient être laissées à l'appréciation du gouvernement, les assemblées provinciales constituaient, par leurs mandataires, les états généraux du pays.

Il y avait plusieurs degrés dans l'administration de la justice.

Les magistrats ou échevins des villes jugeaient en première instance les causes civiles et, en dernier ressort, les causes criminelles si elles concernaient des habitants roturiers de leurs localités respectives. Les conseils provinciaux jugeaient par appel les causes civiles des roturiers et, en première instance, ces mêmes causes, si elles intéressaient des personnes nobles ou qualifiées ; celles-ci, dans les causes criminelles, ne relevaient également que des conseils provinciaux. Les conseils de Brabant, de Gueldre et de Hainaut jugeaient *par arrêt,* c'est-à-dire en dernier ressort. Les autres cours relevaient du Parlement ou grand conseil de Malines qui était, à certains égards, le principal tribunal des Pays-Bas [1].

Le duc de Savoie, ayant recouvré ses États patrimoniaux par le traité de Câteau-Cambrésis, allait abandonner le gouvernement des Pays-Bas. Le roi devait pourvoir à son remplacement, tâche délicate, car ce choix annoncerait la politique que Philippe se proposait de suivre.

L'armée et le peuple eussent désiré l'héroïque capitaine qui avait décidé les victoires de Saint-Quentin et de Gravelines [2]. Lamoral, comte d'Egmont, prince de Gavre, puis baron de Gaesbeek et seigneur de plusieurs autres domaines, était né en 1522 au château de la Hamaide, dans l'ancienne châtellenie d'Ath [3]. Il descendait par son père, Jean d'Egmont, de ce fameux

[1] *Description de tout le Païs-Bas,* par L. Guicciardin (édition de Sylvius, Anvers, 1567, petit in-fol.), p. 40 et suiv. *Relations* du cardinal Bentivoglio (Paris, 1642), in-4°, p. 178-179.

[2] « A ce que je tiens de la plupart des Espagnols, Flamans et François qui y estoient, ils luy en attribuoient le seul gain. » Brantôme, *Capitaines estrangers,* t. II, p. 164.

[3] On avait présumé pendant longtemps que le comte d'Egmont avait vu le jour à Bruxelles. Ses interrogatoires, publiés par M. de Reiffenberg, ont rétabli la vérité.

duc de Gueldre qui avait résisté, avec tant de vaillance, à la maison d'Autriche ; sa mère, Françoise de Luxembourg, était héritière de la principauté de Gavre. Le jeune d'Egmont, qui s'était appliqué principalement aux exercices du corps, atteignait sa dix-neuvième année, lorsqu'il fit ses premières armes : il suivit Charles-Quint, en qualité de volontaire, dans l'héroïque et désastreuse expédition d'Alger. Trois ans après il avait un commandement au siége de Saint-Dizier, et, René de Nassau étant mort de ses blessures, il lui succéda dans la charge de capitaine-général des *lances*. En 1546, conjointement avec le comte Maximilien de Buren, son cousin, il conduisit les bandes d'ordonnance des Pays-Bas en Allemagne pour secourir l'empereur contre les princes protestants. Deux ans auparavant, il avait épousé Sabine, duchesse en Bavière, fille du comte palatin de Simmeren et de Béatrix de Bade. Le mariage fut célébré à Spire le 8 mai 1544, en présence de Charles-Quint et de Ferdinand, son frère, qui assistèrent aussi au banquet de noces [1]. A cette occasion, la mère du comte renonça en sa faveur à la principauté de Gavre. De son côté, l'empereur récompensa, en 1546, les services que d'Egmont lui avait rendus en lui conférant, dans le chapitre tenu à Utrecht, le collier de la Toison d'or qu'il donna en même temps au duc d'Albe, au duc de Savoie et au duc de Parme. En 1553, lorsque le mariage de l'infant Philippe avec Marie Tudor eut été résolu, Charles-Quint envoya le comte d'Egmont en Espagne porter à sa fille, doña Juana, le pouvoir nécessaire pour gouverner la Péninsule durant l'absence de son fils. D'Egmont prit ensuite place dans le cortége du prince d'Es-

[1] *Journal* de Vandenesse. — Du mariage de Lamoral d'Egmont avec Sabine de Bavière naquirent trois fils et dix filles. — Le comte d'Egmont eut un frère qui suivit aussi Charles-Quint en Afrique et qui mourut en Italie; sa sœur épousa le comte de Vaudemont, de qui naquit Louise, destinée à devenir la femme de Henri III, roi de France (Strada, lib. VII).

pagne, toujours avec l'inévitable duc d'Albe et cette fois aussi avec le comte de Hornes ; il suivit Philippe en Angleterre et assista au mariage qui fut célébré dans la cathédrale de Winchester. Mais ce furent surtout les victoires de Saint-Quentin et de Gravelines qui valurent au comte d'Egmont la popularité dont il jouissait. On vantait sa bravoure, on rappelait ses exploits, on aimait sa franchise, et on lui pardonnait, à cause de ses services, une présomption et une fatuité qui eussent déplu chez tout autre. L'extérieur de ce brillant capitaine plaisait également : son visage plein et agréable inspirait la confiance, la vigueur de son corps et son port majestueux commandaient le respect [1]. Cependant l'intelligence et le caractère du vainqueur de Gravelines ne répondaient point à ces dehors imposants : son esprit était altier, mais manquait d'étendue et de pénétration ; sa volonté, quoique dirigée ordinairement par des intentions droites et pures, était vacillante dans les circonstances graves et ne suppléait point, par la vigueur des résolutions, à la prévoyance dont il était dépourvu.

Aussi, la partie la plus éclairée de la noblesse et l'élite de la bourgeoisie avaient-elles reporté leurs sympathies sur un autre grand seigneur, d'un caractère et d'un extérieur tout différents : sur son visage maigre, sur son front dépouillé avant l'âge, on découvrait la finesse, l'énergie concentrée, la pénétration, la ténacité, enfin les qualités propres à l'homme qui se plaît et se signale dans les luttes de la politique. Cet émule de Lamoral d'Egmont était Guillaume de Nassau.

Né à Dillenbourg, le 25 avril 1533, Guillaume de Nassau

[1] STRADA, lib. I. — « ..... C'estoit le seigneur de la plus belle façon, et de la meilleure grâce que j'aye jamais veu, fust-ce parmy les grands, parmy ses esgaux, parmy les gens de guerre, et parmy les dames ; l'ayant veu en France et en Espagne, et parlé à lui. » BRANTÔME, *Capitaines estrangers*, t. II, p. 177.

appartenait à une maison dont l'origine certaine remontait au XIIe siècle. En effet, vers 1159, Walram, comte de Laurenbourg, ayant hérité du château de Nassau, en prit le nom; il fut l'aïeul de Walram II et d'Othon qui, au milieu du XIIIe siècle, se partagèrent les États de leur père Henri, et devinrent les chefs des deux lignes perpétuées jusqu'à nos jours. La branche aînée produisit les rameaux de Nassau-Idstein, Usingen, Sarbrück et Weilbourg. Elle parvint un instant à l'Empire dans la personne d'Adolphe de Nassau, tué en 1297 de la main de son compétiteur Albert de Habsbourg. La branche cadette fut transplantée dans les Pays-Bas au commencement du XVe siècle, tout en conservant en Allemagne : Dillenbourg, Herborn, Siegen, le Westerwald et Beilstein. Le chef de cette branche, Engelbert de Nassau, avait épousé l'héritière de Polanen : elle lui apporta en dot Breda, bientôt résidence habituelle de la famille, Oosterhout, Rosendael, Steenbergen, la seigneurie de Gertruidenberg et de Klundert; plus tard, Engelbert acquit encore dans le Luxembourg le comté de Vianden et la seigneurie de Saint-Vit. Son fils Jean IV fut maréchal du duché de Westphalie et sénéchal du Brabant; il mourut en 1475 : par son mariage avec l'héritière de Loon et Heinsberg, il avait ajouté aux possessions de sa maison Milten, Gangelt et Vucht, échangées ensuite contre Diest, Sichem et le margraviat d'Anvers. Ses deux fils, Engelbert II et Jean V, se partagèrent les domaines de la famille. L'aîné (Engelbert) eut les possessions des Pays-Bas; le second, qui fut l'aïeul de Guillaume le Taciturne, les domaines qui étaient situés en Allemagne [1].

Engelbert II servit glorieusement Charles le Téméraire, Maximilien et Philippe le Beau; pendant sa longue carrière, il fut peut-être le plus ferme soutien des maisons de Bourgogne et d'Autriche.

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. I, introd., p. 54 et suiv. — *Voir* aussi notre notice dans la *Revue nationale*, t. XVII, p. 182.

Il prit part aux expéditions de Charles le Hardi, négocia le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien et décida la victoire de Guinegate en 1479. Pris par les Français près de Béthune en 1487, il fut relâché deux ans après moyennant une rançon considérable [1]. Mais il retrouva bientôt l'occasion de rétablir ses finances. Chargé en 1490 de punir les Brugeois, auxquels Maximilien ne pardonnait point sa captivité, il put, au moyen de ses extorsions, bâtir le magnifique palais de Nassau à Bruxelles. Il était, au surplus, le principal personnage des Pays-Bas et fut même chargé du gouvernement général de ces provinces lorsque Philippe le Beau se rendit en Espagne en 1501. Engelbert II mourut à Breda en 1504, sans postérité. Quant à son frère Jean V, il ne se signala que par un voyage en Palestine. En 1482, cet autre Nassau avait épousé Elisabeth de Hesse-Catzenellenbogen, qui lui apporta en dot une partie considérable du comté de ce nom. Il laissa deux fils qui se partagèrent de nouveau les domaines de la branche cadette de la maison de Nassau : Henri, le lieutenant, le confident et l'habile négociateur de Charles-Quint, eut les possessions des Pays-Bas ; Guillaume, père du Taciturne, eut celles d'Allemagne [2].

Henri de Nassau, élevé à la cour de Philippe le Beau, était devenu l'ami de ce prince, l'avait suivi en France et en Espagne, et en avait été comblé de faveurs. A la mort de l'archiduc, l'empereur Maximilien lui confia, conjointement avec Guillaume de Croy et Adrien d'Utrecht, l'éducation de son petit-fils. Il prit part à toutes les guerres et négociations qui signalèrent la minorité de Charles-Quint. En 1515, il fut nommé gouverneur de la Hollande, de la Zélande et de la Frise. Au moment où Charles s'embarquait pour aller recueillir les couronnes d'Espagne, il

[1] Elle représenterait, en monnaie actuelle, une somme de 80,000 francs.

[2] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. I, introd., p. 65.

repoussa la *bande noire* du duc de Gueldre, l'ennemi invétéré de la maison d'Autriche. Il reçut alors la charge de capitaine général de l'armée. En outre, Charles lui écrivit de Villaviçosa, le 19 septembre 1517, pour le remercier du bon service qu'il lui avait rendu, ajoutant qu'il ne l'oublierait jamais. « Je le recon« naîtrai quelque jour, disait-il, et bientôt, car je suis ici en lieu « où je peux vous faire du bien ; vous verrez que je ne suis point « ingrat et qu'il fait bon servir *tel maître.* » Lorsque Charles sollicita l'Empire, le comte de Nassau fut le chef de l'ambassade hispano-belge ; et il mit, dit le Taciturne, la couronne impériale sur la tête de son maître. Celui-ci, selon sa promesse, lui témoigna une gratitude très-vive : il le nomma son grand chambellan, l'admit dans son intimité, doubla son revenu, quoique Henri de Nassau fût déjà le seigneur le plus opulent des Pays-Bas, et lui marqua, enfin, une affection si grande qu'elle eût excité l'ombrage des autres ministres et capitaines si le favori de Charles-Quint n'avait en quelque sorte désarmé ses rivaux par sa modestie. Un ambassadeur vénitien disait de lui en 1532 : « Nul ne jouit d'autant de faveur et d'autorité auprès de l'empereur, que le comte de Nassau : il aurait bien plus d'autorité encore, s'il voulait prendre en main le timon des affaires, et user de son crédit, car Sa Majesté l'aime et le respecte beaucoup ; mais il ne semble pas qu'il se soucie de gouverner. Il se contente d'assister aux conseils que préside l'empereur et d'y dire librement son avis[1]. » Henri de Nassau mourut à Breda en 1538, ne laissant qu'un fils (René) issu de son second mariage avec Claudine de Châlons-Orange, héritière présomptive de son frère Philibert. Après la mort de Claudine, le comte Henri, se conformant au désir de Charles-Quint, avait épousé en troisièmes noces Mencia

[1] *Relation* de Nicoló Tiepolo sur Charles-Quint, faite en 1532. *Monuments de la diplomatie vénitienne,* p. 73.

de Mendoça, marquise de Zenette, qui joignait une grande fortune aux charmes de la jeunesse. Il avait eu pour rival le duc d'Albe, mais les prétentions de ce dernier étaient combattues par l'empereur lui-même parce que ce prince craignait, selon la remarque d'un historien moderne, que si un grand d'Espagne se mariait avec une riche héritière, il ne devînt trop puissant [1].

La principauté d'Orange, qui venait d'échoir aux Nassau, avait appartenu successivement et sans relever d'aucun suzerain à trois maisons : Orange, Baux et Châlons. Cette dernière, très-puissante dans les deux Bourgognes, avait acquis la principauté par mariage en 1393. Philibert, quatrième prince de la maison de Châlons, eut d'abord le dessein d'offrir son épée à François Ier; une humiliation dont il conserva le ressentiment le jeta dans le parti de l'empereur [2]. Comme il se rendait en Espagne, il fut pris sur mer par les Français et resta trois ans prisonnier dans le château de Lusignan en Poitou. Lorsqu'il eut recouvré sa liberté, il accompagna Charles de Bourbon dans son entreprise contre Rome, et, après la mort du connétable, les Impériaux l'élurent généralissime, quoiqu'il n'eût que vingt-quatre ans. Rome prise, il aurait voulu, dit-on, exécuter le dessein du connétable en se faisant couronner roi de la ville éternelle. On le retrouve ensuite dans Naples, assiégée par Lautrec;

[1] D'après la relation de l'ambassadeur vénitien Gaspard Contarini (1525), Henri de Nassau avait 20,000 ducats de revenu, qui furent augmentés de 20,000 par son mariage avec doña Mencia de Mendoça, et de 13,000 que l'empereur, à l'occasion de ce mariage, leur accorda pendant leur vie.

[2] A l'occasion du baptême du premier dauphin, fils aîné de François Ier et de Claude de France, le prince d'Orange était venu en France avec un cortége magnifique dans le dessein de présenter ses services au roi : mais soit qu'ils ne fussent pas agréés, soit qu'ils ne le fussent qu'à des conditions dont ce prince ne crut pas devoir s'accommoder, il quitta la cour et s'attacha à Charles d'Autriche. *Mémoires* de Martin du Bellay, t. I, p. 404.

et là encore il est appelé à remplacer le vice-roi, Hugues de Moncade, qui a succombé; là, pour la seconde fois, le jeune prince d'Orange est élu généralissime par les soldats impériaux. En 1530, devant Florence, deux arquebusades qu'il reçoit à travers le corps viennent terminer brusquement la carrière de ce jeune héros. Sa bravoure avait été aiguillonnée par le désir d'épouser Catherine de Médicis (depuis reine de France); aussi faisait-il autant l'office de soldat que celui de capitaine. C'était, au surplus, un ennemi acharné des Français. Lorsqu'il se trouvait enfermé dans le château de Lusignan, il n'y avait muraille blanche, dit Brantôme, qu'il ne noircit de petits écriteaux contre eux; quand ils avaient du malheur à la guerre, il était *perdu de joie*; quand ils avaient du succès, il était *désespéré de deuil*. En vertu du testament de Philibert, la principauté d'Orange fut transmise à René de Nassau, fils unique du comte Henri et de Claudine de Châlons. Charles-Quint, de son côté, fidèle à la mémoire de Henri de Nassau, conféra à son héritier le gouvernement de la Hollande, de la Zélande, d'Utrecht et de Frise. René s'efforça d'égaler son oncle maternel par des actions d'éclat; mais sa carrière, qui promettait aussi d'être glorieuse, fut soudainement interrompue comme celle de Philibert. Le 19 juillet 1544, il fut blessé mortellement devant Saint-Dizier; trois jours après, il mourut, âgé de vingt-six ans. L'empereur, dit Brantôme, alla le voir dans sa tente, le consola tant qu'il put, et, lui disant adieu, le baisa à la bouche, puis se retira la larme à l'œil.

Guillaume, frère du comte Henri, n'ambitionna point, comme celui-ci, les grandes négociations ni les commandements militaires. La principale affaire de sa vie fut l'introduction de la réforme dans ses domaines, et cette œuvre dangereuse, il l'accomplit avec beaucoup de fermeté et de persévérance[1]. La petitesse de ses

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. I, introd., p. 66 et suiv.

États lui rendait le courroux de l'empereur redoutable ; d'un autre côté, il devait lui être pénible de résister aux ordres ou aux désirs du monarque à la cour duquel se trouvait son frère et où son fils allait être également appelé. En 1530, comme il s'était rendu à la diète d'Augsbourg, Charles-Quint le chargea de détacher l'électeur de Saxe du parti évangélique ; mais, au lieu de ramener les autres au catholicisme, Guillaume était dès lors décidé à embrasser lui-même la confession d'Augsbourg. De retour dans ses États, il introduisit effectivement des pasteurs évangéliques à Siegen et à Dillenbourg ; puis il abolit successivement la messe et les autres cérémonies catholiques. En 1536, il prit même part à la ligue de Smalkalde. Quelque temps auparavant, il avait refusé la Toison d'or, dont il n'aurait pu observer les statuts, car les chevaliers juraient le maintien de la religion catholique. Le surnom de *Riche* lui fut donné mal à propos ; loin d'être opulent, il avait à lutter contre l'exiguïté de ses ressources.

Ce ne fut qu'après de longues, vives et dispendieuses querelles avec la Hesse, qu'il acquit enfin une partie du comté de Catzenellenbogen. De sa seconde épouse, la comtesse Julienne de Stolberg, il eut douze enfants.

Le futur adversaire de Philippe II était l'aîné de quatre frères. Les dispositions testamentaires de René, prince d'Orange, furent le fondement de sa fortune. N'ayant pas d'enfant légitime, René, par un acte du 20 juin 1544, institua pour son héritier Guillaume, son cousin germain. Cet acte, confirmé par Charles-Quint, assurait au jeune prince l'opulente succession des maisons de Châlons et de Breda. On a prétendu, d'une part, que, pour des intérêts terrestres, les parents de Guillaume avaient fait changer de religion à leur fils. Mais, d'autre part, on objecte que les protestants ne désespéraient point encore de Charles-Quint ; que, précisément en 1544, c'est-à-dire à l'époque où le jeune Guillaume quitta ses parents, l'empereur montrait de bonnes inten-

tions à l'égard des dissidents; que la confirmation même du testament de René, malgré ceux qui ne voulaient pas laisser succéder le fils d'un hérétique, était une preuve de modération; enfin, que le départ du jeune prince n'entraînait nullement une abjuration de sa foi [1]. Cependant les parents de Guillaume furent cruellement désappointés lorsqu'ils surent qu'à la cour de Bruxelles il participait aux cérémonies catholiques. Un autre fait assez remarquable, c'est que l'éducation de l'héritier des Nassau fut confiée à un des fils de Granvelle, à Jérôme, frère cadet de l'évêque d'Arras [2]. Guillaume avait été d'abord placé auprès de la reine Marie, gouvernante générale des Pays-Bas; mais, quand il fut un peu plus grand, l'empereur le fit page de sa chambre. On dit que sa gentillesse et son naturel plurent infiniment à Charles-Quint, parce qu'il ne sortait jamais de cette modestie qui sied à un adolescent, et que, ne s'offrant point avec ostentation au commandement de son prince, il ne laissait néanmoins échapper aucune occasion de le servir; enfin, parce qu'il se gouvernait de telle sorte qu'il se faisait estimer plus digne de la faveur qu'ambitieux de la recevoir [3]. De la chambre impériale, où il demeura près de neuf ans, il passa dans l'armée. Par ordonnance de la gouvernante des Pays-Bas, du 27 juillet 1551, il reçut le commandement d'une compagnie de deux cents chevaux, et, l'année suivante, il fut fait colonel de dix enseignes de gens de pied [4].

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. I, introd., p. 197.

[2] Jérôme de Granvelle avait été nommé par Charles-Quint lui-même gouverneur de Guillaume de Nassau. Il le suivit à la guerre et mourut au mois d'octobre 1554, à Béthune, âgé de trente ans, d'une arquebusade qu'il avait reçue au siége de cette place. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. I, notice préliminaire, p. XI.

[3] Strada, *de Bello belgico*, lib. II.

[4] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, publiée par M. Gachard, t. Ier, p. 173.

Il n'avait que dix-huit ans, en 1551, lorsqu'il épousa Anne d'Egmont, fille unique et héritière de Maximilien, comte de Buren et de Leerdam, cet illustre capitaine qui couronna, par une mort imposante, les exploits de sa longue et glorieuse carrière. Averti par Vésale qu'il n'avait plus que cinq à six heures à vivre, il dicta son testament, se confessa, et, après avoir communié, se fit revêtir de ses habits les plus somptueux, et armer de pied en cap ; ainsi vêtu, avec l'épée au côté et le collier de la Toison d'or sur la poitrine, il ordonna qu'on le transportât en la grande salle de son hôtel où, assis dans un fauteil, il fit successivement ses adieux à ses compagnons d'armes, aux officiers qui avaient servi sous ses ordres, puis à ses serviteurs, sans en oublier un seul. D'après son commandement, on lui apporta ensuite une grande coupe pleine de vin ; il la prit et, soutenu par deux de ses gentilshommes, voulut boire une dernière fois à la santé de l'empereur, dont il avait été le fidèle et loyal vassal. Il rappela avec modestie les services qu'il lui avait rendus et avec gratitude les honneurs qu'il en avait reçus. Sentant que sa fin approchait, il détacha son collier de la Toison d'or, le remit au comte d'Arenberg, qui l'assistait comme frère d'armes, se hâta de dire également adieu à l'évêque d'Arras, qu'il appelait son frère d'alliance, but « le vin de l'étrier et de la mort, » puis, tournant la tête et apercevant Vésale derrière lui, il n'oublia point de le remercier de son avertissement. Il expira entre les bras de ceux qui, le voyant à toute extrémité, avaient voulu le porter sur son lit [1].

Guillaume de Nassau était loin encore de posséder les grandes et vaillantes qualités de son beau-père ; il avait une conduite légère et dissipée, comme la plupart des autres jeunes seigneurs

[1] Brantôme, *Capitaines estrangers*, t. I, p. 272 et suiv. — Cette scène, digne de l'antiquité, se passa à Buxelles, en 1548.

de la cour de Charles-Quint. Lui, qui devait mériter plus tard le surnom de *Taciturne,* écrivait même à cette époque : « Je ne suis pas de ces gens qui veulent dissimuler. » L'empereur, cependant, ne perdait pas de vue son ancien page, dont le tact et l'intelligence lui avaient paru, de bonne heure, hors ligne. Par une ordonnance du 22 juillet 1555, le prince d'Orange fut nommé général d'une armée de vingt mille hommes, qui avait été réunie près de Givet pour garantir les frontières du Hainaut et du Brabant, exposées aux incursions des Français depuis que ceux-ci avaient pris Marienbourg[1]. Quoiqu'il n'eût alors que vingt-deux ans, Guillaume de Nassau était préféré aux plus vieux capitaines, aux comtes de Boussu, de Lalaing, d'Arenberg, de Meghem, même au comte d'Egmont, qui avait douze ans de plus que lui. « J'avois en tête, dit le prince dans son *Apologie,* MM. de Nevers « et de Châtillon ; néanmoins ils n'emportèrent rien sur moi, « mais j'édifiai à leur barbe Philippeville et Charlemont[2]. » A cette époque, son esprit prévoyant commence à se révéler tout entier : il ne laisse échapper aucune occasion de s'attacher des créatures ; est-il en relation avec des officiers étrangers, ou des conseillers de quelque prince d'Allemagne, il les traite bien, il leur fait des présents. « Il faut, disait-il, tenir les gens pour amis.» Il passa six mois entiers au camp de Givet ; appelé à Bruxelles pour assister à l'abdication de Charles-Quint, dès le lendemain, il était de retour à son quartier-général. L'épisode le plus remarquable de cette campagne fut la fondation de Philippeville. Guil-

[1] *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. I, p. 483.

[2] Les *Archives de la maison d'Orange-Nassau* fournissent des détails curieux sur le traitement dont le prince jouit en sa nouvelle qualité. On lui avait promis 500 florins par mois et douze hallebardiers, *chacun à double paye.* Or, il ne reçut pour tous gages que 300 florins par mois, ce qui ne suffisait point, suivant ses expressions, pour payer les serviteurs qui tendaient ses tentes. Il avouait qu'il dépensait 2,500 florins par mois.

laume lui-même fit choix de l'emplacement, dirigea la construction et donna à son œuvre le nom qu'elle porte encore aujourd'hui; il le lui donna, comme il l'écrivit à Philippe II, le 29 décembre 1555, « pour estre fondée à l'avénement de son règne [1]. »

La nouvelle cour s'efforçait de gagner ce personnage déjà si important. Philippe lui apprit, le 18 novembre 1555, qu'il l'avait nommé conseiller d'État, mais avec une réserve toute officielle dans l'expression. Peut-être le prince fut-il blessé de cette réserve; car il n'employa qu'un *post-scriptum* de trois lignes pour remercier le roi [2]. On sait que Charles-Quint avait désigné Guillaume pour porter la couronne impériale à son frère Ferdinand. A son retour d'Allemagne, tandis que lui-même se trouvait malade à Breda, il eut le malheur de perdre sa femme, Anne d'Egmont, morte le 24 mars 1558 [3]. Le roi s'empressa de lui témoigner la part qu'il prenait à sa douleur, puis le nomma un de ses plénipotentiaires pour les négociations qui devaient aboutir au traité de paix de Câteau-Cambrésis. Dans son *Apologie*, le prince fit valoir les importants services qu'il rendit, en cette occasion, à l'Espagne. Au mois de juin 1559, il s'était rendu à Paris, comme ôtage, et pour assister au mariage d'Elisabeth de France avec le roi Philippe II. Cette nouvelle mission eut sur sa destinée une influence décisive. Lui-même révéla, plus tard, qu'il apprit de la propre bouche du roi Henri « que le duc d'Albe

[1] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. I. p. 282.

[2] *Ib.*, t. Ier, p. 227. — Vers cette époque, sa correspondance intime témoignait de sa mauvaise humeur; il écrivait à sa femme : « Nous sommes ici maintenant sans un denier, et les soldats meurent de faim et de froid; mais l'on n'a non plus de souvenance de nous à la cour que si nous fussions tous morts. » *Archives*, t. Ier, p. 23.

[3] Elle laissait deux enfants : Philippe Guillaume, né le 19 décembre 1554, et Marie de Nassau, née le 7 février 1556. Une destinée malheureuse était réservée à tous deux.

« traictoit des moyens pour exterminer tous les suspects de la « religion en France, en ce pays (Belgique) et par toute la chré- « tienté. » Une confidence aussi menaçante fit une impression profonde sur le prince qui, bien que déjà sceptique en matière de religion, n'oubliait point que la plupart de ses proches appartenaient aux nouvelles doctrines. « Je confesse, disait-il dans son « *Apologie,* que je fus tellement esmeu de pitié et de compassion, « que dès lors j'entrepris à bon escient d'ayder à faire chasser « cette vermine d'Espaignols hors de ce pays. » Revenu dans les Pays-Bas, il commença effectivement la lutte à laquelle il devait dévouer sa vie. Il l'entreprit d'abord avec une prudence extrême, car, son caractère ne le portait point vers les résolutions impétueuses. Mais quelle hardiesse et quelle témérité dans ses projets! Avec quelle habileté il savait les mûrir! Toujours maître de lui, il faisait plier les autres à sa volonté, employant la persuasion avec les grands, la séduction avec le peuple [1]. Quoique ce profond politique eût cherché, par la simplicité de ses manières et la facilité de ses mœurs, à se rendre en quelque sorte accessible à la multitude, il pouvait surtout étayer ses prétentions au gouvernement par la splendeur de la maison de Nassau, ses alliances de famille qui embrassaient une grande partie du Nord,

[1] On lit dans une relation contemporaine, dont l'auteur était hostile à Guillaume de Nassau : « ..... Jamais parolle arrogante ou indiscrète ne « sortoit de sa bouche, par colère, ou aultrement ; mesmes, quand aucuns « de ses domestiques lui faisoient faulte, se contentoit de les admonester « gracieusement, sans user de menaces. Il estoit d'une éloquence admi- « rable, avec laquelle il mettoit en évidence les conceptions sublimes de « son esprit, et faisoit plier les autres seigneurs de la cour, ainsy que bon « lui sembloit. S'y estoit singulièrement aimé et bien vollu de la commune, « pour une gracieuse façon de faire qu'il avoit de saluer, caresser et arrai- « sonner privément et familièrement tout le monde..... » *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, p. III. — Conf. les *Relations* du cardinal Bentivoglio, p. 60.

une maturité d'esprit qui surpassait de beaucoup son âge, une prudence éprouvée dans les ambassades et dans la guerre, enfin la haute estime que Charles-Quint n'avait cessé de lui témoigner [1].

Le parti espagnol, cependant, se montrait aussi peu favorable au prince d'Orange qu'au vainqueur de Gravelines. Contre celui-ci, on rappelait la mémoire de Charles d'Egmont, duc de Gueldre, qui avait été de faction française, ainsi que l'hostilité de son successeur, qui s'était également montré l'adversaire de Charles-Quint. Le prince d'Orange plaisait encore moins aux conseillers de Philippe II : non-seulement sa religion était suspectée, mais, comme on le savait lié avec les hérétiques d'Allemagne et par ses alliances et par ses biens, on semblait craindre qu'il ne leur ouvrît le chemin des provinces belges [2]. Pour faire échouer les espérances que pouvaient nourrir Lamoral d'Egmont et Guillaume de Nassau, Granvelle paraît avoir objecté aussi que la nomination de l'un exciterait la jalousie de l'autre, que cette scission diviserait la noblesse tout entière et qu'ainsi naîtraient des factions dans l'État. Du reste, il n'aimait point le comte d'Egmont, parce que celui-ci l'avait traversé autrefois auprès de Charles-Quint, et il repoussait le prince d'Orange, non par haine, mais parce que ce dernier, manifestant l'intention de s'appuyer principalement sur la noblesse nationale, aurait neutralisé les efforts du parti qui, soutenu par la faveur du roi, voulait s'emparer de toute l'influence dans les Pays-Bas [3].

A défaut de Lamoral d'Egmont et de Guillaume de Nassau, dont la candidature n'avait jamais été admise sérieusement par la cour, le parti national indiquait soit un des archiducs, fils de

[1] STRADA, lib. I et II.
[2] *Id.*, lib. I.
[3] *Grande chronique de Hollande*, etc., t. II, p. 35.

l'empereur Ferdinand, soit Christine de Danemark, duchesse douairière de Lorraine et nièce de Charles-Quint. On rappelait que cette princesse avait été élevée dans les Pays-Bas par la reine de Hongrie, sa tante; on vantait la sagesse dont elle avait ensuite donné des preuves dans le gouvernement de la Lorraine, et l'on ajoutait que la conformité des mœurs de cette contrée avec la Flandre pouvait faire espérer un gouvernement approprié aux traditions des Pays-Bas; enfin on lui était reconnaissant pour sa coopération au traité de paix de Câteau-Cambrésis. Christine était désirée du prince d'Orange plus que de tout autre, parce que ce personnage nourrissait l'espoir d'épouser la fille aînée de la duchesse et de s'attribuer ainsi une grande part de la puissance qui serait confiée à sa belle-mère. Très-ambitieuse, très-impatiente aussi de rétablir sa fortune alors délabrée, Christine fit de vives instances près du roi pour qu'il lui accordât le gouvernement des Pays-Bas, tandis que, de son côté, le prince d'Orange, soutenu d'ailleurs par le comte d'Egmont et d'autres grands, sollicitait non moins vivement l'intervention du monarque, à l'effet d'obtenir la main de la princesse de Lorraine [1]. Mais aucune de ces combinaisons ne pouvait être agréée par les conseillers espagnols de Philippe II. Dans un souper que Granvelle donna au duc d'Albe, il avait été décidé qu'ils favoriseraient la candidature de la duchesse de Parme [2]. Confier le gouvernement des Pays-Bas à un des fils de l'empereur Ferdinand, c'était, disait-on, s'exposer à de trop grands dangers, à cause de la haine que les Allemands avaient vouée aux Espagnols. Le choix de Christine de Lorraine ne présentait pas des inconvé-

[1] *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 628, et *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. I, p. 431. — *Voir* aussi Fl. Vanderhaer, *de Initiis tumultuum belgicorum* (Douai, 1587, in-8o), p. 82.

[2] *Grande chronique de Hollande*, etc, t. II, p. 35.

nients moindres : indépendamment de la position presque dépendante de la Lorraine par rapport à la France, surtout depuis le mariage du jeune duc avec la seconde des filles de Henri II, on voyait un danger encore plus grand peut-être dans la popularité même que Christine s'était acquise en Belgique. On ajoutait, enfin, que la duchesse de Lorraine était prodigue et chargée de dettes [1]. Ces raisons avaient presque toutes de la gravité, quand on les mettait en regard des tendances de la politique espagnole. Aussi auraient-elles certainement persuadé Philippe II, si déjà son choix n'avait été arrêté. Il repoussa, du reste, avec quelque humeur, les sollicitations de la duchesse de Lorraine [2]. Il ne se montra pas plus favorable au désir manifesté par son oncle, Ferdinand d'Autriche, de voir un de ses fils investi du gouvernement des Pays-Bas, jusqu'à ce que l'infant don Carlos eût l'âge nécessaire pour venir lui-même diriger l'administration de ces provinces. Les conseillers espagnols devaient voir avec déplaisir la grande familiarité qui existait entre le comte d'Egmont et l'archiduc Maximilien, roi de Bohême; tandis que Philippe II avait dû prendre ombrage aussi de la faveur avec laquelle ce jeune prince avait été naguère accueilli dans les Pays-

[1] On peut lire dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 623, une requête où Christine de Lorraine expose à Philippe II combien sa situation est embarrassée. Elle est, dit-elle, constamment tourmentée par ses créanciers et elle a dû engager ses revenus.

[2] Dans sa décision sur la requête analysée ci-dessus, Philippe disait qu'il faudrait engager la duchesse à cesser ses plaintes au sujet du gouvernement des Pays-Bas, et toute espèce de récrimination, ne faisant en cela que se compromettre et nuire en même temps aux intérêts de S. M. Il lui conseillait de se retirer dans les terres de son douaire, en Lorraine ; et si elle ne goûtait pas cette proposition, il lui offrait un asile honorable dans la ville de Lecce, au royaume de Naples. Du reste, il la gratifiait, sa vie durant, d'un revenu de 10,000 écus, dont 6,000 assignés sur le royaume de Naples et 4,000 sur le Milanais. *Papiers d'État*, t. V, p. 625-627.

Bas. Mais, quoiqu'il eût allégué pour excuse la volonté de Charles-Quint, qui, disait-il, avait indiqué la duchesse de Parme pour le gouvernement de ces provinces, la décision prise blessa l'empereur Ferdinand et rendit plus froides encore ses relations avec son neveu [1].

Plusieurs motifs avaient engagé Philippe II à porter définitivement son choix sur la fille naturelle de Charles-Quint. Comme Marguerite de Parme avait passé plus de vingt ans en Italie, elle était étrangère aux partis qui se dessinaient déjà dans les Pays-Bas ; d'autre part, elle se trouvait dans la dépendance absolue de la couronne d'Espagne. Octave Farnèse, son époux, sollicitait avec instance la restitution de la citadelle de Plaisance, en considération des services qu'il avait rendus à la maison d'Autriche, tant en Italie que dans les Pays-Bas où il venait de servir comme volontaire. Mais Philippe, en nommant sa sœur gouvernante de ces provinces, ne voulut point se dessaisir de ce gage ; il retint même à sa cour, pour plus de précaution, le jeune prince Alexandre, héritier des Farnèse. Il donna seulement des espé-

[1] Ces détails ont été mis au jour dans les *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, tirées du portefeuille de Sébastien de l'Aubespine évêque de Limoges, par Louis Paris, bibliothécaire-archiviste de la ville de Reims, et publiées dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*. — Dans une lettre adressée au roi François II et datée de Gand le 27 juillet 1559, l'ambassadeur français s'exprime en ces termes : « ..... Je n'avois point sceu ci devant comme « ledit seigneur empereur eust bien désiré que l'un de ses enfants feust « demouré au gouvernement de ce païs, attendant la venue du prince « d'Espagne par deçà, dont S. M. C. s'est excusée sur la nomination qu'a- « voit faicte le feu empereur de Mme de Parme. Monseigneur d'Arenberg « (Jean de Ligne) a eu charge d'en faire les excuses, d'où il procède du « malcontentement à bon escient, et est un grand bien pour S. M. C. de « ce que le roi de Bohême (l'archiduc Maximilien) est maladif et avec peu « de santé pour remuer ce monde. » *Oper. cit.*, p. 44.

rances à l'époux de Marguerite, dans la persuasion, comme dit Strada, que la plupart des hommes s'attachent plus fortement par un bienfait qu'ils espèrent que par plusieurs qu'ils ont reçus. Ainsi, la nouvelle gouvernante se trouva dépendre entièrement du roi, et quoiqu'elle fût née dans les Pays-Bas et mariée à un prince italien, elle était réputée presque tout à fait Espagnole [1].

Philippe II avait chargé expressément Granvelle de lui proposer des candidats pour les gouvernements des provinces et pour les places vacantes dans l'ordre de la Toison d'or; il lui avait recommandé aussi de s'entendre avec son confesseur pour aviser aux moyens de prévenir non-seulement les hérésies, mais aussi d'extirper celles, déjà si nombreuses, qui existaient dans les Pays-Bas. Il promettait de le seconder de tout son pouvoir et voulait que ce fût la première chose dont on s'occupât avant son départ, comme étant la plus importante [2]. En effet, les progrès de la réforme ne s'étaient point ralentis depuis l'abdication de Charles-Quint. Récemment encore, le duc de Savoie, en sa qualité de gouverneur-général, avertissait les magistrats d'Anvers que les sectaires avaient tenu des conventicules près de cette ville et dans la ville même; il y avait envoyé en conséquence un conseiller ainsi que le procureur-général de Brabant pour informer contre les hérétiques, et il avait été enjoint à la magistrature communale de leur prêter aide et de faire bonne garde, surtout la nuit, pour empêcher de semblables réunions. A la suite de cet avertissement, Jean Ducamp, anabaptiste, saisi à Anvers, avait été exécuté par le feu [3].

Granvelle n'était pas, comme le duc d'Albe, un agent inflexible

[1] STRADA, lib. I. — *Relations* de Bentivoglio, p. 58.

[2] *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V. p. 591.

[3] Manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, n° 16075.

de la politique espagnole, un fanatique déterminé à briser par le glaive toutes les résistances. Il était ambitieux, mais il n'était pas encore cruel ; il aimait le pouvoir, et, pour le conserver paisiblement, il aurait voulu tout à la fois ménager les prétentions de Philippe II et se concilier la noblesse des Pays-Bas, qu'il préférait incontestablement aux grands d'Espagne, dont le nouveau roi s'entourait. Pour se fortifier dans la faveur royale et affermir sa propre autorité, il essaya de rendre la noblesse docile par l'appât des récompenses, et en quelque sorte inoffensive par la suppression des états généraux, où le pouvoir de l'aristocratie pouvait rivaliser avec celui du prince. C'est pourquoi, adversaire lui-même des assemblées délibérantes, il entretint et accrut par ses conseils la répulsion presque instinctive que Philippe II éprouvait pour une prérogative qui lui portait ombrage [1]. Mais les circonstances étaient telles que le roi ne put se dispenser d'avoir encore recours à une réunion générale des députés des provinces.

La pacification de Câteau-Cambrésis n'avait pas rempli le trésor public. Il était dû aux gens d'armes allemands au delà de 1,600,000 florins ; et il fallait, en les licenciant, ou solder leur compte, ou bien s'exposer aux plus fâcheux désordres. Philippe avait voulu éviter de recourir à une assemblée générale en convoquant les états dans leurs provinces respectives, au mois d'avril 1559, pour leur demander une *aide* de 956,000 florins à répartir entre les diverses parties du territoire. Toutefois il dut bientôt reconnaître que, pour combler le déficit, l'intervention des états généraux était nécessaire. Ils se réunirent à Bruxelles

[1] Vingt ans après, en 1581, Granvelle était loin d'avoir changé d'avis : « Je cognois, disait-il, l'humeur des estats, et que, si un ange du ciel y « venoit, il seroit impossible qu'il y demeura longuement au contentement « de tous. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. VII, p. 532.

le 30 juin. L'organe du gouvernement leur fit savoir que la plupart des assemblées provinciales avaient beaucoup tardé à voter sur les demandes proposées à Arras [1]; que la dépense s'était augmentée par ce délai, puisque l'on avait été obligé de retenir plus longtemps les gens de guerre ; que le roi avait été forcé d'employer au licenciement d'une partie des piétons allemands 500,000 florins, qu'il avait reçus d'Espagne pour la dépense de sa maison et la solde des troupes espagnoles ; qu'il restait à licencier plusieurs régiments allemands qui causaient de grands dégâts au pays ; enfin, que le roi était disposé à y consacrer encore 600,000 florins qu'il prendrait à sa charge, mais que, pour le surplus, il comptait sur le secours des états. On avait cru que l'impôt sur le sel mettrait la recette au niveau de la dépense ; mais aucune résolution n'avait encore été prise pour sa perception, quoique plusieurs provinces y eussent consenti. Le roi désirait enfin que les états généraux délibérassent immédiatement sur cet objet ; il demandait aussi que les états provinciaux vendissent à son profit des rentes *héritières,* « au rachat du denier douze » jusqu'à concurrence de sommes désignées [2].

[1] *Voir* ci-dessus, p. 83.

[2] GACHARD, *Des anciennes Assemblées nationales de la Belgique,* § II. — Dans sa *Justification,* le prince d'Orange évaluait à 40,000,000 de florins la part contributive des états des Pays-Bas dans les dépenses de la guerre soutenue, pendant dix ans, contre la France. *Grande Chronique de Hollande,* etc., t. II, p. 177.—La situation financière de la France était moins brillante encore. La dette publique, à la mort de Henri II, s'élevait à 36 ou 38,000,000 de fr., c'est-à-dire à plus de 14,000,000 d'écus d'or. « Les richesses des particuliers, ajoutait l'ambassadeur vénitien Giovanni Michiel, ne sont pas moins épuisées, notamment celles des nobles et des paysans. Les nobles ont été obligés de suivre le roi plusieurs années de suite en France et au dehors dans une guerre désastreuse ; puis un grand nombre d'entre eux, qui ont été faits prisonniers, ont payé des rançons énormes, non pas de deux, de quatre, ou de six, mais de dix, vingt, trente, quarante, cinquante,

Les assemblées provinciales, saisies de ces nouvelles propositions par les députés qu'elles avaient envoyés à Bruxelles, en firent l'objet d'un examen qui parut lasser la patience du roi, dont le désir le plus ardent était de retourner promptement en Espagne. Déjà la flotte, qui devait le transporter, l'attendait en Zélande. Il avait d'ailleurs quitté Bruxelles et s'était rendu à Gand, dès les premiers jours du mois de juillet, afin d'être plus près du lieu fixé pour l'embarquement. Il convoqua les états généraux dans la capitale de la Flandre pour le dernier jour du mois, et, en attendant, il mettait la dernière main à la nouvelle organisation administrative des Pays-Bas.

Le vendredi, 27 juillet, après avoir fait célébrer les obsèques de Henri II, roi de France, Philippe, suivi de toute sa cour et de ses gardes, se rendit à cheval au-devant de Marguerite de Parme, désignée pour être investie du gouvernement général des dix-sept provinces. Ayant rencontré sa sœur à un quart de lieue de la ville, le roi mit pied à terre, l'accueillit avec de vives démonstrations d'amitié, et la conduisit ensuite en grande pompe jusqu'à l'hôtel qui lui avait été préparé [1].

Le lendemain, le descendant des ducs de Bourgogne présida, dans l'église de Saint-Bavon, le vingt-troisième et dernier chapitre général de l'ordre de la Toison d'or. De riches tapisseries

soixante, cent mille francs, comme le duc de Longueville, et même de deux cent mille francs, comme le connétable, qui cependant n'en paya que la moitié, car le reste lui fut remis. En les réunissant toutes ensemble, elles auraient suffi pour soutenir la guerre pendant une année. Les paysans, accablés de corvées et chargés d'impôts continuels dans plusieurs des principales provinces, telles que la Normandie et la Picardie presque tout entière, furent forcés de quitter leur pays, tant ils se trouvaient misérables. » *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au* xvie *siècle*, t. I, p. 409.

[1] *Négociations*, etc., de Sébastien de l'Aubespine, p. 55.

couvraient les murs; les stalles du chœur, surmontées des armoiries des chevaliers, étaient recouvertes de velours cramoisi, et la place réservée au roi, comme grand maître de l'Ordre, marquée par un drap d'or. Le clergé alla chercher processionnellement les chevaliers, réunis avec le souverain dans une des salles de la cour. Précédés des trois officiers de l'Ordre, le chancelier, le trésorier et le greffier, les chevaliers, présents en Belgique, suivirent le clergé, vêtus de robes et de manteaux de satin cramoisi; seize marchaient d'abord deux à deux; puis venait le roi seul; il était suivi de trois autres chevaliers à cheval. Après avoir assisté aux vêpres célébrées par l'évêque de Tournai, Philippe ouvrit le chapitre [1]. Il s'était proposé de faire accepter par les chevaliers présents des mesures qui tendraient à échauffer leur zèle pour la religion; mais il fut mortifié de la résistance qu'il rencontra.

Le même jour, il écrivit à l'évêque d'Arras cette lettre digne de remarque : « J'ai proposé aux membres de l'ordre les articles « dressés par le chancelier et qui renferment les trois points sui« vants : 1° n'élire jamais qu'un catholique à l'abri de tout soup« çon en ce qui concerne la pureté de sa foi; 2° veiller avec le « plus grand soin, maintenant et à l'avenir, au soutien de la reli« gion dans leurs terres, et à la répression des délits commis « contre elle; 3° entendre la messe chaque jour autant qu'il se « pourra faire sans notable inconvénient. Bien que ayant juré le « secret sur cette matière, ainsi que l'exigeait le service de Dieu, « cependant, comme je suis sûr que vous le garderez aussi de « votre côté, je vous en donne communication, vous priant avec « instance de m'envoyer votre avis. Des trois points ci-dessus, le « premier a été accepté presque à l'unanimité, le second a arrêté « plusieurs d'entre eux qui disent qu'étant déjà astreints à ce

[1] Journal manuscrit de VANDENESSE.

« devoir par les *placards,* sous peine de confiscation de leurs biens « et d'autres châtiments, il n'est pas nécessaire de leur en rap- « peler une seconde fois l'accomplissement. Quant au troisième « article, il est devenu l'objet de contradictions plus vives encore; « ils prétendent, en effet, y être déjà tenus comme chrétiens et « qu'on leur fait tort en les exposant, par l'infraction du serment « qu'ils préteraient, à ajouter un nouveau péché à celui qui « peut résulter déjà de l'omission de leurs devoirs sous ce rap- « port. Quelques-uns d'entre eux, d'ailleurs en petit nombre, « ne me semblent pas animés d'intentions bien droites ; quant « aux autres opposants, ils s'imaginent peut-être, quoique bien « à tort, qu'on leur impose des obligations excessives [1]. » Le lendemain, dimanche, les chevaliers entendirent ensemble la messe qui fut célébrée dans la même église, puis ils se rendirent à l'hôtel de ville, où leur banquet fut présidé par le roi, assis sous un dais très-riche. Ils allèrent ensuite, vêtus de velours noir, ouïr les vigiles pour les chevaliers trépassés. Le jour suivant, après le service funèbre également célébré pour les chevaliers trépassés, les membres de l'Ordre dînèrent de nouveau à l'hôtel de ville sous la présidence du roi. Enfin, le 1er août, après une dernière messe, les chevaliers se réunirent en chapitre pour réprimander les membres qui n'avaient pas observé les statuts et pour pourvoir aux places vacantes. Le comte de Meghem et le comte de Mansfeld furent les seuls chevaliers présents qui reçurent une réprimande : le premier pour quelques écarts dans ses mœurs et particulièrement pour avoir contracté l'habitude de jurer ; le second, pour avoir dit des injures à un officier de justice du grand conseil de Malines et à un bourgeois de Bruxelles, qui le venaient interpeller pour le payement de quelques dettes [2].

[1] *Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* t. V, p. 628 et suiv.

[2] *Journal* de VANDENESSE. Conf. *Histoire de l'ordre de la Toison d'or,* p. 175.

Les chevaliers admirent ensuite dans l'Ordre : Marc Antoine Colonna, duc d'Urbin ; le seigneur d'Achicourt, de la maison de Montmorency ; le marquis de Renty, de la maison de Croy ; le prince de Sulmone, de la maison de Lannoy ; le seigneur de Tercoin, de la même maison ; le comte de Ligne ; Antoine de Lalaing, comte de Hooghstraeten, et Floris de Montmorency, seigneur de Montigny. Ces deux derniers, pour lesquels Philippe témoignait de la répugnance, durent leur admission à l'intervention active du prince d'Orange qui, au risque de mécontenter le souverain, sollicita en leur faveur les suffrages des chevaliers, ses confrères [1]. Philippe sentit le coup : « Nous avons tenu « actuellement le chapitre, écrivit-il à l'évêque d'Arras, et les « trois points ont été adoptés, sauf quelques modifications faites « aux deux derniers, de manière que la chose est en bon train. « On a élu quelques jeunes gens, quoique je leur eusse dit de « n'en rien faire ; mais ces nouveaux membres de l'ordre pour- « ront passer à la rigueur ; je n'en vois qu'un seul qu'on eût dû « laisser de côté. Auparavant je les ai présentés à madame la « duchesse de Parme, et j'ai traité en sa présence avec eux et « elle les affaires de la religion ; ils m'ont répondu de manière à « me satisfaire, quoique en se plaignant un peu de mon silence « précédent, qui semblait indiquer de la défiance de ma part ; je « leur ai certifié qu'il n'en était rien. Quant aux autres points, « ils ne m'ont rien répondu et semblaient agir avec quelque con- « trainte ; et comme j'insistais pour avoir une réponse, ils m'ont « fait observer qu'ils n'avaient autre chose à me dire, sinon qu'ils « étaient disposés à exécuter mes ordres [2]. »

Les états généraux, convoqués pour le 31 juillet, se réunirent enfin le 7 août. Philippe était présent et avait pris place entre le

[1] STRADA, lib. II.

[2] *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 631.

duc de Savoie et la duchesse de Parme. Granvelle, de nouveau désigné comme l'interprète du souverain, expliqua, dans un long discours, les motifs pressants qui le déterminaient à retourner en Espagne, les raisons qu'il avait de compter sur l'assistance des états généraux, et celles qui l'avaient engagé à confier le gouvernement des provinces à sa sœur, la duchesse de Parme. Il dit que le roi éprouvait le plus vif regret de s'éloigner des Pays-Bas, mais que sa présence en Espagne était devenue absolument indispensable [1]. Tous ses efforts avaient été employés, ajouta-t-il, pour décharger le pays des gens de guerre étrangers; il y avait consacré toutes les aides accordées par les états et plus de 1,100,000 florins tirés de l'Espagne. Il restait cependant encore une *colonerie* allemande, à laquelle on devait une grosse somme. C'était pour l'acquitter que la dernière aide avait été demandée. Il annonçait ensuite la nomination de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, comme gouvernante générale des Pays-Bas, en remplacement du duc de Savoie, que le dernier traité avait remis en possession de ses propres États,

[1] Selon Bentivoglio, il fallait, d'un côté, prévenir les périls dont l'Espagne était menacée par l'hérésie qui s'y glissait insensiblement; de l'autre, prendre des précautions contre les Moresques, dont elle était remplie et qui y étaient suspects. On craignait, dit-il, que si l'État venait à être troublé par quelques divisions intestines, ils ne cherchassent à en profiter, et ne se réunissent avec ceux du continent de l'Afrique. *Histoire des guerres de Flandre*, liv. Ier. — Il est certain, en effet, que la crainte de voir l'Espagne agitée par les nouvelles doctrines religieuses contribua à hâter le départ de Philippe. Dans une lettre de Sébastien de l'Aubespine, écrite de Gand, le 4 août, et adressée au roi de France, on lit : « Que les dernières dépesches « arrivées depuis trois jours d'Espagne chantent que la religion s'y trouble « de plus en plus, et mesmes à l'endroit des plus grands, qui est bien, « avec les autres occasions, l'une des principales causes qui font haster « Sa Majesté pour y remédier, et de bonne heure pourvoir à de telles cala- « mités. »

et à défaut du prince d'Espagne, que le roi, malgré son désir, n'avait pu faire venir dans les provinces belges. Philippe avait, selon le discours officiel, porté son choix sur sa propre sœur, parce qu'elle était du sang royal et en considération de l'amour et de l'obéissance qu'elle n'avait cessé de témoigner à feu l'empereur et à lui-même, en considération aussi de la grande affection qu'elle avait toujours portée à son pays natal, où elle avait été élevée, et enfin parce qu'elle possédait les langues qui y étaient usitées. Il lui avait donné une autorité aussi grande que celle dont avaient été successivement investis la reine douairière de Hongrie et le duc de Savoie. « Le roi vous ordonne, poursuivit « l'évêque d'Arras, d'obéir à sa sœur, de l'honorer et d'avoir « pour elle le respect et les égards que vous témoigneriez à la « personne même du souverain. » L'orateur du gouvernement abordait ensuite la question la plus délicate, la répression de l'hérésie. Le roi, disait-il en substance, désire écarter de tous ses pays les maux que causent les nouvelles sectes, comme ses devoirs envers Dieu et ses obligations envers ses peuples l'exigent, puisque l'expérience des choses passées démontre qu'un changement de religion ne s'accomplit pas sans qu'il s'opère en même temps un changement dans l'État, et que souvent aussi les pauvres et les vagabonds saisissent cette occasion pour s'emparer des biens des riches. Décidé à suivre l'exemple de l'empereur, son père; ayant toujours présent à la mémoire ce que feu l'empereur lui avait prescrit dans son testament et ce qu'il lui avait si expressément recommandé en abdiquant, le roi chargeait la gouvernante d'employer son autorité tout entière à maintenir les Pays-Bas dans l'union catholique; il la chargeait aussi de faire rigoureusement exécuter les édits de l'empereur, renouvelés par le roi, en 1555, pour l'extirpation de l'hérésie. Les gouverneurs, les conseils de justice et les états devaient concourir tous au même but. Enfin, le roi, conservant le souvenir de tout ce qu'a-

vaient fait les états pour ses prédécesseurs et pour lui-même, espérait qu'ils lui porteraient le même respect en son absence; il correspondrait, de son côté, à ces sentiments, et assurait ses sujets des Pays-Bas que toutes les fois qu'il serait nécessaire, il les assisterait de sa personne et emploierait volontiers tout ce que Dieu lui avait donné de puissance pour leur bien, leur prospérité et leur repos[1]. Philippe II et le duc de Savoie dirent ensuite quelques mots pour prendre congé des représentants du pays; puis la duchesse de Parme déclara qu'elle acceptait le gouvernement.

Toutes ces communications avaient été accueillies avec froideur, car le changement qui s'était opéré à la cour depuis l'abdication de Charles-Quint avait profondément mécontenté les grands seigneurs et la noblesse des Pays-Bas. Le prince d'Orange, le comte d'Egmont, le comte de Hornes, même le baron de Berlaymont, si dévoué pourtant au pouvoir royal, voyaient avec une peine infinie leur exclusion des conseils intimes du monarque. Habitués aux préférences de Charles-Quint pour ses compatriotes, ils ne pouvaient supporter d'être maintenant supplantés par les Ruy Gomez, les d'Albe et les Feria. Ils dissimulaient à peine leur jalousie, et elle s'était encore accrue depuis que le bruit avait été répandu que l'intention formelle du roi était de laisser auprès de la duchesse de Parme un certain nombre d'Espagnols pour l'assister en toutes choses, et on nommait le comte de Feria, le secrétaire Erasso ainsi que Vargas, naguère ambassadeur à Venise. Granvelle lui-même, quoique toujours

[1] Ce discours ou *proposition* a été publié intégralement par M. Gachard, dans la *Collection des documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, t. Ier, pp. 313-322. Strada dit positivement que l'évêque d'Arras reçut l'ordre de parler au nom du roi. On peut voir, d'ailleurs, dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 633, que Philippe II avait chargé ce dernier de faire la proposition concernant l'investiture de la duchesse de Parme.

consulté par le roi, ne voyait point sans dépit grandir l'influence des Espagnols, car elle surpassait l'autorité que lui donnaient son expérience et ses talents éminents. La bourgeoisie aussi remarquait avec déplaisir la prédominance des Espagnols ; quelques-unes des assemblées provinciales avaient même réclamé déjà contre le séjour prolongé des troupes de cette nation dans les places frontières [1].

Les députés aux états généraux se trouvaient à Gand depuis la fin du mois de juillet ; ils avaient eu le temps de se communiquer leurs plaintes et leurs appréhensions ; ils avaient en outre subi l'influence de quelques seigneurs importants. Il fut résolu, à l'instigation du prince d'Orange [2], qu'une remontrance serait adressée au roi contre l'immixtion d'étrangers dans la garde et le gouvernement du pays. Cette protestation écrite fut présentée le lendemain, au nom des états, par Borluut, pensionnaire et député de Gand. Les états exposaient respectueusement qu'il importait au repos et à la sûreté du pays que les frontières et les forts fussent gardés par des soldats nationaux, ainsi que cela avait lieu sous le règne de Charles-Quint et de ses prédécesseurs :

[1] Nous avons analysé une des dépêches les plus intéressantes de Sébastien de l'Aubespine. Elle est datée de Gand, le 4 août, et adressée à François II. Après avoir fourni les renseignements résumés ci-dessus, l'ambassadeur ajoute : « ..... Rien n'est bien dict, bien faict ne bien pensé qui « ne soit en espaignol et d'un espaignol. Cela, Sire, ramène les regrets du « feu empereur, de la royne de Hongrie, et, somme toute, aigrist tant et « tant ces peuples que chacun en espère mauvaise yssue..... » De même, il écrit au cardinal de Lorraine et au duc de Guise : « Vous assurant bien « que tout le monde n'est pas content en ceste court, où il se prépare un « dur changement, et avec un infini regret et malcontentement de tous les « grands comme aussi de la noblesse, dont les apparences se montrent « (montreront) mieulx après le partement de Sa Majesté. » *Négociations, lettres*, etc., de Sébastien de l'Aubespine, p. 75.

[2] STRADA, lib II.

rappelant les désordres et les pillages déjà commis par les troupes étrangères, ils priaient le roi de les dissoudre ou de les employer ailleurs. Ils demandaient en outre qu'il plût au roi de faire administrer les affaires des Pays-Bas de l'avis des seigneurs du pays, selon l'exemple également donné par les anciens souverains, qui n'avaient eu qu'à se louer d'une conduite aussi sage et aussi conforme à leurs vrais intérêts [1]. Un langage aussi franc surprit Philippe II et devait laisser des traces profondes dans sa mémoire ; mais, vraisemblablement d'après les suggestions de la duchesse de Parme et de Granvelle, il consentit à dissimuler son

[1] *Voir* cette remontrance dans les *Documents inédits*, t. I[er], pp. 323-325. Presque tous les historiens modernes supposent que le second point de la représentation des états était dirigé contre Granvelle. Il nous est impossible de partager cette opinion. Granvelle, originaire de la Bourgogne, était lui-même jaloux de la prédilection que Philippe témoignait à ses conseillers espagnols, et quoique vis-à-vis du roi il affectât une opinion contraire, il n'était rien moins que favorable au séjour prolongé de troupes de cette nation dans les Pays-Bas. Il résulte des lettres confidentielles de Sébastien de l'Aubespine aux Guises, que l'évêque d'Arras avait travaillé sourdement à éloigner tous les Espagnols de ces provinces On lit dans une dépêche du 5 août : « ..... Ledict evesque est avec les autres si empesché et ravi à faire « sa brigue, et donner ordre que tant d'Espaignols ne demeurent en ce pays, « que s'étant accommodé avec Madame de Parme, déjà fort à luy, ladicte « dame faict les mêmes offices pour les renvoyer chez eulx, ayant remontré « combien les états de par deçà en estoient desplaisants, tellement que « l'espérance commence à se changer depuis hier..... » *Négociations, lettres*, etc., p. 77. Enfin, il faut ne pas perdre de vue qu'à cette époque, et malgré quelques symptômes de jalousie, l'importance de Granvelle n'avait pas encore offusqué réellement les seigneurs qui aspiraient au premier rang. Strada dit avec raison que le prince d'Orange, le comte d'Egmont et les plus grands seigneurs de Flandre n'appréhendèrent pas beaucoup sa puissance en son commencement, parce qu'ils s'imaginaient qu'un homme nouveau et qui n'était point connu par sa naissance, ne pouvait entrer en comparaison avec eux.

ressentiment et même à faire une promesse de nature à satisfaire les états. Il leur fit répondre, le 9 août, qu'ils avaient été méchamment induits en erreur. N'avait-il pas nommé comme gouvernante sa propre sœur, née et nourrie dans le pays ? De même, ils n'auraient qu'à se louer des ministres qu'il avait chargés de l'assister. Trois mille hommes d'infanterie espagnole restaient, à la vérité, dans les Pays-Bas ; mais le roi ne les y conservait que pour assurer les provinces contre tous les événements qui pourraient survenir et aussi pour soulager les états, puisqu'ils n'auraient point à fournir la solde de ces troupes. Des mesures étaient prises pour qu'elles fussent exactement payées et, en outre, le roi leur avait donné pour chefs des seigneurs nationaux, le prince d'Orange et le comte d'Egmont. Néanmoins, en présence du désir manifesté par les états généraux, il ferait en sorte de rappeler ces Espagnols dans un délai de trois ou quatre mois, pourvu que les états fournissent au gouvernement les moyens d'entretenir les troupes indigènes chargées de les remplacer. Il daignait même ajouter que, s'il avait connu plus tôt le désir des représentants du pays, il aurait pris ses mesures pour ramener avec lui l'infanterie espagnole. Mais dans l'état où étaient les choses, il fallait prendre patience, car son retour ne pouvait plus être différé [1].

Le 8 août, Philippe II avait signé les patentes de Marguerite de Parme comme régente et gouvernante générale des Pays-Bas et de la Franche-Comté de Bourgogne, ainsi que les nominations des gouverneurs provinciaux. Il remit à sa sœur deux instructions secrètes ; l'une qui limitait son autorité, et l'autre qui concernait particulièrement l'extirpation de l'hérésie. Il résultait de la première que la gouvernante devait se conduire en tout d'après

[1] *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, t. I, p. 326-329.

l'avis du conseil d'état et du conseil privé ; dans les matières financières, elle devait également suivre l'avis du conseil des finances. Par ses patentes, elle avait le pouvoir de disposer de tous bénéfices et offices : le roi subordonnait ce pouvoir, quant aux bénéfices, à un rôle qu'il lui laissait ; quant aux dignités abbatiales, elle pourrait conférer celles des monastères de femmes, à l'exception des abbayes de chanoinesses séculières, et des monastères d'hommes valant moins de trois mille livres par an. Le roi se réservait les autres ainsi que la disposition des gouvernements de provinces et de l'amirauté ; il se réservait encore la nomination des gouverneurs et capitaines des villes d'Arras, de Béthune, de Saint-Omer, de Hesdin, de Bapaume, de Cambrai, de Landrecies, du Quesnoy, d'Avesnes, de Bouchain, de Charlemont, de Philippeville, ainsi que des châteaux de l'Écluse et de Lille ; la nomination des chefs de tous les colléges de justice et des bailliages de Hainaut, de Gand, de Bruges ; celle des capitaines d'hommes d'armes, enfin les grâces concernant le crime de lèse-majesté, les concessions de priviléges perpétuels sollicités pour les villes, les communautés ou les particuliers. L'autre instruction enjoignait expressément à la gouvernante de faire exécuter les édits en vigueur contre les hérétiques « sans infraction, altération ou modération ; » elle devait aussi veiller à ce que les inquisiteurs s'acquittassent bien de leurs fonctions et qu'ils fussent régulièrement payés afin qu'il n'y eût pas de délai ni d'interruption dans les procès qu'ils étaient chargés d'instruire [1].

[1] La commission de Marguerite de Parme ainsi que les deux instructions analysées ci-dessus ont été publiées dans la *Correspondance de Philippe II,* appendice du tome II, p. 467-477. *Voir* aussi un manuscrit de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne, n° 16376. — Le traitement de la duchesse de Parme fut fixé à 70,000 florins par an : 36,000 florins de traitement ordinaire et 34,000 florins comme traitement extraordinaire. Le

Le conseil d'État restait composé de la manière suivante : Granvelle, évêque d'Arras; Charles, baron de Berlaymont, chef du conseil des finances ; Viglius, chef-président du conseil privé ; Guillaume de Nassau, prince d'Orange; Lamoral d'Egmont, prince de Gavre; Philippe de Stavele, seigneur de Glayon, grand maître de l'artillerie, et Simon Renard, ancien ambassadeur en Angleterre. Il était statué d'ailleurs que tous les chevaliers de la Toison d'or auraient entrée au conseil d'État lorsque, se trouvant à Bruxelles, ils y seraient appelés par la gouvernante ; les membres du conseil privé et ceux du grand conseil de Malines auraient le même privilége pour les affaires judiciaires [1].

Cependant la gouvernante avait aussi reçu des instructions secrètes qui lui traçaient la conduite qu'elle aurait à tenir dans ses rapports avec le conseil d'État. Pour prévenir des divisions intestines, donner plus de liberté aux opinions et rendre en même temps tous les membres solidaires, elle devait les obliger, alors même qu'ils n'auraient pas été de l'opinion qu'on avait suivie, de la défendre hors le conseil, comme la meilleure qu'on avait pu adopter. Si, d'autre part, la gouvernante voyait se former, au sein du conseil, des coalitions pour faire passer l'une ou l'autre mesure, elle était autorisée à se contenter de l'avis d'un comité intime ou *consulte,* que Philippe composa lui-même de l'évêque d'Arras, du baron de Berlaymont et de Viglius. Les propositions relatives à la collation des offices et bénéfices devaient être réservées exclusivement pour la consulte seule. Ainsi le voulait expressément le roi, afin de soustraire à l'influence

duc de Savoie recevait 36,000 florins, comme traitement régulier, et une indemnité extraordinaire de 20,000 florins. — Archives de l'audience, carton n° 21.

[1] *Recueil et mémorial des troubles des Pays-Bas du roy,* par Joachim Hopperus (dans les *Analecta Belgica*, de Hoynck Van Papendrecht, la Haye, 1743, in-4°), t. IV, p. 19.

des seigneurs la partie la plus délicate du gouvernement. De même, dans les circonstances urgentes et qui ne permettaient point d'attendre une réunion générale, il était encore permis à la gouvernante de s'en rapporter à son conseil secret [1]. Telle fut la combinaison qui, en éveillant à juste titre la jalousie et les défiances des seigneurs principaux, devint le prétexte d'un mécontentement qui devait se traduire ensuite en opposition flagrante.

Les gouvernements des provinces furent, d'après les indications de Granvelle, répartis de la manière suivante :

La Flandre et l'Artois, au comte d'Egmont ;

La Hollande, la Zélande et la province d'Utrecht, à Guillaume de Nassau, qui reçut encore plus tard le gouvernement du comté de Bourgogne ;

La Frise orientale, l'Over-Yssel, Groningue et Linghen, à Jean de Ligne, comte d'Arenberg ;

Le comté de Namur, au baron de Berlaymont ;

Le Luxembourg, au comte Pierre Ernest de Mansfeld ;

Tournai et le Tournaisis, à Floris de Montmorency, baron de Montigny ;

Lille, Douai et Orchies, c'est-à-dire la Flandre gallicane, à Jean de Montmorency, baron de Courrières ;

Le Hainaut, avec Valenciennes et la citadelle de Cambrai, à Jean de Lannoy, baron de Molembais, qui, mort l'année suivante (1560), eut pour successeur son gendre, Jean de Glymes, marquis de Berghes-op-Zoom.

Tous étaient chevaliers de l'ordre de la Toison d'or [2].

[1] Strada, lib. I. *Voir* aussi, en ce qui concerne la *consulte*, un mémoire de Granvelle, dans les *Bulletins de la Commission d'histoire*, t. IV (1re série), p. 445.

[2] Les gouvernements des provinces étaient censés conférés à vie. Cet

Lorsque le roi fut parvenu à la souveraineté des Pays-Bas, il avait désigné le comte de Hornes pour le gouvernement du duché de Gueldre et du comté de Zutphen. A la veille de son départ, il le nomma amiral de Flandre, mais en lui retirant sa charge de gouverneur, ce qui blessa le comte au vif. Le duché de Gueldre et le comté de Zutphen furent confiés à Charles de Brimeu, comte de Meghem et Sr d'Humbercourt, descendant de l'infortuné ministre de Marie de Bourgogne.

Le roi répartit aussi entre les principaux seigneurs les quatorze compagnies qui formaient les bandes d'ordonnance des Pays-Bas. Elles reçurent pour chefs : le duc d'Arschot, le prince d'Orange, le comte d'Egmont, le marquis de Berghes, le comte de Hornes, le comte de Boussu, le baron de Berlaymont, le comte de Hooghstraeten, le comte du Rœulx, le comte d'Arenberg, le comte de Mansfeld, le comte de Meghem, le baron de Montigny

usage ne pouvait se concilier avec la défiance et les idées monarchiques de Philippe II. Il s'en était préoccupé depuis assez longtemps et avait même consulté Granvelle sur le point de savoir si, conformément à une proposition qu'il avait entendu faire par la reine de Hongrie, il n'y aurait pas lieu de rendre les gouvernements temporaires Granvelle avait répondu le 17 décembre 1558 : « Quant à ce que V. M. rapporte du désir manifesté « ci-devant par la reine Marie de voir les gouvernements des provinces « rendus temporaires, le fait est vrai, et je me souviens qu'elle en fit la « proposition ; mais, après mûr examen, nous avons reconnu les incon- « vénients de cette mesure. Les seigneurs, en effet, s'en trouveraient « offensés comme d'une marque de défiance et n'accepteraient probable- « ment aucun emploi dans un tel ordre de choses, attendu surtout qu'il « n'est et n'a jamais été pratiqué dans aucun autre pays. » Malgré ces objections, le roi déclara qu'il inclinait toujours pour l'opinion de la reine Marie au sujet des gouvernements temporaires des provinces, ce parti lui semblant le plus favorable à la bonne administration. Cependant il ne donna pas suite à ce dessein. *Voir les Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 395 et 401.

et le comte Henri de Bréderode. Ces seigneurs avaient sous eux des lieutenants et autres officiers, choisis également dans la noblesse [1].

Granvelle plaça auprès du roi, comme conseiller d'État des Pays-Bas et garde des sceaux, Charles de Tisnacq, une de ses créatures [2]. Le comte de Hornes qui, en sa qualité d'amiral, allait également accompagner le monarque en Espagne, y fut retenu pendant deux ans sous prétexte d'y exercer la charge assez vaine, tout au moins purement honorifique, de *superintendant* des affaires des Pays-Bas [3].

Cependant l'organisation ecclésiastique du pays avait été, de la part de Philippe II, l'objet d'une sollicitude plus grande encore.

Les Pays-Bas ne possédaient jusqu'alors que trois évêchés : Tournai, Arras et Utrecht. Dans la plus grande partie du pays, la juridiction ecclésiastique était exercée par des évêques étrangers. Les évêques de Liége et de Cambrai se partageaient l'autorité spirituelle dans le duché de Brabant; la juridiction du premier s'étendait, en outre, sur le comté de Namur et la presque totalité du duché de Gueldre; celle du second sur la seigneurie de Malines, le comté de Hainaut et quelques lieux de la Flandre. Une partie de cette dernière province dépendait de l'évêché de

[1] Les bandes d'ordonnance, disséminées en divers lieux des Pays-Bas, formaient un effectif de trois mille cavaliers, les uns armés de toutes pièces comme hommes d'armes, et les autres, les archers, équipés plus légèrement. Ces trois mille cavaliers formaient six cents *lances*, car on comptait cinq hommes à cheval pour chaque lance. La compagnie la plus nombreuse était de cinquante lances, et la moindre de trente. *Voir* L. GUICCIARDIN, fol. 48.

[2] Granvelle paraît avoir choisi Tisnacq « parce que c'estoit un homme assez doux et qu'il lui sembloit pouvoir s'assurer qu'il feroit bien sa besogne et l'aideroit à maintenir son crédit en toutes occurrences et l'avertissant de toutes choses. » *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 38.

[3] *Mémorial* de HOPPERUS, chap. I.

Thérouanne, auquel ressortissait aussi la moitié de l'Artois. L'archevêque de Cologne avait juridiction à Nimègue et dans quelques autres endroits de la haute Gueldre. De même, les évêques de Munster, de Minden, d'Osnabruck et de Paderborn, étendaient leur autorité sur certains cantons de la Frise, de l'Overyssel et des pays de Groningue et de Drenthe. Il y avait une province, celle de Luxembourg, qui se trouvait soumise à six différents prélats, dont aucun ne résidait dans le pays : les archevêques de Cologne et de Reims, les évêques de Trêves, de Liége, de Metz et de Verdun. On a dit, avec raison, que les inconvénients de cet ordre de choses étaient très-graves ; les évêques étrangers et leurs officiers se permettaient souvent des abus de pouvoir, au préjudice des droits des citoyens et des libertés nationales, même au détriment des prérogatives et de la dignité du souverain. D'autre part les intéressés, dans les causes ecclésiastiques, devaient se pourvoir en appel devant des tribunaux éloignés et situés hors du pays, recours difficile, et même périlleux, en temps de guerre. Mais cet état de choses était plus préjudiciable encore aux intérêts de la religion. L'étendue des diocèses (dans celui d'Utrecht on comptait près de 1,100 églises et plus de 200 villes fermées) empêchait les évêques de diriger et de surveiller convenablement leur clergé. Il en résultait que les ecclésiastiques s'acquittaient de leurs devoirs avec négligence, que le relâchement s'était introduit parmi eux, et que ce désordre favorisait les partisans des innovations religieuses [1].

Déjà Philippe le Bon avait songé à augmenter le nombre des diocèses dans les Pays-Bas [2]. Charles-Quint aussi s'était convaincu, dès les premières années de son règne, de la nécessité

[1] GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. I (introduct.), p. XCIII et suiv.

[2] STRADA, lib. I.

d'opérer une réforme dans l'organisation ecclésiastique de ces provinces ; et chaque fois qu'il s'était trouvé en bonne intelligence avec le saint siége, il avait fait ouvrir des négociations à Rome pour cet objet. Lorsque Adrien Florent, son ancien précepteur, eut été élevé au pontificat, l'empereur chargea le vice-roi de Naples, Charles de Lannoy, et le duc de Sessa, son ambassadeur à Rome, de solliciter du nouveau pape une bulle qui instituât en Flandre les évêchés reconnus nécessaires. La brièveté du pontificat d'Adrien VI ne lui permit pas de s'occuper de cette affaire. Elle rencontra ensuite un autre obstacle dans les graves différends qui s'élevèrent entre Charles-Quint et Clément VII. Mais après la réconciliation des deux souverains en 1529, les négociations furent reprises. Il s'agissait alors d'ériger six nouveaux siéges, qui auraient été établis à Leyde, à Middelbourg, à Bruxelles, à Gand, à Ypres et à Bruges. Le duché de Gueldre et le comté de Zutphen ne faisaient pas encore partie des États de Charles-Quint [1]. Bien que l'empereur désirât avec passion d'exécuter cette entreprise, il fut arrêté dans son dessein par les guerres qui troublèrent son règne. Peut-être aussi craignait-il de diminuer, par l'établissement de nouveaux siéges, la puissance et l'autorité de son oncle Georges d'Autriche, évêque de Liége. Quoi qu'il en soit, entre les derniers avis qu'il donna à Philippe, son fils, celui-ci était le premier. Le nouveau souverain ne le négligea point et agrandit encore le plan de son prédécesseur. Il fut d'autant plus puissamment persuadé d'augmenter le nombre des pasteurs que de jour en jour, disait-il plus tard, la population s'augmentait dans la Flandre ; que l'hérésie, qui sortait des États circonvoisins, commençait à s'y établir, et qu'il avait imprimé dans son âme le commandement de son père, aux yeux duquel c'était là le seul moyen d'assurer la religion dans les Pays-

[1] GACHARD, *oper. cit.*, p. XCV.

Bas [1]. Dès que la guerre avec la France lui en laissa le loisir, il envoya à Rome le docteur François Sonnius, un des plus doctes et des plus célèbres théologiens de l'université de Louvain. Il devait se faire assister de François de Vargas, ambassadeur d'Espagne à Rome [2]. Sonnius représenta au pape Paul IV que les anciens diocèses avaient une juridiction si vaste qu'il était impossible que les évêques eussent un soin convenable de leurs ouailles. Il supplia le pape de retrancher ce qu'il y avait de trop dans les anciens diocèses et de le répartir entre de nouveaux sièges, de manière que chacun correspondrait à la langue naturelle du pays. Pour subvenir à l'entretien des nouveaux évêques, on leur affecterait de riches et suffisantes abbayes, des prévôtés, des prieurés et autres bénéfices. Paul IV, après avoir fait examiner l'affaire par une congrégation de sept cardinaux, accueillit, le 19 mai 1559, la demande du roi catholique autant pour élever de nouvelles barrières contre l'hérésie que pour sceller sa réconciliation avec le fils de Charles-Quint [3]. La nouvelle de la décision favorable du souverain pontife trouva encore Philippe II dans les Pays-Bas ; il prit aussitôt les mesures nécessaires pour l'exécution de ces bulles importantes.

Il avait, du reste, multiplié ses ordres pour le châtiment des hérétiques. Non content des instructions si pressantes données à Marguerite de Parme, il recommanda de même à tous les gou-

[1] STRADA, lib. I.

[2] François Sonnius (Van de Velde) assista plus tard au concile de Trente. — François de Vargas était conseiller de Castille et jurisconsulte distingué. Il mourut en 1580, dans le monastère de Cistoso, près de Tolède, où il s'était retiré.

[3] *Voir*, dans RIBIER, t. II, p. 805, une dépêche adressée par Henri II à l'évêque d'Angoulême, son ambassadeur à Rome, pour protester contre les arrangements arrêtés dans ce consistoire, parce qu'ils étaient préjudiciables à l'intérêt de l'archevêque de Reims.

verneurs la plus grande énergie et la plus inflexible sévérité. Il leur fut enjoint de faire exécuter rigoureusement les édits contre les hérétiques, et de ne pas plus épargner les luthériens et les sacramentaires que les anabaptistes [1]. Philippe s'adressa dans le même but à tous les conseils provinciaux de justice et principalement au grand conseil de Malines, à qui il avait déjà recommandé cet objet de sa propre bouche. Il le chargea expressément d'observer les édits et d'en surveiller l'exécution par les autorités qui lui étaient subordonnées. Elle devait se faire avec toute rigueur et sans excepter personne; il fallait procéder non-seulement contre les transgresseurs, mais aussi contre les juges qui voudraient user de dissimulation et de connivence. On ne pouvait admettre l'excuse de ceux qui, sous prétexte de la sévérité de la loi, se montreraient timides et craindraient de prononcer les peines statuées par les ordonnances de l'empereur. Si le conseil découvrait quelqu'un qui énonçât une opinion équivoque sur les choses de Dieu ou de la religion, et qui laissât deviner que cette opinion avait pour but de favoriser les hérétiques ou de les soustraire aux peines prononcées par les édits, on devait procéder contre ce suspect comme fauteur d'hérésie, quand même il ferait partie du conseil. Le roi prescrivait de nouveau d'observer les placards à l'encontre de tous les sectaires, *anabaptistes, sacramentaires* ou *luthériens,* sans exception aucune, même contre ceux qui pourraient seulement être entachés des erreurs introduites et soutenues par Luther. Le roi recommandait ensuite au magistrat, qui avait la surveillance des écoles, de les visiter sou-

[1] Dans son *Apologie,* le prince d'Orange déclare formellement que lorsque Philippe II s'embarqua pour l'Espagne, il lui commanda de faire mourir plusieurs *gens de bien,* suspects d'hérésie; mais il refusa de le faire et les avertit — *Voir* aussi les instructions données au marquis de Berghes, lorsque Philippe II lui conféra le gouvernement du Hainaut, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire,* nouvelle série, t. V, p. 342.

vent et de n'admettre comme instituteurs que de bons catholiques; le magistrat devait également tenir la main à ce que la jeunesse fût bien instruite dans le catéchisme que le gouvernement avait fait publier. Enfin, il fallait exclure des postes administratifs ou judiciaires les candidats qui n'auraient pas toujours eu la réputation de bons chrétiens et de catholiques [1].

Le 10 août, à minuit, Philippe II, accompagné des principaux seigneurs du pays, se rendit au Sas, où il s'embarqua pour rejoindre en Zélande la flotte qui devait le transporter en Espagne et qui se composait de deux cents vaisseaux. Le mauvais temps l'obligea de séjourner dans les îles de la Zélande plus longtemps qu'il n'en avait l'intention; et ce retard l'affligea vivement, car le moindre délai lui semblait une calamité. Le jeudi 23, la duchesse de Parme et les principaux seigneurs des Pays-Bas prirent congé de lui. Vers les onze heures du soir, il entra dans son navire et resta à l'ancre jusque dans l'après-midi du lendemain. Un bon vent s'étant levé, il s'éloigna des côtes des Pays-Bas, qu'il ne devait plus jamais revoir, et parvint heureusement jusqu'au canal près de l'île de Wight; mais lorsqu'il entra dans la mer d'Espagne, sa navigation fut retardée par un calme extraordinaire. Enfin, le 8 septembre, la nef royale et quelques autres navires de la flotte touchèrent à Laredo, au moment où venait d'éclater une horrible tempête qui engloutit plusieurs vaisseaux de l'escorte, avec les meubles et les effets précieux dont ils étaient chargés [2].

A peine Philippe II fut-il de retour en Espagne, que les flam-

[1] Manuscrit de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne, n° 16075.

[2] *Journal* de VANDENESSE, qui accompagnait Philippe II en Espagne, comme contrôleur. — Lettre adressée à M. de l'Aubespine par Christophe Challaire, maître d'hôtel de ce dernier, et datée de Mildelbourg, le 11 août (*Négociations*, etc., de Sébastien de l'Aubespine, p. 89). — Lettre de Philippe II à l'évêque d'Arras, datée de Sudbourg (Zélande), le 24 août, dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 614.

mes des bûchers éclairèrent d'une lueur sinistre la volonté immuable du roi de tout sacrifier au maintien de la foi catholique. Le 2 octobre, il voulut lui-même présider un auto-da-fé célébré à Valladolid et où furent brûlés treize personnes ainsi que le cadavre d'une femme qui, pour s'épargner les tortures du bûcher, s'était coupé la gorge avec des ciseaux. Presque tous ces condamnés appartenaient à des familles nobles et recommandables; il s'y trouvait plusieurs prêtres, entre autres Pierre de Cazalla, curé de Pedrosa, ainsi que des religieuses dont la jeunesse aurait dû désarmer les bourreaux. Après l'auto-da-fé, Philippe, accueillant la demande qui lui était faite par l'inquisiteur général, jura solennellement et publiquement de soutenir et de défendre le saint office, et de lui révéler tout ce qui aurait été dit contre la foi, par quelque personne que ce fût. Ce serment, redoutable dans ses conséquences, devint comme l'excuse d'une politique entachée trop souvent de duplicité, de fanatisme et de cruauté.

LIVRE CINQUIÈME.

Prépondérance de l'Espagne. — Possessions de Philippe II. — Coup d'œil sur les forces, l'industrie, le commerce, etc., de l'Espagne. — Prospérité des Pays-Bas.—Productions du sol.—Commerce d'échange.—Industries des différentes provinces.—Mœurs des habitants.—État de l'instruction. — Les chambres de rhétorique.— Les dix-sept provinces.—Description de la région septentrionale.—Ancien aspect de cette contrée : inondations; digues. — Le duché de Gueldre. — La Frise. — Le comté de Hollande. — Mœurs des Hollandais. — Fabrication du beurre et du fromage ; pêche du hareng ; commerce. — La Haye, Dordrecht, Amsterdam, etc. — La Zélande.— Description de la région méridionale.— La principauté de Liége. — Le duché de Luxembourg. — Le comté de Namur. — Le comté de Hainaut.—Prospérité de Mons et de Valenciennes.—Domaines de la noblesse. — L'Artois. — Le comté de Flandre. — Lille, Tournai, Alost, Gand, Bruges, Ypres, etc. — Contestations commerciales avec l'Angleterre ; détails sur l'industrie de la Flandre. — Le duché de Brabant.— Louvain et son Université.—Bruxelles.—État de Maestricht. — Duché de Limbourg. — Seigneurie de Malines. — Anvers. — Progrès de cette ville depuis la décadence de Bruges. — Elle éclipse Venise. — Les Hanséates. — Population. — Monuments. — Gouvernement de la commune. — Maisons étrangères. — Les *nations*. — La bourse. — Les factoreries. — Le port. — Principaux articles d'importation et d'exportation. — Industrie des Anversois. — Aisance de la bourgeoisie. — Aspect riant de cette grande métropole commerciale.

Quoique Philippe II eût été déçu de l'espérance ambitieuse d'hériter aussi de la couronne impériale, il primait néanmoins tous les autres souverains de son temps par le nombre et la puis-

sance de ses États. Charles-Quint lui avait laissé en Europe les royaumes de Castille, d'Aragon et de Navarre ; la principauté de Catalogne et le Roussillon ; les royaumes de Naples et de Sicile ; la Sardaigne et le Milanais ; les Pays-Bas et la Franche-Comté de Bourgogne. En Afrique, l'autorité du roi d'Espagne était reconnue dans l'archipel du Cap-Vert et dans les provinces de Tunis et d'Oran ; il possédait, sur les côtes occidentales, l'archipel des Canaries et, en outre, les îles de Fernando-Po, d'Annobon et de Sainte-Hélène. L'immense et riche hémisphère, découvert par Christophe Colomb, s'était encore agrandi pendant les dernières années du règne de Charles-Quint : au Mexique et au Pérou, à la Terre-Ferme, à la Nouvelle-Grenade et au Chili, les Espagnols avaient rattaché les vastes provinces arrosées par le Paraguay et la Plata. L'Espagne possédait aussi l'île de Cuba, celle de Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe, la Jamaïque, et bientôt elle allait prendre possession des îles Philippines dans la mer des Indes.

Fiers de cette puissance colossale, les sujets de Philippe II disaient : « Au moindre mouvement de l'Espagne, la terre tremble. » Et cédant à la fougue de leur imagination, ils ajoutaient que le soleil ne se levait et ne se couchait que dans le pays de leur domination ; ils disaient aussi que leur langue était la seule qui fût propre pour parler à Dieu.

L'Espagne, à l'avénement de Philippe II, se trouvait à l'apogée de sa puissance. Elle était réellement, selon les expressions de Camoëns, la tête de l'Europe. La supériorité de ses armes, de son industrie, de son commerce et de ses richesses lui assurait le premier rang, dont elle était également digne par sa suprématie dans les arts et la littérature. Enfin, l'Espagne dominait alors le monde et lui imposait jusqu'à ses modes.

Les armes étaient la passion dominante, exclusive, des nobles ou hidalgos ; mais les autres classes n'avaient pas encore aban-

donné, pour les trésors trompeurs de l'Amérique, les vraies sources de la prospérité du pays : l'industrie, les arts, le travail des mains. Les Asturies, la Navarre et les provinces basques étaient couvertes d'arbres fruitiers et de pâturages où paissaient d'innombrables troupeaux. La *huerta* de Valence présentait l'aspect d'un magnifique jardin. L'Andalousie et les deux Castilles exportaient à l'étranger le superflu de leurs moissons. Mais c'était surtout dans le royaume de Grenade, encore habité par l'élite des descendants des Arabes, que l'agriculture avait atteint le plus haut degré de perfection ; aussi y trouvait-on une population de trois millions d'âmes. L'industrie et le commerce étaient d'autres éléments de prospérité. Les lames de Tolède, le maroquin de Cordoue, les étoffes de soie et les tissus de laine de Séville et de Barcelone, les draps de Cuença, de Ségovie, de Medina del Campo, étaient recherchés dans toutes les parties du monde. Une foule de vaisseaux marchands sortaient tous les ans des ports de Barcelone, de Valence, de Carthagène, de Malaga, de Cadix et apportaient en Italie, en Asie-Mineure, en Afrique et aux Indes orientales les produits de l'industrie espagnole. Du reste, la marine n'avait cessé de s'accroître. Philippe II entretint des escadres armées sur les côtes de la Galice, du Guipuscoa, du royaume de Naples, de la Sicile, des Pays-Bas et près du détroit de Gibraltar. Ces escadres se composaient, en temps de paix, de cent vaisseaux, sans compter une flottille de cinquante galères, qui devait protéger la marine marchande contre les Barbaresques. Pour tout dire, la marine espagnole était alors supérieure à celle de la France et à celle de l'Angleterre [1].

Des nombreux États soumis à Philippe II, aucun pourtant ne

[1] Weiss, l'*Espagne depuis le règne de Philippe II jusqu'à l'avénement des Bourbons*, t. I (introd.), et Ranke, *Histoire de la monarchie espagnole*, *passim*.

pouvait alors rivaliser avec les Pays-Bas. Ces provinces formaient le plus beau fleuron de la couronne hispanique[1]. Depuis la splendide époque des ducs de Bourgogne, elles étaient comme le centre du commerce, des richesses et de l'industrie de la chrétienté. La prospérité dont jouissaient alors les Pays-Bas est attestée par les nombreuses guerres de Charles-Quint; car c'était surtout l'industrieuse activité de ses compatriotes qui fournit à l'empereur les moyens de lutter à la fois contre la France, les Turcs et les protestants. Dans les Pays-Bas se trouvaient réellement, selon les relations contemporaines, les trésors et les mines de l'Inde. Déjà, en 1546, Charles-Quint avait tiré de ces provinces de dix-huit à vingt millions d'or, somme qui excédait, assurait-on, tout ce qu'à leurs autres souverains ensemble elles avaient autrefois payé[2]. On saisira mieux encore l'importance de ce chiffre lorsqu'on saura que Charles-Quint ne retirait de l'Amérique que 400,000 ducats par an et que le revenu annuel de la Castille ne dépassait pas un million[3].

[1] C'était l'opinion générale au XVIe siècle. Le célèbre Duplessis-Mornay écrivait : « Le roi d'Espagne, en tout ce qu'il possède, n'a rien plus « beau, plus riche, plus poli que les Pays-Bas. » Nous lisons ailleurs : « On peut dire que c'est le pays le plus peuplé, riche, de plus beaux « édifices, le plus puissant et abondant, qui soit en Europe. » CHAPPUIS, *Briefve histoire des guerres civiles*, etc., recueillie du sommaire espagnol de Cornejo (Lyon, 1578).

[2] *Relation* de BERNARDO NAVAGERO (1546), dans les *Monuments de la diplomatie vénitienne*, p. 85.

[3] *Voir* RANKE, *Histoire de la monarchie espagnole*. — STRADA affirme que le souverain des Pays-Bas ne tirait pas moins de revenu de ces provinces que le roi d'Angleterre de son île, si l'on en exceptait les dépouilles des bénéfices de l'Église. — Par suite d'une administration tout à la fois vicieuse et corrompue, l'or apporté des Indes, et dont une partie seulement était versée dans les caisses de l'État, suffisait à peine à l'entretien de la flotte militaire et à l'armement des fortifications des côtes de l'Espagne.

A l'avénement de Philippe II, les Pays-Bas se composaient de dix-sept provinces, aujourd'hui morcelées pour la plupart, et comprises dans les royaumes de Belgique et de Hollande ainsi que dans la région septentrionale de la France. On trouvait sur ce beau et riche territoire deux cent huit villes murées et cent cinquante autres qui passaient pour villes closes ; le nombre des villages à clocher était de six mille trois cents.

Le terroir, généralement bon et fertile, produisait beaucoup de blé, principalement dans la Flandre gallicane, l'Artois, le Hainaut et la Gueldre. Les fruits étaient également abondants. Les campagnes étaient couvertes, presque toute l'année, de beaux pâturages où se nourrissaient ce bétail qui faisait l'admiration de l'étranger, ainsi que ces chevaux de guerre et ces chevaux d'attelage qui servaient au commerce d'échange avec l'Allemagne et la France. Mais quelle que fût la fertilité du sol [1], les habitants des Pays-Bas, surtout ceux du nord, avaient besoin aussi bien du superflu que de l'industrie des autres peuples; ils devaient vivre du commerce d'échange. Or, l'admirable situation de cette contrée la rendait, suivant les expressions de Guicciardin, le port, la foire et le marché de toute l'Europe. La Hollande et la Frise avaient pour frontière l'Océan ; le Luxembourg confinait avec la Lorraine, le Hainaut avec la Champagne et la Picardie ; tandis que la Flandre regardait l'Angleterre, son ancienne alliée.

Selon la spirituelle remarque de Prescott, le souverain pouvait, au milieu de l'or des Indes, être comparé au monarque de Phrygie affamé par sa richesse surabondante.

[1] Selon Bentivoglio, les provinces méridionales des Pays-Bas abondaient en toutes choses nécessaires à la vie humaine, hormis le vin dont toutefois il y avait, disait-il, bonne provision dans la Bourgogne. *Relations*, p. 175. Cependant de riches vignobles étaient cultivés autour de Namur, de Diest, de Louvain et dans les pays de Luxembourg et de Liége. On en tirait également parti.

Placés entre les peuples du Nord et ceux du Midi, les Pays-Bas étaient leur entrepôt. La situation centrale de cette contrée favorisait les transactions. Un navire parti de la Hollande pour la Norwége, avec un vent favorable, faisait le voyage en moins de deux jours : on arrivait du Danemark dans les Pays-Bas en cinq jours, d'Écosse en trois, d'Angleterre en un, d'Espagne en dix, douze ou quinze, selon le port d'où l'on était parti.

Le commerce de commission, surtout avec le nord de l'Europe, enrichissait les provinces septentrionales ; l'industrie était le fondement de la fortune publique dans les provinces du midi. Ces dernières étaient à l'apogée de leur prospérité. Chaque province avait son industrie particulière, et presque chaque ville fournissait aussi des produits différents. Bruxelles exportait principalement des tapisseries et des armes ; Douai et Menin des nappes et des serviettes ; Valenciennes, Tournai, Lille, Courtrai, Armentières, Commines, envoyaient au dehors leurs draps si renommés. Le monde était alors tributaire de l'industrie belge. « En quelles mers inconnues, s'écrie Strada, ne sont pas entrés les Flamands par la science de la navigation ? Leurs draps et leurs toiles ne remplissent pas seulement l'Europe, mais l'Asie et l'Afrique. »

Sur ce territoire vivifié par l'agriculture, l'industrie et le commerce, habitait une population robuste, laborieuse, renommée pour son courage à la guerre, non moins intrépide sur les flots, tempérée dans la colère et dans l'amour, mais crédule et obstinée. Les peuples de la partie méridionale des Pays-Bas montraient, selon un écrivain compétent, un naturel aussi candide que leur teint était blanc ; habituellement doux et enjoués, ils devenaient énergiques et menaçants dès que les libertés du pays ou les priviléges de la commune étaient en jeu [1]. Les femmes se

[1] BENTIVOGLIO, *Relations*, p. 176.

distinguaient non-seulement par leur beauté, mais aussi par la sévérité de leurs mœurs. La sobriété, l'économie et l'amour de l'ordre étaient les qualités distinctives de la classe moyenne. Mais, aux jours de fêtes, les bourgeois se montraient magnifiques et splendides; ils formaient, dans la plupart des localités, des confréries d'archers et d'arquebusiers, corporations d'élite qui avaient été autrefois la principale force militaire du pays et qui servaient encore à entretenir l'habitude des armes par de mâles exercices. Les classes inférieures avaient des goûts moins nobles, et on pouvait surtout leur reprocher l'intempérance et l'ivrognerie.

Cependant l'instruction était très-répandue : en général, les villageois même savaient lire et écrire. Un grand nombre d'habitants avaient appris, sans quitter leurs foyers, mais par la fréquentation des étrangers, indépendamment du flamand et du français, l'allemand, l'anglais, l'italien, l'espagnol, souvent aussi la langue des contrées les plus lointaines. Les femmes lisaient, écrivaient, citaient des passages de l'Écriture et disputaient de la foi, comme les plus savants docteurs [1]. La renaissance des lettres avait produit des résultats remarquables. Dans la plupart des localités importantes, des savants d'élite se trouvaient à la tête des écoles, et les élèves étaient réellement familiarisés avec les grands écrivains de la Grèce et de Rome. Depuis longtemps, la littérature avait cessé d'être, dans nos provinces, le monopole de l'Église et de la féodalité. Si les princes avaient leurs historiographes et leurs poëtes officiels, si le clergé avait ses docteurs et ses annalistes, le peuple avait les *chambres de rhétorique*. Presque toutes les villes de la Flandre et du Brabant possédaient une ou plusieurs de ces confréries littéraires. Elles servaient d'organe à l'opinion

[1] CHAPPUIS, *Briefve histoire des guerres civiles*, etc., p. 10. — Pour les autres détails, nous avons abondamment puisé dans la *Description de tout le Païs-Bas*, par L. GUICCIARDIN.

publique, car, dans leurs représentations théâtrales, elles exprimaient, quelquefois avec esprit et souvent avec courage, les véritables sentiments des classes moyennes. Déjà la domination bourguignonne avait pris ombrage de l'indépendance manifestée par les chambres de rhétorique. Philippe le Bon, quoique membre lui-même d'une des confréries de Bruxelles, leur avait défendu, en 1445, de déclamer ou de chanter des poésies factieuses, c'est-à-dire, sans doute, d'autres pièces que celles qui n'auraient pas été revêtues du cachet officiel. Lorsque les doctrines de Luther et de Calvin se répandirent dans les Pays-Bas, elles trouvèrent des partisans parmi les confrères des chambres de rhétorique. A de certaines époques, les corporations littéraires mettaient des questions au concours, et la société qui avait remporté le prix, nommé *Lant-Juweel* (joyau du pays [1]), proposait à son tour une autre question. Ces problèmes avaient, en général, pour but de fortifier le sentiment de l'honneur dans le peuple, de propager le goût des arts et des sciences, d'attirer l'attention sur la destinée humaine. En 1539, la chambre des *Fontainistes* de Gand avait mis au concours la question suivante : « Quelle pouvait être la plus grande consolation de l'homme mourant ? » Dans les réponses adressées par plusieurs sociétés, on vit manifestement l'influence des nouvelles opinions qui agitaient les esprits [2]. Rien, d'ailleurs, n'était alors comparable à la pompe et à la splendeur qui illustraient les solennités poétiques des confréries littéraires des Pays-Bas. Outre le prix de la question mise au concours, d'autres prix étaient décernés aux sociétés qui faisaient leur en-

[1] C'était une coupe d'argent. « *Lande-Juell,* id est drinking cup of sylver. » *The life of sir Thomas Gresham,* etc., t. I.

[2] Le volume, où les pièces du concours se trouvaient réunies, fut défendu et mentionné dans l'index publié par les ordres du duc d'Albe en 1571. *Voir* LA SERNA SANTANDER, *Mémoire sur la bibliothèque de Bourgogne,* p. 159, et l'*Histoire des Pays-Bas,* d'EMMANUEL DE METEREN, p. 27.

trée dans la ville avec le plus d'éclat et de magnificence, qui venaient de la cité la plus éloignée, qui donnaient la plus belle fête ou qui représentaient le meilleur *mystère*. Dans ces jeux poétiques, les bourgeois des villes rivales déployaient à l'envi toute leur opulence. On les voyait arriver à cheval, vêtus de velours et de soie, précédés de leurs hérauts et de leurs musiciens et suivis de chars emblématiques où des acteurs représentaient des *moralités*[1]. Ces fêtes pompeuses disparurent avec la

[1] Comme exemple, nous emprunterons à l'*Histoire des Pays-Bas*, d'EMMANUEL DE METEREN, la description de la fête poétique célébrée à Anvers le 3 août 1562 : « La chambre *de la Guirlande de Marie*, de Bruxelles, emporta le plus grand prix, pour avoir fait la plus belle entrée. Car ils firent leur entrée estants bien trois cents et quarante hommes à cheval, tous habillés en velour, et en soye rouge cramoysie, avec des longues casacques, à la Polonnoyse, bordées de passement d'argent, avec des chapeaux rouges, faicts à la façon des heaumes anticques ; leurs pourpoints, plumages, et bottines, estoyent blanches. Ils avoyent des ceintures de tocque d'argent, fort curieusement tissues de quatre couleurs, jaulne, rouge, bleu et blanc. Ils avoyent sept chariots faicts à l'anticque, qui estoient fort gentiment équippés avec divers personnages qui estoient portés èsdits chariots. Ils avoyent encore septante et huit chariots communs, avec des torches ; lesdits chariots estoient couverts de drap rouge bordé de blanc : tous les chartiers avoyent des manteaux rouges, et sur ces chariots il y avoit divers personnages, représentants plusieurs belles figures anticques, qui donnoyent à entendre « Comment on s'assemblera par amitié pour despartir amiablement. » De Malines vint la chambre appelée la *Pione :* ils firent leur entrée avec trois cent et vingt hommes à cheval, habillés de robes de fine estamine incarnate, bordées de passement d'or, avec des chapeaux rouges : les pourpoints, les chausses et les plumages estoyent de couleur jaulne, les cordons d'or, et les bottines noires. Ceux-cy avoyent sept chariots de plaisance, faicts à l'antique, et fort bien enrichis et ornés de personnages. Ils avoyent encore seize autres beaux chariots carrés par en haut, et couverts de drap rouge, chaque chariot ayant huit beaux blasons, et deux de la confrairie assis dedans avec des torches, et derrière il y

splendeur des provinces méridionales. La sévérité du gouvernement espagnol et le fanatisme religieux devaient nécessairement réprimer cette manifestation libre et philosophique des sentiments plébéiens. La décadence des chambres de rhétorique fut un des résultats de la terrible lutte qui allait bientôt s'engager entre le droit d'examen et l'inquisition, entre la liberté et le despotisme. Elles périrent ou s'effacèrent dans la tempête.

Les dix-sept provinces des Pays-Bas se composaient des *duchés* de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre; des *comtés* d'Artois, de Hainaut, de Flandre, de Namur, de Zutphen, de Hollande et de Zélande; du *marquisat* d'Anvers ou du saint empire; des *seigneuries* de Frise, de Malines, d'Utrecht, d'Over-Yssel et de Groningue.

La partie septentrionale, plus connue aujourd'hui sous le nom de Néerlande, se distinguait entre tous les pays de l'Europe. On pouvait avec vérité lui appliquer ces paroles du livre sacré : « Dieu l'a fondée au-dessus des mers et établie au-dessus des fleuves. » Les mers et les fleuves furent les premiers ennemis que la Néerlande eut à combattre. Les inondations, maritimes et fluviales, ont même tellement changé la face de ce pays qu'il est difficile de reconnaître les rivières et les canaux décrits par

avoit deux poelles à feu. En telle manière vinrent aussi les autres chambres, mais non en telle magnificence, et avec tant de gens, où l'on employa quelques jours à faire des feux de joie, à jouer des comédies, des farces, et faire des choses pour rire, et en des bancquets, jusques à ce que les prix fussent départis.... » — On trouve aussi dans l'ouvrage de J.-W. Burgon (*The life and times of sir Thomas Gresham*, t. Ier, pp. 377–392), une longue lettre contemporaine où il est rendu un compte détaillé de ces fêtes. L'auteur anglais a calculé qu'en dix jours ces solennités occasionnèrent une dépense qui s'éleva à près d'un demi-million de livres sterling (monnaie actuelle).

les anciens auteurs. La Hollande, cependant, eut le droit de prendre pour devise : *Luctor et emergo*, car elle lutta contre les eaux et en triompha.

Dans le principe, le nord des Pays-Bas était recouvert presque tout entier par les flots de l'Océan. L'exhaussement du sol de l'ancienne Batavie provint des alluvions que la mer, le Rhin et la Meuse y déposèrent pendant un long laps de siècles. Cependant, de nos jours encore, la côte de la Nord-Hollande est à plusieurs pieds au-dessous des marées ordinaires, et serait reconquise par les eaux sans les barrières que lui oppose l'industrie des habitants. Mais, quelle que soit leur vigilance, elle a été mise plus d'une fois en défaut ; des tempêtes formidables ont brisé les barrières qui leur étaient opposées, et les flots victorieux ont alors refoulé les dunes dans l'intérieur des terres. En plusieurs endroits, la mer était, il y a huit ou dix siècles, éloignée de plus d'une lieue de la côte actuelle. Il faut se borner ici à rappeler les sinistres qui influèrent principalement sur la configuration physique du pays. Jusque vers la fin du XII[e] siècle, le Zuyderzée avait vraisemblablement consisté en plusieurs lacs divisés entre eux par une lisière étroite ; en 1170, cette lisière disparut sous les eaux, et ces lacs se changèrent en golfe maritime. En 1277, une furieuse tempête creusa le Dollaert, autre golfe entre la province de Groningue et l'Oost-Frise. Mais le sinistre le plus effroyable eut lieu en 1421. Le 18 novembre de cette année, pendant la nuit, un vent impétueux du nord-ouest souleva les flots de la mer au-dessus du niveau des digues, et toutes les rivières grossirent en même temps par des crues générales. La Hollande, la Zélande ainsi que la Frise se trouvèrent submergées, et la Sud-Hollande devint le théâtre d'une catastrophe qui fait encore frémir. Depuis 1366 on avait élevé des digues qui resserraient des deux côtés le lit de la Merwe, entre Hardingsvel et Werkendam. La digue destinée à protéger le Waard de Sud-Hollande était la plus

faible : elle s'ouvrit entre Dordrecht et Gertruidenberg au lieu nommé *Ouden Wiel,* et tout ce territoire fut couvert par les flots. Ils engloutirent soixante-douze villages, qui contenaient cent mille habitants, et créèrent ce vaste amas d'eau connu sous les noms de Biesbosch, Hollandschdiep et Moerdyk. En 1425, 1427 et 1428, les provinces de Frise et de Drenthe furent trois fois couvertes par les eaux; en 1485 toute l'île de Walcheren fut abîmée sous les flots, et les inondations furent également nombreuses dans le siècle suivant, quoique signalées par de moindres désastres[1].

Le duché de Gueldre était presque la seule partie des Pays-Bas septentrionaux qui fût hors des atteintes de l'Océan. C'était un pays légèrement montagneux, très-fertile en grains et renommé aussi pour ses pâturages. Divisée en comté de Zutphen et en vicomté de Nimègue, la Gueldre contenait vingt-deux villes murées dont les principales étaient Nimègue, Ruremonde, Zutphen et Arnhem. Quoique le vicomté de Nimègue fût un fief impérial, le roi d'Espagne, comme duc de Gueldre, y exerçait une juridiction souveraine. Le domaine de Batembourg et la ville de Culembourg étaient fiefs de Gueldre; le comté de Buren, situé aux confins du duché, avait été transféré dans la maison de Nassau par le mariage d'Anne d'Egmont avec Guillaume d'Orange. Les Gueldrois étaient célèbres par leur bravoure. On estime non-seulement, disait un écrivain du XVIIe siècle, les habitants du Hainaut et de la Gueldre bien meilleurs soldats que les autres; mais on remarque en outre que les bourgeois de Valenciennes et ceux de Nimègue sont particulièrement très-courageux.

L'Over-Yssel, ayant Deventer pour capitale, contenait huit

[1] GROEN VAN PRINSTERER, *Vaderlandsche historie*, t. Ier, p. 3, et SCHAYES. *Les Pays-Bas pendant la domination romaine*, t. II, chap. VI.

villes closes ou murées et plus de cent villages : ici le terrain s'abaissait pour former une région plate, mais bonne et très-fertile aussi. La Frise [1], si célèbre au moyen âge par le caractère indomptable de ses habitants qui avaient d'ailleurs conservé leur ancienne aversion pour la tyrannie, la Frise vivait en quelque sorte de ses pâturages et de ses tourbes ; le blé y étant insuffisant, on le faisait venir du Danemark et des pays méridionaux. Cette province, dans laquelle on rangeait la seigneurie de Groningue, renfermait treize villes et cinq cents villages environ.

Le comté de Hollande, l'âme et le cœur des provinces du Nord, était admirablement situé pour le commerce : au nord et à l'ouest, il touchait à l'Océan ; au midi, à la Meuse et au Brabant ; à l'est, il avait pour limites le Zuyderzée et la Gueldre.

Un coup d'œil sur l'aspect de cette contrée depuis le moyen âge montrera les changements qui y furent accomplis par le plus énergique labeur. Au XIe siècle, toute la Hollande méridionale, de Gorcum jusqu'à Harlem, était encore couverte par la forêt de Merwede. En 1017 le comte de Frise s'empara de cette forêt et bâtit un bourg, avec château fort, à l'endroit où existe actuellement Dordrecht. De leur côté, les comtes de Hollande construisirent une maison de chasse autour de laquelle se forma bientôt le village de la Haye (*'S Gravenhage,* bois du comte). Guillaume de Hollande, qui monta sur le trône impérial en 1248, éleva en cet endroit le palais appelé *la Cour* et y établit un tribunal de justice pour terminer les affaires qui pouvaient naître entre les seigneurs de sa suite, tandis que les bourgeois devaient être jugés par leurs magistrats ordinaires. La Haye devint ensuite la

[1] Il s'agit ici de la partie occidentale de la vaste contrée qui portait ce nom au moyen âge ; la partie orientale ou West-Frise était réunie à la Hollande.

résidence principale des comtes de Hollande et des stathouders ou gouverneurs auxquels l'autorité était déléguée pendant l'absence du souverain [1]. Cependant les lacs, les marais et les terres incultes occupaient encore, dans l'ancienne Batavie, un plus grand espace que les forêts. Ainsi plus de la moitié du sol de la Hollande ne consistait qu'en marécages L'endroit où fut bâtie la ville de Rotterdam n'était qu'un lac; même jusqu'au commencement du xve siècle, une grande partie de la province d'Utrecht resta inculte et inhabitée; en 1423, on fit enfin un appel aux étrangers pour qu'ils vinssent défricher, dessécher, et peupler les bois, les marais et les bruyères de cette contrée. Les premiers endiguements entrepris en vue de mettre les terres basses de la Hollande méridionale à l'abri des débordements du Rhin eurent lieu au xiie siècle, dans la contrée appelée *Rhynland;* en 1274, on endigua le territoire entre Rotterdam et le village d'Overschie. Enfin le collége du *Dyckgraaf* (comte ou juge des digues) et des *Heemraden* fut établi en 1323, à l'occasion d'un débordement du Rhin qui, ayant rompu ses barrières, avait fait les plus terribles ravages en Hollande.

Du lac de Harlem jusqu'au gouffre, sur lequel s'éleva Amsterdam, la vue n'embrassait qu'un marais couvert de joncs et d'herbes sauvages. Le Zuyderzée non plus n'était pas encore, à la fin du xiiie siècle, contenu par un système régulier de digues; pendant l'été, les riverains se mettaient à l'abri des irruptions de la mer au moyen de légers épaulements : mais ces ouvrages ne pouvaient résister aux fortes marées de l'automne; aussi la population, toujours menacée, se retirait-elle, à l'approche de l'hiver, sur des tertres appropriés pour ce refuge [2]. La Nord-Hollande (*Frisia minor*) était tellement entrecoupée par des lacs

[1] Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, I.

[2] Ils portaient le nom de *Terpen* ou *Werden*.

et des marais que, lorsque les souverains du pays voulaient y conduire leurs troupes, ils devaient attendre que les eaux fussent prises par la glace. Les travaux d'endiguement de la plupart des lacs de la Nord-Hollande et de la West-Frise commencèrent au XIV[e] siècle et se poursuivirent avec persévérance, en acquérant toujours plus de développement, surtout à partir du XVI[e] siècle [1].

Les Hollandais proprement dits, parmi lesquels il faut comprendre les habitants de la Zélande, se distinguaient, en général, par toutes les apparences de la force ; leur stature était haute, leur tempérament robuste. Ils se signalaient aussi par les goûts les plus laborieux et par un courage qui se déployait dans l'industrie et le négoce aussi glorieusement que sur les champs de bataille. C'était un peuple franc, simple et bon ; mais si calmes que fussent habituellement les Hollandais, il fallait prendre garde de froisser leur attachement aux priviléges de leur province, car, autant que les Belges, ils se montraient fiers et jaloux des antiques libertés de la patrie [2].

Le Hollande avait été illustrée par des savants éminents, et les lettres y étaient toujours en honneur; mais le plus grand nombre des habitants se livrait au commerce, à la marine, à l'élève des bestiaux et à la pêche. Tout était digne d'attention dans cette province. On y récoltait peu de blé, mais il y venait en si grande abondance des régions septentrionales de l'Europe

[1] Dans la province de Hollande seule, on gagna, de 1366 à 1645, par les endiguements et les dessèchements, plus de 86,000 arpents. GROEN VAN PRINSTERER, *Vaderlandsche historie*, t. I, p. 3. — *Voir* aussi l'ouvrage de SCHAYES, *loc. cit.*

[2] « Ils aiment démesurément la liberté, disait BENTIVOGLIO ; c'est pour cela qu'ils se montrent si attachés à conserver leurs priviléges ; et de là vient encore qu'ils entrent facilement en ombrage et s'émeuvent fort aisément. » *Relations*, p. 6.

que la Hollande était la pourvoyeuse de plusieurs autres contrées. Elle ne produisait pas de vin, mais elle en faisait venir des bords du Rhin. Elle ne produisait pas de laine; mais on y fabriquait une quantité considérable de draps avec la laine qu'on tirait d'Angleterre, d'Écosse, d'Espagne et du Brabant. Enfin, elle ne contenait plus de forêts; mais avec le bois, venu également des régions septentrionales, on y construisait des navires en plus grand nombre que dans aucun autre pays. Quelle était donc la richesse qui payait toutes ces importations? C'était surtout la fabrication du beurre et du fromage. La valeur de ces deux articles contre-balançait celle des épiceries apportées de Lisbonne à Anvers. Les Hollandais envoyaient leur beurre et leur fromage non-seulement dans toutes les provinces des Pays-Bas, mais encore en Allemagne, en Angleterre et en Espagne. La pêche, surtout celle du hareng, était une autre source de richesse pour la Hollande, et, comme on l'a dit, une source d'or toujours jaillissante; huit cents navires et plus de six cents barques étaient consacrés à cette industrie [1].

Le comté de Hollande contenait plus de quatre cents villages et vingt-neuf villes murées dont les principales étaient Amsterdam, Dordrecht, Harlem et Leyde. Les habitants de la Haye n'avaient pas voulu l'enceindre de murailles, aimant mieux être,

[1] Un poëte hollandais, HELMERS, a caractérisé en quelques mots la féconde énergie de ses compatriotes : « La nature n'a rien fait pour nous; elle nous a refusé ses dons, et tout ce qu'on voit dans notre pays est l'œuvre du travail, du zèle, de l'industrie. » — La richesse et la simplicité des Hollandais du XVIe siècle étaient également dignes de remarque : « Louise de Coligny (quatrième femme de Guillaume de Nassau), a conté naïvement à mon père, dit Aubery du Maurier, qu'elle fut fort surprise, arrivant en Hollande, de la différente et rude manière de vivre de ce pays là, à celle de France; et qu'au lieu qu'elle avoit de coutume d'aller dans un carrosse suspendu à la françoise, on la mit dans un de ces chariots

disait-on, les seigneurs du plus grand village de l'Europe que les bourgeois d'une ville ordinaire. Ce village était, en effet, le plus beau et le plus riche, car il contenait plus de deux mille maisons, entre lesquelles on distinguait des hôtels et des palais.

La Hollande pouvait se diviser en villes industrielles et en villes commerçantes. Parmi les premières, Harlem occupait le premier rang pour ses fabriques de drap ; Delft était également renommé pour ses draperies et ses brasseries ; venaient ensuite Leyde et Rotterdam. On considérait Gorcum et Dordrecht comme les marchés de la Hollande. Du clocher de Gorcum, la vue pouvait embrasser vingt-deux villes murées qui appartenaient toutes au souverain. Gorcum était le siége d'un marché quotidien de fromage, de beurre et d'autres denrées, qui étaient principalement expédiées sur Anvers. Dordrecht avait l'étape des vins du Rhin et celle du grain, qui étaient apportés de la Gueldre et des duchés de Clèves et de Juliers. Tous les marchands venant du Rhin et de la Meuse étaient obligés de décharger leurs marchandises dans le port de Dordrecht et, après avoir payé les droits fixés, de recharger leurs marchandises sur les navires de la ville ou bien de transiger avec les *péagers*. Parmi les cités commerçantes ou maritimes, le premier rang appartenait incontestablement à Amsterdam. Bâtie sur pilotis vers la fin du XIII[e] siècle, située sur le golfe de l'Y, traversée par de nombreux canaux,

découverts de Hollande, conduit par un vourman (*voerman*), où on la fit asseoir sur une belle planche ; et qu'allant de Rotterdam à Delft, qui n'en est qu'à deux lieues, elle se trouva toute froissée et toute rompue. » Il ajoute ailleurs : « Les paysans de Hollande sont mieux couverts que les conseillers des présidiaux, et les plus riches élus du royaume (de France) : et il y en a qui donnent en mariage à leurs filles une tonne d'or, c'est-à-dire, parlant en termes de ce pays-là, cent mille livres. » *Mémoires pour servir à l'histoire de la république des Provinces-Unies des Pays-Bas*, par AUBERY DU MAURIER (Londres, 1754), t. I[er], p. 286, et t. II, p. 75.

elle était surnommée la Venise du nord. Dès le xv[e] siècle, Amsterdam envoyait des vaisseaux dans la mer Baltique et prenait déjà une part très-active aux relations commerciales avec les royaumes scandinaves. Les marchands d'Amsterdam obtinrent même des souverains du Nord divers priviléges qui leur conféraient la liberté absolue du commerce dans la mer Baltique. Ils étaient aussi, dès le xiii[e] siècle, en relation avec la Livonie et la Moscovie. On voyait quelquefois, rangés autour d'Amsterdam, plus de cinq cents navires venus de toutes les parties du monde, et telles étaient déjà les ressources des marchands qu'ils achetaient, en un instant, toutes les denrées apportées par ces flottes. La ville était également industrielle, car on y tissait annuellement plus de 12,000 pièces de drap.

La seigneurie d'Utrecht contenait quatre villes murées et plus de soixante-dix villages; contrée moins basse que la Hollande, elle tirait ses principales ressources de l'agriculture. Utrecht, chef-lieu de la province et ancienne métropole, était renommée pour le nombre et la somptuosité de ses églises.

La Zélande était à la fois agricole et maritime. Les habitants se livraient à la navigation et à la pêche ou bien à la culture de la terre et à l'élève du bétail. Cette province se composait de l'île de Schouwen, ayant pour ville principale Zirickzée, des îles de Duvelant, de Tholen, de Zuid-Beveland, de Noord-Beveland et de l'importante île de Walcheren. La ville capitale de celle-ci était Middelbourg, en possession de l'étape des vins de France, d'Espagne et de Portugal. Elle s'était tellement enrichie, par ce moyen, qu'elle avait pu acheter au xv[e] siècle le port d'Ermuiden au seigneur dont il dépendait. Ce port, rattaché à Middelbourg par deux canaux, était alors célèbre dans toute l'Europe : on y voyait souvent à l'ancre cinq cents navires, parmi lesquels des vaisseaux espagnols, portugais, français et anglais. Le port de Vere, seconde place de l'île de Walcheren, était surtout fré-

quenté par les navires d'Écosse. Flessingue, la troisième ville, servait de refuge aux pêcheurs de hareng.

Entrons maintenant, par la principauté de Liége, dans la partie méridionale des Pays-Bas. Cette contrée était enclavée dans l'Empire; mais le duc de Brabant était le protecteur légal et le défenseur du territoire. Il existait même une confédération perpétuelle entre les princes-évêques de Liége et les souverains des Pays-Bas. Vaste et riche, la principauté de Liége renfermait le duché de Bouillon, le marquisat de Franchimont, la Hesbaye et le comté de Looz; elle possédait vingt-quatre villes murées, dont les principales étaient : Liége, Bouillon, Dinant, Tongres, Huy, Hasselt, St-Trond, Thuin, Fosse, Couvin et Ciney. On comptait dans l'évêché cinquante-deux riches abbayes et un grand nombre de baronnies. La seigneurie de Hornes, érigée en comté par l'empereur Frédéric III, en 1451, était un des domaines les plus considérables du pays de Looz. Il tirait son nom du château de Hornes, situé un peu en deçà de la Meuse, près de Ruremonde. Fief impérial, il ne relevait que de l'empereur; mais le feudataire était vassal du roi d'Espagne pour d'autres domaines.

Le duché de Luxembourg, situé entre la Lorraine, la Moselle et la forêt d'Ardenne, qui couvrait une partie de son territoire, était divisé en deux quartiers. Le quartier allemand comprenait Luxembourg, Arlon, Rodemark, Thionville; le quartier wallon contenait les villes d'Ivoy, de Montmédy, de Mareuil et de Damvillers. Le commerce était nul sur cette frontière; on y vivait dans des alarmes continuelles; le peuple avait tant souffert des guerres du règne précédent que beaucoup d'habitants s'étaient expatriés et que les autres avaient embrassé la carrière des armes. Aucune province ne possédait autant de noblesse que celle-ci, et nulle part la noblesse n'avait conservé aussi fidèlement les traditions de la féodalité en ce qu'elles avaient de plus injuste

et de plus barbare [1]. « Les nobles, en leurs États, grands et petits, menoient vie de seigneur, dit Guicciardin, et vouloient être obéis si étroitement qu'ils tenoient par lois sévères (contrairement à la liberté et aux franchises dont jouissaient les autres parties des Pays-Bas) leurs sujets comme esclaves »

La principauté de Liége était également contiguë au comté de Namur. Le territoire de cette dernière province était petit, mais riche en minières, houillères et carrières de marbre. Il renfermait cent cinquante-trois villages à clocher et seulement quatre villes murées : Namur, Bouvigne, Charlemont, construit par Charles-Quint, et Walcourt. La noblesse était très-nombreuse aussi dans cette province et y jouissait pareillement des droits de « haulte, moienne et basse seigneurie. » Indépendamment de cinq monastères de dames, tous de l'ordre de Citeaux, le comté de Namur renfermait neuf grandes abbayes d'hommes, parmi lesquelles celle de Floreffe, de l'ordre de Prémontré, « située sur un beau rocher regardant la Sambre, » était considérée comme la plus riche de la province [2].

Le comté de Hainaut était borné au nord par le Brabant et la Flandre, au midi par la Champagne et la Picardie, à l'est en partie par le comté de Namur et en partie par l'évêché de Liége; à l'ouest, il avait pour limites l'Escaut et la Flandre gallicane. Il comprenait vingt-quatre villes murées, vingt-six abbayes et neuf cent cinquante villages. C'était une province plutôt agricole que manufacturière, ; toutefois Mons et surtout Valenciennes, les deux principales villes du comté, possédaient de nombreuses fabriques de draps et de serges, dont les produits étaient

[1] On comptait dans le duché de Luxembourg sept comtés et un nombre infini de seigneuries.

[2] *L'état ancien et moderne du pays et comté de Namur*, par Paul de Croonendael (né vers 1514), *passim*, dans la collection des *Chroniques belges inédites*.

recherchés aux foires d'Anvers et de Francfort. Mons était alors à l'apogée de sa prospérité commerciale. Ses fabriques de tissus de laine étaient devenues si nombreuses, dit-on, qu'à l'heure de la sortie des ouvriers on sonnait la cloche du Beffroi pour interrompre momentanément la circulation des voitures [1]. On admirait la gendarmerie du Hainaut; quant au peuple, Guicciardin le trouvait de *mauvaise nature,* c'est-à-dire vif, entêté et turbulent. Parmi les fondations religieuses, il fallait distinguer le chapitre de Ste-Waudru à Mons, dont l'abbesse jouissait de la prérogative d'installer le comte de Hainaut à son avénement; le chapitre des chanoinesses de Maubeuge, qui possédait la seigneurie entière de cette ville; le collége des chanoines de St-Vincent à Soignies, investi pareillement du gouvernement et de la seigneurie de la commune; enfin l'abbaye de St-Ghislain près de Mons, la principale du Hainaut. Cette province renfermait des fiefs considérables. Beaumont et Chimay appartenaient au duc d'Arschot, Chièvres aux Croy, Leuze à Floris de Montmorency, frère du comte de Hornes. Les Lalaing, qui tiraient leur nom d'un beau village avec château situé sur la Scarpe à deux lieues de Douai, possédaient Condé. Montigny, avec le titre de comté, se trouvait à deux lieues de Douai; Antoing, beau village à une lieue de Tournai, était la résidence des comtes d'Espinoy; la baronnie

[1] Cette particularité a été puisée par M. LACROIX, conservateur des archives de l'État à Mons, dans les *bans de police* de cette ville. — *Voir* aussi *Statistique du Hainaut,* par JACQUES LESSABÉ, de Marchiennes (mort en 1557), dans la *Collection des chroniques belges* (*Documents inédits*, publiés par M. de REIFFENBERG, t. Ier). — On trouve d'autres détails dans les *Commentaires* de BERNARDINO DE MENDOÇA : « Davantage, dit-il, il y a plusieurs minières de fer et de plomb, et de très-belles pierres pour faire divers ouvrages, minières aussi de la sorte de charbon, de pierre noire, qu'ils appellent *houille,* dont ils font bon feu. » *Commentaires mémorables* de don BERNARDINO DE MENDOÇA, etc. (Paris, 1594).

de Barbançon, près de Beaumont, appartenait à Jean de Ligne, comte d'Arenberg, tandis que le comté de Ligne, à deux lieues d'Ath, était alors la propriété du comte de Valckenbourg, seigneur de Wassenaer en Hollande. Louis de Blois possédait le village de Trelon; le marquis de Berghes était propriétaire de Solre-le-Château. A deux lieues de Mons on trouvait le comté de Boussu; non loin de Binche, l'antique seigneurie de Trazegnies. Berlaymont, sur la Sambre, avait la dignité de baronnie; et il en était de même de Glayon, à deux lieues d'Avenne. Dans un des sites les plus pittoresques de la province, la dernière gouvernante des Pays-Bas avait fait construire le magnifique château de Mariemont, brûlé par Henri II.

L'Artois était, comme le Hainaut, une province belliqueuse. La profession des armes y était surtout en honneur, et les habitants formaient d'excellents soldats, fidèles à leur prince, dit Guicciardin, et mortels ennemis des Français. Cette aversion était naturelle : dans les moindres démêlés avec la France, la guerre se portait toujours sur l'Artois; aussi devait-on considérer Arras comme le boulevard de la Belgique. L'Artois était en même temps une contrée agricole; elle produisait le froment en si grande abondance qu'on en exportait une quantité considérable pour Malines et Anvers, afin de fournir aux besoins des autres régions. On trouvait dans cette province douze villes murées, huit cent cinquante-quatre villages et un grand nombre d'abbayes et monastères. Les villes principales étaient Arras, St-Omer, Béthune, Aire et Bapaume. Arras, la capitale, était partagée par des murailles en deux parties : l'une, appelée la *ville*, appartenait au souverain des Pays-Bas; l'autre, la *cité*, à l'évêque. Cette dernière renfermait la magnifique abbaye de St-Vaast, réputée la plus riche des Pays-Bas. On trouvait, dans l'Artois, le marquisat de Renty qui appartenait à la maison d'Arschot, ainsi que la seigneurie d'Achicourt, située non loin d'Arras.

Entrons maintenant dans la province la plus célèbre, celle que Guicciardin appelait le beau et noble pays de Flandre. Il se divisait en trois parties : la plus importante était la Flandre flamingante, où dominait la langue flamande ; la seconde était la Flandre gallicane, où l'on se servait du français ; enfin la troisième était la Flandre impériale. Cette vaste contrée renfermait vingt-huit villes murées, plus de trente autres localités ayant également le rang de villes, quoique dépourvues de murailles, mille cent cinquante-quatre villages, la plupart riches et bien peuplés, un grand nombre de châteaux, quarante-huit abbayes et un nombre infini de prieurés, de colléges et de monastères. Elle possédait quatre ports de mer : l'Écluse, dont le havre pouvait contenir plus de cinq cents navires, Nieuport, Dunkerque et Ostende, ville alors naissante, encore dépourvue de murailles et habitée par des pêcheurs [1].

La Flandre gallicane, contrée à la fois agricole et industrielle, renfermait les belles et riches cités de Lille, de Douai et d'Orchies, la puissante seigneurie de Tournai et l'état de Tournaisis. Sous le rapport commercial, Lille tenait le premier rang après Anvers et Amsterdam. La Suisse, la Savoie, l'Allemagne, la France, la Lorraine, la Bourgogne et les autres provinces des Pays-Bas lui envoyaient leurs productions ; et elle entretenait des relations suivies avec la Livonie, la Pologne, la Norwége, le Danemark, la Moscovie, la Frise, la Hollande, la Zélande, l'Écosse, l'Angleterre, l'Irlande, l'Italie, la Sicile, l'Espagne, l'Afrique et les Indes. A deux lieues de Lille, on trouvait le fief qui avait

[1] Dunkerque appartenait alors à M. de Vendôme, roi de Navarre, ainsi que Gravelines, Bourbourg et Enghien. Ces domaines étaient entrés dans sa maison par suite de mariages. En temps de paix, il en jouissait ; mais en temps de guerre avec la France, le roi d'Espagne, en sa qualité de suzerain, les réservait ordinairement comme compensation pour les seigneurs belges dont les biens en France étaient également mis sous le séquestre.

donné son nom à l'une des plus anciennes familles des Pays-Bas; c'était la bonne et forte ville de Lannoy [1]. Armentières appartenait au comte d'Egmont. On y fabriquait annuellement plus de 25,000 pièces de drap, principalement l'espèce connue sous le nom des *quatre couleurs;* elles étaient expédiées en Italie et de là à Constantinople. Orchies était également célèbre par ses fabriques de soieries. Douai, qu'allait enrichir une université, avait l'étape et le commerce du blé.

La seigneurie de Tournai se composait d'une ville célèbre déjà sous la domination romaine, plus célèbre encore sous les rois de la première race. C'était Tournai; elle contenait 72 corporations de métiers. Depuis que Charles-Quint avait rattaché Tournai aux Pays-Bas, le commerce y avait pris un nouvel accroissement; plus d'aisance s'était répandu dans les classes inférieures. C'est ainsi que, en 1543, on avait remplacé par des tuiles les toits de paille qui, à cette époque, couvraient encore les maisons. Le Tournaisis renfermait la ville de Mortaigne et le village de Saint-Amand, célèbre par son abbaye.

Alost était le chef-lieu de la Flandre impériale. On remarquait aussi dans cette contrée la ville de Termonde, où se tenait chaque semaine un grand marché de lin très-fréquenté, ainsi que le château de Rupelmonde, qui renfermait les originaux des privilèges accordés au comté de Flandre, et qui servait en même temps de prison d'État.

La Flandre proprement dite était bornée au nord par l'Océan, au midi par la Lys et la Flandre gallicane, à l'est par l'Escaut et à l'ouest par l'Artois. Gand était considéré comme la capitale de cette province si riche et si considérable. Les troubles de 1540 n'avaient point altéré d'une manière sensible son antique pros-

[1] Après l'extinction de la postérité masculine des Lannoy, ce domaine passa au comte de Buren, fils aîné du prince d'Orange.

périté. Aucune autre ville de Flandre ne la surpassait en étendue ni ne l'éclipsait par le nombre de ses habitants. Les tisserands étaient toujours à la tête des cinquante-trois metiers; car la fabrication des toiles demeurait la source principale de la richesse de la ville et de la province. Indépendamment des toiles, la tisseranderie embrassait les draperies, les serges, les tapisseries, le satin, etc. On poursuivait alors à Gand la construction de l'hôtel de ville, dont la première pierre avait été posée en 1481, et qui ne devait être complétement achevé qu'en 1580.

Le fief principal du comte d'Egmont était situé à trois lieues de Gand : c'était la ville de Gavre, qui renfermait un château avec le titre de principauté.

Bruges, autrefois la résidence favorite des comtes de Flandre et des ducs de Bourgogne, était une cité admirable par la régularité de ses rues, la grandeur et la somptuosité de ses édifices; mais c'était une ville déchue depuis que le commerce européen avait fait d'Anvers sa nouvelle métropole. Charles-Quint avait vu avec regret la décadence de Bruges, qui portait comme l'empreinte de la magnificence de ses aïeux et de l'antique prospérité de la Flandre. Désirant, en 1544, y attirer de nouveaux habitants, il avait ordonné que tous les gens de métier qui voudraient s'établir à Bruges, pour y prendre bourgeoisie, y seraient reçus, sous condition de payer, pour tous frais de réception ou d'admission, la somme minime de cinq sols. Mais l'émigration des marchands étrangers, à l'exception des Espagnols, ne se ralentit point. Bruges conserva seulement l'étape des laines d'Espagne et, après la prise de Calais, les Anglais y transportèrent aussi, pour quelque temps, l'étape des laines de leur pays [1].

[1] La première était encore la source d'un grand revenu puisque, en 1550, Bruges tirait annuellement d'Espagne pour plus de 350,000 ducats de ces laines. *Relation* de Marino Cavalli.

Les contestations commerciales, qui surgirent vers 1559 et qui ne tardèrent point à s'envenimer, engagèrent les Anglais à transférer ensuite cette étape à Emden. Une guerre de tarifs s'était engagée entre les deux peuples, et continua pendant plusieurs années en s'aggravant, aucun ne voulant se relâcher de ses prétentions. Enfin les Anglais, trompés dans leurs espérances, consentirent à conclure, le 24 décembre 1564, un accord qui rétablit l'ancien état des choses. Puis, en 1566, un congrès composé de représentants des deux pays et assemblé à Bruges décida que provisoirement il y aurait liberté de commerce entre la Belgique et l'Angleterre et que, si les deux gouvernements ne voulaient plus s'en tenir à l'*entrecours* conclu, en 1495, entre Philippe le Beau et Henri VII, on devrait des deux côtés en avertir le commerce quarante jours d'avance, pour éviter toute surprise. L'étape des laines anglaises fut alors transférée à Anvers, mais en 1569, des événements plus graves déterminèrent son établissement à Hambourg.

On trouve sur les longs différends, qui s'élevèrent entre les Pays-Bas et l'Angleterre, des détails d'un grand intérêt dans une dépêche écrite par Granvelle, le 28 mai 1564, à don Diego Gusman de Silva, nommé par Philippe II son ambassadeur près la reine Élisabeth.

Granvelle exposait d'abord l'état des contestations : « La plus « grande affaire, disait-il, qu'on ait maintenant avec les Anglais, « est celle des dommages que, sous prétexte de la guerre avec « la France, ils ont faits aux sujets du roi ; des impositions nou- « velles et inaccoutumées qu'ils ont établies, contrairement aux « traités ; de l'édit qui a pour but de leur assurer le monopole « de la navigation, à l'exclusion des autres puissances, et d'em- « pêcher que les produits des manufactures des Pays-Bas ne « soient importés en Angleterre, afin d'y attirer les ouvriers de « ces provinces. Du côté du roi, on a usé de représailles : on a

« défendu que les étrangers chargent des marchandises, toutes « les fois qu'il y a des nationaux pour le faire, ce qui est exacte- « ment ce qui se pratique en Angleterre ; on a également prohibé « l'exportation des matières premières, que les Anglais ne « peuvent tirer d'ailleurs qu'à très-grands frais. Ces mesures « ont été prises, aux Pays-Bas, pour forcer les Anglais à en « revenir aux *entrecours*, à réparer les dommages qu'ils nous « ont causés, et à abandonner le dessein de nous en faire essuyer « d'autres. Afin de les faire venir plus tôt et plus efficacement à « la raison, on a eu recours à un autre moyen. La ville de « Londres avait considérablement souffert, l'an dernier, de ce « qu'elle n'avait pu, à cause de la peste, exporter ses draps, et « ses négociants en éprouvaient un vif chagrin : on a d'abord, « et jusqu'à Pâques, sous couleur de la peste, ensuite par le « motif que les griefs que nous avions n'étaient pas réparés, « interdit l'entrée desdits draps de Londres jusqu'à autre ordre, « en offrant toujours de révoquer ces mesures, lorsque les An- « glais feraient droit à nos réclamations, et en se montrant prêt « à entrer en communication avec eux sur le rétablissement « complet des traités... La situation aujourd'hui est telle que la « reine, voyant la prohibition des draps d'Angleterre continuer, « et voulant user de menaces et de bravades, selon la coutume « de sa nation, a prohibé l'entrée de toute espèce de marchan- « dises des Pays-Bas, et cela sous peine de confiscation. En « Flandre, cette mesure à causé quelque émoi ; mais selon moi, « il n'y a qu'à en rire. » En effet, Granvelle était d'avis qu'on ne cédât point ni qu'on ne se laissât effrayer par les propos des Anglais : que, sans eux, les Pays-Bas ne peuvent vivre, tandis qu'eux n'ont besoin en rien des Pays-Bas. « Moi, poursuivait-il, « je suis persuadé de tout le contraire ; je tiens que, dans leurs « rapports avec le roi, la reine et ses ministres ne font rien par « vertu, que cette nation ne consulte que son intérêt... S'ils

« pouvaient ailleurs vendre leurs draps mieux qu'en Flandre, « ils ne les amèneraient certainement pas chez nous. On dit « qu'ils les porteront à Emden : tant mieux ; cela ne durera « guère, ils reviendront honteusement à Anvers, et alors on « pourra les forcer à recevoir la loi qu'on voudra. Il n'y a que « la seule ville d'Anvers qui soit intéressée dans cette question, « et ce serait un très-grand avantage pour tous les Pays-Bas, « qu'ils n'amenassent pas leurs draps dans ces provinces, car « alors la draperie y fleurirait comme anciennement, et l'on y « verrait revenir les ouvriers que les Anglais nous ont enlevés, « et un si grand nombre d'entre eux n'iraient pas perdre leur foi « en Angleterre... L'année dernière, par suite de la prohibition « des draps anglais, il a été fabriqué, dans le seul comté de « Flandre, 60,000 pièces de draps de plus qu'en aucune des trente « dernières années. Et qu'on ne dise pas que les Anglais n'enver- « ront point leurs laines en Flandre, et qu'ainsi on y manquera « de la matière première ; car, outre qu'on aura les laines d'Es- « pagne et celles du pays, et d'autres qu'on se procurera par la « voie de mer, les Anglais ne pourront, quelque peine qu'ils en « éprouvent, se dispenser d'y envoyer leurs laines, parce que « leurs ouvriers leur manqueront, qu'ils vendront des draps en « petite quantité à Emden, où il ne se fait pas de commerce « d'autres marchandises ; enfin, que les pays qui environnent « cette ville consomment peu de draps fins, tandis que les fabri- « ques de Flandre pourront approvisionner Anvers de draps « aussi beaux qu'on le voudra, et ceux qui aujourd'hui se « plaignent, craignant de manquer d'ouvrage, et dont on appré- « hende l'émigration, trouveront dans l'apprêt de ces draps les « moyens de s'occuper. La ville de Londres, qui a surtout con- « tribué aux dommages qu'ont essuyés les Pays-Bas, recevra « ainsi son châtiment ; et, comme la plupart des seigneurs d'An- « gleterre ne sont pas très-riches, et que la laine qu'ils tirent

« de leurs troupeaux est la principale source de leurs revenus, « ils feront en sorte qu'elle puisse venir aux Pays-Bas, quand « les draps de Londres ne seront pas admis à Anvers [1].

Ypres, située au milieu du terrain le plus fertile et le meilleur de la Flandre, tenait un rang distingué dans l'industrie drapière ; Courtrai fabriquait des toiles fines, Audenarde des tapisseries, et Hondschote produisait annuellement plus de cent mille pièces de serge. Messines, sous la juridiction d'une abbaye de chanoinesses, se signalait aussi par sa belle draperie.

Le duché de Brabant était intact à cette époque. Indépendamment des grands *quartiers* qui le partageaient [2], il renfermait le marquisat du St-Empire, l'État de Maestricht, le duché d'Arschot, appartenant à la maison de Croy, le comté de Hooghstraeten, fief de la maison de Lalaing, celui de Meghem, sur la rive gauche de la Meuse, fief des Brimeu : la seigneurie de Breda, magnifique domaine de la maison de Nassau, et la seigneurie de Ravestein, fief du duc de Clèves, entre Grave et Meghem. On comptait sur ce magnifique territoire vingt-six villes murées ayant à leur tête Anvers, chef-lieu du marquisat du St-Empire, Louvain, Bruxelles et Bois-le-Duc; dix-huit villes de moindre importance, sept cents villages à clocher, dix-neuf baronnies et un grand nombre de riches monastères,

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. II (introd.), p. VIII à X. L'intérêt que présente cette dépêche, surtout par des détails précis sur l'état de l'industrie belge à cette époque, n'aura pu échapper à l'attention du lecteur. On peut aussi consulter l'*Histoire des Pays-Bas*, d'EMMANUEL DE METEREN, liv. II. Cet annaliste est loin de vanter les goûts laborieux du peuple d'Angleterre, à cette époque. « Le peuple, dit-il, n'y est point si laborieux et diligent qu'ès Païs-Bas, et en France, menants pour la plupart une vie oisive comme les Espagnols; les plus pesants, penibles et difficiles manœuvres se font, pour la plupart, par des estrangers, comme en Espagne. » *Id., ib.*, fol. 274 v°.

[2] Louvain, Bruxelles, Anvers et Bois-le-Duc.

parmi lesquels on distinguait les abbayes d'Affighem, de Gembloux, de Tongerloo et de Villers.

Louvain devait à son ancienneté le premier rang parmi les villes ; elle recevait, avant les autres communes, le serment du duc de Brabant à son inauguration, et, dans l'assemblée des états, elle votait la première aussi, excepté lorsqu'il s'agissait des *aides* demandées par le prince. C'était, dans ce cas, Anvers qui avait la priorité, comme étant la cité la plus intéressée et la plus puissante. Louvain, dont l'enceinte extérieure embrassait plus de deux lieues, était placée dans la situation la plus favorable. On admirait les jardins et les vignobles qui donnaient à cette ville un caractère particulier. Parmi ses monuments, on distinguait l'église de St-Pierre, le splendide hôtel de ville, bâti en 1440, et l'antique *burgt* des comtes de Louvain, devenu ensuite la résidence des ducs de Brabant. Mais la gloire principale de Louvain, c'était son université. Elle avait été fondée, en 1425, par le duc Jean IV, avec l'assentiment du pape Martin V. Elle s'éleva rapidement à un haut degré de prospérité et rivalisa même avec l'université de Paris ; c'était comme la lumière catholique de l'Europe occidentale. Parmi les causes de cet accroissement remarquable, il faut mentionner les grands priviléges qui furent concédés à l'académie belge et qui firent de l'université de Louvain une république dans la république, car elle fut affranchie en même temps et de l'intervention du pouvoir civil et de celle de l'épiscopat. Invariablement attachée aux doctrines catholiques, elle fut regardée par le saint siége, pendant les orages de XVIe siècle, comme un des plus fermes boulevards de la foi ; l'autorité souveraine lui avait, au surplus, délégué le droit de censure sur les écrits publiés dans les Pays-Bas. L'université de Louvain fut aussi le berceau de la plupart des célébrités de ce siècle. L'enfant, qui devint Charles-Quint, y eut pour condisciples ou pour successeurs des Croy, des Bréderode, des Lalaing, des Nassau, des Ligne, des

Longueval, des d'Arschot, des Hooghstraeten. La noblesse catholique d'Allemagne et d'Angleterre, celle de Pologne, d'Italie et de Portugal, de même que la grandesse d'Espagne, s'habituèrent aussi à envoyer leurs héritiers à Louvain. L'université rajeunit en quelque sorte la science de la théologie, en abandonnant Aristote et une sèche scolastique, et en s'appuyant sur l'Écriture sainte et les Pères de l'Église, pour combattre les nouveaux réformateurs. La faculté de théologie de Louvain fut l'école où se formèrent le pape Adrien VI et le cardinal de Granvelle. La science du droit fut en même temps renouvelée par Gabriel Mudée, chef des *humanistes,* qui employèrent la littérature ancienne, l'histoire de l'antiquité et les lumières de la philosophie pour l'interprétation des lois romaines. De la faculté de droit de Louvain sortirent presque tous les membres des conseils du gouvernement, les magistrats et les chefs d'administration du XVI[e] siècle. Érasme, pendant les différents séjours qu'il fit dans cette ville, tâcha d'y acclimater le goût d'une saine littérature, et, malgré de sourdes cabales, il parvint à achever l'organisation du collége des Trois langues. Parmi les philologues qui brillèrent à cette époque, on peut rappeler Corneille Valère, professeur de langue latine, le grammairien Jean Despautère, l'espagnol Jean Louis Vivès, disciple et ami d'Érasme, et Pierre Nannius, traducteur de plusieurs Pères de l'Église. La médecine avait été enseignée à Louvain par André Vésale, créateur de l'anatomie de l'homme, médecin de Charles-Quint et de Philippe II, Vésale, regardé comme le premier homme de l'Europe, suivant l'expression de Guicciardin. Les sciences étaient noblement représentées par les Gemma et les Renier. Le luxembourgeois Sleidan, historien de la Réforme, avait aussi commencé ses études à Louvain. L'autre grand historien belge, Jacques Meyer, avait pris ses grades à Paris, mais il était lié avec les sommités scientifiques de cette époque, surtout avec Érasme et Despautère. Jamais investigateur ne montra plus de

courage et de ténacité que ce modeste curé de Blankenberghe : le bâton du pèlerin à la main, il parcourut tous les monastères de la Flandre pour rechercher la vérité dans les chartriers ; bravant ensuite la politique ombrageuse de Charles-Quint, il raconta avec fermeté les luttes soutenues par les Flamands. La censure mutila sa pensée ; mais elle ne put étouffer entièrement cet esprit qui vivifie les pages héroïques, où revivent les défenseurs des libertés communales.

Bruxelles, la cité royale, comme l'appelle Guicciardin, était la résidence de la cour et de la haute noblesse, le siége de la chancellerie et du conseil de Brabant. Sur le sommet et la pente de la montagne, qui domine la cité, s'étageaient les palais, les hôtels et les parcs du souverain, de ses ministres, de ses officiers, de ses nobles. Le vaste palais du Caudenberg dominait la ville tout entière. Un peu plus bas, sur l'emplacement actuel des musées, on trouvait l'hôtel des Nassau, qui portait inscrit sur ses murailles la devise d'Engelbert II : *Ce sera moy Nassau,* et un navire voguant avec ces mots : *tardando progredior*. Sur la place des Sablons, en face de l'église de Notre-Dame des Victoires, on admirait le somptueux hôtel du comte d'Egmont. Dans le voisinage de cette demeure princière se trouvaient, d'un côté, l'hôtel de Mansfeld, dans la rue aux Laines, et, de l'autre, sur l'emplacement où les archiducs Albert et Isabelle firent élever plus tard un couvent de Carmes, l'hôtel de Culembourg, qui allait devenir le théâtre de grands événements [1]. Il ne faut pas,

[1] On lira avec intérêt les détails suivants : « Si l'on en excepte une partie de l'ancien hôtel d'Egmont, incorporée à l'hôtel du duc d'Arenberg, l'ancien hôtel de Ravestein également mutilé et quelques restes de l'hôtel de Nassau, il ne subsiste plus dans cette capitale (Bruxelles) le moindre vestige de ces habitations nobiliaires ou de toute autre construction privée antérieure à l'introduction du style de la renaissance. Le plus grand et le plus important de ces hôtels fut sans nul doute celui de Nassau. Bâti vers 1340, par

d'ailleurs, s'exagérer la somptuosité des villes au XVIe siècle. Si l'on excepte les hôtels de la noblesse et d'un petit nombre de bourgeois opulents, la plupart des habitations, construites en bois, sinon en terre, étaient comme étouffées dans des rues étroites, tortueuses et infectes. Même, à cette époque, dans les deux villes les plus florissantes du Brabant, les maisons de la Grand'Place d'Anvers et celles de la Grand'Place de Bruxelles, étaient encore construites en bois [1].

Les métiers de Bruxelles étaient au nombre de cinquante-deux, parmi lesquels celui des armuriers et celui des tapissiers tenaient le premier rang. Le commerce intérieur allait être encore activé

Guillaume de Duvenvoorde, seigneur de Dongen, il fut reconstruit à grands frais par Engelbert II, comte de Nassau, en 1481 et années suivantes. Cet hôtel formait un vaste quadrilatère construit en pierres de taille et renfermant une grande cour, bordée partiellement d'une galerie ou portique à colonnes cylindriques et à arcs surbaissés que surmontaient deux étages de fenêtres rectangulaires et croisées. Six tours ou tourelles couronnées de flèches en bois surgissaient aux angles et au centre des bâtiments de cette cour. La façade extérieure, bien que d'une architecture peu régulière, était néanmoins d'un aspect fort pittoresque par sa porte bâtie en forme de donjon, par sa haute et belle tour octogone et les nombreuses tourelles qui flanquaient partout les parties supérieures de l'édifice. La chapelle, qui ne date que de 1516, est remarquable par ses fenêtres ogivales à meneaux flamboyants, par sa tribune ornée d'une jolie balustrade de même style et par les trois longues et minces colonnes cylindriques sans chapiteaux qui portent sa voûte surbaissée et à nervures croisées. C'est aujourd'hui, avec la façade gauche de la cour, la seule partie encore debout de cet antique manoir. Tous les autres bâtiments ont été refaits au siècle dernier, lorsque l'hôtel de Nassau remplaça, comme résidence des gouverneurs généraux autrichiens, l'ancien palais incendié des ducs de Brabant. » *Histoire de l'architecture en Belgique*, par SCHAYES, t. IV, p. 97-98.

[1] On ne pourrait déterminer exactement la population de Bruxelles à cette époque; toutefois, en 1525, on l'évaluait déjà, d'après des informations officielles, à soixante-cinq mille âmes.

par le canal de Willebroeck, destiné à rattacher Bruxelles à l'Escaut. Jean de Locquenghien, *amman* de Bruxelles, secondé par l'ingénieur Georges Rinaldi, avait eu le mérite d'achever cet utile travail. Le canal fut rendu navigable le 11 octobre 1561.

Dans cette grande province se trouvaient la prison d'État de Vilvorde, construite sur le plan de la Bastille de Paris, et le célèbre chapitre des dames chanoinesses de Nivelles, dont l'entrée était permise seulement aux demoiselles de la plus haute noblesse. Élue par le chapitre, avec le consentement du souverain et la sanction du pape, l'abbesse était *dame* de Nivelles, tant au temporel qu'au spirituel.

Les baronnies brabançonnes étaient nombreuses. Bornons-nous à mentionner celle de Diest, qui appartenait à la maison de Nassau, et celle de Gaesbeek, comprenant dix-sept villages, qui fut possédée par le comte d'Egmont.

L'antique et belle ville de Maestricht appartenait d'une manière indivise au duc de Brabant et à l'évêque de Liége. Le duc de Brabant était néanmoins le vrai souverain ; seul, il avait le droit d'y faire battre monnaie ; seul aussi, lors de son inauguration, il avait le droit d'amnistier les bannis qui, s'attachant à la queue de son cheval ou à une corde attachée à cette queue, entraient avec lui dans la cité.

Le duché de Limbourg, rattaché au Brabant par Jean I[er], n'avait qu'une très-médiocre étendue. Il se composait de cinq quartiers appelés *bancs,* du comté de Dalhem, des grandes seigneuries de Fauquemont et de Rolduc et de neuf autres petites seigneuries. Il était enfermé entre le pays de Liége et le territoire d'Aix-la-Chapelle. Ici, pas de communes industrielles ; la population extrait le fer et le plomb ; les nobles vivent dans leurs châteaux ; c'est encore en petit l'image de la féodalité. La capitale, la forteresse de Limbourg, assise sur le roc féodal, est l'emblème de ce petit pays guerrier.

Malines était aussi le chef-lieu d'un petit État indépendant. Ancienne résidence de Marguerite d'Autriche, siége permanent du Grand Conseil, la ville était à la fois une forteresse et une cité princière; ses palais, ses hôtels, parmi lesquels on distinguait ceux de Nassau et de Hooghstraeten, annonçaient le luxe et l'aisance. Parmi ses nombreux édifices, on distinguait la cathédrale de Saint-Rombaut et le couvent de Pitzenbourg, qui appartenait à l'ordre Teutonique. La fabrication des draps et des toiles enrichissait la bourgeoisie. C'était à Malines que se trouvait la fonderie de canons et que l'on gardait dans la *Maison de la munition* l'artillerie du souverain. Cette ville contenait aussi le plus célèbre béguinage des Pays-Bas : il était bâti en forme de forteresse près de la porte Sainte-Catherine et renfermait presque toujours plus de douze cents nonnes.

Terminons ce tableau par la description d'Anvers qui, dans sa splendeur étonnante, résumait en quelque sorte la prospérité de toutes les autres provinces et villes des Pays-Bas.

En effet, pour se rendre compte de l'immense mouvement industriel et commercial qui vivifiait les Pays-Bas à cette époque, il faut se représenter l'opulence et l'activité de la reine de l'Escaut. Anvers était alors la première ville commerçante non-seulement des Pays-Bas, mais du monde. Elle avait supplanté Bruges; elle éclipsait Venise. L'ambassadeur vénitien Marino Cavalli écrivait en 1550 : « Il se fait dans cette ville tant d'affaires de change et « d'autres sortes de marchandises que j'en ai été étonné et émer- « veillé, voyant que, sous ce rapport, Venise même était sur- « passée par elle. »

Le berceau d'Anvers fut le *Bourg,* dont on voit encore quelques vestiges; il comprenait l'église de Sainte-Walburge, la *Vierschare* ou maison de justice, et la prison publique (*het Steen*). La ville ne s'agrandit que lentement; sa première enceinte fut

construite en 1201; la seconde en 1314; la troisième en 1543. En 1444, on n'y voyait que six bateaux, employés uniquement à la navigation des rivières. Ce fut vers cette époque que la compagnie des *marchands de la confraternité* quitta Middelbourg et transporta à Anvers son commerce maritime qui embrassait les laines, les draps, les plombs, les cuirs, l'étain et autres marchandises d'Angleterre. L'institution du consulat en 1485 atteste l'importance croissante d'Anvers. Une ordonnance du 5 mai de cette année établit une société mercantile, gouvernée par quatre personnes et dont les membres devaient contribuer à former une *bourse commune,* afin de pouvoir par ce moyen « poursuivre « dûment toutes les provisions, restitutions, réparations, récom- « penses, et établir les autres remèdes nécessaires contre les « prises, dommages, préjudices, injures et torts qu'on pourrait « leur avoir faits, soit en particulier, soit en commun, et contre « les charges nouvelles qu'on voudrait leur imposer malgré la « coutume du pays [1]. » Les deux foires, établies à Anvers durant le XVe siècle, contribuèrent aussi à attirer les marchands étrangers dans cette ville : chacune de ces foires durait six semaines ; pendant ce temps de *franchise,* il était loisible à tout marchand de venir et de séjourner dans la ville, puis de s'en retourner avec sa marchandise, sans qu'on pût l'inquiéter au sujet de ses dettes. Un autre appât pour les étrangers, c'était la prérogative dont jouissaient les femmes d'Anvers de sauver leur dot des débris de la fortune de leurs maris et d'être préférées aux autres créanciers.

Au commencement du XVIe siècle, le commerce occidental

[1] Les marchands se plaignaient particulièrement des exactions qu'ils avaient à supporter en Oostlande, Norwége, Angleterre, Écosse, France et Allemagne. *Voir* REIFFENBERG, *Mémoire sur l'état du commerce, etc., dans les Pays-Bas au* XVe *et au* XVIe *siècles*, p. 113.

commence à déserter Bruges pour affluer à Anvers. En 1503, les Portugais, ayant occupé Calicut, apportent les épiceries des Indes dans leur pays et de là aux foires d'Anvers. Un facteur du roi de Portugal vient se fixer dans cette ville pour soigner les intérêts de ses compatriotes. Les épiceries des Indes étaient conduites auparavant par la mer Rouge à Beyrout et à Alexandrie, de là à Venise, d'où les Vénitiens les répandaient en Italie, en France et en Allemagne. Lorsque les Portugais eurent choisi Anvers pour leur entrepôt, ils furent suivis peu à peu dans cette ville par les principaux négociants de la Germanie (les Fugger, les Welsers, les Osteters). Nicolas Rechtergem fut le premier, suivant Guicciardin, qui acheta des épiceries du facteur portugais, et qui en envoya directement d'Anvers en Allemagne. Comme on ignorait encore dans cette contrée la nouvelle conquête des Portugais, les Allemands furent tellement émerveillés qu'ils craignirent quelque fraude, parce qu'ils étaient accoutumés d'envoyer eux-mêmes d'Allemagne dans les Pays-Bas ces mêmes épiceries, qui leur venaient par terre de Venise.

La décadence du comptoir hanséatique de Bruges suivit le déplacement du grand entrepôt des denrées coloniales. Plusieurs causes déterminèrent cette décadence ; la principale fut la lutte engagée entre l'ancien despotisme de l'étape, qui avait fait la force de la ligue hanséatique, et la libre concurrence, qui voulait maintenant se substituer au monopole. Dès l'an 1507, le comptoir de Bruges demandait aux diètes hanséatiques que défense fût faite aux Hollandais et aux Brabançons de vendre publiquement, au marché d'Anvers, du cuivre, de la cire et du goudron ; ce négoce, disait-il, devait être exclusivement réservé aux marchands de la Hanse, et il fallait interdire en outre aux villes hanséatiques d'expédier directement leurs marchandises à des marchands qui n'appartenaient point à la confédération. En 1517, des plaintes plus graves parvinrent à Lubeck : des

hanséates avaient été maltraités à Bruges ; leur position n'était plus tenable dans cette ville ; ils demandaient en conséquence de pouvoir transférer leur comptoir à Anvers. Mais la diète ajourna sa décision sur un point aussi important [1].

Il importe de remarquer que ce fut vers 1516, suivant Guicciardin, que les autres marchands étrangers, à l'exception de quelques Espagnols, vinrent successivement se fixer à Anvers; on distinguait surtout les maisons italiennes des Gualterotti, des Bonuisi et des Spinoli.

Indépendamment de ce mouvement irrésistible qui entraînait vers Anvers tout le commerce de l'Europe occidentale, d'autres causes hâtaient la décadence du comptoir de Bruges. La discorde, qui affaiblissait et déconsidérait les villes de la Hanse, s'était communiquée aux particuliers, et la ligue était tombée dans le mépris aux yeux des peuples et des souverains des Pays-Bas. Cependant les Brugeois, voyant décliner leur prospérité, voulurent s'opposer au départ des hanséates. Ils leur offrirent tous les genres de satisfaction et, en 1530, députèrent à Lubeck deux de leurs magistrats pour que la diète enjoignît aux hanséates de retourner à Bruges. Les députés promettaient l'abolition de tous les tonlieux auxquels étaient soumis les bières et les vins débités en Flandre par les Osterlins. Le bourgmestre de Hambourg fit remarquer que le commerçant voulait être à Anvers et non à Bruges, et que le comptoir se transporterait de lui-même dans la première de ces villes, si on ne l'y autorisait point. Il fut maintenu à Bruges, à condition que cette ville ferait respecter les anciens priviléges de la Hanse. Toutefois la question de la translation du comptoir fut encore traitée dans la diète de Lunebourg de 1535 et dans celle de Lubeck de 1540 ; les opinions

[1] *Des causes de la décadence du comptoir hanséatique de Bruges*, par Altmeyer, p. 8.

continuaient à être partagées : les uns voulaient le maintien à Bruges, les autres se prononçaient pour Berg-op-Zoom ; enfin, sur les instances des représentants d'Anvers, la diète décida qu'une députation serait envoyée auprès de l'empereur et que si l'on obtenait dans le Brabant des priviléges pareils à ceux dont le comptoir jouissait en Flandre, la translation serait accordée [1].

Les négociations de la Hanse avec le conseil et l'échevinage d'Anvers ne furent terminées qu'en 1545. Par une convention du 9 février de cette année, la Hanse et la ville d'Anvers se promirent réciproquement : liberté du commerce, protection légale, liberté d'association et de juridiction, sauf le droit de vie et de mort réservé aux souverains légitimes des parties contractantes, affranchissement de presque toute espèce d'accise, enfin garantie effective de tous les priviléges hanséatiques en Brabant [2].

Les persécutions exercées contre les protestants, en France sous Henri II, et en Angleterre, sous Marie Tudor, furent aussi une cause d'accroissement pour Anvers. Les proscrits se réfugièrent en foule dans ses murs, où les priviléges commerciaux atténuaient la sevérité des édits de Charles-Quint.

L'expédition tentée contre Anvers par Martin Van Rossem, en 1542, avait également influé sur l'agrandissement de la ville. Le maréchal du duc de Gueldre avait campé deux jours devant Anvers et brûlé ses faubourgs. Pour mettre désormais cette cité, déjà si riche, à l'abri d'une surprise, le gouvernement et la commune firent construire une nouvelle enceinte. C'était une double muraille, flanquée de dix forts et séparée par de larges et profonds fossés, toujours remplis d'eau. Défense ayant été faite de bâtir autour de l'enceinte dans un rayon de trois mille cinq cents pieds, la population reflua dans la ville, et la sûreté qu'elle offrit,

[1] ALTMEYER, *Des causes*, etc., p. 10–33.
[2] ALTMEYER, *Histoire du comptoir hanséatique d'Anvers*, p. 13.

jointe à la décadence de Berg-op-Zoom, y attira de nouveaux habitants [1].

De 1550 à 1577, la population d'Anvers flotta presque constamment entre cent cinquante mille et deux cent mille âmes [2]. En temps de paix l'affluence des étrangers était tellement grande qu'on ne savait traverser les rues, places et marchés, sinon de côté; et il en était ainsi, dit un ancien auteur, dans toutes les parties de la ville. Vers 1566, on comptait dans les deux cent douze rues et les vingt-deux places de cette puissante cité plus de treize mille cinq cents maisons; les loyers y étaient d'ailleurs plus élevés que dans aucune autre ville de l'Europe, Lisbonne exceptée.

[1] *Mémoire* cité de M. de Reiffenberg, p. 114.

[2] En 1560, Contarini donnait à Anvers cent soixante-dix mille âmes et Guicciardin cent mille. Ce dernier ajoute que c'est son évaluation, la coutume n'existant point dans les Pays-Bas, comme en Italie, de faire le dénombrement de la population. L'évaluation de Guicciardin se rapprochait toutefois de la vérité, puisque Scribanius avait extrait d'un ancien registre le recensement par quartiers et qu'il avait trouvé : quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize citoyens et quatorze mille neuf cent quatre-vingt-cinq étrangers ayant pris domicile, en tout : cent quatre mille neuf cent quatre-vingt-un. Mais, dans cette énumération, n'étaient pas compris les matelots, les voyageurs ni les habitants des faubourgs au nombre de cinquante mille, jouissant des droits de cité. Enfin, suivant les calculs de M. de Reiffenberg, on comptait à Anvers, de l'an 1549 à l'an 1561, au delà de deux cent mille âmes. Selon d'autres écrivains, Anvers n'aurait jamais renfermé plus de cent à cent dix mille habitants. D'après Chappuis (Cornejo), il ne s'y trouvait pas plus de quinze mille *feux* ou foyers; mais il ajoute que la ville pouvait contenir un très-grand nombre d'habitants, parce que les maisons étaient fort grandes et bien bâties. Dans sa relation, Marino Cavalli n'évaluait (en 1550) la population d'Anvers qu'à soixante-dix ou quatre-vingt mille habitants. — Au xve siècle, à l'époque de la plus grande prospérité de Venise, sa population était de deux cent mille âmes.

Anvers était riche en monuments anciens et nouveaux, et ces derniers rappellent encore l'opulence de cette époque, si fameuse dans nos annales. La tour gigantesque de la cathédrale, commencée en 1482, avait été achevée en 1518. Pour remplacer la *Vieille bourse* construite en 1515 et devenue insuffisante, on éleva, en 1531, l'édifice, tout à la fois si pittoresque et si gracieux, que Guicciardin appelait la plus belle Bourse de toute l'Europe. Ce monument coûta à la ville la somme énorme de 300,000 couronnes d'or et servit de modèle à la première bourse de Londres. Il consiste en une cour quadrangulaire, autour de laquelle règne un portique à voûtes surbaissées et formé de colonnes cylindriques de pierre bleue dont les fûts sont couverts d'ornements sculptés d'un dessin différent pour chacune [1]. En 1560, on jeta les fondements du nouvel hôtel de ville; et, le 5 mai 1564, on posa la première pierre de la maison des Osterlins (*Domus Hansæ teutonicæ*). La ville d'Anvers s'était engagée à payer, pour la construction de cet édifice, la somme de 30,000 carlins, en six termes égaux, et les Hanséates, celle de 60,000 carlins. La maison devait devenir la propriété des Hanséates qui auraient, en outre, à proximité, une place libre pour se promener, contracter et négocier [2].

Les travaux des fortifications, la construction de l'hôtel de ville et celle de la Bourse augmentèrent considérablement les charges de la commune, bien que les revenus eussent également suivi une progression ascendante sous Charles-Quint. Mais l'équilibre avait été rompu par suite des nombreux emprunts que la ville avait dû contracter pour les états et pour le souverain [3].

[1] Schayes, *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. IV.

[2] Altmeyer, *Histoire du comptoir hanséatique d'Anvers*, p. 14.

[3] Les charges de la ville allaient toujours en augmentant. En 1561, elle devait payer annuellement 358,264 florins, dont 15,446 pour les rentes engagées afin de subvenir aux frais de la construction de la maison de ville,

Comment était gouvernée cette grande cité, devenue le centre du commerce de l'Europe et comme l'étape de tous les peuples occidentaux? Quels étaient les droits de la bourgeoisie et les garanties assurées aux étrangers?

Anvers, suivant Guicciardin, jouissait de tant de priviléges que l'on pouvait la regarder comme une espèce de république.

L'administration communale se composait de quatre *membres :* 1° la nouvelle seigneurie; 2° la vieille seigneurie, c'est-à-dire tous ceux qui avaient été échevins; 3° la bourgeoisie, qui comprenait les vingt-six capitaines des bourgeois et les chefs des treize *wycks* ou quartiers; et 4° les cinquante-quatre doyens qui dirigeaient les vingt-sept métiers de la ville. On trouvait, en outre, six confréries ou *gilden :* deux étaient composées d'arbalétriers, deux autres d'archers, la cinquième d'arquebusiers, et les membres de la sixième se servaient de l'épée à deux mains.

Selon l'usage également en vigueur dans la plupart des autres villes des Pays-Bas, les plus hautes fonctions communales étaient attribuées à des familles patriciennes. Cette aristocratie urbaine ne pouvait se livrer au commerce.

Le *magistrat* ou nouvelle seigneurie se composait d'un premier

et 1,410 florins pour la construction de la Bourse, sans compter au moins 200,000 florins dus annuellement pour les fortifications. Le 5 janvier 1564, la ville fut autorisée à emprunter une nouvelle somme de 150,000 florins pour la construction de la maison de ville et une autre somme de 500,000 florins pour les travaux des fortifications. De nouveaux impôts durent être créés pour garantir ces levées. On ne réussit pas cependant à porter la recette à la hauteur des dépenses, ainsi que le prouve un bilan dressé pour l'année 1569 où les recettes sont évaluées à livres d'Artois...... 445,047

Et les dépenses à...................................... 531,910

Laissant un déficit annuel de livres d'Artois 86,863

Voir *Notice historique sur les impôts communaux de la ville d'Anvers*, par M. Kreglinger, archiviste de la province, p. 137.

bourgmestre, dit bourgmestre *du dehors;* d'un second bourgmestre, dit bourgmestre *du dedans* et de dix-sept échevins. Le bourgmestre du dehors traitait à la cour et avec les états du pays les affaires capitales; son collègue était particulièrement chargé de l'administration intérieure de la ville ainsi que de la police. L'administration de la justice était confiée à deux officiers royaux : le *margrave,* chargé des causes criminelles, et l'amman ou *amfman,* chargé des affaires civiles [1]. Le margrave et l'amman précédaient dans la hiérarchie les magistrats municipaux. Chaque année, au mois de mai, l'administration communale était renouvelée de la manière suivante : le *magistrat* ou seigneurie désignait neuf candidats; les treize wyckmeesters en désignaient neuf autres, auxquels s'adjoignaient les dix-huit membres en fonctions. Cette liste générale, contenant trente-six candidats, était envoyée au prince ou à son lieutenant dans les Pays-Bas : il ne pouvait toutefois renouveler que la moitié de l'administration. Lorsque son choix était fait, deux chevaliers de la Toison d'or ou deux barons du Brabant se rendaient, accompagnés du chancelier du duché, à l'hôtel de ville d'Anvers. C'est là qu'ils faisaient connaître la décision du souverain. La nomination des deux bourgmestres appartenait aux échevins, bien que le prince fût autorisé par la coutume à leur recommander les candidats qu'il désirait voir investis de ces fonctions. La seigneurie nommait également les magistrats inférieurs de la cité, les pensionnaires et les trésoriers, les doyens des métiers, les douze conseillers que les mé-

[1] BUTKENS définit plus clairement le caractère et les attributions de ces deux officiers : « Le magistrat, dit-il, consiste en deux chefs-officiers du duc (de Brabant), dont l'un, pour le criminel, se nomme *Escoutette,* et pour la juridiction qu'il a par tout le district du marquisat du saint Empire, il se nomme aussi *Marckgrave.* Pour le civil, c'est l'*Amman,* et ces deux chefs-officiers du duc sont à vie. » *Trophées du duché de Brabant,* t. II, p. 177.

tiers devaient fournir pour assister le magistrat, enfin les wyckmeesters ou capitaines des quartiers.

La liberté individuelle, principale garantie de toute société régulière, était formellement reconnue. Excepté dans le cas de flagrant délit, il était défendu d'arrêter ou d'emprisonner aucun bourgeois ou étranger ayant son domicile à Anvers et de séquestrer ses biens, s'il n'avait d'abord été appelé en justice et s'il n'avait été procédé contre lui suivant la loi. Toutefois, un étranger ne pouvait exercer publiquement aucun métier à Anvers, à moins qu'il ne se fût fait recevoir préalablement bourgeois de la ville. Mais les formalités à remplir pour obtenir ce titre n'étaient pas très-sévères. L'étranger se rendait à la *Vierschare* et y prêtait serment au duc de Brabant, comme marquis du saint Empire; après avoir versé ensuite une somme déterminée dans le trésor public et une autre dans la caisse du métier auquel il voulait s'affilier, il était investi des droits civiques. Cependant, s'il n'était point originaire du Brabant, il ne pouvait, quoique bourgeois, aspirer aux magistratures supérieures; mais cette exclusion ne s'étendait point à ses enfants.

On comptait à Anvers plus de mille maisons étrangères. Les Espagnols, les Danois et les Osterlins réunis, les Italiens, les Anglais, les Portugais et les Allemands formaient les six *nations* qui s'étaient fixées dans la nouvelle métropole commerciale de l'Occident. Les marchands français y affluaient aussi, mais seulement en temps de paix. On avait admiré l'opulence des *nations* lors de l'entrée du prince d'Espagne à Anvers, en 1549. Les marchands étrangers se joignirent aux bourgeois et aux confréries pour former à l'héritier du trône de Charles-Quint un cortége d'une magnificence éblouissante. Plus de huit cents cavaliers, vêtus de velours et de soie, ouvraient la marche avec leurs laquais, leurs pages et leurs valets de pied; ils étaient suivis de quatre mille piétons, tous bourgeois uniformément vêtus; le

margrave précédait immédiatement le prince d'Espagne, qui avait à ses côtés les reines douairières de France et de Hongrie entourées d'une foule de seigneurs. Des troupes fermaient cette fastueuse cavalcade, qui passa sous vingt-huit arcs de triomphe érigés en l'honneur de l'infant [1].

Les plus riches des négociants étrangers, contemporains de Guicciardin, étaient les Fugger d'Augsbourg. Le chef de cette maison, le *prince des autres marchands,* Antoine Fugger, laissa en mourant la valeur de plus de six millions d'écus d'or, sans compter ses autres biens. Cette fortune avait été acquise à Anvers par le moyen du commerce, dans une période de soixante-dix années [2].

La Bourse était régulièrement fréquentée par plus de cinq mille négociants [3], en correspondance avec toutes les parties du globe; car le change embrassait les principales places d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne aussi bien que Londres et Lisbonne. Les rois

[1] Voir *De Triumphe van Antwerpen,* ouvrage imprimé en 1549. D'après DE METEREN (fol. 12), la ville d'Anvers dépensa en cette occasion 260,000 florins; et les cinq arcs de triomphe élevés par les *nations* leur coûtèrent 26,800 florins.

[2] GUICCIARDIN, et *Mémoire* de M. DE REIFFENBERG, p. 130.— Sous Charles-Quint, l'écu valait deux florins et demi des Pays-Bas, monnaie actuelle.

[3] ALTMEYER, *Histoire du comptoir hanséatique d'Anvers,* p. 13, d'après MARQUARD, qui s'exprime en ces termes : « ..... Et singulis diebus horis « ante et pomeridianis in celeberrimo urbis compito, quod *Bursam* dixe- « runt, ultra quinque hominum millia negociationibus orbis terrarum « expediundis conventus agerent. » — CHAPPUIS fournit aussi des détails intéressants : « Seulement en la Bourse qu'on appelle des Espagnols, dit-il, se négocie (la plus grande partie en marchandise) par chacun jour, à la valeur de plus de 700,000 ducats. » Comme le ducat d'or valait environ 12 francs, le mouvement commercial de chaque jour en la Bourse des Espagnols représenterait environ 8,400,000 francs, monnaie actuelle.

d'Espagne et de Portugal, ainsi que la reine d'Angleterre, entretenaient à Anvers des facteurs chargés de contracter les emprunts nécessaires à leurs souverains ou de prendre de l'argent à *dépôt* ou à *change,* sous la caution de la couronne qu'ils représentaient. En 1559, sir Thomas Gresham, facteur de la reine Élisabeth, avait emprunté à Anvers la somme de 200,000 livres sterling afin de pouvoir réformer le titre des monnaies anglaises qui alors était extrêmement bas [1].

Les marchands d'Anvers faisaient d'ailleurs un grand abus de l'opération qu'ils appelaient *dépôt* et qui consistait à prêter une somme d'argent à quelqu'un pour un temps et à un intérêt déterminés. Cette intérêt avait été porté par Charles-Quint et Philippe II, dans des temps difficiles, à 12 p. °/₀ annuellement [2]. A la

[1] Hume, *Histoire d'Angleterre,* chap. XLVI. — L'agent royal, facteur ou marchand du roi (*King's merchant* n'était pas seulement chargé de contracter des emprunts pour le service de son souverain : il devait aussi adresser des informations au conseil privé sur les événements du dehors et souvent même il était appelé à négocier avec les princes étrangers en qualité d'ambassadeur. Les présidents de la *factorerie* d'Anvers, sous Charles-Quint, furent successivement : sir John Hackett, John Hutton, Stephen Vaughan, sir William Dansell et John Fitzwilliams. Devenu agent ou facteur royal au commencement de 1552, sir Thomas Gresham alla, avec sa famille, s'établir à Anvers dans la maison de Jacques Schetz, seigneur de Grobbendonck, qui était facteur de Charles-Quint. Le 11 octobre 1558, l'hôtel de Lyere (*t'hof van Lyere*), résidence du bourgmestre de ce nom, fut cédé aux marchands anglais à condition que si des circonstances imprévues les obligeaient à quitter Anvers, cette propriété retournerait à la ville. Elle fut ensuite connue sous le nom de la maison d'Angleterre (*English house*). C'était là que les marchands anglais, résidant dans la cité, se retiraient en cas de troubles ou de dangers. *The life and times of sir Thomas Gresham*, t. Ier, pp. 55, 72 et suiv.

[2] Le temps et l'expérience ont démontré, dit Guicciardin, qu'un intérêt aussi énorme, encore augmenté par divers moyens, est très-préjudiciable aux pauvres ainsi qu'au commerce : « Le *dépôt,* ajoute-t-il, ne serait

vérité, on pouvait signaler aussi un grand nombre de négociants qui réalisaient des bénéfices légitimes en se bornant à acheter et à vendre des marchandises.

Aucun port ne pouvait rivaliser avec celui d'Anvers ; on y voyait les pavillons de toutes les nations du monde. L'Escaut portait librement jusque sous les murs de la ville les plus grands bâtiments. Ils venaient tour à tour s'amarrer en face du *Craene,* machine ingénieuse au moyen de laquelle on déchargeait rapidement leurs marchandises. Les vaisseaux succédaient aux vaisseaux. On vit plus d'une fois deux mille cinq cents navires dans le fleuve, et les derniers arrivés étaient forcés de rester deux ou trois semaines à l'ancre, avant de pouvoir s'approcher des quais et décharger leurs cargaisons. Presque chaque jour, cinq cents bâtiments entraient dans le port et en sortaient. Toutes les semaines plus de deux mille chariots arrivaient de l'Allemagne, de la France et de la Lorraine. Ces navires et ces voitures ame-

avantageux à tous que si les prêteurs se contentaient d'un intérêt honnête, comme de 6 ou 6 et 1/4 p. °/₀, selon la permission octroyée par les derniers souverains aux gentilshommes et aux rentiers, et même de 8 p. °/₀. Mais parce que les prêteurs ne se contentent pas de ces intérêts, le dépôt a eu de funestes conséquences. Autrefois les gentilshommes, qui possédaient quelque argent comptant, l'employaient à acheter des terres ou à améliorer leurs propriétés ; ils occupaient ainsi beaucoup de bras et entretenaient l'abondance dans le pays ; les marchands, riches en argent, l'employaient à faire venir des marchandises qui circulaient dans le pays et augmentaient les revenus du prince et des villes. Maintenant un certain nombre de gentilshommes, corrompus par la certitude d'avoir un gain énorme au moyen d'un *dépôt* excessif, baillent secrètement leur argent (car cela leur est défendu) ou bien le font bailler par main d'autrui à un taux usuraire ; plusieurs marchands riches agissent de la même manière. Il en résulte que des domaines demeurent incultes et sans bétail suffisant, ce qui engendre cherté ; que les marchandises manquent, ce qui augmente leur prix et porte dommage aux pauvres. »

naient à Anvers toutes les productions du monde connu. L'art et la nature, dit Schiller, semblaient y avoir entassé toutes leurs richesses : c'était un étalage magnifique des dons du Créateur et de l'industrie de sa créature.

En énumérant les principaux articles d'exportation et d'importation, on peut donner une idée exacte de cet immense mouvement commercial et du haut degré de prospérité auquel était parvenue l'industrie belge.

L'Espagne envoyait à Anvers les richesses des Indes, les perles et l'or du Pérou, le sucre des îles Fortunées, les vins de Canarie, les fruits de l'Andalousie, le velours de Tolède, etc. Mais elle recevait, en échange, les draps, les toiles, les meubles, les objets de quincaillerie fabriqués dans les Pays-Bas. Il en était de même du Portugal qui envoyait à Anvers les productions des Indes orientales, le sucre du Brésil, les vins de Madère, et les fruits de son territoire. Un commerce direct était également établi avec les côtes barbaresques ; les négociants belges y envoyaient les draps, les toiles, les serges, les merceries de leur pays. Tous les produits de l'industrie anglaise trouvaient un débouché dans les Pays-Bas ; mais, en revanche, les négociants d'Anvers exportaient en Angleterre de l'argent en bloc, draps d'or, d'argent et de soie, camelots, coton, épiceries, toiles fines et grosses, serges, tapisseries, houblon en grande quantité, poissons salés, armes de toute espèce, ustensiles de ménage, etc. Plus pauvres, l'Écosse et l'Irlande n'envoyaient à Anvers que des pelleteries et des cuirs ; les Belges leur fournissaient des épiceries, du drap, de la toile et des merceries. Les régions septentrionales envoyaient dans la métropole de l'Escaut du blé, du cuivre, de la laine, du lin, des pelleteries, du bois pour la construction des navires, etc. Leurs vaisseaux rapportaient des épiceries, du sel, des draps d'Angleterre et de Flandre, des draps de soie et d'or, des tapisseries et une énorme quantité

de meubles et ustensiles de ménage. L'Allemagne proprement dite envoyait par terre de l'argent en bloc, des cuirs, des meubles, des vins du Rhin, des armes, etc. Les Belges expédiaient dans cette contrée joyaux et perles, épiceries, draps de Flandre et d'Angleterre, toiles du pays, etc. La France envoyait par mer le sel de Brouage, le pastel de Toulouse, les grosses toiles de Bretagne et de Normandie, les graines de Provence, ses vins rouges et blancs, du papier à écrire, etc. ; par terre, les draps fins de Paris et de Rouen, les cramoisis de Tours, les bourras de Champagne, les fils de Lyon. Les Belges expédiaient aux Français des joyaux et des perles, de l'argent en bloc, du vermillon, des draps de Flandre et d'Angleterre, des toiles fines, des tapisseries, du houblon et du poisson salé. A Rome ils envoyaient également leurs draps, leurs tapisseries, leurs toiles, leurs serges, leurs meubles; Ancône demandait surtout le drap d'Armentières, connu sous le nom de *quatre couleurs,* et la cochenille, en échange des camelots et des productions du Levant qu'elle expédiait à Anvers. Indépendamment des épiceries, le contingent de Venise se composait de ses draps de soie alors célèbres, et des couleurs dont elle faisait un grand commerce ; Anvers envoyait à sa rivale des meubles, des draps de Flandre et d'Angleterre, des serges de Hondschote, de Lille, d'Arras, de Valenciennes et de Mons. Le commerce d'échange n'était pas moins actif avec le royaume de Naples, celui de Sicile, le duché de Milan, la Toscane, et la république de Gênes.

Ce mouvement commercial avait fait des progrès prodigieux depuis dix ans. En 1550, on avait importé du Portugal pour 500,000 ducats de pierres précieuses, d'épiceries, de sucre ; en 1560, on importa de Lisbonne pour 1,600,000 ducats en épiceries et en sucres seulement. En 1550, on avait importé d'Italie pour 1,000,000 de ducats de la soie écrue et façonnée, du camelot et du drap d'or et de soie ; en 1560, on en importa pour

3,000,000 de ducats. On remarquait la même progression dans le commerce avec le nord de l'Europe. L'importation des grains, du bois et du lin s'était élevée, en 1550, à 250,000 ducats ; celle des grains seuls s'éleva, en 1560, à plus de 1,500,000. En 1550, on n'avait évalué qu'à 800,000 ducats la valeur des importations françaises et allemandes ; plus tard, les vins français qui se consommaient dans les Pays-Bas furent évalués à 1,000,000 d'écus et les vins du Rhin à 1,500,000 ducats.

En résumé, le commerce de l'Espagne avec les Pays-Bas avait augmenté du double ; celui du Portugal, de la France et de l'Allemagne avait triplé ; celui d'Angleterre était devenu vingt fois plus considérable. En 1550, toute l'importation anglaise en étain, laine et draps s'élevait à 300,000 ducats ; en 1560, l'importation de la laine s'éleva à 250,000 écus, le drap et les étoffes à plus de 5,000,000 de ducats [1].

Le mouvement d'exportation s'était accru dans des proportions à peu près identiques. En 1550, tout le trafic, concentré dans la place d'Anvers, valait déjà au pays, outre le gain des artisans, plus de 1,000,000 de ducats de bénéfice. On pourrait sans doute affirmer que ce bénéfice était doublé en 1560 [2].

[1] Ces chiffres résultent de la comparaison établie par Ranke entre la relation de l'ambassadeur vénitien Cavalli de 1550 et celle de Guicciardin. Nous ferons remarquer que le savant historien considère cette dernière relation comme représentant les Pays-Bas *en 1566*. La dédicace adressée par Guicciardin au *grand roi catholique* est effectivement du 20 octobre 1566 ; celle de la traduction française, adressée à Marguerite de Parme, porte la date du 16 août 1567 et l'ouvrage parut à Anvers dans le courant de cette année. Toutefois Guicciardin s'explique clairement dans son introduction ; il veut, dit-il, décrire les Pays-Bas « au même estat, degré et forme qu'ils se trouvent jusqu'à l'année MDLX. » *Voir* notre notice sur Anvers dans la *Revue nationale*, t. XVII, p. 203.

[2] M. de Reiffenberg croit, d'après les calculs de Guicciardin, que le montant de la vente et de l'achat des marchandises atteignait, année

Anvers ne brillait pas moins par son industrie que par son commerce. On y trouvait des artisans en toutes sortes d'arts et métiers; on y fabriquait et on y contrefaisait, faut-il ajouter, la plupart des produits, draps, soieries, tapis turcs, armures, velours, etc. En 1560, il y avait dans la ville cent soixante boulangers, soixante-huit bouchers, soixante-quinze poissonniers vendant du poisson de mer, cent dix chirurgiens et barbiers, cinq cent quatre-vingt quatorze tailleurs et cordonniers, cent vingt-quatre orfévres et tailleurs de diamants, trois cents peintres ou sculpteurs. Parmi ceux-ci, il y avait des artistes célèbres tels que François Floris, Martin de Vos, Louis Van Oort, Michel Coxie, Pierre Pourbus. En général, les hommes et même les femmes, en contact avec tant d'étrangers, parlaient trois ou quatre langues, le flamand, le français, l'espagnol et l'italien. On trouvait des fortunes princières parmi les négociants et une grande aisance dans la bourgeoisie. L'opulence, le luxe, se montraient dans les habits, les ameublements, les banquets, les fêtes populaires. « L'on voit presque à toute heure, dit Guicciardin, nopces et danses; l'on entend de tous côtés le son des instruments et le bruit de chants joyeux; bref, en toutes choses, apparoissent la richesse, la puissance, la pompe et la splendeur de cette ville »

commune, la valeur de 1,662,500,000 florins des Pays-Bas, sans y comprendre la négociation des effets de change. Nous ne pourrions garantir l'exactitude de cette évaluation.

LIVRE SIXIÈME.

Principales causes des troubles. — Zèle de la nouvelle régente des Pays-Bas ; ses contrariétés comme duchesse de Parme et de Plaisance ; méfiance de Philippe II. — Les Granvelle. — Portrait d'Antoine Perrenot, d'abord évêque d'Arras, puis cardinal et archevêque de Malines. — Viglius. — Charles de Berlaymont. — Le duc d'Arschot. - Adversaires du cardinal de Granvelle : le comte de Hornes, le marquis de Berghes, le comte de Hooghstraeten, etc. — Inimitié du secrétaire d'État Francisco Erasso. — Simon Renard, instigateur principal de l'opposition contre Granvelle. — Embarras financiers de la noblesse ; dettes énormes. — Murmures croissants contre le séjour prolongé des troupes espagnoles ; danger d'un soulèvement ; la duchesse de Parme ordonne le départ. — Autre source de dissensions dans l'érection des nouveaux évêchés. — Détails sur l'exécution de la bulle de Paul IV ; opposition presque générale. — Inconvénients et avantages de cette mesure. — Prérogatives du pouvoir temporel dans ses rapports avec l'Église.

Le départ de Philippe II pour l'Espagne hâta la crise dont les germes étaient déposés dans le pays. Les troubles, qui éclatèrent sous le gouvernement de la duchesse de Parme, dérivaient de plusieurs causes. Les embarras financiers occasionnés par une guerre de neuf années contre la France ; les dérangements et les

secousses apportés par la paix même dans la condition de la noblesse ; les inquiétudes de cette noblesse généralement obérée ; la haine contre les Espagnols et leur suprématie ; la jalousie des grands seigneurs envers l'évêque d'Arras, que Philippe II avait investi de toute sa confiance ; un système difficile de gouvernement où les provinces de même que les communes échappaient fréquemment, par leurs priviléges spéciaux, à l'action du pouvoir ; les mécontentements qui allaient résulter de l'érection des nouveaux évêchés ; les progrès croissants et irrésistibles de la réforme, qui produisirent une réaction contre le régime sanguinaire établi par Charles-Quint pour la répression des hérésies ; enfin le caractère tout à la fois indécis et obstiné de Philippe II, telles furent les causes principales des orages qui allaient se former.

Dès qu'elle eut pris possession du gouvernement, au mois de septembre 1559, la duchesse de Parme s'appliqua, avec diligence et grand zèle, à l'étude des affaires et des personnes. Les seigneurs du conseil étaient étonnés du discernement et des connaissances qu'elle y apportait. Pour la collation des bénéfices et des offices, elle ne voulait avoir égard qu'au mérite. Un jour, elle fut informée qu'un solliciteur avait offert de l'argent. Lorsque la pétition de cette personne fut lue au conseil, la duchesse ordonna de la déchirer, ajoutant qu'elle ferait de même à l'égard de tous ceux qui emploieraient les mêmes moyens [1]. Bien que le témoignage de Granvelle pût sembler intéressé à

[1] Lettre écrite le 4 octobre 1559, par Tomás Armenteros, secrétaire particulier de la duchesse de Parme, à Gonçalo Perez. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 187. — Tomás Armenteros, qui avait été employé déjà sous le grand commandeur Francisco de Covos, ministre favori de Charles-Quint, et attaché au nonce résident à Bruxelles, fut donné à Marguerite de Parme par le conseil d'Espagne pour lui servir de secrétaire intime. Il était intéressé, avide et vénal. *Id.*, *ib.*, t. Ier, p. CXCIX.

certains égards, il rendait à la duchesse de Parme cette justice qu'elle traitait les affaires tout autrement que le duc de Savoie. Elle tenait, disait-il, ses serviteurs de manière qu'aucun d'eux ne cherchât à s'entremettre de choses qui touchaient le gouvernement, et encore moins à tirer avantage de celles-ci; elle servait avec amour et zèle, sans qu'on pût apercevoir dans sa conduite le moindre mobile d'intérêt particulier [1]. On vantait aussi l'élévation de ses sentiments, la fermeté de son âme, la vivacité de son esprit et son adresse singulière pour amener les affaires au but qu'elle se proposait [2]. Du reste, elle avait acquis en Italie une connaissance profonde dans l'art de dissimuler.

Il s'en fallait toutefois que la duchesse de Parme eût accepté avec un plein contentement la position à laquelle le roi l'avait élevée. Indépendamment des inquiétudes que lui occasionnait le séjour des troupes espagnoles, mal vues de toutes les classes, elle s'irritait aussi de la présence de la duchesse de Lorraine, qu'elle considérait encore comme une rivale, et elle s'affligeait de la méfiance étrange que le roi paraissait lui avoir témoignée en gardant le château de Plaisance comme un gage de sa fidélité.

Déçue de ses espérances, la duchesse de Lorraine se résolut enfin à sortir des Pays-Bas, et le roi apprit ce départ avec plaisir, espérant que toute désaffection cesserait entre les deux princesses [3]. Quant aux réclamations réitérées du duc et de la duchesse de Parme au sujet du château de Plaisance, elles restèrent infructueuses. Philippe II objectait que des considérations majeures ne lui permettaient pas, pour le moment, de leur

[1] Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez du 12 octobre 1562. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 223.

[2] *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle*, par dom Prosper Lévesque (Paris, 1753, in-12), p. 45-47.

[3] *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V. p. 672.

remettre cette citadelle. Mais, en 1562, pour atténuer ce refus, il assigna à la duchesse, sur les revenus de Naples, une rente viagère de huit mille écus et une autre rente de quatre mille au prince de Parme ; il promit, en outre, d'intervenir afin d'obtenir pour ce prince une des filles de l'empereur. Ces marques d'affection ne satisfirent pas encore Marguerite de Parme, sans cesse excitée par le duc, son mari, à réclamer la restitution de Plaisance. Ballottée entre les obsessions d'Octave Farnèse et les réponses dilatoires de Philippe II, elle se montra inquiète et triste ; même plus d'une fois, on la vit verser des larmes Pour retrouver le repos ou plutôt pour agir avec plus d'efficacité sur l'esprit de Philippe II, elle lui demanda, à diverses reprises, qu'il voulût bien la décharger du gouvernement des Pays-Bas, d'autant plus, disait-elle, qu'elle ne l'avait accepté que pour dix-huit mois. Cette offre aurait embarrassé Philippe, si la duchesse avait eu assez de fermeté pour y persévérer ; mais le roi connaissait le mobile qui animait l'épouse d'Octave Farnèse et ne s'inquiétait pas beaucoup de son humeur Il résulta de ces contrariétés domestiques du découragement chez la duchesse de Parme, un mécontentement réel, quoique contenu, contre le roi, des perplexités enfin qui ne laissèrent pas que d'influer sur les premières années de son gouvernement [1].

Ce fut l'évêque d'Arras qui, pendant cette première époque, eut à supporter tout le poids d'une situation que compliquaient tant de causes différentes. Il convient de bien connaître ce personnage, qui a donné lieu à des jugements divers et contradictoires.

Antoine de Granvelle avait quarante-deux ans lorsqu'il fut placé auprès de la duchesse de Parme pour guider son inexpé-

[1] Voir *Correspondance de Philippe II*, t. Ier (années 1562 et 1563), *passim*.

rience et surveiller son action politique. Il était issu d'une famille qui devait son élévation inespérée aux services éminents rendus par Nicolas Perrenot à l'empereur Charles-Quint. Cette maison était originaire d'Ornans, petite ville de la Franche-Comté de Bourgogne, à quatre lieues de Besançon. Elle appartenait à cette fraction de la bourgeoisie qui avait commé le monopole des charges municipales et de judicature. Pierre Perrenot, aïeul d'Antoine de Granvelle, était juge châtelain d'Ornans. Son père, Nicolas Perrenot, exerça les fonctions d'avocat du roi au bailliage de cette ville, après avoir suivi à l'université de Dôle les leçons d'un des plus célèbres jurisconsultes de ce temps, Mercurin d'Arbois, également franc-comtois d'origine, mais piémontais de naissance. Lorsque ce dernier eut été investi de la confiance de Charles-Quint, il n'oublia point son ancien élève. L'illustre professeur, devenu chancelier de l'empereur, comte de Gattinara dans le Milanais et cardinal de l'Église romaine, se plut à favoriser l'avancement d'un jeune homme dont il avait pu apprécier l'aptitude et le discernement. Grâce à cette protection, Nicolas Perrenot fut nommé conseiller au parlement de Dôle, secrétaire de Marguerite d'Autriche, qui était usufruitière des comtés de Bourgogne et de Charolais, et enfin maître des requêtes de l'hôtel de l'empereur. Employé dans les affaires les plus importantes et les plus épineuses, chargé en 1526 de prendre part à la rédaction du traité de Madrid, il appela sur lui l'attention et sut mériter à son tour la bienveillance de l'empereur. Il avait supporté tout le poids des affaires pendant la dernière maladie de Mercurin de Gattinara, et dès lors il était désigné comme le successeur naturel de ce puissant ministre. En 1530, à la mort de Gattinara, Charles-Quint donna effectivement sa confiance entière à l'homme d'État que le chancelier avait en quelque sorte formé; mais il ne remplaça point Gattinara en cette dernière qualité, parce que Charles avait résolu de prendre lui-même la direction suprême et exclusive

des affaires. Nicolas Perrenot, qui avait déjà acheté la seigneurie de Granvelle dont il prit le nom [1], fut nommé premier conseiller de l'empereur et garde des sceaux pour les royaumes de Naples et de Sicile. Dès ce moment, il s'associa plus activement encore aux événements les plus mémorables de la seconde moitié du règne de Charles-Quint ; guerres, négociations, affaires religieuses, sa prévoyance dut tout embrasser. En 1535, il accompagne l'empereur devant Tunis ; en 1539, il préside le colloque de Worms ; en 1545, il est présent à l'ouverture du concile de Trente. Préoccupé de la scission toujours plus profonde que les questions religieuses amenaient dans l'Empire, il voulait essayer de rapprocher les partis lorsqu'il mourut à la diète d'Augsbourg de 1550. Prudent, modéré, laborieux, doué du tact le plus rare, Nicolas de Granvelle semblait indispensable à Charles-Quint, qui s'était fait comme une habitude de ses avis et de ses conseils. Chaque soir il envoyait à l'empereur, sur une feuille de papier, ses remarques et ses propositions sur les affaires que le monarque avait à traiter le lendemain, de même que sur les dépêches et les informations des ambassadeurs. Du reste, il fallait que le mérite du seigneur de Granvelle fût grand, incontestable même, puisqu'il avait su conserver pendant vingt ans toute la faveur du prince assurément le plus capable de ce siècle. Aussi Charles-Quint écrivit-il, non sans émotion, à l'infant Philippe : « Mon fils, nous avons perdu, vous et moi, un bon lit de repos [2]. »

[1] Il acquit la terre de Granvelle le 8 juillet 1527, et acheva en 1536, à Besançon, l'hôtel ou palais auquel il laissa son nom. Il avait aussi fait anoblir son père.

[2] *Mémoires* de dom PROSPER LÉVESQUE, t. Ier, *passim*. — *Histoire du cardinal de Granvelle*, par COURCHET et D'ÉSNANS (Paris, 1761), liv. Ier. — Notice préliminaire aux *Papiers d'État*, par CH. WEISS. — *Relation* de Marino Cavalli.

Tout en travaillant sans relâche à consolider la puissance de Charles-Quint, Nicolas de Granvelle n'oublia point ses propres intérêts. L'empereur avait lui-même signalé la passion de son ministre pour tout ce qui tendait à augmenter l'influence et l'opulence de la maison de Granvelle[1]; mais il reconnaissait aussi que ce défaut était compensé par de grandes qualités, par de rares talents, et pallié par la nécessité de pourvoir à l'établissement d'une nombreuse postérité.

Du mariage de Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle, avec Nicole Bonvalot, femme du plus grand mérite, étaient issus quatorze enfants. Onze survécurent à leur père : six filles, qui furent toutes mariées avantageusement dans la Franche-Comté, et cinq garçons, dont trois se rendirent célèbres à divers titres. Ce furent : Antoine de Granvelle; Thomas de Chantonay, comte de Cantecroix[2], et Frédéric de Champagney.

[1] Navagero évaluait en 1546 le revenu de Granvelle à 50,000 ducats, indépendamment de beaucoup de deniers comptants, d'une belle et précieuse vaisselle d'argent et de beaucoup d'autres objets de prix. Cavalli, qui présenta sa relation en 1551, était d'accord avec son prédécesseur. « Ce seigneur, disait-il de Nicolas Perrenot, a une provision de 12,000 écus par an. Il a de plus une commanderie de Calatrava, qui lui vaut 4,000 écus, et il reçoit souvent des dons extraordinaires qui lui rapportent encore 4,000 écus et plus par an. Il n'est pas revêtu du titre de grand chancelier, mais de celui de garde du grand sceau, l'empereur, après la mort du cardinal Gattinaire, n'ayant plus voulu donner le premier titre à personne. M. d'Arras, son fils, a de ses bénéfices 4,000 écus, et d'autres revenus environ 12,000 écus par an, outre les gratifications extraordinaires que lui accorde l'empereur : de manière que, indépendamment d'autres choses, ces deux personnages ont ensemble au delà de 50,000 écus par an : aussi ils ont, en peu d'années, tellement enrichi leur maison, qui était simple et pauvre, que ce qu'elle possède s'élève à présent à des millions. »

[2] Cantecroix ou Canticrode, château situé près d'Anvers et qui commandait à huit villages voisins. Ce domaine appartint d'abord à l'évêque d'Arras; il fut érigé en comté vers 1570.

Ces deux derniers embrassèrent la carrière des armes ; mais la tendance différente de leur esprit ne leur réservait point à tous deux une destinée également brillante. Frédéric de Champagney se montra irrésolu dans les troubles civils dont les Pays-Bas allaient devenir le théâtre. Thomas de Chantonay se montra, au contraire, inébranlable dans ses convictions catholiques et sa prédilection pour la cause espagnole. Gouverneur d'Anvers en 1560, il devint ensuite ambassadeur en France et en Allemagne, majordome du roi et chevalier d'Alcantara[1].

Mais Antoine de Granvelle, né à Besançon le 20 août 1517, éclipsa tous les autres membres de sa famille, tant par son génie supérieur que par les éminentes fonctions qu'il exerça successivement. Son père semblait l'avoir préféré à cause de la vivacité naturelle de son esprit. Il fit des études brillantes qu'il commença à l'université de Dôle et qu'il poursuivit à Padoue, à Paris et à Louvain, où il prit ses degrés en philosophie et en théologie. Destiné à l'Église, il fut pourvu de bénéfices dès sa première jeunesse et, entre autres, de l'abbaye de St-Vincent à Besançon ; il n'avait même que quatorze ans lorsque le pape Clément VII le nomma protonotaire apostolique; à vingt-trois ans, il était évêque d'Arras. L'empereur avait remarqué sa bonne mine, mais surtout son esprit solide et pénétrant, son éloquence douce et persuasive. Reportant sur le jeune évêque d'Arras une partie de la confiance qu'il ne cessait de témoigner à son principal ministre, il députa Antoine de Granvelle au concile de Trente, puis se l'attacha plus étroitement en lui conférant la dignité de conseiller d'État, tant il avait été satisfait d'une harangue prononcée au concile et qui passait pour un chef-d'œuvre d'éloquence. L'évêque d'Arras participa dès lors aux affaires les plus importantes, principale-

[1] En 1549, Thomas de Chantonay avait épousé à Anvers Hélène de Bréderode, et son mariage avait été honoré de la présence de Charles-Quint.

ment à celles de l'Empire dont Charles-Quint lui confia même les sceaux à la mort du seigneur de Granvelle. Le nouveau ministre était moins remarquable encore par son ardeur au travail, son exactitude et sa perspicacité que par l'étonnante vivacité de son esprit et une facilité qui tenait presque du prodige. Bien souvent on le vit lasser cinq secrétaires en leur dictant en même temps des dépêches en différentes langues, car, pour mieux servir Charles-Quint, il avait appris, indépendamment des langues mortes et du français, l'allemand, le flamand, l'espagnol et l'italien. Ayant une haute opinion de sa valeur, il désirait plus que n'avait possédé son père, c'est-à-dire, comme Gattinara, les sceaux de tous les royaumes sur lesquels régnait Charles-Quint. Mais l'empereur ne céda point à cette ambition ; il déclara de nouveau son intention formelle de ne plus créer un ministre aussi puissant que l'avait été son premier chancelier. La faveur accordée à l'évêque d'Arras, dans des circonstances difficiles, exigeait de sa part la plus extrême vigilance, car il se voyait en butte à la haine des princes protestants de l'Allemagne qui, dans leurs manifestes, l'atttaquèrent personnellement et avec la plus grande vivacité, ne voulant point, disaient-ils, recevoir la loi d'un évêque étranger à l'Empire. Antoine de Granvelle, qui aimait à passer pour brave, accompagna Charles-Quint dans la guerre d'Allemagne et, lors de la triste retraite d'Inspruck, il se tenait à cheval et armé de toutes pièces à côté de l'empereur malade, vaincu et poursuivi [1].

Lorsque Charles-Quint eut annoncé l'intention d'abdiquer, Antoine de Granvelle exprima également le désir de ne pas prolonger plus longtemps sa propre existence politique. Il adressa à l'empereur une demande qu'il lui avait déjà faite, disait-il,

[1] *Mémoires* de dom Lévesque, p. 215, et *Histoire du cardinal de Granvelle*, liv. Ier.

six ans auparavant, et qui tendait à lui permettre de se retirer dans son évêché d'Arras pour y remplir enfin les devoirs pastoraux qu'il avait dû négliger jusqu'alors. Après s'être plaint des calomnies dont il était l'objet, il donnait pour excuse à sa requête l'absence de toute ambition de sa part [1]. Charles-Quint se garda bien de priver son fils d'un serviteur aussi éprouvé et de se séparer lui-même de l'homme d'État qui pouvait lui être d'un si grand secours encore dans les derniers temps de son propre règne. Il ne se dissimulait point d'ailleurs que celui qui avait pris pour devise : *Durate* [2] serait le premier, sans doute, à regretter d'avoir brisé sa carrière dans un moment d'humeur ou de lassitude.

Charles-Quint refusa donc la démission de l'évêque d'Arras, le rassura, l'encouragea, fit de lui son dernier confident et le légua à Philippe II comme le ministre le plus capable de la monarchie espagnole. Telle était aussi l'opinion des contemporains. Michele Suriano, ambassadeur de la république de Venise près de Philippe II, mettait Granvelle au-dessus de Ruy Gomez, du duc d'Albe, de don Juan Manrique, de don Antonio de Tolède et de tous les autres conseillers du roi « Tous ensemble, disait-il, ne valent autant que M. d'Arras seul. Celui-ci, par son discernement, par la longue pratique qu'il a des affaires, est plus propre qu'aucun d'eux à entreprendre les grandes choses ; il a, pour les manier, plus de dextérité et plus de confiance en lui-même ; il est enfin doué de plus de constance et de résolution pour les mettre à fin [3]. »

Granvelle avait deviné Philippe II lorsque celui-ci n'était encore que prince d'Espagne ; la froideur de son caractère et les

[1] *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV, p. 299.
[2] *Durate, et vosmet rebus servate secundis.* ÆNEID, I, 207.
[3] *Relation* de 1559.

hésitations de son esprit ne lui avaient point caché une capacité réelle[1]. Mais, d'autre part, il avait vu aussi qu'il fallait ménager les prédilections, les défiances et les antipathies du nouveau souverain. On a pu dire qu'il fut bientôt espagnol avec un prince espagnol en ce sens qu'il se montra un ardent défenseur des principes monarchiques et de la religion orthodoxe. Il s'est peint lui-même dans les lignes suivantes qu'il adressait familièrement à un de ses compatriotes : « Je me contente de « m'entendre bien avec mon maître, et ne suis non plus Flamand « que Italien. Je suis de partout et ma fin est de procurer de « faire mes affaires et de m'employer à ceux du maître et du « public en ce que l'on voudra. » Granvelle, cependant, ne faisait pas toujours taire ses sympathies personnelles, et, à ce point de vue, il préférait certainement aux Castillans les Belges et les Bourguignons, ses concitoyens. De même, tout en défendant avec énergie le catholicisme menacé par les sectaires, il n'était point partisan absolu d'une répression sanglante des hérésies. En voyant l'inefficacité de ce système, il dit plus d'une fois à ses confidents que « à couper tant de têtes, l'on n'avait en rien profité, et qu'il fallait prendre un autre chemin[2]. »

Ce ne fut pas assez pour Granvelle de captiver Philippe II ; il eut l'art de se rendre indispensable en se prévalant de son expérience, en devinant les sentiments du prince, en aidant son irrésolution naturelle par l'adresse qu'il employait à lui suggérer un parti, en n'affectant jamais des prétentions qui eussent pu froisser

[1] Faisant allusion à l'héritier de Charles-Quint, Granvelle écrivait à Simon Renard, alors ambassadeur en France : « Nos voisins auront affaire « après son père, que Dieu garde longtemps, à un autre galant qu'ils ne « pensent. » *Essay des mémoires du cardinal de Granvelle*, par l'abbé de Saint-Vincent (Biblioth. de Bourgogne, 16371).

[2] Lettre de Granvelle à Viglius, du 1er juillet 1564, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. Ier, p. 271.

un esprit naturellement ombrageux. Aussi, durant les quatre années que Philippe II passa dans les Pays-Bas après l'abdication de son père, Granvelle fut-il le ministre le plus influent, car rien ne se décidait que par ses conseils et son intervention [1].

Modeste et réservé avec son maître, Granvelle aimait à déployer un caractère impérieux avec ses inférieurs et ses égaux ; affectant l'orgueil d'un parvenu, il faisait une vaine parade de son influence et de son pouvoir. On lui reprochait encore, non sans raison, des inclinations peu conformes à la dignité de son état [2]. Il aimait aussi le luxe, les magnifiques livrées, les demeures

[1] STRADA, lib. II.

[2] On verra plus loin une dépêche de la duchesse de Parme qui permet de confirmer les insinuations du cardinal Bentivoglio et, jusqu'à un certain point, les accusations acerbes de le Petit. Ces censures étaient également consignées dans la *Défense personnelle* du comte de Hornes. Pour justifier son opposition contre Granvelle, le comte de Hornes prétendait avoir dit à plusieurs personnes amies de ce cardinal, qu'il était attristé de son gouvernement, de son ambition et de sa *mauvaise vie*, « car celle-ci « était peu conforme à la haute position qu'il occupait, comme ses amis « eux-mêmes l'avouaient. » *Supplément à Strada*, t. I, p. 144. — Du reste, l'extrait suivant du registre officiel des résolutions des états de Hollande ne permet plus guère le doute sur ce point. « — *8 août 1584.* « Is geordonneert te schryven aan schout, burgermeesteren ende re- « geerders van Amsterdam, en elks van henluiden bysonder, alsoo de « staaten verstaan, dat aldaar hem onthoudende is een persoon, hem « uitgeevende voor een edelman, *wesende een soon van den cardinaal* « *Granvellis,* aldaar gekoomen omme quaad officie te doen tegens den « dienst en het welvaren van den lande, syluiden daaromme de heeren « Mrs. Pieter Vander Meer en Nicasius sille willen hooren en volkoomen « credentie geeven van het geen, by de staaten geresolveert is, omme den « selven ende syne complicen in goede verseekertheit te stellen en te exami- « neeren, en voorts alles te daen wes tot dienste, conservatie en welvaren « vanden lande sal moogen dienen. » (*Register van Holland en Westvriesland,* van den jaare 1584, p. 522). — Je dois à l'obligeance de M. Gachard la communication de ce document emprunté aux archives de la Haye.

splendides. Il fit bâtir à Bruxelles, dans le style de la renaissance, un immense hôtel qu'on nomma la *maison d'Arras* ou *du Cardinal*. Ce palais était orné de chefs-d'œuvre de la statuaire antique; on admirait surtout des statues colossales de Vénus et de Cupidon, qui avaient été rapportées de Rome. Ce goût pour les arts, l'évêque d'Arras le tenait de son père qui, dans le *palais Granvelle* à Besançon, avait rassemblé des tableaux de tous les grands maîtres d'Italie, des Pays-Bas et d'Allemagne. L'évêque d'Arras poussait si loin sa passion pour les reliques de l'antiquité qu'il employait un grand nombre d'artistes, en Italie et en Sicile, à les rechercher et à les dessiner. Étranger à aucune branche de la littérature, il cultivait aussi, avec prédilection, l'astronomie, la physique, la médecine, et toutes les sciences naturelles connues de son temps. Indépendamment de la *Maison d'Arras*, à Bruxelles, Granvelle avait acquis, au delà du grand étang de Ten-Noode, une villa entourée d'eau et de nombreuses dépendances qu'on appelait alors *la Fontaine;* il y fit exécuter, en 1560, de nombreux travaux d'embellissement et l'agrandit par l'achat de plusieurs domaines contigus [1]. Ces goûts d'antiquaire, d'artiste et de grand seigneur contribuèrent sans doute à la gêne que l'évêque d'Arras éprouva plus d'une fois.

[1] La *maison d'Arras* ou *du cardinal* fut bâtie sur des propriétés achetées par Granvelle dès 1550 et 1551 entre la rue Cuiller à Pot et la rue des Sols. Sébastien Van Oye, architecte de Philippe II, fournit les plans de cet hôtel. Il formait un immense parallélogramme, dont la cour était partagée en son milieu par une cinquième aile parallèle à celles qui longeaient les rues des Sols et de la Cuiller à Pot. — Au delà du grand étang de Saint-Josse-ten-Noode, on voyait encore, il y a quelques années, deux métairies de structure assez ancienne et portant les millésimes de 1631 et 1646: c'étaient les restes de la villa du cardinal de Granvelle. *Histoire de Bruxelles*, par Henne et Wauters, t. III, pp. 305 et 605. *Voir aussi Histoire des environs de Bruxelles*, par A. Wauters, t. II, p. 25.

Après avoir importuné l'empereur de ses demandes, il s'adressa à Philippe II, avant son départ des Pays-Bas, et réclama avec instance quelque bienfait. Il exposait au roi que ses dettes s'élevaient à vingt-sept mille écus dont quatorze mille avaient été contractées à Bruxelles même. Elles provenaient, suivant lui, de l'insuffisance de la pension de trois mille écus, dont il jouissait, ainsi que des émoluments attachés à la chancellerie. Il rappelait ensuite à Philippe ses services passés et les charges qu'il avait occupées ; il disait aussi qu'il avait renoncé deux fois à l'évêché de Liége et quatre fois au cardinalat pour se maintenir au service de l'empereur et du prince. « Le monde attend, ajoutait-il, « ce que Votre Majesté va faire pour moi dans cette occasion. Je « la supplie donc d'avoir égard à la nécessité qui me presse et à « la voix du peuple, qui ne forme son opinion sur les choses que « par des comparaisons. Si le cardinal de Trente, qui n'a servi « qu'une année à Milan, a pu recevoir une pension de dix mille « écus, n'ai-je pas le droit d'en espérer aussi quelqu'une, moi « qui suis un vieux serviteur de votre maison [1] ? » Philippe, au lieu d'une pension, accorda, le 12 mai 1560, à Granvelle l'abbaye de Saint-Amand qui rapportait par an quinze mille florins de revenu [2]. De plus, il ne tarda point à le nommer archevêque de Malines et à lui faire obtenir la pourpre. Granvelle, élevé au cardinalat le 24 février 1561, reçut la nouvelle de cette faveur avec modestie. Il écrivit à Gonçalo Perez qu'il avait été pendant longtemps déterminé à quitter les affaires et à vivre avec ses livres ; il rappelait de nouveau qu'il avait, du vivant de l'empereur, refusé de pareilles dignités ; mais le roi l'ayant appelé à le servir

[1] *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 657-664.

[2] Dans une nouvelle requête, du 20 janvier 1565, Granvelle assurait pourtant le roi que tous ses revenus ne montaient pas annuellement à 18,000 écus. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 337.

aux Pays-Bas, il croyait qu'il convenait maintenant d'accepter, puisqu'il serait ainsi mieux en position de défendre ses intérêts ; le roi, ajoutait-il, lui avait d'ailleurs donné, par libéralité, les moyens de soutenir l'éclat de cette dignité. En écrivant en Espagne, Granvelle attribua la faveur qui venait de lui être accordée au roi seul et à l'intervention bienveillante de Gonçalo Perez, et, à Bruxelles, il supposait d'en être seulement redevable à la duchesse de Parme. Il crut néanmoins devoir différer d'accepter le chapeau de cardinal, jusqu'à ce qu'il eût appris la volonté du roi, dont il s'était empressé de pressentir les intentions tout en le remerciant d'une faveur qu'il lui attribuait [1]. Philippe, dans sa réponse, laissa supposer que l'honneur accordé à son ministre était dû à l'initiative du pape ; il se réjouissait beaucoup, disait-il, de ce que le pape avait fait, attendu que Granvelle le méritait ; il exprimait ensuite le vœu qu'il acceptât sans retard [2]. En se conformant à ce désir, Granvelle déclara à la duchesse de Parme qu'il s'y était surtout déterminé par la vicissitude des choses humaines, afin que, s'il était contraint un jour de sortir des Pays-Bas, il pût avec honneur se rendre à Rome, véritable séjour des cardinaux, et y trouver une retraite sûre et honorable [3].

En partant pour l'Espagne, Philippe II laissa Antoine de Granvelle à la duchesse de Parme comme le meilleur appui de son gouvernement. Granvelle correspondait directement avec le roi ; mais, de son côté, la duchesse de Parme, indépendamment de la correspondance officielle en français, entretenait aussi avec le roi une correspondance secrète en italien, et celle-ci ne passait pas sous les yeux de l'évêque d'Arras. Les entrevues et les con-

[1] Lettre de Granvelle au roi, du 9 mars 1561, dans les *Papiers d'État*, t. VI, p. 295.

[2] Lettres de Philippe II, à Granvelle du 17 mars et du 2 avril 1561, dans les *Papiers d'État*, t. VI, p. 208 et 302.

[3] *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 194, et STRADA, lib. III.

férences entre la gouvernante et son principal conseiller étaient, au surplus, très-rares. Granvelle avait adopté la coutume de se concerter avec la régente, sur la plupart des affaires, par lettres et par billets, alors même qu'ils se trouvaient dans la même ville et souvent dans la même maison [1]. Peut-être agissait-il ainsi pour ne pas éveiller la jalousie des grands ; mais il fut bientôt impossible de ne pas reconnaître l'influence prépondérante de l'évêque d'Arras. Quoique simple conseiller d'État, il était réellement le premier et le principal ministre de la gouvernante des Pays-Bas [2], plutôt par le commandement exprès du roi que par une sincère inclination de la duchesse de Parme. On remarquait que celle-ci ne faisait jamais voir au conseil d'État les lettres qui lui venaient d'Espagne ou d'ailleurs, qu'elle n'en eût communiqué en particulier avec Granvelle ou qu'elle ne lui en eût écrit. Il les examinait tout seul dans le cabinet, puis il renvoyait les dépêches à la gouvernante ou à Viglius, qui en donnait lecture au conseil d'État, mais en omettant les articles sur lesquels le cardinal avait tracé quelques lignes pour qu'ils ne fussent pas connus [3].

Indépendamment de la communauté des vues, un noble sentiment de reconnaissance expliquait l'attachement que Viglius ne cessa de professer pour le cardinal de Granvelle, aussi longtemps que celui-ci fut le vrai ministre des Pays-Bas. Viglius, qui avait déjà fourni une carrière plus longue que celle de Granvelle, ap-

[1] Strada, qui avait eu à sa disposition les archives de la maison Farnèse, nous apprend qu'il possédait un gros volume des lettres et billets que Granvelle envoyait, à toute heure, à la duchesse de Parme.

[2] C'est ainsi que Sébastien de l'Aubespine écrivait à sa cour (de Gand, 31 juillet 1559) : « M. d'Arras demeure ici *principal ministre et quasi tout* pour estre ladite dame (duchesse de Parme) assez nouvelle ès affaires du pays. » *Négociations, lettres*, etc., p. 55.

[3] STRADA, lib. III.

pelait moins encore l'attention par les dignités dont il était comblé que par ses immenses travaux comme professeur, comme jurisconsulte, comme savant, comme diplomate, comme président du conseil privé. Cette vie si pleine justifiait la devise adoptée par l'illustre président : *Vita mortalium vigilia*. Viglius d'Aytta de Zuichem était né le 19 octobre 1507 dans le château de Barrahuys, au village de Wirdum, en Frise. Sa famille, sans être opulente, avait un rang honorable. Placé sous la direction de son oncle paternel, Buchon d'Aytta, doyen du chapitre de la Haye, Viglius fit ses premières études à Deventer et à Leyde; après avoir reçu la tonsure cléricale, à l'âge de quinze ans, il se rendit à l'Université de Louvain et y passa près de quatre années pour s'y perfectionner dans la connaissance des langues anciennes et y commencer son cours de droit. Il poursuivit ses études juridiques à l'université de Dôle et les acheva, sous la direction d'Alciat, à Avignon, puis à Valence, en Dauphiné, où il reçut le bonnet de docteur, le 8 mai 1529. Ayant suivi Alciat, son maître, à Bourges, il ne tarda point à le remplacer dans sa chaire lorsque le célèbre jurisconsulte milanais eut été rappelé à Pavie. Mais lui-même voulut voir l'Italie, et les hommes les plus éminents cherchèrent à l'y retenir en lui procurant la chaire des institutes à l'université de Padoue. Son mérite appelait déjà l'attention générale. Il déclina presque en même temps l'honneur que se proposait de lui faire Charles-Quint, en le choisissant comme précepteur de l'infant d'Espagne, et l'offre bienveillante de la république de Venise, qui aurait voulu lui assurer un emploi élevé dans l'ordre judiciaire en Chypre [1]. Désirant revoir sa patrie dont

[1] Viglius lui-même a rapporté les motifs tout littéraires qui avaient engagé quelques grands de la cour de l'empereur à le désirer pour instituteur de l'infant d'Espagne : « Viglius, cujus nomen jam nonnullis innotescere « cœpit, ab magnis viris in aula imperiali sollicitatus fuit, ut *Philippum*

il était éloigné depuis quatorze ans, de nouvelles offres mirent encore obstacle à ce retour. Il refusa, quoiqu'à regret, la proposition que lui fit Érasme de se fixer près de lui, à Fribourg, à la condition de recueillir son héritage ; il préféra s'attacher, comme official, au prince évêque de Munster, François de Waldeck, et conserva ce poste, qui n'était pas sans péril, jusqu'à l'entière destruction du royaume des anabaptistes. On le retrouve ensuite à Ingolstadt, où il reprit avec éclat l'enseignement du droit, grâce aux sollicitations de l'électeur de Bavière. Les instances de Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, le déterminèrent enfin à consacrer ses talents au service de sa patrie : il abandonna définitivement la carrière de l'enseignement et accepta l'emploi honorable de membre du conseil privé à Bruxelles. Il semble toutefois qu'il eût préféré une retraite studieuse, car, en 1543, il fut, sur sa demande, nommé conseiller au grand conseil de Malines. Mais Charles-Quint, qui avait su apprécier ses connaissances et sa dextérité, ne voulut point le laisser inactif ; il l'obligea à l'accompagner à la diète de Spire et lui confia successivement les négociations avec le Danemark, avec les princes catholiques de l'Empire et avec l'Angleterre. L'empereur récompensa les nouveaux services de Viglius en l'élevant spontanément, en 1549, à la dignité de président du conseil privé et de garde des sceaux. Viglius, qui tenait également de la bienveillance de Charles-Quint le titre honorifique de chevalier, aurait voulu terminer sa carrière politique en même temps que l'empereur. En conséquence, il offrit à la reine Marie la démission de ses emplois. Il alléguait, pour motiver cette détermination, la fatigue qu'il res-

« Cæsaris *Caroli* filium instituendum susciperet ; ad quod ipsos movebat, « quod multarum linguarum peritiâ pollebat, ac in græcis latinisque litteris « apprime doctus haberetur, sermoque purus nec affectatus esset. » *Vita Viglii* dans les *Analecta belgica* de HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. Ier, p. 12.

sentait après tant de travaux et les difficultés qu'il prévoyait par suite du renouvellement du conseil d'État où l'esprit d'innovation allait pénétrer avec. les jeunes seigneurs qu'on y appelait. Mais, Charles-Quint et sa sœur, sachant combien l'expérience de Viglius était précieuse, l'engagèrent à rester au service du nouveau souverain ; Philippe II aussi lui fit à cet égard les plus vives instances [1]. Viglius conserva donc la présidence du conseil privé ainsi que son siége au conseil d'État ; il faisait, en outre, partie de la *consulte* avec Granvelle et Berlaymont. Du reste, Philippe II lui avait donné un autre témoignage de sa bienveillance en lui accordant, sur la proposition de Granvelle, la coadjutorerie de la prévôté de l'église de Saint-Bavon à Gand [2]. Après la mort du titulaire, en 1562, il eut la prévôté effective, reçut les ordres majeurs des mains de l'évêque d'Arras et obtint du saint siége la permission d'officier avec la crosse et la mitre, ainsi que l'autorisation de continuer sa résidence à Bruxelles. A cette haute dignité ecclésiastique, Viglius joignit encore, par la préférence du roi, la place éminente de chancelier de l'ordre de la Toison d'or [3]. Il témoigna sa gratitude à Philippe II par

[1] *Vita Viglii*, *ibid.*, pp. 31 et 32.

[2] Viglius avait épousé vers 1544 Jacqueline Damant, fille du trésorier de l'empereur ; veuf depuis quelques années et n'ayant pas d'enfants, il avait manifesté l'intention de prendre les ordres sacrés. — Luc Munich, dont il allait devenir le coadjuteur. était le dernier abbé de Saint-Bavon et le premier prévôt de la collégiale qui avait remplacé l'antique abbaye sur l'emplacement de laquelle Charles-Quint construisit le château de Gand. « Cet abbé, disait un contemporain, va plus en gendarme en son cloître qu'en religieux. Lui et quelques autres ont honte de montrer couronne (tonsure cléricale). »

[3] *Le Président Viglius*, par le chanoine Desmet (*Revue de Bruxelles*, février 1838). — « Ce cumul de titres, ajoute le biographe, obligea Viglius à faire au souverain pontife une demande assez singulière. Les statuts de la collégiale de Saint-Bavon exigeaient que le prévôt eût la barbe modestement

sa constante fidélité; mais, tout en restant dévoué au fils de Charles-Quint, il sut plus d'une fois discuter avec indépendance et fermeté, combattre même, sous le gouvernement sanguinaire du duc d'Albe, les mesures imposées par l'influence espagnole. Sans avoir le génie supérieur de Granvelle, ni sa prévoyance, ni son énergie, il se distinguait néanmoins par des qualités qui n'étaient pas ordinaires : droiture naturelle, science profonde, modération qui le faisait respecter même de ses contradicteurs. Il aimait à convaincre, à concilier plutôt qu'à dominer ; mais ses conseils devaient être bien rarement écoutés à une époque de crise profonde et d'agitation qui s'étendait dans toutes les classes de la société. De même que Granvelle, il était contraire aux assemblées délibérantes, et comme lui aussi, tout en s'opposant à la liberté de conscience, il ne se faisait pas illusion sur les tristes résultats de l'inquisition et les conséquences fatales d'une sévérité excessive, dans les mesures de répression ordonnées contre les religionnaires. Mais sa modération finit par déplaire à l'un et à l'autre parti. Les grands des Pays-Bas l'accusèrent de partialité pour Granvelle et de condescendance pour les Espagnols, tandis que ceux-ci, méconnaissant ses longs services, l'accusaient d'avarice, de vénalité, et surtout d'un penchant secret pour les doctrines de la réformation [1].

rasée et les convenances de la cour portaient le contraire. Le chef-président demanda et obtint à Rome une dispense pour porter la barbe comme avant sa nomination à la prévôté.

[1] Viglius ayant été secrètement dénoncé au roi par les émissaires que ce prince entretenait dans les Pays-Bas, la duchesse de Parme reçut, en 1564, l'ordre de prendre des informations sur la conduite du président dans les matières de religion et de justice. Ne se contentant point des dénonciations des espions espagnols et de l'inquisiteur de Flandre, elle invita, dans le plus grand secret et sous serment, un ecclésiastique et un lettré à lui dire ce qu'ils savaient là-dessus, et elle envoya leur relation à

Le troisième membre de la *Consulte* était le baron Charles de Berlaymont, chevalier de la Toison d'or et chef du conseil des

Philippe II. Bien qu'elle ne pût certifier, disait-elle, l'exactitude des renseignements, recueillis de la sorte, elle croyait cependant que, par une information plus franche et plus complète, on pourrait découvrir contre le président des choses de beaucoup de gravité. Elle ajoutait immédiatement, comme pour atténuer cette inculpation, qu'avec elle, Viglius s'était toujours, au moins en apparence, puisqu'elle ne pouvait juger son cœur, montré bon catholique, et qu'elle n'avait jamais vu qu'il eût donné mauvais exemple en ce qui concernait la religion ; que, seulement, elle l'avait trouvé très-facile à pardonner aux hérétiques repentis, etc. De toutes ces pièces, communiquées plus tard au duc d'Albe, pour son information, la principale était sans contredit les renseignements fournis par l'ecclésiastique et le docteur, que la duchesse de Parme avait interrogés sous serment. « On y reprochait à Viglius d'avoir été, dès sa jeunesse, grandement suspect d'hérésie, principalement de celle de Luther ; d'avoir été réputé pour tel, non-seulement aux Pays-Bas, mais en France, en Italie et en Allemagne, et de l'être encore ; de n'avoir hanté que des hérétiques comme ceux d'Augsbourg, de Bâle, de Wurtemberg, etc.; d'avoir, du temps de la reine de Hongrie, favorisé, par tous moyens, frère Alexandre, prédicateur de cette princesse, qnoiqu'il fût véhémentement suspect d'hérésie, et qu'il en fût même infecté, comme l'ont prouvé la sentence rendue contre lui et sa fuite ; de n'avoir, depuis son élévation à la charge qu'il occupe, avancé que des gens de même farine, comme Hopperus, qui, étant aux études en France, ne fréquentait guère que des hérétiques......; d'avoir richement pourvu d'offices et bénéfices ses frères, parents et amis en Frise, tous entachés ou suspects d'hérésie ; de ne s'être, à la fin de sa vie, fait prêtre et homme d'Église, que pour happer la prévôté de Saint-Bavon, quoique ses infirmités ne lui permettent de célébrer la messe, ni même de rester debout à l'autel. — Passant à l'avarice de Viglius, les auteurs du mémoire l'accusaient d'avoir non-seulement pillé les bagues, joyaux, vaisselles, linges, lits, tapisseries et autres meubles de Saint-Bavon et de les avoir envoyés en Frise, mais aussi de s'être emparé de l'argent comptant laissé par le dernier abbé et qui s'élevait bien à 100,000 florins. Quant à la justice, il a rempli tous les conseils des Pays-Bas de ses neveux, cousins et alliés : par où l'administration de la justice est à sa discrétion. — Il avait

finances. Quoiqu'il appartînt à la plus haute noblesse des Pays-Bas, il n'avait pas hésité à s'attacher étroitement à Granvelle, dès qu'il eut pu reconnaître la supériorité qu'assuraient à l'évêque d'Arras ses talents éminents aussi bien que la faveur signalée du souverain. Ses adversaires ne manquèrent point de voir la preuve d'un esprit rampant et d'une âme intéressée dans l'appui qu'il prêtait au cardinal : mais ses amis, d'autre part, considéraient cet attachement comme une preuve de sa fermeté et comme le témoignage d'un zèle éclairé pour les intérêts du roi [1].

Philippe de Croy, duc d'Arschot, prince de Château-Porcien et de Chimay, comte de Beaumont et de Seneghem, etc., soutenait avec vigueur aussi le parti du cardinal : mais, d'après le témoignage de Granvelle lui-même, ce n'était pas l'homme le plus judicieux et le plus fin du monde [2]. Le marquis de Renty, frère du duc d'Arschot, défendait la même cause. Granvelle pouvait encore compter parmi ses partisans plusieurs prélats, dont les principaux étaient l'archevêque de Cambrai et François Richar-

fait de même dans la collation des bénéfices. Lorsque Damp Jacques Lequien fut nommé par l'empereur à l'abbaye de S[t]-Martin à Tournai, Viglius et Granvelle reçurent de lui, chacun une tapisserie de 1,000 florins et Morillon (suffragant de l'évêque d'Arras) une pension annuelle de 300 florins. Damp Jean Duquesne, qui succéda à Damp Jacques Lequien, leur donna de même une tapisserie de 600 florins. Outre cela, chaque année, il recevait de lui quatre pièces de vin de France. — Morillon, leur courtier, avait obtenu par leur protection, deux prévôtés, avec bien quarante prébendes, sans compter des cures et pensions infinies ; de sorte que ledit Morillon était appelé *duplex a, b, c,* les gens voulant, par ce, donner à connaître qu'il avait autant de prébendes et chanoinies, qu'il y avait deux fois de lettres en l'alphabet, etc. » *Correspondance de Philippe II,* t. I[er], pp. 319-321.

[1] VANDER VYNCKT, *Histoire des troubles des Pays-Bas* (Bruxelles, 1822, 3 vol. in-8°), t. I[er], p. 129. — *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. I[er], p. 174.

[2] *Correspondance de Philippe II,* t. I[er], p. 535.

dot, son successeur sur le siége épiscopal d'Arras. Il avait enfin les meilleures relations avec les membres influents du conseil d'Epagne et un confident dévoué dans le cabinet de Philippe II. Ce dernier était Gonçalo Perez, qui n'avait obtenu la confiance du roi que sur la recommandation de Granvelle lui-même [1].

Mais le parti, qui tendit d'abord à ébranler puis à détruire la prépondérance de Granvelle, était également puissant par le rang des personnages qui le dirigeaient. Dans les premiers mois du nouveau règne, le prince d'Orange, le comte d'Egmont et d'autres grands des Pays-Bas n'appréhendèrent pas beaucoup l'autorité de l'évêque d'Arras, s'imaginant qu'un homme encore nouveau ne pourrait entrer en comparaison avec les descendants des plus anciennes familles. Mais quand ils se furent aperçus que son autorité augmentait de jour en jour et que son influence se manifestait en toutes choses, ils le reconnurent pour leur rival et se déclarèrent peu à peu contre lui, d'abord comme des contradicteurs de ses opinions, puis comme des adversaires décidés de son pouvoir [2].

A la tête de l'opposition se placèrent le prince d'Orange et le comte d'Egmont, les collègues de Granvelle au conseil d'État. Le comte de Hornes, lors de son retour aux Pays-Bas en 1561, se joignit à eux. Philippe de Montmorency, comte de Hornes et franc-seigneur de Weert, était né en Flandre de Joseph de Montmorency [3], seigneur de Nevele, et d'Anne d'Egmont-Buren, fille aînée de Florent, comte de Buren. Mais, depuis l'âge de quatre

[1] *Mémoires* de dom Prosper Lévesque, t. Ier, p. 75.

[2] Strada, lib. II.

[3] Il était petit-fils de Jean de Montmorency qui, ayant abandonné le parti de Louis XI pour se mettre au service de Charles le Hardi, duc de Bourgogne, fut comblé de bienfaits par ce prince et devint le chef de la branche des Montmorency des Pays-Bas. Van Loon, *Histoire métallique des dix-sept provinces* (La Haye, 1732, 5 vol. in-fol.), t. Ier, p. 22.

ou cinq ans, Philippe de Montmorency n'avait jamais tenu domicile fixe dans les provinces placées sous la domination directe du souverain des Pays-Bas : héritier du comté de Hornes, il s'était fixé dans ce domaine qui ressortissait à l'Empire[1]. Nommé gentilhomme de la bouche, le jeune comte de Hornes accompagna Charles-Quint en Allemagne et y épousa, de son consentement, Walburge de Nuenar. Après la guerre d'Allemagne, il abandonna l'emploi qu'il tenait à la cour et revint dans sa maison de Weert avec l'intention de n'en plus bouger. Mais, en 1547, il se départit de cette résolution en acceptant, à la demande expresse de l'infant Philippe, qui avait passé à Weert, la charge de capitaine des archers de la garde. Il accompagna le prince, en cette qualité,

[1] Les sires de Hornes avaient obtenu dans le xve siècle, de l'empereur Frédéric III, le titre de comtes. Jacques II, comte de Hornes, vendit, en 1462, ce comté à son oncle Vincent, comte de Meurs ; mais comme c'était un fief masculin et qu'il n'avait point demandé le consentement du seigneur direct, le prince de Liége, il reprit ou retint ce comté, en disant qu'il n'avait pu l'aliéner sans un octroi de ce prince. Il mourut en 1502. De son mariage avec Jeanne de la Gruthuse, naquirent Jacques, troisième de ce nom, comte de Hornes, et Jean, aussi comte de Hornes, après la mort de Jacques, qui termina sa carrière devant Vercelli en 1531. Jean s'était marié à Anne d'Egmont, veuve de Joseph de Montmorency, dont elle avait eu trois garçons. Comme il se trouvait sans enfant, il laissa, par un testament de l'an 1544, le comté de Hornes à Philippe de Montmorency, l'aîné des garçons qu'Anne d'Egmont, sa femme, avait eus de Joseph de Montmorency, son premier mari. Ce testament fut approuvé par Corneille de Berghes, prince de Liége et parent d'Anne d'Egmont. *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liége*, par de VILLENFAGNE (Liége, 1817, 2 vol. in-8o), t. Ier, p. 189. — « Hornes, dit-il ailleurs, est un petit village situé à une lieue de Ruremonde ; il y avait un château, grand et spacieux, qui tombe en ruines ; la ville, aujourd'hui le bourg de Weert, était l'endroit le plus considérable de cet État souverain..... Le comté de Hornes avait, dit-on, près de huit lieues de longueur et autant de largeur. » *Ibid.*, t. Ier, p. 220.

en Allemagne, en Italie, en Espagne et plus tard en Angleterre, abandonnant, dit-il lui-même, sa femme et son bien, contre l'avis de tous ses proches et amis, car il n'avait pas d'enfant [1]. On a vu que, en 1559, le comte de Hornes, devenu amiral de la mer de Flandre, après s'être signalé dans la dernière guerre contre la France, avait abandonné une seconde fois sa famille et son pays pour suivre Philippe II en Espagne à l'effet d'y remplir auprès de sa personne la charge honorifique et vaine de *superintendant* des affaires des Pays-Bas.

Ce triumvirat de l'aristocratie entraîna, pour quelque temps, une foule de nobles que lui rattachaient les liens du sang ou la communauté des vues. On remarquait, à la suite des trois seigneurs principaux, Jean de Glymes, marquis de Berghes, dont le caractère irascible avait déjà été signalé par Marie de Hongrie; le frère du comte de Hornes, Floris de Montmorency, baron de Montigny; Antoine de Lalaing, comte de Hooghstraeten, leur beau-frère, par son mariage avec Éléonore de Montmorency; Jean de Ligne, comte d'Arenberg; le comte de Meghem; puis deux capitaines allemands qui s'étaient vaillamment distingués au service de Charles-Quint: Lazare de Schwendi, seigneur de Landsberg, célèbre par ses exploits contre les Turcs, et Pierre-Ernest, comte de Mansfeld, gouverneur du Luxembourg, qui avait épousé Marie de Montmorency, autre sœur du comte de Hornes. Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, et Henri de Bréderode devaient, un peu plus tard, leur procurer l'appui et le dévouement d'une autre fraction de la noblesse, composée de jeunes gentilshommes dont le zèle infatigable avait plutôt besoin d'être contenu que stimulé.

[1] *Défense personnelle du comte de Hornes*, dans le *Supplément à l'histoire des guerres civiles de Flandre* du père Famien STRADA (Amsterdam, 1729, 2 vol. in-12), t. I, p. 137 et suiv.

Indépendamment de la jalousie qui était le principal mobile de leur antagonisme contre Granvelle, la plupart des seigneurs des Pays-Bas avaient contre lui des griefs personnels. Le prince d'Orange attribuait à son influence et à celle du duc d'Albe l'échec qu'il avait essuyé lorsqu'il désirait le gouvernement des Pays-Bas pour lui-même ou pour la duchesse de Lorraine. Le comte d'Egmont lui reprochait d'avoir fait échouer ses sollicitations concernant le gouvernement de Hesdin et l'abbaye de Trulle. Le comte de Hornes ne lui pardonnait pas de l'avoir frustré du gouvernement de la Gueldre et d'avoir ensuite employé tous ses efforts pour empêcher qu'il accompagnât le roi en Espagne; il lui attribuait aussi les censures infligées au comte Charles de Lalaing, plénipotentiaire à Vaucelles, que des liens d'étroite parenté rattachaient à la maison de Montmorency [1]. Lazare de Schwendi, enfin, pour ne pas parler des autres, reprochait à Granvelle de s'être opposé à son admission dans le conseil d'État, quoiqu'il fût protégé par le prince d'Orange et le comte d'Egmont et qu'il eût eu le commandement des troupes auxiliaires d'Allemagne dans les guerres de Hongrie et à la journée de Saint-Quentin [2].

Des griefs particuliers avaient également suscité contre Granvelle la haine de Francisco Erasso, trésorier des finances du roi d'Espagne; et cet ennemi se trouvait dans le cabinet de Philippe II pour contrecarrer les bons offices de Gonçalo Perez. Il y avait déjà plusieurs années qu'une mésintelligence profonde avait éclaté entre Erasso et Granvelle. Ce dernier prétendait qu'Erasso l'avait calomnié près de Charles-Quint en soutenant qu'il avait cherché à empêcher le mariage du prince d'Espagne avec la reine d'Angleterre, tandis qu'il en avait été, après l'empereur, l'un des principaux promoteurs. Pour se venger d'Erasso, Gran-

[1] GROTIUS, liv. Ier.
[2] STRADA, lib. II.

velle dévoila la vénalité de cet officier des finances et accrut, par cette dénonciation, l'inimitié qui existait entre eux [1].

Mais le promoteur principal de l'opposition qui se formait contre Granvelle, c'était un de ses compatriotes, Simon Renard, de Vesoul, qui avait participé aux plus grandes transactions diplomatiques de la fin du règne précédent et qui, d'ailleurs, se signalait par son habileté et son éloquence. Simon Renard devait son élévation aux Granvelle. Il exerçait la charge de lieutenant-général du bailliage d'Amont lorsque le chancelier, lui trouvant de l'esprit et du savoir, le tira de cet emploi pour le faire maître des requêtes de l'empereur. On prétend néanmoins que Nicole Bonvalot employa tous ses efforts pour détourner son

[1] *Voir* les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV, p. 298. On trouve, dans la même collection (t. V, p 683) une note évidemment écrite par l'évêque d'Arras et où sont accumulées des assertions extrêmement préjudiciables à la délicatesse d'Erasso, car il y est accusé d'avoir abusé de sa position officielle pour recevoir de l'argent de toutes mains, et en outre d'avoir géré avec beaucoup de négligence les finances du roi. En 1564, Granvelle prétendit qu'Erasso avait acquis des biens pour 200,000 ducats, ce qui ne pouvait provenir, disait-il, ni de ses gages, ni de gain fort licite (*ibid.*, t. VIII, p. 348). Au surplus, Erasso, à cause de ses malversations, fut disgracié en 1566, mis en jugement et condamné à une forte amende, que l'indulgence du roi le dispensa d'acquitter. — La vénalité était alors assez commune parmi les officiers des finances dans les Pays-Bas. Gaspard Schetz, seigneur de Grobbendoncq, d'abord facteur du roi d'Espagne à Anvers, puis trésorier général des domaines et finances, fut, au moins, aussi coupable que Francisco Erasso. Les dépêches officielles insérées par sir John Burgon dans la vie de Gresham fournissent la preuve positive que, en 1559 et en 1560, Schetz reçut des sommes assez fortes et une chaîne d'or pour favoriser les intérêts de la reine d'Angleterre à Anvers. Voir *The life and times of sir Thomas Gresham*, t. Ier, pp. 365, 367. Plus tard les malversations de Gaspard Schetz furent également dénoncées, et il dut subir un procès qui n'était pas terminé au moment de sa mort (9 novembre 1580).

mari de la pensée d'avancer Simon Renard, et qu'elle lui prédit que leur maison n'en recevrait que du chagrin et de l'ingratitude[1]. Mais N. Granvelle, loin de céder à ces appréhensions, continua à soutenir Simon Renard qui parvint ainsi aux plus hauts emplois. Il fut envoyé deux fois comme ambassadeur en France et une fois en Angleterre, où il négocia le mariage du prince d'Espagne avec Marie Tudor[2]. Granvelle lui témoignait une affection paternelle, et son fils, l'évêque d'Arras, ne l'aimait guère moins. Celui-ci, outre plusieurs marques de confiance que l'on réserve pour ses plus chers amis, lui envoyait de l'argent sans en être prié, sachant que, à la fin du règne de l'empereur, les appointements n'étaient pas toujours régulièrement payés[3]. La trève de Vaucelles, négociée par Simon Renard avec le comte de Lalaing, fut comme le terme de la bonne intelligence qui avait régné jusqu'alors entre l'évêque d'Arras et son compatriote. Philippe II et même Charles-Quint, quoique ce dernier désirât vivement de mettre un terme aux hostilités, avaient été mécontents de la précipitation que Renard avait apportée dans la conclusion d'une suspension d'armes, ainsi que de certaines conditions qu'il avait admises, bien que ses instructions y fussent contraires[4]. Soit que Granvelle fût sérieusement convaincu de la faute commise par son compatriote, soit qu'il voulût complaire au nouveau souverain des Pays-Bas, il fut loin de pallier les torts de Renard ; il laissa même planer les plus graves soupçons sur sa loyauté. Renard avait eu le malheur de garder à son service comme maître d'hôtel,

[1] *Mémoire* (inédit) de l'abbé de SAINT-VINCENT.

[2] *Voir* un *Mémoire* de SIMON RENARD, dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* t. V, p. 19.

[3] *Mémoire* de l'abbé de SAINT-VINCENT.

[4] *Voir,* à cet égard, les détails contenus dans une lettre de Granvelle au président Viglius. *Papiers d'État,* t. V, p. 41.

dans ses missions de France et d'Angleterre, un citoyen de Besançon nommé Étienne Quiclet, qui était un espion stipendié de Henri II. Convaincu de trahison, arrêté et transféré dans les prisons de Dôle, Quiclet fut appliqué deux fois à la question et persista néanmoins à soutenir qu'il n'avait point de complices, tout en avouant le crime pour lequel il était détenu et se recommandant à la miséricorde de ses juges [1]. Après avoir été appliqué une troisième fois à la question, il eut la tête tranchée à Dôle le 27 mars 1557. Or, pendant l'instruction de cette grave affaire, Simon Renard, encore à Paris, écrivit à Philippe II pour se plaindre que certains ministres mettaient tout en œuvre auprès de Quiclet et auprès de ses serviteurs, afin de l'impliquer dans la trahison de son ancien maître d'hôtel et lui susciter un procès criminel en son absence [2]. Dans une requête postérieure, Simon Renard fit connaître au roi que l'évêque d'Arras continuait à élever contre lui les accusations les plus graves, se prévalant, à cet effet, des pièces de la procédure criminelle intentée contre Étienne Quiclet, qui n'avait été induit, disait-il, à articuler des charges au préjudice de son ancien maître qu'à la suite de la question qu'on lui avait fait subir par trois fois, et sous l'espoir d'obtenir sa grâce. Il exposait que, sur une demande précédente de sa part, le roi avait refusé de le rappeler de son ambassade de France, en ajoutant la promesse que le procès de Quiclet ne serait pas vidé avant qu'il eût été ouï et confronté avec cet homme; mais qu'immédiatement après son retour à Bruxelles, au mois de février 1557, l'évêque d'Arras avait envoyé, en toute diligence, l'un de ses affidés dans le comté de Bourgogne, pour que la sentence de mort prononcée contre Quiclet fût mise à exécution [3].

[1] *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, pp. 1-3.

[2] *Ibid.*, pp. 3-6. Lettre du 14 septembre 1556.

[3] *Ibid.*, pp. 6-8.

Outre le profond ressentiment qu'il gardait contre Granvelle depuis le procès de Quiclet, Simon Renard était plus jaloux que tout autre du pouvoir exercé par celui qu'il considérait comme son plus grand ennemi. Il faisait remonter son mécontentement jusqu'au roi qui, à son départ des Pays-Bas, ne l'y avait laissé que comme simple conseiller d'État, tandis qu'il s'attendait à voir ses longs services mieux récompensés. Excités par cet esprit entreprenant et plein de ressources, les principaux seigneurs épousèrent sa querelle et subirent plus d'une fois son influence dans leur lutte contre le puissant cardinal.

L'état de gêne, dans lequel se trouvait la plus grande partie de la noblesse, ne la prédisposait que trop à la désaffection et à des arrière-pensées défavorables au maintien de l'ordre de choses établi par Philippe II. Pour soutenir leur dignité, égaler la pompe castillanne et suivre leur souverain dans ses voyages incessants et ses expéditions lointaines, les grands seigneurs et la plupart des nobles des Pays-Bas s'étaient jetés, pendant le règne de Charles-Quint, dans des dépenses énormes qui avaient considérablement amoindri leurs revenus. Se souvenant de la splendeur que leurs pères avaient déployée sous les anciens princes de la maison de Bourgogne, ils n'avaient point voulu que les grands d'Espagne, considérés par eux comme des rivaux, les éclipsassent par la magnificence des habits et des armes, la quantité des serviteurs et des suivants, le nombre et l'équipage des chevaux. Ils avaient soutenu une lutte d'honneur, quoique, en général, ils fussent moins riches que les Espagnols [1].

[1] L'ambassadeur vénitien, Marino Cavalli, exposait en 1551 que les seigneurs des Pays-Bas dépensaient tout leur revenu et même davantage, de sorte qu'ils se trouvaient toujours dans la gêne et obligés de prendre de l'argent à usure des marchands d'Anvers, qui étaient autorisés à leur prêter à 12 p. °/₀ par an. Ce goût pour la dépense était ancien. Déjà, en 1506, un autre ambassadeur de Venise s'exprimait en ces termes : « Les sei-

Les hôtels des principaux seigneurs des Pays-Bas étaient constamment ouverts à la noblesse inférieure, dans laquelle ils recrutaient leurs clients. Le prince d'Orange menait à sa suite des comtes, des barons et beaucoup d'autres gentilshommes d'Allemagne; il défrayait les ambassadeurs étrangers et voyageait avec un luxe inouï. Aussi confessa-t-il à la reine douairière de Hongrie, avant le départ de celle-ci pour l'Espagne, que ses dettes s'élevaient à 800,000 florins. Sa dépense s'accrut encore « pour gagner crédit et gens, » selon Granvelle : en 1563, ce dernier avertissait le roi que Guillaume de Nassau devait pour le moins 900,000 florins en capital [1]. La même année, le comte Louis de Nassau, dressant à Dillenbourg le bilan de sa maison par rapport à ses possessions d'Allemagne, trouvait qu'elle devait 300,000 florins de Francfort; il mandait à son frère que plusieurs de leurs gens, ayant entièrement perdu confiance en eux, voulaient les quitter; enfin que, s'ils avaient encore attendu deux ans pour mettre ordre à leurs affaires, le gouffre se serait tant élargi qu'il aurait fallu peut-être un demi-siècle pour le combler [2]. Dans son Apologie, Guillaume de Nassau prétendit que ses dettes provenaient « des grandes dépenses faictes tant pour le service de l'empereur que du roy. » Il convient de tenir compte de cette déclaration ainsi que de l'insuffisance constatée des émoluments qui étaient alloués au prince d'Orange, soit comme général, soit comme ambassadeur. La plupart des autres seigneurs luttaient également contre de graves embarras. Le comte d'Egmont se plaignait d'avoir des milliers de florins de

gneurs vivent magnifiquement dans leurs maisons et dépensent plus qu'ils n'ont de rentes. C'est surtout le boire et le manger qui leur coûtent, car ils tiennent table ouverte pour les gentilshommes du prince. »

[1] STRADA, lib. II. — *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, *passim*. — *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VII, p. 51.

[2] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. Ier, p. 149.

dettes [1]. La situation pécuniaire du comte de Hornes était encore moins satisfaisante. Déjà, en 1551, Georges d'Autriche, évêque de Liége, avait autorisé ce seigneur à engager le comté de Hornes pour une somme assez considérable. Il avait, disait-il plus tard, sacrifié sa fortune au service du roi et du pays; et, pour subvenir aux dépenses nécessitées par les fonctions dont il était chargé, il n'avait pas seulement dépensé ses revenus, mais avait été obligé de vendre de son bien patrimonial pour plus de trois cent mille écus [2]. Quant aux simples gentilshommes, soit par le luxe qu'ils voulaient déployer à l'imitation des grands, soit par les emplois gratuits qu'ils avaient acceptés pendant la guerre, ils se trouvaient presque tous dans la situation la plus critique. Aussi la nouvelle du départ du roi avait-elle excité un sourd mécontentement parmi cette noblesse endettée. L'absence du souverain devait priver les gentilshommes des avantages dont ils avaient joui sous le gouvernement de l'empereur, lorsque la noblesse belge avait le premier titre aux faveurs de Charles-Quint. Qu'allaient-ils devenir sous une administration, qu'ils supposaient leur être hostile? Leurs revenus étaient consumés d'avance par les intérêts qu'ils devaient aux marchands. Ceux-ci, devenus les compagnons des nobles, faisaient aussi des dé-

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 332.

[2] Villenfagne, *Recherches sur l'ancienne principauté de Liége*, t. Ier, p. 189; *La déduction de l'innocence de messire Philippe, baron de Montmorency, comte de Hornes, franc seigneur de Weert*, etc., (1 vol. petit in-8o, imprimé au mois de septembre 1568), p. 6; et *Supplément à Strada*, t. I, p. 172, et t. II, p. 505. Dans une requête au roi du 20 novembre 1566, le comte exposait que non-seulement il avait vendu et engagé de son bien pour plus de 300,000 écus, mais qu'il venait d'être contraint de vendre une partie de sa vaisselle. Il ajoutait, dans sa *Défense personnelle*, que, vers cette époque, son crédit était tellement abaissé qu'il n'aurait pu trouver, en tout Anvers, cent écus à intérêt.

penses énormes pour égaler et même surpasser ceux qui étaient à la fois leurs clients et leurs protecteurs ; les seigneurs fréquentaient les banquets et les maisons des marchands, parce que c'était par leur entremise qu'ils obtenaient l'argent nécessaire à leurs dépenses ; ils manifestaient, du reste, leur gratitude en favorisant l'intrusion des marchands dans la gestion des finances publiques. Pour recouvrer leur première dignité, la plupart des nobles eussent désiré un changement dans l'administration générale ; ils cherchaient un moyen de s'affranchir de l'autorité de la justice pour ne pas être forcés de payer leurs dettes ; enfin, ils attendaient le moindre signal d'une sédition, prêts à se jeter en foule de côté ou d'autre, selon que l'espérance ou le désespoir leur conseillerait de prendre parti [1].

Les dangers, qui résultaient de cette situation critique de la noblesse, n'avaient point échappé à la perspicacité de Granvelle. Il déclarait à Philippe II que, s'il avait fallu deux millions pour libérer les nobles, il lui aurait conseillé de les donner, n'eût été la crainte qu'ils continuassent leurs énormes dépenses. Dans la dernière campagne, les seigneurs avaient acheté des simples soldats, les prisonniers de marque pour en tirer des rançons plus fortes ; ces captures avaient effectivement rapporté plus de deux millions, qui, malheureusement, n'avaient été qu'un stimulant pour des dépenses nouvelles et plus considérables. Cependant Philippe II avait eu égard aux services que la haute noblesse des Pays-Bas lui avait rendus dans la guerre contre la France. Avant son départ, il avait accordé au comte d'Egmont une promesse de *mercède* de 50,000 écus ; au prince d'Orange, une de 40,000, au marquis de Berghes, au seigneur de Glayon, au comte de

[1] Grotius, *Annales et historiæ de rebus belgicis*, lib. I. — *Voir* aussi un *Mémoire* de Granvelle sur les sources et causes des troubles des Pays-Bas dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. I, p. 37.

Meghem et au comte de Hornes, une de 15,000 ; enfin une de 6,000 au comte d'Arenberg [1]. Mais il avait été impossible de contenter tout le monde.

En réalité, la scission était déjà profonde entre les Espagnols et les Belges ; diverses circonstances, aggravées par une politique malhabile, contribuèrent bientôt à rendre cet antagonisme extrêmement périlleux.

On se souvient que Philippe II avait, avant son départ pour l'Espagne, demandé une nouvelle *aide* aux états des Pays-Bas. Ceux-ci mirent pour condition à leur consentement l'éloignement des gens de guerre espagnols dans un délai de trois ou quatre mois, selon la promesse formelle du roi.

La duchesse de Parme ne se dissimulait point que les états exprimaient réellement un vœu général ; mais, d'autre part, les circonstances lui semblaient trop peu favorables pour l'accueillir. Elle voulait avoir ces vieilles bandes sous la main dans un moment où la France devenait le théâtre d'une guerre à la fois religieuse et civile. Les protestants, exaspérés par les mesures rigoureuses dont les Guises avaient pris l'initiative, s'étaient placés sous la protection des princes de la maison de Bourbon, et un complot fut tramé pour enlever le jeune roi, le soustraire à l'ascendant des Guises, et le placer sous l'influence contraire de l'amiral de Coligny et du roi de Navarre Ce complot ayant échoué, les Guises se vengeaient des protestants en multipliant les exécutions. Dans ces conjonctures, la duchesse de Parme pensait que les bandes espagnoles pourraient être utiles soit aux catholiques de France si l'intervention de l'Espagne était demandée, soit dans les Pays-Bas même où les réformés s'intéressaient fortement à leurs coreligionnaires.

Comme les provinces avaient discontinué de payer les soldats

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 185.

espagnols, la gouvernante emprunta de l'argent pour les entretenir, mais sans pouvoir acquitter cependant les arrérages qui leur étaient dus. Enfin, voyant que ses délais augmentaient les murmures et les rendaient plus menaçants, elle se ravisa et demanda au roi l'autorisation d'éloigner les troupes espagnoles. Granvelle lui-même conseilla de les faire partir, appréhendant que les états ne refusassent les subsides, tant que la promesse royale n'aurait pas été accomplie. Philippe s'était d'abord montré très-disposé à exécuter cette promesse. Il mandait de Tolède à l'évêque d'Arras, le 27 décembre 1559, qu'il s'était résolu à rappeler les troupes espagnoles, quoique avec la crainte de voir les Français en profiter pour chercher à rompre la paix. L'une des considérations qui l'avaient essentiellement déterminé à prendre cette mesure, c'était l'impossibilité présente de rien faire autre chose dans l'intérêt des Pays-Bas. Désormais leurs habitants connaîtraient du moins, ajoutait-il, la bonne volonté dont il était animé pour le bien public, puisqu'il cherchait à le prouver même aux dépens de sa propre sûreté; en tous cas, il aurait la satisfaction d'avoir rempli le devoir d'un bon prince à l'égard de ses sujets[1]. La régente fit savoir aux états (mars 1560) que l'infanterie espagnole serait embarquée aussitôt qu'elle aurait été remplacée par d'autres troupes dans les places frontières. Elle leur demanda en conséquence un subside suffisant pour l'entretien de 3,200 gens de pied, qui seraient répartis sous seize *enseignes*. Quoique les états se fussent empressés d'accorder ce subside[2], on attendit jusqu'au mois de septembre avant de diriger les soldats espagnols vers la Zélande. Irrités des retards apportés au payement intégral de leur solde, de la négligence du gouvernement, qui les laissait manquer de tout, et de l'antipa-

[1] *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 672

[2] Les états votèrent un subside annuel de 127,000 florins pour trois ans.

thie que leur séjour soulevait, les vétérans de Charles-Quint se conduisirent avec brutalité. Ils obligèrent les fermiers à se mettre à leur disposition pour charrier leurs bagages et leurs concubines [1] et, sur toute leur route, il se firent largement traiter aux dépens de leurs hôtes. Ces faits ayant été portés à la connaissance de la gouvernante, elle enjoignit à don Juan de Mendoça et à Julian Romero, lieutenants des princes d'Orange et de Gavre sur la dite infanterie espagnole, de veiller à ce que celle-ci, pendant son séjour en Zélande, se comportât honnêtement et sans fouler les manants et autres habitants de cette province. Adolphe de Bourgogne, seigneur de Wacken, grand bailli de Gand, gouverneur de Zélande et vice-amiral de la mer de Flandre [2], fut chargé de la direction supérieure de tout ce qui se rattachait à l'embarquement.

Vers le 10 octobre, les soldats espagnols furent réunis dans l'île de Walcheren. Ceux de Mendoça se comportaient assez bien; mais il n'en était pas de même des quatre *enseignes* du capitaine Julian Romero, arrivées les dernières; on les accusait d'enlever le bétail et même d'avoir tué une femme enceinte. Du reste, les uns et les autres refusaient de partir s'ils n'étaient payés. Le 16 octobre, la gouvernante écrivit au Sr de Wacken qu'elle avait envoyé en Zélande le trésorier de guerre avec l'argent nécessaire pour faire aux soldats la paye du mois; elle désirait qu'ils s'embarquassent ensuite dès que le temps serait favorable [3]. Mais ce départ tant désiré allait être encore ajourné par une circonstance imprévue.

Informé du caractère et de la gravité des événements qui se

[1] « Cette soldatesque était chargée de femmes et d'enfants, à la mode de leur nation en ce temps-là. » VANDER VYNCKT, t. I, p. 113.

[2] Il descendait d'Antoine de Bourgogne, l'un des nombreux fils naturels de Philippe le Bon.

[3] *Documents historiques* (Archives du royaume), t. XI.—On y trouve toute la correspondance relative au séjour et au départ des troupes espagnoles.

passaient en France, Philippe revint sur sa première résolution et se décida à soutenir les Guises contre leurs adversaires. Il en était vivement pressé, disait-il, par l'ambassadeur de France qui aurait même voulu savoir sur quelles forces son maître pouvait compter ; il lui avait répondu qu'il était disposé à donner assistance de tout son pouvoir, même jusqu'à y employer sa personne. Avant de spécifier néanmoins l'assistance qu'il prêterait à François II, il demandait l'avis de la duchesse de Parme, mais en l'avertissant de sa main, au bas de la dépêche, qu'il doutait si sa réponse pourrait lui parvenir à temps, à cause des instances de l'ambassadeur français. Dès que les lettres du roi eurent été déchiffrées, la duchesse les communiqua au conseil d'État. L'avis du conseil fut contraire à toute intervention et surtout à une prolongation du séjour des troupes espagnoles dans les Pays-Bas. Après avoir cherché à mettre le roi en garde contre l'ambition française, qui avait toujours poursuivi la ruine de la maison d'Autriche, soit en l'attaquant ouvertement, soit en cherchant à l'affaiblir par les graves embarras et les dépenses excessives qu'elle lui occasionnait, la duchesse résumait en ces termes l'avis de ses conseillers · « On ne peut engager V. M. à dégarnir la frontière sous couleur « de religion, car ce serait mettre celle-ci en péril dans les Pays-« Bas ; ce serait irriter les Allemands qui pourraient envahir « ces provinces. V. M. a d'ailleurs besoin de l'assistance des « états, et ceux-ci ne consentiront point que l'argent accordé « pour l'entretien de l'infanterie préposée à la garde des frontières « soit détourné de sa destination, surtout pour aider le roi de « France. Enfin, il semble impossible de subvenir à l'entretien « des Espagnols dans les Pays-Bas jusqu'à ce qu'il plaise au roi « de France de les employer, car l'hiver va survenir, il n'y aura « plus moyen de les embarquer, et les états persistent dans le dé-« sir de les voir s'éloigner, conformément à la promesse royale. » Cette lettre, datée de Bruxelles le 7 octobre, se croisa avec une

dépêche signée par Philippe II le 5, et dans laquelle il prévenait la duchesse de Parme que, se rendant aux sollicitations pressantes et réitérées de l'ambassadeur de France, il avait décidé que, au besoin, il assisterait François II de trois mille hommes des Pays-Bas et d'un certain nombre de gens d'armes ; qu'il destinait au même usage les soldats espagnols, moins encore pour complaire à l'ambassadeur français, que pour parer à des éventualités qui pourraient menacer les Pays-Bas. Il ordonnait, en conséquence, à la gouvernante de retarder encore le départ de ces bandes, jusqu'à ce que les troubles de France eussent cessé. Il s'engageait à tenir alors sa promesse antérieure. Il recommandait aussi à la régente et à ses ministres de bien expliquer aux opposants le motif de ce retard et qu'il fallait faire de nécessité vertu ; il promettait enfin d'envoyer les fonds nécessaires pour acquitter tout ce qui serait dû aux Espagnols lors de leur embarquement [1].

La gouvernante, qui voyait des difficultés insurmontables dans le retour des Espagnols de la Zélande, communiqua d'abord l'ordre du roi à la *Consulte* [2]. Granvelle, partageant l'avis de la régente, était également convaincu que l'on ne pourrait lutter plus longtemps contre l'obstination des états ; la nation voyant dans le séjour des soldats espagnols une menace contre sa liberté, les retenir plus longtemps ce serait, disait-il, mettre les Pays-Bas dans un danger manifeste de soulèvement. Telles furent du moins les convictions qu'il exprimait alors à Gonçalo Perez, tandis que, au mois de mars précédent, il manifestait à Philippe II la peine bien profonde que lui causait le départ de l'infanterie espagnole, cause d'allégresse générale pour les Belges [3]. Après

[1] *Documents historiques,* (Archives du royaume) t. XI.

[2] STRADA, lib. III.

[3] *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. I, p. 61.— *Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* t. VI, p. 24.

avoir pris l'avis de la *Consulte,* la gouvernante communiqua l'ordre du roi au conseil d'État, le 25 octobre, dans une séance à laquelle assistaient le prince d'Orange, l'évêque d'Arras, le seigneur de Berlaymont, le Sr de Glayon et le président Viglius. Tous furent d'avis que le départ des Espagnols était indispensable et urgent. Granvelle opina avec le plus de force et exprima hautement la pensée que la défense des Pays-Bas devait être confiée au patriotisme des nationaux [1]. Du reste, il s'empressa d'écrire au roi, le 28 octobre, qu'on avait tenté toutes les voies humainement possibles pour conserver les troupes espagnoles; mais enfin qu'il ne voyait plus nul expédient ni moyen par lequel, sans mettre les Pays-Bas en péril manifeste de révolte subite, on pût différer leur départ, si la saison le permettait. Il ajoutait que les princes d'Orange et de Gavre déclaraient hautement que quand même ils auraient la meilleure volonté du monde de servir le roi en cette affaire, en gardant encore le commandement des Espagnols, ils n'oseraient l'entreprendre pour le cas où ces troupes reviendraient de Zélande; et que, dans ce cas aussi, la première chose que feraient les villes fortes serait de fermer leurs portes et de désobéir à la gouvernante [2]. Ces raisons furent également développées dans une lettre particulière de la duchesse de Parme, qui s'était fermement ralliée à l'avis du conseil d'État [3]. Elle n'ignorait point que les assemblées provinciales étaient bien décidées à ne point voter de nouveaux subsides avant que le départ des soldats étrangers se fût effectué. Elle savait aussi que les Zélandais, furieux des désordres commis par les Espagnols, avaient déclaré qu'ils ne répareraient pas leurs digues et se lais-

[1] *Voir* le procès-verbal de cette séance, dans la *Collection des documents inédits*, t. Ier, p. 33.

[2] *Correspondance de Philippe II*, t. I, pp. 192 et 193.

[3] Strada, lib. III.

seraient engloutir par l'Océan si les bandes étrangères sortaient des vaisseaux où elles avaient été embarquées [1].

Le 29 novembre, don Juan de Mendoça et Julian Romero, partis d'Anvers avec l'état-major, vinrent rejoindre leurs soldats. Le 30, la gouvernante donna itérativement aux deux capitaines l'ordre formel de partir et de profiter du vent favorable [2]. Les vaisseaux qui emportaient les vieilles bandes de Charles-Quint s'éloignèrent enfin d'un pays qui les rejetait et se dirigèrent vers les royaumes de Naples et de Sicile.

Philippe II, très-contrarié d'une mesure qui lui était en quelque sorte arrachée [3], veilla à ce que le départ des troupes espagnoles ne servît à étendre l'autorité de la noblesse des Pays-

[1] Ces appréhensions étaient confirmées par Granvelle dans une nouvelle dépêche qu'il adressa au roi le 26 novembre 1560. « Le départ prochain des troupes espagnoles, disait-il en substance, devient de plus en plus nécessaire. Une collision a eu lieu dernièrement à Flessingue entre elles et les habitants, et, si elle n'eût été comprimée à temps par la prudence des chefs, elle aurait pu devenir le signal d'un soulèvement universel. Encore une fois, ces troupes ne peuvent demeurer davantage; elles sont en nombre insuffisant pour maintenir l'ordre si quelqu'un voulait le troubler, et d'ailleurs les populations les repoussent d'une voix unanime. » *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VI, p. 205. — *Voir* aussi, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. I[er], p. 235 et suiv., une lettre écrite par Granvelle au secrétaire Bave, le 18 avril 1564. Il y explique toute sa conduite en cette circonstance; et, pour donner une nouvelle preuve qu'il n'avait jamais voulu soumettre les Pays-Bas aux Espagnols, il rappelait que lors du siége de Metz, sous Charles-Quint, il s'opposa au projet d'entretenir douze mille soldats de cette nation dans les provinces belges.

[2] *Documents historiques* (Archives du royaume), t. XI.

[3] Il écrivait à Granvelle, le 27 septembre 1560, que le départ des troupes espagnoles le contrariait, surtout parce que, selon ses prévisions, il deviendrait le signal de plus grands désordres en matière de religion. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t, VI, p. 150.

Bas; la gouvernante reçut l'ordre d'empêcher que les grands n'eussent le commandement effectif de l'infanterie nationale. Alors, sous prétexte de réorganiser la milice, Marguerite de Parme remit en vigueur une ancienne coutume que l'on observait dans les Pays-Bas, durant l'administration de la reine Marie de Hongrie. Elle se réserva exclusivement la nomination des capitaines, sans vouloir admettre aucune présentation, s'imaginant qu'elle tiendrait plus aisément dans l'obéissance les chefs de la milice quand ils dépendraient d'elle seule. D'autre part, comme la charge de mestre de camp était ordinairement exercée par des nobles, elle la supprima et subordonna hiérarchiquement les capitaines des compagnies aux gouverneurs des villes, qui dépendaient du pouvoir royal, libre de les maintenir ou de les révoquer. Ces mesures, quoique blessantes pour la noblesse, ne devaient point altérer sensiblement son influence militaire. Il eût fallu, pour atteindre ce but, remplacer les bandes espagnoles par d'autres troupes étrangères[1].

Mais l'attention se portait alors sur l'érection des nouveaux évêchés. Plus que le séjour des troupes espagnoles, l'exécution de la bulle de Paul IV, bien qu'elle offrit des avantages incontestables, devait émouvoir les esprits, augmenter les divisions, et contribuer à fortifier un antagonisme, qui avait pris racine depuis le changement de règne.

En recevant en Zélande les bulles d'érection des nouveaux évêchés, Philippe II s'empressa d'ordonner la mise à exécution de cette grave mesure et chargea de ce soin l'évêque d'Arras, Viglius, Philippe Nigri de Bologne, doyen de l'église de Ste-Gudule à Bruxelles, Pierre Curtius, curé de l'église de St-Pierre à Louvain, et le protonotaire François Sonnius, qui avait été à Rome le confident du roi.

Donnant une grande extension aux plans formés sous le règne

[1] STRADA, lib. III.

de son père, Philippe avait obtenu que, pour l'administration ecclésiastique, les dix-sept provinces des Pays-Bas seraient désormais partagées entre trois archevêchés et onze siéges suffragants, à savoir : l'archevêché de Malines dont dépendraient les siéges épiscopaux à établir à Anvers, Bois-le-Duc, Ruremonde, Gand, Bruges et Ypres; l'archevêché de Cambrai, qui aurait dans sa juridiction les anciens évêchés d'Arras et de Tournai ainsi que les nouveaux évêchés de Saint-Omer et de Namur; enfin, l'archevêché d'Utrecht auquel ressortiraient les nouveaux évêchés de Deventer, de Harlem, de Leeuwarde, de Middelbourg et de Groningue.

D'après la bulle de Paul IV, le revenu annuel de l'archevêché de Malines devait être de cinq mille ducats et celui des évêchés de trois mille, à prélever sur des dîmes et des biens ecclésiastiques à désigner ultérieurement. En attendant que cette spécification eût été faite, le gouvernement des Pays-Bas était tenu de payer annuellement à l'archevêque de Malines trois mille ducats et quinze cents aux évêques. Dans le bref du 10 juillet 1559, par lequel Paul IV chargea de l'exécution de sa bulle Salvator Pucinus, évêque de Chiusi, nommé nonce en Espagne, il était stipulé que les dîmes et les biens à assigner pour la dotation des nouveaux évêchés seraient distraits des possessions de certaines abbayes et prévôtés. Le nonce se conforma aux décisions du souverain pontife dans les lettres en vertu desquelles il délégua, pour le suppléer en tout ce qui concernait l'érection des nouveaux évêchés, les cinq commissaires présentés par Philippe II. Ceux-ci, ou plutôt Granvelle qui les dirigeait, trouvèrent que la marche adoptée à Rome entraînerait trop de lenteurs, que les moyens indiqués étaient insuffisants, qu'ils étaient même, à certains égards, impraticables, puisque l'état des finances des Pays-Bas ne permettait point de payer les pensions dont on les avait chargées. Ils proposèrent un autre plan qui consistait à unir

aux nouveaux siéges les abbayes qui se trouvaient dans leur voisinage, non pas en les frappant de suppression, ou en diminuant le nombre des religieux qui les composaient, mais en les faisant administrer, sous l'autorité de l'évêque, par des prieurs et des prévôts[1].

Un pareil arrangement, selon Granvelle, n'était pas préférable seulement sous le rapport financier; il devait avoir aussi des conséquences infiniment avantageuses au point de vue politique. « Votre Majesté et la République, écrivait Granvelle au roi, « pourront recevoir des évêques dans les affaires des états et « autres, plus de service que des abbés; ceux-ci peuvent con« venir pour administrer leurs abbayes et tenir leurs moines en « discipline, mais ordinairement ils oublient les faveurs qu'ils « ont reçues du prince, et dans les choses de son service et du « bénéfice commun de la province, ils sont excessivement durs « et aussi rudes pour entendre raison que le serait quelque « homme que ce fût du peuple[2]. » Le roi répondit qu'il approuvait le plan proposé pour la dotation; qu'il se réservait de traiter lui-même cette affaire des évêchés, et qu'il en écrirait de sa main au saint-père. Il approuvait aussi, ajoutait-il, la liste qui lui avait été envoyée des Pays-Bas concernant les présentations à faire au pape pour les nouveaux évêchés. Dans cette liste, qui avait été préparée par Granvelle et Viglius, le nom du titulaire de l'archevêché de Malines avait été laissé en blanc. Philippe annonça à Granvelle qu'il l'avait nommé à ce siége, le plus important de tous, parce que de là il pourrait donner à la fois son attention aux choses qui intéressaient le service de Dieu et celui du roi. Enfin, il assignait, sur différents évêchés qui étaient venus

[1] GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, (introduction) p. CI et suiv.

[2] *Id., ibid.*, p. 189. Lettre du 15 mars 1560.

à vaquer en Espagne, sept mille cinq cents ducats de pension au profit de quelques-uns des nouveaux évêques des Pays-Bas [1].

Trois des abbayes du Brabant étaient destinées, dans la nouvelle combinaison, à former la dotation d'autant de siéges; c'étaient l'abbaye d'Afflighem pour l'archevêché de Malines; l'abbaye de St-Bernard sur l'Escaut pour l'évêché d'Anvers, et l'abbaye de Tongerloo pour l'évêché de Bois-le-Duc. Les principales abbayes ou fondations des autres provinces devaient recevoir une destination analogue.

Quelque délicate que fût cette affaire, le pape avait voulu qu'elle se réglât dans un consistoire public, et les pièces en avaient été délivrées aux cardinaux. Des copies en furent bientôt envoyées dans les Pays-Bas, où les moines, dont les bénéfices devaient être annexés aux nouveaux siéges, employèrent désormais tous leurs efforts pour entraver la négociation [2]. Granvelle

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 190. Lettre du 11 mai 1560. — Philippe II écrivait à Granvelle, d'Aceca, 12 mai 1560 : « ..... Je me rappelle d'avoir cherché à vous persuader, pendant mon séjour dans les Pays-Bas, de la nécessité et convenance qu'il y avait à ce que vous acceptassiez votre nomination à l'archevêché de Malines. Je persiste dans les mêmes sentiments, attendu que je ne pourrais élever à cette dignité personne qui la méritât davantage. En effet, vous réunissez en vous toutes les qualités désirables au plus haut point, offrant une double garantie : l'une pour le service de Dieu, puisque vous résideriez ordinairement dans le ressort de votre Église ; l'autre pour mon service, puisque Bruxelles, siége ordinaire de la cour, est situé dans le diocèse de Malines. Prenant donc, tout à la fois, dans la plus sérieuse considération l'appui que vous pouvez prêter aux affaires publiques et à celles de la religion dont vous auriez la direction principale, ainsi que le dévouement qui vous anime, je persévère dans ma première résolution de vous appeler à ce siége. Je vous prie avec instance d'accepter cette offre... » *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VI, pp. 83 et 84.

[2] Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, du 24 janvier 1561. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 192.

estimait que tout le mal venait de l'avarice de la chancellerie romaine ; selon lui, elle subordonnait au payement d'une somme de douze mille ducats l'expédition des dépêches publiques relatives à la dotation des siéges et à l'union des abbayes et des bénéfices. Or, le trésor des Pays-Bas était si épuisé à cette époque qu'on n'avait pas même les moyens de faire partir un courrier lorsque cela était nécessaire. Granvelle pensait que la dépêche publique aurait dû être expédiée gratuitement ; que même, à Rome, on aurait dû prier pour cela, puisqu'il s'agissait d'une affaire qui importait tant à la religion, et particulièrement au soutien de l'autorité apostolique dans les Pays-Bas [1].

Comme la première place dans la nouvelle organisation ecclésiastique du pays avait été réservée à Granvelle, cette promotion devait l'exposer plus directement aux attaques passionnées dont était l'objet l'augmentation des siéges épiscopaux. Il semble pourtant avéré que l'évêque d'Arras ne participa nullement à la conception de cette mesure grave et inattendue. Il existe un mémoire de sa main dans lequel il se défend avec énergie d'avoir inspiré cette innovation : « On a avancé, dit-il, que j'étais l'au- « teur de cette nouveauté ; on me l'a imputée à ambition, comme « si par ce moyen j'eusse prétendu à l'archevêché de Malines. « Mais en cela nul ne peut me donner meilleur témoignage que le « roi, et je l'ai, écrit à moi de la main propre de S. M. ; par « cette lettre, elle me dit que l'on me faisait grand tort, confes- « sant que, en cette négociation, elle s'était cachée de moi, « d'autant que les trois évêques que nous étions alors et moi la « contredisions, parce qu'il était plus honorable d'être un des « quatre qu'un des dix-sept. Et je n'avais pas besoin de ce titre « pour croître en dignité, étant déjà cardinal et évêque d'Arras.

[1] Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, du 5 février 1561. — *Oper. cit.*, p. 193.

« Quant au profit, je puis prouver que, pour le revenu, j'ai « essuyé perte notable. Longtemps aussi je refusai d'accepter « l'archevêché de Malines, et je ne l'acceptai enfin qu'à mon « très-grand regret. S'il était bien ou non de créer ces évêchés, « je le laisserai débattre ; il me suffit que je n'y eus part, ni « que S. M. ne m'en parla jamais que lors de son départ des « Pays-Bas, après que les bulles eurent été dépêchées [1]. »

Lorsque l'opposition était dans toute sa force, Granvelle écrivit à François Vargas, ambassadeur d'Espagne à Rome : « Plût à « Dieu que jamais on n'eût songé à ériger ces Églises [2] ! » Il est vrai que Granvelle exprimait des sentiments tout différents dans une lettre adressée à Gonçalo Perez, le 20 mars 1560. Il disait alors qu'il considérait l'érection des nouveaux évêchés comme si avantageuse pour les Pays-Bas, et si nécessaire pour le soutien de la religion, que non-seulement il ne voudrait en aucune manière l'entraver, mais qu'il serait prêt au contraire à y contribuer de sa fortune, de son sang et de sa propre vie [3]. Du reste, il n'avait point tardé à répondre à Philippe II qu'il acceptait l'archevêché de Malines [4].

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. Ier, p. 76.

[2] *Oper. cit.*, p. 117. Lettre du 14 septembre 1561.

[3] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 189.

[4] Cette réponse mérite aussi d'être citée : elle est du 20 mai 1560. « ..... Quant à l'archevêché de Malines, disait Granvelle, bien que je ne me dissimule ni les embarras que son acceptation entraînera inévitablement pour moi, ni les difficultés qui s'offriront dans la conduite de ce diocèse ; bien que je prévoie qu'on s'adressera de tous côtés au métropolitain, qu'on recourra même contre lui, et qu'il deviendra, de nécessité, pour un grand nombre de personnes, un objet de haine et de malveillance ; bien que je connaisse mon peu de force..... comme V. M. m'a signifié sa volonté d'une manière si expresse, il n'est rien de si impossible que je ne doive du moins l'entreprendre. Je souscris donc au choix qu'elle a bien voulu faire de ma personne, et n'épargnerai rien pour le justifier autant

On peut inférer de ces témoignages que Granvelle ne reçut pas d'abord les confidences du roi, mais qu'il se garda bien cependant de s'opposer à l'innovation décidée par Philippe II, lorsqu'il en eut connaissance. Toutefois, il peut avoir regretté ensuite, comme une faute politique, une mesure qui lui était non-seulement favorable, mais qui, encore, avait incontestablement pour but d'affermir la religion.

L'opposition devint plus vive qu'on ne pouvait s'y attendre.

Les anciens évêques soutenaient que, par la création de nouveaux siéges, on avait diminué leur importance. De leur côté, les moines se plaignaient de la diminution de leurs revenus et prétendaient que, contre l'usage observé de tout temps, on leur ôtait le droit d'élire leurs abbés et de les choisir dans leurs ordres; ils représentaient aussi que les abbés, toujours nationaux, n'avaient à cœur que l'avantage du pays, tandis que des évêques, placés par le pape et sur la désignation du roi, n'oublieraient jamais leur dépendance à l'égard des cours de Madrid et de Rome. Pour ce qui la concernait, la noblesse voyait avec dépit la substitution des nouveaux évêques aux abbés dans les assemblées des états; ils ne se dissimulaient point que le rang élevé des chefs de diocèse leur assurerait une autorité qui contrebalancerait bientôt l'influence de l'aristocratie. Tel avait été d'ailleurs le but de Philippe II en réclamant l'union des abbayes aux évêchés : il voulait contrecarrer l'influence de la noblesse dans les états et surtout celle du prince d'Orange dans les assemblées du Brabant [1]. Enfin, les grands se plaignaient

qu'il est en mon pouvoir, dans la confiance que Dieu, qui connaît ma bonne volonté, m'aidera à suppléer à ce qui me manque de force. C'est dans cet esprit que j'ai répondu à Madame (la duchesse de Parme) lorsqu'elle m'a parlé de cette affaire au nom de V. M..... » *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VI, pp. 97 et 98.

[1] Granvelle en fit plus tard l'aveu formel. Voir *Archives de la maison*

encore qu'une mesure aussi importante n'eût pas été soumise préalablement aux délibérations du conseil d'État. Une chose qui avait également déplu beaucoup, particulièrement à la noblesse, était la clause insérée dans la bulle d'érection et par laquelle le grade de docteur était exigé pour les nouveaux siéges : les nobles, qui avaient généralement négligé de prendre des grades, et beaucoup de moines, qui se trouvaient dans le même cas, se sentirent atteints par cette mesure. Enfin, les réformés et ceux qui penchaient pour les nouvelles doctrines regardaient la création des nouveaux évêchés comme un moyen de faciliter l'établissement de l'inquisition d'Espagne. On alla même jusqu'à dire que Bernard de Fresneda, cordelier, évêque de Cuença et confesseur du roi d'Espagne, avait divulgué cette ruse et s'en était vanté à quelques-uns des principaux seigneurs des Pays-Bas [1].

L'opposition cependant ne devint sérieuse que dans le Brabant [2]. Elle était entretenue par les religieux de Tongerloo et de St-Bernard, forts de l'appui du prince d'Orange et du marquis de Berghes, ainsi que de l'assistance qu'ils trouvaient dans les états mécontents de n'avoir pas été consultés. Ceux-ci résolurent d'envoyer secrètement à Rome Charles Dumoulin, célèbre juris-

d'Orange-Nassau, t. VIII, p. 96. — Le prince d'Orange siégeait dans les états de Brabant comme possesseur de la baronnie de Diest et d'autres domaines situés dans cette province.

[1] *Voir* STRADA, lib. II; BENTIVOGLIO, liv. Ier; *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 203, 218 et 268; WESENBEKE, *Description de l'estat des Pays-Bas, passim;* LE PETIT, liv. IX.

[2] C'est ainsi que le comte d'Egmont, à qui le roi avait écrit de sa main d'après les suggestions de Granvelle, se montra d'abord favorable à la création des nouveaux évêchés. Il disait qu'il lui semblait bien qu'à Bruges et à Ypres, qui étaient de son gouvernement, l'on envoyât des évêques. Mais il ne tarda point à se refroidir. — Granvelle au roi, 12 mars 1562, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. Ier, p. 126. *Voir* aussi *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VI, pp. 260, 278 et 531.

consulte français [1], pour supplier le pape de ne pas souffrir qu'on partageât les biens des monastères avec les nouveaux évêques contre l'intention des fondateurs; d'empêcher que les moines fussent privés du droit ancien d'élire parmi eux des abbés et de ne pas permettre que les évêques fussent dotés et entretenus d'autres deniers que de ceux du roi. On joignit à ces instructions des lettres particulières adressées au pape et aux premiers de Rome par le prince d'Orange, et principalement par le marquis de Berghes dont Dumoulin avait été le précepteur. Il était en outre porteur d'une grande somme d'argent pour faciliter le succès de ces négociations [2]. Du reste, plus de trente mille florins furent dépensés par les états de Brabant en consultations de jurisconsultes et docteurs éminents de France, d'Allemagne et d'autres lieux [3]. Tous ces avis, contraires aux mesures projetées, furent

[1] Dumoulin, en latin Molinæus, était né à Paris vers la fin de l'année 1500. Il était issu d'une famille noble, alliée à Anne de Boleyn, mère de la reine Élisabeth d'Angleterre. Après avoir d'abord adopté les doctrines de Calvin, il les abandonna pour le luthéranisme de la confession d'Augsbourg. Cet abandon de la foi catholique ne l'empêcha point de se mettre bien en cour pendant la rupture survenue entre Henri II et le pape Jules III. Il écrivit un commentaire célèbre pour prouver la légalité de l'édit par lequel le roi de France défendait de faire passer de l'argent à Rome, sous quelque prétexte que ce fût. A cette occasion Anne de Montmorency dit au roi en lui présentant Dumoulin : « Sire, ce que V. M. n'a pu faire avec trente mille hommes, ce petit homme l'a achevé avec un petit livre. » Toutefois l'autorité du parlement put à peine le soustraire aux persécutions que les ultramontains lui suscitèrent : sa maison fut pillée et sa vie en danger; il ne la sauva qu'en cherchant pour quelque temps un asile en Allemagne. *Biographie universelle*, t. XII. — *Voir* aussi, sur les écrits de Dumoulin en faveur du pouvoir temporel, *Histoire de France*, de L. Ranke, t. II, p. 15, de la traduction française.

[2] Strada, lib. III.

[3] *Mémorial* de Hopperus, Ire partie, chap. V. — « Les représentations et « les mémoires des meilleures plumes du temps contenaient des argu-

envoyés à Rome pour que Dumoulin en fît usage. La duchesse de Parme, qui n'ignorait point les manœuvres des états, en avertit François Vargas, ambassadeur de Philippe II à Rome, et lui prescrivit de prévenir le pape, d'observer Dumoulin, et de rompre des efforts qui devaient être contraires au bien de la religion et aux pieuses intentions du roi. Dumoulin, cependant, ne fut point sans influence à Rome, mais il vint trop tard pour changer les résolutions déjà prises [1]. Son intervention ne servit qu'à indisposer vivement Philippe II contre les membres des états qui avaient autorisé cette démarche ; il voulut même savoir leurs noms et désira que la duchesse de Parme se souvînt d'eux, pour les châtier lorsque l'occasion s'en offrirait. A la vérité, Granvelle avait dépeint le docteur Dumoulin au roi comme « plus grand hérétique que Luther, lui qui, sous Henri II, lors de la guerre avec le pape Jules III, avait osé le premier écrire et faire imprimer des livres contre l'autorité du siége apostolique [2]. »

« ments et des raisonnements établis sur de grands principes, sur le droit « divin, les droits humains, les lois fondamentales des provinces et les « priviléges de chacune. Il était démontré, par la prohibition notoire, « sans exemple du contraire, que c'était inouï de tolérer en ce pays ni « démembrement de diocèses, ni commende d'abbaye, ni translations de « fonds sacrés contre l'intention des fondateurs. » VANDER VYNCKT, *Histoire des troubles des Pays-Bas*, t. Ier, p. 133.

[1] STRADA, lib. III.

[2] Granvelle au roi, 14 juin 1562, et réponse du roi du 17 juillet, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 209. — A ces invectives, il convient d'opposer un portrait plus fidèle : « Dumoulin, comme beaucoup d'hommes savants de cette époque, avait été séduit par l'attrait d'une réforme religieuse. Son esprit, à la fois ardent et méthodique, s'était élevé contre les usurpations de la chancellerie romaine, la sacrilége vénalité des indulgences, et beaucoup d'autres abus nés dans les temps barbares et qu'avait ignorés l'Église primitive. En les combattant d'abord en jurisconsulte, il finit par se passionner en théologien, et il adopta sur

Les états de Brabant avaient également envoyé deux députés près du roi à l'effet de lui représenter que l'union des abbayes aux nouveaux siéges épiscopaux était une infraction à leurs anciennes coutumes, à leurs droits et priviléges, dont l'observation avait été jurée par lui. Pour donner plus de poids à leurs représentations, ils avaient même refusé les subsides. De son côté, Granvelle prévint le roi (16 janvier 1562) que le privilége, dont ceux de Brabant se proposaient de se servir à Madrid, avait été extorqué autrefois à Marie de Bourgogne et avait été révoqué depuis, avec une clause de peine de mort contre ceux qui l'allégueraient ou s'en serviraient [1]. Philippe répondit, en conséquence, aux états de Brabant (27 février 1562) qu'il ne voudrait violer en quoi que ce fût les promesses qu'il leur avait faites dans sa *Joyeuse entrée,* mais que l'article de ce pacte fondamental, sur lequel ils s'appuyaient, interdisait, à la vérité, de donner les abbayes en commende, mais non de les unir, ou d'en appliquer les revenus aux évêchés. Les états, ne se tenant pas pour satisfaits, continuèrent leur opposition.

Au mois de décembre 1561, Granvelle avait pris, par procureur, possession de l'archevêché de Malines. Les évêques nommés de Middelbourg, de Bruges, d'Ypres, de Harlem, de Namur et de Saint-Omer purent aussi prendre successivement possession de leur nouvelle dignité. Mais dans les autres villes épiscopales,

la prédestination et la grâce les dures opinions de Calvin. Puis il réprouva quelques préjugés de l'Église de Genève, et chercha plus de modération et d'indépendance dans le luthéranisme. Enfin, trouvant partout violence et guerre civile, il se refroidit pour les dogmes de Luther, et parut s'arrêter aux maximes de l'Église gallicane, dont il se montra le défenseur le plus savant et le plus hardi. » VILLEMAIN, dans la *Vie de l'Hôpital.* — Dumoulin, après une vie très-agitée, mourut le 27 décembre 1566, dans le sein de la religion catholique à laquelle il avait fait retour.

[1] *Correspondance de Philippe II,* t. Ier, p. 199.

le peuple, à qui l'on dépeignait les nouveaux évêques comme les précurseurs de l'inquisition espagnole, se montrait si ému que l'on jugea prudent d'ajourner l'installation pour qu'elle ne devînt pas le signal des excès les plus graves [1].

Le magistrat de la ville d'Anvers se trouvait surtout dans la plus grande perplexité. D'un côté, la commune le sommait de la maintenir dans ses priviléges et libertés ; de l'autre, la cour le requérait de recevoir l'évêque, c'est-à-dire de faciliter, selon les préjugés populaires, l'établissement de l'inquisition [2]. Le magistrat finit par envoyer à la cour un mémoire détaillé dans lequel il signalait les craintes de cette ville si commerçante, si peuplée et fréquentée par tant de nations. La régente répondit (23 janvier 1562) qu'il n'était pas question d'introduire l'inquisition à Anvers ni de lui porter préjudice en rien, mais plutôt de favoriser cette importante cité ; que, néanmoins, elle soumettrait la requête au roi. Philippe régla sa réponse sur celle qui venait d'être faite par le gouvernement de Bruxelles. Une seconde requête eut le même résultat. Alors l'administration urbaine, voyant l'agitation croissante du peuple, résolut d'envoyer directement des députés en Espagne. Ceux-ci ne dissimulèrent point à Philippe II l'inquiétude répandue parmi les marchands étrangers et lui demandèrent l'autorisation de résider à sa cour, jusqu'à ce qu'on eût trouvé le moyen de concilier la volonté royale avec la sécurité de la ville. Cette autorisation leur ayant été accordée, ils en informèrent le magistrat et le conseil d'Anvers, qui leur adressèrent de nouvelles instructions plus pressantes. Comme remède extrême, ils devaient proposer

[1] Aux évêques cités, il faut ajouter celui de Bois-le-Duc qui fut installé le dernier et longtemps après les autres.

[2] Le prélat désigné pour le siége d'Anvers était Philippe Nigri. Il mourut le 4 janvier 1562, avant d'avoir été sacré.

au roi d'établir pour tout le Brabant un évêque à Louvain, lequel n'aurait pas eu plus de juridiction sur Anvers que n'en exerçait l'évêque de Cambrai, ancien diocésain. Informés que cette proposition serait, comme les précédentes, renvoyée aux Pays-Bas et soumise à l'avis de la gouvernante, les députés supplièrent le roi que, dans ce cas, il lui plût de demander aussi l'avis des chevaliers de la Toison d'or et celui des conseils et états des provinces. Mais, en cinq mois, malgré toutes leurs instances, ils ne purent obtenir une décision. Un des députés, obligé par son état maladif de solliciter son congé, reçut cependant du roi l'assurance verbale que l'inquisition ne serait pas introduite à Anvers. Plus tard, il en fut dit autant aux autres députés, et enfin ils furent congédiés le 2 août 1563 avec la déclaration écrite « que Sa Majesté tiendroit quelque temps cette affaire d'Anvers en surséance. » En effet, Philippe manda à la duchesse de Parme (10 août 1563) qu'il avait jugé bon de répondre aux députés d'Anvers que provisoirement l'affaire de l'évêché de cette ville resterait en suspens, et qu'il verrait plus tard ce qu'il conviendrait le mieux de faire [1].

Les lenteurs de la cour de Rome avaient favorisé la résistance des états. L'ambassadeur du roi ne pouvait obtenir l'expédition des bulles touchant la dotation des nouveaux évêques. Les Espa-

[1] Jacques de Wesenbeke, conseiller pensionnaire de la ville d'Anvers, et l'un des trois députés envoyés à Madrid, a raconté les incidents de cette négociation dans la *Description de l'estat, succès et occurrences advenues au Païs-Bas au fait de la religion*, 1 vol. in-12 (imprimé en août 1569). *Voir* aussi *Mémorial* de Hopperus, Ire partie, chap. V.; Emmanuel de Meteren, liv. II, et *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 263.—Ce ne fut qu'à l'époque où le duc d'Albe eut pris le gouvernement des Pays-Bas que la suspension consentie par Philippe II fut révoquée et l'évêque d'Anvers installé; en 1569, Philippe II nomma au siége de cette ville François Sonnius, d'abord évêque de Bois-le-Duc et sacré, en cette qualité, dans le cours de l'année 1566. — Les évêchés de Ruremonde, de Deventer, de Groningue et de Leeuwarde demeurèrent aussi vacants.

gnols attribuaient même ce retard au mécontentement du nouveau pape fomenté par quelques-uns des siens qui ne pouvaient oublier que, pendant le dernier conclave, l'ambassadeur de Philippe. Il avait employé toute son influence pour faire élire le cardinal Pacecco au détriment de Pie IV[1]. Au mois de mars 1562, on ne possédait encore que quatre bulles pour Malines, Utrecht, Middelbourg et Harlem. On n'osait pas en parler, mandait Granvelle à Gonçalo Perez, « parce que comme elles portaient que, « des neuf gradués (qui devaient posséder les prébendes atta« chées à chaque siége) l'un sera *inquisiteur,* il n'en faudrait pas « davantage pour donner de la consistance aux bruits qu'on a « fait courir que, sous prétexte des nouveaux évêchés, on veut « introduire aux Pays-Bas l'inquisition d'Espagne. » Aussi Granvelle résolut-il d'écrire à Rome pour faire changer cette clause et la remplacer par celle-ci « que les gradués seront obligés d'as« sister l'évêque dans les choses où il voudra les employer, tou« chant son Église et son diocèse. » Il pensait que ces termes suffiraient, « car, ajoutait-il, quoique cela ne se dise, il est clair « que l'évêque est *inquisiteur ordinaire ;* mais il faut ôter les pa« roles qui déplaisent [2]. »

Les abbés de Brabant consentirent enfin à l'érection de l'archevêché de Malines et à celle d'un évêché soit à Bois-le-Duc, soit dans une autre ville ; et, pour que ces deux siéges pussent être dotés, sans qu'on y annexât des abbayes, ils voulaient donner huit mille florins et le reste du clergé pareille somme. Bien que cette proposition ne répondît pas tout à fait aux désirs du roi, puisqu'elle tendait à supprimer un des siéges créés par la bulle de Paul IV, la duchesse de Parme, qui s'était personnellement employée dans cette négociation, trouva qu'on avait obtenu

[1] STRADA, lib. III. — Paul IV était mort le 18 août 1559.
[2] *Correspondance de Philippe II,* t. Ier, p. 200.

beaucoup, si l'on considérait les difficultés qui résultaient, pour le vote des *aides*, de la question d'union des abbayes, et que les états des autres provinces, déterminés par l'exemple du Brabant, ne mettraient plus d'obstacle à l'érection des nouveaux siéges. En conséquence, la duchesse pria le roi de se contenter de ce résultat. Elle faisait aussi remarquer que la ville de Louvain et le troisième membre de la commune de Bruxelles ne voulaient donner leur consentement au vote des subsides ordinaires, avant de connaître les intentions du souverain sur ce point. Les abbés, ajoutait-elle, avaient élevé toutes sortes de prétentions impertinentes : ils auraient voulu, entre autres, que le roi n'eût plus la nomination des chefs d'abbayes ; mais enfin, ils s'étaient désistés de cela et s'étaient contentés de demander que, lorsque l'une d'elles viendrait à vaquer, il y fût promptement pourvu, et que les informations sur le mérite des candidats fussent prises par deux abbés de l'ordre, auquel elle appartiendrait, et un commissaire de la cour [1].

Philippe II accueillit ces propositions. Le 30 juillet 1564 intervint, avec les abbés de Brabant, un concordat par lequel le roi s'engageait à obtenir du saint-siége que les abbayes de St-Bernard, de Tongerloo et d'Afflighem subsistassent dans leur état actuel, à condition qu'elles payeraient huit mille florins annuellement, qui seraient affectés à la dotation de l'archevêché de Malines et de l'évêché de Bois-le-Duc.

Des arrangements qui intervinrent alors et plus tard, il résulta que l'archevêque de Malines eut entrée aux états de Brabant, en vertu du titre d'abbé d'Afflighem. De même, après l'installa-

[1] Lettre de la duchesse de Parme, du 15 septembre 1563, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 269. De son côté, Granvelle mandait à Gonçalo Perez (8 septembre) : « Ces abbés sont si stupides qu'ils se laissent emporter comme des buffles. »

tion de l'évêque d'Anvers, on lui attribua le titre d'abbé de St-Bernard, et il siégea en cette qualité aux états, quoique les religieux de St-Bernard conservassent un abbé particulier qui avait aussi séance. L'abbaye de Tongerloo, désignée d'abord pour dotation du siége de Bois-le-Duc, fut remplacée, en 1590, par des domaines dans les environs de cette ville. L'église et le chapitre de St-Bavon à Gand furent érigés en cathédrale, et l'évêque réunit la dignité d'abbé séculier ou prévôt de ce chapitre; dans la suite, le roi proposa au pape Pie V de créer une autre dignité de prévôt, et le pape y consentit par sa bulle de 1570. Le chapitre de l'église de St-Donat à Bruges fut également érigé en cathédrale; la bulle unit à la table épiscopale la prévôté en l'abbaye de Doest et quelques biens de l'abbaye de St-Bertin, dont l'évêque fut également déclaré prévôt. Le monastère des chanoines réguliers de St-Martin, à Ypres, fut supprimé et érigé en cathédrale; et on assigna, pour dot à l'évêque, la prévôté de cette abbaye, celle de Ste-Walburge à Furnes et quantité de biens ecclésiastiques. La collégiale de St-Aubin à Namur fut également érigée en cathédrale; on avait d'abord assigné, pour dot à l'évêque, l'abbaye de Floreffe; mais, en 1566, cette assignation fut changée par Paul V, qui annexa à l'évêché de Namur l'abbaye de St-Gérard de l'ordre de St-Benoît.

L'érection des nouveaux évêchés n'affranchit pas entièrement les habitants des Pays-Bas méridionaux de la juridiction des évêques étrangers. Le Luxembourg, surtout, était resté en dehors des nouvelles circonscriptions ecclésiastiques. Or, Philippe II aurait voulu ne pas laisser cette lacune dans son œuvre. On avait même destiné pour dot à l'évêché du Luxembourg l'abbaye d'Orval, qui resta longtemps sans abbé; mais il fallut renoncer à ce projet par suite de l'opposition de l'électeur de Trèves, dont la juridiction spirituelle s'étendait sur la plus grande partie de la province.

Tous les nouveaux évêchés des Pays-Bas étaient à la nomination du roi, selon la teneur de la bulle de Paul IV, et celui de Tournai, en vertu du concordat fait entre Léon X et François 1er, lorsque cette ville était au pouvoir des Français En outre, Léon X, par sa bulle du 4 juillet 1515, avait accordé à Charles-Quint que nul ne serait admis à la dignité abbatiale d'aucun monastère, sans le consentement du prince. Cette bulle donna lieu à de grandes disputes, terminées par la transaction intervenue entre Philippe II et les abbés et abbesses du Brabant, le 30 juillet 1564. Il y était stipulé que le roi, après la *collection des voix* des religieux et religieuses par ses commissaires, nommerait l'abbé ou l'abbesse et lui donnerait ses dépêches royales. Quoique cette transaction n'eût été faite qu'avec les abbés et abbesses du Brabant, le souverain usa partout de la même prérogative. Le pape Pie IV accorda, de plus, à Philippe II, par son indult du 1er juillet 1560, le droit de nommer aux principales dignités dans les églises collégiales et à la principale, *post pontificalem,* dans les cathédrales [1].

Telles étaient, sous le règne de Philippe II, les prérogatives du pouvoir temporel dans ses rapports avec l'Église. L'érection de nouveaux siéges épiscopaux, loin de les affaiblir, leur donna plus d'extension encore. Cette longue négociation n'avait pas toujours été conduite avec la prudence et l'habileté convenables ; au fond, cependant, la mesure, qu'elle tendait à consacrer, était la meilleure que le souverain espagnol pût adopter pour remédier aux maux causés par les progrès de l'hérésie. Philippe II la justifiait très-bien dans la lettre qu'il adressa, le 18 février 1561, au prince d'Orange et au comte d'Egmont, pour réclamer leur

[1] *Mémoires* (inédits) *contenant des notions générales de tout ce qui concerne le gouvernement des Pays-Bas,* par le vicomte de WYNANTS, 1730, chap. II.

concours. « Sur le rapport, disait-il, qui m'a été fait de l'état de « la religion dans toutes les parties de mes domaines, principa- « lement dans les Pays-Bas, où le voisinage de peuples hérétiques « rendrait le danger plus imminent, si l'on ne se hâtait d'y « porter un prompt remède, j'ai pensé qu'un des moyens les plus « efficaces pour atteindre ce but serait d'augmenter le nombre « des siéges épiscopaux de ces provinces, les évêques étant « plus spécialement chargés par office d'empêcher les progrès « de l'erreur, quoique tous nous devions, de notre côté, faire « preuve de vigilance sur ce point[1]. » Des vues très-mondaines, des intérêts de caste et d'autres motifs également empreints d'égoïsme provoquèrent en partie l'opposition qui se manifesta contre l'augmentation des siéges épiscopaux. Cette résistance, toutefois, prenait aussi sa source dans les appréhensions qui préoccupaient toutes les classes. Telle était la défiance inspirée par le monarque espagnol qu'on lui supposait les plus sinistres arrière-pensées, l'intention secrète de préparer le terrain pour l'établissement du saint-office d'Espagne, le projet de faire servir les nouveaux évêques à l'exécution de ce plan longuement médité. Ces craintes étaient-elles chimériques? Elles ne pouvaient l'être pour les contemporains, pour les témoins des supplices infligés aux religionnaires, pour tous ceux, enfin, qui redoutaient les conséquences des terribles édits promulgués dans le but de défendre la foi catholique.

[1] *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VI. p. 278.



LIVRE SEPTIÈME.

Mesures prises pour combattre l'hérésie dans les Pays-Bas, depuis la diète de Worms de 1521.— Premier placard contre les doctrines luthériennes (8 mai 1524). — Nomination d'un inquisiteur. — Les augustins d'Anvers adhèrent aux doctrines de Luther; deux de ces moines sont brûlés vifs sur la grand'place de Bruxelles ; destruction de leur monastère. — Progrès des nouvelles doctrines dans les diverses provinces; exécutions d'hérétiques.—Circulaire adressée aux couvents.—Nouveaux inquisiteurs institués par un bref de Clément VII. — Placard du 24 octobre 1529. — Zèle des inquisiteurs. — Les anabaptistes. — Progrès de ces sectaires dans les Pays-Bas ; ils tentent de s'emparer d'Amsterdam. — Placard spécial du 10 juin 1535 ; extermination des anabaptistes par le *fer*, le *feu* et la *fosse*.— Conseils adressés par Charles-Quint à Marie de Hongrie. —Placards du 7 octobre 1531, du 17 février 1535, du 22 septembre 1540, du 17 décembre 1544, du 30 juin 1546 et du 20 novembre 1549. — Organisation nouvelle de l'inquisition.—Redoublement de rigueur contre les hérétiques ; exécutions plus nombreuses.— Exemples.— Opposition de quelques provinces, principalement du duché de Brabant, contre les pouvoirs attribués aux inquisiteurs.—Nouveau placard du 28 avril 1550. — Remontrances adressées à Charles-Quint par Marie de Hongrie. — Édit confirmatif donné à Augsbourg le 25 septembre 1550, véritable code pour la répression des hérésies. — Opposition d'Anvers.—Nouvelles instructions données aux inquisiteurs. — Charles-Quint aurait voulu introduire l'inquisition d'Espagne dans les Pays-Bas. — Horreur excitée par le seul nom de ce tribunal non-seulement dans les Pays-Bas, mais dans tous les autres États soumis à l'empereur. — Explication de la conduite de Charles-Quint.—La tolérance était inconnue à cette époque. — Les réformateurs religieux aussi exclusifs que les princes catholiques. — Conduite des luthériens à l'égard des anabaptistes. — François I[er] luttait de sévérité avec Charles-Quint. — L'inquisition introduite en France par Henri II. — L'Angleterre sous Henri VIII, Édouard VI, Marie



LE CARDINAL DE GRANVELLE.

Tudor et Élisabeth. — Genève sous Calvin; caractère inexorable de ce réformateur. — Philippe II, à son avénement, confirme les édits de son père contre l'hérésie et ordonne de les exécuter rigoureusement. — Répugnance manifestée par quelques seigneurs principaux. — Changement dans les dispositions des esprits. — Influence croissante des nouvelles doctrines religieuses. — Philippe II ne tient pas compte de ces changements profonds. — Causes particulières des progrès irrésistibles des nouvelles doctrines dans les Pays-Bas. — Premières manifestations des religionnaires à Tournai et à Valenciennes, en 1561 et en 1563; conduite du marquis de Berghes et du baron de Montigny. — Premier prêche tenu dans la West-Flandre en 1562. — Réunions de sectaires dans le bois de Linthout, près de Bruxelles. — Philippe II oppose les jésuites aux missionnaires de Genève. — Espionnage organisé dans les Pays-Bas. — Plus de dix-huit mille réfugiés en Angleterre.



Pendant que Charles-Quint et François Ier se disputaient la suprématie politique de l'Occident, la Réformation, préparée par les novateurs du XVe siècle et proclamée par Martin Luther, commençait à ébranler le monde chrétien. Plus prévoyant que Léon X, qui n'avait vu qu'une querelle de moines dans les thèses redoutables soutenues par le professeur de Wittemberg contre les dominicains chargés de la propagation des indulgences, Charles-Quint signala son avénement au trône impérial par une manifestation éclatante contre les opinions nouvelles. Luther, cité devant la diète de Worms, fut déclaré criminel endurci et mis au ban de l'Empire. Mais Charles, en respectant scrupuleusement le sauf-conduit qu'il avait accordé au chef de la Réformation, donna le temps à l'électeur de Saxe de le mettre à l'abri de toute violence et de rendre vaines les mesures prises par la diète.

Lorsque trente-sept ans après, Charles-Quint, retiré au mo-

nastère de Yuste, constatait l'insuccès de la lutte si longue qu'il avait dû soutenir contre les adhérents du moine de Wittemberg, lorsqu'il considérait que la réforme, déjà dominante dans plusieurs États, faisait chaque jour encore de nouveaux progrès, il regretta amèrement que sa prévoyance eût été complétement déjouée en 1521. Sa douleur, son amertume étaient extrêmes; il alla jusqu'à se reprocher d'avoir été observateur religieux de sa parole. « Je commis une faute, disait-il, en ne faisant pas tuer Luther; je pensai, à tort, que je remédierais à l'hérésie par d'autres moyens [1]. »

Ces moyens étaient des édits terribles contre les sectateurs de Luther. Paralysées en Allemagne par l'appui que des princes puissants donnaient aux nouvelles doctrines, les mesures sévères de Charles-Quint eurent des conséquences tout autres dans les Pays-Bas où la même résistance ne leur fut pas opposée. Il importe de remonter jusqu'à l'origine de ces mesures répressives, car elles expliquent la marche suivie plus tard par Philippe II dans l'extirpation de l'hérésie.

La diète de Worms s'était tenue au mois de janvier 1521. Le 8 mai fut promulgué, dans les Pays-Bas, le premier placard contre les doctrines luthériennes. Cet édit défendait strictement de publier aucun livre qui ferait mention de l'Écriture sainte, ou qui contiendrait l'explication de quelque passage de la Bible, sans en avoir l'autorisation de l'autorité compétente. Des peines sévères étaient comminées contre ceux qui enfreindraient cette défense ou qui partageraient les erreurs de Martin Luther.

Pour les châtier plus promptement et plus sûrement, l'empereur eut recours à des moyens extraordinaires et nouveaux. Jusqu'alors les souverains des Pays-Bas n'avaient point institué

[1] Ces regrets ont été rapportés par fray Martin de Angulo, prieur du monastère de Yuste. *Voir* ci-dessus p. 98.

des inquisiteurs de la foi ni publié des mandements spéciaux concernant la religion : si l'on jugeait nécessaire de procéder contre des hérétiques, on avait recours aux inquisiteurs de Paris pour les provinces de langue française ou wallonne, et à ceux de Cologne pour les provinces de langue flamande [1]. Or, Charles-Quint délégua expressément François Vander Hulst, conseiller au conseil de Brabant, pour rechercher tous ceux qui seraient infectés du venin de l'hérésie et les châtier, ainsi que lui-même en personne pourrait le faire. Plein pouvoir lui fut donné pour citer, arrêter et emprisonner les hérétiques; faire saisir et inventorier leurs biens; procéder contre eux par inquisition, par dénonciation, et même par la torture, l'affranchissant au besoin de l'observation des formes ordinaires. Le délégué de Charles-Quint avait également le droit de bannir à perpétuité, ou à temps, soit de toutes, soit de quelques-unes des provinces des Pays-Bas; de prononcer, lorsqu'il y aurait lieu, la confiscation de corps et de biens; enfin, de faire exécuter ses sentences qui seraient sans appel et définitives, après qu'il se serait concerté avec le président du grand conseil de Malines. De son côté, le pape Adrien VI étendit encore les pouvoirs du commissaire spécial de Charles-Quint en le nommant à son tour, quoique laïc, *inquisiteur général* dans le duché de Brabant, les comtés de Flandre, de Hollande, de Zélande, de Hainaut et d'Artois, ainsi que dans tous les autres lieux de la Basse-Allemagne qui se trouvaient soumis à la domination de l'empereur. Les membres du clergé, les dignitaires ecclésiastiques eux-mêmes, jusqu'au rang d'évêque exclusivement, pouvaient être poursuivis et condamnés par lui; mais s'il s'agissait de prononcer leur dégradation, il devait réclamer la coopération d'un évêque et de deux abbés ou prieurs. Le pape déclarait expressément qu'il n'entendait pas que cette commis-

[1] *Mémorial* de Hopperus, 1re partie, chap. IX.

sion portât le moindre préjudice aux droits qu'avaient les évêques d'exercer eux-mêmes l'inquisition contre l'hérésie dans leurs diocèses respectifs [1].

Ce fut dans l'ordre, auquel il avait appartenu, que Luther trouva en Belgique ses premiers adhérents. Enflammés par les écrits du professeur de Wittemberg, les augustins d'Anvers protestèrent à leur tour contre l'abus qui était fait des indulgences dans cette ville même. Elles avaient été affermées à des marchands italiens, et ceux-ci, pour réaliser de plus grands bénéfices, avaient recours aux prédicateurs les plus éloquents. Scandalisés de cet abus, jaloux peut-être aussi de la préférence donnée à d'autres, excités enfin par l'exemple des augustins d'Allemagne, ceux d'Anvers s'élevèrent vivement contre le trafic des indulgences, et leurs prédications hardies attirèrent un telle affluence de monde dans leur église qu'ils furent obligés d'établir des galeries supérieures, afin de placer les auditeurs qui ne pouvaient trouver place dans la nef. Cependant le gouvernement ne tarda point à s'émouvoir et à faire exécuter les placards. Les augustins d'Anvers, convaincus d'avoir lu les écrits de Luther et de les avoir approuvés, furent chassés de leur couvent, et les plus compromis arrêtés et emprisonnés. Quelques-uns cependant ne tardèrent point à se rétracter. C'est ainsi que le prieur abjura ses opinions luthériennes, le 9 février 1522, au jubé de l'église de Ste-Gudule, en présence du nonce du pape, du chancelier de Brabant, de l'évêque suffragant de Cambrai, de l'official et de plusieurs autres témoins. Mais trois autres augustins, Henri Voes, Jean Van Essche et Lambert Thoren, ayant persisté dans

[1] GACHARD, introduction à la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. CVIII. — Dans son *Histoire de la Réformation des Pays-Bas*, Gérard Brandt nous apprend que Vander Hulst eut pour collègue un carme nommé Nicolas Van Egmont. Celui-ci était, suivant Érasme, un fou entre les mains duquel on avait mis une épée.

leurs convictions, furent condamnés à être dégradés et livrés au bras séculier. Le 1er juillet 1523, Voes et Van Essche furent brûlés vifs sur la grand'place à Bruxelles, en présence de tous les religieux de cette ville, carmes, récollets, dominicains. Lorsqu'on les conduisit au supplice, ils dirent à haute voix qu'ils souffraient en qualité de chrétiens, et après qu'on les eut attachés au poteau et qu'on eut allumé le feu, ils récitèrent le symbole des apôtres et chantèrent le *Te Deum* alternativement, jusqu'à ce que les flammes leur ôtassent l'usage de la voix. Lambert Thoren avait disparu; les uns assurent qu'il fut exécuté secrètement dans son cachot, les autres qu'il abjura et se retira dans un monastère. Un de ses anciens confrères, qui avait quitté son couvent pour adopter les nouvelles doctrines, fut condamné par le large conseil (*breedenraed*) d'Anvers à être mis vivant dans un sac et jeté dans l'Escaut. Pour rendre plus effrayante encore la punition infligée aux augustins d'Anvers, le gouvernement fit abattre et raser leur monastère sur l'emplacement duquel on éleva plus tard l'église paroissiale de St-André [1].

Mais ces châtiments n'eurent point pour effet de ralentir les progrès des nouvelles doctrines. Le luthéranisme proscrit vit au contraire augmenter rapidement le nombre de ses sectateurs; et plus on multiplia les supplices, plus vive devint l'ardeur des nouveaux prosélytes. Non-seulement on voyait les monastères désertés par les religieux des deux sexes, particulièrement en Hollande et en Zélande, mais encore on pouvait constater que la doctrine luthérienne trouvait ses adhérents les plus zélés dans les classes savantes. On citait, parmi les propagateurs de l'hérésie, le secrétaire de la ville d'Anvers, Corneille Grapheus,

[1] *Histoire des Pays-Bas*, d'Em. de Meteren, fol. II; *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. LII; *Histoire de Bruxelles*, t. Ier, p. 335; Brandt, *Histoire de la Réformation*, etc.

qui fut puni par la confiscation de ses biens et une dégradation infamante; Martin Dorpius, professeur de théologie à l'université de Louvain ; Corneille Honius, jurisconsulte renommé, conseiller à la cour de Hollande, et beaucoup d'autres. La répression était cependant prompte et souvent terrible. Vers 1524, un homme, nommé Nicolas, monta sur le mât d'un navire dans le port d'Anvers et y prêcha l'hérésie : dénoncé et livré aux magistrats, il fut cousu dans un sac et jeté à la rivière. Un autre épisode excita une sensation immense en Hollande, où le sang n'avait pas encore coulé pour les nouvelles doctrines. La victime de l'inquisition fut Jean de Backer, de Woerden, qui n'avait pas vingt-sept ans accomplis; prêtre catholique, il avait, disaient ses juges, violé doublement ses serments en se mariant et en prêchant l'hérésie. Aussi furent-ils sans pitié. Le 15 septembre 1525, Jean de Backer, après avoir été dégradé sur un échafaud, fut conduit au supplice revêtu d'un habit jaune et coiffé d'un chapeau de la même couleur. En passant devant la prison, il exhorta ses compagnons d'infortune à persévérer dans leur foi, et ceux-ci lui répondirent en entonnant le *Te Deum* et l'hymne : *O beata martyrum solemnia*. Lorsqu'il fut attaché au poteau, le malheureux s'écria : « O mort ! où est ton aiguillon ? O sépulcre ! où est ta « victoire ? La mort est engloutie par la victoire de Jésus-Christ. » Au moment où le bourreau l'étranglait, on l'entendit encore murmurer : « Seigneur Jésus ! pardonnez-leur, car ils ne savent « ce qu'ils font. » Le feu ayant été mis ensuite au bûcher, le corps de Jean de Woerden fut réduit en cendres, que les partisans de la nouvelle doctrine honorèrent comme celles d'un martyr. En 1527, une femme de Monikendam fut également étranglée et brûlée à la Haye. En 1528, un ancien moine augustin fut condamné à la mort dans la ville de Tournai, parce qu'il avait quitté son ordre, qu'il s'était marié et qu'il avait prêché contre l'Église romaine. L'offre lui fut faite d'avoir la vie sauve s'il dé-

clarait que la femme qu'il avait épousée était sa concubine ; mais ayant refusé cette déclaration, il fut brûlé vif [1].

Pour arrêter le mal qui provenait de l'ignorance ou de la duplicité des prédicateurs, secrètement gagnés à la nouvelle doctrine, Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, avait, au mois de septembre 1525, adressé à tous les couvents une lettre circulaire pour exhorter les moines à n'admettre dans leurs chaires que des prédicateurs savants, prudents et d'une vie exemplaire, et à leur défendre de débiter des contes et des sornettes. Défense leur était faite aussi de parler de Martin Luther et de sa doctrine ainsi que des opinions des anciens hérétiques.

Mais déjà des mesures plus graves avaient été prises ou provoquées directememt par Charles-Quint, qui, enivré par la victoire de Pavie, ne se proposait rien moins que l'extermination des luthériens [2].

La conduite violente, inhabile, puis coupable, du premier inquisiteur général avait frappé de discrédit une institution à laquelle l'empereur attachait une grande importance. Vander Hulst, envoyé en Hollande, y avait excité une réprobation telle qu'il fut obligé de s'enfuir précipitamment et que Marguerite d'Autriche, pour apaiser les murmures du peuple, dut suspendre les effets de sa commission. Convaincu ensuite d'avoir falsifié un acte relatif au différend qu'il avait avec les états de Hollande, Van der Hulst fut définitivement privé de son emploi. Alors Charles-Quint ordonna d'examiner s'il n'était pas préférable que les évêques, ou les conseils de justice, connussent, comme au-

[1] BRANDT, *Histoire de la Réformation, passim.*

[2] Charles-Quint écrivait de Tolède, le 25 juin 1525, à son frère Ferdinand, qu'il espérait bientôt se trouver en Italie pour y prendre ses couronnes, « et, cela fait, ajoutait-il, *je m'emploierai de tout mon pouvoir à l'extermination des luthériens.* » BUCHOLTZ, *Geschichte der Regierung Ferdinand des Ersten,* t. IX, p. 5.

paravant, des erreurs de la foi. L'opinion contraire prévalut parmi la majorité des conseillers de Marguerite d'Autriche; ils pensaient qu'un inquisiteur spécial était préférable, parce qu'il serait mieux que les diocésains dans la dépendance du gouvernement. En conséquence, la régente écrivit, le 15 janvier 1524, au pape Clément VII afin qu'il nommât un inquisiteur en remplacement de Vander Hulst; elle lui désignait, comme les plus propres à ces fonctions: Olivier Buedens, prévôt de l'église de St-Martin à Ypres, pour la Flandre et les contrées voisines; Nicolas Houseau, prieur des écoliers à Mons, pour le Hainaut et les provinces voisines, et Jean Coppin, doyen de l'église de St-Pierre à Louvain, pour le Brabant, la Hollande et les autres provinces. Déjà le pape avait nommé le cardinal de la Marck, évêque de Liége, inquisiteur général pour tous les Pays-Bas; mais sur les instances de l'empereur, il confirma les inquisiteurs spéciaux pour les provinces soumises à Charles-Quint. Le bref de Clément VII étendit les pouvoirs des inquisiteurs: il les autorisa à procéder avec ou sans le concours des ordinaires; il soumit à leur juridiction jusqu'aux évêques et aux archevêques eux-mêmes, qu'ils pouvaient faire arrêter et emprisonner, sauf à envoyer les procès de ces dignitaires ecclésiastiques au saint-siége, qui les déciderait; il leur conféra encore le pouvoir de faire exécuter leurs sentences de dégradation contre les gens d'Église par un abbé seul, à défaut de l'évêque diocésain ou de tout autre. Enfin, les inquisiteurs pouvaient aussi établir des substituts dans les provinces et leur déléguer toute ou partie de l'autorité dont ils étaient investis[1].

Les uns et les autres étaient naturellement chargés de tenir la main à l'exécution d'un nouveau placard donné à Bruxelles le 24 octobre 1529, sur la proposition de la gouvernante des Pays-Bas et de l'avis des chevaliers de la Toison-d'Or et du conseil

[1] GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. CXI et suiv.

privé. Par cet édit, défense générale était faite, sans aucune exception, d'imprimer ou de copier, faire imprimer ou copier, vendre ou acheter, distribuer, lire, cacher, recevoir même les ouvrages de Martin Luther, Jean Wiclef, Jean Huss, Marcilius de Padoue, Œcolampadius, Ulrich Zwingle, Philippe Melanchthon et autres auteurs de cette secte réprouvée et de leurs adhérents ou complices, non plus que les livres condamnés par la faculté de théologie de l'université de Louvain, ni aucun de ceux qui, depuis dix ans, avaient été imprimés ou écrits, sans déclaration des auteurs ou des imprimeurs. Il était enjoint aux détenteurs des ouvrages de cette nature de les remettre aux magistrats de leur résidence, chargés de les jeter au feu.—Défense était faite également de peindre ou dessiner, faire peindre ou dessiner, posséder et garder des images, portraits ou figures malséantes (*opprobrieuses*) de Dieu, de la Vierge Marie et des Saints, ainsi que de mutiler ou effacer les représentations des objets sacrés. —Nul, de quelque état qu'il fût, ne pourrait non plus disputer de la sainte Écriture, même en matière douteuse, s'il n'était théologien bien renommé et approuvé par une université fameuse. —Les peines comminées contre les transgresseurs de ces défenses étaient la peine de mort par le feu pour les récidivistes; par l'épée pour les autres coupables. Les femmes devaient être enterrées vives. Il était en outre décrété que les biens des suppliciés seraient confisqués, et leurs têtes mises pour l'exemple sur une *estache*.—Pour prouver qu'il ne voulait ni la mort ni la ruine de ses sujets, mais uniquement le maintien de la foi orthodoxe, l'empereur déclarait amnistiés d'avance tous ceux qui, avant le 25 novembre, avoueraient leurs erreurs aux principaux officiers des villes et bourgs, sous condition qu'ils s'en confesseraient ensuite à leurs curés dans un délai de quinze jours et qu'ils feraient la pénitence qui leur serait imposée. Étaient exceptés les relaps qui avaient abjuré, et ceux qui déjà étaient

prisonniers ou en cause ; ces derniers devaient être châtiés selon la gravité du cas.—Défense était faite aux hôteliers de loger des hérétiques, et, s'ils les connaissaient pour tels, il leur était enjoint de les dénoncer sous peine de mort et de confiscation de leurs biens.—La même peine était décrétée contre ceux qui, atteints d'hérésie, converseraient avec d'autres de matières défendues par l'Église.—Tous les suspects d'hérésie devaient être exclus des charges ainsi que des conseils du gouvernement, et il était défendu aux officiers du prince de les faire entrer dans les *échevinages*. – Pour mieux découvrir les hérétiques, on promettait la moitié de leurs biens aux dénonciateurs, pourvu qu'ils fussent confisqués et qu'ils n'excédassent pas la valeur de cent livres de gros, monnaie de Flandre ; une récompense proportionnelle était déterminée pour l'autre hypothèse, c'est-à-dire, si les biens confisqués excédaient la somme de cent livres. - Enfin, il était recommandé de destituer de leurs charges et offices les officiers négligents ; et, pour que leur vigilance fût bien constatée, on les obligeait à envoyer des rapports trimestriels à la gouvernante au sujet des poursuites qu'ils auraient ordonnées contre les fauteurs de l'hérésie [1].

L'édit du 24 octobre 1529 ne resta point une lettre morte. Dans le même mois, un homme nommé Guillaume et natif de Zwoll, avait été brûlé à Malines pour avoir professé le luthéranisme. En 1530, un jeune homme de Naerden, âgé de vingt-quatre ans, subit le même supplice à la Haye, après qu'il eut persisté à prêcher les doctrines luthériennes, nonobstant les avertissements réitérés qui lui avaient été donnés. A la même époque Joos de Backere, chevalier, ayant été signalé à Gand comme hérétique, fut condamné à avoir la langue percée, à faire un pèlerinage à Saint-Pierre et à porter, pendant une année entière, une croix

[1] *Voir* le texte de cet édit, dans les *Placards de Flandre*.

rouge sur la manche droite de sa robe. Du reste, les inquisiteurs nommés en 1524 n'avaient pas attendu la promulgation du nouveau placard pour déployer leur zèle contre les hérétiques. A cet égard, l'inquisiteur Coppin se signala particulièrement ; car, en la seule année 1527, plus de soixante personnes furent, pour cause de religion, traduites en justice à Bruxelles, et condamnées les unes à la mort, les autres à faire pénitence [1].

Les doctrines anarchiques prêchées par les anabaptistes et les excès auxquels se portèrent ces fanatiques, allaient provoquer un redoublement de sévérité de la part de Charles-Quint. Le défenseur de la foi catholique devait naturellement avoir à cœur d'extirper, par tous les moyens, des doctrines que les luthériens eux-mêmes qualifiaient d'horribles ; il devait se montrer impitoyable à l'égard de ceux qui se révoltaient tout à la fois et contre la société et contre l'Église. Mais avant de rappeler les mesures spéciales qui furent dirigées contre les anabaptistes, il convient d'indiquer succinctement l'appui qu'ils trouvèrent et les désordres qu'ils commirent dans les Pays-Bas.

Si ces provinces n'avaient pas produit Nicolas Storck et Thomas Muntzer, les premiers chefs des niveleurs du XVI[e] siècle ; si Conrad Grebel et Félix Mans, qui dès 1522 introduisirent les doctrines radicales dans la Suisse, n'appartenaient pas non plus aux rives de l'Escaut et du Zuyderzée, une large part cependant revenait à ces contrées dans la formation et les progrès des anabaptistes. David George, de Delft ; Jean Mathieu ou Mathysson, de Harlem ; enfin Jean Buchold, de Leyde, celui qui fonda le royaume de Munster, exercèrent incontestablement une influence puissante sur les masses en prenant la direction d'une propagande qui embrassait la Suisse, l'Allemagne et les Pays-Bas. D'un

[1] HOPPERUS, *Mémorial*, chap. IX, § 81. — *Memorieboek der stad Ghent* (publié par la société des bibliophiles flamands), p. 75.

tout autre caractère que le luthéranisme, adopté avec réflexion par une partie des classes supérieures et lettrées, la nouvelle secte tendait principalement à enflammer les passions les plus dangereuses de la classe infime. C'était à la cupidité, à l'ignorance et à la sensualité de la lie du peuple que s'adressaient les prédications incendiaires de David George, le verrier; de Jean Mathieu, le boulanger; de Jean de Leyde, le tailleur.

Les anabaptistes ayant été proscrits en Suisse, plusieurs se répandirent en 1525 dans la Basse-Allemagne, surtout en Westphalie, en Frise, en Hollande et en divers autres endroits des Pays-Bas. La répression ne se fit pas attendre. En 1527, Jean Waden et deux autres sectaires, condamnés à la Haye, y furent brûlés à petit feu. L'année suivante, David George fut fustigé à Delft, eut la langue percée, et on le bannit en outre pour six ans. Mais ces exécutions n'arrêtèrent point les progrès de la secte : elle infecta peu à peu une grande partie des provinces et des villes des Pays-Bas septentrionaux. Partout apparaissaient des *prophètes* pour annoncer un nouvel ordre social, fondé sur la communauté des biens et la polygamie. Telles étaient les séductions qu'ils offraient aux convoitises de la populace pour l'attirer dans leur secte. Lorsqu'ils se crurent assez nombreux, ils créèrent des officiers, distribuèrent des charges et des emplois, nommèrent des évêques, établirent des tribunaux dans des maisons particulières, et entreprirent de condamner à mort et d'exécuter ceux de leurs adhérents qu'ils jugeaient coupables. Déjà même ils commençaient à piller les églises, dans les lieux où ils étaient les plus forts. En 1533, ils tentèrent de s'emparer d'Amsterdam, et, au commencement de l'année 1535, ils formèrent le dessein de mettre le feu, pendant la nuit, à la ville de Leyde. Ils entrèrent de force dans un monastère nommé Oud-Clooster, près de Bolswaart, en Frise, chassèrent les moines, brisèrent les images, foulèrent aux pieds

les hosties, et soutinrent un siége meurtrier contre le stathouder de la province.

Des recherches sévères furent prescrites pour découvrir les auteurs de tous ces désordres. Comme les anabaptistes affluaient principalement à Amsterdam, les recherches s'y firent avec le plus d'exactitude, et plus d'un sectaire fut arrêté pendant la nuit. L'empereur lui-même ordonna que neuf hommes, arrêtés de la sorte et conduits à la Haye, seraient décapités, et leurs têtes mises ensuite sur des pieux pour servir d'exemple. Ils furent effectivement exécutés à la Haye, et les têtes envoyées à Amsterdam pour être exposées au gibet ordinaire. Il se fit d'autres exécutions dans les villes de Hollande, où les prisons regorgèrent et où les échafauds étaient presque en permanence. En 1532, on jeta dans le lac de Harlem une femme qui avait été rebaptisée; et son mari, avec deux autres hommes, furent brûlés à la Haye. En 1535, après la découverte du complot de Leyde, quinze hommes furent décapités et cinq femmes noyées. Des exécutions eurent également lieu à Gand. Mais, selon le témoignage des écrivains les moins suspects, quelque supplice qu'on inventât pour imprimer de la terreur dans les esprits, le nombre des fanatiques croissait au lieu de diminuer. Charles-Quint s'en alarma et voulut essayer les voies de la douceur. Il ordonna, par des lettres patentes, de faire grâce à tous les anabaptistes, à condition que quinze jours après la publication de ces lettres, ils abjureraient publiquement leurs erreurs; mais, d'autre part, il prescrivait que ceux qui refuseraient d'obéir seraient punis corporellement, suivant toute la rigueur des lois et des ordonnances publiées auparavant contre eux. Cette amnistie conditionnelle ne fit aucune impression sur l'esprit des anabaptistes; au contraire, ils en devinrent plus audacieux Alors de nouvelles exécutions eurent lieu à Amsterdam, à la Haye, à Harlem, et en diverses autres villes; tous ceux que l'on put saisir furent ou décapités, ou

pendus, ou noyés, ou roués et brûlés tout vifs. Il résulte encore du témoignage des écrivains catholiques que la plupart allaient au supplice et mouraient avec une constance, qu'on ne pouvait pas s'empêcher de regarder avec admiration. Beaucoup aussi passaient d'un lieu à un autre pour éviter le supplice; mais souvent ils étaient arrêtés au passage, et lorsqu'on leur demandait où ils allaient, ils répondaient : « Vers le pays que Dieu nous « montrera, et où il veut nous conduire. » Le 10 mai 1535, une seconde attaque fut tentée contre Amsterdam et faillit réussir. Elle était dirigée par un homme aussi astucieux que vaillant, Jean Van Geelen, nommé général des anabaptistes de Hollande par le prétendu roi de Munster. Les anabaptistes s'emparèrent de l'hôtel de ville et s'y défendirent jusqu'au lendemain contre les bourgeois, qui s'étaient armés. Déjà Jean Van Geelen s'attendait à devenir maître de la cité lorsqu'on amena quelque pièces de canon, qui brisèrent les portes de la maison communale. Les sectaires furent repoussés jusqu'au fond de l'hôtel, puis arquebusés de tous côtés par les bourgeois qui, à l'aide d'échelles, étaient entrés par les fenêtres. Jean Van Geelen, retiré au haut de la tour, se montra aux assaillants et fut tué d'un coup de mousquet. Ceux qui tombèrent vivants entre les mains des bourgeois eurent à subir une mort plus cruelle. On les étendit sur des bancs de bouchers, on leur arracha le cœur, puis on les écartela. Jean Van Kampen, que les anabaptistes avaient établi évêque d'Amsterdam, nia, malgré la torture à laquelle il fut soumis, qu'il eût eu aucune part à la rébellion. Cependant on l'exposa à la vue du peuple avec une mitre sur la tête; puis on lui coupa la langue, le poing et la tête, et l'on brûla son corps [1].

La sédition des anabaptistes d'Amsterdam et les sauvages doc-

[1] *Histoire des anabaptistes*, par le P. Catrou, *passim.*; Brandt, *Histoire de la Réformation dans les Pays-Bas.*

trines mises en pratique à Munster par Jean de Leyde portèrent au comble l'irritation de Charles-Quint contre ces sectaires. On peut dire qu'il ordonna leur extermination par l'édit général qu'il publia contre eux le 10 juin 1535, quelques jours après la prise de Munster. L'empereur établissait, comme règle, que tous les anabaptistes, leurs adhérents ou complices encourraient la *fourfaicture de corps et de biens* et seraient voués au dernier supplice, sans rémission. Devaient être condamnés au feu ceux qui s'obstineraient dans leurs erreurs, qui les auraient propagées, qui auraient rebaptisé, qui auraient pris le nom d'*apôtres*, de *prophètes* ou d'*évêques*; ne devaient pas être exempts de la mort ceux même qui, après avoir été rebaptisés ou avoir donné asile aux anabaptistes, auraient renoncé à leurs erreurs et manifesté un vrai repentir : mais, en ce cas, la décapitation serait réservée comme une faveur pour les hommes et le supplice de la *fosse* pour les femmes. Il était expressément enjoint à tous les sujets de dénoncer les anabaptistes, sous peine d'être punis comme leurs complices; le dénonciateur avait droit au tiers de la somme à provenir de la confiscation des biens des accusés. Enfin, défense était faite, sous peine de correction arbitraire, de poursuivre ou de solliciter aucune grâce, pardon ou rémission pour les anabaptistes, attendu que l'empereur déclarait ne point vouloir les recevoir en grâce [1].

Lorsque, en 1531, Charles-Quint eut appelé d'Allemagne sa sœur Marie d'Autriche, reine douairière de Hongrie, pour lui confier le gouvernement des Pays-Bas, il ne laissa aucun doute sur sa résolution immuable de continuer, par le fer et par le feu, l'extirpation de l'hérésie. La reine, qui s'était naguère entretenue des nouvelles sectes avec son frère, avait laissé entrevoir la crainte que sa propre orthodoxie ne fût suspectée. « Si j'avais à cet

[1] *Voir* le texte de cet édit, dans les *Placards de Flandre*.

égard le moindre soupçon, lui écrivit l'empereur, non-seulement je ne vous confierais point le gouvernement des Pays-Bas, mais je ne sais si je saurais ou pourrais encore vous aimer d'un amour fraternel. » Il avait donc pleine confiance en elle, mais non, disait-il, en ses serviteurs, qu'il l'engageait, au surplus, à laisser en Allemagne. « Là, poursuivait-il, on souffre et on tient pour léger ce qui paraît fort grave dans les Pays-Bas et ce qu'on ne peut y souffrir ; les nouvelles doctrines n'y ont été extirpées ou contenues qu'à force de châtiments. Or, si, d'aventure, vous y ameniez des gens infectés d'hérésie et que l'on suspendît les punitions, vous auriez toute la responsabilité [1]. »

Loin d'être suspendue, la répression de l'hérésie continua sans relâche, et provoqua, de 1531 à 1550, des édits tout aussi sévères, tout aussi cruels, que les premiers.

Les dispositions du placard du 14 octobre 1529 furent d'abord confirmées par l'édit promulgué le 7 octobre 1531, avec le consentement des états généraux et de l'avis de tous les conseils des Pays-Bas [2]. On y ajouta la défense absolue d'écrire et d'imprimer, ou de faire écrire et d'imprimer aucun nouveau livre, sans en avoir obtenu des lettres de permission et en outre l'autorisation de l'ordinaire, s'il s'agissait de matières ecclésiastiques, « sous peine d'être mis au pilori et marqué d'un fer chaud sous « forme de croix si profondément qu'on ne pourrait plus en effa- « cer la marque, ou bien d'avoir un œil crevé et une main « coupée, à la discrétion du juge, qui devait faire exécuter la « sentence sans délai et sans miséricorde. »

Un édit spécial du 17 février 1535 eut en vue les religieux apostats et fugitifs : il était ordonné de les appréhender et de

[1] Cette lettre est insérée dans les *Analectes belgiques*, p. 381. — *Voir*, au surplus, notre *Vie de Marie de Hongrie*, chap. 1er.

[2] HOPPERUS, *loc. cit.*, — *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. LII.

les reconduire dans leurs cloîtres; en même temps défense était faite de les loger et de les assister, sous peine d'une amende de deux cents carolus.

D'autres placards du 17 décembre 1544 et du 30 juin 1546 étaient destinés à empêcher, sous les peines les plus sévères, la propagation des livres hérétiques ou suspects, et notamment des Bibles en langue vulgaire. Il était, de plus, établi comme règle de n'employer pour l'enseignement que des livres approuvés par l'université de Louvain [1].

Une autre ordonnance du 22 septembre 1540 commandait de publier, de six mois en six mois, les édits antérieurs concernant la répression de l'hérésie.

Enfin, un édit du 20 novembre 1549 réglait, sous forme de loi perpétuelle, la marche à suivre pour le partage des biens confisqués entre le prince et les vassaux ou seigneurs particuliers. En vertu de cette ordonnance, toutes les confiscations encourues pour fait d'hérésie demeuraient au prince, à moins qu'il ne s'agît de biens et fiefs appartenant à des vassaux qui exerçaient aussi le droit de confiscation. Les biens demeureraient à ces derniers, si l'hérétique était condamné par un juge ecclésiastique ou par sentence de l'inquisiteur, et mourait obstiné. Mais si la condamnation était prononcée par des juges séculiers, les biens seraient partagés, par moitié, entre le prince et le seigneur immédiat [2].

[1] L'Université de Louvain, ajouta, en 1545, le statut suivant aux autres, qu'on avait à souscrire avant l'admission à cette école fameuse. : « *Item juro* « *me ex animo detestari universa dogmata Martini Lutheri et aliorum quo-* « *rumlibet hæreticorum, quatenus doctrinis veteris et Catholicæ ac Romanæ* « *Ecclesiæ adversantur; et sequi velle ac retinere fidem veterem prætactæ* « *Ecclesiæ, sub obedientia unius summi pastoris Romani Pontificis.* » *Considérations sur l'histoire de l'Université de Louvain*, par M. le recteur DE RAM, dans les *Bulletins de l'académie royale de Belgique*, t. XXI, p. 378.

[2] *Voir* le texte de ces édits, dans le recueil des *Placards de Flandre*.

Pendant cette même période, l'inquisition reçut une organisation plus stable et des pouvoirs mieux définis. Le doyen Coppin étant venu à mourir, le pape Paul III, sur la proposition de l'empereur et de l'université de Louvain, nomma, en 1537, deux nouveaux inquisiteurs généraux pour tous les Pays-Bas, ce furent Ruard Tapper, d'Enkhuyzen, doyen de l'église de St-Pierre à Louvain, et le chanoine Michel Drutius, professeur de l'université et official de l'évêque de Liége en la même ville [1]. Le prévôt de St-Martin d'Ypres et le prieur des écoliers de Mons étaient d'ailleurs maintenus dans leurs fonctions. En 1545, les inquisiteurs généraux établirent des subdélégués en Artois, Brabant, Flandre, Hainaut, Hollande et Zélande. L'année suivante, Charles-Quint approuva une instruction détaillée, qui avait été rédigée par ses ordres pour faciliter la mission des inquisiteurs. Elle contenait les dispositions suivantes : « 1° Les inquisiteurs et leurs subdélégués doivent visiter la province qui leur est respectivement assignée, accompagnés d'un notaire connu pour son intégrité et pour son aptitude ; ils doivent s'y enquérir des hérétiques, de ceux qui sont véhémentement ou probablement suspects d'hérésie, de ceux qui possèdent ou lisent des livres condamnés, de ceux enfin qui tiennent des conventicules où l'on dispute sur la religion catholique. Ces informations doivent être rédigées en forme authentique par le notaire et gardées avec soin pour y avoir recours toutes les fois qu'on le trouvera nécessaire. 2° Les témoins entendus prêteront serment de dire la vérité, sans haine ni faveur. Ils seront interrogés sur la source des renseignements fournis par eux, et elle sera mentionnée dans la procédure, afin que les honnêtes gens ne soient pas scandalisés. 3° Une dénonciation dont l'auteur demandera à rester inconnu ne pourra servir de base à la procédure. 4° Si les inquisiteurs ou leurs

[1] *Mémorial* de Hopperus, *loc. cit.*

subdélégués trouvent que, par envie ou par d'autres motifs, on ait accusé injustement quelqu'un, ils signaleront l'accusateur au magistrat du lieu, ou au conseil provincial, pour en faire justice. 5° Les inquisiteurs et leurs subdélégués peuvent appeler devant eux et interroger tous les sujets de l'empereur, quelles que soient leur qualité, leur condition ou leur charge, même les bourgmestres et échevins des villes, et les conseillers et présidents des conseils de justice. Ceux-ci sont tenus de déposer, sous peine d'être réputés fauteurs des hérétiques, et punis comme tels, conformément aux édits, s'ils sont laïques; et, s'ils sont gens d'Église, les inquisiteurs procéderont contre eux selon qu'ils le trouveront juste et équitable. 6° Les inquisiteurs feront appréhender et détenir sous bonne garde, par le juge du lieu, ou par d'autres qu'ils choisiront, ceux qui, ensuite des informations prises, et d'après la déposition de deux témoins, ou d'autres preuves légitimes, auront été reconnus hérétiques, ou contrevenant aux édits impériaux sur l'extirpation de l'hérésie. 7° Si l'accusé est ecclésiastique, ils le feront transférer dans les prisons du conseil provincial. Là, ils instruiront sa cause sommairement et sans forme de procès, selon la teneur de leur commission. Ils s'adjoindront ensuite un ou plusieurs membres du conseil, ou bien en référeront au conseil lui-même, pour rendre la sentence de condamnation ou d'absolution. En cas de refus de la part du conseil, ou de quelqu'un de ses membres, les inquisiteurs en rendront compte à la gouvernante, ou au conseil privé, qui y pourvoira. 8° Quand les inquisiteurs, de l'avis d'un des membres du conseil provincial, prononceront la dégradation contre un ecclésiastique, et sa remise au bras séculier, le conseil, après qu'il aura été procédé à la dégradation, conformément à la commission que les inquisiteurs tiennent du saint-siége, sera tenu de faire exécuter immédiatement leur sentence. 9° Si les inquisiteurs trouvent, par leurs informations, que quelque laïc ait contrevenu

aux édits impériaux, ils communiqueront celles-ci à l'un des membres du conseil de la province, sur le rapport duquel ce conseil fera arrêter le coupable, et le châtiera. 10° S'il résulte des mêmes informations que quelque laïc soit suspect d'hérésie, et qu'on ne puisse prouver qu'il ait contrevenu aux édits, alors les inquisiteurs procéderont contre lui, selon le droit, jusqu'à la sentence définitive, qu'ils rendront avec le concours d'un membre du conseil de la province. 11° L'empereur défend à tous ses conseils, sous peine de son indignation, d'entraver, de quelque manière que ce soit, les inquisiteurs dans l'exercice de leur juridiction. 12° Il fait la même défense aux évêques et à leurs officiaux. Il veut toutefois que ceux-ci ne puissent être troublés par les inquisiteurs dans les procédures qu'ils auront commencées. 13° Dans la visite qu'ils feront de leur district, les inquisiteurs et leurs subdélégués s'informeront si les curés sont hommes de bien, purs et catholiques. S'ils trouvent des cures administrées par des mercenaires ou des vice-curés qui, ayant été religieux, auraient quitté le froc, ils les remplaceront. 14° S'ils rencontrent des curés concubinaires, ou vivant d'une manière scandaleuse, ou ignorants et incapables de remplir leur charge, ils les signaleront à l'évêque et à ses officiaux, exhortant ceux-ci à les remplacer; au cas que l'évêque s'y refuse, ils en avertiront la gouvernante. 15° Ils s'enquerront aussi de la conduite des maîtres d'école et de leur enseignement; ils provoqueront la correction et même la destitution de ceux qui leur paraîtront le mériter. 16° Ils prendront enfin les mêmes informations sur les libraires et les imprimeurs, ainsi que sur les livres débités et imprimés par eux[1]. »

Ces édits si rigoureux et ces instructions si minutieuses devaient avoir pour conséquence naturelle d'augmenter le nombre

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. CXV et suiv.

des victimes. Il est certain, en effet, que les exécutions d'hérétiques se multiplièrent dès lors, principalement dans les grandes villes.

Dans l'impossibilité où l'on se trouve de raconter tous ces épisodes tragiques, il faut s'arrêter à quelques exemples de nature à caractériser les tendances de cette époque : l'inflexibilité de l'empereur dans une répression, qu'il considérait comme un devoir sacré ; et la fermeté inébranlable ou l'enthousiasme extraordinaire de la plupart des condamnés. En 1532, les magistrats de Limbourg firent brûler six personnes d'une seule famille, le père, la mère, deux filles et leurs maris : ils allèrent au supplice en chantant des psaumes. En 1549, un savant français, nommé Nicolas, fut condamné à Mons au supplice du feu : en entendant prononcer sa sentence, il loua Dieu, chanta un psaume et secoua la poussière de son habit ; sa fermeté ne se démentit point alors même que les flammes du bûcher commençaient à l'atteindre. Ces exécutions publiques, presque toujours signalées par le courage des victimes, étaient bien loin d'intimider ceux qui se sentaient portés vers les nouvelles doctrines. Aussi les cours de justice de Hollande représentèrent-elles à la gouvernante des Pays-Bas qu'il serait quelquefois nécessaire que les hérétiques obstinés fussent exécutés secrètement, parce que cela pourrait faire une plus grande impression sur le peuple. Ce mode d'exécution fut laissé à la discrétion des magistrats et fut souvent adopté, lorsque le condamné avait eu de l'ascendant sur la classe populaire. Du reste, rien ne ralentissait la vigilance des inquisiteurs. Pour mieux découvrir les hommes audacieux qui prêchaient contre l'Église catholique, on fit attacher leurs portraits aux portes des villes et en d'autres lieux publics. Parfois, on s'autorisait des édits impériaux pour commettre des actes horribles. En 1542, on fit mourir en Hollande, pour crime d'hérésie, des femmes enceintes qui accouchèrent en expirant. Le château de Vilvorde

fut aussi le théâtre de sanglantes tragédies. En 1536, un théologien anglais, Guillaume Tindal, qui s'était enfui de son pays, fut brûlé vif dans l'intérieur de la forteresse; il était accusé « d'avoir de mauvais sentiments sur la sainte foi catholique » et coupable d'avoir traduit le Nouveau Testament en sa langue maternelle. Dans cette même prison d'État, furent décapités, le 7 janvier 1548, entre cinq et six heures du matin, Jean Estor, seigneur de Bigard, et sa mère, accusés l'un et l'autre « d'avoir contrevenu aux édits sur l'extirpation des hérétiques et sectes réprouvées. » Or, comment y avaient-ils contrevenu? Ils s'étaient bornés à expulser de l'église de leur seigneurie un moine qui colportait de village en village des objets bénits à St-Hubert, en lui reprochant de « tromper les simples. » Il n'en avait pas fallu davantage pour provoquer leur condamnation. De même, en 1533, trois hommes avaient été brûlés à Arras pour avoir refusé d'honorer la sainte chandelle de cette ville et avoir traité cet usage de superstition. En 1546, un habitant d'Anvers fut mis à mort pour avoir chansonné des cordeliers. En 1549, enfin, car il faut s'arrêter dans cette lugubre nomenclature, on exécuta un maître d'école de Gand qui n'avait pas caché la répugnance que lui inspiraient les persécutions [1].

Mais plus on multipliait les supplices, plus les innovations religieuses attiraient des adhérents, même parmi les personnes les plus élevées des grandes villes du Brabant et de la Flandre. Tel était le témoignage qu'un ambassadeur vénitien consignait dans sa relation de 1546. « En Hollande et en Zélande, ajoutait-il, la secte des anabaptistes s'était propagée au point que

[1] Brandt, *Histoire de la Réformation dans les Pays-Bas, passim.* — *La description de l'estat, succès et occurrences*, etc., par Wesenbeke, p. 20 et suiv. — *Histoire des Pays-Bas*, par Em. de Meteren, fol. 11. — Sur le supplice du seigneur de Bigard, conf. *Histoire des environs de Bruxelles*, par A. Wauters, archiviste de cette ville, t. Ier. p. 361.

plus de trente mille individus, infectés de cette hérésie, avaient été exécutés par autorité de justice. » Un très-grand nombre de curés et de moines propageaient aussi, directement ou indirectement, les doctrines luthériennes[1].

Cependant la persistance de Charles-Quint avait rencontré, dans quelques provinces, des objections très-graves, même une opposition décidée. Les états de la Gueldre, en refusant d'admettre l'inquisition, s'étaient appuyés sur le traité de Venloo du 7 septembre 1543, qui avait réglé les conditions de la transmission de cette province à l'empereur. De même, le Luxembourg et Groningue avaient été exemptés d'une juridiction, qu'il était si facile de transformer en tyrannie. Enfin, les états de Brabant finirent aussi par lui opposer leurs priviléges, et avec tant de force, que, depuis 1529, les pouvoirs des inquisiteurs avaient été comme paralysés dans cette importante province[2].

Cette opposition acquit plus de vigueur et donna lieu à des incidents significatifs lorsque, à la sollicitation de l'infant Philippe et des seigneurs espagnols qui l'entouraient[3], Charles-Quint publia, le 28 avril 1550, un nouveau placard ou édit perpétuel qui confirmait et amplifiait les dispositions préventives et répressives, insérées dans les ordonnances précédentes. Désormais nul ne pouvait être admis ou reçu dans une ville ou un village des Pays-Bas, à moins qu'il ne produisît un certificat du chef de la paroisse de son dernier domicile; nul non plus ne pouvait tenir école sans l'autorisation des principaux officiers civils et de l'ordinaire. Mais ce qui provoqua surtout les alarmes et le mé-

[1] Le témoignage contemporain de Wesenbeke est formel à cet égard. Il cite notamment le curé de Melsen, près d'Anvers (1524); M. Pierre, pasteur de Douai (1538); Pierre Alexandre, carmélite, prédicateur de Marie de Hongrie (1544); Rolant Calon, jacobin, prêcheur à Anvers (1549), etc.

[2] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. CXXIII et CXXIV.

[3] *Déduction de l'innocence du comte de Hornes*, p. 11.

contentement des Brabançons, principalement des marchands d'Anvers, c'est que, dans le nouvel édit, il était fait mention différentes fois de l'*inquisition* et des *inquisiteurs*. On vit là un moyen détourné d'établir le saint-office d'Espagne, et le conseil de Brabant refusa formellement de sceller le placard du 28 avril, formalité nécessaire pour qu'il reçût force de loi dans la principale province des Pays-Bas. La gouvernante ayant commandé au chancelier de Brabant d'y faire apposer le scéau du duché, le magistrat d'Anvers exposa au conseil que l'exécution de l'ordonnance entraînerait la ruine du pays et principalement celle de cette ville commerçante. Déjà, en effet, les craintes les plus vives s'étaient répandues parmi les négociants étrangers, surtout les Allemands et les Anglais, qui résidaient dans la métropole commerciale des Pays-Bas. Les transactions s'arrêtaient; les principaux marchands diminuaient leur train, cessaient leurs achats et leurs expéditions, faisaient même leurs préparatifs pour abandonner la ville; le prix des maisons diminuait aussi; l'artisan se trouvait sans ouvrage et sans argent; enfin, déjà se manifestaient les signes infaillibles d'une décadence, qui devait être rapide si l'on ne se hâtait de la prévenir. Du reste, le mécontentement se propagea dans les autres villes du Brabant, qui appuyèrent les pressantes réclamations de la commune d'Anvers. Marie de Hongrie, après avoir d'abord obéi aux ordres de l'empereur, reconnut que des concessions étaient impérieusement exigées, si l'on ne voulait porter une atteinte irréparable à la popularité de Charles-Quint et provoquer une résistance que tant d'embarras extérieurs pouvaient rendre menaçante. Elle était confirmée dans ces sages prévisions par les exhortations de quelques-uns de ses conseillers, parmi lesquels se distinguait Viglius qui, plus tard, se fit honneur de la modération qu'il montra en cette circonstance. La régente se rendit à Augsbourg, où Charles-Quint tenait alors la diète de l'Empire, et obtint non-seulement

de lui qu'il retrancherait du placard du 28 avril tout ce qui concernait les *inquisiteurs,* dont la dénomination fut remplacée par celle de *gens ecclésiastiques,* mais en outre qu'il adoucirait ou mitigerait d'autres dispositions [1]. De cette révision sortit l'*édit confirmatif,* donné à Augsbourg le 25 septembre 1550. Il convient de l'analyser rapidement comme le résumé de la législation introduite par Charles-Quint pour la répression des hérésies.

Ce dernier placard décrétait la peine de mort, par le *fer,* la *fosse* ou le *feu,* contre ceux qui vendaient, achetaient, copiaient ou recevaient des livres hérétiques; peignaient ou vendaient des livres satiriques contre la vierge Marie, les saints ou les membres de l'ordre ecclésiastique; brisaient ou effaçaient les images faites en leur honneur; tenaient ou permettaient chez eux des conventicules; disputaient sur la sainte Écriture en public ou en secret; prêchaient ou soutenaient les doctrines des auteurs réprouvés. Il défendait de loger, de recevoir ou de favoriser les hérétiques. Il prononçait l'exclusion de toute charge ou état honorable contre ceux qui avaient été convaincus ou suspectés d'hérésie, même après qu'ils auraient été reçus à pénitence. Il provoquait à la délation, en adjugeant aux délateurs la moitié des biens de celui qu'ils auraient fait condamner. Il prescrivait aux cours souveraines et provinciales d'adjoindre aux juges ecclésiastiques, lorsqu'elles en seraient requises par eux, un membre de leur corps, afin d'être présent aux informations que ces juges auraient à prendre, et aux pro-

[1] *Description,* par WESENBEKE, pp. 39-40. — *Correspondance de Philippe II,* t. Ier, p. CXXIV. — *Histoire des Pays-Bas,* par EM. DE METEREN, liv. II. — Ce dernier, à propos de la démarche de Marie de Hongrie, ajoute : « Cette bonne œuvre fut prise de si mauvaise part par les inquisiteurs en Espagne qu'ils écrivirent à l'empereur envers lequel ils l'accusèrent et disoient que c'étoit une hérétique. »

cédures qui en seraient la suite. Il imposait aussi à tous officiers et vassaux de l'empereur l'obligation de prêter aide et assistance aux juges ecclésiastiques, pour l'arrestation et la détention des personnes infectées d'hérésie. Il interdisait expressément aux juges de modérer les peines. Il prononçait la nullité de toutes aliénations, donations, cessions, transports, testaments, faits par des hérétiques, depuis la première contravention aux ordonnances commise par eux. Il menaçait du châtiment réservé aux coupables les personnes qui auraient écrit ou présenté des requêtes en grâce pour des contumaces. Enfin, il déclarait passibles de la hart les libraires qui vendraient des livres renfermant des erreurs contre la foi.

Les bourgmestres et échevins d'Anvers, qui avaient pris, dans l'intérêt de cette grande ville, l'initiative de l'opposition, ne se soumirent point immédiatement à la volonté du souverain, bien que l'empereur eût consenti que les marchands étrangers ne seraient pas traités avec la même rigueur que les habitants du pays. Il avait été décidé, en effet, que la partie de l'édit qui autorisait à casser les contrats et les testaments faits par des hérétiques, avant même qu'ils eussent été condamnés, ne serait pas observée à Anvers, dans la crainte de troubler trop profondément le commerce [1]. Cependant les magistrats de cette ville, avant d'autoriser la publication de l'édit du 25 septembre, réclamèrent un acte, sous le grand sceau de Brabant, pour servir de sauve-garde à leurs libertés, et déclarèrent ensuite que la publication se ferait sans pouvoir porter préjudice à leurs priviléges [2].

Un autre placard avait révoqué les priviléges octroyés précédemment aux *nouveaux baptisés* et leur avait ordonné de sortir du pays, sous peine de la vie et de confiscation des biens. Cette

[1] GROTIUS, lib. I.

[2] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. CXXIV et CXXV.

ordonnance atteignait les Juifs du Portugal nouvellement convertis et venus comme marchands dans les Pays-Bas : ils étaient accusés de rester attachés à leur ancienne foi et de pratiquer secrètement les cérémonies judaïques. Des reproches analogues étaient dirigés contre les Mores convertis, qui se trouvaient atteints par la même mesure [1].

Charles-Quint, accédant à la demande de sa sœur, n'avait plus mentionné les *inquisiteurs* dans l'édit confirmatif donné à Augsbourg : mais ceux-ci ne furent pas supprimés. Les inquisiteurs généraux Ruard Tapper et Michel Drutius continuèrent à remplir leur office, en vertu de la commission qu'ils tenaient du pape Paul III. En 1553, des inquisiteurs spéciaux ou subdélégués [2] furent, en outre, envoyés par la gouvernante dans l'Over-Yssel et même dans la province de Groningue, avec la mission d'extirper la secte des anabaptistes, de visiter les monastères de femmes, où, disait-on, régnaient beaucoup de désordres, et d'y opérer les réformes nécessaires. L'empereur avait aussi renouvelé, le 31 mai 1550, l'instruction donnée aux inquisiteurs généraux cinq années auparavant. D'autres instructions vinrent successivement compléter et encore fortifier cette organisation déjà si puissante. Le 31 janvier 1554 (1555 n. s.) l'empereur statua que les conseils de justice et les officiers royaux, municipaux et autres, ne permettraient aux hérétiques détenus dans leurs prisons, à la poursuite des inquisiteurs, de parler ou communiquer avec qui que ce fût, sans le contentement de ces derniers ; que les mêmes conseils ou officiers auraient à déférer à la réquisition des inquisiteurs, lorsque ceux-ci réclameraient leur présence pour le prononcé des jugements rendus par eux, ou les

[1] *Voir* le texte de cet édit dans les *Placards de Flandre*.

[2] C'étaient François Sonnius, chanoine d'Utrecht, et Herman Letmatius, doyen de l'église de Notre-Dame, dans la même ville.

inviteraient à faire annoter et inventorier les biens des personnes infectées ou suspectes d'hérésie, qui se seraient absentées par crainte de la justice ; enfin, qu'ils veilleraient à ce que les biens meubles ou immeubles des individus incarcérés, ou en état de prévention pour le fait d'hérésie, ne fussent transportés ou vendus à d'autres. Une seconde disposition du 1er février de la même année enjoignit à tous huissiers et sergents d'armes de mettre à exécution les citations, ajournements, intimations, actes et ordonnances, quels qu'ils fussent, émanés des inquisiteurs ou de leurs subdélégués. Charles-Quint adressa en même temps aux évêques une lettre où il les invitait à se faire informer, par leurs archidiacres, doyens ruraux et curés, de ceux qui étaient suspects d'hérésie, ou qui n'allaient pas à la messe, au sermon et à confesse, ou qui possédaient ou étaient soupçonnés d'avoir des livres défendus, et de les signaler aux inquisiteurs [1].

Les terribles placards de Charles-Quint, exécutés avec rigueur, vouèrent à la mort ou à l'exil une foule de religionnaires appartenant à toutes les sectes et à toutes les classes de la société, même à la noblesse. Des historiens ont porté à cent mille le nombre des habitants des Pays-Bas qui furent exécutés, pour cause d'hérésie, pendant le règne de l'empereur. Si l'on ne peut affirmer l'exactitude de ce chiffre, si l'on doit même supposer qu'il a été exagéré, il est hors de doute néanmoins que la vérité, quelle qu'elle soit, est de nature à faire frémir. On n'en serait pas loin, peut-être, en évaluant à cinquante mille au moins le nombre des victimes [2].

Cependant Charles-Quint, ne voulant pas voir que la persécu-

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. cxxi.

[2] Le chiffre de cent mille, donné par Grotius, nous paraît exagéré. Mais, d'autre part, il ne faut pas perdre de vue que la relation vénitienne, citée ci-dessus, porte à trente mille le nombre des anabaptistes seuls qui

tion stimulait le zèle des sectaires au lieu de le refroidir, regrettait de n'avoir pas employé des moyens plus terribles encore pour extirper l'hérésie dans les Pays-Bas. De son aveu même, il s'était d'abord proposé d'y introduire l'inquisition espagnole. Écrivant du monastère de Yuste, le 25 mai 1558, à la princesse doña Juana, régente d'Espagne, il expliquait en ces termes la conduite qu'il avait tenue pour la défense de la religion catholique dans les Pays-Bas. « Je voulais, disait-il, y établir l'*inqui-*
« *sition* (et il ne peut s'agir ici que de l'inquisition d'Espagne) afin
« de prévenir et châtier ces hérésies que le voisinage de l'Alle-
« magne, de l'Angleterre et de la France y avait propagées. Tous
« s'y opposèrent, disant qu'*il n'y avait point de juifs parmi eux*.
« Après quelques discussions, on s'arrêta à ce parti : qu'une
« ordonnance serait promulguée, où l'on déclarerait que toutes
« personnes, de quelque état ou condition qu'elles fussent, qui
« tomberaient en l'un des cas y spécifiés, seraient, *ipso facto,*
« condamnées au supplice du feu et leurs biens confisqués. Pour
« l'exécution de cet édit, on nomma certains *commissaires* qui
« furent chargés de s'enquérir des coupables et de les dénoncer
« aux justices dans le ressort desquelles elles demeureraient :
« celles-ci, après avoir vérifié le délit, devaient faire brûler vifs
« les obstinés, et couper la tête à ceux qui se réconcilieraient avec
« l'Église. Les choses se sont ainsi passées, quoiqu'ils en soient
« très-mécontents, et non sans quelque raison, vu l'extrême
« rigueur de cette ordonnance. Mais j'y ai été contraint par la
« nécessité de prendre une telle mesure [1]. »

furent châtiés en vertu des édits de Charles-Quint. En ajoutant à ce chiffre vingt mille victimes des autres sectes, condamnés à la mort, à l'exil, etc., on approche, ce nous semble, de la vérité. Le chiffre de cinquante mille est affirmé par Guillaume le Taciturne dans sa *Justification*.

[1] *Sur le séjour de Charles-Quint au monastère de Yuste*, par GACHARD, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles*, t. XII.

Il est néanmoins très-douteux que Charles-Quint, malgré toute la popularité dont il jouissait dans les Pays-Bas, eût réussi à y introduire le saint-office d'Espagne. Le nom seul de ce tribunal était en exécration dans tous les autres États soumis à l'empereur, et les Belges n'eussent pas montré sans doute moins de répugnance, moins de colère, que les Napolitains. Ceux-ci, en 1547, menacés de l'inquisition, s'étaient soulevés contre les Espagnols, en avaient tué plus de trois cents et contraint le vice-roi à se réfugier dans le château [1].

Si l'on ne tenait pas compte des idées dominantes à cette époque, on pourrait s'étonner à bon droit qu'un souverain, dont l'esprit n'était nullement porté à la rigueur, se fût laissé entraîner à des mesures si cruelles contre une partie de ses sujets. Mais, il ne faut pas perdre de vue que, depuis la diète de Worms de 1521, Charles-Quint avait assumé la mission de raffermir le catholicisme ébranlé par Luther. Il ne faut pas oublier non plus que si le réformateur de Wittemberg menaçait seulement la papauté, d'autres sectaires, plus audacieux, s'efforçaient de détruire la société même. Les horribles excès des anabaptistes auraient pu servir d'excuse à la sévérité de Charles-Quint. Toutefois, cette inflexible rigueur devait être principalement attribuée à la force de la religion qui exigeait alors de tous, grands ou petits, une soumission absolue. En punissant l'hérésie dans les Pays-Bas, Charles-Quint s'appuyait sur le droit public de cette époque, qui l'autorisait à ne point admettre l'exercice d'une autre religion que la sienne. Ce principe était invoqué à Paris, à Londres et à Genève même, aussi bien qu'à Bruxelles. La liberté de religion, telle qu'on la comprenait alors, n'avait été admise que dans certaines contrées de l'Allemagne; encore y était-elle

[1] *Voir* les détails de ce soulèvement dans les dépêches publiées par RIBIER, *Lettres et mémoires d'Estat*, t. II.

extrêmement restreinte, car elle ne consistait qu'à pouvoir librement quitter le pays où un autre culte était dominant. En règle générale, c'était le sentiment de la plupart des princes qu'une seule république ne doit avoir qu'une seule religion, comme un seul corps ne doit avoir qu'une seule âme [1].

La liberté d'examen et la tolérance n'existaient encore que dans les écrits ou dans les vœux de quelques penseurs éminents, tels qu'Érasme, et plus tard, le chancelier de l'Hospital. Mais ces précurseurs de la tolérance politique formaient une infime minorité. Un des hommes les plus célèbres du XVI[e] siècle, Thomas Morus écrivait : « Le supplice du feu infligé aux hérétiques est « légitime, nécessaire, juste, conforme aux intérêts et aux droits « d'une sage et prévoyante politique. » Paroles barbares et imprudentes, opposées plus tard à leur auteur lorsqu'il fut lui-même condamné à mourir sur l'échafaud !

Si l'on considère uniquement les faits, il faut bien reconnaître que les réformateurs religieux n'étaient pas moins exclusifs que les catholiques. Luther n'avait-il pas fondé sa doctrine sur une prédestination providentielle ? Et Calvin, outrant encore le dogme de la grâce, ne l'exagéra-t-il point jusqu'à une sorte de fatalisme ? Ainsi, la liberté d'examen était répudiée et par les luthériens et par les calvinistes. Quant à la tolérance, on verra tout à l'heure comment Calvin la pratiquait. Luther, en proclamant que le *Saint-Esprit s'opposait à ce qu'on brûlât les hérétiques*, avait protesté, à la vérité, contre les doctrines des conciles, si menaçantes pour lui-même ; mais comment se comportèrent les luthériens à l'égard des anabaptistes ? Un seul témoignage suffira, celui d'Érasme. « Ils soutiennent, disait-il des magistrats de

[1] C'est ainsi que la conduite de Charles-Quint est expliquée par des écrivains protestants. — *Voir* GROTIUS, lib. I, et GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. I[er], p. 168.

Zurich, qu'on ne doit pas punir de mort les hérétiques ; et, cependant, ils font mourir les anabaptistes. »

La papauté donnait à Rome l'exemple d'une répression violente de l'hérésie, et les souverains catholiques suivaient son impulsion. François Ier luttait de sévérité avec Charles-Quint. Un contemporain affirme qu'il faisait d'abord brûler tous ceux qui étaient convaincus d'hérésie ; puis, ayant appris qu'en Flandre on ne les condamnait pas tous indistinctement à ce supplice, il consentit à réserver le feu pour les sacramentaires seulement [1]. Les progrès des calvinistes, en qui il voyait tout autant des ennemis de la monarchie absolue que de la foi catholique, le portèrent ensuite à multiplier les condamnations et les supplices. Il l'emporta certainement sur son rival lorsque, dans la grande salle de l'évêché de Paris, il déclarait au parlement, au clergé et à la noblesse que, pour conserver le surnom de roi très-chrétien, il sacrifierait lui-même ses enfants s'il les savait infectés du venin de l'hérésie. « Quant à moy, qui suis vostre roy, disait-il, si je « sçavois l'un de mes membres maculé ou infecté de ce détes- « table erreur, non-seulement vous le baillerois à couper, mais « davantage si j'apercevois aucun de mes enfants entachés, je le « voudrois moy mesme sacrifier [2]. »

[1] *Relation* de Marino Giustiniano (1535).

[2] *Histoire de la vie, des ouvrages et des doctrines de Calvin*, par AUDIN, chap. VII. — « Ce jour même ou le lendemain, dit cet historien, on dressa dans Paris des bûchers où montèrent en chantant Barthélemy Milo, cordonnier, Nicolas Valeton, Jehan de Bourg, revendeur, Henri Poille, maçon, Étienne de la Forge, marchand. » — *Voir* aussi, dans RANKE (*Histoire de France*, t. Ier, p. 147), le récit de l'exécution de Louis de Berquin. « Déjà, dit-il ailleurs, sous ce prince, roi de la civilisation, et qui mettait son honneur à ce que le sang de ses sujets ne fût pas répandu, on en vint à d'affreuses exécutions, dans lesquelles des communes entières de Vaudois innocents furent égorgés...... »

Bien loin de se laisser corrompre par les nouvelles doctrines, Henri II, surtout depuis la pacification de Câteau-Cambrésis, multiplia les châtiments et résolut même d'introduire l'inquisition dans son royaume comme étant « le vrai moyen d'extirper « la racine de telles erreurs, punir et corriger ceux qui les com- « mettent avec leurs imitateurs. » Mais, sur les représentations des états, il eut, comme Charles-Quint, recours à un biais pour atteindre le but qu'il avait en vue. Il fit demander au pape des pouvoirs extraordinaires pour les cardinaux français qui auraient, de leur côté, le droit de subdéléguer d'autres prélats pour qu'il fût procédé par eux « à l'introduction et observation de ladite « inquisition, en la forme et manière accoutumée de droit, sous « l'autorité du saint siége apostolique, avec l'invocation du bras « séculier et juridiction temporelle. » Henri II insistait là-dessus avec beaucoup de force. « A quoy de ma part, ajoutait-il, je « veux tenir la main et m'employer vivement comme celuy qui « ne désire autre chose en ce monde que de voir mon peuple net « et exempt d'une telle dangereuse peste et vermine, que sont « lesdites hérésies, fausses et réprouvées doctrines [1]. » La demande du roi fut accueillie par une bulle du 26 avril, et l'inquisition générale établie sous la direction des cardinaux de Lorraine, de Bourbon et de Châtillon [2]. Henri II donna l'exemple d'une

[1] Lettre écrite par Henri II, le 13 février 1556 (1557 n. s.), à M. de Selve, son ambassadeur à Rome, dans RIBIER, t. II, pp. 677-678.

[2] Les inquisiteurs, autorisés à substituer à leur propre place des vicaires choisis parmi les évêques ou les docteurs en théologie, exerçaient une pleine puissance d'arrêter, d'emprisonner, de punir du dernier supplice, sans égard au rang ou à la qualité, toutes les personnes atteintes ou suspectes du crime d'hérésie. Les vicaires des grands inquisiteurs étaient astreints, il est vrai, à prêter, devant le conseil du roi, le serment de ne pas s'écarter des règles canoniques dans leurs procédures, et de soumettre celles-ci à la décision de tribunaux suprêmes, formés dans chaque diocèse,

impitoyable sévérité lorsque lui-même se rendit au sein du parlement de Paris pour faire arrêter cinq conseillers dont les sentiments sur la foi lui avaient paru suspects. Celui qui s'était le plus compromis, Anne du Bourg, fut ensuite pendu et brûlé en place de Grève [1].

De leur côté, les souverains protestants qui, en Angleterre et dans les royaumes du Nord, imposèrent la réforme à leurs sujets, se montrèrent également impitoyables. Il est inutile de rappeler les cruautés et les turpitudes de Henri VIII. Édouard VI, son successeur, continua à châtier les anabaptistes, les *hérétiques*, tous ceux enfin qui méprisaient le nouveau rituel [2]. Naguère triomphants, les sectateurs de l'anglicanisme eurent à subir des représailles terribles à l'avénement de Marie Tudor, fille de Catherine d'Aragon et femme de Philippe II. Ce fut par le fer et le feu que cette reine fanatique entreprit de restaurer le catholicisme en Angleterre. La persécution dura trois années. Durant

sur les dix membres desquels six, au moins, devaient faire déjà partie d'une cour souveraine. Le parlement crut poser quelques limites à cette effrayante mesure en maintenant une distinction entre les ecclésiastiques et les laïques, et en réglant que les premiers seuls seraient abandonnés aux tribunaux de l'inquisition, tandis que les autres ne pourraient être que simplement déclarés par eux hérétiques, sans jamais se voir privés du droit d'appel devant leurs juges naturels. *Histoire des ducs de Guise*, t. Ier, pp. 142 et 143.

[1] Après avoir informé son ambassadeur à Rome de l'arrestation des conseillers du Bourg et du Faur, Henri II ajoutait : « ..... J'espère bien, « puisque Dieu m'a donné la paix, d'employer le temps et ce que j'auray « de force en main à faire punir, chastier et extirper tous ceux qui se « trouveront imitateurs de ces nouvelles doctrines, sans y épargner per- « sonne, de quelque qualité, ou dignité qu'ils soient ; en sorte que j'en « purgeray et nettoyerai mon royaume, s'il est au monde possible. » Ribier, t. II, p. 806.

[2] Hume, chap. XXV.

cet espace de temps, deux cent soixante-dix-sept personnes, dit-on, furent brûlées, sans compter celles qui subirent d'autres peines, comme l'emprisonnement, les amendes et les confiscations [1]. Cette terrible épreuve, sans abattre l'anglicanisme, le rendit plus exclusif encore. Persécuté sous Marie Tudor, il redevient persécuteur à l'avénement d'Élisabeth. L'amende, les cachots et la mort même sont décrétés contre ceux qui ne feraient pas, au moins une fois tous les six mois, acte de culte anglican. Tel fut le caractère de ces lois pénales, que la persécution, disent des auteurs non suspects, égala en principe celle qui avait rendu l'inquisition si odieuse.

Mais, pour avoir une idée plus complète de cette époque, c'est le fanatisme inexorable de Calvin qu'il faut mettre en regard de l'ardeur de Paul IV et de l'inflexibilité de Philippe II. Calvin, qui avait fui sa patrie pour échapper à la mort, Calvin, qui tonnait contre l'intolérance des souverains catholiques, se fit inquisiteur et persécuteur à Genève. Non-seulement il subordonna l'État à l'Église, la société civile à la société religieuse, mais il proclama, lui aussi, que l'Église et l'État ont le droit de punir les hérétiques. Non content de s'arroger la haute main sur les consciences, il étendit sa vigilance jusqu'aux actes de la vie privée. Les agents du consistoire pouvaient, comme les familiers de l'inquisition, pénétrer à tout instant dans l'intérieur des maisons; et ils venaient souvent, à l'heure des repas, surveiller la tempérance et la conversation des convives. Le sombre législateur de Genève alla jusqu'à fixer la forme des vêtements et des souliers, ainsi que la coiffure des femmes; de même, la dépense des repas fut ré-

[1] HUME, chap XXVIII. Il y eut, ajoute-t-il, parmi les personnes condamnées au feu cinq évêques, vingt et un ecclésiastiques, huit gentilshommes, quatre-vingt-quatre marchands, cent laboureurs, domestiques ou artisans, cinquante-cinq femmes et quatre enfants.

duite à une mesure fixe. En même temps, la danse est interdite ainsi que la lecture de certains livres, comme l'*Amadis*. Des joueurs sont exposés au pilori ; une femme est brûlée pour avoir chanté des chansons impudiques. Pas de pitié surtout pour les blasphémateurs, les *idolâtres* et les adultères : ils doivent être punis de mort ; pas de pitié non plus pour ceux qui se livrent à la *sorcellerie*, mot si élastique dans la bouche des persécuteurs : ils sont voués au supplice du feu. De nombreux auto-da-fé viennent attester la puissance et le caractère inflexible de ces lois nouvelles. Il est surtout un épisode digne de figurer dans les pages les plus lugubres des annales de l'inquisition : c'est la mort de Michel Servet. Rien ne démontre mieux l'intolérance générale de cette époque, ainsi que l'inconséquence des réformateurs religieux. Calvin, révolté contre l'Église de Rome, ne peut souffrir que l'Église de Genève rencontre également des contradicteurs. Servet est condamné comme *anti-trinitaire*, le 27 octobre 1553, et brûlé vif en présence de Calvin lui-même, qui a voulu assister d'une fenêtre aux tortures de cet infortuné[1] !

[1] MIGNET, *Mémoire sur l'établissement de la Réforme dans Genève.* — *J. Bodin et son temps*, par H. BAUDRILLART, p. 42. — *Histoire de Calvin*, par AUDIN, *passim.* — *Histoire de France*, par L. RANKE, t. I, p. 164. — « Un seul homme, dit Mignet, s'éleva contre cette barbare exécution : ce fut Sébastien Castalion, qui composa à cette époque un livre, *de non puniendis gladio hæreticis*, qu'il n'osa cependant point avouer et qu'il publia sous le nom supposé de Martin Bellius. Le cri qu'il poussa fut sans écho ; l'opinion qu'il soutint, sans parti dans ce siècle rigoureux et cruel, qui ne permettait pas le doute, et qui punissait l'erreur réfléchie comme un crime contre Dieu. La persécution était alors la jurisprudence universelle des diverses communions chrétiennes, et, sans s'apercevoir de cet excès de contradiction, celui qui aurait été martyr dans un lieu se faisait bourreau dans un autre. Les hommes les plus modérés ou les plus doux approuvèrent le supplice de Servet. Melanchthon y applaudit, et Théodore de Bèze le justifia dans son livre *de hæreticis gladio puniendis*. Chaque époque

Dès que Philippe II eut pris possession des Pays-Bas, il confirma les ordonnances de son père contre les hérétiques ainsi que les instructions données aux inquisiteurs ; il maintint, en un mot, le régime que Charles-Quint avait voulu établir, comme une barrière, contre l'envahissement des nouvelles doctrines. Après la pacification de Câteau-Cambrésis, le souverain espagnol réserva toute son énergie pour l'extirpation de ces doctrines qui, brisant les obstacles qu'on leur avait opposés, se répandaient chaque jour davantage. A la vérité, il jugea sinon inutile, du moins imprudent, d'ajouter ostensiblement de nouvelles rigueurs à la législation si terrible de Charles-Quint ; mais il ordonna qu'elle serait exécutée avec une inflexible sévérité. Au moment de quitter les Pays-Bas, il avait adressé sur ce sujet des recommandations très-pressantes et des commandements formels à la gouvernante, à l'évêque d'Arras, au grand conseil de Malines et à tous les autres conseils de justice [1]. Mais lorsque la duchesse de Parme voulut mettre à exécution ces ordres réitérés et qu'elle commença de se concerter avec les gouverneurs des provinces, elle souleva aussitôt les plus vives répugnances. Les magistrats ne dissimulaient point leur chagrin en recevant les ordres de la cour ; quelques-uns des nobles ne promettaient leur assistance qu'avec ambiguïté ; d'autres déclaraient nettement qu'il n'était pas opportun de retourner à cette pierre contre laquelle on s'était si souvent heurté ; enfin le chancelier de Brabant, Jean Scheyfve, s'abstint même de communiquer à son corps ce que le roi lui avait écrit de main propre touchant la religion, prétendant que, s'il l'avait fait, il eût perdu tout crédit auprès des états [2]. La

a son vice comme son œuvre, et chaque révolution ses bornes. Le vice de ce siècle, qui fut l'intolérance, vint, comme son œuvre, qui fut la réformation, de sa foi..... »

[1] *Voir* ci-dessus, p. 168.

[2] STRADA, lib. II. *Voir* aussi la lettre de Granvelle au roi, 6 octobre 1562,

duchesse de Parme mandait au roi que, bien qu'elle ne pût dire qu'aucun des seigneurs ne fût pas bon catholique, elle ne voyait pourtant pas qu'ils procédassent, dans les matières religieuses, avec toute la chaleur qui était nécessaire [1]. Le prince d'Orange était déjà suspect; mais les plus mal notés furent d'abord le marquis de Berghes et le baron de Montigny; on attribuait à leur tiédeur, à leur mollesse les progrès que l'hérésie faisait à Valenciennes et à Tournay. Montigny fut dénoncé par l'évêque de Tournay pour avoir mangé gras pendant tout le carême; on lui reprochait encore, de même qu'à son frère le comte de Hornes, qui était de retour dans les Pays-Bas, de dire hautement que c'était mal de verser du sang pour les affaires de religion [2].

Ces aveux de la gouvernante des Pays-Bas et cette répugnance

dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 218. — Granvelle, cependant, ne se faisait pas illusion sur la disposition des esprits. Il avait écrit au roi le 23 avril 1560 : « On ne peut faire tout ce que l'on voudrait, et il est indispensable de procéder avec prudence et ménagement. Une autre conduite, par le temps qui court, ne fournirait que trop matière à des soulèvements, et s'ils éclataient, nous nous trouverions dans le plus étrange embarras pour y porter remède. » «..... Une chose m'afflige, disait-il, le 4 décembre suivant, c'est que les juges éprouvent de la répugnance à faire observer les édits probablement, dans la crainte de déplaire au peuple, et bien qu'ils ne laissent pas d'exécuter ce qu'on leur commande, ils s'y emploient avec tiédeur et mollesse. » *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VI. pp. 43 et 208.

[1] Lettre du 13 mars 1563, *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 240.

[2] Lettres de Granvelle au roi, du 10 mars et du 9 mai 1563. *Ibid.*, pp. 239 et 249. — « ..... On entend dire souvent à Montigny, et même sans trop se gêner « qu'il est abusif de punir de mort les délits en matière de religion. » ..... Quant au prince d'Orange, ses discours et ses démarches, comme ceux des autres seigneurs, ne peuvent qu'inspirer une véritable inquiétude. Le prince n'a-il pas dit ouvertement à la duchesse de Parme que jamais il ne faillirait à sa patrie (l'Allemagne) ni à sa maison? » Granvelle au roi, 10 mars 1563, dans les *Papiers d'État*, t. VII, pp. 50 et 52.

hautement manifestée par les principaux seigneurs démontraient qu'un grand changement s'était opéré peu à peu dans les sentiments de la noblesse et de la magistrature au sujet de la répression sanguinaire de l'hérésie. Si les chevaliers de la Toison d'or et les états généraux eussent été de nouveau consultés sur la justice ou l'opportunité des placards, il est hors de doute que leur assentiment n'eût plus été unanime, comme sous le règne précédent. Philippe II, en maintenant les édits de son père et en prescrivant leur exécution rigoureuse, ne tint pas compte de ces nouvelles dispositions des esprits et n'eut aucun égard à la différence des temps. Les lois terribles de Charles-Quint n'ayant pu écraser les premiers propagateurs des doctrines de la réforme, comment pouvait-on espérer qu'avec cette même législation, désormais si odieuse à toutes les classes, on parviendrait à contenir et à disperser d'innombrables prosélytes, dont la ferveur et les forces s'étaient accrues par la persécution même [1] !

Depuis l'abdication de Charles-Quint, les doctrines de la réforme pénétraient de tous côtés dans les Pays-Bas, surtout à l'aide des rapports de commerce. Par l'Allemagne, les doctrines luthériennes se répandaient dans la Frise, la Hollande et la Zélande. L'Angleterre, dont les négociants fréquentaient assidûment les villes commerçantes de la Flandre, contribuait aussi à cette propagande incessante. C'est ce qui faisait dire à Granvelle que le parti espagnol devait craindre par-dessus tout que les gens des Pays-Bas fussent bien avec les Anglais, à cause de la religion professée par la reine Élisabeth [2]. Enfin, les ministres calvinistes,

[1] On a dit non sans raison que dès lors les édits de Charles Quint menaçaient peut-être la moitié des habitants des Pays-Bas. *Philippe II et la Belgique*, par A. Borgnet, extrait du tome XXV des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, p. 45.

[2] Granvelle à Gonçalo Perez, 20 mars 1563, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 244.

venus de la France et de Genève, se glissaient de toutes parts sous le costume de colporteurs ou porte-balles, distribuant des bibles huguenotes ou des pamphlets contre le catholicisme, et particulièrement contre les édits de Charles-Quint [1].

D'autres causes activèrent cette propagande. Plusieurs gentilshommes, entre autres Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, et Philippe de Marnix, seigneur du Mont-de-Ste-Aldegonde, avaient fait leurs études à Genève et en avaient rapporté, tout en conservant des dehors catholiques, une ardeur extrême de propager dans leur patrie la religion nouvelle dont ils s'étaient épris [2]. Le séjour prolongé dans les Pays-Bas des troupes allemandes et suisses, à la solde de Charles-Quint et de Philippe II, avait également contribué aux progrès de la réforme. On avait dû tolérer, parmi ces Allemands, leurs *prescheurs évangéliques* qui ne se faisaient pas faute de recruter des auditeurs et des prosélytes dans le peuple ; un de ces régiments, tenant garnison à Anvers en 1554, avait même été autorisé « à user de chair

[1] BENTIVOGLIO, liv. Ier. — « Calvin, dit MIGNET, inonda de ses livres et de ses missionnaires la France, les Pays-Bas, l'Angleterre, l'Écosse et la Pologne. » — « Au milieu de ses livres et de son étude, Calvin, disait « ÉTIENNE PASQUIER, étoit d'une nature remuante le possible, pour l'avan- « cement de sa secte. Nous vîmes quelquefois nos prisons regorger de « pauvres gens abusés, lesquels sans entrecesse il exhortoit, consoloit, « confirmoit par lettres ; et ne manquoit de messagers auxquels les portes « étoient ouvertes, nonobstant quelques diligences que les geôliers appor- « tassent au contraire. » *Recherches de la France*, dans les *Œuvres choisies* (édition de M. L. Feugère), t. II, p. 121.

[2] STRADA, lib. V. — Du reste, outre l'église française, il s'était formé à Genève des églises italienne, espagnole, anglaise, écossaise, flamande, au moyen des réfugiés religieux de ces divers pays. On prêchait en flamand dans le temple autrefois dédié à saint Germain. Voir AUDIN, *Histoire de Calvin*, t. II, et le *Mémoire* de MIGNET. En 1560, l'ambassadeur vénitien, Giovanni Michiel, évaluait à dix mille le nombre des réfugiés à Genève.

durant le carême [1]. » Des prosélytes, plus nombreux encore, avaient été gagnés par les milliers d'Anglais qui naguère avaient cherché dans les Pays-Bas un refuge contre les bûchers et les échafauds dressés par le fanatisme de Marie Tudor [2]. Enfin la crainte de l'inquisition d'Espagne était un motif puissant pour rapprocher tacitement des dissidents religieux beaucoup de catholiques et même les membres de la plus haute noblesse. Toute l'histoire de cette époque atteste combien le nom seul d'inquisition était en horreur en deçà des Pyrénées ; récemment, à la mort du pape Paul IV, les Romains eux-mêmes avaient mis le feu au palais des inquisiteurs [3]. Or, Philippe II s'était proposé, disait-on, d'in-

[1] *Description*, etc., de WESENBEKE, p. 27,

[2] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. Ier, introduction, p. 164. — Selon Strada, les Anglais réfugiés étaient au nombre de trente mille. Quant aux réformés des Pays-Bas qui, sous le règne de Henri VIII et d'Édouard VI, avaient trouvé un asile en Angleterre, ils quittèrent ce royaume à l'avénement de Marie Tudor et cherchèrent un autre refuge en Danemark ; mais ils en furent repoussés, comme des hérétiques et des *gens damnés*, par l'intolérance des prédicants de la cour dont les opinions différaient des leurs sur le point de la Cène ; ils ne trouvèrent pas un meilleur accueil près des protestants de Hambourg et de Lubeck ; ils subirent enfin, avant d'avoir été recueillis à Embden, des souffrances et des avanies dont les détails, rapportés par Emmanuel de Meteren (fol. 13), jettent une vive lumière sur le *vice* de cette époque.

[3] Dans une dépêche adressée, le 18 août 1559, au cardinal de Lorraine, l'évêque d'Angoulême, ambassadeur du roi de France, à Rome, s'exprimait en ces termes : « Le Pape est trépassé aujourd'hui environ les quatre heures « aprèsmidi : ce matin il a fait une congrégation des cardinaux, où il leur a « recommandé son âme, le Saint Siége et l'*inquisition*. Ce peuple est quasi « furieux d'allegresse qu'il a conceu de cette mort. Après avoir rompu les « prisons dès le matin, il ont mis le feu cette après-disnée en la maison de « l'inquisition, de laquelle je suis si voisin que ma maison a esté en très- « grand danger, et n'en est encore du tout dehors. J'estois chez M. le « cardinal de Lenoncourt, quand ces seigneurs de l'inquisition m'ont

assemblées publiques ou secrètes, sous peine de mort pour ceux qui les auraient présidées, et de destruction des maisons où ces assemblées se seraient tenues. En conséquences de cette ordonnance, la maison de la veuve Derasse-Ducorron, tavernière rue des Corriers, où Jean Delannoi avait tenu un prêche, fut rasée à fleur de terre ; les matériaux vendus au profit du roi, et la tavernière elle-même condamnée à faire amende honorable. Delannoi fut exécuté par la corde, puis brûlé ; les livres hérétiques, dont on avait trouvé plusieurs ballots à son logement, furent également livrés aux flammes [1].

La répression fut moins prompte à Valenciennes. Le marquis de Berghes, arrivé dans cette ville avec deux autres conseillers, avait fait arrêter les ministres calvinistes Philippe Maillard et Simon Faveau ; mais il différa leur supplice et se rendit même à Liége pour y visiter son frère, Robert de Berghes, évêque de cette ville. La duchesse de Parme lui ayant ordonné de retourner à son gouvernement, il ne craignit point de lui répondre, pour excuser son absence, qu'il n'était ni de son humeur ni de sa charge d'être le bourreau des hérétiques. Abandonné par le gouverneur et intimidé par l'attitude du peuple, le magistrat de Valenciennes tint en suspens, pendant sept mois, le juge-

[1] *Histoire de Tournai*, par Jean Cousin, licencié en théologie et chanoine de l'église cathédrale de Tournai (Douai, 1620), chap. LV, et *Histoire de Tournai et du Tournésis*, par Chotin, t. II. — Granvelle manda au roi que Montigny ne s'était point prêté de bonne grâce à ces exécutions : « Je « sais qu'au lieu de remercier Montigny, Arenberg, Meghem et d'autres « ici se sont moqués de lui, lui disant qu'il avait gagné toute faveur par ce « qu'il avait fait à Tournai, mais qu'ils savaient très-bien le chemin pour « l'acquérir d'où il l'avait acquise, puisqu'il n'était besoin que de brûler « (avec ou sans motif) une couple d'hommes : quoiqu'il n'y ait pas tant de « sa faute qu'ils le prétendent, car si les conseillers Assonleville et Blasere « ne s'y étaient pas entremis, il ne se fût pas fait à Tournai plus qu'à « Valenciennes..... »

ment de Maillard et de Faveau. La régente l'ayant enfin mis en demeure d'exécuter les édits contre les hérétiques, il se vit obligé de condamner au feu les ministres prisonniers. Mais craignant de soulever les nombreux partisans qu'ils comptaient dans la classe ouvrière et surtout parmi les tisserands, il différa encore le supplice jusqu'à ce qu'une grande partie de ces artisans se fût absentée. C'était, en effet, leur coutume d'aller aux champs le samedi au soir et de ne revenir à la ville que le lundi, en partie pour passer le jour du repos dans les villages voisins avec leurs parents et leurs femmes, en partie aussi pour n'être pas remarqués s'ils n'assistaient pas le dimanche, avec les catholiques, au service divin. Ce fut donc le lundi, avant le jour, que l'on conduisit les condamnés à la place de l'exécution; mais l'on n'avait pu si bien cacher ce dessein ni si promptement l'exécuter que la place ne fût bientôt envahie par une multitude pleine de sympathie pour les prédicateurs. Lorsque Faveau fut près du bûcher, le peuple ému jeta des pierres sur les archers, rompit l'enclos du lieu de l'exécution, renversa par terre tout cet appareil de mort, et mit en pièces le bois qui devait servir au supplice. Le magistrat, n'étant pas assez fort pour résister à la foule irritée, jugea prudent de réintégrer les condamnés dans la prison. Alors les insurgés, restés maîtres de la place, se mirent en ordre et commencèrent à défiler en chantant les psaumes de Marot. Après avoir traversé la ville processionnellement, ils s'arrêtèrent au milieu du marché, firent monter sur un lieu éminent le docteur de l'assemblée et lui commandèrent de parler de la religion. Enflammés par ses exhortations, ils coururent à la prison, en forcèrent les portes, et mirent en liberté Maillard et Faveau. Ils firent savoir ensuite au magistrat qu'ils ne s'étaient réunis que pour délivrer leurs frères, et que, si on voulait leur laisser le paisible exercice de leur religion, tout tumulte cesserait. La duchesse de Parme, ayant reçu avis de ce soulèvement, enjoignit

au comte de Boussu de se rendre promptement à Valenciennes, afin de contenir le peuple, jusqu'au retour du marquis de Berghes. Elle commanda en même temps que l'on fît savoir au gouverneur de la Flandre wallonne en quel état se trouvait Valenciennes, tandis qu'il abandonnait les affaires du public pour soigner ses affaires particulières Mais déjà son lieutenant, avec deux compagnies de cavalerie, avait pénétré dans la ville, sans que le peuple osât rien entreprendre contre lui. On y mena par le commandement de la gouvernante, avec la même facilité, la cavalerie du duc d'Arschot; et enfin le marquis de Berghes et le comte de Boussu, étant entrés ensemble dans Valenciennes, trouvèrent toutes choses paisibles. Il fut alors arrêté qu'on poursuivrait les fugitifs pour les châtier, qu'on rechercherait les auteurs de la sédition, mais que l'on ne rendrait pas les bons citoyens responsables des excès d'une multitude insensée [1]. Toutefois, malgré les pressantes recommandations de la duchesse de Parme, le marquis de Berghes se laissa en quelque sorte arracher la punition des coupables. Granvelle mandait au roi le 14 avril 1563 : « On a tant crié qu'enfin le marquis de Berghes a fait brûler deux hérétiques à Valenciennes, mais sans bruit [2]. »

Ailleurs les édits étaient strictement exécutés. Au mois de septembre 1562, six anabaptistes, surpris par des paysans de Kain dans un bois, entre Obigies et le mont de la Trinité, furent réclamés par l'abbé de St-Nicolas-des-Prés, parce que ces hérétiques avaient été pris sur les terres de son abbaye à Obigies, où il exerçait la haute justice. Le bailli et les hommes du fief abbatial les condamnèrent à être brûlés vifs à un poteau, avec confiscation de leurs biens; et cette sentence fut exécutée à

[1] STRADA, lib. III.
[2] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 245.

Obigies. Deux autres anabaptistes, condamnés par le bailliage de Tournai, furent brûlés sur le marché de cette ville [1].

Ces exécutions ne refroidirent point l'ardeur des religionnaires. Ils continuaient leurs assemblées dans les bois voisins de Tournai. Le 3 mai 1563, vers le soir, le second prévôt de la ville, faisant sa ronde avec quelques hommes à pied et à cheval, surprit dans le bois de Breuze plus de deux cents sectaires qui s'y étaient réunis pour chanter les psaumes de Marot; beaucoup prirent la fuite, mais d'autres ne voulurent opposer aucune résistance, et plus d'un s'écria même : « Tuez-moi, je serai fort aise de mourir pour la parole de Dieu. » La nuit suivante, les réformés prirent leur revanche : ils se réunirent au nombre de plus de deux mille sur le grand marché et prêchèrent en trois endroits différents. « On ne veut souffrir, disaient-ils, que nous chantions au bois, où nous n'empêchons personne; nous chanterons donc à la ville, et si on nous met mille hommes de garnison, nous serons deux mille et plus. » En effet, le 4 mai, après dîner, les sectaires se retrouvèrent au bois de Breuze, au nombre de plus de deux mille. Le prêche était fait par un prédicant français, « homme de petite stature, petite barbe blonde, portant un manteau noir, un petit bonnet de velours noir et un grand chapeau de feutre noir. » Ils se dirigèrent ensuite vers la ville au nombre de plus de mille, tous chantant et armés de bâtons qu'ils avaient coupés au bois et qu'ils abandonnèrent cependant à l'entrée des portes. La garnison étant insuffisante pour contenir la multitude des sectaires, Montigny demanda des renforts à la gouvernante et, en attendant, il requit les *serments* de prendre les armes D'après les ordres de la régente, le marquis de Berghes se rendit à Tournai avec deux cents hommes, qui furent suivis de bandes d'ordonnance de Montigny et de

[1] CHOTIN, *Histoire de Tournai*, t. II, et JEAN COUSIN, chap. LV.

Hornes. En même temps, la duchesse de Parme envoya près du gouverneur de Tournai le S[r] de Naves, président du conseil d'Artois, et le procureur général au grand conseil de Malines pour prendre les informations contre les sectaires, car Montigny avait averti la régente qu'on ne pouvait compter sur l'énergie du magistrat de la ville et de la justice ordinaire. Mais, d'autre part, il demanda s'il fallait procéder suivant la rigueur des placards, qui punissaient de mort tous ceux qui assistaient aux prêches ou conventicules; il exprimait, du reste, une grande répugnance à intervenir dans les procès et à donner les sentences, en sa qualité de gouverneur. La régente lui répondit qu'il fallait être inexorable à l'égard des prédicants, des ministres, des hôtes de ces gens pervers, et de tous ceux enfin qui tenaient ouvertement des propos scandaleux contre la religion, de même qu'à l'égard de ceux qui assistaient aux prêches « avec armes et pistolets. » Quant aux autres, ils étaient, disait-elle, séduits « par simplesse, ignorance ou autrement. » Du reste, sans exiger que Montigny prononçât lui-même les sentences, elle lui recommandait de protéger efficacement les commissaires. Mais ceux-ci n'avaient pas besoin d'être aiguillonnés : plusieurs exécutions vinrent bientôt attester leur obéissance et leur zèle [1].

Cependant les manifestations religieuses n'étaient pas circonscrites dans le Tournaisis et dans la Flandre wallonne. Les prédicants s'étaient déjà glissés aussi parmi la population manufacturière de la West-Flandre.

Le dimanche, 12 juin 1562, le premier prêche avait eu lieu dans un village appelé Boeschepe, aux environs de Poperinghe.

[1] Ces détails sont puisés dans les lettres de Marguerite de Parme et du seigneur de Montigny sur les troubles de Tournai de l'an 1563, publiées par Willems d'après les originaux déposés aux archives de l'archevêché de Malines. *Messager des sciences historiques*, t. IV.

Une commission fut donnée, au nom du roi, pour procéder à une information contre ceux qui avaient assisté à ce conventicule : il résulta de l'enquête que Ghislain Damman prêcha sur le cimetière à un auditoire composé de deux cents personnes, la plupart armées [1]. On n'avait pas même respecté la résidence de la gouvernante des Pays-Bas. Les sectaires s'étaient réunis plusieurs fois, surtout les jours de fête et les dimanches, dans le bois de Linthout, près de Bruxelles. La gouvernante irritée chargea le drossard de Brabant de disperser ces conventicules et d'arrêter les assistants pour les faire châtier conformément aux édits [2].

Philippe II ne cessait de se préoccuper de la punition des hérétiques. A leurs progrès incessants, il avait opposé les nouveaux évêchés et surtout la sévérité des placards; il fit plus encore : aux missionnaires de Genève, il opposa les jésuites. En 1562, les disciples d'Ignace de Loyola ouvrirent le collége *des bons Enfants* à Tournai, et, presque en même temps, ils prenaient la direction de l'université de Douai, instituée par le souverain espagnol pour empêcher les jeunes gentilshommes des Pays-Bas de se rendre en France sous prétexte d'étudier la langue française dans les universités de ce royaume, qui étaient presque toutes infectées des doctrines de Genève [3].

[1] « Omnium ergò manifestissimè sectariorum institutum in lucem venit A° 1562, 12 junii, die dominicà, in pago de Boeschepe..... » Ce village, qui appartient aujourd'hui à la France, est situé au pied du mont des Cats. *Geusianismus Flandriæ Occidentalis, auctore R. P. C. Wynckio ord. FF. Præd. Priore conv. Yprensis* (*Chronique* publiée par l'abbé Van de Putte, Bruges, 1841, in-4°), pp. 2 et 98.

[2] Mandement du 10 mars 1562, dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 268.

[3] *Histoire de Tournai*, par JEAN COUSIN, chap. LV, et *Histoire des Pays-Bas*, par EM. DE METEREN, fol. 28. D'après ce dernier, le prince d'Orange avait encouragé les murmures que l'érection de l'université de Douai excita à Louvain et dans tout le Brabant. « ..... Même le prince d'Orange dit qu'il « ne falloit point mettre de séminaire papistique ès villes frontières..... »

Du reste, non content des rapports qui lui étaient adressés par la duchesse de Parme et par Granvelle, Philippe II recevait, sur l'état des affaires de la religion, des lettres plus confidentielles d'Alonso del Canto, *contador* ou vérificateur des opérations confiées au facteur royal à Anvers, et surtout d'un moine espagnol nommé fray Lorenzo de Villavicencio, aumônier des marchands de la *nation* d'Espagne établis à Bruges. Ce dernier semble avoir été spécialement chargé de dénoncer ses compatriotes qui embrassaient, dans les Pays-Bas, les doctrines réformées. L'inquisition d'Espagne, faisant usage de ces dénonciations, réclamait ensuite les coupables ; mais elle rencontrait une ferme opposition de la part de Viglius, président du conseil privé [1]. Granvelle trouvait aussi que c'était une chose risible que d'envoyer au gouvernement des Pays-Bas des dépositions faites en Espagne devant les inquisiteurs, pour qu'il recherchât des hérétiques, « comme s'il n'y en avait pas ici, ajoutait-il, des milliers auxquels nous n'oserions rien dire et dont les officiers n'appréhendent aucun [2]. » En s'exprimant ainsi, Granvelle constatait, d'une part, le nombre toujours croissant des dissidents religieux et, de l'autre, il manifestait le déplaisir que lui faisait éprouver la tiédeur avec laquelle les édits de Charles-Quint étaient exécutés par le marquis de Berghes et par ceux qui partageaient les opinions modérées de ce seigneur. Il s'en fallait toutefois de beaucoup que les dissidents fussent rassurés sur la modération du gouvernement. A cette époque même, un agent de la duchesse de Parme estimait à dix-huit ou vingt mille les habitants des Pays-Bas qui, depuis l'avénement d'Élisabeth, s'étaient réfugiés, pour cause de religion, à Londres, à Sandwich et dans les contrées adjacentes.

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 257.
[2] Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, du 17 juin 1563, *ibid.*, p. 252.



LIVRE HUITIÈME.

Causes de l'impopularité du cardinal de Granvelle. — Le comte d'Egmont et le prince d'Orange se déclarent contre lui. — Première réclamation qu'ils adressent au roi, le 23 juillet 1561. — Mariage de Guillaume de Nassau avec Anne de Saxe; appréhensions de Philippe II; efforts du prince pour ne point le mécontenter. — Réponse très-vague du roi à la requête du comte d'Egmont et du prince d'Orange. — Le comte de Hornes revient à Bruxelles très-mécontent et se joint aux adversaires de Granvelle. — Mission secrète du secrétaire Nicolas de Courtewille, concernant les affaires de France. — Nouvelle cause de mécontentement pour Guillaume de Nassau et ses amis. — La duchesse de Parme prend la défense du cardinal. — Délibération du conseil d'État sur les affaires de France; précautions jugées nécessaires. — Députés des provinces convoqués à Bruxelles. — Philippe II ordonne de faire marcher les bandes d'ordonnance au secours des catholiques français. — Opposition du prince d'Orange et d'autres membres du conseil d'État. — Réunions secrètes de la noblesse; irritation croissante contre Granvelle.—Mission du seigneur de Montigny en Espagne. — Mécontentement de Philippe II. — Dénonciations de Granvelle contre ses antagonistes. — Il fait échouer le dessein conçu par le prince d'Orange de devenir gouverneur du Brabant. — Autres causes de mésintelligence. — Persistance de Guillaume et de ses amis à demander la convocation des états généraux; conseils contraires donnés par le cardinal. — Granvelle demande l'éloignement de Simon Renard. — La duchesse de Parme essaye de diviser les grands qui s'étaient coalisés contre Granvelle. — Le prince d'Orange et plusieurs autres seigneurs, contrairement aux intentions de Philippe II, se rendent en Allemagne, à l'occasion de l'élection de l'archiduc Maximilien, comme roi des Romains. — Audience de congé du baron de Montigny; Philippe II

justifie Granvelle. — Rapport de Montigny au conseil d'État. — Ordres donnés à Simon Renard pour qu'il s'éloigne des Pays-Bas; délai qu'il sollicite. — Ligue formée contre Granvelle. — Seconde requête adressée au roi, le 11 mars 1563, par le prince d'Orange, le comte d'Egmont et le comte de Hornes; ils annoncent l'intention de ne plus siéger au conseil d'État avec le cardinal. — Efforts de Granvelle pour détacher Egmont de la ligue; conseils qu'il donne à Philippe II pour gagner la noblesse des Pays-Bas; il l'engage à conférer au prince d'Orange la vice-royauté de Sicile. — Philippe II, répondant à la requête du 11 mars, exhorte un des signataires, principalement le comte d'Egmont, à se rendre en Espagne. — Nouvelles et vaines tentatives de la duchesse de Parme pour calmer les adversaires de Granvelle. — Réunion des principaux seigneurs à Bruxelles : il y est décidé que les signataires de la requête du 11 mars continueront à ne pas paraître au conseil d'État, et qu'aucun d'eux ne se rendra en Espagne. — Troisième requête du 29 juillet 1563. — Nouvelles dénonciations du cardinal de Granvelle contre ses antagonistes.— Embarras de la duchesse de Parme; changement dans ses dispositions à l'égard du cardinal; motifs de ce revirement. — Elle envoie en Espagne Tomàs Armenteros, son secrétaire, avec la mission secrète de demander l'éloignement de Granvelle. — Hésitations de Philippe II. — Convocation des députés des provinces à Bruxelles, pour entendre la demande de nouveaux subsides. — Fêtes et banquets donnés par les seigneurs pour gagner les députés. — Les adversaires de Granvelle adoptent des livrées satiriques — Connivence des états de Brabant. — Discussion très-vive entre la duchesse de Parme et le comte d'Egmont — Nouvelles instances de la régente pour que le cardinal de Granvelle soit éloigné. — Philippe II consulte le duc d'Albe sur les affaires des Pays-Bas; ce dernier l'engage à maintenir Granvelle et à diviser ses adversaires, en attendant qu'on puisse les châtier. — Philippe II prend la résolution de sacrifier le cardinal, mais de manière à ne point laisser soupçonner qu'il fait une concession à la noblesse des Pays-Bas. — Tomás Armenteros est renvoyé à Bruxelles. — Lettre autographe par laquelle Philippe II engage secrètement le cardinal de Granvelle à se retirer momentanément en Bourgogne. — Granvelle, dans la prévision de sa chute, aurait préféré d'être appelé à Madrid; objections qui lui sont faites par le duc d'Albe et Gonçalo Perez. — Le prince d'Orange et le comte d'Egmont, nonobstant le désir du roi, refusent itérativement de retourner au conseil. — La



LOUIS DE NASSAU.



MARGUERITE DE PARME.

duchesse de Parme engage Granvelle à publier son départ; prétextes qu'il allègue pour justifier cette détermination. — Ses adversaires soupçonnent la vérité. — Granvelle sort de Bruxelles, le 13 mars 1564.

Le cardinal de Granvelle, regardé comme l'inspirateur de la politique suivie par Philippe II à l'égard des Pays-Bas, était devenu bientôt odieux à tous ceux, nobles ou bourgeois, qui détestaient la prépondérance des Espagnols ou qui penchaient vers les nouvelles doctrines religieuses. Pour miner l'autorité du principal ministre, on s'était efforcé de la rendre impopulaire. On rejetait sur le cardinal tout ce que le roi entreprenait de rigoureux et de nouveau; on persuadait au peuple que l'augmentation du nombre des évêques, le rétablissement des édits de Charles-Quint contre les hérétiques, l'inquisition, enfin, étaient des ouvrages de Granvelle [1].

Le comte d'Egmont et le prince d'Orange se placèrent à la tête de l'opposition, le premier avec soudaineté, le second, après avoir mieux délibéré avec lui-même. Les suggestions de Simon Renard ne furent pas étrangères à la détermination du vainqueur de Gravelines; quant au prince d'Orange, ce fut à l'instigation du comte d'Egmont qu'il rompit, mais à regret d'abord, avec Granvelle [2]. Pendant longtemps, en effet, et jusqu'à l'année 1561, la

[1] STRADA, lib. II. — Cette dernière accusation était la plus grave; en faisant accroire au peuple qu'il était l'auteur de la persécution dirigée contre « les hommes de bien de la nouvelle religion, » ses ennemis, disait Granvelle lui-même, avaient en vue de soulever jusqu'aux pierres contre lui. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VII, p. 247.

[2] *Mémoire* (inédit) de l'abbé de St-Vincent. — Lettre de Morillon à Granvelle, 9 novembre 1567, dans le *Supplément aux Archives de la maison d'Orange*, p. 49.

meilleure intelligence, parfois même une sorte d'intimité, avait régné entre l'évêque d'Arras et le prince d'Orange. Leur correspondance attestait du moins qu'ils avaient l'un pour l'autre de l'estime et de l'affection. Toutefois, les sentiments de Guillaume de Nassau avaient dû peu à peu se modifier, à mesure que l'autorité de Granvelle s'affermissait et s'étendait; il ne pouvait plus avoir les mêmes sympathies pour le conseiller intime de Philippe II, pour celui qui avait fait préférer la duchesse de Parme à la duchesse de Lorraine, pour celui aussi qui était considéré comme le promoteur des édits contre les réformés. Mais, quel que fût le mécontentement du prince d'Orange, il avait su le cacher adroitement jusque vers l'époque de l'élévation de Granvelle au cardinalat [1].

Soit qu'il eût été blessé plus vivement de l'arrogance du prélat après cette promotion, soit qu'il jugeât que l'intérêt du pays exigeait la grave détermination vers laquelle il inclinait, le prince se joignit enfin au comte d'Egmont et, pour la première fois, les deux seigneurs se plaignirent directement au roi de l'omnipotence que s'attribuait le cardinal de Granvelle [2].

Cette lettre collective, datée de Bruxelles le 23 juillet 1561, était de la main de Guillaume de Nassau. Lui et son collègue rappelaient au Roi que, lorsqu'il les nomma conseillers d'État, ils firent quelque difficulté d'accepter, non par défaut de zèle, mais parce que, ayant été appelés à siéger au même conseil, sous le gouvernement du duc de Savoie, ils s'aperçurent que les affaires

[1] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. I et II, *passim*. *Voir* notamment l'introduction du t. II, § II.

[2] Dans sa *Justification*, le prince soutint que, presque immédiatement après le départ du roi pour l'Espagne, le cardinal de Granvelle jeta le masque, disant ouvertement aux députés des provinces et villes « qu'il falloit s'adresser à lui et point ailleurs pour parvenir à une bonne fin des affaires. » *Grande chronique de Hollande*, t. II, fol. 180.

importantes se traitaient à part, et sans eux : ce qui portait atteinte à leur honneur et réputation. Ils exposaient ensuite que le roi, étant en Zélande, les assura que toutes les affaires d'importance seraient traitées et résolues au conseil d'État, leur commandant de nouveau d'accepter ladite charge, en quoi ils lui feraient très-agréable service ; qu'ils lui demandèrent alors que, dans le cas où ses intentions ne seraient pas accomplies, ils eussent la faculté de donner leur démission ; qu'il répliqua que, si cela arrivait, il désirait qu'ils l'en avertissent, afin qu'il y pourvût. Or, depuis le départ du roi, ils avaient été appelés au conseil d'État le plus souvent pour des choses de nulle ou de bien petite importance, tandis que les affaires majeures étaient traitées à leur insu, par une ou deux personnes. Il en résultait, disaient-ils, que tout le monde se moquait d'eux, parce qu'ils avaient le nom sans effet. Ils auraient cependant pris patience, quoique le mal augmentât de jour en jour, si le cardinal de Granvelle ne s'était avisé de dire, en conseil, que tous les conseillers seraient également responsables des événements qui pourraient survenir. Ne voulant pas avoir à répondre de ce qui se faisait sans eux, ils priaient le roi d'accepter leur démission, ou d'ordonner que toutes les affaires fussent dorénavant communiquées, traitées et résolues en plein conseil d'État. Ils ne se plaignaient pas de la duchesse de Parme, dont, au contraire, ils se déclaraient satisfaits[1].

Ferme et convenable, cette réclamation ne fut pas expédiée immédiatement et resta secrète ; le comte d'Egmont la retint pendant trois semaines et, durant cet intervalle, le mariage du prince d'Orange avec Anne de Saxe devint une source de nouveaux griefs.

Le traité de Câteau-Cambrésis avait réintégré Guillaume de

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 195.

Nassau dans la jouissance de la principauté d'Orange, et la mort de son père, survenue le 16 octobre 1559, l'avait fait chef de sa maison en Allemagne. Il comprit les nouveaux devoirs que cette position lui imposait : « Il faut tâcher, disait-il à son frère Louis, d'augmenter la renommée de notre maison plutôt que de la diminuer. » Veuf depuis 1558 d'Anne d'Egmont-Buren, Guillaume de Nassau était vivement pressé par ses parents de se remarier ; n'ayant pu obtenir la main de Renée de Lorraine, il s'était décidé à prendre sa femme parmi les princesses de l'Allemagne, afin d'accroître son influence en se créant des alliés dans ce pays. Son choix était hardi : cédant aux conseils de Louis de Nassau, son frère, et du comte Gunther de Schwartzbourg, qui allait devenir bientôt son beau-frère [1], il voulait épouser la fille unique de Maurice de Saxe, du célèbre capitaine qui, trahissant Charles-Quint pour Henri II, s'était placé en 1551 à la tête des protestants et avait obligé l'empereur malade à fuir devant ses troupes ! Un tel choix devait déplaire d'autant plus aux cours de Madrid et de Bruxelles que la fille de Maurice avait été élevée dans le protestantisme, à Dresde, auprès de son oncle, l'électeur Auguste. Anne de Saxe n'était d'ailleurs remarquable ni par sa douceur ni par sa beauté ; d'un caractère bizarre, mal faite de sa personne, et même un peu boiteuse, elle plut néanmoins au prince [2]. Mais, peut-être, ce qu'il recherchait surtout en elle, c'était sa fortune et sa parenté, car en s'alliant aux maisons de Saxe et de Hesse, il se ménageait de puissants appuis. Pour réussir dans ce projet, Guillaume devait tout à la fois respecter les convictions catholiques de Philippe II et ne pas froisser les convictions luthériennes du duc de Saxe, oncle de l'orpheline, non plus que les préventions de son aïeul maternel, le landgrave Philippe de Hesse. Par

[1] *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VI, p. 30.

[2] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. I, p. 47 et suiv.

une dissimulation poussée à l'excès, le prince réussit à surmonter tous les obstacles. Qu'il fût protestant au fond du cœur, indifférent seulement ou sceptique, jusqu'alors il avait cependant professé ouvertement le catholicisme, et il n'était point encore disposé à une abjuration. En demandant le consentement de Philippe II, le 7 février 1560, il lui disait que, par ce mariage, il espérait acquérir plus d'influence sur les seigneurs d'Allemagne, dans l'intérêt même du roi, et il protestait d'ailleurs de son attachement invariable à la *vraie religion catholique*[1]. En effet, Guillaume fit alors publier dans sa principauté d'Orange un édit qui interdisait « tous presches publics et particuliers, sans l'ex- « presse licence des conseillers et du vicaire de l'évêque, à peine « de confiscation de corps et de biens. »

La réponse de Philippe II au prince d'Orange, datée du 24 février 1560, fut dilatoire. Elle contenait, en substance, que l'affaire était trop importante pour qu'il ne prît pas l'avis de la gouvernante des Pays-Bas, à qui il transmettait ses instructions[2]. Il renvoya effectivement la lettre du prince à la duchesse de Parme, en lui laissant le soin de statuer sur cette requête, après en avoir conféré secrètement avec Viglius et Granvelle. Du reste, elle était autorisée à déclarer au prince, si elle trouvait que le point de la religion fût réglé d'une manière satisfaisante, que le roi ne désapprouvait pas son mariage, et à le détourner, au contraire, d'y donner suite, au cas qu'elle eût des doutes à cet égard[3]. La duchesse de Parme, qui n'avait eu aucune connaissance préalable de la démarche faite par le prince auprès du roi, marqua une très-vive surprise en recevant la lettre de son frère. Tout en comprenant qu'il importait de ménager un des seigneurs

[1] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. I, p. 432.
[2] *Ib.*, t. Ier, p. 435.
[3] *Ib.*, lettre datée du 26 février 1560.

les plus influents du pays, elle n'hésita pas néanmoins à se montrer peu favorable au mariage projeté, parce qu'elle le croyait propre à donner des espérances aux hérétiques des Pays-Bas. A la vérité, disait-elle, l'électeur Auguste avait consenti à ce que sa nièce vécût catholiquement, pour le cas où le mariage s'accomplirait ; mais on n'était pas encore assuré à cet égard de la volonté de la princesse ; d'ailleurs, les anciens conciles ainsi que les canons défendaient aux catholiques d'épouser des hérétiques. Granvelle n'avait pas vu avec moins de peine le projet du prince d'Orange ; lui aussi déclara au roi qu'une telle alliance servirait peu les intérêts de l'État et ceux de la religion, tout en avouant que jamais il n'avait rien remarqué chez le prince qui pût lui faire concevoir des soupçons désavantageux [1]. Dans une conférence particulière avec le prince, Granvelle ajouta qu'il fallait avoir grand égard à l'opinion du monde et que déjà l'on parlait étrangement de sa sœur, mariée avec le comte Van den Berghe en Gueldre. Guillaume s'attacha à réfuter ces objections : « Le roi et tout le monde avaient pu connaître, dit-il, le zèle qu'il avait toujours montré pour la religion, et il s'était conduit de cette manière non-seulement comme serviteur du roi, mais encore pour l'apaisement de sa propre conscience ; quant à sa femme, quelle qu'elle fût, il ne consentirait jamais qu'elle vécût autrement que comme vraie catholique ; n'était-il pas d'ailleurs au pouvoir du roi de le châtier et elle aussi, dans leurs personnes et dans leurs biens, comme il serait juste, pour le cas où ils contrevinssent aux édits royaux ? » Le prince ajoutait, au surplus, que, dans les Pays-Bas, les mariages étaient libres ; que l'électeur de Saxe n'étant pas l'ennemi du roi et que lui-même s'étant mis en règle pour ce qui concernait la religion autant que

[1] Lettre de Granvelle au roi, du 17 mars 1560, dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VI, p. 29.

cela lui était possible, il aurait pu se remarier *proprio motu;* mais qu'il avait bien voulu faire acte de soumission pour témoigner son profond respect au roi. Il reconnaissait que les informations de l'évêque d'Arras touchant sa sœur étaient exactes. La cause de cette conduite, disait-il, devait être attribuée à un *sien prescheur;* du reste, il avait fait avertir sa sœur de se défaire de ce prêcheur et de vivre catholiquement, comme les édits royaux l'exigeaient avec raison ; sinon, elle risquait, elle et son mari, de devoir se rendre fugitifs ou d'aller mendier ; il lui avait encore recommandé de surveiller l'éducation de ses enfants, afin qu'ils ne s'exposassent point à perdre leurs biens en adoptant de mauvaises opinions. Sa sœur lui ayant répondu que son prêcheur avait été approuvé par le conseil de Gueldre, il avait répliqué que cela n'était point croyable, puisque c'était ce conseil qui s'élevait contre lui, et qu'il la conjurait enfin de l'éloigner. — Granvelle lui avait demandé aussi comment son frère, probablement Louis de Nassau, récemment de retour dans le pays, après une longue absence, se conduisait maintenant au sujet de la religion. Le prince répondit qu'il venait avec lui à la messe, et se conformait à toutes les pratiques des catholiques. L'évêque l'ayant exhorté à le faire instruire, Guillaume répliqua qu'il l'avait fait et le faisait souvent ; que son frère lui avait d'ailleurs exprimé le désir d'être instruit comme quelqu'un qui, dès son enfance, n'avait pas été initié aux doctrines de la religion catholique ; que, pour mieux l'éclairer, il avait même prié le marquis de Berghes de lui prêter un curé fort savant ; qu'il était vrai que son frère mangeait de la chair secrètement à cause d'une indisposition qu'il avait et à laquelle le poisson était contraire, mais que c'était par le conseil du médecin et avec l'autorisation du curé. Tout en l'approuvant, Granvelle lui recommanda d'éviter le scandale, parce qu'il serait plus mal pris et plus gravement interprété de lui que d'un autre : le roi, ajoutait-il, risquerait plutôt de perdre ses royaumes que

de tolérer, sans châtiment, des choses contraires à la religion. Comme le prince sollicitait vivement une prompte décision, la duchesse de Parme, après avoir hésité pendant quelque temps, l'appela enfin, le 16 mars, à l'issue du conseil, et, en présence de Granvelle et de Viglius, lui fit entendre qu'il était indispensable de savoir si la jeune princesse s'était engagée elle-même à se comporter comme une vraie catholique; or, comme elle n'avait pas cette assurance, son devoir l'obligeait, ajouta-t-elle, à prendre les ordres du roi. Alors le prince, un peu troublé, répéta les raisons qu'il avait déjà données à l'évêque d'Arras, ajoutant qu'il avait toujours fait profession d'honneur en toutes choses et qu'il trouvait donc étrange que le roi se méfiât de lui, ne lui ayant donné pour cela aucun motif. Il finit par déclarer qu'il lui était impossible de suspendre les négociations du mariage, comme le désirait la duchesse, jusqu'à ce qu'elle reçût de nouvelles lettres du roi, car déjà les noces avaient été fixées à huit jours après la mi-carême, au plus tard [1].

Guillaume, s'étant rendu en Hollande, écrivit de la Haye à la duchesse de Parme que, puisque la première assurance qu'il avait donnée ne paraissait pas suffisante, il avait exigé de la princesse de Saxe une déclaration particulière touchant le point de la religion, afin d'ôter au roi et à la gouvernante tout scrupule [2]. Il s'était mis d'accord, à cet effet, avec les députés du duc de Saxe venus à Deventer.

Mais plusieurs obstacles s'élevèrent et firent même supposer, à la grande satisfaction du roi, que le projet du prince n'aurait

[1] Lettre de la duchesse au roi, du 18 mars 1560, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II*, publiée par le baron de Reiffenberg (Bruxelles, 1842, 1 vol. in-4°), pp. 260–277.

[2] Lettre du 8 avril dans les *Archives de la maison d'Orange*, t. Ier, p. 54. Le prince écrivit le même jour et dans les mêmes termes à Granvelle. *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. Ier, p. 437.

pas de suite. Le landgrave de Hesse s'opposa tout à coup au mariage de sa petite-fille, sous prétexte que le prince d'Orange, encore papiste, entendait la messe et que sa conduite privée n'était pas exempte de blâme [1]. Mais le motif réel de son opposition dénotait moins de rigorisme : il était blessé que le prince n'eût pas accepté la main d'une de ses propres filles, bien qu'il eût autorisé celle-ci à embrasser la foi catholique. Quand, pour vaincre son opposition, le duc de Saxe lui rappelait cette dernière circonstance, Philippe le Magnanime répondait qu'une considération semblable ne devait pas arrêter un père qui avait plusieurs filles, parce qu'alors on cherchait à les établir le mieux qu'on pouvait, mais que la fille unique d'un électeur ne devait recevoir la loi de personne [2].

Tout en attendant avec la plus vive impatience une réponse du roi, le prince s'était rendu en Allemagne pour régler les affaires de la succession de son père. A son retour, il eut connaissance d'une nouvelle lettre dilatoire de Philippe II : le roi se bornait à dire qu'il n'avait aucune réponse à lui faire, dans la persuasion qu'il n'était déjà plus question de cette alliance. Mais, objecta Guillaume, les négociations sont aussi actives que jamais ; seulement, avant de rien conclure, je veux absolument savoir des parents de la jeune princesse quelles sont ses intentions au sujet

[1] Le landgrave faisait sans doute allusion à Justin de Nassau, fils naturel de Guillaume, né en 1559. Sa mère était Ève Eliver, mariée plus tard au secrétaire de la ville de Hulst. Justin de Nassau devint gouverneur de Breda et amiral de Zélande.

[2] En faisant connaître au roi les motifs véritables de l'opposition du landgrave de Hesse, Granvelle ne perdit pas cette occasion de rabaisser les chefs du protestantisme. « Il est facile de voir, disait-il, quel fond l'on peut « faire sur les convictions religieuses des princes d'Allemagne, guidés uni- « quement par l'intérêt et l'ambition. En matière de foi, ils ne croient « véritablement presque à rien. » *Papiers d'État*, t. VI, p. 199.

de la religion [1]. Bientôt le prince fit un second voyage en Allemagne pour assister aux noces du comte Gunther de Schwartzbourg avec sa sœur, Catherine de Nassau. Ces noces furent célébrées le 18 novembre en présence d'un grand nombre de gentilshommes des Pays-Bas.

Quelque temps auparavant, Philippe avait donné, mais à contre-cœur et avec toute sorte de réticences, l'autorisation si impatiemment attendue. Il avait écrit à Granvelle le 5 octobre : « Dans l'une de vos dernières lettres, vous sembliez espérer que « le mariage du prince d'Orange n'aurait pas de suite. D'après « cette pensée, et voyant qu'on ne m'écrivait plus rien sur cette « alliance, je considérai comme certain que le projet en avait « été abandonné, ce qui me causait un plaisir bien sensible : « car ce serait effectivement le meilleur et ce que je désirerais « le plus. Mais maintenant que l'affaire paraît décidée, je ne sais « plus qu'en dire, et ne vois rien de mieux pour l'instant que « de m'en remettre à ma sœur, qui, pour être plus au courant « de ce qui se négocie à ce sujet, verra mieux le parti qui reste « à prendre, et s'il est encore quelque chance de s'y opposer avec « succès. Dans le cas contraire, il faudra bien donner l'autori- « sation demandée pour ce mariage; mais s'il y avait moyen de « l'empêcher, il ne faudrait pas hésiter à s'en prévaloir; car je « ne puis concevoir que le prince d'Orange songe à épouser la « fille d'un homme qui s'est conduit à l'égard de l'empereur, « mon père, comme l'a fait le duc Maurice [2]. » En répondant au roi, Granvelle convenait que le mariage du prince était une chose bien fâcheuse; mais, ajoutait-il, il y aurait autant d'inconvénients à refuser l'autorisation qu'à l'accorder. Le but essentiel du prince dans cette alliance était l'avancement de la maison de

[1] *Papiers d'État*, t. VI, p. 169.
[2] *Ib.*, t. VI, p. 175.

Nassau. Du reste, il avait déclaré itérativement que, lors même que le roi ne prendrait aucun intérêt à cette affaire, jamais sa conscience ne lui permettrait d'épouser une femme qui ne serait pas décidée à vivre dans la religion catholique [1].

Pour satisfaire davantage la duchesse de Parme, le prince, conformément au désir qu'elle lui avait exprimé, étudiait l'état de l'Allemagne et lui en rendait compte. Il lui mandait de Zeits, le 30 novembre, que les protestants redoutaient fort que Philippe II ne fît une ligue avec le pape et le roi de France pour extirper leur religion, et qu'il tâchait de les rassurer [2]. Le 22 décembre, la duchesse de Parme lui manda qu'elle désirait vivement son retour, parce qu'il survenait tous les jours des affaires importantes, et surtout à cause de la mort du roi de France, François II, emporté presque subitement le 5 décembre.

Tandis que le prince d'Orange s'acheminait vers Breda, content d'avoir rassuré le roi et la duchesse de Parme sur son orthodoxie, le comte de Schwartzbourg se rendit à Dresde avec le capitaine allemand George Van Holl. Ils y affirmèrent que « le prince inclinait en secret vers le protestantisme, et que s'il n'osait pas le laisser prêcher ouvertement, la princesse aurait néanmoins un prédicateur évangélique; » quant aux enfants qui naîtraient de ce mariage « ils auraient le titre de margrave et seraient pourvus d'un revenu annuel de 70,000 florins [3]. »

Quelque temps après, le prince fit connaître à la duchesse de Parme et à Granvelle que son mariage était arrêté. Cependant on espérait encore, à la cour de Bruxelles, qu'il surviendrait de nouveaux obstacles. On n'ignorait pas qu'un grand nombre de

[1] Lettres de Granvelle au roi, du 6 octobre et du 2 novembre 1560, *Papiers d'État*, t. VI, pp. 177 et 199.

[2] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. Ier, p. 466.

[3] *Archives de la maison d'Orange*, t. Ier, p. 60.

protestants, à cause sans doute du refus du prince de se prononcer ouvertement pour la confession d'Augsbourg, ne voyaient pas cette union avec plaisir. On savait que le landgrave avait eu une conférence avec le duc de Saxe et s'était formellement opposé au mariage, à cause de la religion du prince [1]. Mais le duc Auguste se décida à passer outre. Le 17 février 1561, il manda au prince d'Orange qu'il consentait à son mariage, malgré les appréhensions du landgrave. Ces appréhensions étaient cependant fondées. La duchesse de Parme venait d'écrire au roi que le prince l'avait assurée de nouveau que, s'il épousait Anne de Saxe, elle vivrait, sans difficulté quelconque, catholiquement [2]. Mais, d'autre part, le prince avait fait affirmer à l'électeur que ses sentiments étaient très-favorables à la réforme; même, lors de son séjour à Dresde l'année précédente, il avait suivi assidûment le service évangélique [3]. Il refusa, toutefois, malgré les instances de l'électeur, de s'engager par écrit à propager la religion évangélique et à y faire élever ses enfants [4]. Il s'efforçait de tourner la difficulté. Aux inquiétudes manifestées par l'électrice de Saxe touchant la religion de sa nièce, il répondit « qu'il ne l'occuperait pas de ces choses mélancoliques, mais qu'il lui ferait lire, au lieu des saintes Écritures, *Amadis de Gaule* et d'autres livres amusants du même genre. » Il avait fait dire à la princesse, par son frère Louis de Nassau, de repousser toutes les instances relatives à la religion par ces paroles : « S'il plaît à Dieu que cette affaire vienne à bonne fin, nous nous accorderons bien... » Le prince ne se comportait pas avec plus de

[1] Lettre de Granvelle au roi, du 4 février 1561, dans les *Archives de la maison d'Orange*, t. Ier, p. 69, et dans les *Papiers d'État*, t. VI, p. 263.

[2] Lettre de la duchesse de Parme au roi, du 14 mars 1561, dans la *Correspondance de Marguerite de Parme*, p. 279.

[3] *Archives de la maison d'Orange*, t. Ier, p. 102.

[4] *Ib.*, prolégomènes, p. 202.

franchise à l'égard du roi, de la gouvernante et de Granvelle. Qui aurait pu douter de son orthodoxie? Il affectait de pratiquer publiquement le catholicisme ; et à cette époque même, il faisait publier dans la principauté d'Orange de nouveaux édits, plus sévères, contre les hérétiques: il informait le pape qu'il avait donné ordre de punir de proscription et de confiscation des biens tous ceux qui enseignaient contre la doctrine catholique [1]. Cependant Granvelle n'était pas entièrement rassuré quant aux conséquences du mariage, alors irrévocablement décidé. « Dieu, disait-il, en tirera peut-être quelque avantage pour son service ; mais s'il ne faisait pas un tel miracle, je crois bien que, au lieu de relever l'éclat de sa maison (but auquel il prétend viser exclusivement), le prince ne se voie plus tard plongé dans de graves embarras, ainsi qu'on le lui a souvent et amplement donné à entendre [2]. » Ces paroles étaient prophétiques.

Le 13 juin, Guillaume de Nassau informa Philippe II que ses noces seraient célébrées à Leipzig le 25 août, et il le priait d'y envoyer quelque personnage de sa part afin de faire connaître aux princes et seigneurs, qui seraient là en grand nombre, que le roi d'Espagne lui était un bon maître. Philippe II répondit, le 28 juillet, qu'il accueillait favorablement cette demande ; et, en effet, il chargea la gouvernante des Pays-Bas de désigner un chevalier de l'ordre de la Toison d'or pour assister aux noces du prince d'Orange et présenter à l'épousée, de la part du roi, une bague de 3,000 écus. Marguerite choisit Floris de Montmorency, baron de Montigny, qui eut aussi la commission de remettre à la princesse un collier de perles de la part de la régente des Pays-Bas. Guillaume aurait voulu se faire accompagner de tous les

[1] *Archives de la maison d'Orange*, t. Ier, pp. 93-148.

[2] Lettre de Granvelle au roi, du 12 juillet 1561, dans les *Papiers d'État*, t. VI, p. 333.

gouverneurs, ses collègues; mais la duchesse de Parme s'y opposa, prétextant les besoins du pays et la situation de la France[1]. Le prince était, au surplus, chargé d'une mission diplomatique : il devait tenir note des dispositions que les princes de l'Empire feraient paraître concernant la dignité de roi des Romains, toujours désirée par Philippe II ; si on mettait en avant Maximilien d'Autriche, roi de Bohême, il devait pourtant se garder de combattre sa candidature, afin de ne pas laisser soupçonner qu'il y eût mésintelligence entre les deux branches de la maison d'Autriche[2].

Au jour fixé, c'est-à-dire le 25 août, le mariage de Guillaume de Nassau et d'Anne de Saxe fut célébré solennellement dans l'église de Saint-Nicolas de Leipzig, et les fêtes se prolongèrent pendant huit jours à l'hôtel de ville. L'électeur Auguste était venu avec toute sa cour et plus de quinze cents chevaux ; le prince d'Orange avec une nombreuse suite de nobles des Pays-Bas et du comté de Nassau et plus de mille chevaux. Le nombre des invités s'élevait à plus de cinq mille : on y remarquait dix-sept princes parmi lesquels le roi de Danemark, les électeurs du Brandebourg et de Cologne, les ducs de Brunswick et de Clèves. Le landgrave de Hesse avait demandé qu'on ne l'invitât ni lui ni ses fils ; cependant il ne tarda point à se radoucir, et il envoya une chaîne d'or à la princesse[3]. Pendant les cérémonies du mariage, le prince avait gardé la même réserve

[1] *Correspondance de Marguerite de Parme*, pp. 280-286, et STRADA, lib. III. — Elle écrivit notamment au comte d'Arenberg, qui lui avait manifesté l'intention d'accompagner le prince d'Orange, qu'elle avait résolu de ne donner congé à aucun des gouverneurs, si ce n'était après avoir prévenu le roi et entendu son bon plaisir. *Documents historiques*, t. XI (Archives de l'État).

[2] *Archives de la maison d'Orange*, t. Ier, p. 113.

[3] *Ib.*, t. Ier, p. 115.

quant à ses sentiments religieux. L'électeur de Saxe, sans doute pour donner quelque satisfaction à ses coreligionnaires, avait fait proposer au prince, lorsque l'épousée fut couchée publiquement près de lui, selon la coutume du pays, qu'il trouvât bon qu'elle continuât l'exercice de la *confession augustane*. Mais Guillaume répliqua d'une manière évasive qu'il agirait de sorte à pouvoir répondre à Dieu et au monde [1].

Le 18 octobre, la duchesse de Parme informa le roi que Guillaume de Nassau était revenu d'Allemagne avec la princesse, sa compagne; et que, suivant sa promesse, il avait veillé à ce qu'elle lui fût délivrée sans la maison qu'on lui avait formée dans son pays. Un grand nombre de seigneurs étaient allés visiter le prince d'Orange à Breda; ils mandèrent à la gouvernante que déjà la princesse entendait tous les jours la messe, et que, suivant toute apparence, elle vivrait dans la religion catholique, dont le prince s'était toujours montré si grand observateur [2]. Peut-être Guillaume de Nassau ne se sentait-il alors qu'une indifférence profonde en matière de religion, bien qu'il ne fût point partisan des rigueurs que l'on déployait contre les dissidents; peut-être aussi, suivant la remarque d'un de ses apologistes, tâchait-il d'être bien avec tous les partis, vivant en catholique romain, accueillant les protestants, montrant, selon les circonstances, du zèle pour l'Église romaine et de la commisération pour les hérétiques [3].

La prophétie de Granvelle devait d'ailleurs s'accomplir : le mariage de Guillaume de Nassau avec Anne de Saxe ne fut pas heureux; la conduite de la princesse, d'abord étrange, finit par

[1] Lettre de Lazare de Schwendy à la duchesse de Parme, datée de Dresde, le 13 septembre 1561, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 377.

[2] *Correspondance de Marguerite de Parme*, p. 287.

[3] *Archives de la maison d'Orange*, t. I[er], prolégomènes, p. 203.

devenir coupable. L'accord ne régna pas longtemps entre les époux. Anne de Saxe se montrait mélancolique et bizarre, tandis que, de son côté, le prince, malgré ses préoccupations politiques, menait cette vie bruyante et dissipée, qui était alors dans les mœurs de la haute noblesse [1].

Pendant que le prince d'Orange se trouvait en Allemagne, le comte d'Egmont s'était enfin résolu à envoyer à Madrid, par un courrier exprès, la lettre secrète du 23 juillet. Il l'adressa au conseiller d'État Francisco Erasso, ennemi irréconciliable de Granvelle, le priant de remettre lui-même cette réclamation au roi et de l'assurer, de sa part et de celle du prince d'Orange, qu'aucune passion particulière n'avait déterminé leur démarche, et qu'ils n'y avaient été portés que par leur zèle pour le service du souverain. Erasso s'acquitta ponctuellement de la commission dont on le chargeait, et remit lui-même au roi la lettre des deux seigneurs. Philippe la lut en sa présence avec beaucoup d'attention, et y fit aussitôt, c'est-à-dire le 29 septembre, une réponse bienveillante, mais vague. Il ne doutait pas que ce ne fût leur zèle pour son service, qui les avait déterminés à lui écrire, et il les en remerciait. Le comte de Hornes, devant partir prochainement pour les Pays-Bas, leur transmettrait la résolution qu'il croirait devoir prendre sur l'objet de leurs plaintes. En attendant, il leur recommandait la bonne administration des provinces confiées à leurs soins, et il les chargeait surtout de veiller au maintien de la religion et au châtiment de ceux qui agissaient contre elle. Il n'y avait rien, disait-il, en quoi ils pussent lui faire un plus grand plaisir.

[1] Anne de Saxe était quelquefois quinze jours sans vouloir sortir de sa chambre et voir compagnie; pendant le jour, ses fenêtres restaient fermées et elle ne souffrait d'autre lumière que de la chandelle. Ces faits, qui se rapportent aux années 1564 et 1565, sont consignés dans les *Archives de la maison d'Orange*, t. Ier, pp. 257 et 386.

En donnant avis de cette réponse au comte d'Egmont, Erasso l'informa en outre, que le roi écrirait de sa main à la duchesse de Parme afin qu'elle pourvût à l'objet de leurs plaintes. Il croyait toutefois que Granvelle s'efforcerait d'y mettre empêchement; car son caractère, disait-il, avait toujours été de prétendre que tout lui fût soumis et de vouloir être le monarque du monde. Il l'engageait néanmoins à entretenir de bons rapports avec le cardinal, dans l'intérêt du service du roi. Par une seconde lettre du 15 octobre, il annonça aux deux seigneurs que le comte de Hornes était porteur de la résolution du roi, écrite de la main de Sa Majesté, sur l'objet de leurs représentations; elle était conçue de telle manière, disait-il, que les affaires se traiteront à l'avenir tout différemment que par le passé[1].

Le comte de Hornes ne tarda point, en effet, de revenir à Bruxelles; le roi lui avait conféré la dignité de conseiller d'État des Pays-Bas, et il siégea pour la première fois, en cette qualité, le 6 novembre. Granvelle n'avait pas vu d'un œil favorable le retour de ce personnage, de cet ami du prince d'Orange et du comte d'Egmont; l'impatience avec laquelle l'attendait un grand nombre de seigneurs lui avait semblé suspecte; il n'ignorait pas non plus que le comte de Hornes s'était exprimé dans un sens très-défavorable aux nouveaux évêchés. Les dénonciations que Granvelle lui avait adressées itérativement contre Hornes[2] déterminèrent Philippe II à donner de sérieux avertissements à ce seigneur et à lui exprimer son expresse volonté au sujet de la religion et de la réorganisation ecclésiastique. Il lui avait aussi reproché, avec une extrême irritation, son inimitié injustifiable contre Granvelle et lui avait prescrit de mettre plus de réserve

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 195-198.

[2] Lettres de Granvelle au roi, du 12 juillet et du 18 octobre 1561, dans les *Papiers d'État*, t. VI, pp. 331 et 386.

dans sa conduite et dans ses paroles[1]. Le comte, encore sous l'impression de la colère de Philippe II, se surveilla davantage. D'après le témoignage de Granvelle lui-même, il s'exprimait, en public, de la manière la plus convenable sur les affaires ; il avait parfaitement rempli les intentions du roi, tant au sujet de la religion que des nouveaux siéges épiscopaux, soit en présence de la duchesse de Parme, soit dans ses entretiens avec les membres du conseil d'État[2]. Mais cette coopération apparente aux desseins de Philippe II cachait une profonde irritation ; au fond, le comte de Hornes était revenu ulcéré contre Granvelle, qu'il accusait d'avoir usé de son influence à Madrid pour l'abreuver de dégoûts ; il lui imputait aussi le tort qui lui était fait par la

[1] Philippe II écrivait à Granvelle, le 17 novembre 1561 : « ...... Il est vrai « que M. de Hornes a témoigné du mécontentement pendant quelques « jours, mais ce nuage est dissipé, à ce que j'ai appris, et il s'en est « retourné satisfait. J'espère même qu'il me rendra dans les Pays-Bas « toutes sortes de bons services, s'il n'oublie pas ce qu'il m'a promis, prin- « cipalement en ce qui concerne la religion et les nouveaux évêchés : je « lui ai parlé à ce sujet d'une manière bien formelle, et il m'a paru com- « prendre parfaitement l'affaire. » *Papiers d'État*, t. VI, p. 419. — On trouve ailleurs des détails extrêmement intéressants sur la dernière audience accordée par Philippe II au comte de Hornes. Ces détails, restés d'abords secrets, furent révélés, en 1564, au cardinal de Granvelle et à ses amis, par le secrétaire Bave qui les tenait de son neveu Candiano, au service du roi d'Espagne. Philippe II, en très-grande colère, aurait dit au comte de Hornes : « Quoy, malheureux ! vous vous plaignez tous de cet homme, et n'y a personne, quoi que je demande, qui m'en sache dire la cause ! » Et se monta tant S. M., que ledit seigneur de Hornes sortit si étonné et changé de couleur que à peine sçavoit-il trouver le chemin pour sortir ; ce qu'il a bien caché par deçà. » Le secrétaire Bave et le prévôt Morillon à Granvelle, 14 et 19 octobre 1564, dans les *Papiers d'État*, t. VIII, pp. 123 et 443.

[2] Lettre de Granvelle au roi, du 15 décembre 1561, dans les *Papiers d'État*, t. VI, p. 453.

suppression du traitement annuel de trois mille écus d'or qu'il tenait du roi [1].

Après le retour du comte de Hornes, la duchesse de Parme, obéissant à un ordre du roi, assura le prince d'Orange et le comte d'Egmont que rien ne serait plus désormais soustrait à leur connaissance. Mais ils ne furent pas longtemps sans s'apercevoir que les choses continuaient comme par le passé. Nicolas de Courtewille, l'un des secrétaires du roi, avait quitté Madrid vers la même époque que le comte de Hornes, avec une mission secrète relative aux affaires de France ; et il lui avait été expressément recommandé par Philippe II de ne communiquer les points principaux de cette mission qu'à la duchesse de Parme, au cardinal de Granvelle et au président Viglius. A eux seuls il devait faire connaître les liaisons du roi avec les Guises et l'intention où il était de chercher à marier la reine d'Écosse, leur nièce, avec un prince de la maison d'Autriche afin de faire réussir les prétentions de Marie Stuart sur l'Angleterre ; eux seuls aussi devaient donner un avis sur les personnages qu'il faudrait employer en cas de guerre dans l'intérêt des catholiques français. On devait se contenter d'entretenir, encore avec une certaine réserve, les seigneurs du conseil des besoins financiers de l'Espagne et des autres États de Philippe II [2].

La duchesse de Parme n'eut garde d'enfreindre ces recommandations. Du reste, elle pouvait alléguer que le roi n'avait pas révoqué l'instruction secrète qu'il avait laissée, en quittant les Pays-Bas, et par laquelle il lui avait prescrit de ne consulter,

[1] *Voir* la *Déduction de l'innocence du comte de Hornes*, p. 73 à 76. — Le comte attribuait cette animosité au refus de donner sa sœur en mariage à Thomas de Chantonay, frère du cardinal, malgré l'intervention de plusieurs personnages puissants et même celle de l'empereur.

[2] *Papiers d'État*, t. VI, p. 432 à 443.

sur la collation des charges, offices et bénéfices, que Granvelle, Berlaymont et Viglius [1]. A cette époque, la duchesse de Parme prenait avec énergie la défense de Granvelle et se montrait pleine d'irritation contre les seigneurs dont les doléances lui avaient été communiquées. « Il n'est ni de notre intérêt ni de notre hon-
« neur, disait-elle au roi, que chacun sache tout ce qui se passe,
« et que les nécessités, les dangers et les craintes où je me trouve
« souvent, soient connus de certaines personnes, qui sûrement
« en feraient usage pour leur profit, au détriment de l'État. »
Elle exaltait la loyauté de Granvelle et faisait planer les plus graves soupçons sur ses adversaires : « Le cardinal de Granvelle,
« disait-elle, est attaché au service de V. M. et sert l'État avec
« zèle et en toute droiture : je ne puis m'empêcher de lui tout
« communiquer, car il est trop éclairé pour ne pas donner de
« bons conseils. Je n'en puis dire autant du prince d'Orange et
« du comte d'Egmont, car c'est l'ambition qui les guide ; ils ne
« consultent que leurs intérêts et ne cherchent qu'à satisfaire
« leurs passions et à faire éclater leur haine contre la personne
« de Granvelle. S'ils savaient les secrets de l'État, ils pourraient
« s'en servir pour traverser nos desseins et faire échouer les
« affaires les plus importantes [2]. »

Un fait récent avait démontré d'une manière flagrante la mésintelligence qui existait entre les principaux seigneurs et le cardinal de Granvelle. Lorsque celui-ci alla prendre possession de l'archevêché de Malines, le 22 décembre 1561, aucun des grands, aucun des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or ne se trouva dans la ville métropolitaine pour l'accueillir. Ils alléguaient qu'ils n'avaient pas été convoqués, et le cardinal disait, de son

[1] Notice sur la chute du cardinal de Granvelle, par GACHARD, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XVI.

[2] STRADA, lib. III, et *Correspondance de Marguerite de Parme*, lettre I.

côté, qu'il ne les avait pas invités, pour ne pas s'exposer à un refus [1].

L'état de la France vint augmenter les préoccupations de la gouvernante des Pays-Bas et réclamer toute la sollicitude de Philippe II ; car le roi catholique ne pouvait se dissimuler la perturbation générale qui résulterait du triomphe des huguenots français. En France, comme partout, les dissidents avaient puisé des forces nouvelles dans la persécution. A la mort de François I[er], trente-trois villes et dix-sept provinces étaient remplies de réformés ; en 1561, deux ans après la mort de Henri II, leurs églises, soit publiques, soit particulières, s'élevaient dans tout le royaume à deux mille cent cinquante, et ils avaient, dit-on, pour eux, la sixième partie de la population ; ils pouvaient armer deux millions d'hommes [2]. La trahison fit échouer la conjuration

[1] *Mémorial* de Hopperus, 1re partie, chap. III.

[2] « ..... Il n'y a pas de province qui ne soit infectée, disait dans sa *relation* de 1561 l'ambassadeur Giovanni Michiel ; il y en a où la contagion est répandue même dans les campagnes, comme la Normandie, la Bretagne presque entière ; la Touraine, le Poitou, la Guienne, la Gascogne, une grande partie du Languedoc, du Dauphiné, de la Provence, et de la Champagne, ce qui fait presque les trois quarts du royaume. En maint endroit les hérétiques tiennent leurs réunions qu'ils appellent *assemblées*, où on lit, on prêche, on vit à la manière de Genève, sans aucun égard pour les ministres du roi ni pour ses ordres. La contagion s'étend à toutes les classes, et (chose étrange !) même aux ecclésiastiques, aux prêtres, aux moines, aux religieuses, aux couvents presque entiers, dont peu sont purs de cette peste ; aux évêques, et à beaucoup des principaux prélats..... Les nobles sont surtout contaminés, et notamment ceux dont l'âge ne dépasse pas quarante ans. Plusieurs d'entre eux vont toujours à la messe, et observent les cérémonies catholiques, mais ce n'est que par peur ; et lorsqu'ils croient pouvoir le faire sans qu'on le sache, ils renoncent à la messe par-dessus tout, et ils évitent les églises autant qu'ils le peuvent..... » *Relations des ambassadeurs vénitiens*, publiées par M. N. Tommaseo. t. I, p. 443.

d'Amboise dirigée par les chefs du protestantisme contre l'autorité presque absolue des Guises, et le prince de Condé, frère du roi de Navarre, eût sans doute été livré au bourreau sans la mort presque soudaine du jeune roi, François II. Catherine de Médicis s'empare alors de la régence, au nom de Charles IX, enfant de dix ans et demi ; et, fatiguée elle-même de l'arrogante domination des Guises, elle protége le prince de Condé et se propose, pour assurer son propre pouvoir, de tenir la balance égale entre les deux factions. Mais ce dessein trouve un obstacle inattendu dans la coalition qui se forme entre le duc de Guise, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André. L'Espagne protége ce triumvirat, qui se voit également appuyé par Antoine de Bourbon, roi de Navarre. D'un caractère faible et irrésolu, ce dernier s'était laissé séduire par les offres insidieuses de Thomas de Chantonay, ambassadeur de Philippe II, et avait abandonné le parti dont le prince de Condé, son frère, était le chef. Le massacre des protestants de Vassy, autorisé sinon commandé par le duc de Guise, donne enfin le signal de la guerre civile. Catherine de Médicis, effrayée de la puissance croissante des triumvirs, appelle le prince de Condé à son aide : le 2 avril 1562, les protestants prennent les armes et, en trois semaines, ils deviennent maîtres de la moitié des grandes villes du royaume.

La duchesse de Parme jugea nécessaire de prendre des précautions pour le cas où les Huguenots français voudraient pénétrer dans les Pays-Bas et se joindre à leurs coreligionnaires. Elle convoqua, pour le 30 mai, un grand conseil auquel elle appela les gouverneurs des provinces et les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or. Ils obéirent à cet appel, car, indépendamment de Granvelle et de Viglius, on vit à cette réunion le prince d'Orange, le comte d'Egmont, le comte de Hornes, le duc d'Arschot, le marquis de Renty, le marquis de Berghes, les comtes d'Arenberg, de Mansfeld, d'Overembde, de Boussu, de Hooghstraeten, de

Ligne et de Meghem, ainsi que les seigneurs de Berlaymont, de Hachicourt, de Glayon et de Montigny. Viglius, requis par la gouvernante d'exposer l'objet de la convocation, dit qu'il convenait en premier lieu de s'adresser au roi et de solliciter de lui quelques secours, mais qu'il ne serait point sage de mettre toute sa confiance en autrui et que, en conséquence, le pays devait s'aider lui-même. Le moyen le plus efficace d'ôter aux voisins l'envie d'attaquer les Pays-Bas était d'assurer la solde régulière des troupes et le bon entretien de l'artillerie et des fortifications des places frontières; il importait aussi de pourvoir au cas d'invasion soudaine, en tenant en réserve quelques ressources. Comme le concours des mandataires de la nation pouvait seul procurer ce résultat, Viglius était d'opinion que, sans faire du bruit, on remontrât aux états de chaque province, en particulier, les dangers auxquels le pays pouvait se trouver exposé d'un moment à l'autre; qu'on leur rendît compte des démarches que la régente avait faites déjà auprès du roi et qu'elle allait renouveler; qu'on leur exprimât le désir, qui l'animait, de les préserver de tout inconvénient, et la confiance où elle était que les voisins renonceraient à leurs projets d'invasion, s'ils en avaient conçu, du moment où ils s'apercevraient que le pays était sur ses gardes; que, en s'appuyant de ces considérations, on demandât aux états une aide éventuelle qui resterait entre leurs mains, et dont on ne ferait usage que dans un besoin pressant. Viglius préférait ce mode de communication avec les provinces à une assemblée des états généraux, car, suivant lui, donner un tel retentissement à la crainte que l'on avait des Français, ce serait les encourager et exciter aussi ceux du pays qui voudraient les imiter [1]. La duchesse de Parme déclara qu'elle n'avait de sa vie entendu un discours plus éloquent. Cependant l'avis de Viglius ne prévalut

[1] GACHARD, *Des anciennes assemblées nationales de la Belgique*, § II.

point : la convocation des députés des provinces à Bruxelles fut résolue.

La réunion des états généraux était le but vers lequel tendaient les adversaires du cardinal de Granvelle, et surtout le prince d'Orange ; cette question était agitée dans les conférences secrètes des chevaliers de la Toison d'or, qui se tenaient chez lui à cette époque. Or, c'était pour déjouer ce projet, autant que pour donner un témoignage de confiance aux principaux personnages de l'État, que la régente avait réuni les gouverneurs et les chevaliers de la Toison d'or. Elle dut néanmoins se résoudre à convoquer aussi les députés des provinces. Elle donna suite en même temps à une autre résolution prise en séance du conseil d'État du 7 mai et qui tendait à envoyer un des principaux seigneurs au roi, pour lui exposer la situation des Pays-Bas. La duchesse avait d'abord désigné pour cette commission le comte de Hornes, et, à son défaut, le seigneur de Glayon ; mais ceux-ci s'en excusèrent. Alors elle jeta les yeux sur le gouverneur de Tournai, Floris de Montmorency, baron de Leuze et de Montigny, celui que Granvelle appelait le coq des opposants [1].

Les députés des états se réunirent à Bruxelles dans les derniers jours du mois de juin. Comme ils avaient été convoqués uniquement pour voter des subsides, ils ne purent exercer l'influence qu'auraient voulu leur attribuer les adversaires de Granvelle. La duchesse de Parme appela leur attention sur les troubles qui venaient de naître en France. La prudence, leur disait-elle, ne permettait point de rester indifférent aux nombreuses levées de gens de guerre qui se faisaient dans ce royaume : on ignorait les projets de ceux-ci ; mais on ne voyait que trop que, sous le prétexte de la religion, plusieurs ne tendaient qu'à saccager les églises, à piller les riches, à enfreindre l'obéissance

[1] Le Petit, liv. IXe. — Strada, lib. III.

due à la justice, et à amener finalement la subversion de l'État. Pour prévenir les desseins hostiles que l'on pouvait nourrir contre les Pays-Bas, dont la prospérité avait toujours excité l'envie de leurs voisins, la gouvernante, s'appuyant de l'avis des seigneurs, demanda que les états des diverses provinces nommassent des députés avec pouvoir de lever sur leur crédit, le cas de nécessité arrivant, telle somme qui serait jugée nécessaire. La proposition particulière faite à chaque députation indiquait le taux de la somme que l'on attendait de ses commettants. Les provinces, du moins la plupart d'entre elles, se conformèrent à la demande de la régente [1].

Cependant Philippe II, loin d'envoyer des troupes dans les Pays-Bas pour les protéger contre la France, venait d'ordonner à la duchesse de Parme de faire marcher deux mille hommes des bandes d'ordonnance au secours des catholiques français et même de renforcer ce secours si Catherine de Médicis et les princes de la maison de Guise en exprimaient le désir. La gouvernante, ayant communiqué les dépêches du roi au conseil d'État, n'eut pas de peine à reconnaître qu'elles contrariaient les sentiments de tout le monde [2]. Du reste, Granvelle avait déjà averti Gonçalo Perez que les seigneurs et le peuple des Pays-Bas ne verraient pas de bon œil que l'on secourût les catholiques de France, ni que le roi voulût les entraîner dans une nouvelle guerre, après qu'ils avaient tant souffert des luttes passées [3]. Le prince d'Orange et le comte d'Egmont déclarèrent que les bandes d'ordonnance étaient entretenues par les provinces dans l'intérêt du pays ; partant, qu'il fallait attendre le consentement des

[1] *Des anciennes assemblées nationales*, § II.

[2] STRADA, lib. III.

[3] Lettre du 12 mai 1562, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 201.

provinces pour les faire sortir des Pays-Bas, mais que c'était une affaire de longue résolution et qu'il y avait danger d'essuyer un refus dans un temps surtout où il convenait plutôt d'augmenter les forces du pays par des forces étrangères que de le dépouiller des siennes. Peut-être avaient-ils un autre motif. On croyait qu'à la sollicitation du prince de Condé quelques princes protestants d'Allemagne avaient menacé d'attaquer les Pays-Bas, si l'on donnait secours à la maison de Guise [1]. C'était là un bruit qui n'était pas sans fondement et qui s'était répandu en France et même en Italie [2]. Le prince d'Orange, en s'opposant au départ des bandes d'ordonnance, voulait-il plutôt favoriser les huguenots de France, le parti de Condé? Toujours est-il qu'il lui rendit un service indirect. En résumé, la duchesse de Parme n'insista que faiblement sur la demande du roi, soit qu'elle désespérât de vaincre la résistance des provinces, soit qu'elle craignît également et du côté de l'Allemagne et du côté même des Pays-Bas. Il est certain que beaucoup de nobles ou autres, qui inclinaient vers les nouvelles doctrines, suivaient avec une sorte d'anxiété les mouvements des huguenots; qu'ils étaient comme à l'affût, espérant le succès [3]. La régente écrivit au

[1] Strada, lib. III.

[2] Lettre de Prosper de Sainte-Croix, évêque d'Albe et nonce du pape à la cour de France, au cardinal Borromée, du 20 juillet 1562. — Lettres du comte de Schwartzbourg au prince d'Orange, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. Ier, p. 158.

[3] Granvelle au roi, 12 mars 1562, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. I, p. 126. — Dans une lettre précédente du 15 décembre 1561, également adressée au roi, Granvelle s'exprimait en ces termes : « J'ai sous les yeux certaines gens qui affectent un enthousiasme extraor- « dinaire pour tout ce qui se fait chez nos voisins, les élevant jusqu'aux « nues et nous rabaissant dans la même proportion; ils cherchent à semer « les craintes et nous disent abandonnés de tout le monde. Je puis me

roi qu'il lui peinait dans l'âme de n'avoir pu exécuter ses ordres; mais que le service même du prince et la conservation des États qu'il avait confiés à son gouvernement avaient dû être sa règle. Granvelle disait, de son côté, à Gonçalo Perez que les Pays-Bas n'étaient pas comme l'Italie et le Milanais, qu'avant d'y envoyer des ordres aussi absolus, il fallait y prendre conseil sur ce qu'il était possible d'exécuter. Il écrivit au roi lui-même que les états ne payeraient pas un maravédis aux bandes d'ordonnance si on voulait envoyer celles-ci en France [1]. Arrivèrent alors des lettres plus pressantes par lesquelles Philippe II enjoignait à la gouvernante que, sans délibérer davantage, elle envoyât en France les bandes d'ordonnance des Pays-Bas. En recevant cette dépêche, la duchesse de Parme se trouva dans la plus grande perplexité, ne doutant pas de l'émotion qu'elle causerait. En effet, l'ayant communiquée au prince d'Orange et au comte d'Egmont ainsi que la copie de la lettre écrite par le roi à son ambassadeur à Vienne, ils s'en montrèrent étonnés et consternés, s'imaginant que tout se faisait pour leur attirer la disgrâce du souverain, puisque l'impossibilité de donner secours au roi de France était notoire, à moins qu'on ne voulût la perte et la ruine totale des Pays-Bas. La duchesse les engagea à y réfléchir pour que la chose se traitât le jour suivant 4 août au conseil. Ils assistèrent l'un et l'autre à cette séance, quoiqu'ils eussent dit qu'ils n'y viendraient pas. Granvelle, le comte de

« tromper, mais je considère leurs liaisons comme suspectes..... » *Papiers d'État*, t. VI, p. 458.

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 206. — « Il est impossible, écrivait-il au roi le 16 janvier 1562, de déterminer les gens d'ici à porter secours aux catholique de France : ils craignent d'entrer par là en guerre avec les Allemands, et ne le veulent pas..... On parle avec une telle liberté, qu'il est à craindre, à tout moment, qu'on ne provoque le soulèvement du peuple..... » *Ibid*, p. 199.

Hornes et le président Viglius s'y trouvaient aussi. On représenta de nouveau les inconvénients qu'entraînerait l'exécution des ordres du roi. On ajouta que, pour faire marcher les bandes d'ordonnance, il faudrait l'agrément des états; que la réunion de ceux-ci exigerait au moins deux mois, et que leur réponse pourrait être négative. La duchesse, désespérant de surmonter cette opposition, crut devoir se rendre aux raisons émises dans le conseil. Elle amena toutefois les seigneurs à consentir qu'un secours en argent fût donné au roi de France, au lieu d'un secours en hommes. Ce subside fut fixé à la somme de 50,000 écus [1].

Philippe, en apprenant ce qui s'était passé, fut très-mécontent de l'opposition des seigneurs; mais il crut devoir dissimuler son ressentiment. Adoptant la proposition de la gouvernante, il résolut d'envoyer au roi de France un secours de 30,000 écus par mois, et il ordonna, de plus, que Charles IX fût secouru de 1,500 chevau-légers du côté de l'Italie au lieu de 2,000 chevaux des bandes des Pays-Bas [2].

Il est d'ailleurs avéré que le prince de Condé négociait avec les Allemands et la reine d'Angleterre, alors que le duc de Guise réclamait l'assistance de Philippe II en faveur des catholiques français: « Il est bon, disait Granvelle, que le roi soutienne les « catholiques de ce royaume. Il y va de la conservation de « la foi catholique non-seulement dans ce pays, mais aux Pays- « Bas, car, ici, il ne se parle d'autre chose que de ces mouve- « ments de France, et de telle manière qu'on voit clairement « qu'il y en a beaucoup auxquels il ne déplairait pas que les « choses tournassent mal; et, si cela arrivait en France, bien-

[1] Lettre de la duchesse au roi, du 6 août 1562, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 211.

[2] Lettre du roi à la duchesse de Parme, du 23 décembre 1562, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier p. 231.

« tôt nous en verrions autant ici. Ce qui nous a sauvés, c'est « qu'aucun de ces seigneurs ne se soit déclaré : car, si quelqu'un « d'eux le faisait, il n'y aurait que Dieu qui pourrait empêcher « que l'exemple de la France ne fût imité en ce pays [1]. » La bataille de Dreux, qui assura le triomphe du duc de Guise, vint enfin mettre un terme aux anxiétés produites par les troubles de France.

Mais cette crise avait eu pour effet de donner plus d'animation à la lutte engagée contre l'autorité dont jouissait le cardinal de Granvelle. Quand les gouverneurs des provinces et les chevaliers de la Toison d'or eurent été convoqués à Bruxelles, ils profitèrent de cette occasion pour conspirer plus activement contre le principal ministre. Indépendamment des réunions qui avaient lieu sous la présidence de la gouvernante pour y concerter les moyens de venir au secours du roi de France, il se tenait, comme on l'a vu, chez le prince d'Orange, des conseils secrets où l'on cherchait les moyens d'abattre la puissance de Granvelle. Là, Guillaume de Nassau, le comte d'Egmont et le marquis de Berghes surtout se plaignaient des soupçons inspirés au roi sur leur fidélité et de leur éloignement du conseil secret; ils attribuaient la défiance du prince aux mauvais conseils et aux dénonciations de Granvelle. Ils lui reprochaient d'avoir écrit au roi que jamais il ne serait maître absolu qu'il n'eût fait tomber cinq ou six têtes des principales du pays, et s'il ne faisait passer dans les provinces une armée redoutable pour les tenir en respect; ils lui reprochaient encore d'être l'auteur de l'augmentation des évêchés et d'avoir voulu par ce moyen l'introduction de l'inquisition d'Espagne. Berlaymont, soit par dévouement au roi, soit par tout autre motif, crut devoir rapporter

[1] Lettre à Gonçalo Perez, du 11 décembre 1562, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 230.

à la duchesse de Parme les discours entendus par lui dans les conciliabules auxquels il avait assisté. Du reste, il déclara franchement au prince d'Orange les révélations qu'il avait faites à la gouvernante. Le prince n'en témoigna point de ressentiment parce qu'il s'imaginait que ces plaintes, ayant été rapportées comme émanant de l'assemblée des chevaliers, ne pourraient lui être particulièrement imputées et qu'elles acquerraient même plus de force par cette circonstance.

Lorsque, sur la proposition du conseil d'État, le seigneur de Montigny eut été désigné pour faire connaître à Philippe II la situation des Pays-Bas, la duchesse de Parme, par une lettre en chiffres du 14 juin, avertit le roi de son départ et lui rapporta les révélations qu'elle tenait du baron de Berlaymont : « Il est vrai, « disait-elle, que Granvelle s'est attiré la haine et l'aversion de « quelques seigneurs de la cour, qu'ils ont même formé un parti « considérable contre lui, mais la cause de cette haine et de « cette aversion vient de ce que le cardinal défend avec trop de « zèle les intérêts de V. M. et qu'il soutient avec ardeur le parti « de la religion [1]. » Granvelle lui-même écrivit au roi pour le mettre en garde contre la coalition formée contre lui par les ennemis qu'il avait à Madrid et à Bruxelles. Le motif, disait-il, qu'ont le prince d'Orange et le comte d'Egmont de lui en vouloir serait d'avoir reçu avis, par la voie de Lorraine, qu'il aurait écrit au roi que s'il ne leur coupait la tête, ainsi qu'à d'autres, jusqu'à une demi-douzaine, le roi ne serait point seigneur des Pays-Bas, et que, pour éviter un soulèvement du peuple, il fallait les appeler en Espagne, où la chose s'exécuterait plus facilement. Granvelle attribuait cette grossière invention à Simon Renard, qui fréquentait assidûment l'hôtel d'Egmont et qui assurait lui-

[1] STRADA, lib. III. — *Correspondance de Marguerite de Parme*, lettre II. — *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 202.

même aux seigneurs qu'on l'appelait leur *conseiller*. Du reste, Granvelle saisit une occasion de s'expliquer avec le prince d'Orange et le comte d'Egmont, car malgré leurs différends, eux et lui se traitaient toujours avec courtoisie; même le prince d'Orange lui montrait encore un visage ami, tout en manifestant, hors de sa présence, un profond mécontentement. Le cardinal commença par plaisanter des desseins horribles qui lui étaient attribués méchamment; il chercha ensuite à désabuser les deux seigneurs du soupçon que c'était par son intermédiaire que le roi avait des intelligences avec les Guises. Il les assura, ainsi qu'il pouvait le faire en toute vérité, que, depuis le départ du roi, il n'avait écrit aux Guises, ni directement ni indirectement, si ce n'était lors de son élévation au cardinalat. Les deux seigneurs lui avaient également parlé de l'inquisition; ils lui avaient dit savoir de bonne part que lorsque le duc d'Albe fut à Paris, avant la mort du roi Henri II, il négocia avec lui pour l'introduction, en France et dans les Pays-Bas, de l'inquisition d'Espagne. Granvelle leur avait répondu qu'il n'en savait rien et qu'il n'y croyait point; que cela n'était pas vraisemblable, comme ne l'était pas non plus ce qu'on publiait : que le confesseur du roi, évêque élu de Siguenza [1], aurait dit, avant son départ des Pays-Bas, qu'il fallait ériger les évêchés dans ces provinces, comme acheminement à l'établissement de l'inquisition. Granvelle croyait que la venue du roi était indispensable. Quant à lui, s'il ne préférait le service du prince à son intérêt particulier, il se retirerait à Malines, à l'abbaye de Saint-Amand ou en Bourgogne. Il promettait d'ailleurs d'user avec les seigneurs de toute la douceur possible, de leur complaire en toute occasion. La seule chose, disait-il, en laquelle il ne puisse céder est le maintien de l'auto-

[1] Don Diégo Spinosa ou Espinosa, qui devint plus tard cardinal et président de Castille.

rité royale ; pour ce dernier objet, il sacrifierait sa vie, s'il en était besoin[1].

Contre son habitude, le roi ne tarda point à répondre. Le 17 juillet, il manda à la duchesse de Parme qu'il était scandalisé d'apprendre que les personnes qui devraient le plus aider la gouvernante des Pays-Bas, non-seulement manquaient à ce devoir, mais donnaient occasion à d'autres de répandre le trouble et l'inquiétude dans les esprits. En ce qui concernait les nouveaux évêchés, le roi déclarait que jamais Granvelle ne lui en avait conseillé l'érection, qu'il en fit même dans le principe un mystère au cardinal, et que celui-ci n'en eut connaissance que lorsque l'affaire était déjà bien avancée ; il assurait que le marquis de Berghes en fut instruit avant lui, durant le séjour du roi en Angleterre, et antérieurement à l'envoi de Sonnius à Rome. Il ajoutait qu'il dut faire beaucoup d'instances à Granvelle, pour que celui-ci consentît à accepter l'archevêché de Malines. Il n'était pas vrai que Granvelle eût écrit au roi que, pour assurer le repos des Pays-Bas, il faudrait couper une demi-douzaine de têtes, « quoique, disait Philippe, il ne serait peut-être pas mal de recourir à ce moyen. » Il témoignait son mécontentement de ce qu'on blâmât l'intervention de Granvelle dans les affaires, tandis que, sous Charles-Quint, lorsque le cardinal n'avait pas encore acquis l'expérience et l'habileté qu'il avait aujourd'hui, on ne disait rien Ce qu'on débitait sur l'intention du roi d'établir aux Pays-Bas l'inquisition d'Espagne était également faux ; jamais

[1] Lettre importante de Granvelle au roi du 14 juin 1562, dans les *Papiers d'État*, t. VI, p. 567 et suiv. *Voir* aussi *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 203. — Le comte de Hornes profita du départ de son frère le seigneur de Montigny pour représenter à Philippe II, par une supplique, que ses voyages l'avaient endetté, et qu'il avait trouvé ses biens fort diminués. Il réclamait quelque *merced* afin de pouvoir mieux servir le roi. *Supplément à Strada*, t. II, p. 275.

le cardinal n'avait fait cette proposition ni lui-même n'y avait pensé ; d'ailleurs l'inquisition des Pays-Bas était plus impitoyable que celle d'Espagne. Il recommandait à la duchesse de tenir les seigneurs divisés entre eux et d'empêcher leurs assemblées ainsi que celles des états. Il désirait aussi qu'on avisât aux moyens d'éloigner Simon Renard des Pays-Bas. Il reconnaissait enfin que sa propre présence dans ces provinces serait convenable et même nécessaire ; mais, pour qu'elle fût véritablement efficace, il faudrait qu'il eût des moyens pécuniaires qui lui manquaient alors [1].

Granvelle s'était flatté que son entrevue amicale avec le prince d'Orange et le comte d'Egmont, ainsi que l'intervention de la gouvernante, auraient apaisé ses antagonistes. Ce sont, disait-il, jalousies et passions de jeunes gens qui, avec quelque peu d'ambition, ont la prétention de savoir beaucoup [2]. Mais la coalition formée contre lui prenait chaque jour une signification plus grave. Quand on demandait aux adversaires du cardinal en quoi celui-ci les avait offensés, et s'il faisait quelque chose contre le service du roi et le bien du pays, ils répondaient qu'il voulait détruire leurs priviléges pour augmenter l'autorité du prince ; que, quant à eux, ils n'étaient appelés au conseil que pour la forme, et lorsque les résolutions étaient déjà prises [3]. Berlaymont venait ensuite effrayer la gouvernante par de nouvelles et incessantes dénonciations. Suivant lui, le prince d'Orange, les comtes d'Egmont, de Hornes et de Mansfeld ne désiraient autre chose que provoquer des troubles dans le pays [4]. Du reste, Granvelle

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 207.

[2] Lettre de Granvelle à don Alvaro de la Quadra, évêque d'Aquila, ambassadeur de Philippe II en Angleterre (mort à Londres le 31 août 1563), du 21 juillet 1562. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 210.

[3] *Ibid.*, t. Ier, p. 211. Granvelle au roi (6 août 1562).

[4] *Ibid*., p. 216. La gouvernante au roi (31 août 1562).

lui-même, irrité des libelles lancés contre sa vie et ses mœurs, finit par dépeindre ses adversaires comme des agitateurs, comme des ambitieux qui prétendaient substituer leur influence à l'autorité du roi. Peu de temps avant son entrevue avec le prince d'Orange et le comte d'Egmont, il les avait formellement dénoncés à Philippe II comme des adversaires de sa puissance.

« Grâce au reproche que les seigneurs me font de leur cacher « l'état des affaires et de chercher à les desservir, ils en sont « venus, disait-il, à conspirer contre moi et annoncent même « hautement qu'ils en veulent à ma vie; mais je redoute peu de « pareilles menaces, et je les crois trop prudents pour tenter rien « de semblable, quoiqu'ils disent partout qu'ils ont formé une « ligue entre eux. Ce qu'il y a de plus fâcheux dans tout cela, « c'est qu'ils agissent sur l'esprit du peuple par les propos qu'ils « tiennent en public et dans leurs banquets, m'accusant de vouloir « réduire la population des Pays-Bas sous le régime d'une « monarchie absolue, de telle manière que Votre Majesté posséderait « seule tous les pouvoirs; se plaignant de plus d'être privés « de toute influence, tandis qu'au contraire ils disposent de la « plus grande partie des emplois, et qu'ils jouissent d'une autorité « bien supérieure à celle qu'ont jamais possédée les gouverneurs « particuliers des provinces. Il ne manquerait vraiment « plus que de voir Madame et Votre Majesté figurer ici pour la « forme, laissant à ces seigneurs la puissance réelle, et qu'au « moyen de la libre disposition qu'ils auraient des offices, ils « pussent manier à leur gré les nobles et le peuple. Tel est, en « effet, le but vers lequel tendent tous leurs efforts. » Pour faire plus d'impression sur l'esprit de Philippe II, Granvelle ajoutait que les seigneurs l'accusaient également de vouloir confier aux Espagnols seuls le gouvernement et l'administration des Pays-Bas, mesure qu'ils discutaient publiquement et qualifiaient d'invention la plus abominable du monde, afin de rendre ces mêmes

Espagnols odieux à la population. Poursuivant cette longue et amère dénonciation, Granvelle disait que les seigneurs, qu'il trouvait pour adversaires, étaient en état d'hostilité ouverte et continuelle avec les percepteurs des deniers publics, comme, du reste, avec tous ceux à qui ils devaient, ne payant et ne voulant payer quoi que ce fût, désirant le bouleversement de l'autorité du prince et de la justice pour être dispensés d'acquitter leurs dettes. Ils donnaient à entendre à leurs créanciers qu'ils avaient dépensé tout leur bien au service du roi, de qui ils n'avaient obtenu ni indemnités ni récompenses; « le tout, sire, ajoutait Granvelle, afin de vous rendre odieux et de se tirer eux-mêmes d'embarras. » Il se plaignait ensuite des libelles qui avaient été affichés jusque sur les portes de la maison de ville et qui contenaient contre lui et l'ordre ecclésiastique tout entier des particularités non moins fausses qu'abominables et infernales. « Ils seraient fort aises, s'écriait Granvelle, que je ressemblasse « au portrait qu'ils font de moi dans leur pamphlet, et je suis « certain qu'alors il régnerait entre nous une excellente intelli- « gence, parce qu'il y aurait communauté de mauvaises mœurs. « Certes, poursuivait-il, je ne manquerais pas de reproches « graves à leur adresser en face, et je saurais bien leur faire « payer le tort qu'ils me causent, si je ne voyais que ce serait « jeter le trouble dans les affaires, au grand détriment de Votre « Majesté. Je crois avoir autant d'influence qu'aucun d'entre eux « sur le peuple, et même encore plus sur l'esprit des gens de « bien; aussi ne puis-je m'empêcher de sourire lorsque je les « vois, dans le but de me désobliger, s'entendre pour ne plus « venir manger à ma table. Encore quelques-uns m'assurent-ils « qu'ils s'y trouveraient avec plaisir, si ce n'était la crainte des « autres. Malgré leur absence, je ne manque pas de compagnie, « car il vient chez moi des gentilshommes, des conseillers et « même des bourgeois, que j'invite afin de gagner leurs bonnes

« grâces, pour le cas où les autres chercheraient à augmenter la « discorde. En définitive, je sais me contenir et souffre tout sans « leur répondre une seule parole, parce que le service de Votre « Majesté me paraît l'exiger ainsi, et que cette considération « m'occupe infiniment plus que celle de mes intérêts particu- « liers. Une chose d'ailleurs m'encourage singulièrement à la « patience, c'est la certitude que les adversités viennent de la « main de Dieu, qui récompense toujours ceux qui lui remettent « le soin de leur vengeance, et sont persécutés, comme moi, « pour la foi, la religion et la justice [1]. »

Quelle que fût l'abnégation apparente de Granvelle, quelque empressement qu'il mît à sacrifier ses griefs personnels au bien général, sa dénonciation contre les principaux seigneurs de la Belgique devait produire un mal irréparable : elle fortifia dans l'esprit soupçonneux et dissimulé de Philippe II les sentiments de répulsion qu'il ressentait contre une aristocratie trop indé- pendante et trop attachée à la nationalité des Pays-Bas.

De nouveaux incidents vinrent rendre plus profonde encore la scission entre l'élite de cette aristocratie et le cardinal de Granvelle. Comme le gouvernement avait la plus grande peine à obtenir des états de Brabant les subsides qui leur étaient demandés, il fut question un jour, au conseil d'État, d'établir un surintendant pour les affaires de cette importante province. Les seigneurs voulaient réserver ce poste pour le prince d'Orange qui, par ses prévenances et sa conduite habile, avait acquis la plus grande influence sur les états. Mais le cardinal de Granvelle s'opposa de toutes ses forces à ce dessein, allant jusqu'à dire que celui qui accepterait une telle charge s'érigerait en duc de Brabant, car, seul, le duc avait le droit de la remplir. Granvelle s'était égale-

[1] Lettre de Granvelle au roi du 13 mai 1562, dans les *Papiers d'État*, t. VI, pp. 540-562.

ment montré contraire à un autre projet du prince d'Orange, qui aurait voulu envoyer le comte Louis de Nassau, son frère, dans le comté de Bourgogne pour y remplacer le seigneur de Vergy en qualité de lieutenant du gouverneur. L'amour-propre du comte d'Egmont n'avait pas été moins vivement froissé. Le seigneur de Noyelles, gouverneur de Hesdin, étant venu à mourir, Jean de Croy, comte du Rœulx, sollicita la place vacante. Fortement appuyé par le comte d'Egmont, gouverneur de la province, recommandé par les principaux seigneurs de la cour, pouvant enfin invoquer les services que son père, Adrien de Croy, avait rendus à Charles-Quint, il devait s'attendre à réussir. Cependant le gouvernement de Hesdin fut donné au seigneur de Helfault, qui n'avait pour lui que la protection de Granvelle [1].

Blessés de cet échec, les seigneurs donnèrent plus d'aigreur et plus de vivacité à leur opposition. Le marquis de Berghes suggéra aux états de Hainaut l'idée de protester contre la nomination de Charles de Largilla au gouvernement de Landrecies, sous prétexte qu'il était bourguignon. — Prétention nouvelle, remarquait la duchesse de Parme, car le comté de Bourgogne n'a jamais été considéré comme pays étranger : il a toujours été et il est encore ressortissant au gouvernement des Pays-Bas, soumis à la même chancellerie et au même conseil privé. — Le prince d'Orange et le marquis de Berghes insistèrent aussi pour que, contre les avis réitérés de Granvelle, l'administration des *aides* restât entre les mains des états, espérant par ce moyen conserver et affermir leur influence. Ils ne cessaient enfin de conseiller la convocation des états généraux, et le marquis de Berghes aurait voulu également provoquer une assemblée des évêques, prélats et docteurs, pour s'occuper des réformes ecclé-

[1] STRADA, lib. III. Notice sur la chute du cardinal de Granvelle dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XVI.

siastiques. Toutes ces prétentions étaient signalées par la duchesse de Parme et par Granvelle comme préjudiciables au service du roi. Présumant, non sans raison, que Simon Renard soufflait la discorde, ils exprimaient particulièrement le désir qu'il fût éloigné des Pays-Bas, soit que le roi l'envoyât à Venise, ou que plutôt il lui ordonnât de se rendre en Bourgogne. La duchesse pressait aussi son frère de hâter sa venue aux Pays-Bas, seul moyen, disait-elle, de prévenir la ruine de ces provinces [1].

Les efforts de la duchesse de Parme tendaient d'ailleurs à diviser les grands qui s'étaient ligués contre le principal ministre. Il ne semblait pas difficile de désunir le comte d'Egmont et le prince d'Orange parce qu'ils étaient dissemblables presque en toutes choses, et qu'ils avaient été grands ennemis avant qu'ils se fussent coalisés contre Granvelle. La gouvernante indiqua au roi un moyen qu'elle croyait propre à atteindre ce but. Elle lui manda que, comme il l'avait consultée pour savoir d'elle s'il enverrait aux gouverneurs des provinces leurs *mercèdes*, elle lui conseillait d'en envoyer non pas à tous, mais seulement au prince d'Orange et au comte d'Egmont, plus libéralement néanmoins au premier qu'au second; qu'il exciterait ainsi la jalousie de l'un contre l'autre et que tous deux encourraient la haine du reste des grands, qui auraient été oubliés dans la distribution des libéralités royales. Marguerite de Parme eut encore recours à un autre moyen pour achever son ouvrage. L'empereur Ferdinand Ier se proposait de tenir, au mois de novembre, une diète à Francfort

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 209, 217 et suiv.— Granvelle écrivait à Philippe II le 6 août 1562 : « Si V. M. veut donner la loi au « monde, assurer le repos de ses États, et faire un grand bien à la religion, « il est plus que nécessaire qu'elle vienne ici l'été prochain, pendant que la « généralité de ses sujets a encore beaucoup de bonne volonté pour elle, et « avant que son autorité se perde davantage. D'ici, elle pourrait mettre « un frein à la France, à l'Allemagne et à l'Angleterre. » *Ibid.*, p. 212.

pour y faire conférer le titre de roi des Romains à son fils, l'archiduc Maximilien. Un des principaux seigneurs des Pays-Bas devait représenter le roi d'Espagne à cette diète. La cour de Bruxelles se garda naturellement de proposer pour cette mission un des adversaires du cardinal. Le roi désigna Philippe de Croy, duc d'Arschot, voulant récompenser par une charge si honorable la froideur qu'il témoignait au prince d'Orange et se proposant aussi de gagner, par l'espérance de semblables distinctions, les autres grands qui voudraient se détacher de la coalition [1]. Mais Orange ne subit pas tranquillement ce nouvel échec. Il résolut d'aller de son chef à Francfort, malgré tout ce que la gouvernante lui put dire pour qu'il attendît au moins le consentement du roi. Le prince allégua la nécessité de ce voyage pour l'établissement de son frère, les intérêts de sa maison et le règlement de la dot de sa femme avec le duc Auguste de Saxe; il déclara aussi qu'étant né allemand, il ne pouvait manquer à ce qu'il devait à son sang et à sa patrie. Il se contenta d'écrire au roi pour le prier de ne pas prendre son absence de mauvaise part et se mit en route, dans les derniers jours d'octobre, sans attendre la réponse de Philippe II [2].

Il partit même avec tant de précipitation qu'il ne voulut pas attendre l'accouchement de sa femme, laquelle, trois jours après, mit au monde une fille que, d'après les ordres du prince, on baptisa siuvant le rite catholique [3]. Car, selon le témoignage des

[1] STRADA, lib. III.

[2] Lettre de la duchesse de Parme au roi du 21 novembre 1562, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 228. *Voir* aussi la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 34.

[3] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. I, p. 139. — Le roi manda à Granvelle le 23 décembre (1562) qu'il avait appris avec joie le baptême de la fille du prince d'Orange, et que la princesse s'était confessée et avait communié. *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 235.

contemporains, il se conduisait si adroitement, en matière de religion, que les plus fins ne savaient rien discerner de ses opinions. Les catholiques le réputaient catholique, en le voyant assister journellement à la messe avec sa femme, et les luthériens le considéraient comme un des leurs, sachant qu'il tolérait l'attachement secret d'Anne de Saxe aux doctrines dans lesquelles elle avait été élevée[1]. Indépendamment du prince, les comtes de Meghem, d'Arenberg et de Mansfeld se rendirent également en Allemagne pour leurs affaires particulières. Les états de Brabant

[1] *Relation* contemporaine citée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. III-V. — « ..... Quant au prince d'Orange, lit-on dans la lettre de Granvelle au roi du 13 mai 1562, je ne puis affirmer qu'il soit *gâté* sous le rapport de la religion (*dañado en la religion*), n'ayant rien entendu dire sur son compte qui puisse motiver un jugement semblable, mais je ne vois point qu'on s'occupe d'instruire sa femme dans les doctrines de l'Église catholique. Les frères et sœurs de ce prince, qui habitent avec lui sous le même toit, et quelques-uns des frères du comte de Schwartzbourg, qui ne le quittent presque pas, forment sa société habituelle, et j'appréhende beaucoup l'effet de pareilles fréquentations..... » *Papiers d'État*, t. VI, p 551. — Au mois de mars 1563, Granvelle s'exprimait ainsi : « ..... V. M. veut que je lui dise si la princesse a reçu l'absolution (s'est réconciliée avec l'Église romaine) ; quant à cela, je n'en puis rien savoir, parce que si la chose s'est faite, elle a eu lieu sans doute en secret, et non-seulement je n'ose prendre aucune information sur ce point, mais pas même parler à ceux qui fréquentent la maison du prince, dans la crainte qu'il ne me soupçonne de surveiller ses démarches. Ce qui me ferait croire que rien n'a été effectué, c'est qu'on ne m'en dit rien de Rome..... Il est pourtant une chose qui m'a causé un sensible plaisir, c'est que le baptême de l'enfant dernièrement né ait été célébré d'une manière aussi orthodoxe, et que la princesse ait manifesté, ainsi que je l'ai écrit, l'intention d'embrasser la religion catholique..... » *Papiers d'État*, t. VII, pp. 38 et 39. — Plus tard, Granvelle, revenant sur ce fait, communiqua d'étranges soupçons au roi ; il lui mandait le 18 avril 1564 : « ..... Quelques personnes ont cherché à m'inspirer des soupçons au sujet du prêtre qui a baptisé la fille du prince ; mais je n'ai à cet égard aucun renseignement bien positif. » *Ibid.*, t. VII, p. 490.

y députèrent Antoine Van Stralen, bourgmestre d'Anvers, et Guillaume Martini, pensionnaire de Bruxelles, pour solliciter de l'empereur la confirmation des priviléges contenus dans la *Bulle d'or* de Brabant. De son côté, Philippe II envoya directement au roi de Bohême N. de Guzman pour que cet ambassadeur veillât à ce que l'archiduc accomplît ce que les rois élus des Romains avaient coutume de faire envers le Pape, et aussi pour que Maximilien donnât au souverain pontife quelque satisfaction sur ce qui s'était naguère publié de lui touchant ses sentiments au sujet de la religion[1].

Le baron de Montigny, qui avait été envoyé en Espagne par la gouvernante des Pays-Bas sur la désignation des seigneurs du conseil d'État, obtint du roi son audience de congé le 29 novembre. Sortant alors de sa réserve habituelle, Philippe pressa Montigny de s'expliquer franchement sur ce qui se passait aux Pays-Bas, et sur les causes du mécontentement que les seigneurs prétendaient y régner. Montigny s'en excusa d'abord, disant que le roi devait être bien informé. Enfin, il allégua les trois griefs suivants : l'érection des nouveaux évêchés, qui avait été négociée sans que personne des Pays-Bas le sût ni y intervînt; le bruit répandu qu'on voulait introduire dans ces provinces l'inquisition à la manière d'Espagne ; la haine que tout le monde avait conçue contre Granvelle, haine qui allait si loin qu'elle pouvait faire craindre quelque soulèvement. Le roi, qui avait rédigé sa réponse en se servant des indications transmises par le ministre accusé, objecta qu'il s'étonnait que les habitants des Pays-Bas prissent l'alarme sur des bruits sans fondement ; que ce qui avait été répandu de son intention d'établir l'inquisition dans ces provinces était faux ; que jamais cette pensée ne lui était entrée dans l'esprit, et que personne ne le lui avait conseillé ; que l'érection

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 226 et suiv.

des évêchés avait eu uniquement pour but de remédier au peu d'instruction religieuse qu'il y avait aux Pays-Bas et de suivre les conseils de Charles-Quint, comme le pouvait témoigner le marquis de Berghes, à qui, lorsqu'il s'était rendu en Angleterre pour y épouser la reine Marie, il avait parlé de ce dessein et qui ne l'avait pas désapprouvé. Quant à Granvelle, le roi ne lui avait point parlé de la résolution d'augmenter le nombre des évêques avant que François Sonnius eût été envoyé à Rome pour ce sujet. « Enfin, ajouta Philippe II, ceux-là se trompaient qui haïssaient Granvelle sous prétexte qu'il voulait rendre la noblesse odieuse par de secrètes accusations : c'était un artifice qu'il n'avait point tenté. Pour lui, il n'avait jamais remarqué en Granvelle cette envie dont on l'accusait et, d'ailleurs, il ne l'endurerait jamais ni en lui ni en aucun autre de ses ministres. De quelque façon que les choses se passent, ajouta-t-il encore, j'espère bientôt faire un voyage dans les Pays-Bas et satisfaire également à mes intentions et aux vœux de mes sujets. » En congédiant Montigny, il le chargea de donner connaissance de cette déclaration à tout le monde aux Pays-Bas, et celui-ci le lui promit[1].

Le baron de Montigny fut de retour à Bruxelles le 23 décembre. Le 28, il fit sur sa mission un rapport au conseil d'État, en présence de la duchesse de Parme, du prince d'Orange, du comte d'Egmont, de Berlaymont et de Viglius. Ce rapport produisit plus de mal que de bien, car Montigny dut nécessairement apprendre à ses amis que la volonté du roi était de conserver, dans le ministère des Pays-Bas, le cardinal de Granvelle. Lui-même accusait Philippe II de partialité en faveur du cardinal. Ce n'était pas à tort ; car le monarque tenait essentiellement aux services et à la politique de ce ministre.

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 329. — STRADA, lib. III.

Par des dépêches, écrites à Madrid le 23 décembre, il enjoignait à la gouvernante de remercier en son nom le cardinal de la conduite qu'il tenait, de l'exhorter à y persévérer, et, toutes les fois qu'elle verrait l'occasion de le réconcilier avec quelqu'un des seigneurs, de ne négliger rien pour le faire. Il trouvait singulier qu'on regardât ce prélat comme étranger, parce qu'il était né en Bourgogne, tandis qu'on ne disait rien du prince d'Orange ni du comte de Mansfeld, qui étaient nés en Allemagne. Il ordonnait également à la régente de continuer à s'opposer à l'assemblée des états généraux, à l'établissement d'un surintendant des affaires de Brabant, ainsi qu'à la réunion des évêques et prélats proposée par le marquis de Berghes. Cette assemblée serait des plus pernicieuses, disait le roi ; la duchesse n'y devait consentir à aucun prix. Il voulait encore que l'on cherchât à enlever le gouvernement du Hainaut au marquis de Berghes : pour arriver à ce but, il écrivait au marquis qu'il eût à résider dans son gouvernement ; de son côté, la duchesse devait lui parler catégoriquement afin que ce seigneur remplît son devoir, ou sinon il fallait le destituer. Le roi écrivait aussi à Simon Renard pour lui commander de se rendre en Bourgogne. Il désirait enfin que la gouvernante pût inviter le prince d'Orange à s'abstenir d'assister au conseil d'État quand on y traitait des affaires du Brabant, ou bien à ne pas prendre part aux délibérations de l'assemblée provinciale [1]. En outre, Philippe II fit savoir à Granvelle qu'il approuvait le dessein d'introduire la division

[1] A cette prétention, la duchesse répondit le 12 mars (1563) qu'elle ne voyait pas comment, en l'absence du roi, on pourrait inviter le prince d'Orange à s'abstenir d'assister au conseil d'État, quand il s'y traitait des affaires des états du Brabant, ou bien à ne pas intervenir dans les assemblées des états, puisque du temps du duc de Savoie, et le roi étant présent, il agissait déjà comme il le fait aujourd'hui. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 242.

parmi les seigneurs, si la mission de Montigny ne mettait pas un terme à leur mauvais vouloir contre lui. « Mais il faut tâcher, disait-il, d'amener cette division de manière que l'exaspération de ceux qui sont animés de mauvaise volonté ne s'augmente pas, surtout s'ils ont plus de pouvoir que les autres pour mettre à effet celle-ci; et, par ce motif, il convient essentiellement de procéder avec beaucoup de circonspection. » Enfin le roi remerciait le cardinal de l'offre qu'il lui avait faite de résigner l'archevêché de Malines et de venir à Madrid. « Quoique je fusse très-joyeux de vous voir, lui disait-il, et que vous puissiez ici me rendre de grands services, cependant vous me serez encore plus utile là-bas. Ainsi je préfère que vous continuiez à faire ce que vous faites aujourd'hui, et dont j'ai la satisfaction que votre conduite mérite, ne croyant pas d'ailleurs que les choses puissent venir au point qu'il en résulte des conséquences fâcheuses pour vous. » Il annonçait enfin à sa sœur qu'après avoir tenu, dans l'année qui allait commencer, les cortès de Castille et celles d'Aragon, il aviserait au moyen de se rendre aux Pays-Bas; il disait la même chose au cardinal, mais en ajoutant que s'il, y allait sans argent, ce voyage aurait plus d'inconvénient que d'avantage [1].

Le 17 janvier 1563, la duchesse remit au conseiller Renard la lettre par laquelle Philippe II lui ordonnait d'aller servir en Bourgogne et de s'y trouver dans un mois au plus tard. Renard, comptant sur l'appui des seigneurs, fit entendre les plaintes les plus vives : il dit qu'on lui faisait un grand tort, que ce n'était pas là une digne récompense de ses services de tant d'années; et il imputa la décision royale à Granvelle. Il représenta aussi que sa santé ne lui permettait pas d'obéir à l'ordre du roi, et que d'ailleurs il n'avait aucun emploi en Franche-Comté. Il alla

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 231 et suiv.

jusqu'à dire que les lettres avaient été rédigées à Bruxelles même et en blanc. Il ne manqua point de s'adresser et aux seigneurs et au conseil privé, criant à l'arbitraire et à la tyrannie, publiant que l'on commençait par lui et que les autres suivraient. Par ses importunités, il arracha du prince d'Orange et du comte d'Egmont une déclaration dans laquelle ils affirmaient qu'il n'était pour rien dans les sentiments hostiles que ces seigneurs manifestaient à l'égard de Granvelle. « Heureusement, disait le cardinal au roi, je puis fournir d'autres témoins, et eux-mêmes, s'ils étaient interrogés, ne pourraient, en hommes d'honneur, se dispenser d'articuler certains faits d'où il résulterait clairement que, dans les circonstances où Renard leur semble n'avoir pas suivi la ligne droite, il a procédé réellement par des voies obliques. » Renard, sachant que Granvelle l'accusait d'improbité et même de trahison, présenta sa justification à la duchesse de Parme, qui, nonobstant, insista sur son départ. Peu de jours après, il revint la trouver, avec un second écrit, demandant qu'elle le fit examiner par le conseil privé ou le conseil d'État; mais elle ne voulut pas entrer dans cette voie, et le lui fit restituer en lui renouvelant l'ordre de partir. Alors il informa la duchesse qu'il désirait expédier un courrier au roi. Il n'était pas possible de rejeter brutalement cet appel à la justice du souverain; aussi la régente, vaincue par tant de persistance, se résolut-elle enfin d'attendre de nouveaux ordres [1]. Dans sa requête à Philippe II, Simon Renard, ancien ambassadeur en France et en Angleterre, invoquait les services notables qu'il avait rendus pendant vingt-deux ans à Charles-Quint et à son fils, et qui maintenant étaient payés par la plus noire ingrati-

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 236 et suiv. — *Mémoire* (inédit) de l'abbé de St-Vincent. — *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VII, p. 22 et suiv.

tude. Il attribuait cette disgrâce à la haine que lui avait vouée le cardinal de Granvelle et que ce ministre plein de rancune avait poussée au point de lui retenir ses traitements et gages. Comment d'ailleurs pourrait-il obéir au commandement du roi, dans l'état misérable où sa santé avait été réduite par de longs travaux? Il ne pouvait, disait-il, supporter ni le cheval ni le chariot pendant une journée entière; il était même si caduc qu'il ne marchait plus qu'à l'aide de béquilles et que ses infirmités l'obligeaient à demeurer au lit un tiers de l'année. Il repoussait avec énergie le reproche qui lui était adressé d'avoir incité dans les Pays-Bas les ennemis du cardinal de Granvelle: il mettait ce ministre au défi d'étayer cette accusation par des preuves. Il suppliait le roi de le laisser vivre et finir ses jours où il avait choisi *le lit de mort*, avec femme et six petits enfants, dont quelques-uns encore en bas âge; il le suppliait aussi de faire payer ses gages afin qu'il pût acquitter ses dettes qui montaient à plus de douze mille florins. Enfin, il demandait au roi de ne pas prendre sa démarche de mauvaise part, attendu qu'il avait présenté requête au conseil d'État et au conseil privé pour obtenir justice des diffamations dont il était l'objet, et que l'honneur lui défendait de s'en aller avant l'issue de ce procès [1].

[1] *Voir* cette requête dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, pp. 8-12. — Il importe, pour apprécier cette affaire, d'entendre aussi le cardinal de Granvelle, qui s'exprimait en ces termes dans une dépêche au roi du 10 mars 1563 : « ..... Comme cet homme n'a pas la conscience bien nette, il doit craindre de plus grandes exigences, et de ne trouver en Bourgogne ni les privilèges du Brabant, notamment celui de la *Joyeuse entrée*, dont il songe à se prévaloir contre son souverain, ni surtout l'appui de certaines gens sur lesquels il compte assez pour résister aux volontés de V. M., de laquelle il tient tous ses principaux moyens d'existence..... En conséquence, il s'est mis à dire et à écrire tout ce qu'il a voulu contre ma personne et contre celle de V. M. elle-même, exposant partout qu'on

La désobéissance de Simon Renard était un indice de l'irritation croissante des antagonistes du cardinal de Granvelle. Le prince

usait de tyrannie à son égard et qu'on lui déniait justice..... Déjà dans toutes les villes on entendait s'élever de vives rumeurs à son intention, la plupart se récriant de ce qu'on procédait contre lui de fait, au mépris des priviléges du pays et qu'on lui refusait justice, ajoutant que j'étais l'auteur de cette persécution, et qu'après avoir maintenant commencé par lui on s'attaquerait demain aux autres. Voilà ce que, par les efforts de sa rhétorique, il a cherché à persuader au peuple afin de le soulever contre moi. Voyant cela, je crus devoir protester auprès de quelques personnes contre l'accusation qu'il m'intentait, de violer la justice à son égard, car cet homme, songeant à se prévaloir, comme je l'ai dit, de la joyeuse entrée et des priviléges du Brabant, aurait pu facilement nous placer, en regard du peuple, dans une situation embarrassante. En cet état, je ne crus pas devoir me taire plus longtemps, et c'est dans le seul but de la vérité que j'ai dit et fait dire à quelques pensionnaires (des villes), afin que la chose se répandît dans les localités où les manœuvres de Renard avaient déjà produit leur effet, les choses suivantes : 1° que Renard agissait mal et méchamment en employant les moyens dont il usait, lui, serviteur de V. M., et qui manquait de toute ressource lorsqu'il débuta dans les affaires, où il s'était si fort enrichi à son service ; 2° que le roi ne lui faisait ni tort ni violence en l'employant plutôt dans une partie de ses États que dans l'autre, et que les craintes qu'il manifestait à ce sujet ne témoignaient pas d'une conscience irréprochable ; 3° qu'il devait bien savoir, du reste, quels moyens il avait mis en usage pendant ces trois dernières années, et qu'il ne serait point surprenant, vu la publicité de toutes ses démarches, que V. M. eût entendu parler de ses lettres, ou même que l'une d'elles fût tombée entre ses mains ; 4° qu'il ferait beaucoup mieux d'obéir que de s'engager dans des démarches dont il pourrait se repentir plus tard, attendu surtout qu'il n'était pas sorti très-net du procès de Quiclet. A ce propos, j'ai donné copie à quelques personnes d'une lettre que j'écrivis à Renard lorsqu'il était en Angleterre, avant l'arrestation de ce malfaiteur, ainsi que de la réponse dans laquelle il cherchait à l'excuser à mes yeux ; du billet qu'il écrivit au même Quiclet peu de jours avant qu'on s'assurât de sa personne, pour l'engager à se tenir sur ses gardes, vu que l'envie grandissait contre lui ; enfin copie de la lettre qui motiva l'arrestation de ce dernier, et dans

d'Orange, le comte d'Egmont et généralement tous les seigneurs conservaient la conviction que l'érection des nouveaux évêchés tendait à l'établissement de l'inquisition d'Espagne aux Pays-Bas. De plus, ils avaient été très-surpris d'apprendre, par le rapport de Montigny, qu'ils passaient en France pour les chefs et les protecteurs des huguenots : ils imputèrent encore cette nouvelle calomnie à Granvelle. Ils déclarèrent que, s'il plaisait à la duchesse de suivre servilement les volontés du cardinal, ils n'entendaient pour leur part n'être, en aucune manière, gouvernés par lui. Le comte de Hornes mit alors sur le tapis le projet de former ouvertement une *ligue* contre Granvelle [1]. Les partisans de celui-ci étaient qualifiés de *cardinalistes* ou *familiers de l'inquisi-*

laquelle il disait d'une manière assez intelligible que s'il pouvait conserver le crédit dont il jouissait près de Renard, et Renard l'influence qu'il avait sur les affaires, il rendrait de grands services aux Français. Comme j'ai donné copie de ces différentes lettres à quelques personnes, le nombre des exemplaires s'est multiplié..... J'ai, du moins, atteint par ma manière d'agir le but que je me proposais, celui de prévenir un soulèvement des peuples, et je l'ai atteint si complétement, que M. d'Egmont a dit à Renard lui-même qu'il était son ami et le servirait contre moi de tout son pouvoir, mais que si les bruits qui se répandaient et compromettaient sa loyauté venaient à se confirmer pour son malheur, il serait le premier à mettre le feu au bûcher qu'on dresserait pour lui..... » *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VII, pp. 22-27.

[1] Granvelle en informa le roi dans sa lettre du 10 mars 1563 : « C'est immédiatement après l'arrivée de Montigny que son frère a commencé à mettre effrontément sur le tapis le projet de former une ligue contre moi. Je dis une *ligue*, pour me servir de leurs propres termes, car ils n'en emploient pas d'autres, bien que j'aie fait observer à plusieurs personnes, avec l'intention que ce propos revînt à leurs oreilles et leur servît d'avertissement, que c'était une chose inconvenante de voir les sujets d'un prince souverain s'occuper de ligues sans l'ordre et le consentement de leur maître, et qu'à d'autres époques, pour des motifs bien moins graves, on avait enjoint aux fiscaux de procéder..... » *Papiers d'État*, t. VII, p. 12.

tion (*cardinalicios, ó familiares de la inquisicion*), et les seigneurs coalisés disaient hautement qu'ils considéreraient comme leurs ennemis ceux qui soutiendraient le ministre ou même qui entretiendraient quelques rapports avec lui. Ils étaient surtout excités par le seigneur de Glayon, qui exerçait une grande influence sur le prince d'Orange et sur le comte d'Egmont; le marquis de Berghes se joignit à eux avec ardeur; et ils obtinrent aussi l'adhésion du comte de Meghem, du comte de Hooghstraeten et du seigneur de Bréderode, sans parler de personnages moins considérables[1]. Enfin, le prince d'Orange, de concert avec les comtes d'Egmont et de Hornes, résolut de prendre l'initiative d'une nouvelle démarche directe auprès du roi pour renverser leur ennemi. Ce projet, toutefois, n'était pas approuvé par tous les seigneurs, soit que la gouvernante eût réussi à jeter entre eux quelques semences de division, soit que d'autres n'y voulussent pas consentir, par cette raison qu'ils ne conduisaient pas eux-mêmes le parti[2]. Montigny avait vainement cherché à entraîner Berlaymont dans la coalition contre Granvelle, en lui faisant envisager les avantages qu'il en retirerait; on lui donna même à entendre qu'on ferait nommer son fils évêque de Liége; mais ce seigneur avait répondu qu'aucune cause suffisante ne motivait une pareille ligue et qu'il ne voudrait pas s'aventurer dans des démarches qu'il serait plus tard dans l'impossibilité de justifier aux yeux du roi. Le comte d'Egmont se rendit au château de Beaumont, chez le duc d'Arschot, et ne négligea rien non plus pour l'engager à faire partie de la coalition. Le duc résista avec énergie, disant, entre autres, qu'il était ami du comte d'Egmont, mais qu'il

[1] Lettres de la duchesse de Parme et de Granvelle au roi dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 236, 238 et 242. *Voir* aussi les *Papiers d'État*, t. VII, p. 44 et suiv., et le *Mémorial* de HOPPERUS, 1re part., chap. VII.

[2] STRADA, lib. III.

ne voulait pas l'avoir pour maître ni lui, ni le prince d'Orange ; qu'il était autant qu'eux, et qu'il n'avait pas une suite moins nombreuse de gentilshommes. Il lui dit encore que lui et les ligués faisaient une sottise de s'engager dans une démarche semblable ; que si quelqu'un venait à offenser personnellement le cardinal, soit pour cause de religion ou toute autre, lors même qu'ils seraient complétement étrangers à cette violence, on ne manquerait pas de la leur attribuer, et que, pour des sujets moins graves, certains personnages avaient perdu la fortune et la vie. Le comte d'Arenberg et G. de Robles, présents à cette scène, intervinrent pour qu'elle ne finît point par un duel. Les chefs essayèrent tout aussi vainement de gagner Arenberg et d'autres seigneurs de moindre qualité. Arenberg motiva son refus sur ce qu'il n'avait aucun grief contre le gouvernement, et n'avait jamais reçu de lui le moindre sujet de plainte, mais au contraire toute la protection imaginable [1].

Après de nombreux conciliabules et de longues hésitations, le comte d'Egmont fit passer secrètement à Charles de Tisnacq, garde des sceaux des Pays-Bas à Madrid, une lettre plusieurs fois remaniée, qu'il lui recommanda expressément de remettre entre les mains du roi. Cette seconde réclamation, qui portait la date du 11 mars, contenait en substance : « Que les signataires étaient « très-tristes de ne pouvoir plus différer d'avertir le roi de ce « qu'ils avaient longtemps dissimulé pour ne pas ajouter à la « multitude de ses grandes occupations l'embarras de leur re- « montrance ; mais le préjudice évident que leur silence pourrait « apporter au service du prince et les dangers qui en résulte- « raient pour la conservation des Pays-Bas les contraignaient

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier. p. 242 ; *Mémorial* de Hopperus, 1re partie, chap. IV, et *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, t. VII, p. 15 et suiv.

« enfin à rompre le silence et à s'exprimer librement. Aussi « espéraient-ils que le roi recevrait cet avis, exempt de toute « passion, avec la bénignité et la gratitude que méritait le zèle « qu'ils avaient pour son service. Lorsque tant de personnages « principaux des Pays-Bas s'élèvent contre l'autorité du cardinal « de Granvelle, c'est qu'ils entendent clairement que toute la « puissance est entre ses mains. Cette opinion est si profondé- « ment enracinée dans l'esprit de tous les Belges et des signa- « taires, qu'il ne faut pas espérer de l'en effacer tant que le car- « dinal demeurera parmi eux. Ils suppliaient donc le roi, comme « vassaux fidèles, de considérer combien il importait à son « service de remédier à un mécontentement si général. Le roi « devait être persuadé aussi que les affaires ne prospéreraient « jamais tant qu'on reconnaîtrait que celui-là en est le maître à « qui on porte tant de haine. C'est pourquoi, si le roi désirait le « bien des Pays-Bas, ils le priaient de nouveau de remédier au « mal qu'ils lui signalaient. Il y a urgence, poursuivaient-ils; « cette affaire ne souffre plus ni délai ni hésitation. Si le roi ne « voulait pas adopter le remède indiqué, la ruine des Pays-Bas « était imminente. Au contraire, si le roi daignait faire droit « aux justes demandes de tant d'affectionnés serviteurs au lieu « de les mécontenter tous pour satisfaire un seul, ils avaient le « ferme espoir qu'il reconnaîtrait bientôt le fruit de ce change- « ment et l'affection que tous, seigneurs, états, peuple avaient « pour son service, sa prospérité et sa grandeur. Loin de se « plaindre de la gouvernante, ils ne pouvaient que grandement « se louer d'elle. Ils déclaraient ensuite que, par leur démarche, « ils ne tendaient point à mettre le pouvoir entre leurs mains : « ils demandaient d'être même éloignés du conseil d'État; aussi « bien les intérêts du prince et leur propre réputation ne pou- « vaient leur permettre plus longtemps de se trouver dans ce « conseil avec le cardinal. Ils suppliaient enfin le roi de prendre

« leur requête de bonne part, car elle ne procédait que de la « fidélité qu'ils lui avaient jurée et de la crainte que leur silence « ne fût un jour jugé criminel, s'il arrivait quelque calamité « dans les Pays-Bas[1]. »

Tisnacq présenta cette requête à Philippe II, sans savoir ce qu'elle contenait, mais en disant que le comte d'Egmont lui avait recommandé de la remettre en ses propres mains.

Quoique le baron de Montigny et le marquis de Berghes eussent conduit toute cette intrigue, ils n'avaient pas voulu apposer leurs noms au bas de la remontrance, mais ils avaient donné aux trois signataires une déclaration contenant la promesse d'approuver tout ce qu'ils auraient fait. Le seigneur de Glayon, dont l'intervention avait été plus grande encore, n'avait pas non plus voulu donner son nom, bien qu'il fût conseiller d'État. Cette abstention étrange avait indisposé contre lui ses trois collègues et avait été cause que, pour ne pas se rencontrer avec eux, il n'avait plus assisté aux délibérations du conseil. Du reste, les trois signataires de la lettre avaient pris la résolution secrète de s'absenter de la cour jusqu'à ce qu'ils eussent la réponse du roi; si cette réponse était favorable à leurs prétentions, ils y reviendraient, mais, dans le cas contraire, ils continueraient de

[1] Cette lettre se trouve dans le *Supplément a Strada*, t. II, p. 270, et plus correctement dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 35–39. — On remarque dans le *Supplément aux archives de la maison d'Orange-Nassau*, p. 20, une note écrite par Guillaume de Nassau à cette époque même : elle indique brièvement les motifs qui l'avaient engagé à signer la requête du 11 mars. Il se proposait, en résumé, de déjouer une combinaison qui tendait à concentrer toute l'autorité effective entre les mains de Granvelle par la nullité du rôle auquel on avait réduit les principaux seigneurs et par la suspension des états généraux Lui et le comte d'Egmont ne voulaient plus, par leur présence au conseil, avoir l'air d'approuver des ordonnances et des lois auxquelles ils n'avaient point participé et dont ils n'avaient même pas connaissance.

s'en tenir éloignés. Ces projets s'étant ébruités, Egmont reprocha au comte d'Arenberg d'être l'auteur de cette indiscrétion. Celui-ci répondit fermement qu'il n'y était pour rien, et que, si leurs trames étaient connues, ils ne devaient l'imputer qu'à eux-mêmes, puisqu'ils ne parlaient jamais d'autre chose. Egmont ayant répliqué que lui seul pouvait les avoir divulguées, Arenberg maintint ce qu'il avait dit, ajoutant que, si l'on voulait faire venir en sa présence celui qui l'accusait, il était prêt à lui donner un démenti et à le soutenir. Du reste, le prince d'Orange et le comte d'Egmont se rendirent effectivement dans leurs gouvernements, et le comte de Hornes dans son château de Weert. Egmont se montrait alors le plus animé ; il disait publiquement qu'il fallait s'unir pour la liberté et le bien du pays [1].

Granvelle, cependant, espérait encore détacher le comte d'Egmont de la ligue, car il lui paraissait le plus traitable et n'avait d'autre tort, disait-il, que de se laisser conduire et persuader par des hommes vils. Le cardinal avait aussi indiqué au roi le moyen de faire disparaître l'antipathie que les Belges manifestaient contre les Espagnols, auxquels ils supposaient qu'on voulait les soumettre comme les habitants des possessions hispaniques en Italie. Il suggérait l'idée de donner à quelques-uns d'entre eux des intérêts en Espagne, en leur conférant des commanderies. Ils seraient naturellement amenés ainsi à tenir le parti de la nation dominatrice, et leurs parents et débiteurs seraient également gagnés par cette voie. Que deux ou trois des seigneurs, qui n'ont pas la Toison d'or, obtiennent une commanderie, il en résultera, disait Granvelle, que vingt-cinq autres vivront dans l'espérance et seront plus soumis. Les habitants des Pays-Bas perdraient aussi l'opinion qu'ils avaient de la résolution prise par le roi de ne leur rien donner en Espagne, ce qui faisait

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. I[er], p. 248.

plus de mal qu'on ne saurait croire. Il voulait également que des seigneurs belges fussent appelés à servir en Italie, où quelques-uns de leurs ancêtres s'étaient illustrés. « V. M., ajoutait-il, étant le père commun de ses sujets, il est bien de leur prouver qu'elle les traite comme ses fils, afin, qu'on ne s'imagine pas que les Espagnols sont seuls considérés comme légitimes : car tel est le langage que l'on tient ici et en Italie. » Il croyait que le prince d'Orange pourrait rendre d'utiles services, si on lui conférait la vice-royauté de Sicile[1].

Vivement et quelquefois injustement attaqué, Granvelle montrait beaucoup de modération apparente. Au mois de janvier, il avait engagé la gouvernante à profiter de la première occasion favorable pour faire entendre au comte d'Egmont que si lui et les autres membres du conseil d'État étaient mécontents de ne pas prendre part à la *consulte* et au renouvellement des magistrats, elle en donnerait avis à Philippe II, et qu'elle les y convoquerait volontiers, si le roi le lui ordonnait. Et afin d'enlever aux seigneurs tout prétexte au mécontentement qu'ils témoignaient de le voir associé à ce travail, il avait supplié la gouvernante de permettre qu'il cessât de prendre part à ces délibérations, se réservant, bien entendu, de lui communiquer en particulier son opinion, lorsqu'elle désirerait la connaître. Il avait même ajouté que si, en outre, ils prétendaient l'écarter du gouvernement, elle pourrait également proposer au roi de le retirer des Pays-Bas pour l'employer près de sa personne ou ailleurs. Marguerite de Parme ayant averti son frère de ces dispositions du cardinal, Philippe II lui avait répondu, au mois de février, qu'elle pourrait donner suite à l'ouverture qu'elle se proposait de faire aux seigneurs

[1] Lettre de Granvelle au roi, du 10 mars 1563, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. I, p. 151, et plus complète dans les *Papiers d'État,* t. VII, pp. 44-55.

lorsqu'elle verrait qu'il était impossible d'agir autrement ; mais, après cela, qu'elle devait différer, autant que cela dépendrait d'elle, de l'en avertir, promettant, de son côté, de traîner aussi la chose en longueur : car, disait-il, la mesure qu'il s'agirait de prendre ne convient pas à mon service et elle est contraire à toute raison [1]. Étrange, artificieuse et vacillante politique !

Philippe II venait également de réitérer à Simon Renard l'ordre formel de sortir des Pays-Bas et de se rendre en Bourgogne. Mais le protégé et le confident des seigneurs objecta de nouveau, dans une longue requête, le déplorable état de sa santé, offrit au roi la démission de toutes ses charges et emplois, et s'efforça de le mettre en garde contre les dénonciations calomnieuses qu'un ressentiment implacable dictait au cardinal de Granvelle [2]. Il était en effet hors de doute que Granvelle désirait ardemment de se venger sur Renard des atteintes que portait à son autorité et à sa réputation la ligue des seigneurs des Pays-Bas [3]. Cette coalition acquérait de jour en jour plus de hardiesse. La gouvernante ayant ordonné la levée de six enseignes d'infan-

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 236.—*Papiers d'État*, t. VII, p. 21.

[2] *Voir* cette requête pleine de faits, dans les *Papiers d'État*, t. V, pp. 12-26.

[3] Les preuves abondent à cet égard. *Voir* notamment ce que Granvelle écrit à la duchesse de Parme (*ibid.*, p 31), et au prieur de Belle-Fontaine, dans le but de trouver son ennemi coupable. Plus tard, après la mort de Renard, craignant que ses amis même n'attribuassent son animosité à un désir de vengeance, il déclara que le vrai mobile de sa conduite avait toujours été le bien public. Au surplus, dans une lettre à Gonçalo Perez, du 17 juin 1563, Granvelle déclarait que l'affaire du conseiller Renard avait porté un coup mortel à l'autorité du roi. « Lorsque l'on voit, disait-il, cet homme continuer à résider dans le pays malgré les ordres réitérés et formels du monarque, il n'est personne qui ne se promette le même succès dans ce qu'il pourra tenter. » *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VII, p. 106.

terie, pour remédier aux troubles de Tournai et de Valenciennes, et ayant voulu que ces enseignes dépendissent immédiatement d'elle, en donna, par commission du 21 mai 1563, le commandement à Blondel, seigneur de Haultbois. Les seigneurs se plaignirent aussitôt de cette disposition, prétendant que, dans leurs gouvernements, tout leur fût subordonné. Le marquis de Berghes se rendit à Tournai pour se concerter à ce sujet avec le baron de Montigny, et le comte d'Egmont y alla également, tout cela sans l'agrément de la gouvernante. D'un autre côté, le prince d'Orange reçut à Breda le duc de Clèves, et n'en informa pas non plus la duchesse de Parme [1]. Les signataires de la requête contre Granvelle menaçaient, enfin, de soulever le peuple au cas que le roi ne fît pas droit à leur demande [2].

Cependant Philippe II ne se hâtait pas de répondre à la seconde réclamation des trois seigneurs, bien que cette démarche l'eût vivement mécontenté et qu'il la considérât presque comme une injure personnelle. En effet, un jour que Gonçalo Perez parlait au roi de la requête envoyée par les trois seigneurs, Philippe II lui protesta sur sa foi qu'il préférerait perdre sa couronne plutôt que de se rendre coupable envers Granvelle de l'injustice qu'on lui conseillait [3]. Après avoir différé quelque temps sa réponse selon le conseil qu'il tenait du cardinal lui-même, Philippe II signa enfin le 6 juin une dépêche qu'il avait fait rédiger par Tisnacq et qui était adressée aux trois signataires de la requête du 11 mars. Cette décision, si impatiemment attendue, arriva à Bruxelles le 29, avec d'autres pièces, et fut remise au comte d'Egmont ; ses deux collègues étaient encore absents. Philippe II leur disait en substance : « Qu'il avait reçu leur

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 252.
[2] Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, du 27 juin 1563. *Ibid.*, p. 253.
[3] Gonçalo Perez à Granvelle, 15 juin 1563. *Papiers d'État*, t. VII, p. 99.

« lettre et qu'il ne doutait point qu'ils n'eussent donné cet avis « en vassaux fidèles, mais que, puisqu'ils n'alléguaient point de « raison particulière pour faire éloigner Granvelle des Pays-Bas, « et que, d'autre part, le voyage qu'il se proposait de faire dans « ces provinces pourrait encore éprouver quelque retard, il « exprimait le désir que quelqu'un d'eux trois fît le voyage « d'Espagne afin d'être mieux instruit de bouche des motifs de « leur démarche ; l'affaire était trop importante pour qu'elle pût « être éclaircie convenablement par correspondance [1]. » En même temps, Philippe II, désirant que ce fût le comte d'Egmont qui se rendît à Madrid, lui adressa une lettre autographe pour lui faire savoir qu'il serait bien aise d'apprendre de lui les raisons dont il ne lui avait pas donné connaissance par sa requête. Il informa la gouvernante de ces réponses, mais en exprimant le désir qu'elle feignît de les ignorer jusqu'à ce que le comte d'Egmont lui en parlât et lui demandât la permission de venir en Espagne, permission qu'elle devait lui accorder. Le but de Philippe II en cela était de diviser les trois seigneurs et de gagner du temps ; il lui paraissait d'ailleurs que le comte d'Egmont, séparé des autres, serait plus traitable et plus facile à mettre à la raison [2].

Dans la soirée du 29 juin, le comte d'Egmont vint trouver la régente et lui communiqua la lettre par laquelle le roi l'invitait à se rendre en Espagne. Il lui dit que, quoiqu'il eût résolu de ne pas quitter les Pays-Bas, cependant il ferait volontiers ce voyage pour aller baiser les mains du roi ; mais que d'aller à la cour pour rendre compte des affaires du pays, cela ne dépendait pas de lui mais des seigneurs, comme du prince d'Orange, du

[1] *Voir* le texte de cette lettre, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 41. — « Mauvaise et froide réponse, » écrivait Louis de Nassau, le 8 juillet, au landgrave Guillaume de Hesse. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. I, p. 164.

[2] STRADA, lib. III.

comte de Hornes et des autres, s'excusant en conséquence autant qu'il le pouvait. La gouvernante ne négligea rien pour le faire changer de résolution, mais ce fut sans succès. Egmont revint au palais, le 11 juillet, avec le prince d'Orange et le comte de Hornes, de retour à Bruxelles depuis la veille. Il dit à la gouvernante que le roi ayant répondu à la lettre qu'eux trois lui avaient écrite, tant en leur nom qu'en celui d'autres seigneurs de l'ordre de la Toison d'or et de gouverneurs des provinces, il était convenable qu'ils convoquassent et consultassent sur la réponse à faire à S. M. les mêmes personnages; qu'ils avaient voulu en informer la duchesse et qu'ils lui demandaient son autorisation à cet effet. La duchesse repartit qu'ils pouvaient traiter la chose par correspondance, que cela ne ferait pas tant de bruit et déplairait moins au roi. Egmont répliqua que, si la réunion des seigneurs à Bruxelles était désagréable à la duchesse, cette assemblée pourrait avoir lieu ailleurs, mais qu'il était impossible à eux trois de répondre au roi, sans la participation de ceux qui avaient concouru à l'envoi de leur première lettre. La régente, voyant bien que l'assemblée des seigneurs se ferait sans son consentement, si elle le refusait, préféra l'autoriser à Bruxelles même, parce qu'elle pourrait mieux pénétrer ce qui se traiterait en cette ville qu'ailleurs. Ce point ayant été arrangé, la duchesse leur demanda s'il n'y avait pas quelque moyen d'accommoder leurs différends avec Granvelle. Le prince d'Orange répondit aussitôt qu'il n'en voyait aucun, et le comte d'Egmont parla dans le même sens. Elle demanda ensuite qu'un d'eux se rendît auprès du roi pour lui exposer en détail toute l'affaire. Là-dessus le comte de Hornes voulait prendre la parole; mais Egmont l'en empêcha, en se plaignant que la réponse du roi eût tant tardé [1].

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 254.

En vertu de l'autorisation donnée par la duchesse de Parme, le marquis de Berghes, les comtes de Meghem et de Mansfeld, le baron de Montigny, les comtes de Ligne et de Hooghstraeten se réunirent à Bruxelles avec le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes. Dans leurs conférences il fut résolu que personne ne se rendrait en Espagne et que les trois derniers, après avoir répondu à la lettre du roi, s'abstiendraient de paraître dorénavant au conseil d'État.

Le 21 juillet, tous ces seigneurs se rendirent auprès de la gouvernante pour lui faire connaître leur résolution. Le prince d'Orange, portant la parole, lui dit qu'ils avaient résolu de répondre à la lettre du roi, sans envoyer à sa cour aucun d'eux, attendu qu'il ne convenait ni au service de Sa Majesté, ni à l'intérêt du pays, ni à leur réputation, qu'il se fît un aussi long et aussi pénible voyage pour accuser le cardinal de Granvelle; mais que, pour baiser les mains à Sa Majesté et pour toutes autres affaires de son service, non-seulement l'un d'eux, mais tous étaient prêts à le faire. Ces paroles furent confirmées par le comte d'Egmont et par le comte de Hornes. La duchesse leur exprima son regret de la résolution qu'ils avaient prise. Ils dirent alors qu'il leur suffisait, comme fidèles vassaux et serviteurs du roi, d'avoir représenté à Sa Majesté ce qui convenait à son service; qu'ils ne l'avaient pas fait par haine contre le cardinal ou contre tout autre, mais uniquement dans l'intérêt du roi et pour le bien du pays; que c'était à Sa Majesté maintenant à prendre les mesures que lui dicterait sa sagesse [1].

Il y eut une nouvelle entrevue, le 26 juillet, entre la duchesse

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 258. — Suivant Strada, les seigneurs ne pensaient pas seulement que ce serait faire trop d'honneur à Granvelle que d'entreprendre un si long voyage pour l'accuser, mais ils hésitaient aussi à se confier à la discrétion du roi.

de Parme et le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes, le marquis de Berghes, les comtes de Mansfeld et de Meghem (Montigny était indisposé). Le prince, portant de nouveau la parole au nom de tous, lui adressa une longue remontrance sur les dangers que courait la religion, le mécontentement que ressentaient les gens de guerre du dénûment dans lequel on les laissait, la nécessité de satisfaire aux dettes que les receveurs avaient contractées de la part du roi, enfin l'urgence d'une assemblée des états généraux, qui devait être le remède suprême. Il attribua à des motifs d'intérêt personnel l'opposition que le cardinal de Granvelle et le baron de Berlaymont faisaient, dans le conseil, à la convocation des états. « Ces deux ministres, dit-il, alléguaient sans cesse le préjudice qu'avait causé au roi l'assemblée pour l'aide novennale; mais ils se taisaient sur les avantages qui en étaient résultés, car elle avait assuré la conservation de ces provinces. » Mais Granvelle prétendait, de son côté, que ces assemblées avaient porté les premiers coups à l'autorité monarchique, en encourageant des tendances qui s'étaient développées graduellement et dont le caractère ne pouvait plus être contesté. Le but de ses antagonistes, disait-il ouvertement, serait de réduire le gouvernement à la forme républicaine, où le roi n'aurait d'autre pouvoir que celui qu'ils voudraient bien lui laisser [1]. De son côté, le prince d'Orange déclarait que la défiance qu'on montrait envers les états, produisait aussi la défiance de la nation envers le souverain. Il annonça ensuite l'intention formelle des seigneurs de ne plus prendre part aux délibérations du conseil, puisque leurs avis étaient dédaignés, et que nombre d'affaires qu'on devait leur communiquer, leur étaient cachées par le fait du cardinal. Il répéta enfin que les seigneurs n'agissaient

[1] Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, du 25 juillet 1563, dans les *Papiers d'État*, t. VII, p. 105.

nullement par animosité contre le prélat, quoiqu'ils eussent bien des motifs d'en vouloir à celui qui les traitait d'hérétiques et de sujets infidèles à leur roi. La duchesse de Parme répondit que la convocation des états généraux était une mesure d'une trop haute importance pour qu'elle pût prendre sur elle d'en décider. Elle s'efforça ensuite de justifier le cardinal et de les désabuser de l'idée, où ils étaient, qu'il leur eût rendu de mauvais offices : elle ne le croyait pas, leur dit-elle, capable de calomnier des personnages de leur qualité. Enfin, elle les engagea à revenir sur la résolution qu'ils avaient prise de s'absenter du conseil ; mais elle les trouva inébranlables : ils alléguèrent, entre autres raisons, que la réponse qu'ils avaient reçue prouvait, de la part du roi, l'intention de ne rien faire en leur faveur et de n'avoir aucun égard à leurs vœux. Une dernière conférence eut lieu le lendemain. La gouvernante renouvela ses instances pour déterminer les seigneurs à ne pas quitter le conseil : elle les pria de lui faire, à elle personnellement, un plaisir dont elle leur aurait une obligation infinie, en consentant à y venir, au moins jusqu'à ce qu'elle eût eu le temps d'expédier un courrier au roi et de recevoir sa réponse. Émus par tant d'insistance, ils demandèrent de pouvoir se consulter entre eux avant de répondre. Ils déclarèrent ensuite, par l'organe du comte d'Egmont, qu'ils persistaient dans ce que le prince d'Orange avait dit la veille. Ils promirent seulement de chercher à éviter un éclat dans le public et de seconder la régente lorsqu'elle aurait besoin d'eux en dehors du conseil ; même, lorsqu'on aurait à y traiter des affaires concernant leurs gouvernements respectifs, ils consentaient à y venir, pourvu que le cardinal ne s'y trouvât pas [1].

Bien que Granvelle et Philippe II lui-même eussent en quelque

[1] Notice sur la chute du cardinal de Granvelle, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XVI.

sorte compté sur la défection du comte d'Egmont, ce seigneur refusa de se séparer de ses collègues et apposa son nom sur la troisième requête que le prince d'Orange et le comte de Hornes adressèrent au roi le 29 juillet [1]. Ils lui exposaient qu'ils avaient communiqué sa réponse aux autres seigneurs et chevaliers de la Toison d'or par l'avis desquels ils avaient écrit leur première lettre. « Tous avaient espéré une résolution plus large et plus « décisive pour l'état des affaires. A la vérité, ce leur avait été

[1] Un mois auparavant, Granvelle écrivait à Gonçalo Perez : « ... Comme le comte d'Egmont aime la fumée (*y es amigo de humo*) on pourrait, en lui accordant quelque faveur extraordinaire et pour lui seul, non-seulement se l'attacher d'une manière durable, mais inspirer de la jalousie aux autres seigneurs... Une personne de ma connaissance ayant eu occasion de lui parler il y a seulement trois jours, et insistant auprès de lui pour savoir quel sujet de plainte il avait contre moi, ce seigneur a répondu qu'il n'en avait aucun pour son propre compte, qu'il m'était naturellement affectionné, désirerait me voir pape, ou vice-roi de Naples, ou toute autre chose qui plairait à Sa Majesté, pourvu que je ne fusse point dans ce pays, parce qu'il ne pouvait se dispenser de faire cause commune avec tous les autres. Son interlocuteur lui ayant répliqué qu'il manquait en cela de prudence, qu'une telle conduite pourrait nuire à l'avancement de sa famille et lui faire tort dans l'esprit du maître, dont il connaissait l'affection pour lui, M. d'Egmont, bien qu'il eût déclaré plusieurs fois dans le cours de l'entretien qu'il suffisait que Dieu lui eût fait la grâce d'arriver au même point que ses ancêtres, répondit à deux reprises qu'il était trop tard pour lui parler dans ce sens, et qu'on aurait dû l'avertir plus tôt. Ceci fait supposer clairement qu'il est engagé fortement, et en quelque sorte à son grand regret. D'où il résulte que si quelqu'un de ceux auxquels il a confiance lui représentait qu'en s'attachant à suivre les intentions du roi il disposerait Sa Majesté à lui confier dans l'occasion le commandement en chef de l'armée (car il serait inutile de lui proposer quelque emploi en Italie, après l'intention formelle qu'il a manifestée de n'accepter jamais ni la vice-royauté de Naples, ni quoi que ce fût qui l'éloignât des Pays-Bas), peut-être finirait-il par se rendre à ce qu'on désire de lui... » *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VII, pp. 115-117.

« une grande consolation que non-seulement il eût plu au roi de « reconnaître que cette remontrance procédait du zèle qu'ils « avaient pour son service, mais aussi que le roi eût donné l'es- « pérance qu'il visiterait dans un bref délai les Pays-Bas [1]. Ils « se seraient rendus avec empressement à l'invitation du roi, si « l'état du pays ne mettait pas obstacle à leur absence; et, du « reste, ce qui concernait le cardinal de Granvelle ne leur pa- « raissait pas une cause suffisante pour qu'ils abandonnassent « des intérêts qui touchaient de plus près au service du roi. Ils « n'entendaient point d'ailleurs se porter comme parties contre « le prélat, ni entamer un procès, mais ils espéraient que le « simple et bref avertissement qu'ils avaient donné suffirait pour « que le roi avisât à quelque moyen honnête et gracieux de « satisfaire à la juste doléance de ses très-humbles sujets, en « employant le cardinal dans un autre endroit, où il pourrait « rendre plus de services, selon sa profession et sa vocation. A « la vérité, le roi leur écrit très-justement que ce n'est point sa « coutume de disgracier aucun de ses ministres sans cause,

[1] Dans une lettre datée d'Aranjuez, 13 juin 1563, Philippe II confiait à Granvelle que son voyage à Monzon (pour la tenue des cortès du royaume d'Aragon) était entravé par des embarras de finances : il n'avait pas, disait-il, un seul réal pour payer sa maison, et il se verrait peut-être dans la nécessité de se mettre seul en route, malgré le dommage qu'en recevrait sa réputation. Il ne mettait point en doute l'utilité, la nécessité même de son voyage en Flandre, mais des embarras financiers s'opposaient à son départ, attendu qu'il serait fort malséant pour lui d'effectuer ce voyage comme il serait peut-être obligé de faire celui de Monzon. Rien ne serait plus inutile, plus dangereux même, de *montrer un visage sévère,* s'il n'était point soutenu par un appareil imposant, et il faudrait pour cela qu'il fût accompagné de troupes nombreuses et composées d'Espagnols en grande partie. D'ailleurs, disait-il encore, il ignorait la langue du pays, et, dans celle qui lui était propre, il ne pourrait se flatter de parvenir à convaincre sans le secours d'un interprète. *Papiers d'État*, t. VII, pp. 81-85.

« mais ils le suppliaient humblement de considérer qu'il n'était « pas question de disgracier le cardinal, mais bien plutôt de le « décharger d'un emploi qui lui est peu convenable et qui ne « peut plus être entre ses mains sans grand danger d'incon- « vénients et troubles. Que si, dans leur première requête, ils « n'avaient point spécifié des causes particulières, ce n'avait point « été par impuissance, mais parce qu'ils avaient toujours espéré « qu'il aurait suffi au roi de la confiance qu'il devait avoir dans « leur fidélité et dans leur loyauté. S'il plaisait au roi de procéder « à une enquête plus ample, il n'entendrait que trop les justes « causes du mécontentement de ses sujets. Ils aimaient mieux, « d'ailleurs, que le roi entendît des personnes non suspectes de « partialité. En résumé, quand il n'y aurait, disaient-ils, que la « confusion et le mécontentement qui règnent aujourd'hui dans « les Pays-Bas, ce serait un témoignage suffisant de combien « peu servent dans le pays la présence, le crédit et l'autorité « du cardinal. Toutes ces choses considérées, et voyant le peu « d'utilité dont ils étaient au conseil d'État, tandis qu'ils faisaient « un grand tort à leur réputation, ils priaient le roi de trouver « bon qu'ils s'asbtinssent désormais de participer à ses travaux, « jusqu'à ce qu'il lui plût de donner l'ordre qui lui paraîtrait con- « venable pour son service et le bien du pays. Ils ne voulaient « être ultérieurement responsables de maux causés par la faute « d'autrui. Ils voyaient bien aussi que leur différend avec le car- « dinal portait préjudice à l'expédition des affaires et qu'il valait « mieux, au lieu de siéger ensemble, qu'ils lui cédassent la « place momentanément et jusqu'à la décision du roi, qu'ils « attendraient dans un bref délai [1]. »

Déjà le comte d'Egmont s'était excusé par une lettre particu-

[1] *Voir* le texte de cette requête dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 42-47.

lière de ne pouvoir profiter de la bonté du roi qui l'avait appelé à Madrid. Cette lettre dénotait les incertitudes de ce seigneur et même une sorte de crainte vague. Il ne doutait point, disait-il, que, s'il eût osé montrer à ses collègues la lettre que le roi lui avait écrite pour l'engager à venir en Espagne, ils n'eussent été d'une opinion différente. Il ne l'avait pas osé faire de crainte de déplaire au roi; et, cependant, il serait le plus content du monde de pouvoir baiser les mains de S. M. Il ajoutait en post-scriptum qu'il n'avait pas dépendu de lui de faire trouver bon le voyage de l'un des seigneurs vers le roi. Mais ses amis lui avaient opposé le discrédit qui rejaillirait sur celui qui l'entreprendrait, car on eût aussitôt répandu le bruit que c'était le cardinal qui leur imposait cette corvée. Il était disposé néanmoins à se rendre immédiatement en Espagne s'il plaisait au roi qu'il prétextât une affaire particulière. Dans une lettre également personnelle, le comte de Hornes suppliait le roi d'avoir égard à la seconde requête des seigneurs, de ne donner aucun crédit aux informations qui pourraient lui être adressées d'autre part, et de demeurer convaincu que lui et ses amis étaient prêts à faire respecter la religion et déterminés à se comporter toujours comme ses très-loyaux vassaux et serviteurs [1].

Le cardinal ne restait point inactif en présence de cette forte opposition qui l'accablait de soucis. « Vous ne me reconnaîtriez plus, tant mes cheveux ont blanchi, » écrivait-il un peu plus tard à Gonçalo Perez. Pour neutraliser l'effet des accusations dont il était l'objet de la part des principaux seigneurs, il fit connaître à Madrid leurs dispositions réelles et leurs vues ultérieures. A l'entendre, Berlaymont, Viglius et Hopperus étaient détestés autant et plus que lui; on commençait par lui pour finir

[1] Ces lettres se trouvent par extraits dans le *Supplément à Strada*, t. Ier, p. 284.

par eux Le marquis de Berghes était celui des seigneurs qui faisait le plus de mal et s'affichait avec le plus d'effronterie. Montigny était aussi fort blâmable : il avait dit, à un dîner chez le prince d'Orange, que s'il n'y avait pas de huguenots en Bourgogne, les Bourguignons ne devaient pas être des gens d'esprit. Lui et le marquis de Berghes tenaient des paroles très-hardies au sujet du roi lui-même. L'objet des ligués était de parvenir à l'assemblée des états généraux, à la tête desquels se mettraient ceux de Brabant, et de cette manière le prince d'Orange et le marquis de Berghes auraient la haute main sur les affaires. Leur but était, — on a déjà entendu cette grave accusation — de réduire le pays en une forme de république, où le roi n'aurait d'autre pouvoir que celui qu'ils lui accorderaient [1].

Cette lutte ouvertement déclarée entre le cardinal de Granvelle et l'élite des seigneurs des Pays-Bas rendait la position de la duchesse de Parme extrêmement pénible dans un moment où la plus grande union était nécessaire pour faire face aux besoins du Trésor et aux progrès croissants des doctrines de la réforme. Après avoir été d'abord sincèrement attachée à Granvelle, dont elle reconnaissait le mérite supérieur et à qui elle savait gré de défendre avec énergie les intérêts de la maison de Farnèse, Marguerite de Parme avait laissé peu à peu refroidir ce premier attachement, soit qu'elle fût réellement effrayée de l'impopularité du cardinal, soit plutôt qu'elle eût été blessée dans son amour-propre par l'influence même dont Granvelle jouissait à la cour de Philippe II et qui élevait presque ce ministre au rang de protecteur de la gouvernante des Pays-Bas. Désespéré de ne pouvoir recouvrer la citadelle de Plaisance, Octave Farnèse, qui

[1] Lettres de Granvelle au roi et à Gonçalo Perez, pendant les mois de juillet, d'août et de septembre 1563. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 261 et suiv.

était revenu à Bruxelles, finit par persuader à sa femme que le cardinal leur nuisait près du roi ; de son côté, la gouvernante s'était aperçue avec dépit que Granvelle ne lui communiquait pas toutes les affaires dont il rendait compte à Madrid ; enfin, les seigneurs lui avaient fait dire que, si elle voulait se ranger de leur côté, il en résulterait un grand bien et qu'elle même y trouverait quelque satisfaction, car ils se faisaient forts d'obtenir des états, pour elle en particulier, de fortes sommes [1]. Cette dernière promesse ne devait pas être sans influence sur la détermination de Marguerite de Parme, très-intéressée par elle-même, et qui, d'autre part, avait grande confiance dans son secrétaire Tomás Armenteros, dont la réputation de probité était très-équivoque. Ce fut lui qu'elle envoya en Espagne, le 13 août, avec la mission secrète d'appeler l'attention du roi : sur les progrès de l'hérésie ; la pénurie du Trésor ; la nécessité de réparer les places frontières, et principalement sur la lutte entre Granvelle et la noblesse. Armenteros devait dire au roi comment l'hérésie se propageait dans la Basse-Flandre, à cause des rapports de cette province avec l'Angleterre et la Normandie, ainsi que dans la Zélande et dans la partie du Luxembourg qui touchait à la France. Il devait lui exposer que les charges annuelles excédaient les revenus de plus de 600,000 florins et que tous les moyens de finances étaient épuisés. Il devait justifier la conduite tenue par la duchesse dans l'affaire de la sortie des troupes espagnoles et dans celle des secours envoyés au roi de France ; il devait en même temps solliciter une règle de conduite, pour le cas où les seigneurs insisteraient sur la nécessité de réunir les états généraux. Elle ajoutait enfin qu'il était temps de trancher le grave différend survenu entre le cardinal de Granvelle et la noblesse. Elle connaissait, disait-elle, tout le mérite du cardinal,

[1] Voir les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VII, pp. 77 et 107.

sa haute capacité, son expérience consommée des affaires d'État, le zèle et le dévouement qu'il montrait pour le service de Dieu et du roi; mais, d'un autre côté, elle devait aussi reconnaître que vouloir le maintenir aux Pays-Bas, contre le gré des seigneurs, pourrait entraîner de grands inconvénients, et même le soulèvement du pays [1]. Pour ébranler tout à fait Philippe II, Armenteros devait lui communiquer aussi une grave confidence faite à la gouvernante par le comte d'Egmont : il en résultait que c'était seulement grâce à lui que Granvelle avait vécu jusqu'alors, mais que dorénavant il se déchargerait de ce soin sur la duchesse elle-même [2]. Du reste, l'envoyé de la duchesse de Parme fut chargé par le comte d'Egmont de dire et de certifier au roi que ce seigneur, pour le service de Dieu et le sien, et pour la défense de l'ancienne et catholique religion, exposerait toujours sa vie et sa fortune; que si son propre fils ou frère faisait quelque chose contre elle, il le jetterait dans le feu de ses propres mains [3].

Armenteros arriva le 15 septembre à Monzon, où Philippe II s'était rendu pour tenir les Cortès d'Aragon. Comme il trouva le roi dans une grande impatience de connaître l'état des affaires des Pays-Bas, il l'entretint quatre heures entières dans sa première audience, où il lui lut les instructions écrites de la gou-

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p 266.

[2] Ce détail est fourni par Strada, lib. III. Il résulte, au surplus, d'un document contemporain que Granvelle prétendait réellement que ses ennemis voulaient le faire tuer. Même, un jour, il déclara au comte d'Egmont que l'on avait traité dans ce but avec un gentilhomme bourguignon nommé Lavillette. Celui-ci, averti, vint à Bruxelles et déclara au cardinal et aux seigneurs n'avoir jamais tenu les propos dont on l'accusait; il voulait, d'ailleurs, s'en rapporter aux résultats de l'enquête que l'on pourrait ouvrir afin de connaître la vérité. *Défense personnelle du comte de Hornes*, dans le *Supplément à Strada*, t. Ier, p. 145.

[3] Tomàs Armenteros à Antonio Perez, 16 octobre 1566, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 476.

vernante. Il fut encore appelé les jours suivants. Quoique Philippe II eût pris antérieurement la résolution de ne pas se laisser arracher la destitution du cardinal de Granvelle, le secrétaire de la duchesse de Parme sut néanmoins jeter quelque incertitude dans son esprit [1]. Que Philippe fût rassuré ou non sur la situation des Pays-Bas, il venait de décliner les offres que lui faisait le jeune roi Charles IX d'employer tout ce qu'il avait de forces et de moyens pour maintenir la conservation de l'obéissance dans ces provinces [2]. A la vérité, dans la situation où se trouvait la cour de France dominée par le parti de Coligny et de Condé depuis l'assassinat du duc de Guise, ces offres pouvaient paraître au roi catholique peu sincères. Quoi qu'il en fût, ce n'était pas l'habitude de Philippe II de prendre une résolution immédiate. La tenue des cortès d'Aragon fut le prétexte dont il se servit pour différer de jour en jour de renvoyer Armenteros, outre l'habitude de temporiser qui caractérisait, selon Strada, ce prince soupçonneux.

La situation financière des Pays-Bas exigeait pourtant une prompte résolution. Armenteros avait été chargé de demander au roi la convocation des états généraux, s'il ne voulait prendre à sa charge l'entretien des garnisons. L'aide triennale accordée pour cet effet en 1560 était sur le point d'expirer et l'on disait que son renouvellement rencontrerait de la difficulté dans certaines provinces. La demande s'était faite, à la vérité, en 1560, aux états particuliers des provinces ; mais alors on avait prétexté l'urgence ; il était douteux que, cette fois, les états fussent disposés à accueillir une proposition qui ne serait point faite en assemblée générale. En conséquence, le roi permit que des députés des provinces se rendissent à Bruxelles pour ouïr les

[1] STRADA, lib. III.

[2] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. Ier, p. 171.

propositions de la gouvernante des Pays-Bas ; mais celle-ci devait faire en sorte qu'ils ne se constituassent point en états généraux dans la forme usitée en 1558 et dont le souvenir était si désagréable pour Philippe II et pour Granvelle [1]. En même temps, le roi avait écrit aux principaux seigneurs, les exhortant à user de leur influence auprès des députés pour qu'ils se conformassent au vœu qui serait exprimé par la gouvernante. Le prince d'Orange et ses amis, après avoir reçu les lettres du roi, n'hésitèrent point à déclarer publiquement à la duchesse de Parme qu'ils se verraient obligés de décliner toute participation aux travaux des états si le cardinal de Granvelle se trouvait présent. Pour ne pas faire échouer une négociation à laquelle Philippe II devait attacher une grande importance, le cardinal eut le bon esprit de s'éloigner momentanément de Bruxelles en prétextant la nécessité d'une tournée dans son diocèse [2]. En demandant pour trois années la continuation de l'aide destinée aux garnisons, la régente fit observer aux états que la somme votée avait été insuffisante, et elle exprima la confiance qu'ils pourvoiraient au déficit annuel que le roi avait dû combler. Elle avait espéré, ajoutait-elle, que le roi serait venu aux Pays-Bas avant l'expiration des trois années pour régler cet objet

[1] La réunion des députés des provinces, le 3 décembre 1563, ne pouvait être considérée comme de vrais états généraux, puisque la convocation de l'assemblée générale ne cessa d'être réclamée par les adversaires du cardinal de Granvelle. Dans le cas présent, il ne s'agissait que d'une proposition à faire par le gouvernement, tandis que les seigneurs auraient voulu une délibération en commun. Au surplus, la lettre adressée par la duchesse de Parme au roi, le 5 janvier 1564, nous paraît avoir mis ce point hors de contestation ; elle lui mande qu'elle a encore quelque espoir d obtenir l'*aide* sans devoir en venir à une assemblée générale. *Voir* la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 280.

[2] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. Ier, et *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 274.

et d'autres qui requéraient grandement sa présence ; elle lui en avait adressé la prière dans plusieurs de ses lettres : mais comme il avait été si longtemps absent de ses royaumes d'Espagne, il se trouvait contraint d'y prolonger son séjour. Du reste, il avait, à diverses reprises, promis de revenir visiter les Pays-Bas, et l'on devait compter sur l'accomplissement prochain de cette promesse [1].

C'était aussi le désir ardent de Granvelle, car, à cette époque même, il mandait à Philippe II que tous remèdes, en son absence, seraient inutiles, tandis que, s'il venait, il suffirait d'un signe de croix pour faire cesser le mal [2].

Les adversaires du cardinal n'épargnèrent rien pour se concilier les députés des états, feignant de suivre en cela les instructions du roi ; mais ils voulaient aussi leur prouver qu'il régnait entre eux la liaison la plus étroite. Ils leur donnèrent de grandes fêtes et les invitèrent à de somptueux festins où les tables étaient de soixante-dix à quatre-vingts couverts et servies avec luxe. Le prince d'Orange traita les députés des provinces de Flandre et d'Artois, gouvernées par le comte d'Egmont, et celui-ci rendit cette politesse à ceux de Hollande, d'Utrecht et de Zélande, dont le gouvernement appartenait à son ami [3]. Vers la même époque, le comte d'Egmont, le marquis de Berghes, le baron de Montigny et plusieurs autres seigneurs assistèrent à un banquet donné par Gaspard Schets, seigneur de Grobbendonck et trésorier de l'épargne. De propos en propos, on en vint à parler des livrées et des dépenses qu'elles occasionnaient. Les convives commencèrent par louer la coutume des Allemands qui faisaient des dépenses

[1] Gachard, *Des anciennes assemblées nationales de la Belgique*, 2e partie.

[2] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 274.

[3] Lettre du cardinal de Granvelle au roi, dans les *Papiers d'État*, t. VII, p. 262.

plus judicieuses et plus utiles en nourrissant des chevaux de guerre; quant à leurs valets, on les voyait, durant toute l'année, avec les mêmes chausses de cuir et les mêmes casaques, au lieu de manteaux à manches, et ils n'avaient d'autre ornement que quelques bandes de soie de diverses couleurs, appelées *ailes* ou *ailerons*, sur le haut des manches. Cet exemple fut approuvé de tous les convives; et ils manifestèrent l'intention de l'imiter. Ils prirent aussi la résolution d'adopter pour leurs valets une livrée commune [1]. Le sort devait désigner celui qui indiquerait cette livrée; il tomba sur le comte d'Egmont. Il fit faire un habit de drap noir et mettre au haut des manches du manteau les ailes de soie dont on a parlé, et sur lesquelles furent ajoutées, comme emblème, des têtes d'hommes faites à l'aiguille et des coqueluchons de diverses couleurs, ainsi qu'on avait coutume d'en attacher aux habillements des bouffons. Bientôt de semblables costumes se multiplièrent dans les boutiques des brodeurs et des tailleurs. La malignité du public s'en préoccupa. Ceux-ci appliquaient les coqueluchons au cardinal de Granvelle et disaient que les têtes représentaient aussi le cardinal et ceux de sa faction, comme le duc d'Arschot, le baron de Berlaymont et le président Viglius. Ceux-là se persuadaient que les nobles voulaient montrer par ces insignes qu'ils n'étaient pas des têtes folles, comme le cardinal les appelait quelquefois [2], mais que Granvelle lui-même

[1] Le 9 décembre 1563, Guillaume de Nassau écrivait de Bruxelles à son frère Jean : « Nous avons été ici avec les états, leur faisant faire la meilleure chère qu'il nous a été possible; il y a beaucoup de choses qui se sont passées, trop longues à écrire et qu'il vaut mieux dire de bouche que non pas écrire. » Parmi ces choses se trouvait sans doute la résolution des seigneurs de se distinguer par une livrée commune. *Archives de la maison d'OrangeNassau*, t. Ier, p. 187.

[2] Granvelle ne cessait de piquer et de mordre les seigneurs, appelant les uns fols, les autres luthériens, etc. Le Petit, liv. IX.

aussi bien que ses partisans étaient les seuls qu'on dût montrer au doigt. Bien que la gouvernante eût d'abord interprété cette invention un peu plus favorablement, elle ne fut pas longtemps néanmoins sans s'apercevoir de l'émotion du public ; aussi pressa-t-elle vivement le comte d'Egmont d'abandonner les nouvelles livrées. On se borna toutefois à ôter des manches les têtes et les coqueluchons, qui étaient les principales causes de scandale. Encore ne les enleva-t-on pas sans répugnance ; ce ne fut même qu'après le départ du cardinal que le comte d'Egmont donna l'idée de mettre en leur place un faisceau de flèches. Cet emblème, imité des armes du royaume de Castille, était un témoignage, prétendait-il, de l'union que les seigneurs avaient jurée dans ce qui se rapportait à l'obéissance due au roi. Il était plus exact d'y voir un témoignage de la coalition formée contre le principal ministre de Philippe II dans les Pays-Bas [1]. En même temps, des placards injurieux pour Granvelle et les nouveaux évêques étaient affichés au coin des rues, et des libelles diffamatoires répandus dans le public. Le roi avait commandé à la régente, depuis les troubles de Valenciennes, de ne pas souffrir davantage ces écrits outrageants. Mais à peine eut-elle commencé la recherche des coupables qu'elle cessa les poursuites, parce

[1] Granvelle ne se méprit point sur l'intention de ses adversaires : « C'est une bien mauvaise affaire, disait-il au roi, que celle de la *livrée* adoptée par ces seigneurs et leurs adhérents, non pas précisément à cause de l'invention des marottes et des chaperons, qui est la moindre des choses, mais parce que de tels signes extérieurs annoncent une sanction donnée à la ligue, chose que ne doit souffrir à aucun titre tout prince quelque peu jaloux de son autorité. Toutes les démarches de Son Altesse pour faire cesser de pareilles démonstrations sont demeurées inutiles..... Dans la vue de se déclarer d'une manière plus positive, ils ont changé leurs emblèmes, en substituant aux marottes les flèches des réaux de Castille, lesquelles en faisceau ne peuvent se rompre, mais que l'on brise en les prenant une à une..... » *Papiers d'État*, t. VII, p. 495.

qu'elle appréhendait d'en découvrir les auteurs et de se servir (comme elle le fit savoir au roi) d'un remède plus dangereux que le mal [1].

Le pape se montrait alors déterminé à ôter la principauté d'Orange à Guillaume de Nassau, sous prétexte que lui et sa femme étaient hérétiques, et qu'il autorisait les prédications huguenotes [2]. Or, Guillaume ne se doutait pas que Granvelle, à qui il imputait ces desseins hostiles du pape, intercédait alors même en sa faveur. Informé de la résolution prise à Rome, le cardinal profita d'une occasion qui s'offrait pour écrire immédiatement à l'ambassadeur d'Espagne, puis il pria la duchesse de Parme d'appuyer ses démarches près du pape et près du roi. D'après le témoignage de Granvelle, il ne fit jamais semblant ni au prince d'Orange ni aux siens de l'initiative qu'il avait prise en cette occasion importante [3]. Du reste, la duchesse de Parme manda au roi que la décision attribuée à Pie IV lui avait paru hors de raison, principalement parce qu'elle serait prise sans avoir entendu le prince dans les explications qu'il aurait à donner. Elle avait donc cru devoir charger le grand commandeur de Castille [4], par lettre du 12 décembre, de faire tous les offices nécessaires auprès du pape afin que, sans la volonté expresse du roi, il ne procédât ni contre le prince d'Orange ni contre quelque seigneur que ce fût des Pays-Bas. « Il est d'une extrême impor-

[1] STRADA, lib. IV.

[2] Par suite des avantages remportés dans la principauté d'Orange par les protestants, sous le S[r] de Crussol, le prince avait donné, le 26 août 1563, un édit qui maintenait l'exercice de la religion catholique dans les églises cathédrales et autres, mais qui permettait aussi à ceux de la religion réformée de vivre librement en toute la principauté. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. I[er], p. 184.

[3] *Ibid*, p. 123.

[4] Don Luis de Requesens y Zuñiga, ambassadeur de Philippe II à Rome.

tance, ajoutait la duchesse, de ne pas indisposer ceux-ci, car si, aux Pays-Bas, jusqu'à présent, on n'a vu la répétition de ce qui s'est passé en France, c'est que le peuple n'a pas trouvé de chefs pour se mettre à sa tête. Quant à ce qui est arrivé dans la principauté d'Orange, il serait injuste de l'attribuer au prince ; il n'est pas maître de lui-même dans cette principauté ; son gouverneur, Saint-Aubain, l'y est plus que lui. Si le prince a toléré que, dans une église d'Orange, on ait prêché la nouvelle secte, c'est qu'il n'a pu s'y opposer. Je ne vois pas jusqu'ici dans le prince rien qui doive empêcher de le tenir pour très-bon catholique, et sa femme ne fait pas non plus chose qu'on puisse blâmer ; je ne crois pas d'ailleurs que le prince le souffrirait. Ainsi, les témoignages extérieurs étant bons, il serait mal de suspecter les sentiments [1]. »

Les adversaires de Granvelle restaient cependant inébranlables, et leur influence se manifestait surtout dans les états de Brabant. Berlaymont, bien informé, avait dit à la gouvernante que la résolution de cette assemblée, en ce qui concernait la continuation de l'aide triennale, déjà votée par les autres provinces, serait traînée en longueur jusqu'à ce qu'on connût la détermination prise par le roi relativement à la lettre que les trois seigneurs lui avaient écrite ; il était à craindre encore, ajouta-t-il, qu'on y insérât une clause par laquelle on demanderait le renvoi des soldats étrangers, voulant atteindre par là Christophe de Mondragon, Largilla, Cressonnière, et aussi le Portugais Gaspard de Robles, frère de lait de Philippe II, capitaines espagnols et bourguignons qui étaient restés dans les places frontières. Quelque temps après, le prince d'Orange et le marquis de Berghes firent perdre à la gouvernante l'espoir que les états de Brabant accorderaient la continuation de l'aide pour les garnisons, non

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 278.

par mauvaise volonté, disaient ces seigneurs, mais par impossibilité. La régente ayant fait des objections, le marquis répliqua que, si l'on assemblait les états généraux, on pourrait leur proposer l'impôt sur le sel et d'autres moyens que les états de Brabant ne pouvaient adopter, de crainte que le commerce ne passât de leur province dans la Flandre. Mais Granvelle répétait qu'il ne pouvait être question de réunir les états à la manière proposée par le marquis de Berghes, l'exemple récent de l'aide novennale, exemple si préjudiciable à l'autorité du roi, ne devant laisser aucun doute à cet égard [1]. En cet état des choses, une scène assez vive avait eu lieu entre la duchesse de Parme et le comte d'Egmont. Celui-ci, impatienté des retards du roi, avait dit résolûment à la régente qu'il était nécessaire ou que le souverain éloignât les seigneurs du gouvernement et y laissât le cardinal, ou qu'il éloignât le cardinal et les y laissât. Aux représentations de la gouvernante sur la prudence et la bienveillance du roi pour les seigneurs, le comte avait répliqué qu'il était impossible qu'eux et le cardinal s'entendissent, les choses en étant venues au point où elles étaient [2].

La duchesse de Parme, émue sinon découragée, adressa de nouveau les plus vives instances au monarque pour qu'il prît une résolution. Elle lui disait que le mécontentement des seigneurs s'était beaucoup accru par le silence qu'il avait gardé. Tous étaient résolus de se retirer chez eux, et ils auraient déjà exécuté cette résolution sans l'intervention du comte d'Egmont; mais si le roi tardait encore à répondre et à leur donner quelque satisfaction, il ne serait plus à même de les retenir. « Il est certain, ajoutait-

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 276. (Lettre de la duchesse au roi, du 11 décembre 1563.)

[2] Lettres de Granvelle à Gonçalo Perez, du 3 janvier 1564, *ibid.*, p. 279, et à Philippe II, du 25 février 1564, dans les *Papiers d'État*, t. VII, p. 372.

elle, que Votre Majesté ne saurait rien faire de plus préjudiciable à son service que de laisser cette affaire en suspens, tandis qu'elle gagnerait beaucoup à renvoyer promptement Armenteros, avec la résolution qu'elle aurait prise. La conservation de ces province est d'une extrême importance pour celle des autres États et royaumes de Votre Majesté. Il n'y a pas de temps à perdre : je répète qu'il y a de l'irritation dans les esprits. Chacun ici croit voir que Votre Majesté se soucie peu de ce pays, et qu'elle l'oublie et le délaisse. Je ne saurais dire combien la nation est blessée de cette idée ; on va jusqu'à assurer que Votre Majesté a près d'elle des ministres qui lui conseillent de tenir ces provinces dans le besoin, comme moyen de les réduire ainsi à l'état de pays conquis [1]. »

Quelque temps après, la duchesse insista de nouveau sur une prompte résolution. Le comte d'Egmont était le seul des seigneurs alors à Bruxelles. Il était venu lui dire, avec animation, que tous étaient informés qu'on parlait d'eux auprès du roi d'une manière fort étrange : qu'on avait fait entendre à Sa Majesté que, si elle venait aux Pays-Bas avec une armée, elle n'y serait pas reçue ; que le vice-roi de Naples avait avancé, dans une certaine réunion, qu'ils couraient à leur perte. Il ajouta que tout cela devait procéder de leurs envieux ; qu'ils ne croyaient pas devoir se justifier auprès du roi, attendu qu'ils se sentaient forts de leurs bonnes intentions et de leur fidélité, mais qu'ils craignaient pourtant que la calomnie ne finît par faire impression sur l'esprit de Sa Majesté. La duchesse s'était efforcée de le désabuser et de l'assurer que le roi avait toute confiance dans les seigneurs, et particulièrement en lui. Il s'était mis alors à déplorer la situation dans laquelle se trouvait le pays, exprimant la crainte que quel-

[1] Lettre de la duchesse au roi, du 5 janvier 1564. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 280.

que tumulte n'y survînt; disant qu'en ce cas on n'obéirait point aux ordres que la duchesse donnerait, tant que le cardinal de Granvelle assisterait au conseil d'État; déclarant enfin qu'il voulait aller à l'étranger jusqu'à ce que le roi eût pris les mesures réclamées par l'état des affaires. La duchesse, en lui répondant sur ces différents points, l'avait prié surtout de ne pas l'abandonner, dans un temps où son concours lui était si nécessaire[1].

Quant à Granvelle, il aurait voulu, pour couper la source des bruits répandus dans les Pays-Bas sur les intentions du roi, que l'on ouvrît les lettres qui s'écrivaient d'Espagne par des particuliers. Il insistait de nouveau sur la nécessité de détacher Egmont des autres seigneurs : il lui croyait un cœur droit et de bonnes intentions, et seulement égaré par les autres[2]. « Son vœu intime, disait-il un peu plus tard, serait que chacun s'occupât de calmer ces seigneurs, de leur ouvrir les yeux, de les ramener dans la voie du devoir envers leur souverain; ce qui leur serait plus honorable et profitable que de se soumettre à une foule d'hommes vils et *à ce méchant animal nommé le peuple*, qui pourra bien quelque jour les payer de sa monnaie ordinaire, c'est-à-dire les entraîner dans une ruine complète, tout en compromettant gravement la cause du souverain[3]. »

Philippe II avait, suivant sa coutume, voulu longtemps délibérer avant de prendre une résolution; et ne se fiant pas à lui-même, il jugea utile de consulter un personnage qui jouissait de toute sa confiance. C'était le duc d'Albe, alors à Huesca. Le roi lui écrivit de Monzon, le 12 octobre 1563, pour l'informer de l'arrivée d'Armenteros et de la détermination prise par le prince

[1] *Correspondance de Philippe II*, lettre de la duchesse au roi, du 21 janvier 1564, p. 283.

[2] *Ibid.*, t. Ier, p. 284.

[3] *Ibid.*, t. Ier, p. 290. Lettre de Granvelle au roi, du 26 février 1564. *Voir* aussi les *Papiers d'État*, t. VII, p. 368.

d'Orange et les comtes d'Egmont et de Hornes de ne plus assister aux séances du conseil d'État ; il demanda l'avis du duc sur la réponse à faire à la lettre des trois seigneurs, et son opinion sur leurs plaintes contre le cardinal de Granvelle et l'opportunité de la venue du comte d'Egmont en Espagne. La réponse du duc d'Albe révéla toute la violence de son caractère et de la haine qu'il ressentait contre la noblesse des Pays-Bas. « Chaque fois que je vois les lettres de ces trois seigneurs de Flandre, écrivit-il au roi, elles me transportent de colère au point que, si je ne m'efforçais de la maîtriser, je crois que mon opinion paraîtrait à V. M. celle d'un homme frénétique. Retirer des Pays-Bas le cardinal, comme ils le prétendent et ont eu l'effronterie de le proposer à V. M., aurait de grands inconvénients. Les châtier serait le parti le plus juste ; mais, comme il n'est pas praticable en ce moment, ce qui me semble le mieux, c'est d'employer tous les moyens possibles pour les diviser ; et, puisque M. d'Egmont écrit qu'il est disposé à venir, si V. M. veut l'entretenir des affaires de son service, elle doit lui mander de se mettre en route le plus tôt possible et lui faire des caresses pour le détacher de la ligue. Ce résultat obtenu, elle pourra faire ressentir son mécontentement à quelques-uns des autres, en même temps qu'elle répandra ses faveurs sur M. d'Egmont et sur ceux qu'il aura gagnés : jusque là, il faut éviter d'exciter davantage la méchanceté des premiers. Ceux sur qui doit tomber le mécontentement de V. M. sont ceux auxquels ne doit pas être infligé un châtiment plus fort : quant à ceux qui méritent qu'on leur coupe la tête, il faut dissimuler avec eux, jusqu'à ce que cela se puisse faire. » Enfin le duc conseille au roi de ne pas répondre à la lettre des seigneurs et de leur faire dire, par la gouvernante, qu'il n'a pas été satisfait des raisons qu'ils lui ont exposées, et qu'en conséquence, il leur ordonne de retourner au conseil. Trois mois se passèrent. Le roi, toujours irrésolu, adressa, le 14 dé-

cembre, une nouvelle lettre au duc d'Albe. Il lui semblait que, dans l'état où étaient les choses, il convenait de faire sortir le cardinal des Pays-Bas, pour quelques mois, en prenant pour prétexte une mission spéciale dont il serait chargé près de l'empereur, et après l'accomplissement de laquelle il irait en Bourgogne voir sa mère. « Pendant ce temps, on verrait, disait-il, quelle tournure prendraient les affaires de Flandre et comment se disposeraient à y porter remède ceux qui prétendent actuellement ne refuser de le faire que parce que la présence du cardinal y met obstacle ; puis, selon le résultat, on aviserait aux moyens les plus convenables. » Il lui faisait remarquer aussi que la haine contre le cardinal ne se ralentissait point, et que l'on avait tout lieu de craindre que ses adversaires n'en prissent texte pour se porter à quelque excès, au point que le prélat avait écrit en Espagne même et à diverses personnes qu'il prévoyait être obligé quelque jour de sortir des Pays-Bas. Mais, d'autre part, le roi trouvait des inconvénients dans la venue tardive du comte d'Egmont. Toutefois il voulait encore, sur ces deux points, savoir ce que pensait le duc d'Albe. Celui-ci répondit le 22 décembre qu'il ne doutait pas que l'insolence des trois seigneurs n'augmentât chaque jour ; qu'il était convaincu aussi que le cardinal serait leur première victime, parce que le principe ordinaire de tout soulèvement contre les souverains est de s'attaquer à quelqu'un de leurs ministres. Il ne pouvait se persuader, malgré cela, que le rappel du cardinal convînt au service du roi. Il craignait que cette concession ne passât, aux yeux des gens qui lui étaient hostiles, pour le désir de tenter un expédient plutôt que pour l'envie d'essayer un remède. Or, poursuivait-il, si le roi cependant jugeait à propos de prendre ce parti, il croyait qu'alors le cardinal, sans en demander la permission ni au roi ni à la gouvernante, devrait se rendre en Bourgogne, et de là écrire à tous deux qu'il avait quitté les Pays-Bas parce qu'il n'y

était plus en sûreté. Du reste, il persistait à croire que la venue du comte d'Egmont serait opportune [1].

Philippe II ne prit de l'avis du duc d'Albe que ce qui convenait à son caractère irrésolu et soupçonneux. Après un délai de six mois, pendant lequel il n'avait laissé entrevoir ses intentions définitives à aucun de ses familiers [2], il se décida enfin à sacrifier le cardinal de Granvelle, mais en tenant cet acte également secret, de manière à sauver sa dignité et de manière aussi à ne pas avoir l'air de favoriser les prétentions des seigneurs. La prépondérance acquise en France par les adversaires des Guises contenait son irritation. Obligé de céder, il pensa qu'il était à propos, pour conserver son autorité tout entière, de faire de lui-même ce que peut-être la nécessité eût honteusement arraché de ses mains [3].

Le 23 janvier 1564, le roi, toujours à Monzon, commanda à Tomás Armenteros de retourner dans les Pays-Bas et lui donna une instruction qui répondait aux divers points de l'exposé remis par la duchesse de Parme à son secrétaire. Quant à la religion, le roi voulait que les hérétiques fussent châtiés. Quant à la convocation des états généraux, la duchesse devait s'en excuser par tous les moyens possibles; et si on la pressait trop pour cela, elle devait en référer au roi. Il avait reçu, disait-il, une lettre du prince d'Orange et des comtes d'Egmont et de Hornes, accompagnée du mémorial qu'ils avaient présenté à la régente. Cette démarche de leur part lui avait beaucoup déplu, ainsi que

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 272 et suiv., et les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VII, pp. 229, 268 et 275.

[2] C'est ce qui résulte d'une lettre adressée par Charles de Tisnacq au cardinal de Granvelle, le 30 décembre 1563; le roi coupait court, par des *paroles générales*, à la curiosité de ceux qui l'approchaient. Voir *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VII, p. 304.

[3] C'est l'opinion de Strada, liv. IV.

la publication faite par eux de leur mémorial. Il avait ordonné de leur répondre qu'il avait vu leur lettre; qu'il n'y avait pas répondu plus tôt, à cause des occupations que lui avaient données les cortès d'Aragon ; qu'il s'était fort étonné qu'ils eussent cessé d'assister au conseil; qu'ils devaient y retourner et montrer par là qu'ils mettaient son service et le bien du pays avant toute considération particulière ; et, en ce qui touchait Granvelle, que, puis qu'ils refusaient de spécifier les griefs qu'ils avaient contre lui, il voulait encore y penser. Cette lettre dure et sèche pouvait exaspérer les personnages les plus puissants des Pays-Bas si le roi n'en atténuait pas l'effet par une décision qui leur fût agréable. Aussi Philippe jugea-t-il prudent de retenir le courrier des seigneurs, qui devait leur remettre cette lettre, jusqu'à ce qu'il présumât qu'Armenteros fût arrivé à Bruxelles et qu'il eût remis au cardinal de Granvelle les dépêches destinées à celui-ci. Parmi ces dépêches se trouvait une lettre, qui sacrifiait le ministre, et qui était signée depuis la veille, bien que l'instruction remise à Tomás Armenteros portât que, à l'égard du cardinal de Granvelle, le roi délibérait et qu'il ferait connaître à la duchesse le parti auquel il se serait arrêté. Il ajoutait qu'il était convaincu des bons effets que produirait sa présence aux Pays-Bas; qu'il désirait vivement faire ce voyage, mais qu'il avait tant de choses à régler en Espagne qu'il ne savait quand il pourrait l'effectuer ; que la régente devait néanmoins entretenir les espérances des seigneurs des Pays-Bas à cet égard [1]. Armenteros était encore porteur d'une dépêche adressée à la duchesse de Parme, et par laquelle le roi lui faisait parvenir deux lettres différentes et autographes pour le comte d'Egmont : l'une, datée du 1er janvier, pour l'inviter à se rendre le plus tôt possible à sa cour; l'autre, datée du 22, par laquelle il le remerciait de son offre sans l'ac-

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 285.

cepter. Enfin, le roi avait fait écrire à d'Egmont et au prince d'Orange, par son secrétaire Erasso; qu'il plaçait une grande confiance en eux; qu'il se flattait donc que non-seulement ils obéiraient à ses ordres, mais qu'ils s'appliqueraient à écarter les inconvénients qui pourraient compromettre son service et le bien du pays [1]. Ces lettres avaient été également confiées à Armenteros.

Celui-ci, que l'état de sa santé obligeait à voyager à petites journées, n'arriva à Bruxelles que dans les derniers jours du mois de février. Il remit au prince d'Orange et au comte d'Egmont les lettres particulières qui leur étaient adressées; il remit aussi au cardinal le paquet que le roi lui avait donné pour lui. Granvelle trouva dans le pli de Gonçalo Perez une dépêche du roi, de sa main et en chiffres. Elle portait en tête : *De mano del Rey; secreta*. Minutée par Gonçalo Perez, elle avait été transcrite par Philippe II [2] et contenait sa résolution secrète. Le roi disait à Granvelle qu'il avait beaucoup considéré, dans toutes les lettres que celui-ci lui avait adressées pendant les derniers mois, la mauvaise volonté que quelques-uns avaient à son égard dans les Pays-Bas et notamment le soupçon que, si ces mécontents en venaient à des excès, le cardinal serait leur première victime. Il avait considéré surtout l'avis que donna au cardinal le curé de Sainte-Gudule et ce qu'il avait appris *touchant le Génois qui s'entretient à Weert* [3]. « Choses qui m'ont mis en peine, ajoutait « Philippe II, non-seulement à cause du prix que j'attache à votre

[1] Voir *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 64–65.

[2] M. Gachard a trouvé la minute de Perez dans les Archives de Simancas. Voir sur cette découverte une notice du savant archiviste, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XII.

[3] A propos du bruit qu'on avait fait courir de l'assassinat du roi, Granvelle, dans une lettre à Gonçalo Perez, du 21 janvier 1564, dit que, dans un temps de dévergondage comme celui où il écrit, le roi doit se tenir sur

« vie, qui importe tant pour mon service, mais aussi pour les « suites qui seraient à craindre, s'il vous arrivait quelque chose. « Par ces motifs, j'ai pensé qu'il serait bien, pour laisser se cal- « mer la haine que ceux-là vous portent, et pour voir comment « ils remédieront aux affaires des Pays-Bas, que vous sortissiez « de ces provinces pour quelques jours, et cela du su de la du- « chesse de Parme, et avec la permission que vous demanderez à « cet effet. Je lui écris qu'elle vous la donne, sans qu'il paraisse « qu'elle ait d'ordre d'ici pour cela, et vous la prierez de m'écrire, « afin que j'y donne mon approbation. De cette manière, mon « autorité, ni la vôtre, ne recevra d'atteinte, et, selon la tour- « nure que prendront les choses, il sera donné ordre à votre « retour et aux autres choses qu'il y aurait en outre à régler. « Prenez les précautions nécessaires pour que votre personne ne « coure aucun risque; je ne cesserai, de mon côté, d'avoir l'œil « à ce qui touche votre honneur et réputation, puisqu'il y va « également de la mienne. »

Depuis quelques mois déjà Granvelle prévoyait sa chute. Il ne s'était pas borné à demander au roi l'autorisation de le servir à Madrid, il avait cherché à employer dans le même but le crédit

ses gardes, et il ajoute : « Moi, qui ne suis qu'un ver de terre, je suis menacé de tant de côtés que beaucoup doivent me tenir déjà pour mort; mais je tâcherai, avec l'aide de Dieu, de vivre autant que possible, et, si l'on me tue, j'espère qu'on n'aura pas gagne tant par là. » *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 284. — Gonçalo Perez lui écrivait de Barcelone, le 19 février : « Que votre seigneurie révérendissime veille aussi pour elle, car il en est bien besoin, et certes, je ne sais comment elle peut être tranquille. » *Ibid.*, p. 289. — Dans une lettre au roi, du 21 janvier, le cardinal disait qu'il lui venait journellement de nouvelles menaces. « Je veillerai, avec l'aide de Dieu, à ma sûreté, disait-il, et si, malgré toutes les précautions et les soins, il m'arrivait quelque chose de fâcheux pour avoir rempli mon devoir, je prie Dieu et Votre Majesté de vouloir bien l'accepter comme un sacrifice fait à leur cause. » *Papiers d'État*, t. VII, p. 320.

de ses amis à la cour ; il s'était notamment adressé au duc d'Albe et à Gonçalo Perez. Le duc d'Albe se consulta longtemps s'il devait procurer auprès du roi une place à un homme qui pourrait le devancer dans la faveur du prince ; ou s'il devait rendre son parti plus fort par l'arrivée de son ami [1]. Les inconvénients qu'il attachait à la venue du cardinal parurent enfin l'emporter dans son esprit. « J'avais songé un instant, écrivit-il à Philippe II, qu'il serait peut-être utile à V. M. d'appeler le cardinal auprès de sa personne ; mais j'ai réfléchi que sa présence à la cour le rendrait mille fois plus odieux encore à ses ennemis, et qu'il ne se briserait pas une tuile sur leur maison qu'ils ne s'imaginassent que c'est le cardinal qui la brise par la main de V. M. [2]. » Quant à Gonçalo Perez, il répondit, par une lettre remise à Armenteros et portant la date du 19 février, qu'il souhaiterait beaucoup que le cardinal fût appelé à Madrid ; qu'il avait fait ce qu'il avait pu pour cela ; mais qu'il ignorait à quoi se résoudrait le roi. Il y voyait seulement deux difficultés : la première, à laquelle il ne pourrait parer, c'est que les ministres espagnols ne désiraient quelqu'un qui en sût plus qu'eux ; l'autre que, quand on s'occuperait des affaires des Pays-Bas pour y remédier, la présence du cardinal les empirerait peut-être, en ce que, dans ces provinces, on dirait encore que c'était lui qui suggérait toutes les mesures [3].

Le cardinal se résigna. Dès qu'il eut reçu la dépêche secrète du roi, il se détermina immédiatement à mettre à exécution l'expédient que son maître lui indiquait, mais avec cette réserve formelle que l'ordre de son départ ne serait point ébruité. Du reste, il ne communiqua qu'à la duchesse de Parme la lettre si mystérieuse

[1] STRADA, lib. IV.
[2] *Papiers d'État*, t. VII, p. 294.
[3] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 356.

que le roi lui avait adressée [1]. Suivant Marguerite, ce prince agit très-prudemment en retenant le courrier des seigneurs, car, si la réponse qu'il avait faite à leur lettre était arrivée avant Armenteros, on eût été en très-grand danger de quelque mal irremédiable, à cause du caractère des gens des Pays-Bas, chez lesquels l'impression reçue s'efface difficilement. Des pasquinades circulaient alors contre le cardinal dans toute la ville de Bruxelles. On commençait aussi à porter la livrée que les seigneurs avaient adoptée et qui causait un grand scandale. Le prince d'Orange, de retour à Bruxelles, venait de s'exprimer avec beaucoup de véhémence contre le cardinal aux états de Brabant assemblés en l'hôtel de ville : il l'avait dépeint comme un homme violent et contraire à leurs priviléges, ajoutant ironiquement que bientôt les affaires pourraient se terminer au moyen de ses expédients, puisqu'il aurait dit qu'en lui coupant la tête tout serait fini [2]. Sur ces entrefaites le courrier des seigneurs était arrivé. Le roi, après avoir clos la session des cortès d'Aragon, avait quitté Monzon le 24 janvier et s'était rendu à Barcelone. Ce fut de cette ville que, le 20 février, il renvoya, avec sa réponse, le courrier des seigneurs; celui-ci arriva à Bruxelles le 1er mars. Le prince d'Orange et le comte d'Egmont, les seuls qui se trouvassent alors dans cette ville, montrèrent tant de tristesse et de mécontentement de la courte et sèche réponse du roi qu'il était à craindre qu'après qu'elle aurait été communiquée aux autres seigneurs, il ne fût pris quelque grave résolution. Toutefois Granvelle supposait encore que le comte d'Egmont se détacherait de la ligue. Il aurait voulu que la régente lui remît la lettre du roi

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 289.

[2] Granvelle démentit énergiquement cette calomnie, qu'il attribuait à Renard, dans des lettres adressées au roi et à Gonçalo Perez. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 291, et *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. Ier, p. 203.

qui l'invitait à se rendre en Espagne; mais Marguerite préféra l'avis de Viglius qui lui conseillait de remettre au comte la lettre qui l'engageait à continuer son service dans les Pays-Bas. La principale raison qui avait porté la gouvernante à agir de la sorte, c'est que dans les éventualités qui pourraient survenir, elle trouverait dans Egmont plus d'assistance que dans les autres; d'un autre côté, elle s'était aperçue que les seigneurs des Pays-Bas qui allaient en Espagne, en revenaient plus mal disposés qu'ils ne l'étaient auparavant. Granvelle attendait toutefois beaucoup de fruit des démarches que le roi avait ordonné de faire auprès du comte d'Egmont : lui-même travaillait sous main à ce que ces démarches aboutissent. Mais Egmont se montra aussi inflexible que le prince d'Orange. Ils opposèrent un refus formel aux représentations de la régente qui les exhortait à obéir à la lettre que le roi venait de leur adresser, c'est-à-dire à retourner au conseil d'État jusqu'à ce que le monarque eût pris une autre résolution. La gouvernante rendit compte de ces démarches inutiles le 3 mars dans une séance du conseil d'État à laquelle assistaient Berlaymont, Viglius et Granvelle. Ceux-ci conseillèrent de laisser le prince d'Orange et le comte d'Egmont encore quelque peu ronger leur frein, et, quand les autres seigneurs seraient arrivés, de faire des démarches auprès d'eux, pour les amener à obéir aux ordres du roi. Mais c'eût été pousser à bout l'aristocratie. Marguerite le comprit et engagea Granvelle à publier son départ. Il le fit incontinent, mais en lui donnant pour prétexte l'arrivée à Bruxelles de son frère le comte de Chantonay, que Philippe II avait rappelé, sur ses vives instances, de la cour de Catherine de Médicis et nommé son ambassadeur près de l'empereur Ferdinand Ier [1]. Le cardinal exprima l'intention de l'accompagner pour quelques semaines en Bourgogne où il n'avait

[1] Il eut pour successeur en France don Francès d'Alava.

plus été depuis dix-neuf ans. Il demanda en conséquence à la duchesse un congé de trois mois. Il cacha à tout le monde l'ordre du roi, même à Viglius, même dans sa correspondance avec l'empereur Ferdinand, même à Gonçalo Perez, qu'il ne soupçonnait pas d'être le rédacteur de l'ordre du 22 janvier. A tout le monde, il allégua le désir de revoir sa mère, qui était malade et dont il était séparé depuis quatorze ans; du reste, il faisait courir le bruit qu'il ne tarderait pas à revenir, et, à peine parti, il écrivait à la duchesse de Parme elle-même qu'il avait l'espoir que son absence ne serait pas longue. Il avait également laissé à ses ennemis la crainte de le revoir bientôt, et, pour mieux les persuader, il fit faire à Bruxelles des provisions de toute espèce, en même temps qu'il ordonnait des embellissements dans son palais et dans sa maison de campagne [1].

Mais les adversaires et les amis même de Granvelle ne se méprirent point sur le caractère de ce voyage. Ils soupçonnèrent l'intervention du roi. Lors de son retour, Armenteros avait rencontré à Valenciennes le marquis de Berghes, les comtes de Hornes et d'Hooghstraeten et le seigneur de Montigny. Il est très-probable que le secrétaire de Marguerite de Parme avait donné des espérances à ces seigneurs; il est possible aussi que la gouvernante elle-même eût laissé entrevoir une partie de la vérité pour calmer les esprits [2]. Peu après le retour d'Armenteros, Granvelle avait remarqué que les courtisans ne lui mon-

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 292 et suiv.; lettre de la duchesse au roi du 29 mars 1563 (1564 n. s.) dans le t. XI des *Documents historiques* (aux archives du royaume); lettre de Granvelle à l'empereur du 11 mars et à la duchesse de Parme du 15, dans les *Papiers d'État*, t. VII, pp. 399 et 409. *Voir* aussi *Histoire du cardinal de Granvelle*, p. 417.

[2] Le 5 mars Guillaume de Nassau écrivait de Bruxelles à son frère Louis: « Il est certain et chose assurée que notre homme (Granvelle) part; Dieu

traient plus le même visage, qu'il était moins accompagné que de coutume, qu'on ne venait plus en sa maison en si grande foule, et que plusieurs de ses amis même le délaissaient lâchement. Cependant il couvrait sa tristesse par une joie dissimulée, discourant avec ses intimes des plaisirs du repos[1]. Il continua d'assister aux séances du conseil d'État jusqu'au 11 mars. Le 13, il sortit enfin de Bruxelles, avec ses deux frères, le comte de Chantonay, nommé ambassadeur de Philippe II à Vienne, et Charles Perrenot, abbé de Faverney. Du reste, son départ ne ressembla point à une fuite; une nombreuse compagnie de gentilshommes, appartenant à sa maison ou à la cour de la duchesse de Parme, voulut lui servir d'escorte jusqu'à une certaine distance de la ville. Le bruit d'un nouveau complot s'était d'ailleurs répandu, et on prétendait que le cardinal et les siens avaient revêtu des armures à l'épreuve de l'arquebuse. Mais les adversaires de Granvelle ne songeaient qu'à une chose : s'assurer si son départ n'était pas une nouvelle feinte. Le comte de Hooghstraeten et le seigneur de Bréderode sortirent à cheval de la porte de Caudenberg, quelque temps après lui, et le suivirent le long du bois pendant plus d'une demi-lieue. Leefdael, gentilhomme appartenant au comte d'Egmont, fut ensuite détaché sur la route de Namur, ne perdant pas les voyageurs de vue, et descendant dans les mêmes gîtes[2].

veuille qu'il puisse aller si loin qu'il ne retourne jamais. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. Ier, p. 214. — Le doyen de Louvain dit en plein chapitre que le cardinal de Granvelle *ex jussu regis abierat*. *Papiers d'État*, t. VII, p. 435. — Enfin le cardinal de Lorraine, écrivant à Granvelle le 20 avril, n'hésitait pas à lui dire que, d'après le bruit public, son départ était une concession faite par le roi aux seigneurs du conseil d'État. *Ibid.*, t. VII, p. 510.

[1] STRADA, lib. IV.

[2] Lettre de Granvelle à la gouvernante datée de Namur, le 15 mars et de

Granvelle s'était soumis à la volonté du roi ; mais il ne pardonna point sa disgrâce à ceux qui l'avaient provoquée : il fut loin surtout d'encourager alors son maître à persister dans la voie des concessions. A peine fut-il arrivé à Besançon qu'il conseilla au roi de casser et d'annuler, en temps opportun, tout ce qu'on aurait obtenu de lui par violence, profitant du moment, comme les autres faisaient pour leur propre compte et comme ses prédécesseurs avaient été dans l'obligation de le faire. C'était bien l'intention de Philippe II ; car le sacrifice d'un ministre comme Granvelle avait dû coûter beaucoup à sa fierté et ne pouvait être de sa part une concession bien sincère et sans arrière-pensée. Son ressentiment, que d'autres causes allaient augmenter, devait se manifester un jour et porter l'épouvante et le deuil dans les Pays-Bas.

Pierre Bordey au cardinal, datée de Bruxelles, le 18, dans les *Papiers d'État*, t. VII, pp. 109 et 125.



LIVRE NEUVIÈME.

Délibération des grands après le départ du cardinal de Granvelle. — Marguerite de Parme se range ouvertement de leur côté. — Le prince d'Orange ainsi que les comtes d'Egmont et de Hornes rentrent au conseil d'État. — Lettres qu'ils adressent au Roi le 27 mars 1564. — Leurs efforts traversés par les *cardinalistes*. — Maintien rigoureux des mesures décrétées contre les hérétiques. — Organisation de l'inquisition. — Les inquisiteurs eux-mêmes ainsi que les personnages les plus éminents de l'État surveillés par les espions de Philippe II. — Progrès nouveaux des réformés. — Les propagateurs les plus ardents des nouvelles doctrines sont des moines renégats. — Émeute dans la prison d'État de Rupelmonde instiguée par Jean Van der Dycke, frère utérin de la duchesse de Parme. — Sédition populaire à Anvers, lors de l'exécution de Christophe Fabrice. — Cordelier apostat brûlé à Lille. — Exécutions secrètes dans les prisons. — Opposition énergique de la commune de Bruges et des états de Flandre contre les abus d'autorité de l'inquisiteur Titelman. — Philippe II prend le parti de l'inquisiteur. — Ordres donnés à la régente pour qu'une surveillance plus attentive soit exercée sur les hérétiques d'Anvers. — La secte des *parfaits*. — Détails sur le séjour du cardinal de Granvelle à Besançon ; il est toujours consulté par Philippe II. — Sa correspondance, sur les affaires des Pays-Bas, avec Morillon et Viglius. — Administration des seigneurs principaux ; ils s'efforcent de concentrer toute l'autorité dans le conseil d'État. — Tomás Armenteros, favori de Marguerite de Parme. — Disgrâce des *cardinalistes*. — Le retour annoncé du cardinal de Granvelle irrite la haute noblesse et indispose aussi la régente. — Elle s'adresse au roi pour lui signaler les conséquences désastreuses qui résulteraient de cette détermination. — Granvelle change de tactique. — Philippe II rassure la gouvernante et donne également des éloges aux principaux seigneurs du conseil. — Plaintes plus graves de

Marguerite de Parme contre Granvelle et ses partisans.—Réponse évasive de Philippe II.—Nouvelles plaintes de la duchesse; elle signale la vie peu exemplaire du cardinal de Granvelle. — Philippe II ordonne itérativement à Simon Renard de se rendre en Espagne; intervention de Granvelle pour hâter la disgrâce de ce personnage. — Simon Renard est forcé d'obéir. — Travaux et décrets du concile de Trente. — Philippe II veut que ses décisions soient publiées dans les Pays-Bas, bien qu'il ait alors rompu toutes relations diplomatiques avec la cour de Rome. — Opposition des principaux seigneurs. — Délibérations du conseil privé et du conseil d'État. — Représentations adressées au Roi par la gouvernante. — Philippe II persiste dans son dessein. — Granvelle dénonce au roi la mauvaise administration et les sentiments suspects des seigneurs en matière de foi. — Résolution prise par les seigneurs de s'adresser directement à Philippe II pour déjouer les manœuvres des cardinalistes. — Le comte d'Egmont est désigné, de concert avec la duchesse de Parme, pour exposer au roi la situation du pays. — Le conseil d'État rejette les instructions préparées par Viglius; discours mémorable du prince d'Orange. — Il insiste pour que l'on demande formellement au roi la modération des placards et la prééminence du conseil d'État. — Ces vues sont adoptées. — Agitation de la noblesse. — Départ du comte d'Egmont. — Incidents regrettables de son séjour à Cambrai; altercation violente de Bréderode avec l'archevêque Maximilien de Berghes. — Philippe II, mécontent du voyage entrepris par le comte d'Egmont, lui fait cependant un bon accueil; grâces personnelles qu'il lui accorde. — Assemblée de théologiens; résolution immuable exprimée par Philippe II de ne rien concéder à l'hérésie. — Instructions qu'il remet au comte d'Egmont; il permet d'examiner s'il y a lieu de changer les châtiments employés contre les hérétiques. — Illusions du comte d'Egmont; il ramène à Bruxelles Alexandre Farnèse, prince de Parme. — Assemblée extraordinaire d'évêques, de conseillers de justice, etc., pour délibérer sur les propositions du roi. — Avis qu'ils expriment. — Abstention du conseil d'État. — Ordres expédiés de Valladolid, en contradiction avec les assurances verbales données au comte d'Egmont. — Irritation des seigneurs; la gouvernante justifie leur mécontentement. — Publication du concile de Trente avec des réserves qui garantissent les prérogatives du pouvoir temporel dans les Pays-Bas. — Nouvelles lettres expédiées de Ségovie, le 20 octobre 1565; elles détruisent les dernières espérances des sei-

gneurs et deviennent la cause déterminante des troubles postérieurs. — Pour atténuer l'effet de ces injonctions imprévues, Philippe II engage le cardinal de Granvelle à se retirer à Rome. — L'opposition se met en mesure de combattre l'oppression religieuse.

Dès qu'il ne fut plus possible de mettre en doute le départ du cardinal de Granvelle, les principaux antagonistes de ce ministre impopulaire, le marquis de Berghes, les comtes de Meghem et de Hooghstraeten, le baron de Montigny et le seigneur de Bréderode revinrent immédiatement à Bruxelles. Leur premier soin fut de conférer avec le prince d'Orange et le comte d'Egmont sur la réponse que ceux-ci avaient reçue du roi. Le comte de Hornes, retenu par la maladie de sa femme, avait envoyé son avis au baron de Montigny, son frère. A la suite de cette délibération, le prince d'Orange et le comte d'Egmont, requis par la duchesse de Parme de reprendre leurs fonctions au conseil d'État, vinrent lui dire que, puisque le cardinal était parti, ils étaient prêts à rentrer au conseil, mais aussi bien décidés à s'en absenter de nouveau et immédiatement, si son retour devait s'effectuer, ainsi qu'on le publiait, en indiquant même qu'il aurait lieu dans le terme de deux mois. Du reste, le comte d'Egmont avait déjà déclaré à la régente que si le cardinal revenait, il perdrait indubitablement la vie et déterminerait le soulèvement des Pays-Bas. Le baron de Berlaymont lui-même, quoique mû par d'autres sentiments, avait tenu un langage analogue dans le conseil d'État, avant le départ de Granvelle. Aussi Marguerite de Parme engagea-t-elle Philippe à employer ce prélat ailleurs. Il importait, disait-elle, de témoigner toujours de la confiance aux seigneurs et de proclamer, en toute occasion, leur zèle pour le

service de Dieu et leur dévouement au roi. Telle était, quant à elle, la règle de conduite qu'elle avait adoptée [1].

Le prince d'Orange et le comte d'Egmont reparurent au conseil d'État le 18 mars; puis, au retour du comte de Hornes, les trois seigneurs répondirent collectivement, le 27, à la lettre reçue du roi. En lui faisant connaître leur détermination de rentrer au conseil d'État, ils l'assurèrent, sur leur honneur, que, s'ils s'en étaient éloignés, ç'avait été seulement pour le peu d'utilité dont y était leur présence; ils le supplièrent de croire aussi que jamais nuls de ses vassaux ne le serviraient avec plus de zèle et de dévouement. Il devait en être persuadé et repousser toutes les impressions contraires qui lui auraient été suggérées par des informations calomnieuses. Le prince d'Orange et le comte d'Egmont remercièrent, en outre, le roi pour les lettres particulières qu'il leur avait adressées. Ils lui faisaient savoir que l'absence de Granvelle ne retarderait en rien l'expédition des affaires. Le prince insistait particulièrement pour que le roi se dépouillât des préventions sinistres que des rapports erronés ou calomnieux auraient pu lui inspirer à son égard, et qu'il se rappelât la fidélité constante des Nassau envers la maison d'Autriche ainsi que leurs services éclatants [2].

Les adversaires du cardinal de Granvelle se montrèrent impatients de recueillir la succession qu'il laissait ouverte. Ils manifestaient un zèle extrême, se rendant assidûment au conseil et

[1] Lettres de la duchesse de Parme au Roi, du 29 mars, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1er, p. 294; de Viglius à Granvelle, du 20 mars, dans les *Papiers d'État*, t. VII, p. 427, et du prince d'Orange au landgrave Guillaume de Hesse, du 25 mars 1564, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. Ier, p. 225.

[2] *Voir* ces lettres dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 71 et 73, ainsi que dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 293.

travaillant bien souvent depuis le matin jusqu'au soir. Ils se vantaient hautement d'avoir affranchi la régente des Pays-Bas d'une tutelle humiliante pour sa dignité, et publiaient les avantages qui allaient résulter du départ de leur antagoniste. Pour conserver l'appui de la duchesse de Parme, ils se plaisaient, du reste, à témoigner les plus grands égards à la fille de Charles-Quint. Ils ne purent, toutefois, en obtenir que Simon Renard, leur commensal sinon leur instigateur, fût réadmis au conseil d'État ; la duchesse objecta la désobéissance qu'il avait montrée précédemment aux ordres du roi et sa retraite volontaire du conseil. Leur joie était encore troublée par le mystère dont le départ de Granvelle avait été entouré, les espérances qu'il avait laissées à ses partisans et les sympathies bien connues du roi. La faction des cardinalistes [1] restait puissante : ses chefs, le duc d'Arschot, le baron de Berlaymont et le président Viglius ne se montraient nullement empressés de seconder la bonne volonté du comte d'Egmont et de ses amis. Aussi ceux-ci attribuèrent-ils bientôt la stérilité de leur dévouement aux manœuvres secrètes des partisans et des créatures du cardinal. Ils leur reprochaient de ne rien épargner pour traverser leurs efforts patriotiques, afin qu'on ne pût dire que les affaires s'étaient améliorées depuis le départ du chef de la faction [2].

La retraite du cardinal de Granvelle ne suspendit pas non plus la répression violente des hérésies. Quels que fussent à cet égard les désirs secrets des seigneurs ligués, ces vœux se brisaient contre les commandements exprès et réitérés du roi. L'inquisition, organisée par les édits de Charles-Quint, conservait donc toute sa force, exerçait sur toutes les provinces une vigilance incessante, et dénonçait sans relâche tous ceux qui passaient

[1] *Cardinalitiorum factio* (STRADA).

[2] *La déduction de l'innocence du comte de Hornes*, p. 79.

pour ennemis du catholicisme ou qui étaient seulement soupçonnés de vaciller dans la foi. Indépendamment des inquisiteurs généraux, choisis parmi les docteurs de l'université de Louvain, des délégués étaient répandus dans les provinces et se livraient partout aux enquêtes les plus actives et les plus minutieuses [1]. Ils avaient le droit d'interroger, même sous serment, les magistrats aussi bien que les curés, et leurs soupçons, leurs dénonciations n'épargnaient personne. Philippe II avait voulu, en outre, que les inquisiteurs eux-mêmes, aussi bien que les personnages les plus éminents de l'État, fussent surveillés par des agents particuliers, tels que fray Lorenzo de Villavicencio et le contador Alonso del Canto. L'espionnage exercé par ces derniers était réellement redoutable : nul, si grand qu'il fût, n'en était exempt ; dans leurs lettres secrètes, ils s'exprimaient librement aussi bien sur la duchesse de Parme que sur le prince d'Orange et le comte d'Egmont. Le président même du conseil privé, oui, Viglius, quoiqu'il eût reçu tout récemment les ordres sacrés, fut signalé par le moine espagnol comme ayant été d'abord luthérien, puis sacramentaire, puis athée, et comme professant le plus grand mépris pour les Écritures ! Et cette investigation partiale sur la conduite du chef de la justice était ordonnée par le roi lui-même [2].

[1] Cinq inquisiteurs généraux avaient été choisis parmi les professeurs de la faculté de théologie de l'université de Louvain. Trois ayant résigné ces fonctions à la suite de leur élévation à des siéges épiscopaux, le docteur Josse Tiletanus et Michel de Bay restèrent seuls. Ils ne dissimulèrent pas au Roi « que leur office était devenu odieux au peuple. » *Voir Correspondance de Philippe II,* t Ier, p. 353.

[2] On a pu lire ci-dessus, p. 241, cette longue et effrayante dénonciation contre Viglius. Les inquisiteurs ordinaires fournissaient aussi des révélations extrêmement curieuses. Nous avons vu, aux Archives du royaume, un mémorial rédigé par le docteur Lindanus, depuis évêque de Ruremonde.

Philippe II ne cessait d'ailleurs de recommander la religion à la sollicitude de la duchesse de Parme, voulant qu'elle en fît sa première et sa dernière pensée et qu'elle la préférât à toutes choses. Il lui enseignait les moyens de surprendre les hérétiques, lui découvrait leurs retraites, et la mettait, pour ainsi dire, sur leurs voies. Il dressa même une liste où il les désignait si bien par leur condition, par leur âge, par leur demeure, enfin par leur signalement, que c'était une chose merveilleuse, selon Strada, qu'un prince, absorbé par l'administration de tant de royaumes, eût pu vaquer à ce soin comme en se divertissant [1].

Les réformés s'efforçaient, au reste, de multiplier leurs moyens de propagande. Dans la plupart des villes, même à Bruxelles, ils faisaient circuler des livres contraires au catholicisme. A Malines on avait trouvé, en plusieurs lieux, une traduction flamande des *Institutions* de Calvin ; ailleurs, comme à Renaix, on enseignait secrètement aux enfants le catéchisme d'Embden [2]. Les inquisiteurs constataient avec amertume que, en Hollande, on s'apercevait d'une diminution croissante dans le nombre des fidèles qui assistaient à la messe et participaient à la communion pascale, tandis que celui des anabaptistes et des calvinistes devenait presque innombrable. En parcourant ces

Voici, comme spécimen, le paragraphe concernant la seigneurie de Weert, qui appartenait, comme on sait, au comte de Hornes : « Si le curé n'a pas « dit publiquement au sermon : La messe n'est rien. — Si le même curé « ne se tenait pas debout, la tête couverte, même pendant l'élévation de « N. S., quand le R^me Sonnius célébra la messe à Bois-le-Duc, l'hiver « passé. — Si le même curé ne dit point à la fin de la messe à certaine « femme : Croyez-vous encore en ces choses méchantes, etc., etc. »

[1] *De bello belgico,* lib. IV. — Granvelle, cependant, n'avait pas craint d'écrire à Philippe II (9 mai 1563) : « Tout ce qui nous vient d'une telle « source (l'inquisition d'Espagne), est considéré dans ce pays comme infecté « de la peste. » *Papiers d'État,* t. VII, p. 73.

[2] *Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* t. VIII, pp. 169 et 363.

provinces, l'oreille était souvent frappée par des chants satiriques contre l'Église, le baptême et les saints sacrements [1].

Les propagateurs les plus ardents des doctrines condamnées étaient généralement des moines qui avaient jeté le froc. C'est ainsi que l'on venait d'arrêter presque en même temps à Anvers un ancien carme; à Gand, un augustin qui avait quatre fois apostasié, et à Lille un cordelier de la même catégorie. Ailleurs, le bailli du pays de Waes arrêtait un prêtre renégat au moment où celui-ci renversait et jetait à l'eau une image de la Vierge. Après avoir vainement tenté de se suicider en se coupant la gorge, ce prêtre hérétique, nommé Jean Hendricx, fut enfermé dans la prison d'État de Rupelmonde. Là se trouvait aussi détenu le licencié en droit Jean Van der Dycke, frère utérin de la duchesse de Parme. Longtemps avant que Marguerite fût investie du gouvernement des Pays-Bas, il avait été emprisonné à cause de sa vie dissipée et de plusieurs excès et délits. Dans le but toutefois d'adoucir sa captivité, on l'avait transféré récemment de la forteresse de Vilvorde au château de Rupelmonde. Cet homme entreprenant se concerte avec un autre détenu, fils d'un conseiller de Malines, et ils prennent la résolution de tenter un coup de désespoir pour se sauver. Le 17 juillet, Van der Dycke, feignant une indisposition, requiert l'invalide de garde de lui faire du feu; et, tandis que celui-ci se met en devoir d'obéir, il lui assène, avec un marteau de bois, un coup qui le renverse. Son complice agit de même avec un autre invalide. Ils délivrèrent

[1] J. de Wesenbeke constate les progrès remarquables des réformés à cette époque : « Les ecclésiastiques, dit-il, devinrent de plus en plus en haine « vers un chacun : ainsi s'augmenta de jour à autre le nombre de ceux qui « estoient de contraire religion en si grande quantité, que c'estoit chose à « s'émerveiller, vu et nonobstant toutes ces persécutions. » *La description de l'estat, succès et occurrences, advenues au Païs-Bas au faict de la religion*, p. 65.

leurs compagnons, au nombre de huit, et le châtelain se sauva avec les deux blessés et le reste de la petite garnison ; il eut soin cependant de fermer la porte de la forteresse et de lever le pont-levis. Parmi les prisonniers, qui restèrent ainsi maîtres de la place, se trouvait le prêtre hérétique dont nous avons parlé. Quand, au bout de deux jours, on se fut aperçu que le bailli de Waes était accouru avec du renfort, Jean Hendricx crut assurer sa délivrance en mettant le feu à la forteresse. Déjà ce dessein avait reçu un commencement d'exécution dans la chambre contiguë au dépôt des chartes de la Flandre lorsque, la discorde aidant, le bailli de Waes parvint à reprendre le donjon. Jean Hendricx paya d'abord pour les autres. Condamné à être brûlé vif après avoir eu la main droite coupée, il subit cette terrible sentence avec le plus grand courage et en répudiant les erreurs qui lui avaient occasionné une fin si cruelle [1].

L'exécution du moine apostat, arrêté à Anvers, provoqua un soulèvement populaire. Christophe Fabrice était originaire de Bruges. Il avait appartenu autrefois au couvent des carmes à Anvers, puis, après s'être laissé séduire par les nouvelles doctrines, avait cherché un asile en Angleterre et s'y était marié. Devenu ministre de la nouvelle religion, il revint secrètement à

[1] *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VIII, pp. 170, 208, 241 et 297, et *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 310. Strada donne aussi des détails sur le supplice infligé à Jean Hendricx et ajoute que la duchesse de Parme envoya le récit de cette exécution au roi dans une dépêche du 13 août 1564. Le sort des autres prisonniers fut, paraît-il, tenu en suspens. Le 2 septembre 1564, Morillon mandait à Granvelle : « Le conseil de Flandre « a donné pour avis touchant les prisonniers de Rupelmonde, qu'ils per- « dront la main et la tête, et que l'exécution se fera secrètement dans la « forteresse, en présence de deux conseillers ; mais il n'a pas voulu pronon- « cer sentence jusqu'à ce que S. A. soit informée de cet avis, comme elle « l'a été *sans s'être déterminée jusques ores à aultre chose...* » *Papiers d'État*, t. VIII, p. 297.

Anvers pour chercher à y augmenter le nombre des sectateurs de Calvin. Mais trahi par une femme qui feignait le plus grand zèle pour la nouvelle doctrine, il fut dénoncé et arrêté. Après une longue détention, Fabrice, refusant toujours de se rétracter, fut condamné à être brûlé vif, et cette sentence devait recevoir son exécution le 4 octobre. Au jour fixé, le margrave, assisté de l'écoutète, son lieutenant, mena le condamné au lieu du supplice. Mais au moment où le bourreau attachait le patient au bûcher, la plupart des assistants entonnèrent les psaumes de David et assaillirent d'une grêle de pierres tous ceux qui présidaient au supplice. Le margrave, ayant vainement imploré le secours de la bourgeoisie et des confréries assermentées, dut reculer devant la tempête populaire ; il se réfugia à l'hôtel de ville avec ses gardes, et le bourreau, qui venait de mettre le feu au bûcher, prit aussi la résolution de se sauver. Cependant, pour se conformer aux ordres qu'il avait reçus, avant de sauter à bas de l'échafaud, il donna au patient un coup de marteau qui lui effondra la cervelle et, en outre, un coup de dague dans le dos. Le peuple, qui se précipitait pour délivrer Fabrice, se hâta d'éteindre le bûcher, et ne trouva plus qu'un cadavre. On le laissa dans la fange jusqu'à quatre heures de l'après-midi. Alors le margrave revint avec ses gardes et fit charger le corps sur un tombereau avec l'intention de l'attacher au gibet ; mais, voyant l'irritation croissante de la multitude dont il était suivi, il prit le parti de se débarrasser du cadavre du malheureux apostat en lui faisant attacher une pierre au cou et en ordonnant de le jeter dans l'Escaut. Le lendemain, on trouva une affiche écrite avec du sang et portant en substance : « Anvers contient des citoyens « qui ont juré de venger bientôt la mort de Fabrice. » Telle était l'exaspération du peuple que la gouvernante jugea prudent de ne pas multiplier les condamnations. On avait compté au moins trois cents émeutiers, dont les principaux étaient des

Hollandais qui se hâtèrent de retourner dans leurs provinces : on pendit seulement un des séditieux signalés parmi ceux qui avaient jeté des pierres aux officiers de justice [1].

Le cordelier apostat, qui avait été arrêté à Lille, ayant également refusé de se rétracter, fût brûlé à petit feu. Cette exécution n'excita point un soulèvement ; mais on vit un vieillard se détacher des assistants, baiser le poteau où le condamné avait été enchaîné et recueillir ses cendres. Un autre hérétique, détenu à Valenciennes, parvint à s'échapper par la connivence de la fille du geôlier qui fut justiciée pour ce fait [2].

En présence de ces témoignages de sympathie donnés, jusque sur le bûcher, aux condamnés pour cause de religion, le gouvernement pouvait redouter des manifestations plus graves encore que l'émeute d'Anvers. Aussi résolut-il d'éviter les exécutions publiques et de faire périr les condamnés dans les prisons même. Il y eut dès lors un grand nombre d'exécutions secrètes ; les uns moururent par l'épée, d'autres furent étranglés, ceux-ci brûlés, ceux-là noyés dans de grandes cuves [3].

Cependant le fanatisme ou le zèle outré de quelques inquisiteurs vint plus d'une fois se heurter aussi contre la fermeté des magistrats communaux, qui considéraient comme un devoir sacré de défendre les antiques priviléges dont ils étaient les gardiens. C'est ainsi que Pierre Titelman, auquel était confiée la surveillance de la foi dans la Flandre, provoqua contre ses tentatives d'oppression une manifestation solennelle de la commune de Bruges. D'après les témoignages de Viglius et de Granvelle eux-mêmes, cet inquisiteur apportait dans l'exercice de ses fonctions

[1] *Grande chronique de Hollande*, liv. IX[e] ; STRADA, lib. IV, et *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VIII, pp. 236, 425 et 442.

[2] *Papiers d'État*, t. VIII, p. 583, et *Correspondance de Philippe II*, t. I[er], p. 333.

[3] *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 73.

une âpreté et une indiscrétion compromettantes [1]. Foulant aux pieds les priviléges de la ville, il dirigeait journellement ses informations non-seulement contre des gens notoirement suspects d'hérésie, mais même contre des habitants qui jouissaient d'une réputation sans tache et dont tout le crime était de ne pas favoriser ses usurpations ; il faisait citer devant lui, par son promoteur, tels témoins que bon lui semblait, hommes ou femmes, petits ou grands, et leur arrachait par la menace les aveux dont il avait besoin. Le magistrat avait réclamé l'intervention de l'évêque et invité l'inquisiteur à ne diriger ses poursuites que contre les personnes formellement suspectes d'hérésie ; il lui avait été proposé, pour donner à ses enquêtes l'impartialité nécessaire, d'associer deux échevins aux interrogatoires qu'il dirigerait ; enfin, le vœu avait été exprimé que l'inquisiteur s'abstînt de requérir l'assistance du bras séculier et de procéder à l'arrestation de bourgeois de la ville à moins qu'ils n'eussent été d'abord, conformément aux priviléges, convaincus et délaissés par le tribunal échevinal : mais toutes ces propositions avaient été repoussées par Titelman, et il avait répliqué qu'il agirait comme il l'entendrait. Et, en effet, il poussa l'audace jusqu'à faire arrêter dans une église même et conduire en prison un bourgeois de la ville. Mais ce dernier acte lassa la patience des magistrats. Ils ordonnèrent l'arrestation des sergents, qui avaient prêté leur aide à cet abus d'autorité, délivrèrent leur concitoyen et, pour calmer le peuple qui s'irritait, firent annoncer par les crieurs publics qu'ils allaient prendre leur recours vers la gouvernante. Dans la requête qui fut bientôt soumise à Marguerite de Parme, les bourgmestres, échevins et conseil de la ville de Bruges lui signalèrent avec force les inconvénients qui résul-

[1] Granvelle disait de lui « qu'il avoit bon zèle, mais qu'il étoit, en aucunes « choses, indiscret et esclandreux. »

taient des excès d'autorité auxquels se livrait l'inquisiteur Titelman, et ils conjurèrent la régente de les réprimer. Ces réclamations acquirent plus de gravité encore lorsqu'elles eurent été appuyées par une protestation solennelle des quatre *membres* de Flandre contre les usurpations de l'inquisition. Toutefois la gouvernante, après avoir entendu l'inquisiteur incriminé, n'osa point le condamner ouvertement ; elle inscrivit une réponse dilatoire sur la requête de la commune de Bruges, ajoutant néanmoins qu'elle avait recommandé à Titelman de se conduire désormais avec plus de discrétion, de modération et de respect. Dans ces circonstances, Titelman avait trouvé en fray Lorenzo de Villavicencio, l'espion du roi à Bruges, l'appui le plus énergique et le plus efficace. Fray Lorenzo écrivit lui-même à Philippe II « qu'il avait soutenu l'office de la sainte inquisition « contre la ligue publique et secrète des quatre membres de « Flandre ; qu'il avait empêché que le conseil privé ne fit brûler « un inquisiteur en Zélande et ne destituât celui de Flandre, « Titelman, auquel on attribuait faussement des choses horri- « bles. » A la suite des informations qui lui furent données, Philippe prit le parti de l'inquisiteur contre les états de Flandre : dans une lettre du 25 novembre 1564, il enjoignit à la gouvernante d'encourager et de favoriser Titelman de tout son pouvoir[1].

En outre, le roi appela tout particulièrement l'attention de sa sœur sur la grande cité commerçante des Pays-Bas, sur cette *vraie Babylone,* comme un inquisiteur la nommait. Il avait appris, disait-il, qu'il se trouvait à Anvers une infinité de juifs qui s'assemblaient en leur synagogue, se circoncisaient et faisaient leurs cérémonies publiquement ; qu'il s'y représentait

[1] STRADA, lib. IV. — *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VIII, pp. 377, 434, 436 et 460. — *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 328, et t. II, p. XVII.

des comédies très-libres, « où, ajoutait-il, on parle mal de ma personne, ce dont je ne ferais aucun cas si, en même temps, on ne s'y moquait de notre sainte foi et religion catholique ; » il l'informait aussi que les femmes allaient accoucher à Anvers pour y faire baptiser leurs enfants à la mode des hérétiques ; enfin, il avait appris que, à Anvers, de même qu'en Hollande et Zélande, la maudite secte des anabaptistes se propageait. Il recommandait instamment à la régente des Pays-Bas de l'extirper. « C'est une grande honte, disait-il, que les hérétiques d'Allemagne eux-mêmes ne veuillent la souffrir, et qu'elle trouve un refuge et de l'appui dans mes États [1]. »

On venait de saisir à Bruges des affiliés d'une secte encore plus menaçante, car elle alliait le brigandage le plus audacieux aux doctrines les plus infâmes. Cette bande, qui comptait des complices dans les principales villes des Pays-Bas, existait depuis une vingtaine d'années et avait son siége principal à Anvers. Les chefs, c'est-à-dire ceux qui participaient aux profits principaux, étaient au nombre de dix-huit : les autres étaient loués par ceux-ci, lorsqu'il y avait quelque entreprise à faire, et, la chose effectuée, ils se retiraient, contents d'avoir reçu une rétribution, sans connaître les chefs, ni personne, ou, tout au moins, sans avoir une connaissance certaine de leurs refuges, ni de leurs habitations. Les principaux de la bande, les *parfaits*, étaient soumis aux épreuves les plus dures avant leur initiation com-

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 328. — Granvelle se montrait également très-irrité contre la métropole commerciale du pays. Vers cette époque, il écrivait à Gonçalo Perez : « .... Ce qu'il faudrait, pour mettre l'ordre en cette ville, ce serait, avec la présence de S. M., la construction d'un château et la réforme de la justice et de la police locale, ou bien la translation du commerce à Gand, puisqu'il s'y trouve un château, et que l'ouvrage qui a été fait au Sas, y donne de grandes commodités pour le commerce. » *Oper. cit.*, t. Ier, p. 339.

plète : on s'assurait, par les tourments qu'on faisait subir au néophyte, qu'il saurait, étant pris, souffrir avec courage les tortures auxquelles la justice le condamnerait. Ils avaient, au surplus, des lois particulières pour se gouverner et des noms d'emprunt par lesquels ils se connaissaient. S'agissait-il, par exemple, de piller un monastère de religieuses, le capitaine de Bruges écrivait à celui d'Anvers en ces termes : « Tel jour de « tel mois, à telle heure, je marie ma fille, en tel endroit; je « voudrais que vous vous y trouvassiez; venez y en si bon « ordre que ma fête en soit honorée. » Ils avaient également une religion particulière et un ministre, *assembleur* ou *marieur,* élu de la manière la plus bizarre. Tous se réunissaient dans une maison à la campagne où, pendant trois jours, ils jeûnaient et priaient, les jambes et les pieds nus et sans aucune espèce de linge sur leur corps; les votes étaient ensuite recueillis, et le ministre nommé à la pluralité des suffrages. Il convient maintenant de citer les propres paroles d'un contemporain : « Ce ministre a autorité de marier et de démarier; il donne à chacun les femmes que celui-ci peut nourrir. Jusqu'à présent, celui qui en a eu le plus, en a eu six : d'autres en ont quatre; la plupart en ont deux. Ces femmes ne peuvent appeler leur mari autrement que *seigneur;* ils se fondent en cela sur ce qu'Abraham était nommé ainsi par sa femme Sara. Après le souper, le mari désigne la femme qui dormira avec le seigneur : aucune ne peut se recommander ni s'offrir d'elle-même. Elles récitent certains vers, et celle qui dit le dernier va dormir avec le seigneur. Quand quelqu'une des femmes montre du dégoût de ce genre de vie, ou donne à son mari un sujet de mécontentement, il s'en plaint au ministre : alors on l'emmène dans un bois, et le ministre la tue. Il y a eu tel ministre qui en a mis à mort six ou sept. Ils baptisent leurs enfants, non pour la rémission de leurs péchés et l'infusion de la grâce, mais pour

éviter le scandale, et pouvoir vivre parmi les autres citoyens. Ils ont des nourrices à eux qui élèvent leurs enfants. La raison pour laquelle ils permettent plusieurs femmes, est le désir de voir s'augmenter cette sainte compagnie : ils s'étayent de l'autorité du Vieux Testament, en vertu duquel la polygamie existait chez les patriarches. Aucun d'eux ne peut se marier avant l'âge de vingt-trois ans. Quand quelqu'un ne peut plus nourrir sa femme, il la laisse, avec l'autorisation du ministre. Ils sont soumis à une épreuve de quatre ou cinq années : si, pendant ce temps, ils ont montré leur aptitude au massacre et au vol, le ministre les admet dans la compagnie et reçoit d'eux le serment de fidélité à leurs frères. Personne n'a la permission de s'enivrer, de crainte qu'il ne découvre les mystères de la compagnie : il n'y a d'exception à cette règle que pour trois ou quatre des plus *parfaits,* dont la constance a été éprouvée par les tourments du feu. Celui qui, sans permission, fréquente des lieux où l'on boit, est condamné à perdre la vie Un d'entre eux se fatigua : il dit qu'il savait un métier, et qu'il ne voulait plus vivre ainsi. On dissimula avec lui. Deux mois s'étant écoulés, on l'engagea à se promener dans un bois : on lui donna à porter une barre de fer que tous portaient à leur tour. Quand on fut au milieu du bois, on l'assomma avec cette barre, en disant qu'Isaac porta le bois dont son père Abraham se servit pour le brûler. Nous, les catholiques, ils nous tiennent pour athées et ennemis de Dieu : aussi regardent-ils comme licite de nous tuer et de nous dépouiller de nos biens ; ils prétendent même faire un grand service à Dieu. » Ces terribles sectaires étaient donc spécialement organisés pour le meurtre et le brigandage Réunis par troupes de trente à quarante hommes, ils avaient, depuis un an, forcé à Bruges la maison d'un marchand espagnol, située près de la Bourse ; pillé et dévasté plusieurs monastères, enfin poussé l'audace jusque voler, à main forte, une loterie qui se trouvait au

cœur même de la ville d'Anvers [1]. Plusieurs de ces bandits avaient été arrêtés, et on en avait brûlé quatre à Alost, trois à Louvain, et deux à Anvers. Des révélations arrachées par la torture avaient déjà répandu quelques lumières sur cette secte lorsque furent arrêtés, à Bruges, deux autres brigands qui, en plein jour, voulaient enlever un enfant de l'école de la doctrine. Mis à la torture, ils montrèrent d'abord une fermeté extraordinaire et soutinrent même pendant six jours et six nuits la privation de sommeil; mais ils furent enfin vaincus par ce supplice et se résignèrent à faire les aveux les plus complets, à confesser des particularités auxquelles le témoignage formel des contemporains peut seul donner du crédit [2].

[1] Les détails de cette expédition méritent d'être rapportés. « Quand ils volèrent la loterie d'Anvers, ils sortirent de Berchem, près de cette ville, à onze heures de la nuit, au nombre de seize, plus ou moins. Ils vinrent par la muraille jusqu'à une petite porte de la ville neuve. L'un d'eux dit en chemin : « Nous sommes bien peu pour l'entreprise que nous avons formée. » Le capitaine lui répondit d'être tranquille; que, dans la ville, ils avaient des amis. Ils ouvrirent la porte, qu'ils trouvèrent sans clef ni serrure aucune : à leur entrée, ils furent reçus par le bourreau, accompagné de douze ou quinze individus, et cette porte demeura fermée, au moyen d'une corde, durant trois ou quatre jours. Malgré tout cela, le bourreau trouve tant de faveur, qu'on ne fait pas justice de lui, au grand scandale du peuple... Les objets de la loterie d'Anvers ont été enterrés dans les champs, en certain endroit que quatre d'entre eux seulement (le ministre et trois capitaines) connaissent : ils ont coupé les grandes pièces et les vases en petits morceaux, et ils en ont empli un tonneau qui a été enfoui dans un fossé. Quand ils ont besoin d'argent, ils vont là, et en tirent quelques pièces qu'ils vendent où ils peuvent..... »

[2] Ces détails ont été extraits de la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. XXVI et suiv., notamment de la lettre adressée au roi, en janvier 1565, par fray Lorenzo de Villavicencio. *Voir* aussi, dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VII, p. 653, une lettre du 25 janvier 1565 adressée à ce personnage par l'écuyer Bordey.

Tout en se soumettant aux ordres de Philippe II, tout en lui déclarant même que sa volonté suffirait pour qu'il allât aux Indes et même pour qu'il se jetât dans le feu [1], le cardinal de Granvelle avait employé une adresse extrême afin de donner le change sur sa retraite en Bourgogne. Il fit en sorte que l'on ne pût ni croire ni soupçonner que son départ avait été commandé par le roi ; il s'efforçait même de tenir ses amis les plus intimes dans la croyance que son voyage avait été volontaire, et qu'il était libre de retourner dans les Pays-Bas quand il le voudrait. Il se plaisait, d'ailleurs, à vanter les beaux sites de la Franche-Comté et les agréments du repos dont il jouissait dans sa retraite. — Les doux lieux où je suis, mandait-il au chancelier de l'Empire, sont dignes de l'habitation des Muses : ce sont de hautes montagnes fertiles de tous côtés et remplies de belles vignes et de toute sorte de bons fruits ; des vallées belles et larges traversées par des rivières dont l'eau est claire comme le cristal ; de magnifiques prairies et les campagnes les plus opulentes ; ajoutez une excellente compagnie et les meilleurs vins du monde [2]. — Pendant son séjour à Besançon, le cardinal ne paraissait s'occuper que de littérature et d'art. Apprenant que les seigneurs des Pays-Bas rivalisaient de courtoisie auprès de la duchesse de Parme, il avouait qu'il ne valait plus rien pour ce rôle, qu'il devait se contenter de demeurer en une chambre attaché à ses livres et à ses papiers. Le *palais Granvelle* était devenu un asile ouvert à tous les lettrés, surtout aux indigents. L'ancien ministre se livrait alors avec passion à l'étude de l'antiquité et se faisait aider dans ses travaux par le jeune Juste-Lipse, son secrétaire pour les lettres latines. Il demeura aussi un des protecteurs de

[1] Lettre du 8 juin 1564. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 301.

[2] Lettre datée d'Orchamps, 5 juillet 1564. *Papiers d'État*, t. VIII, p. 115.

Plantin, d'Anvers, et encouragea vivement ce typographe déjà célèbre à entreprendre la Bible polyglotte [1]. D'autres fois, il déclarait à ses amis que son vœu le plus ardent serait de pouvoir se retirer dans son diocèse et de ne plus avoir d'autre préoccupation que de servir Dieu et de procurer le bien de la religion. Mais ces distractions littéraires, entremêlées d'excursions dans les montagnes, ce dégoût simulé du monde et cet amour subit de la solitude cachaient en réalité la participation la plus active aux affaires de la monarchie espagnole. Granvelle continuait d'entretenir une vaste correspondance sur les affaires d'Allemagne, d'Italie, d'Angleterre, d'Écosse, de France et des Pays-Bas. Il multipliait ses relations directes avec les têtes couronnées, l'empereur Ferdinand, la duchesse de Lorraine, Marie Stuart, et surtout Philippe II. Ce dernier le consultait fréquemment et recevait de lui non-seulement des avis qui dénotaient, en général, une intelligence supérieure ou une expérience consommée, mais encore les informations le plus précieuses, sinon les plus impartiales.

Pour ce qui concernait les Pays-Bas, Granvelle tenait ces renseignements de ses partisans les plus éprouvés, de ses amis les plus chers. Morillon, son vicaire-général, si vif et si indiscret dans ses révélations; Viglius, plus digne mais tout aussi explicite sur les choses qui le touchaient personnellement; le naïf écuyer Bordey, parent des Granvelle, et d'autres personnages d'une moindre importance, ne laissaient ignorer au correspondant de Philippe II aucun événement, aucun détail, aucune rumeur. Les informations données sur la cour de Bruxelles par ces per-

[1] *Histoire du cardinal de Granvelle*, p. 431. — La Bible polyglotte parut en 1568, en 8 vol. in-folio. Granvelle avait fait faire à ses frais les copies des exemplaires grecs qui étaient dans la bibliothèque du Vatican et les donna libéralement aux éditeurs.

sonnages désappointés étaient loin de rehausser l'administration des seigneurs ligués.

La duchesse de Parme, selon ces correspondants, ne fut jamais si intime avec Granvelle qu'elle l'était devenue avec les seigneurs, principalement le prince d'Orange et le comte d'Egmont. Elle avait journellement les seigneurs à sa table, et d'Egmont allait souvent seul au palais, parfois même à dix heures du soir, et y avait de longues entrevues avec la régente. Lui et le prince d'Orange, dans le but d'assurer la prédominance effective du conseil d'État, étendaient sans cesse leurs attributions, exigeant qu'on leur remît aussi les affaires relatives à la justice et à la religion et donnant eux-mêmes audience aux députés des villes. Ils voulaient, en s'arrogeant ce rôle, amener peu à peu l'amoindrissement du conseil privé et du conseil des finances. Mais cet empiétement ne s'effectua point sans perturbation : la faveur se substitua trop souvent à la loi, les cours de justice perdirent une partie de leur prestige et ne veillèrent plus avec le même soin, avec la même autorité, à l'exécution des ordonnances politiques et des édits concernant la religion [1].

Il était, cependant, un personnage dont l'influence sur Marguerite de Parme surpassait encore l'ascendant du prince d'Orange et du comte d'Egmont. C'était Tomás Armenteros, secrétaire particulier et ministre domestique de la duchesse. Armenteros, jaloux de l'importance du cardinal de Granvelle, n'avait pas dissimulé sa joie lorsque celui-ci quitta Bruxelles : « Voilà, s'écria-t-il, ce diable qui pensait faire son paradis par ici ; il s'en va et ne reviendra plus : on l'en empêchera bien ! » Dès ce jour,

[1] Le témoignage impartial de Grotius peut être invoqué sur ce point : il blâme fortement le désir trop vif des seigneurs de se faire des créatures et signale l'anarchie qui, par leur connivence, envahit peu à peu les diverses parties du gouvernement. *Annales*, liv. I[er].

Armenteros, tout fier de la mission qu'il avait remplie à Madrid, devint le personnage le plus influent. Il était logé au palais même; et les seigneurs, entre eux, l'appelaient le *barbier de Madame*, le comparant au barbier qui gouvernait Philibert Emmanuel de Savoie, à l'époque où ce prince était chargé de l'administration des Pays-Bas. En réalité, Armenteros avait un tel crédit près de la duchesse de Parme qu'il semblait que celle-ci ne faisait rien, sinon par son conseil; ce crédit était, du reste, si connu que les grands, aussi bien que les petits, venaient faire la cour au favori. Granvelle s'indignait justement de l'inconséquence de ces nobles qui, après s'être presque soulevés contre l'autorité d'un conseiller d'État du roi, subissaient maintenant sans murmurer l'empire d'un scribe espagnol, qui n'avait pas même prêté le serment requis des fonctionnaires des Pays-Bas.

Pour comble de honte, le nouveau favori abusait de son crédit dans des vues de lucre et de corruption. Il était surnommé *Argenterios*, et on disait ouvertement qu'il ne fallait avoir qu'une bonne bourse pour obtenir ce que l'on désirait. Aussi tous les offices et les bénéfices vacants passaient-ils par ses mains. Les seigneurs fermaient les yeux sur ces tripotages, si même ils n'y participaient point [1]. N'avaient-ils point offert à la duchesse de Parme, pour la gagner, d'user de leur influence afin que les états et les villes lui fissent de grands présents? Au surplus, la vente publique des emplois était un fait connu de tout le monde. On prétendait même que des agents de la cour se rendaient dans les lieux où existaient des offices vacants pour savoir qui en donnerait le plus [2]. Les seigneurs, dans leurs gou-

[1] *Voir* le *Mémorial* de HOPPERUS, 2e partie, chap. II. Il convient, cependant, de remarquer que c'est encore là le témoignage d'un cardinaliste.

[2] On lit dans l'ouvrage manuscrit intitulé : *La source et commencement*

vernements, s'autorisaient, disait-on, de cet exemple. On citait particulièrement le comte de Mansfeld qui opprimait le conseil de justice de Luxembourg, entravait l'office du procureur général, faisait apostiller les requêtes par son secrétaire, s'appropriait les amendes, extorquait enfin le plus possible au pauvre paysan. D'un autre côté, on signalait aussi la mascarade, si blessante pour le cardinal de Granvelle, qui venait d'avoir lieu à Luxembourg, à l'occasion du baptême d'un fils du gouverneur [1]. Le prince d'Orange, le comte de Hornes, le baron de Montigny, son frère, ainsi que le comte de Hooghstraeten, assistèrent, avec leur hôte, à cette bouffonnerie où un cardinal était chassé par deux diables à queues de *renard* et finalement roué de coups et massacré par Charles de Mansfeld, fils aîné de Pierre Ernest.

Les cardinalistes, même le baron de Berlaymont, chef du conseil des finances, et Viglius, président du conseil privé, n'avaient plus aucune influence. Le premier, blessé de l'accueil qui lui avait été fait par la gouvernante, s'était retiré provisoirement de la cour. Le second, si considérable par le rang qu'il occupait, se voyait traité avec une méfiance méprisante, avec un dédain presque insultant. Non-seulement on lui dérobait la connaissance des principales dépêches, mais encore, s'il avait à

des troubles suscités aux Pays-Bas (bibliothèque de Bourgogne, n° 15876) : « Alors commencèrent à être vendus les provisions et offices et bénéfices, « les rémissions et semblables expéditions des grâces, même celles que « pour causes justes étoient par le conseil privé refusées; outre les loteries, « usures, passeports, sauf-conduits, sauveté de corps et autres expéditions « de cette forme desquelles ledit *Armentières*, secrétaire et conseiller privé « de la duchesse, assembla, selon qu'on disoit, grandes sommes de de- « niers. » Selon le dire de fray Lorenzo, Tomás Armenteros avait, en 1566, amassé une fortune de 70,000 ducats.

[1] Ce fils, portant les prénoms de Philippe Octavien, périt, en 1591, dans un combat livré en Gueldre.

entretenir la gouvernante d'affaires, il ne pouvait la voir seule et devait toujours subir la présence d'Armenteros. Aussi Viglius gémissait-il sur la situation, se disait dégoûté des affaires et sollicitait sa retraite. Mais Granvelle cherchait à relever son courage, lui faisait espérer qu'il viendrait bientôt à son aide, et le pressait surtout, avec les plus vives instances, de s'adresser directement au roi et de lui faire connaître la vérité tout entière. Mais c'était trop exiger de la prudence, ou plutôt de la pusillanimité de Viglius. « Je ne l'oserais faire, répondait-il; car si ces seigneurs ont pris cela si mal venant de vous, parce qu'ils ne pouvaient souffrir la grande confiance que le roi vous témoignait, comment prendraient-ils cette démarche de moi-même[1]? »

Ne pouvant inspirer sa propre fermeté à Viglius, Granvelle prenait le parti de transmettre lui-même au roi les informations qu'il recevait des Pays-Bas. En même temps, il cherchait à stimuler ses partisans en faisant publier et en annonçant lui-même que son retour ne tarderait plus, qu'il s'effectuerait même dans le cours du mois de juin[2].

Cette nouvelle, souvent répétée, provoqua une vive agitation dans les rang de la haute noblesse et indisposa particulièrement la duchesse de Parme. Depuis le départ du cardinal, elle s'était entièrement refroidie à l'égard de l'homme d'État qui naguère avait toute sa confiance et qui méritait d'ailleurs sa gratitude par les services personnels dont elle lui était redevable. Ce change-

[1] Cette pusillanimité, excessive alors, trouva son salaire. Le secrétaire Aguilon écrivit un jour au cardinal : « Madame ne fait pas plus de cas de ce personnage que d'une *savate*... et elle lui a dit en face qu'on l'avait trompée jusqu'à ce jour. »

[2] Tous ces faits ont été extraits des lettres disséminées dans le t. VIII des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, année 1564. *Voir* aussi le *Recueil analytique des lettres de Morillon à Granvelle*, manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, n° 16094.

ment provenait de diverses causes. Sans parler de l'ascendant que les seigneurs ligués avaient acquis sur son esprit, Marguerite ne devait pas laisser croire au roi qu'elle avait demandé sans motifs suffisants l'éloignement d'un personnage aussi considérable. Elle était elle-même dans la fausse croyance que Granvelle cherchait à la faire remplacer par son ancienne rivale, Christine, duchesse douairière de Lorraine, et son amour-propre souffrait du bruit répandu que, durant le séjour du cardinal, celui-ci faisait tout et qu'elle-même ne servait que de chiffre. Son irritation s'accrut au point qu'il suffisait de parler du cardinal, en sa présence, pour la voir devenir « rouge comme écarlate. » Elle se fâchait même contre les ecclésiastiques, en général, car on l'entendit dire qu'elle remerciait Dieu de n'avoir qu'un fils, puisqu'ainsi elle ne serait pas contrainte d'en placer un dans l'Église et de le voir comme étaient les autres [1].

L'annonce du retour prochain du cardinal de Granvelle augmenta ces dispositions peu favorables. Marguerite écrivit de sa main au roi pour lui signaler les conséquences désastreuses qui pourraient résulter de la présence de l'ancien ministre. « S'il « n'était parti, lui disait-elle, les choses seraient actuellement « dans un tel état de trouble et d'agitation que je ne sais pas com- « ment Votre Majesté elle-même pourrait y remédier. Je dirai,

[1] *Papiers d'État*, t. VIII, pp. 92 et 135. — Granvelle fut extrêmement sensible à ce propos ; dans une lettre à Viglius, du 7 août, il le releva en ces termes : « .... Je sents fort ce que l'on me dit de quy (la duchesse de « Parme) ne vouldroit avoir filz davantage, pour les veoir d'église : « *Ex « istis initiis nihil bonum ; corrumpunt bonos colloquia prava et confesso- « rum et aliorum...* » Ailleurs : « A la vérité, sy je vouloye, je pourroye « faire plus de mal que je ne fay, et sçauroye comme le faire et me venger « de mes malveullans, sans que l'on m'en seust rien imputer. Il vaut mieulx « peult estre souffrir et se souvenir de *Durate* (sa devise), Dieu est grand, « et « *non est abreviata manus ejus.* » *Ibid.*, pp. 236 et 238.

« à ce propos, que, si le cardinal revenait, il serait cause qu'on « tomberait dans une situation pire que jamais. C'est ce que « n'ont cessé de me faire entendre très-ouvertement la plupart « des seigneurs, et ils m'ont déclaré de nouveau que le retour « du cardinal aurait pour effet immanquable de le faire assom- « mer, sans que nul d'entre eux pût y mettre empêchement, « comme ils l'ont fait par le passé ; et la conséquence en serait « de perdre la religion dans ces provinces, et d'y provoquer en « outre quelque grand soulèvement. Votre Majesté saura que la « haine des seigneurs contre le cardinal ne fait qu'augmenter de « jour en jour. La cause en est qu'il a dit publiquement, avant « son départ d'ici, et que, depuis son arrivée en Bourgogne, il a « annoncé, par une infinité de lettres et de messages, que, sans « nul doute, son retour aurait lieu dans le courant de ce mois. « Il en résulte non-seulement que la haine des seigneurs contre « lui s'est accrue, mais que les affaires de Votre Majesté en re- « çoivent un grand préjudice, parce que le découragement où la « crainte du retour du cardinal a jeté les seigneurs, les a rendus « plus lents et plus froids à remettre ici les choses en meilleur « état. Ils supposent que le cardinal pourrait bien s'être absenté « par une sorte d'artifice, pour attendre que ceux des seigneurs « qui font partie du conseil d'État se fussent résolus à y entrer, « et que l'affaire des *aides* et d'autres encore fussent terminées, « ou bien avancées au point que les seigneurs ne pourraient plus « revenir sur leurs pas, le cardinal devant profiter de ce mo- « ment pour arriver et assister à la conclusion, de manière à « s'attirer entièrement les bonnes grâces de Votre Majesté. » Après avoir répété que les seigneurs avaient pris la résolution formelle de ne plus reparaître au conseil si le cardinal revenait, elle ne laissait point ignorer au roi qu'elle ne pouvait compter, d'autre part, sur les partisans ou créatures de Granvelle. « Ces « derniers, poursuivait-elle, au lieu de me seconder, quand ils

« s'agit du service de Votre Majesté, non-seulement me contra-
« rient, mais montrent, par leur inertie, lorsque j'aurais besoin
« de leur aide, qu'ils voudraient que, en l'absence du cardinal,
« on ne fît rien de bon pour le service de Votre Majesté, et que
« l'on ne s'occupât de faire marcher les affaires qu'au retour du
« cardinal, qui ne cesse de flatter en cela leurs espérances. »
Abordant enfin l'hypothèse d'événements graves produits par les excitations du dehors, elle disait que si pareille conjoncture survenait, chacun des seigneurs avait promis de sacrifier sa vie et tout ce qu'il possédait au monde pour le service de Dieu et du roi ainsi que pour la défense du pays, comme aussi d'obéir en tout aux ordres qui leur viendraient du souverain; mais si le cardinal revenait, leur conduite, selon la déclaration qu'ils avaient faite, ne serait pas la même [1].

Granvelle, informé de l'émotion que l'annonce seule de son retour avait produite dans les Pays-Bas et craignant d'indisposer le roi, changea de tactique. Il fit publier la résolution qu'il avait prise de ne retourner dans ces provinces que si le roi s'y rendait lui-même, à moins d'un ordre exprès de sa part. Il écrivit en ce sens à Tomás Armenteros, à la duchesse de Parme et à Philippe II [2]. Une foule de motifs lui dictent cette conduite, disait-il au secrétaire Tomás Armenteros . le calme dont il jouit au sein de sa famille, la situation présente des affaires dans les Pays-Bas, mais par-dessus tout les intrigues qui ont lieu pour amener cette pernicieuse assemblée des états généraux, dans laquelle il entrevoit la ruine totale de la religion. Dégoûté à tout

[1] La duchesse de Parme au roi, 12 juin 1564. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 302–303.

[2] Lettre à T. Armenteros du dernier de juin et à la duchesse de Parme du 2 juillet 1564, dans les *Papiers d'État*, t. VIII, pp. 90 et 106. *Voir* aussi la lettre du roi à la duchesse de Parme, du 3 août, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 307.

jamais de la politique, ajoutait-il avec ironie, il voulait désormais se faire sourd et aveugle, s'occuper uniquement de ses livres et de ses affaires particulières, laissant le soin de l'intérêt public à ceux qui avaient la prétention d'en savoir le plus[1]. Mais il tenait un tout autre langage dans ses lettres à Viglius : là il ne dissimulait point son désir de retourner dans les Pays-Bas, de préférence à toutes les autres destinations qu'on pourrait lui assigner ; car ne dépendait-il pas de lui, membre du conseil d'État d'Espagne et d'Italie, de servir avec autorité dans les autres domaines de la monarchie, ou, cardinal, de tenir à Rome un rang des plus élevés [2]?

Cependant Philippe II ne se contenta point de rassurer la duchesse de Parme contre le retour prochain de Granvelle : il lui témoigna sa satisfaction pour le zèle avec lequel elle se dévouait à son service et donna également des éloges peu sincères aux seigneurs qui la secondaient ; il se félicitait particulièrement de la conduite du comte d'Egmont et déclarait que ce personnage pouvait être certain de sa bonne volonté envers lui [3]. Encouragée par ces marques de bienveillance, la régente s'exprima plus librement

[1] *Papiers d'État*, t. VIII, p. 90.

[2] *Ibid.*, p. 234. Mais, d'autres fois, il était plus réservé. Citons, pour mieux connaître Granvelle, ce passage d'une lettre du 19 septembre : « Sy « est-ce que, sans le commandement exprès du roy ou de madame (la « duchesse de Parme), je n'y iray (aux Pays-Bas) : car y allant sans ce, sy « mal m'advenoit, l'on s'en mocqueroit encores ; mais sy le roy commande, « ores que fust pour entrer en ung feu, je y obéiray, quoy qu'en doibve « advenir, et serviray en ce qu'il vouldroit, sans en ce craindre ni respecter « personne, et veulx demeurer jusques au bout « *idem homo; durate,* » et « est la teste dure assez quand je veulx entreprendre quelque chose, et puis « souffrir avec patience et pourter la peyne quand je m'y détermine, et « suis nourry en ces agitations et traverses, « *nec animum despondeo...* » *Ibid.*, p. 342.

[3] Lettres du roi à la duchesse de Parme du 3 et du 6 août 1564. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 307 et 308.

et se plaignit avec amertume de l'esprit qui dominait dans les autres dépêches du roi. Il lui était pénible de voir, disait-elle, qu'il prêtât plutôt l'oreille à des personnes dont les intérêts et les passions étaient en opposition avec le bien de son service et le repos du pays qu'à elle, qui lui était si dévouée. Aussi, pour la décharge de sa conscience, ne voulait-elle plus rien lui cacher, car l'état des affaires exigeait que toute la vérité lui fût révélée. Elle lui apprenait, en conséquence, que toutes les vues du cardinal de Granvelle, de Viglius et de leur *séquelle* tendaient à ce que le roi, en arrivant aux Pays-Bas, trouvât ces provinces en révolution; ils espéraient alors *pêcher en eau trouble* et atteindre le but qu'ils poursuivaient depuis longtemps : celui de s'emparer de toutes les affaires De là leur opposition constante à l'assemblée des états généraux. Le cardinal, le président Viglius et leur *séquelle* craignaient, si la tranquillité se rétablissait dans le pays, « qu'on ne lût dans leurs livres et qu'on ne découvrît leurs injustices, simonies et rapines. » Elle se plaignait amèrement de Viglius qui lui faisait, selon ses expressions, souffrir les peines de l'enfer, en traversant les mesures qu'exigeait le service du souverain. Les seigneurs, poursuivait-elle, n'avaient pas été satisfaits des lettres qui leur étaient adressées par le roi. Ils les avaient trouvées si sèches, et empreintes de tant de défiance, qu'ils en avaient pris plus d'ombrage et d'inquiétude que jamais. Ils croyaient maintenant que tout ce que la duchesse leur avait dit et fait dire, de la part du roi, n'était qu'artifices et inventions; ils avaient même été jusqu'à lui donner à entendre que, dans leur opinion, le roi, le cardinal et elle se trouvaient d'accord pour les tromper. Il importait de les désabuser et de leur montrer une confiance réelle si l'on voulait améliorer les affaires de la religion et de la justice [1].

[1] Lettre du 29 août 1564, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 311-314.

Philippe s'émut des plaintes si vives formulées par la régente des Pays-Bas contre le cardinal de Granvelle et le président Viglius Il lui manda, le 6 octobre, qu'il lui savait gré de ces informations, et, comme c'étaient choses d'importance, il exprimait le désir de recevoir des renseignements plus précis. Du reste, il assurait sa sœur qu'il donnerait toujours plus de crédit à ce qui viendrait d'elle qu'aux lettres ou aux révélations de toute autre personne, quelle qu'elle fût. Il lui déclarait aussi qu'il était faux que, avant de lui répondre sur les affaires publiques, il demandait l'avis du cardinal. Il ajoutait que, rien n'étant décidé quant au retour de ce personnage, les seigneurs ne devaient pas alléguer ce prétexte pour se dispenser de remplir tous leurs devoirs. Il refusait, cependant, de s'engager pour l'avenir ; au contraire, il recommandait à la duchesse, chaque fois qu'elle en trouverait l'occasion, de chercher à calmer l'irritation des seigneurs contre Granvelle. « En vertu des décrets du concile de Trente, le cardinal, disait-il, est tenu de résider dans son archevéché de Malines, et nous ne voyons pas comment il s'en pourrait excuser, ni ces seigneurs trouver mauvais qu'il y résidât. » Il voulait toutefois différer d'écrire au cardinal, à ce sujet, jusqu'à ce qu'il eût reçu la réponse de la duchesse.

Marguerite de Parme répondit, le 29 novembre, en laissant planer des soupçons plus graves encore sur les actes et les mœurs de Granvelle. Tout en disant qu'elle ne pourrait que s'en référer, au sujet du cardinal et de Viglius, à ses informations précédentes, elle se déclarait prête à exécuter les commandements du roi, s'il désirait qu'elle fit sur les actes de Granvelle une enquête ultérieure, soit secrètement, comme elle l'avait fait pour Viglius, soit par voie de justice. Et, en effet, un commissaire spécial ayant été envoyé dans la Franche-Comté afin de prendre connaissance de l'administration des finances, on saisit cette occasion pour recueillir aussi des informations sur les actions de Gran-

velle. La duchesse répéta au roi que le retour du cardinal provoquerait un soulèvement que personne n'aurait la puissance de comprimer, et lui-même serait, en ce cas, exposé à un péril imminent. Rappeler le cardinal, pour le faire résider en son archevêché de Malines, selon les décrets du concile, aurait les mêmes inconvénients que s'il revenait à Bruxelles ; en outre, ce serait donner matière à ce qu'on s'occupât, plus encore qu'on ne le faisait ordinairement, de la réforme des prêtres « afin qu'ils vivent comme il convient à leur caractère et non comme ils le font. » On dirait encore, ajoutait la duchesse, que les évêques, institués pour le rétablissement de la religion, sont ceux qui lui portent dommage, car l'évêque d'Ypres est le seul dont on ait une entière satisfaction. « Or, poursuivait-elle, le roi sait quelle est la vie du cardinal, et quels exemples il donnerait à Malines ou ailleurs. Le mieux serait de l'envoyer à Rome. Lorsqu'il reçut le chapeau, n'avait-il pas dit lui-même qu'il l'acceptait, afin de pouvoir, à l'occasion, se retirer dignement à Rome, car il prévoyait déjà les dangers qui le menaçaient? Alors, non plus qu'aujourd'hui, il ne croyait pas que la résidence prescrite par le concile de Trente pût mettre un obstacle à ce dessein. » La régente protestait enfin contre les insinuations calomnieuses que don Francès de Alava, ambassadeur d'Espagne à Paris, avait transmises au roi contre les principaux seigneurs des Pays-Bas, et surtout contre le prince d'Orange; elle attribuait encore cette communication méchante aux suggestions de Granvelle [1].

Mais Philippe II, tout en ayant déjà arrêté peut-être que Granvelle ne retournerait plus dans les Pays-Bas, lui donna, à cette époque même, un grand sujet de satisfaction en enlevant aux seigneurs ligués celui qui passait pour leur plus dangereux insti-

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 316, 329, 331 et 333. *Voir* aussi STRADA, lib. IV.

gateur. Simon Renard, le commensal ordinaire du comte d'Egmont et du prince d'Orange, nourrissait toujours l'espoir de s'aider de leur protection pour surmonter les obstacles qui s'opposaient à sa rentrée au conseil d'État, lorsque la gouvernante lui commanda, de la part du roi, de se rendre en Espagne Les amis du cardinal étaient persuadés que le rusé négociateur chercherait de nouvelles excuses pour demeurer à Bruxelles; « il est trop renard, disait Viglius, pour se laisser attirer en Espagne. » Mais un second refus pouvait avoir des conséquences graves; aussi, quels que fussent ses pressentiments, l'ancien serviteur de Charles-Quint résolut-il de se soumettre. Du reste, il déguisa sa surprise et son chagrin en faisant considérer comme une marque de faveur l'ordre menaçant du roi; il était, disait-il, appelé en Espagne pour remplacer le garde des sceaux Tisnacq, qui lui-même viendrait remplacer Viglius comme président du conseil privé. Plusieurs le crurent et vinrent lui faire la cour; quant aux seigneurs principaux, ils cherchèrent à le confirmer dans son espoir, pourvu qu'il fût innocent de la trahison que ses adversaires lui imputaient. Mais Granvelle, plein de rancune contre le compatriote qu'il accusait d'ingratitude, n'épargna aucun effort pour précipiter sa disgrâce. Il ne se contenta point d'animer Viglius et de lui insinuer que les antécédents de Renard autorisaient un procès formel et jusqu'à l'intervention même du bourreau pour lui infliger la torture. Il chercha encore, par des insinuations perfides, à rendre Gonçalo Perez et Philippe II les instruments de sa vengeance. « Que s'il veut paraître devant ses « juges, écrivit-il au secrétaire de Philippe II, je me charge, « ainsi que je l'écris à S. M., de fournir d'ici aux fiscaux assez « d'étoffe pour procéder contre lui. Je profiterai de cette occasion « pour rappeler à votre seigneurie qu'il est quelquefois bien de « fouetter, comme on dit, *le chien devant le loup ;* car la manière « dont on se conduira envers cet homme tire peut-être beau-

« coup plus à conséquence pour le service de S. M. qu'on ne « saurait se l'imaginer en Espagne, surtout sous le rapport de « l'exemple, non-seulement en Flandre, mais encore dans les « autres parties des États de Sa Majesté. » Il ne se montrait pas moins hostile dans sa lettre à Philippe II : « Renard doit être « maintenant à la cour de V. M.; je suis certain qu'il tâchera « d'y nuire : il est dans sa nature de ne pouvoir faire autrement; « mais enfin il ne pourra y nuire autant qu'en Flandre. » Il avertissait ensuite le défiant Philippe II que, dans les lettres que Renard écrirait aux seigneurs des Pays-Bas, il ne manquerait pas, suivant son habitude, de dire beaucoup de mal de la cour et de la personne même du roi, et de l'Espagne, et de toute la nation. Quant aux accusations qu'il pourrait avancer contre lui, Granvelle, le roi voudrait bien suspendre son jugement jusqu'à ce qu'il eût pu lui fournir ses moyens de défense; du reste, il avait en main toutes les preuves nécessaires pour convaincre cet homme des intrigues qu'il avait ourdies et que lui reprochait la voix publique [1].

Philippe II donna raison à Granvelle, et Simon Renard ne revint jamais dans les Pays-Bas [2].

Le concile fameux, qui avait été réuni dix-huit ans auparavant à la demande de Charles-Quint et dans le but de pacifier l'Église, venait enfin de terminer ses grands travaux de réforme et de régénération. Après avoir été deux fois interrompus, ils

[1] *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VIII, pp. 435, 257, 285, 296, 412 et 644.

[2] « Philippe reçut Renard très-froidement, se contenta de lui donner une audience fort courte, et ne voulut plus le voir, en sorte qu'après avoir langui à Madrid plusieurs années, le pauvre Renard y mourut à la fin de chagrin *ou autrement* (8 août 1573). » *Mémoire* (inédit) de l'abbé de St-Vincent.

avaient été repris le 18 janvier 1562, sous le pontificat de Pie IV, et poursuivis dès lors avec ardeur et prudence. La clôture définitive du concile fut prononcée à Trente, le 4 décembre 1563.

De tous les souverains catholiques, Philippe II fut le premier qui voulut faire exécuter les décrets de cette mémorable assemblée. Il en ordonna l'acceptation sans réserve et la publication en ses royaumes d'Espagne ; des instructions analogues furent expédiées pour ses États d'Italie, pour ses provinces des Pays-Bas, et pour tous les autres lieux de sa domination jusqu'aux Indes [1].

Il s'était décidé, disait-il, à accepter le concile et à l'exécuter suivant sa teneur, parce que, en ce qui concernait le dogme, il n'y avait pas matière à la moindre difficulté. Mais à l'égard de la réformation des abus et des excès signalés dans l'ordre ecclésiastique, comme il s'y trouvait certains articles contraires aux « prééminences » de sa personne et de la monarchie, il se proposait d'avertir, par lettres spéciales, les prélats de ce qu'ils auraient à faire après que la chose aurait été examinée dans son conseil ; et il agirait de même en Flandre et dans les autres parties de ses États [2].

Le mandement du roi arriva à Bruxelles le 18 août et y excita une émotion assez vive. Les uns y voyaient l'humiliation de l'autorité laïque, parce que, en plusieurs points, les décrets du concile, comme l'avait observé Philippe II lui-même, étaient grandement préjudiciables à son autorité et à sa juridiction ; d'autres, c'est-à-dire les dissidents et ceux dont la foi vacillait, devaient détester des mesures qu'ils considéraient comme de nouvelles barrières opposées à la liberté de conscience [3].

[1] Van der Vynckt, t. Ier, p. 177. — L'ordonnance concernant les Pays-Bas et le comté de Bourgogne fut donnée à Madrid le 30 juillet 1564. Elle est insérée dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VIII, p. 177.

[2] Le roi à Granvelle, 6 août 1564. *Papiers d'État*, t. VIII, p. 229.

[3] Un historien protestant soutient que quelques articles et définitions du concile de Trente furent trouvés tant odieux « qu'ils donnèrent occasion à

La résolution du roi avait excité une surprise d'autant plus grande qu'il venait de rompre tous rapports officiels avec la cour de Rome. Dans un conflit pour la préséance qui avait surgi entre les ambassadeurs d'Espagne et de France, Pie IV donna raison à celui-ci en lui réservant, aux cérémonies de la Pentecôte, la première place après le représentant de l'empereur. Don Luis de Requesens, grand commandeur de Castille, humilié par la décision du pape, protesta, au nom du roi Philippe, contre l'injure qu'on lui faisait et se retira enfin de Rome par le commandement de son maître. Plusieurs s'imaginaient déjà que cette querelle serait un obstacle à l'introduction des décrets du concile de Trente dans les Pays-Bas; les hérétiques raillaient même le pape qui avait eu la maladresse d'offenser le roi catholique, lorsque les ordres de Philippe II parvinrent à Bruxelles. En les transmettant à la gouvernante des Pays-Bas, il l'informa de la signification qu'il prétendait assigner au rappel de son ambassadeur. Les relations diplomatiques étaient suspendues entre les deux cours, à la suite de l'offense qui avait été faite au représentant de l'Espagne près du souverain pontife; mais rien, ajoutait Philippe, ne serait jamais capable de le détourner de l'obéissance qu'il devait au saint-siége en ce qui regardait la religion. Il exhortait ensuite la gouvernante à redoubler de zèle, sous ce rapport, à montrer un courage ferme dans la défense de la foi, à faire publier le concile de Trente dans les Pays-Bas et à l'y faire exactement observer, sans qu'aucun prétexte pût la distraire de ce soin [1].

Le conseil privé, que la duchesse de Parme consulta d'abord,

« plusieurs de se distraire de la religion romaine et de s'adjoindre *à la pro-* « *testante réformée*, aussitôt que ledit concile fut seulement publié. » *Grande chronique de Hollande et de Zélande*, liv. IX.

[1] STRADA, lib. IV.

fut d'avis, à la pluralité des voix, qu'on devait obéir à l'ordonnance du roi; mais les seigneurs du conseil d'État manifestaient leur mécontentement de ce qu'on eût pris en Espagne une résolution si importante, sans la leur communiquer au préalable. Ils insinuaient que l'extrême condescendance du roi serait très-mal vue des princes d'Allemagne, exciterait leurs soupçons et les engagerait à se concerter avec les dissidents des Pays-Bas, dont l'irritation était également à craindre. Cette appréciation ayant été connue du conseil privé, quelques-uns des membres de ce collége, pour gagner les bonnes grâces des seigneurs, feignirent de changer d'opinion. Ce fut un prétexte pour amener la gouvernante à réunir, en cette circonstance, le conseil d'État et le conseil privé. Ils délibérèrent, sous sa présidence, après qu'elle eut exhorté chacun à exprimer librement son avis. Les opposants s'empressèrent naturellement de profiter de cette autorisation. Ils prononcèrent des discours très-vifs contre les ecclésiastiques, qui prétendaient à dominer les princes séculiers, et se plaignirent aussi, avec amertume, du peu d'égards que le roi témoignait aux conseils et aux états des Pays-Bas, en statuant sur des affaires d'une telle importance sans les consulter d'abord. Mais quant aux articles de dogme ou de doctrine, les seigneurs opposants ne cessèrent de protester qu'ils respectaient les résolutions du concile. A la suite de ces discussions, le président Viglius et Joachim Hopperus, membre du conseil privé, demeurèrent seuls de l'avis qu'il fallait se conformer à l'ordonnance si expresse du roi. La majorité de l'assemblée émit l'opinion de suspendre la publication du concile jusqu'à ce que le souverain, mieux informé, eût fait rédiger une nouvelle ordonnance conforme aux lois fondamentales du pays [1].

[1] Viglius a Granvelle, 8 septembre 1564, *Papiers d'État*, t. VIII, p. 312; et Granvelle au roi, 8 octobre, *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 325.

La duchesse de Parme, adoptant la résolution de la majorité, écrivit au roi que son mandement n'avait pas été trouvé susceptible d'exécution, par le motif qu'il ne réservait pas assez formellement les droits et hauteurs du prince, de ses vassaux et sujets dans les Pays-Bas. Elle appuyait sa déclaration d'un recueil sommaire des avis donnés, à la demande du conseil d'État, par les évêques, les conseils de justice et les universités de ces provinces. Elle lui exposait en outre que, par l'acceptation pure et simple du concile, tous les placards de l'empereur et du roi, en matière de religion, seraient annulés ; — ce dont les ecclésiastiques se montraient très-joyeux, disait-elle, puisqu'ils allaient être investis par là de toute l'autorité qui appartenait au souverain [1].

La réponse de Philippe se faisant attendre, la régente insista pour qu'il tînt compte des inconvénients qui résulteraient de l'exécution pure et simple des décrets du concile. Le principal, disait-elle, est que ceux de Brabant prétendront que le roi enfreint le serment qu'il leur a fait de ne rien innover dans les choses de ce pays, sans leur consentement, de manière qu'eux aussi se considéreront comme déliés du serment de fidélité. En outre, le magistrat d'Anvers était bien décidé à ne pas admettre le concile sans des réserves expresses [2].

— Le prince d'Orange, selon Bentivoglio, s'opposait autant qu'il pouvait à la réception du concile de Trente. Quant au comte d'Egmont, il exigeait seulement qu'on cherchât les moyens de concilier l'exécution des ordres du roi avec les intérêts des provinces. — Du reste, on trouve, dans le *Mémorial* de HOPPERUS (2e partie, chap. VI), une analyse très-complète des délibérations du conseil d'État et du conseil privé sur l'acceptation du concile de Trente.

[1] *Papiers d'État*, t. VIII, p. 286 et suiv., et *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 311.

[2] La duchesse au roi, 30 septembre 1564. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 315.

Philippe II répondit enfin à la gouvernante, le 25 novembre, qu'il avait examiné ses notes avec le sommaire des avis des évêques et des universités, concernant le concile de Trente. Quoiqu'en Espagne on y eût trouvé, disait-il, certains points très-préjudiciables à ses droits, le concile y avait été accepté sans limitation. S'il allait y opposer des réserves dans les Pays-Bas, cela produirait un fâcheux effet, donnerait un mauvais exemple à la France et à d'autres pays, fournirait enfin matière à ce qu'on le calomniât à Rome, surtout à cause de ses rapports actuels avec le saint-siége. Il désirait donc, avant de se résoudre, que la duchesse examinât encore s'il n'y aurait pas moyen d'accepter le concile généralement (ce qu'il souhaiterait beaucoup), et d'écrire aux conseils de justice des lettres qui en limitassent l'application [1].

Mais la régente maintint ses objections. Après en avoir référé de nouveau au conseil d'État et au conseil privé, elle signala, avec plus de vivacité, les embarras qui résulteraient de la détermination royale. Il en naîtrait, répétait-elle à Philippe II, des disputes avec les états, vassaux, villes et sujets, auxquels il semblerait que, par cette acceptation sans aucune réserve, le roi délaissât des droits qu'il avait promis et juré de maintenir. Elle lui disait aussi qu'il fallait avoir égard à la diversité des lois et coutumes qui régissaient les différents États de la monarchie, et enfin qu'il était nécessaire de procéder avec plus de prudence dans les Pays-Bas, parce que ces provinces étaient menacées de toutes parts par l'hérésie. Du reste, il suffirait de dire que le concile était accepté « sauf les droits de Sa Majesté et de ses vassaux et sujets [2]. »

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 328.

[2] La duchesse au roi, 17 janvier 1565, dans les *Papiers d'État*, t. VIII, pp. 610-613. — Des difficultés plus grandes encore se présentèrent en

L'obstination de Philippe II fournit un nouveau grief aux adversaires de la suprématie catholique.

Tandis que tant de difficultés accablaient la duchesse de Parme, le cardinal de Granvelle, dont les regards ne se détournaient point des Pays-Bas, s'attachait, dans sa correspondance confidentielle avec le roi, à rembrunir encore la situation de ces provinces. Il lui signalait l'ambition et l'audace de l'oligarchie dont la gouvernante était devenue l'instrument, lui montrait la religion trahie, les finances livrées au pillage, les emplois et les offices devenus un objet de trafic, enfin, il lui laissait entrevoir que l'autorité même du souverain pourrait se perdre dans cette profonde anarchie.—Dans le conseil d'État, disait-il, on s'exprime parfois d'une manière très-libre, et sans que personne s'y oppose, sur la religion et les nouveaux siéges. On prétend qu'il n'est pas bien de châtier les gens pour affaires de la conscience et opinions de la foi; qu'il y a de la cruauté, et que c'est chose intolérable, de faire mourir un homme quand il ne s'est pas rendu coupable de rébellion ou de tumulte. Quelques-uns des membres du conseil laissent même entrevoir assez clairement que la confession d'Augsbourg ne leur déplairait pas. Tout est mis en œuvre pour cacher la vérité au roi et rendre le remède impossible. Les dépêches ne se font plus par la voie ordinaire de la chancellerie et avec le sceau, mais sous la seule signature de la gouvernante et sans l'entremise des secrétaires du roi, afin qu'il n'y ait point de contrôleur; et les lettres adressées en Espagne sont rédigées dans le sens qui convient à la majorité du conseil, afin qu'il n'y parvienne rien qui puisse donner au maître une opinion défavorable des Pays-Bas. Enfin, on ne traite plus en conseil la provision des

France. Le cardinal de Lorraine, qui avait joué un si grand rôle dans les dernières sessions du concile, ne put, malgré son crédit et celui de sa maison à la cour, le faire recevoir dans le royaume.

offices, mais on en dispose secrètement à prix d'argent; la justice est en pleine décadence, et la religion encore plus. Il n'y a que la prompte venue du roi qui puisse remédier à cette déplorable confusion [1]. — Tels étaient les renseignements que Granvelle tenait du président Viglius et qu'il exagérait encore dans ses communications secrètes avec le roi.

Mais si, d'une part, le ministre congédié attribuait l'anarchie croissante des Pays-Bas à l'espèce d'omnipotence que ses adversaires s'étaient attribuée, ceux-ci, de leur côté, continuaient à en rejeter les causes et sur l'inertie du roi et principalement sur sa confiance aveugle dans les conseils des cardinalistes Ils résolurent enfin de se mettre directement en rapport avec Philippe II pour en obtenir des concessions nouvelles, de nature à neutraliser l'influence pernicieuse du cardinal de Granvelle et à consolider le triomphe de leur parti.

Dans leurs communications fréquentes avec les membres des états ainsi qu'avec leurs adhérents du conseil privé et du conseil des finances, les seigneurs qui avaient, depuis le départ du cardinal de Granvelle, la direction effective du gouvernement, ne cessaient de ramener l'attention de leurs adhérents sur deux points des plus importants, car ils résumaient en quelque sorte toute la politique du parti national. Le prince d'Orange et ses amis exposaient que le nombre toujours croissant des hérétiques ne permettait plus de les extirper par le glaive ou par le feu; que les rigueurs déployées jusqu'alors ayant été sans aucun profit, il fallait songer sinon à retirer les placards, du moins à les modérer; ils allaient même parfois jusqu'à dire qu'en octroyant à chacun la liberté de conscience en sa maison, sans donner lieu pourtant à un scandale public, et en y ajoutant la communion

[1] Granvelle au roi, 8 octobre 1564 et 20 janvier 1565. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 323, et *Papiers d'État*, t. VIII, p. 620 et suiv.

sub utrâque specie, on pourrait espérer un remède efficace [1]. D'autre part, ils signalaient le déplorable état où se trouvait l'administration des finances et de la justice, et, cherchant également un remède à ce désordre, ils n'en voyaient d'autre que dans l'admission au conseil d'État de dix ou douze chevaliers de la Toison d'or ou seigneurs principaux, révérés par le peuple [2]; ainsi renforcé, le conseil devait avoir une prééminence incontestée sur les autres corps ou colléges de justice et de finances. Des discours analogues, un peu mitigés néanmoins, se tenaient au sein même du conseil d'État, alors qu'il délibérait sous la présidence de la duchesse de Parme.

Celle-ci, fatiguée de ces représentations continuelles ou pénétrée des difficultés croissantes de sa situation, demanda enfin s'il ne convenait pas de faire connaître sans fard au roi lui-même l'état affligeant du pays, soit par lettres, soit par un envoyé qui pourrait donner des informations plus précises et plus complètes. Les anciens partisans de Granvelle se récrièrent vivement contre

[1] Cet avis semble avoir été suggéré aux seigneurs par Molinéus, doyen de Louvain, qui journellement tenait conseil avec eux. « Il tient desjà « pour résolu qu'on ne doibve plus empescher le mariage des prêtres, ni « la communion *sub utrâque specie* et tiengnent aucuns des seigneurs « tels propos d'abolir l'inquisition, et de non plus se informer des con- « sciences des gens, ains qu'on les doibt laisser libres... » Viglius à Granvelle, 10 décembre 1564, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. I[er], p. 335. — Au surplus, dans les dernières sessions du concile de Trente, un des ambassadeurs de l'empereur Ferdinand I[er] avait aussi réclamé la communion sous les deux espèces ainsi que le mariage des prêtres; de son côté, l'empereur avait insisté, à diverses reprises, sur la solution de ces grandes questions. *Voir Histoire de la papauté*, par RANKE, liv. III.

[2] La duchesse de Parme proposait le marquis de Berghes, le comte de Meghem et le seigneur de Montigny. *Correspondance de Philippe II*, t. I[er], p. 331.

cette proposition, déclarant que le roi était suffisamment éclairé ; que, d'ailleurs, le relâchement dans l'administration de la justice ne provenait point d'un défaut de vigilance de la part des magistrats, mais bien du mauvais exemple donné par quelques nobles qui affichaient ouvertement le plus profond mépris pour les officiers de la justice ; qu'il ne fallait pas non plus attribuer à la négligence des ministres préposés à la direction des finances les dettes énormes du roi et du pays, mais bien aux longues guerres qu'avait terminées le traité de Câteau-Cambrésis ; que, quant aux hérésies, il ne fallait pas encore désespérer de les extirper, si chacun tenait fidèlement la main à l'exécution des édits ; enfin, qu'il n'y avait qu'un seul et vrai remède à cet état des choses, la présence du souverain. Mais le prince d'Orange et ses partisans soutinrent la nécessité absolue d'envoyer l'un d'eux près du roi, et le comte d'Egmont fut indiqué comme celui qui pourrait le mieux remplir cette mission [1]. Il désirait, au surplus, d'en être chargé, et la plupart des seigneurs lui étaient favorables parce qu'ils connaissaient sa franchise, et qu'ils se persuadaient qu'il trouverait un bon accueil à la cour de Philippe II. De son côté, le comte nourrissait l'espoir de profiter de cette mission publique pour avancer aussi ses affaires particulières. Il fondait alors de grandes prétentions sur ses services passés et présents. Il se plaignait de n'avoir eu d'autre récompense qu'une *ayuda de costa* de 50,000 ducats, qui ne lui avaient pas été entièrement payés, tandis qu'il avait huit filles et deux garçons et des milliers de florins de dettes.

La régente, tenant compte de la résolution du conseil d'État

[1] *Mémorial* de Hopperus, 2e partie, chap. III. — Dans une lettre du 29 novembre 1564, la duchesse de Parme assurait au roi que la dépense, dans les Pays-Bas, excédait annuellement le revenu de 600,000 florins. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 331.

et déférant au désir exprimé par le comte d'Egmont, le chargea expressément de se rendre à Madrid, pour y porter les vœux des principaux personnages des Pays-Bas. Toutefois, elle ne se dissimulait point que cette démarche pourrait sembler hardie aux yeux de Philippe II : aussi aurait-elle voulu connaître préalablement sa volonté. Mais les seigneurs lui firent de si vives instances qu'elle crut avoir beaucoup gagné (mandait-elle au roi) en différant le départ [1]. Ce voyage étant enfin décidé et devant s'accomplir dans le cours du mois de janvier 1565, il était nécessaire d'arrêter les instructions dont le comte d'Egmont serait porteur.

Viglius, chargé de rédiger ces instructions, crut pouvoir s'exprimer en termes généraux sur les nécessités qui avaient fait l'objet des longues délibérations du conseil d'État. Ce n'était pas ainsi que les adversaires du cardinal de Granvelle comprenaient la mission du comte d'Egmont. Le projet du président, ayant été communiqué au conseil, y rencontra une vive opposition. Quand vint pour le prince d'Orange le moment d'exprimer son avis, il saisit cette occasion de signaler la gravité de la crise qui menacerait les Pays-Bas, si l'on persévérait dans une politique fatale. Selon lui, il fallait dévoiler au roi la vérité tout entière et ne pas affaiblir la peinture des maux qui accablaient l'État. Il fallait s'expliquer avec franchise et clarté sur l'impossibilité d'exécuter les placards et le concile de Trente. Il fallait dire ouvertement que les hérétiques, fiers de leur nombre, violaient hardiment les édits et méprisaient l'autorité des magistrats, chargés de les faire exécuter. Tout en déclarant qu'il restait attaché à la religion catholique, le prince s'éleva avec force contre la persécution érigée en système : il dénia à l'autorité humaine le droit de com-

[1] La duchesse de Parme au roi, 16 décembre 1564 et 17 janvier 1565, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 333 et 335.

primer les âmes et de leur ravir la liberté de la foi. Il exprima enfin le vœu que l'on demandât formellement au roi la modération des placards, l'amélioration de la justice et des finances et, pour atteindre ce but, la réorganisation du conseil d'État et sa prééminence sur tous les autres colléges. Le prince avait parlé jusqu'à sept heures du soir, avec une véhémence extraordinaire, sur toutes les questions qui avaient été débattues au conseil d'État et dont le pays tout entier ne cessait de se préoccuper. Après cette harangue, qui avait fait sur tous les auditeurs une impression profonde, la duchesse de Parme leva la séance et remit au lendemain la résolution à prendre. Viglius était resté interdit devant la parole, pleine de force et d'éclat, de Guillaume de Nassau. Il ne se dissimulait point que, à l'exception de Berlaymont, tous les autres membres du conseil approuvaient les opinions émises par le prince d'Orange. Il rentra chez lui, très-ému, et passa la nuit à méditer la réponse qu'il ferait le lendemain, et dont le résultat lui inspirait plus de crainte que d'espoir. Cette extrême contention d'esprit lui devint fatale. Le matin, tandis qu'on l'habillait, il fut frappé d'apoplexie. Joachim Hopperus le remplaça provisoirement au conseil et ne fit, en réalité, qu'écrire sous la dictée du prince d'Orange et du marquis de Berghes les modifications, que ces seigneurs voulaient introduire dans les instructions préparées par Viglius; les additions qu'ils suggérèrent concernaient principalement la modération des placards et la convocation des états généraux. En résumé, l'instruction donnée par la duchesse de Parme au comte d'Egmont contenait un exposé de la situation des Pays-Bas sous les rapports de la religion, de la justice et des finances. Le délégué du conseil devait particulièrement insister auprès du roi pour qu'il vînt dans ces provinces et, en cas d'empêchement, pour qu'il transmît à la gouvernante des instructions précises sur la conduite qu'elle aurait à tenir, et pour qu'il

remédiât, par des avances de fonds, à la détresse financière du pays [1].

Dès que l'envoi du comte d'Egmont à Madrid eut été arrêté, le gouvernement se hâta de convoquer les états de Brabant afin de profiter du contentement qu'ils devaient éprouver de cette résolution, et d'obtenir ainsi les subsides si longtemps différés. De son côté, Egmont voulut se concerter avec ses amis absents et les appela également à Bruxelles. Le 15 janvier 1565, les états donnèrent enfin leur consentement à l'*aide* sollicitée par le gouvernement, et on fit aussi courir le bruit qu'ils avaient accordé au comte d'Egmont 25,000 livres pour son voyage [2].

Egmont partit de Bruxelles le 18 janvier sur un cheval de course et alla coucher à Mons, où il fut reçu et fétoyé par le duc d'Arschot. Il menait avec lui six gentilshommes de sa maison, un secrétaire, un contrôleur, un cuisinier, un courrier, sans parler des autres serviteurs; tous étaient uniformément vêtus de casaques de velours noir; quant à leur maître, il se distinguait par un habit fourré de léopard ou de loup-cervier. Plusieurs de ses amis voulurent l'accompagner jusqu'à la frontière de France. On distinguait parmi ces derniers le comte de Hooghstraeten, Bréderode, Culembourg et le jeune comte de Mansfeld, qui le suivirent jusqu'à Cambrai [3].

[1] *Vita Viglii*, § 88, dans les *Analecta* de Hoynck de Papendrecht, t. Ier, p. 40. — *La source et commencement des troubles suscités aux Pays-Bas*, etc. (MS. de la bibliothèque de Bourgogne). — *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 337 et 343. — Le cardinal Bentivoglio n'hésite pas à dire que le discours prononcé par le prince d'Orange faisait honneur à sa clairvoyance et à sa prudence.

[2] *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VIII, p. 651.

[3] Le comte de Culembourg avait eu l'intention de l'accompagner même jusqu'en Espagne. Mais chacun s'était empressé de le dissuader dans l'intérêt de sa sûreté personnelle, et par l'appréhension des contrariétés

Un incident regrettable se passa pendant le court séjour que le comte d'Egmont fit dans cette ville avec les amis qui lui servaient de cortége. Dans un banquet donné à la citadelle et où Maximilien de Berghes, archevêque de Cambrai, avait été invité, ce prélat fut en butte aux insultes les plus grossières [1]. Excités par la chaleur du vin, quelques-uns des convives, le comte de Hooghstraeten et Bréderode surtout, avaient déjà tenu des propos hardis et désobligeants pour l'archevêque lorsque, vers la fin du repas, trois ou quatre d'entre eux se mirent à parler du prochain départ du comte d'Egmont. Bréderode fit alors observer qu'il n'était pas convenable de laisser partir un personnage d'aussi haute importance pour le pays, parce que, dans le cas où il lui arriverait quelque malheur dans son voyage, la Flandre ferait une perte immense, et qu'on ne trouverait point à le remplacer. — « Rassurez-vous, répondit ironiquement l'archevêque de Cambrai, il se présentera bien quelque Egmont nouveau. » — Ces mots mirent Bréderode hors de lui-même. — « Comment, s'écria-t-il en blasphémant, faut-il que nous supportions pareilles choses de ce

que pourrait lui susciter l'inquisition, à cause de ses opinions religieuses. Il y avait un mois à peine qu'il avait rétabli la messe dans son château de Culembourg, après l'y avoir proscrite ; mais tout portait à croire que c'était la crainte qui avait dicté cette conduite plutôt qu'un retour sincère à de meilleurs sentiments. Il fut remplacé par le baron d'Aubigny (Jean de Rassenghien). Un autre noble, Warluzel, homme sûr et recommandé par Bréderode, accompagna Egmont jusqu'à Orléans. *Papiers d'État*, t. VIII, pp. 650–652

[1] L'archevêque de Cambrai, qui avait séjourné quelque temps à Bruxelles, au mois d'août 1564, passait pour un partisan de Granvelle : mais ce n'était point l'avis de Morillon. « Il n'est pas si mal avec la noblesse, écrivait Morillon au cardinal, qu'il en fait courir le bruit, et il se trouve journellement aux festins. Il a un maître d'hôtel qui est fort noté d'être huguenot, et ce n'est pas le seul en sa maison. » *Papiers d'État*, t. VIII, p. 270.

prêtre? » —Culembourg ajouta, en s'adressant à l'archevêque :— « C'est plutôt à nous à vous appliquer ce que vous venez de dire : car si vous veniez à mourir, on trouverait bien facilement cinq cents sujets de votre mérite pour vous remplacer sur le siége de Cambrai. » L'archevêque prit un verre de vin et, pour couper court à toutes ces discussions, porta la santé de Bréderode qui ne voulut pas l'accepter. Piqué de ce refus, le prélat lui dit qu'il voulait en connaître le motif, d'autant plus qu'il n'avait jamais cessé de lui être utile et agréable, autant que cela lui avait été possible, en toute circonstance. Bréderode se borna à lui répondre en colère « qu'il ne voulait pas accepter cette santé ni boire davantage. » L'archevêque, fâché de la tournure que prenait la dispute, répéta plusieurs fois qu'il voulait connaître le motif de ce nouveau refus. Quoique le comte d'Egmont le priât de ne pas presser davantage Bréderode sur ce point, parce que le vin lui avait porté à la tête, le prélat revint à la charge et déclara qu'il voulait absolument connaître les motifs d'un refus aussi désobligeant. Alors, échauffé au dernier point, Bréderode saisit le bassin dans lequel on devait se laver les mains et le lança vers l'archevêque. Ce vase l'ayant touché à la poitrine et l'eau s'étant répandue sur ses vêtements il se leva, et, s'adressant à tous : « Comment, dit-il, c'est ainsi qu'on me traite, et c'est pour m'insulter ainsi que l'on m'a invité! Eh bien! sachez que j'ai des parents et des amis qui répondent pour moi. » En ce moment, le jeune comte de Mansfeld se leva de table, et, s'approchant du prélat, le pria de vouloir bien ne point prendre cette affaire en mauvaise part et de ne point s'en offenser, parce que son oncle (Bréderode) n'avait eu aucune mauvaise intention. En disant cela, il se trouvait très-près de l'archevêque; celui-ci le repoussa avec le bras en disant : « Otez-vous de là! Quel est ce jeune homme qui vient ici me prêcher? » Irrité de ce geste, le jeune seigneur leva la main sur lui, accompagnant

cette action de paroles grossières, et l'aurait maltraité si on ne l'eût retenu aussitôt, car il fit le geste de lever le poing, et même de porter la main à son poignard ; mais le comte d'Egmont et les autres les séparèrent. Le lendemain, Egmont alla dîner seul avec l'archevêque et chercha à le calmer ; le soir, Bréderode et le reste de la compagnie vinrent souper avec le prélat. Avant de se mettre à table, l'archevêque, Egmont, Hooghstraeten et Culembourg passèrent avec Bréderode dans un appartement séparé, où ils s'entretinrent seuls environ une heure, occupés sans doute de la réconciliation ; ils en sortirent ensuite pour souper, et, après être restés à table une demi-heure à peine, chacun s'en retourna chez soi [1].

Parmi tous les propos tenus par Bréderode dans sa déplorable altercation avec l'archevêque de Cambrai, un point surtout était digne de remarque. Il avait laissé entrevoir que lui et ses amis étaient agités de craintes sérieuses pour la sûreté du comte d'Egmont. Telle était leur conviction sincère ; car elle avait donné lieu, de leur part, à un acte d'une certaine gravité. Sept d'entre eux, Bréderode, Mansfeld, Culembourg, Philippe de Sainte-Aldegonde, Hooghstraeten, Salm et Warluzel, avaient rédigé à Cambrai même, le 26 janvier, et signé de leur sang, une déclaration portant que, pleins de gratitude envers le comte d'Egmont, dont le voyage avait pour but le salut des Pays-Bas, ils lui promettaient, en foi de gentilshommes et chevaliers d'honneur, s'il lui survenait quelque notable préjudice, d'en tirer vengeance sur le cardinal de Granvelle ou sur ceux qui auraient été les complices ou les instigateurs du dommage. Cet engagement

[1] Les détails de cette scène furent donnés par le comte de Culembourg lui-même à Pero Lopez, employé du gouvernement général des Pays-Bas. Ce dernier les résuma dans une lettre à Granvelle portant la date du 7 février 1565 ; elle a été insérée dans les *Papiers d'État*, t. VIII, p. 684 et suiv. Nous en avons extrait les incidents principaux.

solennel fut scellé du cachet du comte de Hooghstraeten et remis entre les mains de la comtesse d'Egmont [1].

Cependant les craintes manifestées par les amis du comte d'Egmont ne devaient pas se réaliser. Philippe II, ajournant ses desseins, allait faire un accueil gracieux au vainqueur de Gravelines, bien que son voyage et surtout la nature de sa mission ne lui fussent nullement agréables. Dès qu'il avait été informé du projet qui se débattait au conseil d'État des Pays-Bas, il avait fait écrire par Gonçalo Perez à Tomás Armenteros que la duchesse de Parme devait empêcher ce voyage, en usant à cet effet des meilleurs moyens qu'elle trouverait, n'étant pas convenable, disait-il, qu'Egmont vienne en Espagne, dans un moment où Renard s'y trouve, et pour d'autres motifs encore. Cette lettre, datée du 23 décembre 1564, arriva trop tard. La duchesse de Parme répondit, le 15 février 1565, qu'elle n'avait pu se conformer aux intentions de Sa Majesté, vu que le comte d'Egmont était déjà parti, et qu'elle n'avait pas jugé à propos de le rappeler en route, pour ne pas le mécontenter de même que tous les seigneurs, ses amis, en suspendant un voyage dans le résultat duquel ils avaient grande confiance. C'est parce que le roi avait tardé à se décider sur les représentations qui lui avaient été faites, concernant les besoins du pays, que les seigneurs, ajoutait-elle, avaient insisté sur l'envoi d'un personnage marquant en Espagne. Elle n'avait pu s'y opposer, quoiqu'elle eût tâché, autant qu'il était en elle, de contrarier cette mission. Elle avait, entre autres, fait représenter par Armenteros au comte d'Egmont la convenance d'attendre au moins le retour de Simon Renard, pour ne pas faire croire qu'il se rendait à Madrid dans le but de défendre celui-ci; mais le comte avait eu l'air de

[1] Le texte de la pièce, analysée ci-dessus, se trouve dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. Ier, p. 345.

rire de cette observation, disant qu'il n'était pas homme à faire un pas en faveur de Renard, et qu'il demanderait plutôt au roi de le châtier rigoureusement s'il était trouvé coupable. Sur ces entrefaites, arriva une dépêche du 3 février dans laquelle Philippe II parlait lui-même de la venue du comte d'Egmont. Il aurait voulu, disait-il, que la duchesse écartât l'idée de ce voyage, ne voyant pas le fruit qu'il produira; mais, puisque c'est chose décidée, il traitera le comte selon que sa sœur le lui conseille et le remerciera de la manière dont il l'a servi. Il informait ensuite la régente que, surmontant sa répugnance, il avait écrit des lettres de remercîment au prince d'Orange et au marquis de Berghes, pour le zèle et la bonne volonté qu'ils avaient montrés dans l'affaire de l'*aide*. « Au comte d'Egmont je montrerai, répétait-il, que je suis satisfait non-seulement de lui, mais aussi du marquis et du prince et de tous ces seigneurs, puisqu'il vous paraît que cela est convenable [1]. »

Le comte d'Egmont arriva enfin à Madrid dans les premiers jours du mois de mars. Philippe II le reçut avec la plus haute considération, et l'exemple du souverain fut naturellement suivi

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 333, 340 et 342. Il convient de citer aussi une lettre du 24 février, dans laquelle Tomás Armenteros, répondant à Gonçalo Perez, traçait le portrait du comte d'Egmont : « Je vous dirai les qualités du personnage et les dispositions dans lesquelles je le crois à présent : pour le passé, on en sait là-bas plus que moi. Il est homme bien intentionné, et assez présomptueux, quoique flamand; il se laisse aisément aller à tout ce que veulent les personnes qui ont du crédit auprès de lui; avec les autres, il est très-réservé. Il fait profession d'être très-droit et très-ferme, comme en effet il l'est en beaucoup de choses, et le seigneur prince d'Eboli, chez lequel il a dit qu'il se proposait d'aller loger, et en qui il paraît avoir beaucoup de confiance, pourra facilement l'amener à ce qui paraîtra convenir au service du roi. Le mieux sera, pour beaucoup de raisons, de le renvoyer promptement. » *Ibid.*, t. Ier, p. 343.

par les seigneurs de la cour. Le roi se montra assez empressé de venir au secours des finances des Pays-Bas, n'hésita pas non plus à répondre catégoriquement que les préparatifs des Turcs l'empêcheraient de se rendre cette année même dans ces provinces, mais se montra plus réservé sur les points qui concernaient la religion [1]. Il désira prendre l'avis préalable des principaux théologiens de ses États ; il les réunit à cet effet, et les consulta sur la liberté de conscience réclamée d'une manière si pressante dans les Pays-Bas. Ceux de ces docteurs qui s'étaient rendu compte de l'état de ces provinces assurèrent le monarque qu'il pouvait faire des concessions ; elles étaient nécessaires, croyaient-ils, pour éviter les maux plus graves qui résulteraient d'une révolte des peuples contre l'autorité royale et l'Église catholique. Mais Philippe II se récria : il ne les avait pas convoqués, repartit-il, pour savoir s'il lui était permis d'octroyer la liberté de conscience, mais bien pour s'assurer s'ils lui prescrivaient nécessairement de la décréter. Lorsque les théologiens lui eurent déclaré que ce commandement n'entrait pas dans leurs intentions, Philippe se prosterna devant un crucifix en s'écriant : « Je te prie, grand Dieu, souverain de tous les hommes, que « tu me fasses persévérer toujours dans la résolution que j'ai « prise de ne consentir jamais à être appelé le maître de ceux « qui te refusent pour leur seigneur [2]. » Sa détermination fut, dès ce moment, irrévocable ; mais, avant de la faire connaître au comte d'Egmont, il chercha à gagner par des grâces personnelles le capitaine illustre dont il avait sondé depuis longtemps le

[1] Le prince d'Orange, qui tenait ses informations du comte d'Egmont lui-même, transmit ces détails à son frère Louis de Nassau, le 3 avril, il lui mandait que le roi venait d'envoyer dans les Pays-Bas 200,000 écus. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. Ier, p. 368.

[2] Strada dit tenir ces renseignements d'un des docteurs qui assistèrent au conseil. *De bello belgico*, lib. IV.

caractère plein de droiture, mais dépourvu de cette énergie persistante qui signalait Guillaume de Nassau. Le comte avait demandé le don absolu de Ninove qu'il tenait en engagère, et l'autorisation d'échanger cette terre contre Enghien, qui appartenait au duc de Vendôme (Antoine de Bourbon) ; il avait sollicité aussi la permission d'accepter un présent que lui voulaient faire les états de Flandre. Le roi lui fit répondre, par Ruy Gomez, qu'il ne pouvait prendre une résolution sur le fait de Ninove, sans avoir consulté la duchesse de Parme ; quant à la terre d'Enghien, il se réjouirait qu'il l'obtînt par échange ; enfin, qu'à l'égard du présent que les états de Flandre se proposaient de lui faire, il pourrait jouir du même avantage qu'avaient eu ses prédécesseurs, et même de quelque chose de plus. Philippe, ayant ensuite reçu le comte d'Egmont, ajouta de sa bouche qu'il lui accordait, sur la terre de Ninove, 12,000 ducats, par-dessus les 20,000 pour lesquels elle lui était engagée, de sorte qu'on ne pourrait la reprendre de ses mains, qu'en lui payant 32,000 ducats. Il lui promit aussi de contribuer à l'établissement de ses filles et l'assura que toute sa maison pourrait toujours compter sur sa protection la plus déclarée. Mais, au moment où le comte prit congé, Philippe n'hésita plus à lui témoigner son déplaisir de ce qui s'était passé au sujet de la ligue des seigneurs et des livrées. Egmont lui expliqua l'origine de celles-ci, et, le roi lui ayant demandé qu'il s'employât à les faire cesser, il répondit que c'était impossible pour le moment, puisque le marquis de Berghes devant les donner à Pâques, il arriverait trop tard pour l'en empêcher. Il ajouta que cette manifestation avait été provoquée par l'imprudence du cardinal de Granvelle, qui n'avait cessé de harceler la noblesse ; que celle-ci, impatientée, lui avait fait subir le même traitement, mais sans porter atteinte au respect et à l'obéissance qu'elle devait au souverain des Pays-Bas. Le comte alla même jusqu'à dire que, s'il eût découvert en quel-

qu'un une pensée contraire au service du roi, il eût été le premier à le poignarder, quand même c'eût été son frère [1].

Philippe II remit au comte d'Egmont une instruction écrite pour servir de réponse à la commission dont celui-ci avait été chargé de la part de la gouvernante des Pays-Bas. Elle traitait des différents points sur lesquels la sollicitude royale avait été appelée. Philippe alléguait les hostilités des Ottomans, qui menaçaient alors l'île de Malte, pour s'excuser de ne pouvoir cette année même se rendre dans les Pays-Bas; mais, la guerre terminée, il examinerait s'il lui serait possible d'entreprendre ce voyage, dans le cours de l'année suivante. Pour remédier aux embarras financiers qui lui avaient été signalés, il envoyait, partie en argent comptant et partie en lettres de change, 60,000 écus pour les troupes ordinaires, 200,000 pour les garnisons et 150,000 pour les besoins des provinces; il eût envoyé davan-

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 348; — Bentivoglio, liv. I; — Strada, lib. IV. — Il était très-vrai, comme on l'a vu, que le cardinal de Granvelle n'avait pas toujours mis dans ses procédés à l'égard d'une noblesse fière et susceptible toute la réserve et toute la dignité convenables. On ne lui pardonnait pas, surtout, la statue insultante qu'il avait fait ériger dans son château de Cantecroix. « C'était, dit Van Loon, une femme qui tenait d'une main une coupe, et de l'autre une aiguière. Cet emblème était expliqué par sa devise ordinaire : *Durate*, Persévérez. Il voulait signifier par-là (croyait-on) que son économie le mettait en état de se soutenir plus longtemps que les nobles, dont le luxe et les prodigalités causeraient dans peu la ruine. On ne prêtait pas une signification moins odieuse à quelques médailles frappées par ordre du même cardinal, quoiqu'elles ne représentassent que l'emblème ordinaire de ce prélat, savoir une mer irritée. On prétendait que par là il voulait faire entendre que sous la protection du Neptune espagnol (c'est-à-dire du roi), il se croyait en sûreté au milieu des orages politiques qui, quoique excités pour sa perte et pour l'avancement de la réformation, n'abîmeraient que leurs auteurs qui, précipités hors du vaisseau de l'État, seraient livrés à la fureur de la mer et de ses monstres..... » *Histoire métallique des dix-sept provinces*, t. Ier, p. 57.

tage s'il n'avait fallu pourvoir aux nécessités pressantes de la guerre contre les Turcs [1]. Il se proposait aussi de porter remède aux désordres de la justice quand la duchesse lui en aurait indiqué les moyens, après avoir consulté le conseil d'État. Mais c'était surtout de l'état affligeant de la religion qu'il fallait, disait-il, se préoccuper ; c'était aux hérétiques, dont les progrès lui causaient une douleur profonde, qu'il fallait opposer une plus forte barrière. Il déclarait en conséquence qu'il ne souffrirait jamais, dans ses États, le moindre changement en matière de religion ; eût-il même cent mille vies, il les sacrifierait volontiers à cette grande cause. Il permettait seulement que la gouvernante, sans rien ébruiter et en prétextant l'exécution du concile de Trente, réunît, avec le conseil d'État, deux ou trois évêques, quelques théologiens et des magistrats signalés par leur dévouement à la religion catholique. Dans ces conférences, on discuterait le meilleur mode à employer pour instruire le peuple, propager les saines doctrines et rectifier l'enseignement dans les écoles. On examinerait, en outre, s'il convenait de changer les châtiments employés contre les hérétiques, non pas que le roi jugeât à propos de faire cesser les punitions, cette indulgence ne pouvant être agréable à Dieu ni servir le bien public, mais afin, disait Philippe II, de réprimer l'orgueil des sectaires et d'empêcher qu'ils ne se glorifient de leur supplice, qui cesserait ainsi d'être un stimulant pour leurs prosélytes [2].

Egmont fut aussi chargé de ramener à sa mère le jeune prince Alexandre Farnèse, qui avait été retenu, depuis 1559, à la cour d'Espagne. Il partit enfin de Valladolid, après avoir encore écrit

[1] Strada rapporte que les fonds n'ayant pas été fournis en Espagne, les banquiers refusèrent d'avancer une grande partie de ces assignations.

[2] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier. p. 347 ; — *Mémorial* de HOPPERUS, 2e partie, chap. IV ; — STRADA, lib. IV.

au roi pour le remercier de ses bontés et lui déclarer qu'il retournait en Flandre l'homme le plus satisfait du monde [1].

Il fut de retour à Bruxelles le 30 avril, accompagné du jeune prince de Parme. La régente se livra d'abord au contentement de revoir et d'embrasser son fils, dont elle était séparée depuis plus de cinq ans. Elle se réjouissait, disait son secrétaire intime, de le trouver déjà homme, avec un air si vif et si riant, tempéré par cette gravité qui était comme le cachet de l'éducation qu'il avait reçue à la cour du roi catholique. Elle se réjouissait de le voir tant espagnol en tout, qu'il paraissait non-seulement avoir été élevé, mais même être né en Espagne, tant pour la langue (l'espagnole étant la seule qu'il sût parler) que pour les manières et les habitudes. La satisfaction qu'elle ressentait fut encore augmentée par la nouvelle que Philippe avait résolu le mariage d'Alexandre Farnèse avec l'infante Marie, fille du prince Édouard de Portugal et d'Isabelle de Bragance [2].

Cependant la gouvernante des Pays-Bas ne devait point tarder à se préoccuper vivement des instructions rapportées par le comte d'Egmont. Le 5 mai, elle assembla le conseil d'État. Egmont, après avoir fait un rapport verbal sur sa mission, conclut en déclarant qu'il demeurait en tous points plus que satisfait du roi. On donna ensuite lecture de l'instruction qu'il avait apportée. Pour se conformer aux ordres du souverain, la duchesse convoqua à Bruxelles, pour le 25 mai, l'évêque d'Ypres, spécialement désigné par le roi, les évêques de Namur et de Saint-Omer, les présidents des conseils de Flandre et d'Utrecht, deux conseillers du grand conseil de Malines et trois théologiens de Louvain, Josse de Tillet, prévôt de Walcourt, Corneille Jansen,

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier. p. 349.

[2] Armenteros à Gonçalo Perez, 16 mai 1565, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 354, et STRADA, *De bello belgico*, lib. IV.

qui devint évêque de Gand, et Bernard, professeur de droit canon. Selon les intentions exprimées par le roi et pour n'éveiller aucun soupçon au dehors, on donna pour prétexte à cette convocation extraordinaire les difficultés résultant des décrets du concile de Trente [1].

La régente écrivit en même temps au prince d'Orange, alors retenu en Hollande par les affaires de son gouvernement, pour qu'il hâtât son retour à Bruxelles et qu'il assistât aux délibérations sur l'instruction rapportée par le comte d'Egmont. Elle réitéra plusieurs fois cette invitation, démontrant ainsi l'importance qu'elle attachait à l'intervention de ce seigneur, dont l'ascendant était dès lors reconnu [2].

Les commissaires désignés étant arrivés à la cour, la régente consulta le conseil d'État sur la forme qu'il faudrait donner aux conférences. Quelques-uns proposèrent une délibération en commun; mais le prince d'Orange, le comte d'Egmont et le comte de Hornes firent prévaloir un avis contraire, soutenant que l'intention du roi ne pouvait être que les membres du conseil déclarassent leur opinion en présence d'étrangers. Ce point arrêté, la duchesse fit appeler les commissaires et, les ayant fait asseoir à part, leur déclara brièvement la vraie cause pour laquelle elle les avait convoqués; elle leur recommanda le secret, puis leur fit distribuer des extraits de l'instruction du roi, traduits en latin et en français, les invitant à revenir dans quelques jours pour exprimer leur avis sur chaque article en particulier, et ensuite sur l'ensemble. Les délibérations, commencées le 1er juin, devinrent très-vives, surtout lorsqu'il s'agit du châtiment des hérétiques, le prince d'Orange et ses amis cherchant à obtenir un avis conforme à leurs idées de modération, et les évêques leur résis-

1 *Mémorial* de Hopperus, 2e partie, chap. IV.
2 *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 94 et suiv.

tant avec opiniâtreté. Enfin, après une discussion qui se prolongea pendant trois jours, les commissaires arrêtèrent et signèrent la résolution générale qui leur avait été demandée. Cet avis, quant à l'instruction du peuple, la réformation des ecclésiastiques et des écoles, indiquait que le concile de Trente y avait fort bien pourvu et qu'il ne s'agissait que de mettre en œuvre ce qui avait été stipulé dans ses décrets. En ce qui concernait le mode employé pour la répression des hérésies, les commissaires déclarèrent qu'il ne convenait en aucune façon de changer les placards et les ordonnances publiés depuis plus de trente-cinq ans. Cependant, pour éviter le scandale et prévenir des tumultes; d'autre part, pour ne plus fournir aux juges un prétexte de se refuser à l'exécution des placards, les commissaires suggéraient l'idée d'adresser aux conseils de justice une instruction secrète qui les autoriserait à établir une distinction entre les sectes, de même qu'entre les accusés selon leur âge et leur qualité, et à graduer les peines en conséquence. « On punirait de mort les hérétiques obstinés, mais, en d'autres cas, on pourrait avoir recours aux galères ou au bannissement perpétuel, avec confiscation des biens; l'exil pourrait même n'être que temporaire en considération des mérites de la personne accusée. Mais cette indulgence ne devait pas s'étendre aux ministres, docteurs, relaps et séditieux. Quant à ceux qui auraient contrevenu aux placards par vaine curiosité, nonchalance ou autres causes semblables, sans qu'ils fussent réellement hérétiques ou sectaires, il suffirait de les châtier par verges ou fouets, de leur infliger des amendes ou de les bannir. » Lorsque le conseil d'État fut appelé à délibérer sur cet avis, quelques-uns de ses membres voulaient se référer à la résolution proposée par les commissaires; mais le prince d'Orange, le comte d'Egmont, le comte de Hornes et le comte de Mansfeld objectèrent que le roi n'avait pas demandé l'avis du conseil. Quelle que fût leur manière de voir, ils devaient donc

s'abstenir, pour le moment, de la faire connaître. La régente se borna, en conséquence, à transmettre en Espagne l'avis des évêques et des autres commissaires, en informant le roi que l'absence d'ordres formels de sa part avait motivé l'abstention du conseil d'État. Il attendrait qu'il en fût requis pour exprimer son opinion sur cette grave matière, dont on pourrait saisir également les gouverneurs et les conseils des provinces [1].

Bientôt les illusions du comte d'Egmont se dissipèrent, tandis que les prévisions du prince d'Orange se justifiaient entièrement. Celui-ci, loin de partager la satisfaction de son collègue, lui avait reproché, d'un ton moqueur et amer, qu'il était la dupe des artifices espagnols [2]. Egmont dut en convenir quand il eut connaissance de nouvelles dépêches données à Valladolid, le 13 mai, et où le roi, en prescrivant le licenciement des pensionnaires allemands et surtout l'exécution rigoureuse des édits contre les anabaptistes, ne tenait aucun compte de ses conférences avec le délégué de la gouvernante et du conseil d'État des Pays-Bas. Malgré tous les efforts de la duchesse de Parme pour calmer l'irritation du comte d'Egmont et de ses amis, elle y échoua. Ils répliquèrent qu'ils ne pouvaient se fier aux paroles ni aux promesses du roi, puisque, trois jours après le départ du comte d'Egmont, il avait, à l'insu de ce dernier, expédié des lettres en contradiction avec les paroles qu'il lui avait dites et avec l'instruction dont il l'avait chargé. Un tel artifice, ajoutaient-ils, avait sans doute pour but de leur faire perdre et leur crédit et leur réputation [3].

[1] *Mémorial* de HOPPERUS, 2e partie, chap. V.

[2] BENTIVOGLIO, liv. II.

[3] Gonçalo Perez blâmait lui-même le peu de franchise, les indécisions et surtout les défiances exagérées de Philippe II; à propos des nouvelles lettres qui détruisaient tout le fruit de la mission du comte d'Egmont, il mandait au secrétaire de la duchesse de Parme : « Sa Majesté se trompe et

D'après le témoignage imposant de la duchesse de Parme, le mécontentement des seigneurs était fondé sur quatre points principaux. Le premier concernait l'inquisition, contre laquelle le peuple s'élevait à grands cris, à cause de la manière dont quelques inquisiteurs procédaient; on allait jusqu'à dire que cette forme d'inquisition était pire que celle d'Espagne. De là une irritation extrême qui se manifestait quelquefois avec audace. C'est ainsi que, le 1er juillet, on avait trouvé placardé, aux portes de la cour et de l'église de Ste-Gudule, un libelle contenant des blasphèmes contre les gens d'Église, le saint concile de Trente, et réclamant la faculté de vivre conformément à la confession d'Augsbourg. Le second point concernait le différend entre la commune de Bruges et l'inquisiteur Titelman, soutenu par l'évêque diocésain, lesquels ne cherchaient, selon l'opinion de beaucoup de personnes, qu'à introduire des nouveautés pour exaspérer le peuple. C'était même la cause principale du retard qu'apportaient les états de Brabant et ceux des autres provinces à voter les *aides*. Le troisième point était relatif au châtiment des anabaptistes *repentis*, dont plusieurs étaient rentrés dans le giron de l'Église, de telle manière que des prêtres même avaient prié et sollicité pour eux. Ordonner maintenant leur supplice, ce serait, disait la régente, mécontenter les magistrats, et, selon ce que rapportait le comte d'Egmont, annuler les promesses ver-

se trompera dans beaucoup d'affaires, en les traitant comme elle fait, tantôt avec celui-ci, tantôt avec celui-là, cachant à ceux qu'elle consulte certaines choses et leur en confiant d'autres. Il ne faut donc pas s'étonner que des dépêches différentes, et même qui se contredisent, soient écrites par le roi, et cela arrive non-seulement pour la Flandre, mais pour les autres provinces. Les inconvénients qui en peuvent résulter sont faciles à concevoir. Ni Tisnacq, ni Courtewille, n'eurent connaissance de la dépêche remise au comte d'Egmont, et Ruy Gomez et moi nous n'avons rien su des lettres qu'ils écrivirent de Valladolid. » *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 358.

bales du roi. Le quatrième point, enfin, concernait les pensionnaires allemands dont il paraissait que le roi voulait se décharger, tandis que le comte avait compris et s'était cru autorisé à dire le contraire. Ce personnage, considérant les nouvelles dépêches comme un désaveu et un démenti, s'était vivement emporté contre la duplicité du roi et avait donné un libre cours à sa colère, au sein même du conseil d'État et en présence de la gouvernante [1].

En envoyant au monarque les avis des évêques sur les points contenus dans l'instruction dont le comte d'Egmont était porteur, la régente donnait aussi des détails sur l'état de la religion : d'après les rapports des curés aux évêques, le nombre des communiants avait augmenté, lors des dernières Pâques. A Anvers même, beaucoup de personnes revenaient de leurs erreurs et se rétractaient. Le carême y avait été observé rigoureusement non-seulement par les indigènes, mais aussi par les Anglais, les Hanséates et autres étrangers. Du reste, la gouvernante attribuait ce résultat à la défense expresse qu'elle avait fait faire, au commencement du carême, tant à Anvers qu'à Bruxelles, de vendre de la viande et des œufs, fût-ce même dans les hôtelleries, à d'autres que ceux qui avaient licence du curé [2].

Les principaux seigneurs donnaient l'exemple en observant les pratiques extérieures du catholicisme. A son retour d'Espagne, le comte d'Egmont était allé faire ses pâques au monastère de Groenendael. Le prince d'Orange avait accompli le même devoir à Breda, et, lors de la naissance de son fils, quoiqu'il lui eût donné pour parrains deux princes luthériens, le duc de Saxe et le landgrave de Hesse, il avait voulu que le baptême fût célébré avec les cérémonies catholiques [3].

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 355, 362 et 364.

[2] *Ibidem*, pp. 351 et 355.

[3] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. Ier, pp. 341, 374 et 384. Strada confond, d'après la remarque de M. Groen, l'enfant dont il s'agit

La régente venait aussi d'informer le roi qu'elle avait fini par ordonner que le concile de Trente fût mis à exécution, selon le désir qu'il avait si souvent manifesté. Toutefois, le mandement de la gouvernante des Pays-Bas n'était point une acceptation pure et simple, du moins en ce qui touchait aux matières de discipline et de juridiction ; des réserves formelles devaient garantir, sous ce rapport, les prérogatives du pouvoir laïc [1].

D'autre part, la régente insistait pour que le roi, selon le vœu des seigneurs, étendît l'autorité du conseil d'État. Elle ne voyait, pour rétablir l'ordre dans les affaires, d'autre moyen, disait-elle, que de donner au conseil d'État la prééminence sur les deux autres, en y faisant traiter, sous sa présidence, toutes les affaires majeures qui étaient actuellement soumises au conseil des finances et au conseil privé [2].

La réponse du roi, qui s'était fait attendre près de trois mois,

ici avec le célèbre Maurice, né deux années plus tard. Le premier eut une mort prématurée.

[1] Ces réserves étaient rappelées dans les lettres circulaires adressées par la duchesse de Parme aux évêques et aux conseils de justice. La première, du 11 juillet 1565, contenait ces mots : « Et pour ce que, entre les articles « dudit saint Concile, il y en a aussi aucuns concernant les régales, droits, « haulteurs et prééminences de Sa Majesté, les vassaux, estats et subjetz, « lesquels pour le bien et repos du pays, et pour non reculer ou retarder le « fait de sa sainte religion, et éviter tout débat, contradiction et opposi- « tion, ne conviendroit de changer ou innover ; S. M. entend que, en ce « regard, on se conduise comme jusques ores a esté fait, sans comme dit « est rien y changer ou innover, etc. » — Dans la lettre adressée, le 24 juillet, aux conseils et aux autorités laïques, la gouvernante disait : « L'intention de Sa Majesté est que cette publication se fasse sans préju- « dice des haulteurs, droits, prééminences et juridiction d'icelle, ses « vassaux, estats et subjetz, lesquels l'on entend debvoir demeurer en tel « estat qu'ils ont esté jusques ores, sans rien y changer et innover, etc. » *Placards de Flandre*, vol. II et IV.

[2] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 363.

arriva enfin pour détruire les dernières illusions, les dernières espérances de la gouvernante et de la majorité du conseil d'État. Elle avait été écrite au bois de Ségovie et portait la date du 20 octobre. Le roi prétendait que ses dépêches de Valladolid ne différaient point du contenu des lettres qu'il avait remises au comte d'Egmont. Mais, comme il avait été consulté par la duchesse sur le châtiment à infliger aux anabaptistes arrêtés, il avait ordonné qu'il fût fait justice de quelques-uns d'entre eux, parce que cela était nécessaire. Du reste, il voulait qu'il en fût usé ainsi non-seulement à leur égard, mais à l'égard de tous ceux que l'on saisirait, sans tenir compte de leur qualité. Il avait éprouvé un grand déplaisir de ce qui s'était dit, aux Pays-Bas, touchant l'inquisition. Cette institution n'était pas nouvelle; car on observait ce qui s'était toujours pratiqué du temps de l'empereur, son père, et depuis qu'il lui avait succédé. Il voulait donc que l'inquisition continuât d'être exercée par les inquisiteurs en la forme et manière usitées jusqu'alors, et comme il leur appartenait par droits divins et humains. Les inconvénients redoutés seraient bien plus grands et plus manifestes si l'on empêchait les inquisiteurs de remplir leur devoir. Aussi ne saurait-il souffrir qu'on tentât de les discréditer ou qu'on refusât de leur donner assistance. Les placards de l'empereur et les siens devaient être exécutés fermement, et rien ne pouvait être changé dans les instructions des inquisiteurs. Il importait, au contraire, que la gouvernante prît à cœur l'exécution rigoureuse des édits et qu'elle ne cessât de favoriser, d'honorer et d'animer les inquisiteurs.

Les mêmes recommandations étaient répétées, avec plus de force encore, dans l'apostille mise en marge de l'avis des évêques et autres commissaires qui avaient été assemblés sous la présidence de la duchesse de Parme; le roi exigeait, en outre, qu'on lui signalât les juges qui se refuseraient à l'exécution stricte des édits, pour qu'il les remplaçât par d'autres *de plus de cœur et de meilleur zèle*.

En ce qui touchait la prééminence que l'on demandait pour le conseil d'État, il ajournait sa décision, à cause de l'importance de la matière. Mais, d'autre part, il avait statué, selon l'avis de la duchesse, qu'il y aurait désormais un président du conseil d'État et un président du conseil privé. Il avait conféré la présidence du conseil d'État au docteur Charles Tisnacq, qui serait remplacé, près de sa personne, par le docteur Hopperus ; le président de l'autre collége serait désigné ultérieurement [1].

Philippe affecta cependant de faire une concession assez grande aux seigneurs des Pays-Bas, en adoptant, à l'égard du cardinal de Granvelle, l'avis qui lui avait été également suggéré par la duchesse de Parme. Le prince d'Orange et ses amis n'ignoraient plus l'intervention mystérieuse du souverain dans la retraite de leur principal antagoniste. Granvelle lui-même avait révélé au roi que le prince d'Orange, bien qu'il montrât toujours une grande réserve, parlait de la lettre qui avait déterminé sa sortie des Pays-Bas ; le cardinal s'en étonnait, car il n'avait montré cette lettre qu'à la duchesse de Parme ; mais celle-ci l'avait communiquée, disait-il, à Armenteros, qui, peut-être, pour complaire aux seigneurs, leur en avait révélé le contenu [2].

Il était vraisemblable aussi que la régente avait autorisé cette communication, soit pour gagner tout à fait la confiance des

[1] Le roi à la duchesse de Parme, 17 et 20 octobre 1565 dans le *Mémorial* de Hopperus, 2e partie, chap. VII, et dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 373.

[2] Granvelle au roi, 18 juin 1565. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 356. — L'attitude froide et circonspecte de Guillaume de Nassau contrastait singulièrement avec l'effervescence qui régnait dans les rangs de la noblesse, exaspérée contre Granvelle. Morillon mandait au cardinal, le 30 décembre 1564 : « Le secrétaire du prince d'Orange m'a juré n'avoir rien ouï dire, ni en bien ni en mal, audit prince, depuis le départ de votre seigneurie. » *Papiers d'État*, t. VIII, p. 574.

seigneurs, soit pour les apaiser et détruire les craintes que leur inspirait l'annonce du retour prochain de leur adversaire. La communication d'Armenteros coïncidait, en effet, avec l'époque où cette rumeur avait pris la plus grande consistance. Philippe II entra dans les intentions de sa sœur. Le 22 octobre, il écrivit, de sa main, au cardinal une nouvelle lettre où, alléguant la persistance de la haine qu'on lui portait en Flandre, il lui exprimait le désir que, pour le moment, il n'y retournât point et même qu'il s'en éloignât davantage. C'est pourquoi il l'engageait à aller se fixer à Rome, où il serait, disait-il, avec plus d'autorité et où il pourrait lui rendre plus de services que partout ailleurs. Mais cette nouvelle décision ne pouvait que mécontenter le cardinal, sans avoir aucun effet sur le parti qui lui avait résisté dans les Pays-Bas.

L'opposition, victorieuse d'un ministre puissant, allait maintenant s'attaquer avec plus d'énergie encore au principe même de tout le système politique de Philippe II. Elle allait combattre l'oppression religieuse et provoquer ainsi les événements plus graves et plus décisifs qui signalèrent les dernières années de la mémorable administration de Marguerite de Parme.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE PREMIER.

LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

LIVRE SEPTIÈME.

LIVRE HUITIÈME.

LIVRE NEUVIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

